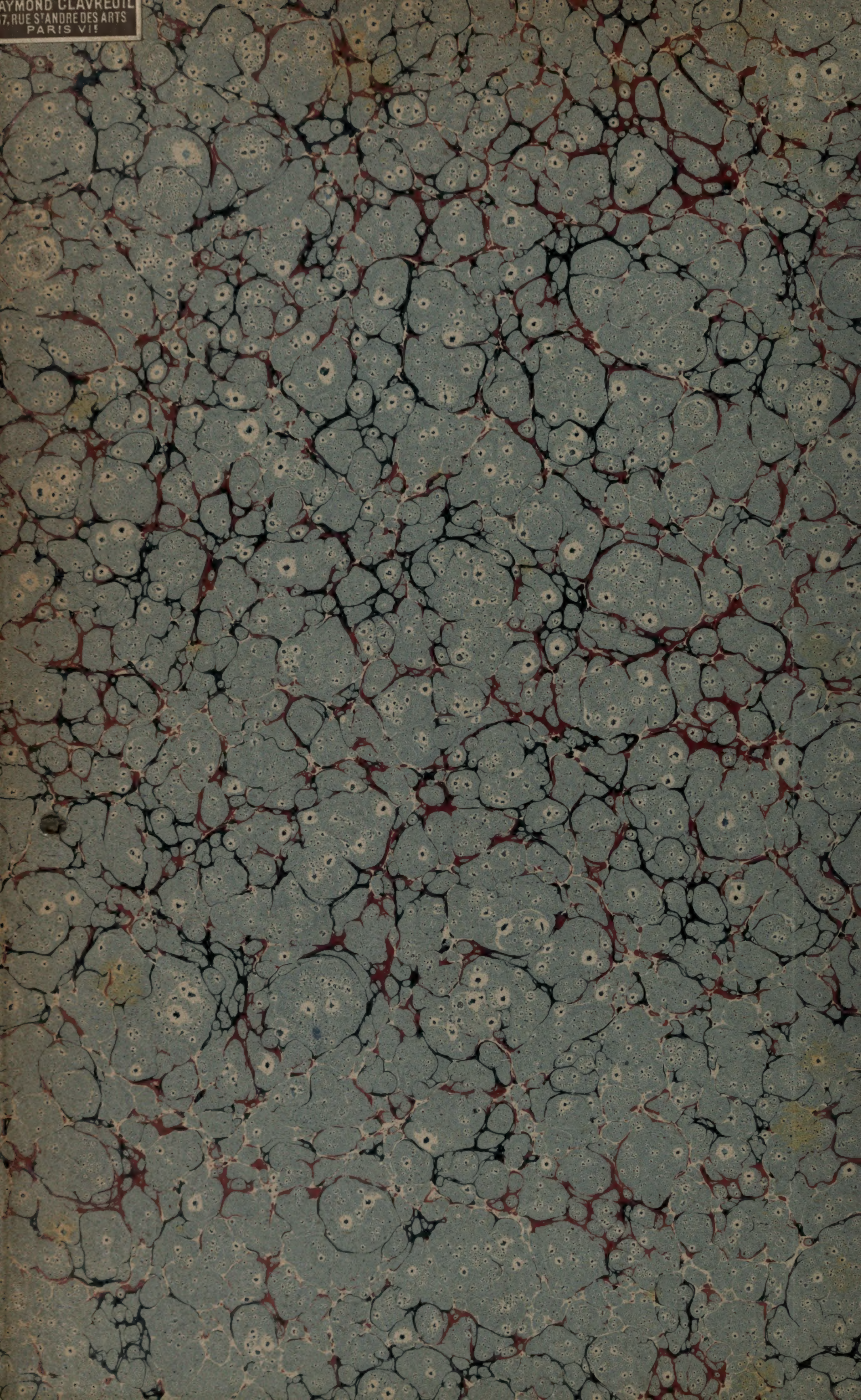
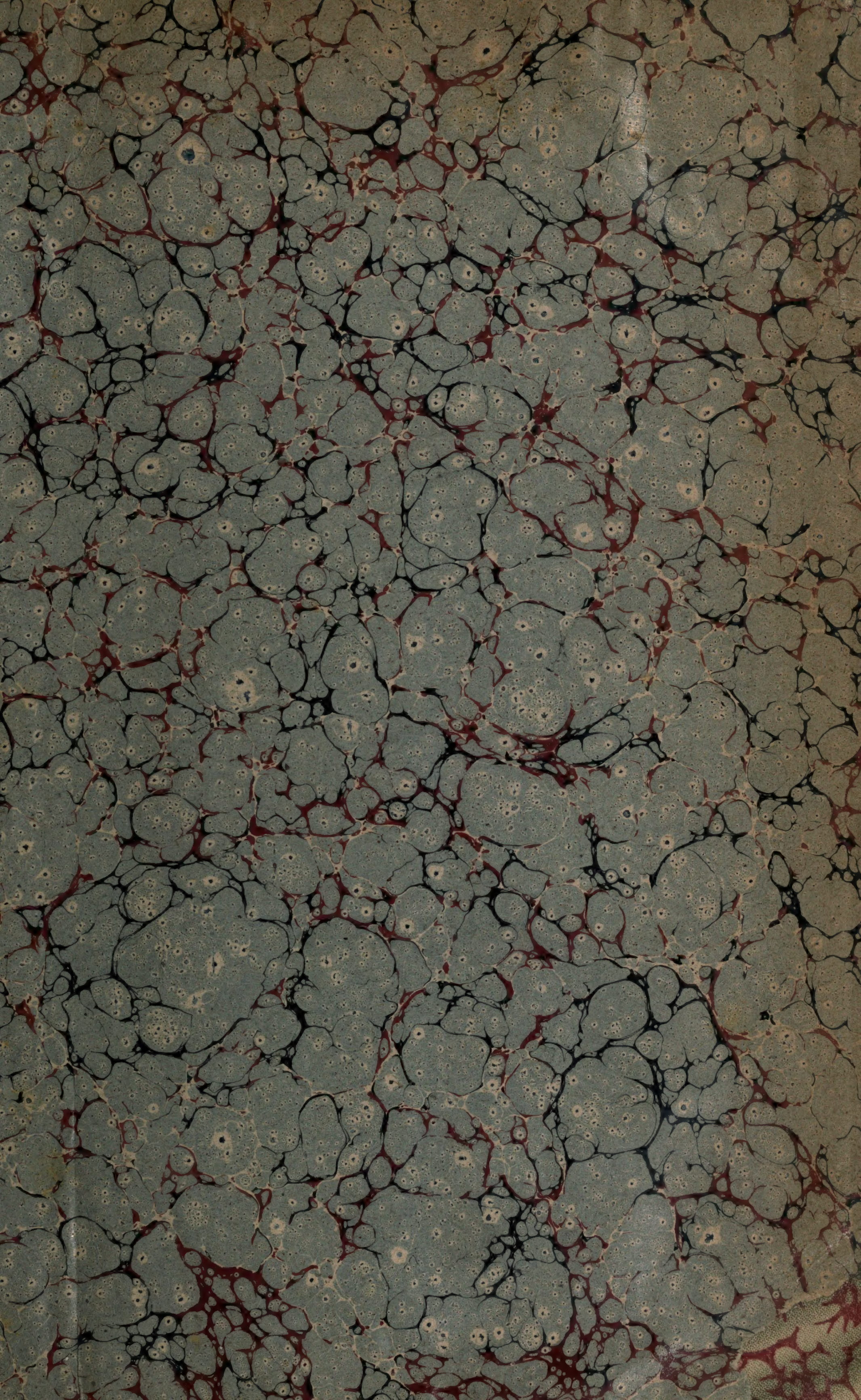
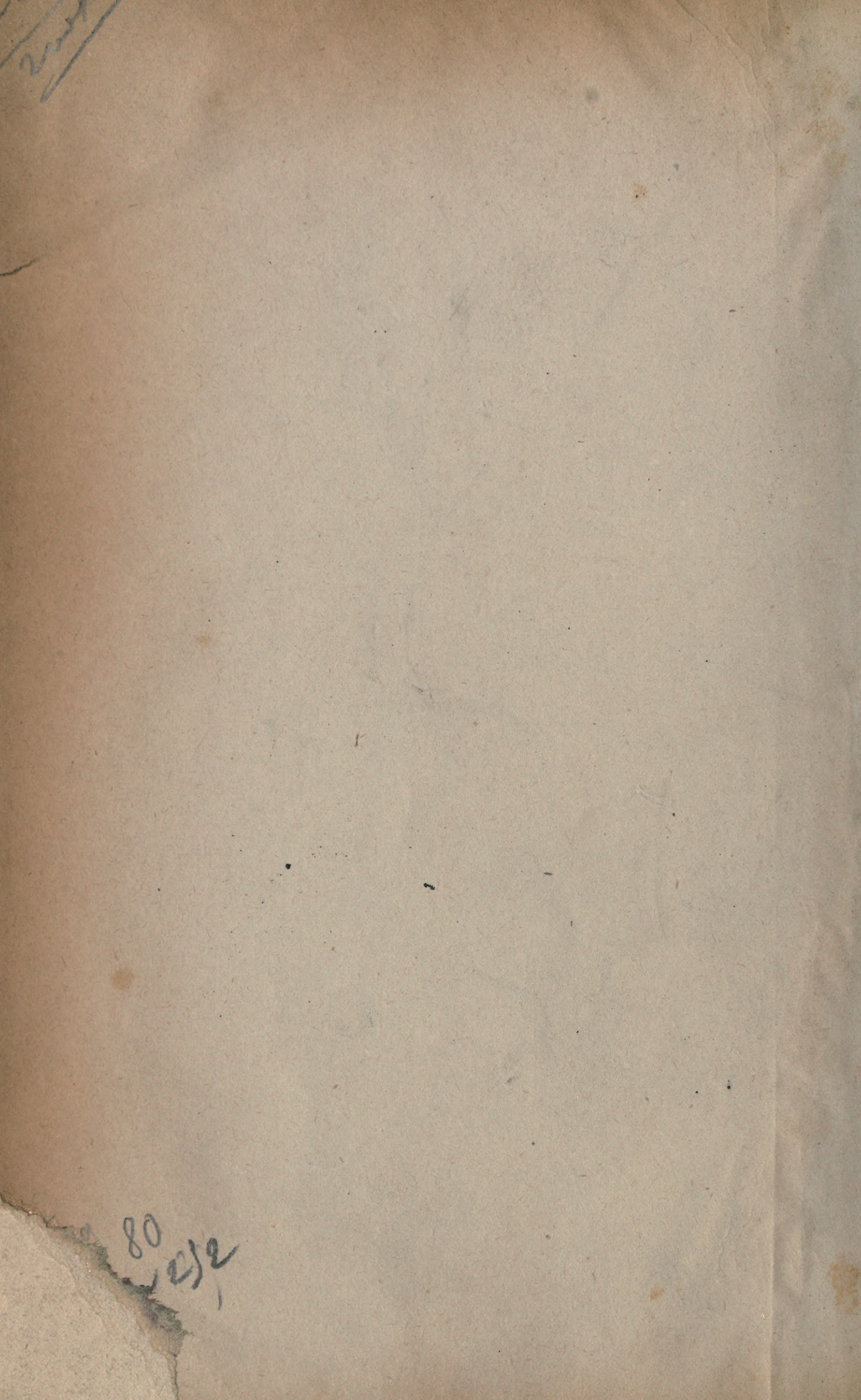



AYMOND CLAVREUIL
7, RUE St ANDRE DES ARTS
PARIS VIe







ARMES DE JEAN DE THUMERY

L'AMBASSADE DE FRANCE EN ANGLETERRE

SOUS HENRI IV

MISSION

DE

JEAN DE THUMERY

SIEUR DE BOISSISE

(1598-1602)

PAR

P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT

« J'ayme beaucoup mieux que la faveur et liberalité des rois m'ait defailly, que d'avoir manqué à l'obeissance et service que je leur devois. »

Testament de M. de Boissise.

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1886

A

M. LE BARON D'HUNOLSTEIN

Hommage respectueux et reconnaissant.

PRÉFACE

Dans tout le cours si rempli du règne de Henri IV, pendant lequel les événements se succèdent et s'enchevêtrent, apportant sans cesse au Roi de nouvelles difficultés à vaincre, lui offrant des occasions plus solennelles d'affirmer son génie, l'année 1598 paraît occuper une place à part. Jamais le mot : « C'est à présent que je suis roi », qu'on lui a prêté à l'occasion de la prise de Marseille, n'aurait été plus en situation que le 2 mai 1598, ou plutôt, pour la première fois peut-être, il était l'expression de la vérité.

En moins de deux mois, celui que le roi d'Espagne affectait d'appeler dédaigneusement le prince de Béarn concluait avec Philippe II un traité, par lequel on lui rendait toutes les places enlevées à la France, depuis la

paix de Cateau-Cambrésis[1], et on reconnaissait implicitement la prééminence de la couronne et du royaume de France; il obligeait le dernier représentant de la Ligue et des grands seigneurs féodaux, le duc de Mercœur, à se mettre entre ses mains, les conditions avantageuses qui étaient faites au duc n'enlevant rien au caractère de soumission de la convention d'Angers[2]; enfin, par l'édit de Nantes, il apaisait sa querelle avec les Huguenots, dont l'attitude était si coupable depuis deux ans. Ainsi se trouvaient rétablies l'unité nationale vis-à-vis de l'étranger, l'unité de gouvernement à l'égard de tous les Français.

Quelles plaies douloureuses cependant s'étalaient à côté de cette gloire! Quarante années de guerres civiles et étrangères avaient ruiné le peuple, coûté la vie à un nombre considérable de gentilshommes, qui faisaient alors la principale force de l'armée, affranchi de la tutelle royale les grands seigneurs et les gouverneurs de province, rendu le Parlement tracassier, fait de la république protestante un pouvoir organisé et à peu près indépendant dans l'État. Pour comprendre combien Philippe II approcha du but si longtemps rêvé, il faut avoir suivi de près la lutte de deux troupes

1. Moins Cambrai. — Voir DUMONT, *Corps universel diplomatique*, V, P^ie I, p. 561.

2. Voir DUMONT, *Corps universel diplomatique*, V, P^ie I, p. 542.

Le traité entamé par la duchesse de Mercœur aux Ponts-de-Cé, le 6 mars, et continué à Angers, fut conclu le 20 mars, accepté et signé le 23, par Mercœur.

combattantes et vu au prix de quel léger effort ceux qui abandonnent un terrain longtemps disputé auraient triomphé de leurs vainqueurs.

Mais, le fils de Charles-Quint, encore qu'il ne fût pas un homme ordinaire, n'avait pas le coup d'œil de son adversaire. Vieux et usé, vivant loin de la lutte, il n'en connaissait pas les entraînements et n'était depuis longtemps soutenu que par le fanatisme religieux et sa passion de domination universelle. Quand il crut Amiens perdu, il abandonna la partie et signa, le 12 août 1597, à l'Escorial, le pouvoir qui permettait à l'Archiduc de traiter en son nom. Henri IV, au contraire, comprit que son pays venait de fournir le dernier effort qu'on pût lui faire rendre; mais, soutenu par la conscience des devoirs et des droits de sa race vis-à-vis de la France et sentant faiblir son ennemi, il se raidit, fit illusion à Philippe II et finalement dicta les conditions de la paix.

La paix conclue, il fallait rétablir le travail dans les campagnes et le commerce dans les villes, ranimer toutes les forces vives du pays, qui pourrait largement donner hommes et argent, pour recommencer la guerre en temps opportun; ressaisir l'amitié de nos alliés, qui s'éloignaient de nous, après qu'ils se croyaient abandonnés; assurer enfin, par l'hérédité, l'avenir de la monarchie, qui était l'âme de la nation.

Ce rude labeur, le Roi l'entreprit immédiatement et le mena si rapidement à bien, qu'en douze ans il

laissait à ses successeurs une France capable de vaincre la maison d'Autriche et de façonner l'Europe moderne.

Je n'essayerai pas de faire assister le lecteur à ce travail de reconstitution, en retraçant dans son ensemble la vie de Henri IV, pendant les années qui s'écoulent depuis la paix de Vervins jusqu'à sa mort : je crois la somme des documents français ou étrangers publiés jusqu'à ce jour insuffisante pour permettre de le tenter. C'est à un point spécial de l'œuvre du Roi, à la recherche du maintien de l'alliance anglaise et de son développement, que je consacre l'étude qui paraît aujourd'hui sous le nom de M. de Boissise, ambassadeur de France à la cour d'Élisabeth, et que je poursuivrai, plus tard, sous celui de M. de Beaumont[1], successeur de M. de Boissise à Londres. Tandis que, pendant sa mission, Christophe de Harlay continuera les affaires engagées par son devancier avec la cour de Westminster, Boissise assistera à Paris Hurault de Maisse, commis et député par Sa Majesté pour s'entendre avec Thomas Parry, ambassadeur de Jacques I[er], et le Roi accordera à son fidèle serviteur l'honneur de signer au bas du traité « pour la sûreté et la liberté du commerce entre les sujets des couronnes de France et d'Angleterre », conclu le 24 février 1606[2].

1. Christophe de Harlay, sieur de Beaumont, fils d'Achille I[er] de Harlay et de Catherine de Thou.

2. *Corps universel diplomatique*, V, P[ie] II, p. 61.

Déterminons le caractère de l'ambassade de M. de Boissise.

« Le principal objet de sa mission est de remédier aux pirateries des Anglais contre la marine française », dit laconiquement M. Berger de Xivrey, dans le sommaire historique placé en tête du tome V du *Recueil des lettres missives de Henri IV*. C'est vrai, si l'on s'en rapporte aux apparences : ce n'est que le petit côté des préoccupations, je ne dirai pas de Boissise, mais du Roi, si on lit avec attention la correspondance[1] que je publie et que M. Berger n'a pas connue ou a négligée. Dans les 99 lettres inédites que j'ai transcrites, il est constamment question, en effet, des pirateries des Anglais et de l'irritation qu'elles causent au Roi, mais rarement Henri en parle de son propre mouvement et, le plus souvent, il répond, sur ce sujet, à une précédente lettre de son ministre. Certes, le Roi ne dira rien à Boissise, qui soit de nature à le détourner des soins incessants qu'il donne à la question de la liberté du trafic et à lui faire croire que la sûreté de ses sujets sur la mer occupe un rang secondaire dans ses préoccupations; mais, outre que l'étude du règne de Henri IV nous montre que la négociation d'un traité de commerce se rattachait, dans son

1. L'instruction diplomatique, dont M. de Boissise était porteur, répondrait, mieux que toutes les explications, à la question posée; mais, j'ai eu le regret, malgré toutes mes recherches, de ne pas la rencontrer. J'espère être plus heureux, avec le temps, et pouvoir la publier dans le *Recueil des Instructions diplomatiques de Henri IV à ses agents*, que je prépare.

esprit, à un ordre d'idées générales, que j'indiquerai par la suite et qui a pu échapper à Boissise, il est d'autres questions dont le Roi lui parle en termes tels, que le diplomate ne devra pas se tromper sur l'importance dominante que Henri leur accorde; et nous, qui avons, sur M. de Boissise, l'avantage de lire d'un seul coup toute cette correspondance et à qui cette vue d'ensemble permet de saisir la véritable pensée du Roi, nous pouvons affirmer qu'une chose seule l'a absorbé, l'Espagne, toujours l'Espagne, et la crainte de voir Élisabeth et son conseil céder à leur très vif désir de faire la paix. J'ajouterai qu'il est probable que le Roi, connaissant l'habileté politique d'Élisabeth et sa pénétration, n'a pas trouvé de moyen plus assuré de dissimuler, au moins en partie, ses propres idées à la Reine, que de laisser son représentant poursuivre constamment auprès d'elle la réparation des dommages causés aux Français et la conclusion d'un traité de navigation.

En réalité, ce qui intéressera Henri, dans les informations nombreuses et détaillées que lui enverra son agent, ce sera la négociation poursuivie d'une façon presque ininterrompue par Élisabeth avec l'Espagne, par l'intermédiaire de l'archiduc Albert, les nouvelles qu'il lui procurera sur les projets de la reine d'Angleterre par rapport aux États des Provinces-Unies et aux secours qu'elle continuera à leur fournir. Grâce à elles, il s'efforcera de suivre la pensée mobile de la Reine et de découvrir si elle est dominée par le désir de rétablir les

relations commerciales entre l'Angleterre et les pays possédés par les Espagnols, au prix de l'abandon de ses anciennes alliances, ou par la nécessité de sauvegarder l'indépendance des Provinces-Unies, dont la conservation importe directement à la sécurité de son royaume. Dans le premier cas, toute l'action du Roi se bornera à détourner discrètement les États de suivre la « cornette » de la Reine; dans le second, il poursuivra la conclusion d'un traité de navigation, dont il sera toujours prêt à élargir le cadre, en le transformant en un traité de commerce et même d'alliance offensive et défensive.

En résumé, le traité de navigation et les négociations des Anglais avec les Espagnols, deux questions dont on voit la connexité, seront tour à tour l'objet de l'activité diplomatique du Roi et de son résident à Londres : j'ai essayé d'en donner une fidèle esquisse dans ce livre.

La recherche d'un traité de navigation et de commerce ébauché du temps de la reine Élisabeth, entravé par le mécontentement que causent à cette princesse les retards mis par le Roi au remboursement des deniers qu'elle lui a avancés, et conclu seulement pendant le règne de Jacques Ier, prête à un rapprochement curieux.

Ce que peuvent des traités de commerce bien compris, la formation récente de l'unité allemande nous l'a montré et le nom de Frédéric List[1] peut trouver place à

1. Voir : *L'Allemagne économique ou Histoire du Zollverein allemand*, de Émile Worms. (Paris, Marescq aîné, 1874, in-8°.)

côté de celui du prince de Bismarck, au panthéon de l'Empire germanique. Il est intéressant de voir, à son époque, Henri IV utiliser la passion mercantile de la nation anglaise, pour la maintenir ou l'entraîner dans la sphère de son action politique, et comprendre nettement que des rapports commerciaux fréquents et amicaux entre la France et l'Angleterre pourraient amener les deux peuples à l'union étroite des intérêts d'abord, à l'unité de vues diplomatiques ensuite. Les efforts patiemment poursuivis dans ce sens méritent de fixer l'attention de l'historien. A un point de vue plus spécial, celui de l'histoire du droit international, ils ont une véritable importance : dans les laborieuses négociations de M. de Boissise, nous trouvons exposées les théories défendues et pratiquées à la fin du XVI[e] siècle par deux grandes nations.

De nos jours, la guerre de Crimée, dans laquelle les questions maritimes semblaient devoir prendre une importance toute particulière, a amené des modifications profondes dans le droit reconnu par les deux premières puissances maritimes de l'Europe, l'Angleterre et la France. L'entente sur des théories, pour lesquelles le désaccord était encore absolu, semble s'être faite et les déclarations identiques des cabinets des Tuileries et de Saint-James de 1854, la déclaration solennelle du Congrès de Paris, du 16 avril 1856, à laquelle ont adhéré la plupart des nations civilisées, ont fixé, pour le moment, le droit des gens que pratiqueraient, en cas de guerre maritime, ces mêmes nations. C'est ainsi qu'hu-

manisant le vieux droit de guerre, on a proclamé l'abolition de la course, le respect de la marchandise ennemie sous pavillon neutre, sauf la contrebande de guerre, le maintien du respect de la marchandise neutre, sauf la contrebande de guerre, sous pavillon ennemi.

Si la sagesse et le parfait bon sens de la note américaine[1], en réponse aux quatre articles du Congrès, n'a déjà ouvert les yeux à nos hommes d'État, la première guerre maritime qui éclaterait entre la France et l'Angleterre montrerait à quelles chimères s'est laissé aller le gouvernement français, en provoquant l'abolition de la course, quelle nouvelle cause de supériorité il a donnée à notre ennemi. Ainsi s'explique comment, en vue d'un si grand avantage, l'Angleterre, dont la politique est toute de traditions, a consenti à se départir de sa rigueur dans la poursuite de la marchandise ennemie, sous toutes ses formes, et des restrictions apportées à la liberté du commerce des neutres. Mais revenons à notre sujet.

Il faut bien le reconnaître, si le droit appliqué par l'Angleterre a été impitoyable, si elle n'a cessé d'abuser de sa force, pour commettre contre les neutres d'odieux attentats, en revanche, les théories de droit interna-

1. On trouvera les principaux passages de cette note, à la page 402, dans le tome III du *Droit international* de Ch. Calvo (Guillaumin, Paris, 1881, 3e édit., 4 vol. in-8o), qui la qualifie d'illogique.

L'opinion que j'exprime ici est celle que MM. Th. Funck-Brentano et Sorel ont écrite, sous une forme plus discrète, dans leur *Précis du Droit des gens*. (Paris, Plon, 1877, in-8o.)

tional qu'elle a défendues ont pour base une idée concrète et vraie : l'impossibilité dans laquelle se trouvent les belligérants, en cas de guerre maritime, de respecter la propriété privée. Elle considérait donc comme de bonne prise tous les biens appartenant à l'ennemi, navires ou marchandises, fussent-ils abrités sous pavillon neutre, et sans y apporter les tempéraments indiqués par le *Consulat de la mer*[1], dont elle prétendait appliquer les règles. Et ce n'est pas tout.

Décidés à faire prévaloir le principe de la souveraineté des mers et à la revendiquer à leur profit, tout particulièrement dans la Manche, qu'ils appellent déjà, sous Édouard Ier, la mer d'Angleterre, les Anglais en viennent à englober en quelque sorte toutes les marchandises dans la contrebande de guerre et, sous ce prétexte, pillent amis et ennemis. Ils obtiennent encore un autre résultat, à savoir que les Français, qui, après la paix de Vervins, pourraient de nouveau trafiquer avec les États de Philippe II et développer leur commerce, au détriment de celui des Anglais, auxquels les ports d'Espagne et de Flandre sont fermés, soient dans l'impossibilité de le faire.

Ajoutons qu'un dernier motif pousse les Anglais dans la voie de la piraterie. La longue guerre maritime que se font alors l'Angleterre et l'Espagne a transformé la

1. Voir la *Collection des Lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle,* de Pardessus (Paris, 1828, 6 vol. in-4°), tome II, chap. ccxxxi, page 303, et chap. ccxlv, page 338.

course en une véritable entreprise industrielle, à laquelle prend part toute la noblesse et, à sa tête, l'amiral d'Angleterre, qui a son lot réservé dans toutes les prises que font les navires de la Reine. L'impunité est donc acquise à tous les écumeurs de la mer.

En France, les bases de la coutume ou de la législation maritimes étaient sensiblement les mêmes qu'en Angleterre. Les *Rôles d'Oléron* et le *Consulat de la mer* en formaient les plus fermes assises, et le *Guidon de la mer*[1], l'ordonnance de février 1543 et l'édit de mars 1584 consacraient, en matière de prises, les usages du *Consulat*. Le droit de visite y était proclamé et la part prélevée dans les prises pour l'amiral, la répartition du surplus entre les bourgeois, victuailleurs, le maître et les compagnons, déterminées.

Mais, tandis que les Anglais, qui se sont assuré la supériorité sur mer, en réclament la souveraineté, les Français, dépourvus de marine de guerre, invoquent la liberté des mers, restreignent la liste trop longue des marchandises de contrebande[2] et cherchent à atténuer

1. Voir : *Guidon de la mer*, chap. XI, page 412, dans le tome II des *Lois maritimes;* l'art. 42 de l'ordonn. de févr. 1543, dans le *Code des prises imprimé par ordre du Roi* (Paris, Impr. roy., 1784, 2 vol. in-4°), I, page 15, et les art. 31, 57, 64, 65 et 69 de l'édit de mars 1584, dans le *Recueil général des anciennes Lois françaises*, XIV, pages 556 et suiv.
Voir également le *Code du roy Henri III* (Paris, Fr. Huby, 1622, in-fol.), fol. 766 et suiv.

2. Nous verrons, par exemple, dans la suite de ce livre, les Anglais, qui considèrent les céréales comme de la contrebande de guerre, vouloir en interdire l'exportation hors de France et saisir les na-

la rigueur du droit de visite; ils demandent enfin que le patron du navire armé en course soit responsable des faits et gestes de l'équipage et, comme garantie, fournisse une caution suffisante.

Depuis le temps d'Élisabeth et de Henri IV, toutes les matières qu'embrasse le droit des gens et celles qui nous occupent, en particulier, ont été l'objet des études d'auteurs nombreux; les rapports de plus en plus fréquents de peuples à peuples ont fourni à ces mêmes auteurs des

vires chargés de blé à destination de l'Espagne. Henri IV et son ambassadeur feront de leur mieux, pour résister à cette prétention, et suivront en cela l'opinion la plus généralement reçue encore aujourd'hui, qui veut que le commerce des subsistances avec les belligérants soit permis aux neutres.

Il me paraît intéressant, à ce propos, de rappeler ce qui s'est passé sous nos yeux, pendant la guerre avec la Chine. Le gouvernement a cru devoir considérer le riz comme contrebande de guerre et, par sa dépêche du 20 février 1885, le président du Conseil a invité les agents diplomatiques français à notifier cette décision au gouvernement auprès duquel ils étaient accrédités.

Sans juger la question d'utilité, on peut dire qu'en agissant ainsi la France abandonnait toutes ses traditions et créait un précédent fâcheux.

Un document, qui n'est pas médiocrement curieux à lire, est la réponse de Lord Granville, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères (en date du 27 février), à M. Waddington, ambassadeur de la République française à Londres, dont j'extrais le passage suivant :

« Je regrette d'avoir à vous informer que le gouvernement de Sa Majesté se trouve dans la nécessité d'élever des objections contre la mesure proposée, attendu qu'il ne peut admettre que le fait de traiter des provisions en général comme contrebande de guerre soit compatible avec le droit et la pratique des nations et avec les droits des neutres. » (*Documents diplomatiques concernant les affaires de Chine*, publiés par le Ministère des Affaires étrangères. Paris, Imp. nat., 1885, in-4°.)

exemples de toute nature à discuter, aux États des espèces sur lesquelles il a fallu se prononcer : si l'accord ne s'est pas fait sur toutes les questions, toutes du moins sont nettement posées et la pratique du droit maritime, par exemple, réalise journellement des progrès que les théoriciens ne font qu'enregistrer.

Il n'en était pas de même à l'époque où M. de Boissise représentait la France à Londres. A peine avait-il paru quelques rares écrits, tels que celui d'Alberico Gentili ; à l'exception du *Mare liberum*[1], les grands traités des premiers auteurs du XVIIe siècle, Grotius, Selden et autres, ne devaient voir le jour que longtemps après la mort de Henri IV, et les hommes qui prenaient la part la plus active à la direction des affaires étaient nouveaux en ces matières. Le Roi sera comme eux. Mais, s'il se montre peu initié aux détails épineux de cette science toute nouvelle, il ne perd jamais un instant le sentiment exquis des véritables intérêts français et n'oublie pas de les défendre. Mis au courant, par son ambassadeur, des prétentions anglaises, il les étudie, les combine avec les diverses questions politiques en jeu et pousse ses revendications aussi loin qu'il lui est possible de le faire, sans jamais s'exposer toutefois à perdre son caractère de neutre[2], sans

1. Le *Mare liberum* paraît en 1609.

Mare liberum sive de jure quod Batavis competit ad indicana commercia dissertatio. Lugduni Batavorum, Ex officinâ Ludovici Elzevirij : Anno CIↃ.IↃI.IX., petit in-8°.

2. Voir, par exemple, la lettre du Roi à M. de Boissise, du 5 octobre 1599. (*Pièces justificatives*, p. 92.)

surtout risquer de compromettre, aux yeux de l'Espagne, sa bonne amitié avec la reine d'Angleterre.

Tel s'est montré, dans les difficiles relations qu'il entretenait avec Élisabeth, comme dans tous les événements de sa vie, qu'il a toujours dominés, ce grand homme, dont la gloire est à jamais assurée. Le parti pris de certains auteurs de notre siècle a pu se refuser à lui rendre justice ; par contre, son œuvre a excité l'enthousiasme d'illustres historiens : en publiant l'ambassade de M. de Boissise, je n'ai d'autre prétention, pour ma part, que de m'associer à ceux-ci, avec toute la modestie de mes moyens.

A notre époque, le développement incessant des sciences et de leurs applications a porté à l'extrême le goût de l'analyse, en mettant en lumière, aux yeux de tous, la puissance de ce procédé d'investigation, et il est tout naturel de voir la littérature subir, dans la plus large mesure, ces nouvelles habitudes de l'esprit moderne. Ainsi, l'on peut dire que l'école romantique a bien fait de s'engager résolument dans la voie qu'elle a suivie, depuis quelques années, et de ne pas chercher à se dérober à l'influence du milieu dans lequel elle a pris naissance. En poussant aussi loin que possible le travail de l'analyse, dans la peinture des caractères et des passions qui agitent l'homme, elle a fait passer sous nos yeux des études intéressantes; mais, elle n'a pas mis complètement à profit la méthode que lui indiquait la science et il semble qu'épuisée de son premier effort,

elle ait été impuissante à grouper, par une vigoureuse synthèse, le résultat de ses observations, pour nous donner des créations saisissantes, comme en présente l'œuvre de Shakspeare, et, pour n'en citer qu'une, Hamlet.

Mais, si difficile à obtenir que me paraisse le succès, dans les conceptions idéales de l'esprit, il ne me semble pas moins périlleux d'essayer de ranimer les cendres d'un grand homme et de rendre à la vie son génie, à moins d'y avoir part. Ceux qui l'ont tenté pour Henri IV ont été audacieux et ont succombé sous l'effort. Ce qui reste à remarquer, dans leurs essais, c'est que tous, y compris ses détracteurs, ont dû courber l'épaule sous sa puissante main et se reconnaître vaincus par l'admiration. Le plus éloquent de tous, Michelet, ne peut « se l'arracher du cœur » et avoue qu' « il reste toujours au cœur de la France ». Après avoir suivi le Roi dans le détail de sa vie épique, après avoir cherché sa pensée dans le plus précieux monument de sa gloire, sa correspondance, on pense involontairement à cette invention si originale du génie grec, qui représente Minerve engendrée par Jupiter et la fait sortir de son front tout armée.

Les poètes de la fin du XVIe siècle manquaient de souffle, pour chanter ce héros, et le prodigieux enfantement du maître des Dieux n'a pas été renouvelé. A notre époque, des hommes distingués ont écrit sa vie et consacré à sa mémoire des pages émues : je ne crois

pas sans intérêt d'en donner ici un résumé critique et d'utiliser, pour les compléter, un document nouveau ou du moins que ces historiens n'ont pas connu. L'érudition a su gré à M. Henri Bordier d'avoir savamment tiré parti du tableau de François Dubois, d'Amiens, dans son *Étude sur la Saint-Barthélemy*[1]; on comprendra, je l'espère, que j'indique brièvement les réflexions que suggèrent la vue du moulage en cire fait sur Henri IV mort, appartenant à Mgr le duc d'Aumale et conservé dans la galerie des dessins du château de Chantilly.

Physiquement, le Roi est connu : le nez presque démesuré, le front puissant, des yeux d'un bleu inimitable et qu'on voit seulement encore aux princes de sa race, la bouche sensuelle et moqueuse, le tout uni dans un ensemble qui le rendait irrésistible. Mais, tandis que ces traits, figurés par le pinceau du peintre ou mis en saillie par le ciseau du sculpteur, prennent des aspects divers, suivant la fantaisie de l'artiste, dans le buste de cire, ils s'harmonisent avec une imposante vérité et une incomparable grandeur. Que ceux qui ont mis en parallèle le Roi et les Guises et proclamé la supériorité de l'air et de la tournure des princes lorrains aillent contempler le moulage de Henri IV et ils comprendront la justesse de cette expression : la majesté des rois. L'intelligence souveraine est dans ce front, dont la prodigieuse saillie centrale indique les vigou-

1. Genève, H. Georg., 1879, in-4°.

reuses perceptions; la sérénité et le commandement sont les attributs caractéristiques de cet auguste visage, sur lequel, bien à tort, on a voulu, tour à tour, faire sourire la bonté ou grimacer la luxure.

Et quels rapprochements intéressants facilite cette admirable galerie de dessins, où domine le buste du Roi : tous ses ancêtres, ses parents, y sont représentés par des crayons du temps, Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre; Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre; puis, dans la grande salle de peinture, Henri d'Albret, roi de Navarre et sa fille, Jeanne d'Albret. Qu'on les examine, en s'isolant de toute préoccupation artistique, et qu'on cherche, dans les traits de ces personnages, la transmission de la race, on verra combien elle est pure, dans la maison royale de Bourbon : Henri IV est, sans mélange, le vrai fils d'Antoine; il n'a pour ainsi dire rien de la maison d'Albret. A peine si on retrouve, à la commissure extérieure des paupières, ce pli caractéristique de l'œil de Henri d'Albret, son grand-père, qui trahit la ruse du roi montagnard, tel que nous l'a si bien fait connaître M. le baron de Ruble[1]. Quant au plissement si fin des lèvres de Henri, qui n'évoquera, en le voyant, l'aimable visage de la gracieuse Marguerite et de son frère François Ier?

Essayera-t-on maintenant de lire dans cette âme

1. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.* Paris, A. Labitte, 1883, in-8°.

complexe, pour y séparer l'ivraie du bon grain et savoir s'il mérite la popularité qui s'attache encore à son nom? Je renvoie le lecteur aux portraits laissés par Michelet[1] et H. Martin[2], qui nous font entrevoir un Henri IV à peu près complet, le premier esquissé avec une verve incomparable, mais avec des tons faux empruntés à la palette de l'ingrat d'Aubigné; le second tracé avec autant de de talent, une connaissance plus sérieuse du modèle et une sincérité d'admiration qui fait honneur à son auteur.

« Le panégyrique et la satire ont dit vrai, dans leurs allégations les plus contradictoires » sur Henri IV, écrit M. Henri Martin. Il pouvait poursuivre, en énumérant et groupant, comme s'ils coexistaient et vivaient en bonne harmonie chez le Roi, les qualités les plus rares et quelques-uns des défauts les plus détestables. J'en prends un exemple dans deux termes que cet historien a eu raison de rapprocher l'un de l'autre, l'élan et le calcul. Nul doute qu'au moment même où il se laissera emporter par l'élan le plus généreux et le plus spontané de bravoure pour sauver la vie à un ami, ou de clémence pour pardonner à un ennemi, il appréciera exactement, et comme malgré lui, le profit et le désavantage que comportera l'acte accompli. Tandis que, chez la plupart des hommes, facultés bonnes et mauvaises sont comme des

1. *Histoire de France au XVIe siècle. La Ligue et Henri IV* (Paris, Chamerot, 1857, in-8°), pages 328 et suiv. et 441.

2. *Histoire de France*. (Paris, Furne, 4e édit., 1860, in-8°) pages 466 et suiv.

échos endormis, qui ne résonnent que les uns après les autres, parce que leur foyer de vibration n'est pas identique et le rayon de même longueur, chez lui, comme les cordes de la harpe éolienne, un même souffle suffit à les faire retentir toutes, sans qu'elles rendent de sons discordants. Là est le trait caractéristique de cette physionomie originale, dont la haute personnalité domine celles de tous les hommes de son époque, qui en compte de si grands.

Je ne puis passer sous silence le reproche bien immérité, à mon avis, que M. Henri Martin a fait à Henri IV de manquer d' « une certaine élévation idéale ». Comment qualifier alors les sentiments religieux très profonds, en dehors de toute acception de confession, qui ne l'ont jamais abandonné, et son amour si généreux pour son peuple? Le soulagement des maux de ses sujets, l'amélioration de leur condition ont été l'objet des préoccupations constantes de son règne, et si, de son vivant, il n'a pas recueilli les témoignages de la tendresse publique, à laquelle il avait tant de droits, les regrets qu'a laissés sa mort sont le plus éloquent témoignage du bien qu'il avait réalisé.

J'adresserai encore aux écrivains modernes, qui ont étudié le caractère de Henri IV, une critique que je crois méritée. Pour se faire une opinion sur lui, ils n'ont guère eu recours qu'aux contemporains français, chez qui l'éloge est souvent outré ou le blâme sans mesure. Ils auraient dû s'enquérir auprès des étrangers qui ont

connu le Roi et dont le témoignage est un contrôle des appréciations des historiens nationaux.

Des ambassadeurs nombreux ont résidé à la cour de France, parmi lesquels il s'est trouvé des esprits curieux et attentifs. Amis ou ennemis, ils avaient intérêt à connaître le prince auprès duquel ils étaient accrédités et le devoir de transmettre à leur gouvernement le résultat de leurs observations. Amis, ils se sont attachés à démêler les qualités du Roi propres à assurer la sûreté et la durée des relations qu'ils avaient mission d'entretenir, comme les défauts qui pouvaient les compromettre. Ennemis, ils ont eu une tendance à charger Henri IV et à ne lui trouver que des imperfections, ou même des vices; mais, si nous y regardons de près, tel reproche, qu'ils lui adresseront, nous révèlera le plus souvent une circonstance, où le génie politique du Roi aura déjoué leurs calculs et fait triompher la cause française.

Je n'ai eu jusqu'ici, pour ma part, l'occasion de consulter qu'un nombre extrêmement restreint de documents espagnols, mais je me suis livré à un dépouillement consciencieux des correspondances anglaises, pendant une période d'environ six années, et j'ai été frappé des appréciations portées sur le Roi par les diplomates d'outre-mer. Unton, Edmonds, Mildmay, Cecil, Neville n'ont pu passer indifférents à côté du monarque qu'ils ont vu au milieu des circonstances les plus diverses de son existence. Les uns, comme Henry Unton, se sont plu à rendre hommage au mérite de l'homme de

guerre, de l'ami fidèle et observateur de sa foi; les autres, R. Cecil, par exemple, en dépit des colères soulevées par la paix de Vervins, laissent percer leur admiration pour Henri; tous se sont montrés sévères pour son amour immodéré de jouissance, ses mœurs éhontément dissolues. Mildmay nous donne de lui un portrait peu flatté. Le Roi, écrit-il, est vraiment bon, facile à vivre et très brave, mais il n'a pas d'autres vertus. Ses vices sont la convoitise, l'inconstance; il ne sait pas s'occuper longtemps d'affaires sérieuses; il est irrésolu, négligent, imprévoyant et bavard.

Je ne m'arrête qu'à deux épithètes de l'énumération de Mildmay : le Roi est négligent et imprévoyant. Il y a beaucoup de vrai dans cette accusation, mais un seul mot rendrait mieux sa pensée. Henri IV était d'une rare insouciance. Au milieu de préoccupations terribles, il était capable, pour un moment, d'oublier complètement les plus graves soucis et de compromettre des résultats péniblement acquis. Dans les angoisses des persécutions religieuses et quand il sait sa vie menacée, il courtise les filles de la Reine-mère, ou, en présence d'un ennemi prêt à l'attaquer, cède à son goût pour la chasse : à la porte de sa maîtresse comme à la poursuite du cerf, il perdra, pendant quelques heures, la mémoire de tout ce qui l'occupe.

Encore que cet abandon de soi lui ait causé de cruelles mésaventures, je pense qu'on ne doit pas le lui reprocher trop rigoureusement. Sa vie s'est débattue au

milieu de telles difficultés, que, si son esprit n'eût été capable de s'affranchir parfois de toute inquiétude, il n'aurait eu ni la vigueur physique ni la force morale nécessaires pour soutenir longtemps la lutte. Et, en dépit de cet heureux privilège, à l'heure où le couteau de Ravaillac le frappait, il avait dépensé de telles réserves de volonté, l'âme avait soutenu de tels assauts, l'homme, pour tout dire, était si usé, qu'il est permis de penser que la mort planait déjà sur sa tête et que Dieu a voulu épargner à la France l'épreuve de perdre son chef, tandis qu'elle serait engagée dans la nouvelle guerre avec l'Espagne, qui allait s'ouvrir.

A tout ce qu'on a dit du Roi, je n'ajouterai qu'une observation. Toute sa vie, Henri IV, avec une merveilleuse souplesse d'intelligence, a su approprier les événements les plus funestes à ses besoins et au bien de ses affaires, et je rappellerai, pour mieux traduire ma pensée, une circonstance solennelle de la vie du Roi, la perte d'Amiens, qui faillit amener sa ruine et n'arriva cependant pas à troubler chez lui cette précieuse faculté. A peine en recevait-il la nouvelle que, tandis que ses serviteurs et ses courtisans en demeuraient accablés, il était déjà fait à la situation délicate que lui créait cette catastrophe, en avait pesé tous les dangers et en connaissait le remède. Il allait même au delà, et, de la prise d'Amiens, il tirait argument pour réchauffer le zèle attiédi d'Élisabeth, qui menaçait de le laisser à l'abandon.

Il faut voir, dans cette ressource si rare de son

esprit, une des raisons sérieuses du bonheur avec lequel il a constamment surmonté des difficultés qui semblaient inextricables et au milieu desquelles il a toujours gardé le sentiment inébranlable de sa supériorité sur ses adversaires. A l'occasion dont nous parlons, il a lui-même mis au jour sa pensée, dans un langage plein de noblesse, en dictant, au mois de juin 1597, l'instruction de M. de Réau[1] partant pour l'Angleterre.

Vous représenterez à la Reine, écrivait-il, « que les accidens qui nous arrivent, ores que du commancement ilz soient par nous jugez bons ou mauvais, selon que leurs effects apparoissent, neantmoings ilz nous nuisent ou servent souvant, selon que nous nous y reduisons et en usons; car, ceste justice et providence divine ne veut bien ny mal faire à personne, au dommage d'autruy; au contraire, souvent elle nous enseigne et radresse, en nous chastiant pour nous sauver, ou nous favorise pour nous punir, de sorte que noz maux proceddent de noz fautes.....

« C'est à fin de mieux juger, par la consideration susdicte, le proffit que Leurs Majestez peuvent tirer presentement de la perte de la dicte ville d'Amiens et de l'advantage que l'ennemy pense y avoir acquis, s'ilz veuillent emploier, en mesme temps, les forces qu'elles ont prestes, à reprendre les dictes villes de Callais et d'Amiens. »

1. Instructions à M. des Reaux allant en Angleterre, juin 1597. — Bibl. Nat., Ms. fr. 3463, fol. 71.

Je ne puis, à regret, terminer cette préface sur les paroles du Roi et je dois au lecteur quelques explications, sur l'origine de cette publication et sur les matériaux dont je me suis servi. Il y a quelques années, M. le baron d'Hunolstein voulait bien me confier les précieux documents qu'il possède sur les Harlay et qui sont venus dans ses mains par son alliance avec l'héritière du nom et des titres de la maison de Montmorency-Luxembourg[1].

Après d'assez longs tâtonnements, il m'a paru indiqué d'inscrire sous deux rubriques, parlementaires et diplomates, les membres de cette noble famille : les premiers, auxquels leur nom a emprunté à peu près exclusivement son illustration, les seconds dont les services ne sont pas moins éclatants, mais manquent de notoriété. J'ai toujours eu au fond du cœur, je l'avoue volontiers, une ardente sympathie pour ce remarquable groupe des diplomates de la vieille monarchie, qui, à l'heure de la défaite, a souvent réussi à amortir ses douloureuses conséquences, et, les jours du triomphe, a si bien su mettre à profit la victoire, à la plus grande gloire de la patrie française; et comme, chez les Harlay, quelques-uns ont joint, à la qualité d'ha-

1. Marie-Madeleine de Harlay, fille d'Achille IV de Harlay, comte de Beaumont, avocat général au parlement de Paris, épouse, le 7 décembre 1711, au château de Beaumont, Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, dit le chevalier de Luxembourg, plus tard prince de Tingry.

biles négociateurs, le mérite d'être de vaillants soldats, j'ai résolu de concentrer sur eux toutes mes recherches.

Trois d'entre eux ont particulièrement marqué au XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e] : Charles de Harlay, sieur de Dollot; Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, employé, comme son cousin, dans de nombreuses négociations, et Christophe de Harlay, sieur de Beaumont, ambassadeur à Londres pendant plusieurs années.

Au XVII[e] siècle, on cite Achille de Harlay, ambassadeur dans le Levant, plus tard évêque de Saint-Malo; Philippe de Harlay, comte de Cesy, ambassadeur ordinaire à Constantinople, et Nicolas-Auguste de Harlay, sieur de Bonneuil et de Cely, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à la paix de Ryswick, qui a confirmé la possession de Strasbourg à la France.

Pour suivre rigoureusement l'ordre chronologique, j'aurais dû tout d'abord m'occuper de M. de Dollot: je lui ai cependant enlevé la première place, qui lui revenait de droit, pour la donner à M. de Beaumont, dont l'importante ambassade en Angleterre me tentait, et comme tout ce que Beaumont a eu à traiter avait été engagé par son prédécesseur, qui l'a assisté pendant les six premiers mois de sa mission à Londres, j'ai été ainsi amené à m'intéresser à Jean de Thumery, sieur de Boissise. J'avais cru tirer de l'étude de sa correspondance une introduction pour M. de Beaumont : j'en ai presque malgré moi fait un livre, qui paraît aujourd'hui.

Tous les documents manuscrits dont j'ai fait usage sont indiqués dans les notes et parfois même dans le corps du texte ; je tiens cependant à en signaler tout particulièrement quelques-uns :

1° Une généalogie de la famille de Thumery[1] et divers documents, entre autres le testament du sieur de Boissise, appartenant à M. le baron d'Hunolstein et qu'il m'a communiqués aussi libéralement que les papiers de la famille de Harlay. Je lui ai de mon mieux témoigné de vive voix ma reconnaissance ; il me permettra de lui en renouveler ici la respectueuse expression.

2° Une copie de la correspondance entière échangée entre le Roi et M. de Villeroy, d'une part, et M. de Boissise, de l'autre. Le registre in-folio qui la renferme est conservé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, sous le n° 4128 de l'ancien Fonds français, et provient du fonds de Lamarre. Il a été utilisé, dans son importante publication des *Relations politiques de la*

1. Les papiers Thumery appartenant à M. le baron d'Hunolstein proviennent, comme ceux de Harlay, de la maison de Montmorency-Luxembourg.

Éléonore-Joseph-Pulchérie des Laurens, femme de Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, est fille de Madeleine-Claude Ferrand d'Averne et de Joseph-Balthasar des Laurens.

La dite Madeleine-Claude fille de Marie-Madeleine de Flexelles de Brégy et de François Ferrand, chevalier, marquis d'Averne.

La dite Marie-Madeleine fille de Madeleine de Thumery de Boissise et de J.-B. de Flexelles, chevalier, comte de Brégy.

La dite Madeleine, fille de Germain-Christophe de Thumery, chevalier, sieur de Boissise et de Madeleine Le Tellier.

France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVIe siècle[1], par M. A. Teulet, qui en a « extrait tout ce qui pouvait intéresser l'histoire des rapports politiques de la France avec l'Écosse » et le considérait comme « une transcription originale », « faite par les soins et sous les yeux de l'ambassadeur lui-même ». Depuis cette époque, ce même manuscrit a été l'objet d'inventaires détaillés publiés, l'un par M. Armand Baschet, dans ses *Lists of despatches of ambassadors from France to England*[2], l'autre dans le *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*[3].

3° Enfin, j'ai tiré de Londres des documents importants, gardés au Public Record Office et dont l'ensemble m'a été signalé par M. William Hardy, F. S. A., deputy keeper of the Public Records, avec toute l'obligeance que l'on peut attendre de sa haute courtoisie : je le prie d'agréer tous mes remerciements, avec l'assurance de mon dévouement. Je n'oublierai pas non plus M. Edward Salisbury, B. A., of the Public Record Office, auquel j'ai de si réelles obligations, et M. Michel Deprey, de la Bibliothèque nationale, dont j'ai eu maintes fois l'occasion d'apprécier la parfaite complaisance et qui m'a fourni, sur les manuscrits de son département, les renseignements les plus précieux. J'ajouterai encore que

1. Tome IV, page 209. (Paris, Vve J. Renouard, 1855, 5 vol. in-8°.)
2. *The thirty-ninth annual report of the deputy keeper of the Public Records* (London, 1878, in-8), p. 640.
3. Tome III, page 420 (Paris, Firmin-Didot, 1881, in-4°).

M. J. Routhier m'a prêté le plus utile concours, pour la confection de la table qui accompagne ma publication.

Un dernier renseignement, au sujet des nombreux documents anglais que j'ai mis en œuvre. Quand ils étaient inédits et que je les ai cités dans mes notes, je les ai transcrits purement et simplement; quand, au contraire, ils étaient déjà imprimés, comme les *Memorals of affairs of State*, je les ai traduits, le plus souvent, à peu près littéralement.

Paris, le 19 mai 1886.

L'AMBASSADE

DE

FRANCE EN ANGLETERRE

SOUS HENRI IV

INTRODUCTION

On trouve dans un livre excellent, l'*Histoire du règne de Henri IV*, de M. Poirson, tous les renseignements généraux désirables sur la vie politique de ce prince, mais on ne saurait rencontrer dans un ouvrage en quatre volumes, qui est une véritable histoire de France, pendant une période de vingt ans, les détails intéressants des relations diplomatiques entretenues par le Roi avec les autres puissances de l'Europe. Leur importance est cependant considérable et, si la correspondance du Roi est la vraie source à laquelle il faut aller pour connaître l'homme, je puis affirmer que l'ensemble de ses instructions à ses ambassadeurs et la direction qu'il leur a donnée, dans les négociations dont ils étaient chargés, en sont le complément indispensable, pour bien apprécier l'œuvre politique du souverain. Telle est la pensée qui m'a engagé à entreprendre la publication d'une série d'études diplomatiques, que je commence aujourd'hui par

l'ambassade de M. de Boissise à Londres. Mais, avant d'entrer en matière, il me semble utile de reconstituer en quelque sorte l'atmosphère politique dans laquelle il a vécu et je ne crois pas pouvoir plus sûrement atteindre ce résultat, qu'en rappelant sommairement les missions remplies par les ministres français qui l'ont précédé en Angleterre. Cette rapide revue ne remontera pas au delà de l'époque de la déclaration de guerre à l'Espagne par Henri IV et je ne donne d'ailleurs pas le même développement aux diverses négociations qui se sont produites, parce qu'elles n'ont pas une égale importance et qu'elles sont inégalement connues.

A partir de la date où nous commençons cette étude et même un peu avant, les relations entre les deux souverains se modifient profondément. Ce n'est pas qu'en tout temps la Reine n'ait été uniquement préoccupée des intérêts anglais, mais, à ses yeux, la manière utile de les défendre a changé. Tout autre, en effet, se présente à Élisabeth le roi de Navarre, chef du parti huguenot, ou le nouveau roi de France, ennemi déclaré de la faction jésuitique et papiste, et tout autre le roi vainqueur de la Ligue, en lutte, il est vrai, avec le plus puissant monarque du monde, mais dont le sort ne lui inspire relativement que peu d'inquiétudes, puisqu'il a déjà su triompher de difficultés qui semblaient insurmontables. Aussi, quels maigres secours elle lui accordera désormais et au prix de quels sacrifices pour la dignité du Roi! Et encore, ces secours arriveront toujours en retard et feront parfois défaut, au moment où ils seraient le plus utiles. Dans cette période d'un peu plus de trois ans, qui s'étend du 16 janvier 1595 au 2 mai 1598, le Roi ne parviendra pas à lier sérieusement Élisabeth avec lui et s'il était possible de se faire illusion sur la valeur du traité du 24 mai 1596, son habile négociateur aurait pris le soin de nous détromper, en

déclarant « qu'il eut plus de reputation que d'effect ». Le jugement de Sancy a encore été confirmé par Villeroy[1], quand il a ajouté que « la misere de ses affaires forçoit Sa Majesté de recevoir et non de choisir ».

En réalité, la Reine n'a qu'un intérêt, c'est-à-dire qu'un but, voir la France et l'Espagne épuiser leurs forces vives dans une lutte prolongée, dont l'Angleterre souffrira peu et tirera finalement tous les profits, soit en exigeant de Henri IV les sacrifices les plus douloureux, pour prix de l'assistance qu'elle lui prêtera, soit en obtenant de larges avantages de l'Espagne, par la conclusion d'une paix séparée.

Le plan de la Reine était bien conçu et il semblait qu'elle n'eût qu'à attendre, pour choisir son heure; mais, l'ardeur qu'elle mit à réaliser ses projets, le cynisme ou la maladresse de ses conseillers, qui les laissèrent deviner, l'avidité avec laquelle ils adressèrent à tout propos au Roi les plus brutales réclamations d'argent devaient le faire avorter.

Si l'on avait sous les yeux une carte du monde, sur laquelle les possessions du royaume britannique actuel seraient seules désignées par des couleurs, on ne pourrait manquer d'être frappé du nombre des taches indiquant des stations à la fois militaires et commerciales, dont la politique anglaise n'a cessé, par une tradition ininterrompue, d'accroître le nombre. Ces idées ne sont pas nouvelles pour les hommes d'État anglais et le goût de ces îlots ethnographiques factices a toujours été dans leur instinct. A l'époque dont nous nous occupons, le champ ouvert à cette passion était plus limité et deux pays avaient le triste privilège d'exciter ces convoitises : les Pays-Bas, dont la richesse indus-

1. *Discours faict par messire Nicolas de Harlay, chevalier, sieur de Sancy, sur l'occurrence de ses affaires*, p. 183, et *Mémoire placé en tête du volume des dépêches de Villeroy, secrétaire d'État du roi Henri IV*, p. 8, publiés par A. Poirson. (Paris, Didier, 1868, in-8°.)

trielle était bien faite pour tenter des ministres aussi pratiques que ceux de la Reine, et la France, que la longue occupation de la guerre de Cent Ans désignait sur certains points à leur âpre ambition. Tout particulièrement Calais, resté deux siècles entre leurs mains et arraché à la catholique Marie Tudor, à l'indignation de la nation entière, était le point de mire d'Élisabeth, qui longtemps conserva l'espoir de le restituer à la couronne d'Angleterre : seulement, la reine protestante ne pouvoit l'enlever de vive force à son allié et ancien ami huguenot; elle n'avait que la ressource de se faire céder la place par lui, pour services rendus, ou plus tard de la prendre à l'Espagnol.

A ces visées de conquête de villes maritimes, qui s'étaient fait jour dans le traité conclu par la Reine avec les provinces des Pays-Bas[1], se trouvait étroitement unie la volonté d'empêcher ses ennemis de posséder des ports importants dans « les mers étroites ». Aussi, chaque fois qu'elle accordait au Roi l'assistance de quelques troupes, exigeait-elle qu'elles fussent employées à faire évacuer aux Espagnols les contrées qui regardaient l'Angleterre.

Dans cet ordre d'idées, l'année 1594 lui avait apporté de larges satisfactions : Rouen et la Normandie faisaient retour au Roi; en Picardie, Philippe II ne conservait que La Fère[2]; mais, en Bretagne, Blavet aux mains des Espagnols et surtout le fort de Crozon, qui commandait Brest, lui inspiraient de graves inquiétudes. C'est pourquoi elle avait cédé aux demandes réitérées de l'ambassadeur ordinaire du Roi, M. de Beauvoir[3],

1. Traité conclu à Nonesuch, le 10 août 1585. — *Corps universel diplomatique*, V, P^ie I, 454.

2. Soissons et Ham étaient aux Ligueurs.

3. Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir-la-Nocle en Bourbonnais, écuyer, fils de Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir, et de Madelaine de Salins, dame de la Nocle.

Il épouse, par contrat de mariage daté du 17 avril 1559, Béraude de Fer-

et à celles de M. de Chatte[1], et envoyé, sous les ordres de Sir John Norris[2], un corps de troupes qui s'était joint aux forces du maréchal d'Aumont en train de conduire une brillante campagne contre le duc de Mercœur.

Plus tard, quand le Roi lui communique son dessein de déclarer la guerre à l'Espagne, Élisabeth refuse de s'engager davantage et même, quand les hostilités sont commencées, elle ne craint pas de faire dire à Henri par Sir Edmonds [3] qu'elle a décidé de retirer ses forces de Bretagne[4], où elle ne

rières; sœur de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny, tous deux enfants de François de Ferrières et de Louise de Vendôme, fille de Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, et de Louise de Graville.

Sa vie est longtemps mêlée à l'aventureuse existence du vidame de Chartres. (Voir : *Vie de Jean de Ferrières*, Auxerre, Perriquet et Rouillé, 1858, in-8°.)

Devenu conseiller d'État et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, il est choisi par Henri IV pour occuper le poste d'ambassadeur en Angleterre, au mois d'août 1589. (*Recueil des Lettres missives,* III, 27.)

1. Lettre du Roi à M. de Beauvoir, du 23 avril 1594. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 144.

Aymar de Chatte, de la maison de Clermont, en Dauphiné, quatrième fils de François, seigneur et baron de Chatte, de Crépol, etc. ..... et de Paule de Joyeuse, est commandeur de l'ordre de Malte (Limoges, puis Lormettaux). Gouverneur de Dieppe, il en ouvre les portes à Henri IV, quand le Roi vient en Normandie.

2. Sir John Norris, second fils de Henry Lord Norris, officier anglais employé par la Reine aux Pays-Bas, où il déploie la plus brillante valeur; accompagne Sir Francis Drake, dans une expédition contre les Espagnols (1589), commande les troupes anglaises en Bretagne, puis en Irlande.

3. Sir Thomas Edmonds, fréquemment employé par la Reine dans ses négociations avec Henri IV, obtient, par la protection du comte d'Essex, auquel il a écrit, du camp de Lons-le-Saunier, au mois d'août 1595, le poste de secrétaire de la langue française vacant par la mort de Charles Yetsweirt, qui cumulait cette charge avec celle de clerc du sceau privé. (Rymer, *Fœdora,* VII, P. I, 172.)

Ambassadeur résidant en France, pendant les premières années du règne de Louis XIII, il est nommé contrôleur de la Maison royale, à la fin de 1616, et trésorier, à la place de Lord Wotton, en 1618.

Il s'allie à la noble maison de la Warr, par le mariage de sa fille Isabelle avec Sir Henry West, baron de la Warr et chef de la famille en 1628.

4. Dans un mémoire sur l'état des affaires du Roi en Bretagne (*Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, VI, 235), on voit que les troupes anglaises de Norris s'embarquèrent, le 1er mars, et qu'il ne resta dans cette province que la compagnie de chevau-légers et cent arquebusiers à cheval.

les avait envoyées que pour prendre Crozon ; qu'elle ne peut supporter constamment de si grandes dépenses et qu'elle a des craintes du côté de l'Irlande, qui l'obligent à se prémunir.

A ce moment, la campagne de 1595 était à peine engagée, le Roi avait bon espoir, et, s'il envoyait en Angleterre Chorin[1], l'un des aides des maréchaux de camp, c'était, semble-t-il, bien plus pour avertir la Reine de « plusieurs pratiques et menées » des Espagnols dirigées contre elle, que pour assister Beauvoir dans de nouvelles demandes de secours. Jean de la Fin devait se borner à déclarer à Élisabeth, que Henri était surtout marri de la joie qu'éprouveraient leurs ennemis communs, en le voyant privé de la continuation de l'assistance de son alliée.

Malheureusement, tandis que le Roi parcourt la Franche-Comté, en rançonnant les villes qu'il trouve sur son passage, la fortune change du côté des Flandres. Le Catelet et Doullens tombent aux mains des Espagnols, qui, le 11 août, mettent le siège devant Cambrai. Henri IV, quand il en est informé, hâte sa marche vers Lyon, arrête définitivement les articles d'une trêve générale, en faveur du duc de Mayenne, et écrit à ses principaux lieutenants de rassembler les troupes dont ils peuvent disposer, pour les concentrer en vue d'une action destinée à dégager Cambrai. En même temps, le Roi a recours à ses alliés. Le 15 août, à la nouvelle du désastre de Doullens, il fait appeler, le soir même, auprès de lui M. Edmonds[2], qui l'a sans cesse accompagné

1. Lettre du Roi à M. de Beauvoir, du 26 février 1595. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 308.

2. Edmondes to Burghley, from the campe neare Lyon-le-Saunyer, 6th august 1595. [O. S.] (Orig.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

Cette lettre de Th. Edmonds donne de curieux renseignements sur les souffrances endurées par l'armée royale.

depuis son départ de Paris, et lui déclare qu'il va envoyer en hâte demander à la Reine un secours de 2 ou 3.000 hommes pour trois mois, car il est averti que l'ennemi songe à s'emparer d'une place du littoral et particulièrement de Boulogne, qui est mal défendu. Lui-même précipitera son voyage à Lyon, où il ne séjournera que douze ou treize jours, tandis que M. le connétable ira au-devant de M. d'Épernon, pour tenter de l'amener à composition. Malgré la réponse peu encourageante du secrétaire anglais, qui prévoit un refus de la Reine s'excusant sur les affaires d'Irlande, Henri expédie M. de la Barrauderie[1], que sa qualité de huguenot désigne à

1. M. de la Barrauderie a été confondu à tort avec M. de la Boderie (Antoine Le Fèvre), par M. Guadet, dans la table générale du *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, et par Th. Birch dans ses *Memoirs of the reign of queen Elizabeth.*

M. Berger de Xivrey l'avait imprimé à peu près exactement : le sieur de la Baroderie, dans une lettre de Henri IV à la Reine, du 5 octobre 1595 (IV, 418), d'après le Ms. 37 du fonds Brienne.

Les nombreux documents conservés au Public Record Office, dans lesquels il est question de ce personnage, ne laissent aucun doute à cet égard, en dépit de l'orthographe anglaise, Barrodery. Exemples : lettres d'Edmonds à Burghley et à Essex parlant de la mission de ce gentilhomme, instructions pour Sir Roger Williams ou pour Sir Henry Unton, etc... et *endorsements* de l'époque à ces mêmes pièces. Mais, il en est une qu'il faut citer entre toutes, c'est une lettre autographe de l'ambassadeur à Burghley et signée très lisiblement : Barrauderie. (Barrauderie to Lord Burghley, London, 3rd september 1595. [O. S.].) La Bibliothèque nationale possède beaucoup de lettres signées de M. de la Boderie, qui ne permettent pas que cette confusion puisse se maintenir.

Dans sa lettre écrite au camp devant Lons-le-Saunier, le 16 août 1595, Sir Edmonds nous donne un renseignement précieux : « Monsieur de Barroderie, who is of the Relligion and verie well affected therein ». L'attachement des La Boderie à la religion catholique est trop connu, pour qu'il y ait lieu d'insister. (*Les La Boderie*, comte de la Ferrière-Percy, Paris, Aubry, 1857, in-8o.)

M. de la Barrauderie était un gentilhomme appartenant au maréchal de Biron, qui avait connu le comte d'Essex au siège de Rouen et avait demandé à Edmonds de le recommander au puissant favori. Il est encore fait mention de lui comme attaché à Biron, dans le « Journal de tout ce qu'a faict M. de Maisse, ambassadeur du Roy en Angleterre vers la reyne Elisabeth. » (Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 219 vo.)

Le volume 186 des Pièces originales de la Bibliothèque renferme un document, qui prouve qu'au milieu du xviie siècle le nom subsistait encore :

son choix, comme personne agréable à la Reine. Il adresse la même requête aux Hollandais, par l'entremise de M. de Buzenval[1].

Le Conseil, laissé à Paris par le Roi pour l'expédition des affaires et présidé par le prince de Conti, avait été vivement impressionné des affaires de Picardie. Comme le Roi, et à son insu, s'il faut en croire les ouvrages anglais[2], le Conseil chargea Me Étienne Chevalier[3], maître des Requêtes, d'aller implorer l'assistance de la Reine. Arrivé à Dieppe le 20 août, dans la soirée, Chevalier ne débarqua en Angleterre que le 29. Il fut reçu par Élisabeth, lui montra une lettre du maréchal de Balagny au duc de Bouillon, qui avouait la triste situation de Cambrai et le danger de perdre la place, si elle n'était pas secourue immédiatement, et demanda, au nom du Conseil, que les forces dont on voudrait bien disposer en leur faveur partissent dans le délai de quinze jours. Malheureusement, la Reine croyait savoir[4] que la

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à nostre amé et feal conseiller en nostre conseil d'Estat et tresorier de nostre espargne, ... Nous voulons et vous mandons que, des deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de vostre charge de la presente année, vous payiez et delivriez comptant au Sr Armand de la Barauderie, commissaire ordinaire de nos guerres, la somme de trois mil livres, de laquelle nous luy avons fait et faisons don, par ces presentes signées de nostre main, en consideration des services qu'il nous a rendus et continue à rendre chacun jour......

Donné à Paris, le XVIIIe jour de may, l'an de grace mil six cens cinquante-six.

1. Paul Choart de Buzenval, sieur de Grandchamp et de la Grange-le-Roy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et conseiller de S. M. en ses conseils d'État et privé, ambassadeur en Hollande pendant de longues années. Il meurt à La Haye, le 31 août 1607.

2. *Memoirs of the reign of queen Elizabeth, from the year* 1581 *till her death*, by Th. Birch (1754, 2 vol. in-4), I, 280.

3. Étienne Chevalier, reçu conseiller au parlement de Paris, le 4 avril 1573, est rencontré à Dieppe par Antonio Perez, qui le juge comme un honnête jeune homme, doué de peu d'éloquence et qui ne doit l'honneur de sa mission qu'à ce fait, qu'il est en état de payer de sa bourse les frais de son voyage en Angleterre.

4. An instruccion for Sir Henry Unton, knight, beinge sent by the Queen's

ville était remarquablement fortifiée et assez largement pourvue d'hommes et de vivres, pour n'avoir plus rien à craindre; elle pouvait répondre à M. Chevalier que, sur les quinze jours qu'on lui accordait pour faire passer la mer à ses troupes, il avait su en perdre douze pour son voyage, et, pour dire ce qu'elle n'avoua pas au maître des Requêtes, Cambrai [1], aux yeux d'Élisabeth comme de tout bon Anglais, n'appartenait pas à la couronne de France.

La Fontaine[2] insista auprès de Burghley[3], en faisant valoir auprès de lui ce qui pouvait le toucher le plus, le danger que courraient les villes maritimes, si Cambrai se perdait; Chevalier, à son tour, pressa le grand trésorier, mais inutilement : il fut poliment éconduit. La Barrauderie, arrivé presque en même temps que Chevalier, ne fut pas plus heureux : il obtient également une audience, mais la Reine lui fit valoir « que de long temps elle n'avoit travaillé que pour autruy, sans pancer à elle [4] ». Il exposa, avec chaleur et habileté, les raisons qui devraient décider Élisabeth à secou-

Majestie as hir ambassador to the Frenche kinge (draft with many corrections by Lord Burghley and Cecil), december 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

1. « Cambrey, a place not belongyng to his crown, » écrivait Burghley dans ses « Considerations of the French kyng's demand by his letters brought by Mons. Lomeny and his messaige. » (October 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.)

2. La Fontaine and Chevalier to Lord Burghley, 20th and 26th august 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

M. de la Fontaine, pasteur d'une église réformée, établi à Londres, est chargé par le Roi, en l'absence d'un représentant accrédité, de communiquer officieusement avec le gouvernement de la Reine.

3. William Cecil, le plus ancien et le plus écouté des conseillers d'Élisabeth; maître des Requêtes sous Édouard VI (1549); conseiller privé et secrétaire d'État (1551); chancelier de la Jarretière (1553); créé baron Burghley, le 25 février 1571 ; remplace, dans son office de grand trésorier d'Angleterre, William Powlet, marquis of Winchester, en 1572 ; chevalier de la Jarretière (1584) ; chancelier de l'université de Cambridge; mort en août 1598.

4. Barrauderie to Lord Burghley, London, 3rd september 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

rir Henri, non sans ajouter qu' « il y auroit plusieurs autres considerations à deduire, qui conforteroient la demande du Roy, s'il estoit loisible d'aleguer des raisons, au lieu de la grace et de la faveur » qu'il réclamait; il supplia Burghley « d'accompaigner la demande du Roy » de « sa faveur » et de ses « bons avis » : il ne recueillit que des protestations de bonne amitié.

D'ailleurs, au moment dont nous parlons, la résidence de Nonesuch, où séjournait Élisabeth, devenait un véritable but de pèlerinages français. Après le Conseil et le Roi, c'étaient les États de la province de Bretagne qui demandaient son appui à la Reine, sans pouvoir l'obtenir. Cependant, flattée de tenir en quelque sorte les destinées de la France dans sa main, Élisabeth leur répondait avec courtoisie, en s'excusant sur ce qu'elle venait d'être pressée « quasi au mesme instant » « par les seigneurs ayantz charge des affaires du Roy en la Picardie, en son absence, avec la mesme instance que celle que » faisaient leurs « lettres, de subvenir aux necessités de ces quartiers-là, se trouvans fort esbranlés depuis le desastre à Dourlans et siege de Cambray ». Elle joignait au pli adressé aux États une lettre flatteuse pour M. de Saint-Luc[1].

M. de la Barrauderie était venu à Londres porteur de lettres de Henri pour la Reine et Burghley. Élisabeth tint à répondre au Roi. Sa lettre[2] tout entière de sa main, au commence-

1. The Queen to the States of Britanny and to M. de Saint-Luc; Nonesuch, 29th september 1595. [O. S.] (Copies.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, baron de Crèvecœur, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, tué d'une arquebusade au siège d'Amiens, le 8 septembre 1597.

2. Si les Espagnols « prendront Cambray, c'est à doubter que touttes les villes et hauvres, mes voisines, leur serviront de butyn, et, lisant vostre lettre contenant les noms d'Ardres et Bouloigne, m'estonne comme la ville plus proche de touttes deux vous a eschappé la plume. Mais, j'entends à ceste

ment de laquelle l'ironie perce à chaque ligne, au sujet de Mayenne qu'elle ne nomme pas, se terminait par la promesse qu'elle ne souffrirait pas l'établissement de l'Espagnol dans son voisinage et par quelques mots qui accréditaient Sir Roger Williams. Celui-ci, qui ne serait pas un nouveau venu en France, devait se rendre en toute hâte auprès de Henri et le fait est qu'il le rencontra sur la route de Lyon à Paris. Il lui communiqua immédiatement la proposition de la Reine.

Sir Roger Williams[1] fit entendre au Roi, au nom de sa souveraine, combien[2] il « lui faschoit de le voir tant engagé

heure que Calais sera d'ailleurs fort bien fourny, les Estats du Pays-Bas y mandant, selon vostre requeste, des hommes qui, je croy, ne vous serviront mieulx que les miens eussent faict. Et, quant à vostre requeste pour trois mille hommes, mes precedentes actions vous ont si bien tesmoigné le prompt vouloir exprimé par faicts jamais tardifs, que, si les assaults de touts costez ne me fussent que trop pressants, je ne vous faillirois un mois en temps convenable pour correspondre vostre besoing; mais, ayant tant harassé nos subjects, en espandant leur sang et vie pour vostre service, il est chose raisonnable qu'en tenions plus d'esgard qu'à les mander en poste, sans meilleur circumstance; et, pour consulter chez vous de choses très necessaires pour nous deulx, comme en partie j'ay communiqué à Williams pour le vous declarer, par lequel entendrez comme je ne vous en donne le negative, mais vous propose, comme en un m iroir, l'estat de mes affaires, m'asseurant que croyez que pour si peu de chose, ne vous abandonnerois, mais que en tout que puis, avecq la commodité de mon estat et consideration de mon peuple, n'auray moins soing de vostre conservation que la mienne, comme bien apparoistra, s'ils approcheront prez nos quartiers, et pour vous appartenir, non moins que feriez pour les miens, comme m'en avez asseuré. Et ay donné ordre presentement sur nos frontieres qu'hommes soyent esquipez et prets à partir sur quelque alarme, pourveu qu'en donniez authorité à vos gouverneurs, pour les accepter en tels lieux, où ne seront faicts aultre proye à l'ennemi que telle que l'espée et l'artillerie leur donnera. » (The Queen to the French king, 4th september, 1595. [O. S.] — Public Record Office; State papers, France, bundle 115.)

1. Roger Williams était un ami du comte d'Essex et avait sans doute été choisi à sa recommandation. Né dans le Monmouthshire, il avait d'abord fait la guerre, sous les ordres du duc d'Albe, et s'était par la suite distingué d'une façon si exceptionnelle par sa bravoure et ses succès, qu'il comptait parmi les meilleurs capitaines de son époque. Bien que l'éducation première lui ait fait défaut, il a composé une Histoire des guerres des Pays-Bas (publiée à Londres en 1618, in-4°), qui ne manque pas de valeur.

2. Instruction baillée par la reine d'Angleterre au sieur Roger Willems

tousjours ès quartiers eslongnez, laissant une si grande partie de son Estat à l'invasion des plus grandes forces de ses ennemis et à l'abandon », et lui rappela que la Reine n'avait ménagé pour lui ni le sang de ses sujets ni ses trésors; que toutefois elle n'avait jamais vu « l'ennemy si proche d'estre entier possesseur des parties de son royaume, desquelles » elle était « pour recevoir plus d'incommodité, comme nommeement en Bretaigne ».

L'instruction de Sir Williams se terminait ainsi :

« Et partant, puisque nous recueillons, mesmes des lettres du Roy et des advis que nous en avons, que nous sommes certains du danger auquel sont toutes les villes frontieres de deça, et sçavons notamment que Calais est maintenant le plus proche objet de l'Espagnol, comme une place de plus grand renom et plus propre pour interrompre notre pouvoir au destroit de la mer, où ne pouvons endurer de compagnon, vous luy direz librement que nous sommes contraintz de luy desnier tout support, aiant si grandz fraiz sur les bras, sinon à la charge et condition qu'il soit content de nous asseurer, soubz sa main privée, ou par chiffre ou autrement, que telle part de nos forces soient receues dans la dite ville de Calais, qu'ilz puissent estre bastans pour asseurer la ville contre tous attentatz et suffisans pour s'asseurer eux-mesmes contre toutes praticques et escornes : ce qu'estant accordé privement, nous sommes contens de luy prester nouvelle assistence pour fortiffier son armée, pour

venant en France, sur laquelle celle du sieur de Lomenie fut dressée. — Bibl. nat., fonds Brienne, vol. 37, fol. 5.

Je me sers avec plaisir de cette vieille traduction de l'instruction de Roger Williams, que j'ai comparée au document anglais et qui est fort exacte, mais incomplète du premier et dernier paragraphes.

Instructions for Sir Roger Williams, knight, sent by Her Majestie to the French king, 1st september 1595. [O. S.] (Copy.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

la faire mieux subsister contre l'Espagnol en ses quartiers. »

Si le Roi refuse d'accepter cette proposition, soit parce qu'il l'aura communiquée à certains personnages ne connaissant que leur intérêt, soit par suite d'un sentiment de défiance personnelle, qui serait un mauvais payement de nos bontés, vous reviendrez avec sa réponse et nous nous contenterons de lui avoir offert notre loyale assistance contre son mauvais voisin; car, il ne saurait nous venir à l'esprit de souffrir cette injure pour notre peuple, que nos soldats soient relégués dans des places secondaires, quand d'autres sont jugés dignes d'être accueillis dans Calais.

Henri ramena l'envoyé anglais avec lui à Paris, écouta patiemment les remontrances qu'il lui fit et auxquelles il n'était déjà que trop habitué, feignit de ne pas croire aux exigences de la Reine, au sujet de Calais, et renvoya en Angleterre Sir Williams, accompagné de M. de Loménie[1], secrétaire d'État du royaume de Navarre. Williams emportait une lettre du Roi à Élisabeth, en réponse à la sienne, et une autre pour le comte d'Essex[2]. Quant à Loménie, il était muni, non seulement d'une lettre à la Reine et d'une créance[3] répondant de point en point à celle qu'avait exhibée Roger Williams, mais il en avait pour le comte d'Essex, pour M. le grand trésorier, l'amiral d'Angleterre et le grand chambellan; une enfin pour M. de la Fontaine, en marge de laquelle était écrit de la main même du Roi : « Vous pouvez parler en toute confiance à Lomenie, car il est tout à moy ».

1. Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire du roi de Navarre, dès 1585.

2. Lettres du Roi à la Reine et au comte d'Essex, du 5 octobre 1595. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 420 et 422.

3. Lettres du Roi à la Reine, au grand trésorier et au comte d'Essex, du 5 octobre 1595. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 417, 422 et 423.

Instruction baillée à M. de Lomenie par le Roy l'envoyant en Angleterre, l'an 1595. — Bibl. nat., fonds Brienne, n° 37, fol. 1.

Les deux diplomates quittèrent le Roi, le samedi 7 octobre, à midi, à Maubuisson et arrivèrent à Londres le jeudi 12, sur les huit heures du soir. Le lendemain, Loménie envoya demander audience à la Reine, qui lui fixa le samedi 14, à 2 heures. Après avoir conféré avec M. de la Fontaine, Loménie se rendit à Nonesuch, où était la cour, échangea quelques propos avec les principaux personnages du Conseil, entre autres le comte d'Essex, et fut introduit dans la chambre de la Reine. L'entrevue fut longue et nous avons à regretter que Loménie ne nous ait pas au moins conservé le canevas de sa conversation avec Élisabeth. Ce que nous savons, c'est qu'il remit sa lettre à la Reine et formula les demandes du Roi [1] dans une proposition que le manuscrit Brienne n° 37 renferme in-extenso. Développant les raisons déterminantes de Henri pour aller en Bourgogne, il excusait son maître de ce qu'il n'avait pu « entierement nettoier » la Bretagne, par le retrait des troupes de la Reine, au moment où d'heureux succès semblaient présager un triomphe prochain, et affirmait que la pacification définitive s'achèverait rapidement, quand il plairait à Élisabeth de renvoyer dans cette province les forces que le maréchal d'Aumont avait eues à sa disposition.

Loménie abordait alors la partie importante de sa mission. Se basant sur les considérations mises en avant par Élisabeth, il proposait à la Reine d'accepter une conférence entre les députés des deux couronnes, dans une ville telle que Dieppe, Calais, Abbeville, Saint-Valery ou le Crotoy, où l'on aviseroit à ce qu'il y aurait à faire, pour la conservation et le bien des deux royaumes ; mais, en attendant, comme « l'insolence des ennemys sans doubte sera accrue

1. Proposition faicte par M. de Loménie à la reine d'Angleterre, fol. 18.

par la prise de Cambray », ajoutait M. de Loménie, le Roi, mon maître, « vous suplye, Madame, de vouloir haster le secours duquel il vous plaira l'assister, sans le tenir longuement en suspens, m'ayant très expressement chargé de vous protester, de sa part, que vostre seul respect luy a faict mespriser tout ce qui luy a jusques icy esté proposé, pour le bien de son Estat; mais, devant à ses subjects leur conservation et la tenant plus chere que sa propre vye, comme il le leur a tesmoigné par toutes ses actions, il est resolu d'y entendre, sy le malheur est que vous, Madame, qui ne l'avez abandonné, l'abandonniez en ceste occasion, » pour laquelle « Messieurs des Estats, qui n'y ont si grand intherest, ont envoyé trois mil hommes [1] .»

Quant à Calais, le Roi ne pouvait se persuader « qu'il fut tumbé en l'esprit » de la Reine, d'avoir donné charge au sieur Williams de le lui demander, d'autant que le Roi n'aurait moins de souci de la conservation de cette ville que des autres de son royaume.

On peut imaginer, quand on connaît l'humeur d'Élisabeth, l'accueil fait par elle au discours de M. de Loménie lui refusant Calais et la menaçant d'un accommodement avec l'Espagne.

Loménie dut avouer que, même avant son départ de France, Cambrai [2] s'était déjà rendu et que la citadelle seule tenait encore; il insista néanmoins vivement pour l'envoi

1. « Après la perte de Dourlens, on eut soupçon que Fuentes iroit assieger Calais, tellement qu'à la requeste du Roy on y envoya deux regiments de vieux soldats de Zelande, premierement cincq compagnies, le 22 de septembre, et encores 15 compagnies, le premier d'octobre, souz la conduitte de Justinus de Nassau, admiral de Zelande : l'un estoit le regiment d'Escossois du colonel Murrey, l'autre le regiment du colonel Dorp. On en mit deux compagnies dans la ville de Calais. » (*L'Histoire des Pays-Bas*, de Meteren, La Haye, 1618, fol. 383.)

2. Le 2 octobre, les habitants de Cambrai avaient introduit les Espagnols dans leur ville.

de troupes anglaises en Picardie et subordonna la réunion de la conférence proposée par Henri à l'accord préalable sur ce point, revint sur les événements passés, en laissant entendre que la Reine aurait sauvé Cambrai, si elle eût répondu aux demandes de Chevalier et La Barrauderie, et se montra peu touché de cet argument de la Reine [1], qu'il n'était compatible ni avec l'honneur ni avec la sécurité de son peuple d'envoyer en pure perte ses soldats dans une place dont le Roi était si éloigné, autour de laquelle, d'après les récits mêmes des Français, l'ennemi s'était si puissamment retranché, et quand la fleur des forces françaises destinées à se joindre aux siennes venait de subir récemment un si grave échec.

Très dévoué au Roi et trop sincère, Loménie fit du tort à la cause qu'il voulait servir et donna de lui la plus fâcheuse impression à Élisabeth et à ses ministres. La Reine [2] parlait, avec un mélange de dédain et de colère, de l'excès de zèle de Loménie, et Cecil [3], dans le memorandum rédigé par lui, comme annexe à l'instruction de Sir Unton [4], qualifie d'indécents et grossiers les déportements de l'ambassadeur français.

1. The Queen to Edmondes, in answer to the French king's letter to La Fontaine and also to de Lomenie's mission to the Queen. Nonesuche, 8th october 1595. [O. S.] (Copy.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

2. « And further, where it hath ben vented out by Lomyney (we thincke with more egernesse then the King gave him commission) that, if we helped not the King nowe, it was only want of good will, and that it may be feared the King must be forced to make accord with the common Enemy, without respect to us in the treatye, we rather impute that phrase to the vapour of this man's zeale in his master's cause..... » (The Queen to Edmondes, 8th october.)

3. Robert Cecil, fils de William Cecil, Lord Burghley et de sa deuxième femme, Mildred, fille de Sir Anthony Coke, of Giddy Hall, in Essex, knight, principal secrétaire d'État (1596) ; créé baron Cecil, of Essenden (1603) ; vicomte Cranborn (août 1604) et comte de Salisbury (mai 1605) ; lord grand trésorier d'Angleterre (1608) ; chevalier de la Jarretière et chancelier de Cambridge ; mort en mai 1612.

4. Remembrances for Sir H. Unton's instruccions. 14th december 1595. [O. S.] (draft in Cecil's hand.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

Au sortir de son audience, Loménie distribua les lettres de Henri dont il était porteur, puis retourna à Londres, où il passa la journée du lendemain en conférence avec M. de la Fontaine, et le lundi matin, 16 octobre, les deux Français visitèrent M. le comte d'Essex en son logis, sur le bord de la Tamise. Ils désiraient remercier ce seigneur de l'accueil amical fait à Loménie, auquel il avait offert [1] tout ce qui dépendait de lui « pour le service du Roy », mais en lui recommandant d'éviter « les jalousies » de la cour. Le même jour, dans l'après-midi, Loménie eut entrée au conseil d'Angleterre, auquel M. le comte d'Essex refusa d'assister. Après la Reine, il allait avoir affaire au grand trésorier. Le sage Burghley n'était pas homme à aborder un entretien de cette importance, sans s'y préparer. Il avait couché par écrit de sa main [2] la série des points qu'il devrait discuter avec l'envoyé de Henri et les renseignements qui suivent sont empruntés à ce curieux document.

Par la lettre que Loménie était chargée de remettre à la Reine, Henri se plaignait « d'avoir recognu quelque refroidissement à » sa « bonne volonté accoustumée ». Burghley pense bien que le Roi déguise, sous cette « jalousie », le reproche de ne pas lui avoir envoyé en Picardie l'infanterie qu'il demandait; mais la Reine n'a pas abandonné le Roi. Informée que l'ennemi songeait à assiéger Calais ou Boulogne, non seulement elle a envoyé Sir Roger Williams au gouverneur de Calais, pour lui offrir des secours, mais deux membres de son conseil, les Lords Cobham et Buckhurst, ont été chargés de lever des troupes dans les comtés de Kent et Sussex et de les rassembler dans des

1. Lettre d'Essex à Loménie. — Bibl. nat., fonds Brienne n° 37, fol. 17.

2. Considerations of the French king's demand by his letters brought by Mons. Lomeny and his messaig. October 1595. [O. S.] (Draft holograph by Lord Burghley.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

ports voisins de la côte de France. Or, le gouverneur de Calais les a refusées, sous le prétexte qu'il était muni, et l'envoi des forces préparées a été suspendu. Précisément au même moment, la Reine apprenait qu'aux Pays-Bas une certaine quantité d'infanterie et de cavalerie était sur le point de prendre la mer pour venir à Calais; ce qui a eu lieu en effet. Rassurée de ce côté et sachant de source certaine qu'on fait en Espagne et Portugal de grands préparatifs contre l'Angleterre, Sa Majesté la Reine pense que ce n'est pas le moment d'envoyer des forces hors de son royaume, mais plutôt de demander aide aux autres, comme elle l'a fait auprès des États, en les invitant à la soutenir avec un certain nombre de vaisseaux de guerre. Elle reste néanmoins disposée à secourir par terre ou par mer les villes maritimes, autant que les circonstances le lui permettront, et quand elle n'aura plus à craindre l'invasion espagnole, elle ne refusera pas au Roi un secours, mais fera tout ce qui sera en son pouvoir pour lui prouver qu'elle lui garde son amitié.

Les meilleures assurances n'étaient pas le fait de M. de Loménie et il quitta le Conseil fâché avec tous les membres présents. Il revit cependant la Reine, le jeudi 19 octobre; mais, tandis qu'il était encore auprès d'elle, Élisabeth expédiait un courrier à Sir Edmonds, afin qu'il connût, avant tout le monde, le résultat de ses entretiens avec Loménie et pût amortir la mauvaise impression que ce dernier ne manquerait pas de donner à son maître, à son retour.

Le paquet que John Symons portait en France contenait deux lettres de la Reine, l'une datée du 18 octobre adressée à Edmonds et l'autre du 19 au Roi [1]. Par la première, qui

1. The Queen to Edmondes, 8th october, and to the king of France, 9th october 1595. [O. S.] (Copies.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

servirait de base à Edmonds, dans ses conversations avec Henri IV, elle se défendait d'avoir manqué d'énergie dans la lutte contre l'Espagnol, dont elle s'était attiré la haine déclarée. Bien qu'elle ne pût toujours sacrifier son peuple[1] à la cause du Roi, cependant, le jour où elle saurait à quoi s'en tenir sur l'invasion dont elle était menacée pour cet hiver, elle serait prête à s'entendre avec le Roi et à lui prêter de nouveau assistance, autant que ses propres affaires le lui permettraient. Momentanément, elle déclinait l'invitation, qu'Henri lui faisait, d'envoyer quelqu'un en France, pour décider d'un commun accord de quelle manière on attaquerait les Espagnols. Enfin, quelque colère qu'eussent montrée ses ministres, quand Loménie les avait menacés de voir le Roi songer tout seul à ses affaires, Élisabeth feignait de ne pas avoir compris et chargeait Edmonds de faire entendre qu'elle ne repoussait pas toute idée d'accommodement. Si, à un moment donné, on faisait au Roi quelque ouverture en vue d'une paix générale de la Chrétienté et s'il y était personnellement disposé, elle ne refuserait pas de se joindre à lui et à ses autres confédérés et de conclure un traité honorable pour tous.

1. « And therfore wee command yow even seriouselie to lett the King understande that, as wee find him (out of the naturall care of a prince and father of people) both to seéke many things and to forbeare in any pryvate things contrary to his owne mynde for the publyke satisfaccion and securitie of his subjects, so he will judg it as necessary for us, (seing the love of people is the greatest riches of all kings) to endevor by all externall and inwarde actions to shewe our desire to preserve and not expose them to continuall perill, to whose desire and zeale to obay us, yf full assurance can be added, by loyaltie, valour and faith of any people, none is more redewable for that happines to the Almightie God, nor can be tyed in straighter obligacions then or selfe wherof none can give better testimony then he and his kingdome, where there are so many monuments of their bloodds spent in his services freelie and faithfullie; all which wee thincke well bestowed, and which he shall not nowe want if the lamentacions of mothers, children, and kynsfolks did not plead for some respiracion. »

Quant à la lettre adressée à son bon frère, elle était pleine d'amabilité féminine et se terminait ainsi :

« Pourtant, les circonstances considerées, vous ne vous ferez si grand tort que de me injurier d'une pensée de quelque peu de diminution de très asseurée amitié en vostre endroict, qui vous sera tousjours si affectionnée que vostre sœur naturelle, et en cela ne cederay à elle, et m'asseure que penserez le mesme, s'il vous plaict souvenir que tout ce que j'ay fait a esté gratis, non comme mercenaire, et continueray la mesme, pourveu qu'on ne vous trahisse tant qu'à vous faire croire que ce sera pour vostre mieulx d'adherer à vos ennemys, en vous despeschant de vos amys, ce qui n'entrera jamais en ma teste.... »

M. de Loménie[1] quitta Londres, le 23 octobre seulement, après avoir visité une dernière fois le comte d'Essex. Les propositions du Roi étaient absolument repoussées et la Reine, irritée de l'accueil fait à sa demande de Calais, n'avait peut-être pas, bien qu'elle s'en soit défendue, traité l'ambassadeur avec tous les égards dus à l'envoyé d'un prince ami ; mais elle ne manqua pas aux convenances, comme pourrait le faire croire le récit assez superficiel d'un auteur contemporain. La même pinasse d'Élisabeth, sur laquelle M. de Loménie s'était embarqué à Dieppe, le reprit à son bord à Douvres, le 27 octobre, et, s'il rentra en France sur un navire qui ne portait pas le pavillon de la Reine, c'est que battu par la tempête, pendant plus de vingt-quatre heures, à sa sortie de Douvres, il dut relâcher à Rye, d'où il ne put partir définitivement que le 17 novembre, pour arriver le soir du même jour à Dieppe.

1. M. de Maisse fut frappé, lors de son ambassade en Angleterre, de la détestable impression laissée par Loménie. Il a consigné ce souvenir dans son Journal et prétend que les Anglais l'appelaient « le secretaire de la chaire percee ».

Pendant que M. de Loménie allait en Angleterre ou y séjournait, les événements marchaient rapidement. Le 2 octobre, les habitants de Cambrai avaient ouvert leurs portes aux Espagnols et le 9 la forteresse se rendait. Cette dernière nouvelle parvint sans doute à la cour d'Angleterre vers la fin d'octobre, si on en juge par une lettre de M. de la Fontaine datée du 29, et y fit sensation. La Fontaine[1] voit bien « de l'estonnement et de l'esbranlement en ceste cour », où il a appris « par quelques amis et, plus particulièrement après, par Monsieur le comte d'Essex », « que toutes choses sont changez » « et qu'en somme il n'y a rien de tout ce que nous avons demandé qu'on ne veuille faire »; de sorte qu'il ajoute : « Ce que vous avez semé, nonobstant ces mauvais brouillartz, n'a pas laissé de prendre fond et de germer, et je n'oublieray rien pour en advancer le fruict »[2].

Quant au Roi, toujours prêt à réagir contre le malheur, il opposait à la perte de Cambrai le blocus de La Fère, dont les Espagnols avaient fait une importante place d'armes. M. de Loménie le retrouva au camp établi devant cette ville et lui donna, comme il était aisé de le prévoir, une mauvaise opinion des dispositions de la Reine et des membres de son conseil. Henri ne cacha pas son mécontentement à Edmonds[3] et lui déclara que, puisqu'il n'y avait plus rien à faire avec sa souveraine, il ne prendrait pas la peine de lui envoyer M. de Sancy, comme il en avait eu l'intention. Edmonds lui

1. Lettres des 29 et 30 octobre 1595. — Bibl. nat., fonds Brienne, n° 37, fol. 21 et suiv.

2. A la date du 8 novembre, M. de la Fontaine est encore plus affirmatif quand il écrit de nouveau à Loménie : « Les affaires de ceste cour ne sont pas l'Evangile, car il y a souvent ouy et non, mesmes depuis vostre depart. A present, il ne se parle plus que de la conference, encores à demye bouche et avec beaucoup de misteres. »

3. Edmondes to Lord Burghley, from the campe before La Fere, 24th november and 20th december 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bnndle 115.

faisant observer que sans doute la Reine lui accorderait pleine satisfaction par l'ambassadeur qu'elle allait lui envoyer, mais que charité commençait par soi-même : Je suis bien de cet avis, répliqua-t-il, et puisque la Reine fait l'aveu de sa nécessité, je confesse que je suis moi-même réduit à cette extrémité d'avoir à préférer à tout ma conservation, que je ne suis pas capable de soutenir plus longtemps une lutte impossible et que je me croirai justifié pour ce que je serai contraint de faire dans cette extrémité.

Ce qu'il laissait entendre au secrétaire anglais en termes à peine voilés et que Loménie avait dit trop crument à Nonesuch, le Roi l'écrivait en toute simplicité à ceux de ses serviteurs qui jouissaient de sa confiance, par exemple, au connétable : « Je suis recherché d'une trefsve generale du roy d'Espagne, à laquelle je me pourroy accommoder » ; et à M. de Brèves[1] : « Estant si mal secondé et assisté de toutes parts que je suis, il fault aussy que je pense à mes affaires par le moyen de Nostre Sainct Pere le Pape, lequel, m'ayant honoré de sa benediction, m'a faict entendre me vouloir mettre d'accord avec le » roi Philippe[2]. On parlait très haut à la cour d'accommodement avec l'Espagne ; le Roi témoignait aux yeux de tous la satisfaction que lui causaient sa récente absolution en cour de Rome et le renouvellement de relations diplomatiques officielles avec le Souverain Pontife, et ces bruits, qui revenaient aux oreilles de

1. François Savary, sieur de Brèves, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, résident pour son service auprès du Grand Seigneur (Instruction du 30 septembre 1592. — Bibl. nat., Ms. fr. 3463, fol. 1) à Constantinople, où il a déjà séjourné longtemps ; porte bientôt le titre d'ambassadeur (Lettre du Ro du 8 août 1593. — *Lettres missives,* IV, 6) et occupe ce poste pendant plusieurs années ; est envoyé à Rome comme ambassadeur (Instruction du mois de mai 1608. — Bibl. nat., fonds Brienne, 288, fol. 323), après avoir été pourvu de la charge de conseiller d'État.

2. Lettres des 23 octobre et 11 décembre 1595. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 432 et 475.

Sir Edmonds, puis à celles de Lord Burghley par le secrétaire ou même par d'autres agents d'information [1], poussaient le Lord trésorier à hâter la venue en France de l'ambassadeur annoncé.

Le personnage désigné avait été d'abord Sir H. Killigrew [2], mais il était tombé malade et le choix de la Reine s'était reporté sur Sir Henry Unton [3], de la loyauté duquel le Roi n'avait eu qu'à se louer, lors d'une première mission. Henri IV apprit avec un secret plaisir le nom de l'ambassadeur d'Élisabeth, qui lui était personnellement très sympathique, mais il n'en fit rien paraître et dut se féliciter de ne pas s'être laissé aller aux espérances qu'aurait pu lui donner l'envoi de ce gentilhomme, quand il put constater que la charge de Sir Unton auprès de lui était de pure forme. La lecture de ses instructions [4], que j'ai en ce moment sous les yeux, ne laisse aucun doute à cet égard.

Revenant sur le passé, selon son habitude, Lord Burghley explique comment la Reine, après avoir envoyé ses troupes en Bretagne et leur avoir adjoint une flotte, pour reprendre

1. X. to Lord Burghley, 24th november 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

2. « A gentleman both for experyence and good byrth, fytt for such an imployment, besydes that he is maryed to a french gentlewoeman and therfore not the worse inclyned to the contrye. » (Lord Burghley to Edmondes, 27th november 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.)

3. Sir Henry Unton, chevalier, fils de Sir Edward Unton, of Wadley, dans le comté de Berks, chevalier, et de Catherine, fille de Sir George Hastings, comte de Huntingdon.

Sir Unton a déjà été ambassadeur en France, après Stafford. (Lettre d'Élisabeth au Roi et Instruction, du 24 juillet 1591. [V. S.] — British Museum : Bibl. Cotton., Calligula, E. VIII, et Lettres des 18 février, 28 mars et 19 juin 1592. — *Recueil des Lettres missives*, III, 568, 596 et 636, et *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, V.)

4. An instruccion for Sir Henry Unton, knight, beinge sent by the Queen's Majestie as hir ambassador to the French kinge (draft with many corrections by Lord Burghley and Cecil), 16th december, and Remembrances for Sir H. Unton's instruccions (draft by Cecil), 14th december 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

le fort qui dominait Brest, les y a laissées longtemps au delà du terme convenu : cependant, à la suite de ce fait d'armes, comme au lendemain de la prise de Morlaix, le lieutenant du Roi en Bretagne a refusé de leur attribuer une place de sûreté autre que Paimpol. Sur ces entrefaites, la Reine, pressée par la rébellion d'Irlande, a fait transporter le corps de troupes de Norris dans ce dernier pays. Il expose ensuite les motifs, que nous connaissons déjà, des refus essuyés successivement par MM. Chevalier, de la Barrauderie et de Loménie, et rappelle que ce dernier, proposant, de la part de son maître, une conférence dans laquelle on déciderait de ce qu'il y aurait à faire contre l'ennemi, s'est obstiné à associer à sa demande cette étrange condition que, si la Reine n'envoyait préalablement ses troupes, Henri ne tenait pas à la conférence.

Cette explication était le point important de la mission de Sir Unton. A ce propos, l'ambassadeur devrait affirmer au Roi, de la part d'Élisabeth, sur sa foi de princesse, que ses refus ne provenaient pas d'une diminution de sa bonne volonté, qui était encore ce qu'elle avait été et serait toujours pour lui, qu'elle avait accompagné de sa sollicitude, non seulement depuis les débuts de son règne, mais depuis le commencement de sa vie. Unton assurerait Henri que, le jour où le calme se rétablirait en Irlande et le danger d'une invasion cesserait, la reine d'Angleterre pourrait, avec moins de sujet de mécontentement pour son peuple, lui accorder tel secours qui lui serait nécessaire. Sir Unton n'aurait pas l'air d'admettre comme possible un accommodement de Henri IV avec l'Espagne[1] et si le Roi revenait à

1. Dans une lettre à Sir Unton, du 2 janvier 1596, Cecil modifiait cette partie de ses instructions. Le jour même, il avait vu la Reine, qui désirait que l'on sondât le Roi, afin de savoir s'il croyait un traité général faisable, s'il avait essayé de le réaliser ou s'il était dans l'intention de le tenter. Elle voulait que

l'idée d'une conférence, on lui ferait une réponse telle qu'elle lui donnât tout contentement.

Débarqué à Dieppe, dans les premiers jours de janvier 1596, Sir Unton en partait le 9, accompagné du gouverneur de Dieppe, couchait à Longueville et le lendemain arrivait à Rouen, où il avait l'occasion d'entretenir le duc de Montpensier. Il apprenait par le duc récemment arrivé de la cour que les négociations avec l'Espagne se poursuivaient sans bruit; le 12, il reprenait son voyage, pour rejoindre le Roi, par Gisors, Beauvais et Clermont, et arrivait le 15 à Compiègne, où il était rejoint par Sir Edmonds. M. le secrétaire lui confirmait les nouvelles qu'il avait recueillies à Rouen et le lendemain allait demander pour lui une audience, qu'il ne pouvait obtenir immédiatement, le Roi ayant été passer deux jours à Offémont chez M. le connétable. Enfin Sir Unton venait s'établir à Coucy, à une lieue de Folembray, et espérait être très prochainement reçu par Henri IV [1].

Quel jour eut-il accès auprès du Roi, je ne puis le dire, ni comment se passa exactement son audience publique : il en avait rendu compte dans une lettre à Lord Burghley que je n'ai pas retrouvée : nous savons seulement qu'il fut accueilli froidement par Henri, auquel il remit une longue lettre autographe de la Reine, qui lui recommandait particulièrement Unton, blâmait ouvertement l'attitude de Loménie et se terminait par des assurances formelles de bonne amitié. « Je fis election de ce porteur, de la syncerité duquel et l'honneur grand qu'il vous a porté, bien confirmé par ses plusieurs hazards pour vostre service, je m'asseure que ne

l'on posât à Henri une série de questions captieuses, destinées à l'obliger à se découvrir. (Cecil to Unton, 23[rd] december 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

1. Sir Henry Unton to Burghley, Coucy, 7[th] january 1595. [O. S.] (Copy.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

doubtez, disait Élisabeth, et ose tant promettre de luy, qu'il n'aura garde de prejudicier tant vostre honneur, comme ce bon galant que dernier m'envoyastes presuma de toucher le mien, en me disant que je n'avois faulte d'hommes, de thresor, ains de bonne volonté en vostre endroict, lesquels l'eussent bien cousté cher, n'eust esté l'honnorable regard que que j'eux à vostre personne, n'ayant jamais ouy tel mot de la bouche de quelque messagier[1]. »

Le 22 janvier, le Roi faisait répondre officiellement[2], par une note datée de Folembray et contresignée de Neufville, avec déclarations de Sir Unton. Malgré les termes de haute courtoisie dont on usait vis-à-vis de la Reine, pour la remercier de ses bienfaits passés, l'ensemble de cette réponse n'en était pas moins la condamnation[3] de son attitude, depuis les derniers événements, et la fin une menace basée sur les « necessitez » du Roi, qui, si elles continuaient à augmenter, « pourroient aussy, à la fin, forcer ses volontez de se accommoder à celles d'autruy, pour le salut de son royaume, qui luy » était « plus cher que la conservation de sa propre vye ».

1. Copie of Her Majesty's letters to the French king by Sir Henry Unton, writen of her own hande: 16th december 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 115.

2. Responce faite par le conseil du Roy Très Chretien aux propositions du sieur Unton, ambassadeur de la serenissime royne d'Angleterre; Folembray, 22 janvier 1596. — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

3. « Si Sa Majesté s'est trop advancée ou plus promis qu'elle ne devoit, la dite Royne doibt premierement accuser sa bonté mesmes et après le desir que Sa Majesté a eu de luy devoir entierement l'establissement de ses affaires, comme elle recognoist tenir d'elle principallement, après Dieu, la restauration d'icelles, sans l'attribuer à aucune cause.....

« Il n'estoit besoing que la Royne prist la peine d'envoier devers Sa Majesté, pour excuser ou justifier le dit refus, comme elle a voulu faire par le sieur Unton; car, encores qu'il s'en soit acquité dignement et que sa personne ait esté très agreable à Sa dite Majesté, toutesfois, ne luy aiant rien dit, sur ce subject, que le secretaire Edmonds ne luy eust representé auparavant, Sa dite Majesté a estimé ne debvoir rien changer à la responce qu'elle avoit faite

La teneur de ce document rendait absolument fausse la position de Sir Unton à la cour : il fallait qu'il vît le Roi et pût causer avec lui. Il demanda une audience[1] qui lui fut promptement accordée et où il reçut un accueil d'autant plus flatteur, qu'il lui était personnel.

A son entrée, le Roi commanda à tout le monde de sortir, le fit asseoir et lui déclara que l'accès qu'il lui avait accordé auprès de sa personne était une satisfaction particulière, qu'il tenait à donner à celui qui avait si bien mérité de lui et qu'il voulait encore appeler son soldat, bien qu'il portât le titre d'ambassadeur de la Reine; puis, il lui demanda ce qui l'amenait.

Après de très humbles remerciements pour la faveur qui lui était faite, Unton avoua qu'il ne pouvait s'expliquer la

aux mesmes raisons que le dit sieur Unton luy a representées, pour ne vouloir contester avec sa bonne sœur que d'amitié et observance.....

« Sa dite Majesté ne peut faire aucune responce aux ouvertures qui luy ont esté faites par le dit sieur Unton, sinon qu'estant obligée, comme elle est, de preferer le salut de son royaume et de tant de peuples de toutes qualitez, que Dieu a mis soubs sa protection, à tout autre consideration, cognoissant ne les pouvoir guarantir du peril qui leur est si prochain, avec les moiens qu'il luy a proposés, de la part de la dite dame Royne, Sa dite Majesté advisera d'y emploier ceux que Dieu luy administrera.

« Et d'autant que le dit sieur Unton a sur cela requis Sa Majesté se resouvenir de la promesse par elle envoiée à la dite dame Royne, sa souveraine, par le sieur d'Wilkes, en l'an mil cinq cens nonante et trois, laquelle fust suivie d'une autre de la dite dame, par laquelle ilz ont obligé leur foy l'un à l'autre de ne faire jamais aucun accord avec leurs ennemis sans leur consentement, Sa dite Majesté luy a faict responce que c'est bien son intention d'entretenir et observer sa susdite promesse de tout son pouvoir, et, quand elle n'y seroit obligée, de ne laisser de faire paroistre en toutes occasions à la dite dame Royne, sa bonne sœur, combien elle porte de respect à son amitié et recognoit les obligations qu'elle luy a; mais, d'autant que, par les dites promesses, Leurs dites Majestez se sont obligées de continuer à faire la guerre offensive et deffensive au roy d'Espagne, tant et si longuement qu'elle durera, il seroit raisonnable aussy que la dite dame Royne, sa bonne sœur, la secourut en icelle, sans s'y espargner, ne luy laisser sur les bras tout le faix de la dite guerre, comme elle a fait depuis quelque temps..... »

1. Sir H. Unton to the Queen; Coucy, 17th january 1595. [O. S.] (Copy.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

froideur que lui avait témoignée le Roi, à sa première réception, non plus que les termes de la réponse de son conseil, qui le laissait dans l'incertitude sur leurs intentions; que le changement soudain qui se manifestait au sujet de la conférence, si chaudement poursuivie d'abord, l'amenait à craindre que le Roi fût disposé à embrasser une nouvelle amitié, dont tout le monde parlait déjà ouvertement, à propos du retour précipité de Rome du cardinal de Joyeuse. A ce sujet, il développa devant Henri IV toutes les idées que Cecil lui avait récemment indiquées dans une lettre, de la part de la Reine, et l'assura, en son nom, que, s'il voulait bien s'ouvrir avec lui en toute liberté, sa maîtresse s'empresserait de souscrire à des demandes raisonnables, en dépit des rapports menteurs de Loménie. Finalement, Unton pria Henri de ne pas dédaigner sa négociation, dont on ne manquerait pas d'imputer l'échec à son inhabileté ou à la méfiance du Roi à son égard, et protesta qu'il ferait tous ses efforts pour se rendre digne de la confiance royale.

Le Roi le rassura sur les sentiments qu'il professait pour lui et consentit à énumérer tous ses griefs contre la Reine : l'accueil peu bienveillant fait à ses ambassadeurs en Angleterre et les paroles irrespectueuses à son endroit prononcées devant eux; le rappel de toutes les forces anglaises de Normandie et de Bretagne et l'abandon dans lequel on l'avait laissé, qui le perdaient de réputation à l'étranger et en France et l'avaient obligé à composer avec ses sujets et avec d'autres, à son grand déshonneur et à son désavantage; la demande de Calais par la Reine, que lui et ses sujets trouvaient étrange et dont ils ne pouvaient imaginer de légitime raison; enfin, le refus répété d'Élisabeth de renouveler le traité sollicité par M. de Beauvoir, dans l'année qui avait suivi la mort du feu Roi, souvent rappelé au souvenir de Sir

Unton, lors de sa première mission en France, et au sujet duquel il n'avait jamais obtenu une réponse directe[1].

Je ne vois que deux choses qui méritent d'être indiquées dans la réponse d'Unton, ce qu'il dit à l'égard de Calais, qui traduit bien ce que pensait à cette époque la nation anglaise, et ce qui concerne le refus de la Reine de se lier par un traité. Sur ce dernier point, l'ambassadeur pria le Roi de vouloir bien ne pas oublier que sa souveraine lui avait volontairement accordé des secours plus importants que ceux auxquels elle s'était jamais obligée par n'importe quel traité. Quant à Calais, il remarquait que, dans des circonstances analogues, les États des Pays-Bas avaient consenti à remettre entre les mains de la Reine des places de beaucoup plus grande valeur que cette ville.

Unton avait discrètement touché à la question du traité d'Espagne et à l'obligation qui incombait au Roi d'y associer son alliée. Le Roi ne répondit qu'à cette partie de la réplique de l'ambassadeur et fut catégorique. Il protesta que non seu-

1. Je ne puis suivre toute cette conversation entre le Roi et Unton et je renvoie aux notes quelques détails.

« But for all this, he said he would not lift up an unreverent thought against Your Majesty, but impute his ill success to the ill offices of your ministers, who do seak to gnaw asonder with their enviouse teeth the cordes of your amities,.....

« For conclusion, he sayd that, concerning your Majesty's kind message of geving him contentment, he did hould him self much bound and toke yt verie kindlie, howbeit he would no more importune Your Majesty, nor become again a desyrer eyther of treatie or succors, and was verie sorrie that he was no better enabled to subsist of himself against the greatness of Spain, which was readie to invade him in the maritime partes of Picardie; but, concerning the difference he made between the amitie of England and Spaine, he did appeale unto the world, (his proceedings theirin being publickly knowne) and yf his soule might be seene, yt would better appeare, howsoever yt should fall owte, he vowed he would not leave to love and honour Your Majesty with a grateful remembrance for your passed favoures and hoped that you would not condempne him, yf his miserable estate did force him to take an unpleasing yet necessarie remedie; for everie thing did naturallie seeke to preserve yt self; and his present mischeeves could not attend delayed remedies; and so ended withowt shewe of passion. »

lement il n'avait pas manqué de mettre en avant le nom de la Reine comme inséparable du sien dans un traité, mais qu'il y avait insisté, parce que son honneur et sa sûreté y étaient intéressés : il devait avouer, cependant, que le Pape, principal promoteur de ces projets de paix, refusait de s'entremettre pour Élisabeth : aussi, préférerait-il conclure une étroite contre-ligue avec la Reine, les États et les princes d'Allemagne et d'Italie, pour brider l'ambition espagnole.

Le Roi rompit brusquement sur ces paroles, après une conversation qui n'avait pas duré moins de deux heures, et Unton, rassemblant, à la fin de cet entretien, ses souvenirs et ses impressions, pour les transmettre à la Reine, regardait comme très probable la conclusion d'une trêve entre la France et l'Espagne. Le cardinal de Joyeuse venant de Rome arriverait à Paris, sous peu de jours, porteur de pouvoirs suffisants à cet effet et des pressantes sollicitations du Pape : telle était du moins l'opinion générale. Si la trêve se concluait, la paix ne pouvait manquer de se faire [1].

Sir Unton, qui avait causé intimement avec le duc de Bouillon, partageait sa manière de voir et croyait que l'offre par la Reine d'un secours convenable, qui aiderait le Roi à repousser l'invasion redoutée du côté de la Picardie, et le fait de s'assembler rapidement en conférence suffiraient à séparer les deux rois et à rétablir une parfaite amitié entre

1. Unton donnait de son opinion les raisons suivantes :

« The King's reconciliation to Rome; his being geven to pleasures and desier of repose; his necessitie of his estate, wanting treasure and forces to maintain the wars, his subjects being harried and wearied owt with the former warrs, which crye owte for peace; the zeale of all his Catholickes in ther religion; the forwardness of most of his choise councelors to sway the King to the amitie of Spain, wherin theie are not ashamed publickly to declare themselves. The king of Spaine's inclynation therunto, the aptnes of the instruments and their greediness to work yt, which are the Pope, the duke of Savoy, the duke Mercurie with others, the articles therof being also breeflie conceaved, which are kept with all secresie; the thretes of the king of Spain's present intended

les couronnes de France et d'Angleterre, en dépit du mauvais effet des discours de Loménie et de ce que l'ambassadeur appelait lui-même son froid message. En conscience, écrivait Unton à Cecil, je crois le Roi reconnaissant et très attaché à l'amitié de la Reine, mais j'ai de grands sujets de crainte dans ses « nécessités », qui ne furent jamais plus grandes[1].

Aussitôt après son entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, le Roi était parti pour Monceaux, où M. de Mayenne vint le saluer, le 31 janvier, d'après L'Estoile.

Le duc, croit Sir Unton[2], a vivement insisté pour hâter la conclusion d'une trêve générale, sans toutefois obtenir d'autre réponse que des remerciements; mais, comment le cardinal de Joyeuse, qui est sujet du Roi, se risquerait-il à venir de Rome, sans l'agrément de son souverain et quelque espoir de succès? D'ailleurs, il se passe sous ses yeux des faits significatifs. M. de Sillery est envoyé secrètement par le Roi, pour négocier de la paix avec le duc de Savoie[3], et il ne peut supposer que la chose se fasse sans l'agrément de l'Espagne. Le duc de Mercœur, quelques jours auparavant, écrivait à sa sœur, la Reine douairière, qu'il avait déjà conclu une trêve avec le Roi, pour son compte et celui des Espagnols, qui très prochainement produirait de plus grands effets entre la France et l'Espagne et qu'il ne désirerait rien

invasion of Picardie, uppon the arivall of the cardinall of Austria in the Low Contries, who bringeth warr and peace with him, and lastlie the small comforte which the King exspecteth from his confederates association and ayde. Against all which enforcements the King's owne resolution, with som few honestlie affected, as yet prevaileth, which cannot long hold owt, as his case standeth... »

1. Unton to Robert Cecil; Coucy, 17th january 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

2. Unton to Lord Burghley; Coucy, 27th january 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

3. *Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex*, par J. Baux, p. 291 et suiv., et Instruction à M. de Sillery s'en allant, avec M. le mareschal de Biron, vers le duc de Sçavoye, ou ses deputtez, 1596. — Bibl. nat., Ms. fr. 3463, fol. 90.

davantage. M. d'Épernon, tout récemment encore, entretenait des relations suivies avec les Espagnols : il consent aujourd'hui, par l'entremise de M. le connétable, à faire sa soumission, moyennant des conditions à débattre. Enfin, l'agent des États a été sondé sous main (il le lui a confessé), par des gens ayant grand crédit, entre autres le président Jeannin, pour savoir si ses maîtres voudraient être compris dans une trêve ou un traité avec l'Espagne, et on a employé de nombreux arguments et insisté pour l'entraîner : il a heureusement répondu que, par ordre de ses maîtres, il devait froidement accueillir de semblables propositions[1].

Les lettres de Sir Unton, qui révèlent un observateur attentif et un esprit net et résolu, nous le montrent désolé de remplir une mission sans but défini et condamnée d'avance à l'insuccès. Il n'ose s'en plaindre directement à la Reine, mais il dit la vérité à Cecil[2] et sait bien que par lui elle arri-

1. Sir Unton disait encore à Lord Burghley, dans sa dépêche :

« I am crediblye enformed that the cardinal of Austrish hath power from the king of Spayne to conclude a truce between Fraunce and Spayne, for certayne years, and that the Spanish king doth rather affect a long truce then the peace, thinking by the truce to continewe the detayning of what he possesseth now in Fraunce, which by the peace he should let goe; and contrary wise the French king is loth to accept the one, withowte assuraunce of the other to ensue; so that therin consisteth the most difficultye and the greatest stay, yet do the Kinge's counsell (spanishly affected) not spare to advise him to yeald to such a truce (in case he cannot obteyne the peace), in respect of his necessityes and the miserye of the people; both which they alleadge will be repayrede in two yeares, wherby he may be then able to make warre of himselff : so as the King, betweene feare to accepte and lothnes to leave this truce, is greatly distracted, and the workinge of his counsell be infinyte, geving him no longer rest, then whilest he seameth to allowe of ther indiscreet discretions in that behalffe. And because the King is of a more sharpe than sound judgment, and that the resolutions of the French be sodaine, therefore I feare the issue will be sodayne (answerable to their nature) unlesse greadines and mistrust make them breake of, for they both are hungrye of any good conditions of peace, and the Pope doth solicyte it with all earnestnes, takinge great skorne that any other then himselffe should mediate the same, and rejecteth the treatye with the Kinge's confederates. »

2. Unton to Cecil; 27th january 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

vera jusqu'à Élisabeth. Il condamne les incertitudes de la politique anglaise et est convaincu qu'on peut encore s'attacher le Roi, mais à la condition de prendre une résolution prompte. Il n'y a plus de temps à perdre : la guerre va recommencer en Picardie et une lettre du comte de Fuentes interceptée tout dernièrement signale l'intention du cardinal d'Autriche d'attaquer Calais ou Boulogne, pour faire une diversion en faveur de La Fère. Le Roi, il le sait, a tenté de grands efforts, pour que la Reine fût comprise dans le traité en préparation, mais certaines démarches faites auprès de l'agent des États montrent avec quelle ingratitude les Français les abandonneraient. Il faut resserrer les liens d'amitié qui retiennent Henri IV, sous peine de voir l'Angleterre exposée à supporter seule le poids de la guerre.

Cependant, le Roi était revenu de Monceaux, le 5 février tard dans la soirée, si les renseignements fournis par les dépêches anglaises sont exacts, et le lendemain matin l'ambassadeur anglais avait accès auprès de lui[1]. Henri IV fatigué restait couché, pour recevoir son visiteur, qui était introduit auprès de lui par M. le connétable. Le Roi, après l'avoir fait asseoir auprès de son lit, lui raconta la réconciliation de M. de Mayenne, puis, comme la conversation le ramenait sur les affaires concernant la charge de Sir Unton : Vous êtes un très dévoué serviteur, mais vous n'avez pas à espérer de meilleurs effets de votre froid message. Et un moment après : Je ne puis désavouer Loménie en quoi que ce soit, dit encore Henri; il est rude, mais plein de bonnes intentions, quels qu'aient pu paraître ses discours. A son retour, il n'a parlé qu'avec le plus grand respect de la Reine, mais aussi en toute sincérité de l'accueil reçu par lui

1. Sir Henry Unton to Burghley; Coucy, 3rd february 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

en Angleterre, qu'il regarde comme très incivil et peu honorable pour moi et pour la Reine, ma sœur.

Au moment où Sir Unton le quittait, le Roi l'avait prié de revenir le lendemain prendre congé de lui; il allait à La Fère visiter les travaux du siège et conseillait à l'ambassadeur de s'installer à Compiègne, avec les membres de son conseil. Le 7 février, vers deux heures de l'après-midi, Unton se rendait en voiture au rendez-vous qui lui était assigné, quand M. Nanton lui remit un paquet de dépêches, dont une de la Reine à l'adresse de Henri IV. Immédiatement introduit dans le cabinet du Roi, quand il se présenta à la cour, il eût avec ce prince une conversation qu'il a retranchée de la dépêche écrite à Lord Burghley, le 13 février, et dont il rendit compte directement à la Reine[1].

Henri prit la lettre que lui présentait Unton et la lut avec une attention inusitée. A sa lecture, il changea de couleur et, poussant un gros soupir : M. l'ambassadeur, que vous dirai-je? Cette lettre de ma sœur est pleine de douceur et d'affection et montre qu'elle m'aime beaucoup, de même que j'ai pour elle une grande amitié, dont elle ne peut douter. Cependant, ses derniers actes et vos instructions feraient croire le contraire, de sorte que j'en arrive à conclure que le mal provient de ses ministres. Votre maîtresse est une prin-

1. Ces renseignements sont empruntés à la lettre à Burghley datée : 3rd february. Quant à celle qu'Unton écrivit à la Reine et qui partit sans doute par le même courrier, je crois en retrouver la copie, sans date et sans indication du nom de celui qui l'écrit, dans une dépêche égarée dans le bundle 120. (Public Record Office : State papers, France.) Le nom du porteur, la formule de salutation employée vis-à-vis de la souveraine, le style de la dépêche et le zèle passionné pour les intérêts de la Reine qu'elle révèle chez son auteur, les événements auxquels elle fait allusion et les concordances avec le récit de la lettre adressée à Burghley, enfin le nombre d'années du règne d'Élisabeth qui y est mentionné, tout autorise à attribuer sa rédaction à Sir Unton.

Sir John Lothrop Motley (*The rise of the Dutch Republic,* London, John Murray, in-8), qui raconte la présentation d'Unton à Gabrielle, assigne également à cette dépêche la date du 13 février 1596. (3rd february. [O. S.])

cesse accomplie, dont l'expérience consommée est le fruit d'un long règne : je vois, cependant, qu'elle n'échappe pas plus que moi à certaines difficultés, c'est-à-dire que les passions de ses ministres, comme celles des miens, arrivent à triompher de sa volonté et de son autorité sur eux. J'ajoute que l'heureuse prospérité de son État lui évite les amertumes que me procure le souci de la préservation de mes sujets, car je suis obligé de faire comme roi ce à quoi Henri, son frère affectionné, ne consentirait jamais.

Henri IV conduit ensuite l'ambassadeur dans le jardin, où la conversation ne tarde pas à reprendre un tour sérieux. Unton, convaincu que ses ministres poussent violemment le Roi à signer une trêve, le prie avec instances de ne pas leur céder. — Le malheur, dit en terminant Henri IV, plane au-dessus de ma tête et il vaut mieux que j'aille au-devant de lui que de l'attendre. Le remède que l'on me propose est dangereux, mais on n'échappe pas à un péril aussi imminent, sans courir quelque risque, et je dois sacrifier ma vie au bien public. Si j'étais assuré de pouvoir m'unir plus étroitement à la Reine et d'être secouru en l'extrémité où je suis, je préférerais son amitié comme plus sûre, honorable et profitable à ma couronne ; mais, cet espoir est invraisemblable et vos atermoiements sont tels, que je désespère absolument de tout bienfait de la part de l'Angleterre.

Le Roi envoya alors chercher Madame de Monceaux [1] et l'entretien prit fin, à son arrivée.

1. Le récit de l'entrevue de l'ambassadeur et de Gabrielle m'a paru assez curieux pour mériter d'être conservé.

« He sent for Madame de Monceaux, tellinge me that he would no more estraunge himselffe nowe from me then in former tymes, and used many affectionate wordes in her commendation, amongst others that she never intermeadled with his affayres and had a tractable spirite, wherin he spake not amisse, for she is healde to be incapable of affaires and verie symple. At her comminge, he drewe neare unto her with great reverence, houldinge his hat at

En dépit des discours qu'Henri lui tenait et des formes aimables avec lesquelles il l'accueillait, Sir Unton croyait

the first in his hande; then he declared unto her that I was so well knowne unto them both, as he doubted not she would welcombe me, which she did unmaskinge herselffe and gracinge me with her best favor, wherin I toke no great pleasure, nor heald it any grace at all. She was attyred in a playne sattyne gowne, with a velvet hoode all over her heade to keape away the weather from her, which became her verye ill, and in my opinion she is altered verye much to the worse in her complexion and favor (yeat verye groslye paynted). I am loth to mingle such toyes with serious matters, yeat are such circomstances sometymes not impertinent; and for myne I humblye crave pardon, being willinge rather to offende in surplusage than defect. The King (after theise cerimonyes passed) toke her on his left hande and me on his right hand and made us both partaker of his speache unto us both, which was but ordinarye (and not worthie Your Majestie's knowledge), thus we contynued almost an hower walkinge together in the parke. At the last the weather forced her to retourne and the Kinge stayed to shewe me his horses. Afterwards he also withdrewe himselffe, requyringe me to followe him into his chamber, wher, in a pryvate place between his bedd and the wall, he asked me howe I lyked his mistress and wether I found her anythinge changed. — I answered sparingly in her prayse and tould him that if withowte his offence I might speake it, that I had the picture of a farr more excellent mistress, and yet did her picture come farr shorte of her perfection of beawtye. — As you love me, sayde he, shewe it me, if you have it abowte you. — I made some difficultye, yeat uppon his importunitye offered it unto his view verye seacretly, houldinge it still in my hande. — He beheald it with passion and admiration, sayinge that I had reason and : Je me rends; protestinge that he never had seene the like; so with great reverence he kissed it twise or thrise (I detayning it still in my hande), then he snatched at it to wringe it owte of my hande. In the end, with some kynde of contention, he toke it from me, vowinge that I might take my leave of it, for he would not forgoe it for anye treasure, and that, to possesse the favor of the lively picture, he would forsake all the worlde, and hould himselffe most happye, with manye other most passionate words, then did he blame me (by whome he sayd he had written manye passionate letters, and to whome he had with such earnestness recommended his affection, makinge me his messyas) in not retourninge him any recyprocke favor from Your Majestie, and did complayne of your highnes neclecte and disdayne of him, which was not the least cause of his discomforte. Wherunto I applyed as fit an answer as I could, and as I found his humor more or lesse apte of apprehension; but I founde that the dombe picture did drawe on more speache and affection from him, then all my best arguments and eloquence. » (Unton to the Queen; 3rd february 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.)

Cette histoire du portrait d'Élisabeth est d'autant plus étrange qu'Unton, en le montrant au Roi, agissait très probablement d'accord avec sa maîtresse et certainement par les ordres de M. Cecil. Je trouve, en effet, dans une lettre adressée, le 27 janvier 1596, par Sir Unton à Cecil : « I had noe fytt opportu-

reconnaître que le Roi voudrait le savoir loin de lui; mais, malgré son désir personnel de retourner en Angleterre, il attendait l'arrivée du cardinal de Joyeuse, pour apprendre le résultat de sa mission, que l'humeur de Henri rendait difficile à prévoir[1].

Unton écrivait[2] fréquemment en Angleterre et ses lettres renfermaient des informations de toutes sortes. Ainsi l'opinion qu'il avait de l'importance de l'arrivée du cardinal d'Autriche aux Pays-Bas s'était confirmée : il savait maintenant de source certaine que le Cardinal, en causant avec le

nyty to gyve the King a syght of Her Majesty's pycture, neyther to learne of his jorney into Englande, therfor I beceeche Your Honor to excuse me thearin, for I would not marr a good matter with badd handlynge..... » et, dans une autre, du 6 février : « By reason of the Kinge's absence, I can gyve Your Honor noe satisfactyon, as I promysede in may last, concerninge those pointes of the picture and of his jorney into England : yeat for the later, I am persuadede that, yf you gyve not the King a better tast (then hee hath yeat), hee will bee farr of from takynge such a jorney or from trustynge us with his presence. I have learnede by Mons[r] Sansy that hee had once a disposytyon therunto, from the which hee was diswadede by some hyndrers of Her Majesty's amyty, alleadgynge that wee myght seaze uppon his parson, as we had done uppon others : for the which I have offrede my lyve in hostage : but, as the state of thynges now standeth, I have noe cause to hop yt. » (Public Record Office : State papers, France, bundle 116.)

On peut se demander si l'orgueil d'Élisabeth a simplement voulu s'assurer, aux yeux du monde, la gloire d'avoir fait passer la mer à Henri IV venant lui rendre ses hommages, ou si la coquetterie de la vieille Reine n'a pas essayé de porter le trouble dans le cœur de son impressionnable ami. La mauvaise humeur qu'elle témoignera plus tard à M. de Boissise, à propos du divorce du Roi et du choix de Marie de Médicis, s'explique peut-être par l'affaire du portrait.

1. Dans sa lettre, Unton portait sur les difficultés au milieu desquelles luttait le Roi l'appréciation suivante :

« Though he be a coragious prince in execution of warre, yet is he verye timerous and most gealious in his apprehension, not fearinge or conceavinge as he shoulde, but drawinge into his mynde all such thoughtes as may vex him. Moreover albeit I am perswaded he hath a harte to do well, yeat is it so tyred with his miseryes, as it is doubtfull what will be the issue, and his manner of excusinge his falte (before it be committed), doth encrease my doubte and feare the more, bycause, before his former revolte in religion, he did the like. »

2. Unton to Lord Burghley and to Cecil, Coucy, 13[th] and 18[th] february 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

duc de Lorraine, à son passage dans ses États, lui avait déclaré qu'il disposait d'hommes et d'argent pour faire la guerre et apportait un pouvoir en règle pour traiter de la paix. Un autre jour, il annonçait à son gouvernement l'heureuse nouvelle de la réduction de Marseille et la joie qu'elle causait aux amis du Roi. Mais surtout, il se plaignait que ses dépêches fussent restées sans réponse et réclamait instamment de nouvelles instructions. — Ici, écrivait-il, je me ruine, avec toutes les dépenses que je dois faire, et je cours la chance de perdre la vie, car l'épidémie est très intense. Plusieurs de mes serviteurs ont été dangereusement atteints et l'un d'eux est mort, la nuit dernière. Si je n'avais hâte de recevoir les ordres de Sa Majesté, je m'éloignerais, afin de remettre ma santé, pour laquelle j'ai tout lieu de craindre. Je me sens mal, mais je préfère le service de la Reine au soin de ma propre vie.

Sir Unton reçut enfin les instructions[1] qu'il attendait avec une si légitime impatience, dans l'intérêt des affaires de sa maîtresse. La Reine y parlait des saintes lois de l'amitié qui l'unissaient à Henri et prenait comme base de son argumentation la note écrite remise à Sir Unton et signée de la main du Roi. Après de longues explications sur les faits passés, elle en venait à dire qu'elle répondrait avec toute liberté à deux points seulement du document émanant de la chancellerie française : le premier, le prétexte mis en avant par Henri IV que, faute d'être secouru par la Reine, il pourrait être contraint de conclure la paix avec le roi d'Espagne, au mépris de cette sentence du roi Salomon : *Ne derelinquas*

1. Consideration howe the French kinge maie be awnsweared in the matters certefied by Sir Henry Unton, Hir Majestie's ambassador, accordinge to the French king's awnsweare, delivered in writinge signed with his hande; february 1595. [O. S.] (Draft with numerous corrections throughout by Lord Burghley.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

amicum antiquum; novus enim non erit similis illi; le second, comment et à quelles conditions la Reine ferait tous ses efforts pour soutenir le Roi et préserver leurs royaumes contre les attentats de Philippe II.

1° La Reine pensait qu'Henri IV courait, pour le moment, beaucoup moins de dangers qu'elle, dont les États étaient sous le coup d'une nouvelle tentative d'invasion. Aussi ne pouvait-elle croire qu'il se trouvât en France un bon et sage conseiller, ni dans toute la Chrétienté un prince habile politique, à moins qu'il ne fût lié par le sang ou l'or de l'Espagne, qui engagerait le roi de France à faire la paix, sans voir que ce serait abandonner l'Angleterre et l'Irlande aux agressions de l'Espagnol.

Les ambitieux desseins de Philippe, qui tendaient à s'emparer de la plus large part du monde, ne sauraient être empêchés que par une association des autres princes, dont le centre désigné était le roi de France.

2° La Reine était prête à envoyer quelques-uns de ses serviteurs conférer avec Henri IV et ses ministres, pour voir de quelle manière elle pourrait, tout en assurant la sécurité de son royaume, lui accorder des secours plus importants, afin de continuer la guerre, et par quel moyen on réaliserait une union d'autres princes avec le Roi et la Reine contre l'Espagne.

Et afin que le Roi ne pût pas penser que la Reine userait d'inutiles délais pour lui porter assistance, ainsi que les termes de la réponse de son frère semblaient l'indiquer, elle offrait, dès qu'elle aurait soumis la rébellion ranimée en Irlande par l'Espagnol (et elle avait grand espoir que ce serait bientôt), de mettre à la disposition du roi de France toutes les forces dont elle pourrait se passer dans son royaume.

Élisabeth maintenait toujours sa promesse de secourir

immédiatement les villes maritimes, si elle en était requise par le Roi ou les gouverneurs de ces places.

Le document dont nous venons de donner une analyse très sommaire comprend deux parties : l'une qui est la défense de la conduite de la Reine mêlée au récit des événements ; l'autre qui renferme les propositions à négocier avec le Roi. La première, par ordre d'Élisabeth, avait été traduite en français, signée par elle et devait être remise à Henri IV. Elle le fut en effet, comme le constate une lettre intime écrite par Sir Unton à Robert Cecil[1]. — La réponse de la Reine ne satisfait pas plus le Roi que mon premier message. Elle ne tend, a dit Villeroy, qu'à justifier la Reine et ne renferme pas d'autres offres que celles que vous avez apportées ; encore comportent-elles des faux-fuyants et ne laissent-elles aucun espoir positif au Roi. Je cherchai à lui faire entendre le contraire, autant que cela me fut possible, insistant sur les consolations et les avantages que lui apporterait la conférence, mais mes soins furent inutiles.

Unton espérait néanmoins avoir meilleure chance, un autre jour. Villeroy avait tenté tout ce qui était en son pouvoir pour détourner Henri de la conférence : M. l'ambassadeur voulait causer de nouveau avec lui, sans témoin et en temps opportun, quand il serait de retour d'une visite dirigée en vue de donner ordre à sa frontière menacée. Alors il ferait de son mieux pour interpréter la réponse de Sa Majesté, qui était écrite avec autant d'éloquence que d'habileté, mais qui, il fallait bien l'avouer, était médiocrement encourageante. Unton ramènerait la confiance chez Henri, en lui remontrant que les lettres particulières qu'il recevait de Londres indiquaient les meilleures dispositions, si le Roi

1. Unton to Cecil, Coucy, 14th march 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

voulait traiter avec eux. Une fois engagé dans cette voie, disait en terminant le diplomate, je ne doute pas qu'il rompra le col aux négociations d'Espagne.

Si rapide que fût cette visite du Roi aux petites places de Picardie, il trouva à son retour[1] Sir Unton « très affoibly et travaillé de sa maladie ». Il le visita, « tant pour le consoler et luy donner courage en son mal », que pour s' « esclairer de quelques points qui tenoient » son « esprit en suspens » et, malgré la gravité de son état, Unton réussit, par ses « declarations et sermens », à amener le Roi à l'idée d'accepter la conférence, sans, toutefois, qu'il voulût s'ouvrir de sa résolution, avant d'en avoir communiqué avec son conseil.

Sur ces entrefaites, la nouvelle parvenue à Henri que la Reine rappelait les gens de guerre de sa nation à la solde des États[2], pour les employer dans une expédition lointaine, changea de nouveau les projets du Roi; Unton mourant[3] n'était plus en état de défendre les intérêts anglais et tout ce qu'Edmonds, qui allait prendre les ordres d'Élisabeth, put obtenir, fut qu'Henri IV enverrait à Londres, sous peu de jours, une « personne confidente » afin de s'« esclaircir »

1. Lettre du Roi à la reine d'Angleterre, du 7 avril 1596. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 553.

2. Unton to Burghley, Coucy, 20th march 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.

3. Le premier avril, Edmonds donnait avis à Lord Burghley que Sir Unton, après avoir terminé sa dépêche du 30 mars, avait été saisi d'une grande faiblesse et qu'il ne lui restait sans doute que quelques heures à vivre. (Edmondes to Burghley, Coucy, 22nd march 1595. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 116.)

Cecil lui répond :

« Mr Edmondes, By the dispatche brought hether by the captain Hart, Her Majestie hath receaved so unpleasant newes of the dangerous estate of Sir H. Unton, as I have not seene the apprehencion of such a losse take deeper impression in her royall mynde, wherin by his merytt he had gayned so good a degree of favour and estimacion, both for his faith, industrie and discretion. » (Cecil to Edmondes, 31st march 1595. [O. S.] [Copy.])

de ce qu'il avait à « esperer de fraternité et d'assistance » de la part de la Reine.

« Nous sommes resolus vous ouvrir et descharger encore une fois nostre cœur, écrivait le Roi, et sur ce vous depescher le sieur de Sancy, conseiller en nostre conseil d'Estat, devant que de nous laisser emporter plus avant au torrent de la necessité qui nous poursuict et au desespoir de vostre assistance, pour, en ce faisant, nous acquitter d'une partie des obligations que nous vous avons et nous descharger aussy envers Dieu et les hommes de tout le mal qui succedera de nostre separation, s'il faut qu'elle advienne. » Le Roi priait encore Élisabeth de ne pas laisser partir son armée de mer, avant l'arrivée du sieur de Sancy, qui accompagnerait Sir Edmonds, si Henri ne le retenait quatre ou cinq jours, avec l'espoir de combattre bientôt l'ennemi et de faire porter à la Reine la nouvelle d'une victoire.

Au moment où le Roi écrivait, il s'attendait à une attaque directe de l'Archiduc[1], destinée à dégager La Fère. Le 8 avril, il est informé de la démonstration que les Espagnols ont faite devant Montreuil, la croit sérieuse et donne des ordres en conséquence, puis reste dans l'incertitude jusqu'au 14. Il apprend alors la marche de M. de Rosne sur Calais, part le lendemain, laissant au connétable le soin de poursuivre le siège de La Fère, est à Nesle le 16 et couche à Amiens. Le 17, il reçoit la triste nouvelle de la prise du faubourg du Courgain par les Espagnols, en donne aussitôt avis au connétable et se rend à Abbeville, d'où il fait partir pour l'Angleterre le sieur de Sancy[2], dès le 18 au matin. La

1. Albert, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II, cardinal et archevêque de Tolède, gouverneur du Portugal, puis des Pays-Bas, à partir de 1596, dépose la pourpre romaine et résigne son archevêché, pour épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II.

2. A la date du 12 avril, le Roi avait fait dresser pour M. de Sancy une

perte du Courgain avait cela d'important, qu'elle rendait le passage impossible aux secours qu'aurait pu amener le Roi, de sorte qu'il ne restait plus d'apparence d'en donner à la

ample instruction, dont le fond devait diriger la conduite de l'envoyé extraordinaire, même après la prise de Calais. Sancy rappellerait à la Reine les traits saillants de l'ambassade de Sir Unton, les sollicitations d'Edmonds, lui dirait combien Henri IV était pressé « de la part du Pape d'entendre à la paix » et la prierait, au lieu d'employer ses forces dans une expédition lointaine, de les oindre à celles du Roi et des États, « pour, tous ensemble et d'un commun accord et advis, faire la guerre au roy d'Espagne au Pays-Bas, afin de se deslivrer de leur voisinage et le dict pays de leurs voisinages et tirannies et domination ». Il avertirait Élisabeth que le cardinal d'Autriche était en marche, avec son armée, pour aller assiéger Calais ou Montreuil, et n'aurait pas besoin « de representer à la dicte dame la consequance des dictes places pour l'Angleterre, comme pour la France ». « Partant, tout gist à rompre le coup, disait l'instruction, à quoy la diligence est fort necessaire ; car, encore que la dicte ville de Callais soit bonne, toutesfois elle n'est munie d'hommes et de munitions, comme elle debvroit estre, et les ennemis y ont porté un grand esquipage d'artillerie. »

La Reine serait donc priée de prêter au Roi l'armée qu'elle avait préparée pour faire voile vers les côtes d'Espagne.

Henri IV acceptait de « bastir entre Leurs Majestez, royaumes et subjectz, une amityé et ligue offensive et deffensive, qui fust encorre mieux fondées et asseurées que les autres precedentes », et donnait charge à Sancy de décider d'un commun accord avec les Anglais l'époque et le lieu où se tiendrait la conférence projetée.

Sancy déclarerait n'être pas autorisé à traiter « du proffit et advantage » qu'ils auraient à espérer de l'union de leurs forces, mais ferait « sentir soubz main » que Sa Majesté s'accommoderait à tout ce qui serait agréable à la Reine et pourrait aller « jusques à lui dire, qu'il y a longtemps qu'elle luy desire la ville de Dingilles (?) et que Graveline luy demeurast ».

« Mais sy, contre l'esperance de Sa Majesté, la dicte Royne faisoit instance que la garde de la dicte ville de Callais luy fust remise, après l'avoir deslivré du siege des ennemis, il luy en ostera toute esperance et luy dira que, si Sa Majesté oyoit dire qu'elle veuille luy rendre son amitié et assistance à tel poinct, elle feroit la paix avec le dict roy d'Espagne, quoy qu'il en puisse arriver ; et, quand elle seroit esconduitte du dict Roy, elle endurera plustot qu'il se rende maistre de la dicte ville par les armes, que de se laisser aller à une lascheté. »

« Mais, sy elle demande qu'on luy ordonne un lieu à la frontiere, pour retirer ses forces, en cas de necessité, le dict sieur de Sancy fera tout ce qu'il pourra pour s'en excuser : toutesfois, sy elle si opiniastre et qu'elle s'adresse à cela, Sa Majesté luy a donné pouvoir de luy faire offre de Sainct-Vallery, qui sera très commode pour cet effect, à la charge qu'elle promettra de delaisser à Sa Majesté la place, quand son armée se retirera. » (Instruction au sieur de Sancy allant en Angleterre et en Hollande, le XII[e] avril 1596. — Bibl. nat., Ms. fr. 3463, fol. 99-112.)

place que par quelque grand combat. Cette considération décida Henri IV[1] à dépêcher Sancy, pour supplier la Reine de lui prêter toutes les forces rassemblées à Douvres et placées sous le commandement du comte d'Essex.

Je n'ai pas à refaire ici le récit de l'ambassade de M. de Sancy : M. A. Poirson, dans son *Histoire du règne de Henri IV*[2] et dans les notices dont il a accompagné le *Mémoire placé en tête du volume des dépêches de Villeroy* et le *Discours fait par messire Nicolas de Harlay, chevalier, seigneur de Sancy, sur l'occurrence de ses affaires*[3], l'a consciencieusement exposée, en utilisant les matériaux connus et, pour ne citer que les principaux, la correspondance du Roi, le récit de Guillaume du Vair, les annales de Camden, etc. Je me borne à rappeler au lecteur la mission de Robert Sidney[4], gouverneur de Flessingue, venant trouver le Roi à Boulogne, la nuit même de l'arrivée à Londres de Sancy et à son insu, et lui déclarant que la Reine n'employerait pas son armée à sauver la ville de Calais, si « elle n'estoit asseurée qu'elle luy seroit laissée, pour en jouir comme de son propre, ou pour gage des sommes de deniers » prêtées par elle.

1. Le 18 avril, le Roi, qui n'a emmené avec lui que sa cornette, la laisse à Abbeville, et, accompagné seulement d'une vingtaine de personnes, descend par eau à Saint-Valery, où il apprend que Calais s'est rendu la veille, mais que la citadelle tient encore. Il mande par courrier à ses défenseurs qu'ils seront secourus et qu'ils aient à ne pas capituler, « sur peine de la vie »; lui-même s'embarque à dix heures du soir pour Boulogne; mais, quand il n'en est plus qu'à quatre lieues, le temps devient si mauvais, qu'il est contraint de relâcher au Crotoy, le 19 dans la soirée. Tandis qu'il envoie, pendant la nuit, chercher ses chevaux et sa cornette à Abbeville, il va, le lendemain matin, les attendre à Rue, couche le 20 à Montreuil et est le 21 de bonne heure à Boulogne. (Lettres du Roi au connétable, des 18 et 20 avril. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 571 et suiv.)

2. II, pp. 194-245. (2e édition, Paris, Didier, 1864, in-8o.)

3. Paris, Didier, déc. 1868, in-8o.

4. Robert Sidney, second fils de Sir Henry Sidney et frère cadet de Sir Philip Sidney, créé Lord Sidney, en 1603, et comte de Leicester, en 1618.

Le Roi rejeta avec énergie la demande de Sidney et répondit à Élisabeth par une lettre[1] sévère et pleine de dignité, qui était entre les mains de la Reine, le mercredi matin 24 avril, quand Sancy eut sa seconde audience[2]. Elle avait voulu traiter directement avec le Roi, « qui n'estoit point adverti de l'acheminement des forces, esperant plus de facilité sur l'incertitude du secours, » et avait échoué : elle s'ouvrit alors de sa résolution à Sancy, qui la repoussa, comme le lui ordonnaient ses instructions, mais dépêcha sur l'heure à Henri IV M. de Saint-Aubin, son frère. Sur le soir du même jour, il semblait que la Reine se fût enfin décidée à secourir la citadelle; mais, le 26, parvint à Londres la nouvelle de sa perte, en dépit du renfort que le Roi avait réussi à y faire pénétrer, et de l'arrivée à Douvres de M. le duc de Bouillon[3].

M. de Bouillon était porteur de lettres de son maître pour la Reine et pour Cecil et d'une brève instruction[4], Sancy devant, aux yeux du Roi, rester l'âme de l'ambassade. Henri avait le courage de parler de son utile appui à M. le secré-

1. *Recueil des Lettres missives*, IV, 573.

2. La Reine reçoit Sancy à Greenwich, le dimanche 21 avril, dans l'après-dînée, et, sans lui laisser connaître le voyage de Sidney, lui dit, en faisant allusion aux faits passés, que nous connaissons, « que ce qu'elle avoit desiré d'avoir Calais n'estoit que pour le conserver, voyant bien que le Roy estant empesché ailleurs le pourroit laisser perdre ». Le soir, arrive le sieur de Champrond, qui a laissé le Roi à Saint-Valery et apporte la nouvelle et les conditions de la capitulation de la citadelle. On avertit la Reine et, le lendemain matin, on renvoie le sieur de Champrond porter avis à Henri que le secours marche, tandis qu'Essex va présider à l'embarquement des troupes.

3. Sans compter tous les personnages que nous avons nommés, il y avait encore à Londres, à ce moment-là, M. Ancel; M. du Vair, associé à partir du 7 mai aux travaux de la conférence; et Loménie arrivé le 23, pour presser Sancy de « haster le secours ».

4. Instruction à M. le duc de Bouillon, mareschal de France, de ce qu'il aura à traicter pour le service du Roy, en son voïage qu'il va faire par son commandement vers la royne d'Angleterre. Faict à Boullongne, le xxve jour d'avril 1596. (Orig.) — Arch. nat., K. 1340, n° 1.

taire[1] et donnait charge au duc de remercier Élisabeth bien « affectueusement, de sa part, de tant de bons offices » « receus de la dite dame en cest affaire (de Calais), recongnoissant que, si ce eust esté pour la deffence de son propre Estat, elle n'y eusse sceu user de plus grande promptitude, ny porter davantage qu'elle » avait « faict, pour la seulle faveur de Sa Majesté ». L'instruction de M. de Bouillon l'invitait à traiter d'une ligue offensive et défensive, « sans la remettre à aultre conference, qui pourroit tirer à plus de longueur que la qualité des affaires » le comportait, mais en se prévalant de ce que la proposition d'une ligue venait de la Reine.

Commencées à la fin d'avril, les conférences entre plénipotentiaires des deux pays se poursuivirent pendant la plus grande partie du mois de mai et, après bien des tiraillements, aboutirent au double traité de Greenwich[2].

Le premier, qu'il faut dater du 24 mai 1596, est très connu et le texte en a été intégralement reproduit dans le *Corps universel diplomatique*[3]; le second, du 26 mai, fut tenu secret et détruit ou amoindrit la plupart des dispositions heureuses du premier.

La diplomatie cacha avec tant de soin la convention secrète, à cause de laquelle la ligue « eut plus de reputation que d'effect », que des personnages de l'époque mêlés à la négociation même ne semblent pas l'avoir connue. Le précieux récit de G. du Vair, par exemple, est tout à fait inexact, à partir du moment où la ligue touche à sa conclusion. Il n'est pas vraisemblable, cependant, que du Vair ait volontai-

1. *Recueil des Lettres missives*, IV, 576.

2. Le 15 mai, Bouillon et Sancy avaient obtenu de la Reine une somme de 20.000 écus, pour secourir Boulogne et Montreuil.

3. Tome V, Pie I, p. 525.

rement omis le fait très intéressant d'un double traité, pour le remplacer par une narration de fantaisie : d'aussi bons serviteurs que lui, tels que Villeroy et Sancy, n'ont pas cru à l'utilité de la discrétion d'outre-tombe et leurs Mémoires donnent la vérité toute nue. Dans les allées et venues des derniers jours de la négociation, Sancy cacha à ses collaborateurs secondaires les concessions qui lui furent imposées et, en dehors de M. de Bouillon, M. de la Fontaine[1] connut seul tout ce qui s'était passé.

Dans l'instruction qu'elle remet à Sir Mildmay[2], quand

1. Sancy écrivant à M. de la Fontaine d'aller trouver le grand trésorier, à propos d'une des conditions de la convention secrète, lui dit : « Oultre ce, ne faillez à luy dire que vous seul avez communication de ce secret, qui est entre nous, et, qu'ayant besoing d'un tiers, qui aille et vienne vers eulx, nous n'avon point estimé y pouvoir employer un plus asseuré que vous, ny qui leur soit plus agreable. » (Sancy to de la Fontaine, (without date) 1596. — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

2. « And to th'intent you may be acquainted with the manner of this late ligue of amitie betwixt us and the Kinge, we have given order to the earle of Shrewsbury, after he shall have receaved the King's confirmation of these two treaties, to deliver unto you the copies thereof, and likewise the copie of a Letters-patents made by the Kinge, in august 1593, which have been delivered to him, so as it maye remayne with you. And for your better understandinge of the variety of the two treaties, wheréof the seconde doth in sundry sortes abridge some articles in the former, you are to consider that, at the tyme of the duke of Bouillon and Monsieur de Sancy's sollicitation, they required to have larger conditions for our ayde to be given to the Kinge, then we thought convenient, in respect of our present affaires, both in Ireland and in other places uppon the seas, and thereuppon they desired onely that a forme of treatie might be made; for the advantage of the Kinge and his estate in the sight of the worlde, and yet they yealded to have a particular treatie by it selfe of a later date, which is the sixteenth of may, wherein certain of the articles of the former dated the fourtenth are retrenched and abridged, for our lesse charge; so as comparing these two together, you are well to consider that we take our selfe bound to no larger conditions then are expressed in the seconde, saving that we have confirmed the former onely quoad observationem ligæ offensivæ et defensivæ, omitting the confirmation of the rest of the articles in that first treatie, bynding our self onely to the articles in the seconde; and hereof we doe the more particularly instruct you, because you may know howe to judge of the sayd two treaties, uppon anie occasion given you of speach thereof, and yet we meane not that you shall in anie open sorte declare the imperfection of the sayde first treatie to the disadvantage of the Kinge and his affaires. » (Instructions given to our servant Sr Anthonie Mildmay, knight, sent to the French king to

elle l'envoie en France comme ambassadeur résidant, Élisabeth a exactement assigné sa date à chacun des deux traités, donné d'un mot leur raison d'être et expliqué qu'en les confirmant elle avait simplement juré d'observer la ligue offensive et défensive mentionnée au premier et ne s'était astreinte à respecter que les dispositions du second. Rejetant d'un seul coup tous les articles du traité du 24 mai, sauf l'exception que je viens de mentionner, la Reine, semble-t-il, quelles que fussent ses exigences, ne pouvait demander que le Roi se trouvât plus engagé qu'elle : mais alors, elle perdait le bénéfice le plus clair qu'elle eût à attendre de la ligue, c'est-à-dire de lier le Roi par l'interdiction de conclure aucune paix ni trêve avec le roi d'Espagne ou ses lieutenants, sans son consentement. Il n'en était rien, et les précautions de la Reine étaient bien prises. Le traité du 24 mai porte : « Premierement, les precedens traittez et confederations, qui sont encores de present en vigueur entre les dicts sieur et dame Roy et Royne, et leurs royaumes, seront confirmez et demeureront en leur premiere force et vertu, et ne seront tenuz pour revoquez, en quelque sorte que ce soit, sinon en tant que, par le present traitté, il y sera ou pôura estre desrogé et innové »[1]. Or, il était un acte, auquel la Reine attachait un prix particulier, que visaient les termes de l'article ci-dessus rapporté et dont elle avait fait dresser une copie authentique pour son ambassadeur, Sir Anthony Mildmay[2] :

be our ambassador there resident, as the said King hath sente one Monsieur de Reaux to reside here with us as his Ambassader in like manner; august 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

1. J'emprunte cette traduction du premier article du traité au Ms. fr. 3175 (fol. 112) de la Bibliothèque nationale.

2. Sir Anthony Mildmay, d'une ancienne famille du comté d'Essex, est le fils aîné de Walter Midmay.

Walter Mildmay, élevé à l'université de Cambridge, est le fondateur d'Emanuel college. Faict chevalier, au couronnement d'Édouard VI, il est garde

il s'agit des lettres-patentes du Roi datées de Melun, du 29 août 1593 et contresignées Revol[1], par lesquelles Henri IV promettait à Élisabeth « en bonne foy et parole de Roy » « de continuer conjoinctement avec elle à faire la guerre offensive et deffensive au roy d'Espagne, tant et si longuement qu'il » demeurerait « en guerre et inimitié contre la dite dame Royne, et ne faire jamais aucune paix ny accord

de la Monnaie. Quand Sir Richard Sackville meurt, en 1566, on le nomme chancelier et sous-trésorier de l'Échiquier.

A la mort de Walter, survenue le 10 juin 1589, son fils Anthony se fixe dans la résidence paternelle d'Apethorp, dans le comté de Northamptonshire. Il est créé chevalier par la Reine, l'année où elle l'envoie résider comme ambassadeur en France et, après son retour, ne semble pas avoir occupé d'autre emploi. De son mariage avec Grace, fille de Sir Henry Sherington, of Lacock in Wiltshire, naît une fille, Marie, qui épouse Francis Fane, comte de Westmoreland.

1. Ces lettres patentes, imprimées dans l'édition in-folio de 1625 des *Œuvres de Guillaume du Vair*, existent en original au Public Record Office. (State papers, France, bundle 109.) Elles furent rapportées à la Reine par Sir Thomas Wilkes, venu en mission auprès du Roi.

Élisabeth, considérant comme imminente la conversion du Roi, mais ignorant s'il avait déjà fait « le sault perilleux », envoyait Sir Thomas Wilkes à Henri, pour tenter de prévenir ce qu'elle appelait *the accident of his conversion.* Wilkes devait parler au Roi le langage de la raison et ne mettre en valeur à ses yeux que des motifs d'ordre politique, afin de l'engager à surseoir : rien, dans les instructions que la Reine lui donne, ne peut se comparer à la lettre emphatique et si connue qu'elle écrivit, peu de temps après, au nouveau converti. L'ambassadeur anglais demandera au Roi quelle assurance il entend fournir à la Reine de sa volonté de continuer avec elle la guerre offensive et défensive contre le roi d'Espagne, aussi longtemps que celui-ci se montrera leur ennemi. Élisabeth compte sur un acte authentique, signé de la main de Henri et scellé du grand sceau de France. (Instruccions for Sir Thomas Wilkes, knight, being sent by Hir Majestie to the French king and to others of the princes of the Blood and officers of the crowne of Fraunce. 14th july 1593. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 108.)

A Wilkes succède Sidney, dont les instructions sont datées du 20 novembre 1593 (V. S.), à Windsor, et qui attend longtemps à Douvres un vent favorable, pour faire la traversée. Il prend enfin la mer, le 18 janvier, et écrit, le 19, à M. Cecil, à bord de la *Tramontana*, à Dieppe.

Sidney assiste au sacre du Roi, à Chartres, « non toutesfois en son rang, à cause de la religion » (Lettre du Roi à M. de Beauvoir, du 28 février 1594. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 101), remet à Henri IV, de la part de la Reine, sa « contre-promesse » expédiée sous le grand sceau d'Angleterre (Lettre du Roi à la Reine, du 26 mars 1594. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 126) et rapporte à Élisabeth les remerciements de Henri IV.

avec luy, sans l'en advertir et qu'elle y soit comprinse à son contentement ». Aux yeux de la Reine, l'engagement du 29 août 1593 gardait toute sa vertu; elle le considérait comme liant absolument Henri IV et, quand elle enverra à Rouen le comte de Shrewsbury lui porter la Jarretière, elle le chargera[1] de faire valoir auprès du Roi, qu'au moment où MM. de Bouillon et de Sancy l'ont sollicitée de s'allier avec leur maître elle n'a pas accordé à leur demande l'importance qu'ils semblaient y attacher, puisqu'Henri IV lui avait déjà donné toute garantie de sa foi.

Malgré toute la conscience apportée à son travail, M. Poirson est tombé dans une grave erreur, quand il a apprécié la ligue conclue entre Henri IV et Élisabeth. « La suite des événements, dit-il[2], demande que les termes de ces deux traités soient bien précisés. L'engagement entre les puissances contractantes était réciproque, le contrat synallagmatique. Le Roi était obligé envers l'Angleterre, et par suite envers la Hollande, à ne conclure sans leur consentement aucune paix, aucune trêve avec le roi d'Espagne. Mais son engagement était rompu à l'égard de l'Angleterre, du moment où Élisabeth ne fournissait pas, outre le secours de deux mille hommes, le contingent de troupes convenu pour faire la grande armée qui devait attaquer Philippe II dans tous ses domaines et dans les villes qu'il avait récemment enlevées à la France, devenues son domaine. »

L'engagement entre les puissances était en effet réciproque, en ce sens que la France et l'Angleterre ne pouvaient faire la paix l'une sans l'autre, mais il est absolument

1. Instructions for Gilbert Lord Talbott, earle of Shrewsburie, being sent to the French kinge, our good brother, for the executinge of these things hereafter followinge. September 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

2. II, 242.

faux que l'engagement de Henri cessât, si la Reine ne fournissait pas son contingent dans l'armée qu'on devait dresser avec des forces communes. M. Poirson, qui a rarement travaillé avec des documents originaux, ne connaît les articles secrets de Greenwich que par le *Mémoire de Villeroy* ou le *Discours de Sancy :* il n'en a jamais vu d'instrument authentique et celui que je publie aux *Pièces justificatives*[1] est la négation formelle de ce qu'il avance.

« Encores que, par les articles de la dite ligue, il soit dict qu'au plus tost que faire se pourra il se dressera une armée composée de forces communes, aux despens de touts les assoziez, pour assaillir le roy d'Espagne dans ces païs et estats, neantmoins il a esté accordé entre nous que cest article seroit inseré au traicté, pour la reputation de la ligue et non pour obliger la Royne à aucune despense pour dresser à present le dict corps d'armée. »

Leur négociation terminée, MM. de Bouillon et de Sancy rejoignirent le Roi à Abbeville, où il était venu, après avoir reçu la capitulation de La Fère, et où il séjournait depuis le commencement de juin. Henri IV soumit le traité de Greenwich à l'approbation des membres du conseil[2], qui auraient « bien desiré que les conditions d'iceluy eussent esté plus vives et avantageuses de part et d'aultre », et se rendit à Amiens, où il signa, le 9 juillet, et fit munir du grand sceau une expédition de chacun des traités conclus avec les Anglais. Il choisissait en même temps M. de Bouillon, qui était très sympathique à la Reine, pour lui porter les ratifications, recevoir son serment et lui demander comment elle

1. Copie de la ratification du traicté conclud entre les deputez du Roy Très Chrestien et ceux de la serenissime royne d'Angleterre, 1596. — Public Record Office : State papers, France, bundle 116. — V. *Pièces justificatives,* p. 256.

2. Lettres du Roi aux États-Généraux des Pays-Bas, du 17 juin, et à M. de la Fontaine, du 4 juillet 1596. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 598 et 614.

entendait remplir ses engagements. Enfin, il nommait M. de Réau[1], son conseiller et maître d'hôtel, au poste de Londres, à titre d'ambassadeur résidant.

1. Ce n'est que grâce à de laborieuses recherches, que je suis parvenu à identifier le de Réau désigné par Henri IV pour gérer l'ambassade de France en Angleterre. Longtemps, l'orthographe variable de son nom dans les documents imprimés, tels que le *Recueil des Lettres missives,* ou dans les manuscrits, comme l'Instruction qui lui est baillée, au mois de juin 1597, pour aller en Angleterre, me l'a fait confondre avec Constantin des Réaulx, de la famille champenoise de ce nom, dont La Chenaye-Desbois a donné une généalogie, dans son *Dictionnaire de la noblesse*, ou avec Charles de Réaulx, d'une famille bourguignonne, sur lequel le volume 2.444 des Pièces originales de la Bibliothèque nationale fournit quelques renseignements.

Un document authentique conservé à Londres, au British Museum (Cotton Ms., Caligula E. VIII, fol. 216), le traité de Greenwich, du 25 juin 1591 [V. S.], porte les signatures de Jehan de la Fin et de A. de Moret, s^r de Reaux, et trois documents du Public Record Office (State papers, France, bundle 98), également du mois de juin 1591, sont revêtus de la même signature, le mot Réaux étant écrit une fois avec un x et deux fois Réau simplement.

C'est le personnage que nous retrouvons fréquemment dans la correspondance du Roi et dont je relève plus loin quelques-unes des missions.

Plus tard, il signe simplement Reau, comme on peut le voir dans les nombreuses lettres de lui, de la seconde moitié de l'année 1596 (bundle 117).

La Bibliothèque nationale (Pièces originales, vol. 2.049) possède les trois pièces suivantes :

[Par devan]t Anthoine Le Jude, tabellion et greffier de la chastellenye d'Ierre furent presantes très ilustre et reverende dame Madame Anthoinette de Luxembourg, [abbesse d]e l'abbaye Nostre-Dame d'Hierre, ou diocese de Paris, Madame Anne Le Cirrier, commise de la dicte dame en son absence, sœurs Estiennette Hodon, prieure, [de H]arlay, soubzprieure, Marye de Sailly, Margueritte Juvenel, Marye de Longueil, ... toutes [rel]igieuses professes en la dicte abbaye, ... lesquelles ..... confessent avoir nonmé, creé et constitué et par ces presantes creent, nonment et constituent leur procureur Me Phelippe [ ]ier, avocat en la court de parlement à Paris, auquel par special elles ont donné plain pouvoir et puissance de transiger, chevir et composer avec Loys de Moret, escuyer, seigneur de Reau, en son nom et comme tuteur de ses freres, et avec Anthoine de Moret, aussy escuyer, son frere, seigneur de Chesnebecquard, de tous les differendz et procès que les dictes constituantes ont eu et ont de present allencontre des dictz de Moret, au lyeu de deffunct Marc de Moret, leur pere, tant en la court de Parlement, aulx requestes de l'Hostel et ailleurs, pour raison d'un muid de bled de rente, qu'elles ont droict de prendre sur la dicte terre et seigneurye de Chesnebecquard, ensemble de transiger....

Le quatorziesme jour de decembre, l'an mil cinq cens soixante-douze.

Nous, Anthoine de Moret, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et privé, confessons avoir eu et receu comptant de Me François Hotman, con-

M. de Bouillon reçoit, avant son départ, une ample instruction, qui doit lui servir pendant son voyage d'Angle-

seiller dudit Sr et tresorier de son espargne, la somme de soixante-seize escus sol., pour nostre remboursement de pareille somme, que nous avons emploiée pour les exprès affaires et service de Sa Majesté et par son commandement, en certain lieu et endroit dont elle ne veult estre faict mention ne declaration, de laquelle somme de soixante-seize escus sol. nous nous tenons content et bien paié et en avons quicté et quictons le dict sieur Hotman, tresorier de l'espargne susdict et tous autres. En tesmoing de quoy, nous avons signé la presente de nostre main, le premier jour de may mil cinq cens quatrevingtz douze.

A. de Moret,

Sieur de Reau, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et privé.

Nous, Loys de Moret, escuier, sieur de Reau et de Soizy-sur-Escolle, commandant au chasteau du Couldray, en l'absence du sieur de Chenebecard, nostre frere, certiffions à noz srs des Comptes et tous autres qu'il apertiendra que Paul Poyret, sergent, Paul Blanchard, Robert de Froucquille, Michel Granger, Elloy Chartier, Jacques Belmaniere et Charles Guerin, tous soldatz tenantz garnison pour le service du Roy audict chasteau du Couldray soubz la charge dudict sergent ou avec nous faict actuelle residance dedans le dict chasteau, assisté à la garde, closture et ouverture des portes d'icelluy et faict la faction requise et necessaire, pour la conservation et deffense d'icelluy chasteau, en tout ce qui leurs a esté commandé pour le service de Sa Magesté, durant troys moys et plus, ... En tesmoing de quoy, nous avons signé la presente de nostre main, au dict chasteau de Couldray, le vingtz-deulxiesme jour d'aoust mil cinq cent quatre-vingtz et douze.

L. de Moret.

Notre ambassadeur est Antoine de Moret, sieur de Réau, fils de Marc de Moret, d'une famille de l'Ile-de-France (Gâtinais et Brie français).

Réau figure parmi les gentilhommes de la Chambre de l'année 1586, dans l'*Estat de la maison du roy de Navarre* publié dans les *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay* (III, 238); est dépêché en Suisse, Allemagne et Italie, en février 1586 (*Mémoires de Duplessis*, III, 304); vers Henri III à Paris, fin de décembre 1586, à l'occasion des conférences de Saint-Brice (*Lettres missives*, II, 254), puis vers la reine Catherine (*Lettres missives*, II, 259 et IX, 215); envoyé en Allemagne et en Suisse, en passant par Strasbourg, fin de décembre 1587 (*Lettres missives*, II, 321); va à Genève, fin de mai 1588 (*Lettres missives*, II, 370); va en Angleterre, en avril 1591, demander des secours à la Reine, principalement pour la Bretagne (*Lettres missives*, III, 827 et 829); repart, vers le milieu de juin de la même année, et signe, le 25 juin [V. S.], avec M. de Beauvoir, le traité de Greenwich, qui accorde de nouveaux secours au Roi et garantit à Élisabeth le remboursement de ses avances d'argent (*Fœdera....*, de Rymer, édit. de La Haye, VII, P. I, 56); rentre en France et retourne encore en Angleterre, vers le milieu d'août 1591 (*Lettres missives*, III, 459 et suiv., et 470).

terre et celui de Zélande[1]. Le duc a charge d'assurer Elisabeth « de la continuation de l'amitié fraternelle et très parfaicte » que le Roi lui porte; de se réjouir avec elle de la « honte et bastonnade » qu'elle vient d'infliger au roi d'Espagne à Cadix et de l'assurer que, si, pour « assister et refreschir de forces » l'armée du comte d'Essex, « elle desire d'estre secourue de gens de guerre françois », « Sa Majesté luy permettra volontiers d'en lever, en telle de ses provinces delà la Loire qu'elle vouldra ».

Il expliquera à la Reine que le Roi ne lui a pas expédié sa ratification, aussitôt après le retour de ses ambassadeurs, parce qu'il lui a fallu attendre l'arrivée de M. le connétable et des autres seigneurs de son conseil, « sans l'advis desquelz Sa dite Majesté n'a esté conseillée et n'a voulu aussy la resouldre, non pour autre raison que pour fermer la bouche à ceulx qui font profession de reprendre ce qu'ilz n'ont pas faict, ou de n'approuver l'unyon de Leurs Majestez, dont le nombre n'est que trop accreu, depuis la perte de Calais et Ardres advenue quasi à la veue de ceste grande et victorieuse armée de la ditte dame, qui fait maintenant trembler tous les Espagnes ».

Le duc cherchera à obtenir de la Reine qu'elle consente à n'être payée qu'à la fin de l'année des 20.000 écus prêtés à MM. de Bouillon et Sancy et remboursables en septembre. Il la priera de faire passer la mer aux deux mille hommes de pied, dont elle doit assister le Roi, et verra s'il est possible de lui demander de doubler ce secours. A partir du milieu de

1. Instruction donnée par Sa Majesté à Son A. Mgr le duc de Bouillon, à son second voyage en Angleterre; Monceaux, 14 août 1596. — Arch. nat., K. 1340, nº 3.

Je dois la copie de cette importante instruction, ainsi que de celle du 25 avril, à l'obligeance de M. Henri Stein, archiviste-paléographe, que je prie de vouloir bien agréer tous mes remerciements.

septembre, le Roi sera à la tête de son armée, mais, « comme ceste année est ja fort advancée, de sorte qu'il sera difficille d'entreprendre autre chose, devant l'hiver, que de faire le gast dedans le pays ennemi, qui ne sera toutesfois de petite importance, il est necessaire d'adviser et concerter de bonne heure ce que l'on pourra faire de plus, la prochaine, affin que chascun prepare de son costé ce qui sera advisé et promis pour ce regard, pour n'y manquer poinct et pouvoir aussy, tous ensemble d'une commune main, executer à temps ce qui aura esté arresté pour le bien commung; car, il est certain que celuy des deux partiz qui aura le moyen d'assaillir le premier son ennemy aura grand advantage sur iceluy. Au moyen de quoy, le dit duc de Bouillon en fera ouverture à la dite Royne, avec sa prudence et circonspection accoustumée ».

Bien instruit de sa mission et muni de deux lettres de Henri IV, dont l'une autographe, le duc reprit le chemin de l'Angleterre.

Quand il présenta les ratifications dont il était porteur, M. de Bouillon reçut en échange celles qu'avait préparées le grand trésorier d'Angleterre, dans lesquelles il s'aperçut que l'on avait introduit cette réserve : ea conditione quod dictus Rex eundem tractatum confirmabit. Élisabeth était formaliste : elle n'entendait accepter les ratifications de Henri IV et les tenir pour valables, que si elles étaient remises entre les mains de l'ambassadeur anglais qu'elle désignerait pour aller les recevoir. Le duc demanda[1] à la Reine qu'il lui plût de délivrer ses ratifications « purement et simplement, sans aucune condition ni reservation », et fit valoir que celles qu'il apportait étaient « en bonne et deue forme ». Il prit l'engagement que son maître en remettrait de nouvelles à l'am-

1. Duke of Bouillion's requestes offered by an advocat, 24th august 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

bassadeur qu'on lui enverrait et alla jusqu'à offrir de « bailler à la Reine declaration, sous son sein et seel, au nom du Roy et en vertu du pouvoir à luy donné, que les dictes ratifications de la Reine » ne seraient valables qu'après qu'Henri IV aurait « aussi pareillement ratiffié de sa part, au contentement de la Reine, les dicts traittés ».

Élisabeth ne poussa pas les exigences aussi loin. Elle consentit à se considérer comme garantie par la déclaration du Roi qu'il acceptait les traités et jura solennellement la ligue [1], dans la chapelle royale de Greenwich, le 8 septembre 1596, en présence du duc de Bouillon et assistée de John Whitgift, archevêque de Canterbury et primat d'Angleterre; Thomas Egerton, grand chancelier; William Burghley, grand trésorier; du comte d'Essex, grand écuyer; de Charles Howard, amiral d'Angleterre; William Cobham, grand chambellan et garde des cinq ports; Thomas Buckhurst, grand échanson; Robert Cecil, premier secrétaire de la Reine; John Fortescue, chancelier de l'Échiquier; des comtes Henry de Northumberland, Gilbert de Shrewsbury, William de Derby, Edward de Worcester, George de Cumberland, Henry de Southampton et d'une foule de gentilshommes.

En revanche, elle recommanda tout particulièrement au comte de Shrewsbury les ratifications des deux traités, que le Roi devrait lui remettre en mains propres, quand il serait auprès de lui, et le chargea de faire remarquer à Henri qu'à la requête du duc de Bouillon elle avait juré la ligue avec toutes les formalités requises, le 8 septembre, et contre l'usage

1. La formule de ratification publiée par Dumont, dans le *Corps universel diplomatique*, n'est pas celle que reçut définitivement le duc de Bouillon : celle-ci ne renferme plus la restriction signalée plus haut. (The attestation made by Her Majesty to observe the league betwixt Her Majestie and the French kinge; 29th august 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

reçu entre les souverains des deux pays, qui jusqu'alors choisissaient d'un commun accord le même jour, pour accomplir cette cérémonie.

C'était en effet Gilbert Lord Talbot, comte de Shrewsbury, que la Reine avait désigné pour aller recevoir le serment du Roi. Il emmenait avec lui Sir Anthony Mildmay, chevalier, qu'il présenterait au Roi comme ambassadeur ordinaire, le lendemain seulement du jour où il aurait reçu les ratifications de Henri. En même temps, ordre était donné à Th. Edmonds d'accompagner ces messieurs, tout le temps que Lord Talbot resterait en France.

MM. les Anglais[1] se dirigèrent sur Rouen, où le Roi avait convoqué une assemblée de notables et entra solennellement, le 16 octobre, après divers retards causés par les préparatifs que les habitants avaient voulu faire pour le recevoir. Henri, accueilli avec de grands témoignages de respect, marchait précédé de M. le connétable, qui portait l'épée, des maréchaux de Matignon, de Lavardin et de l'amiral de Damville, principaux officiers de la couronne, ainsi que de M. des Diguières et autres grands seigneurs. Il était suivi de M. le duc de Montpensier, de M. le comte de Vaudémont, des ducs de Nemours, de Joyeuse, d'Épernon et de Retz et d'une foule de gentilshommes. L'ambassadeur anglais, avec les lords et seigneurs de sa suite, occupaient quelques fenêtres de la Grand'Rue, d'où ils pouvaient voir tout le cortège. Le Roi les aperçut en passant et les salua. Le soir du même jour, M. de Gondy alla trouver le comte de Shrewsbury et lui dit que le Roi lui donnerait audience le lendemain.

Le 17 octobre, le duc de Montpensier, le maréchal de Lavardin, M. de Fervaques et beaucoup de gentilshommes

1. Shrewsbury and Mildmay to Lord Burghley; Roan, 13th october 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

vinrent prendre Lord Talbot à son logis et l'amenèrent directement auprès du Roi, dans une galerie voisine de sa chambre à coucher, où il se tenait entouré des princes, de grand nombre de noblesse et de ses principaux conseillers. Shrewsbury fit au Roi les révérences d'usage et lui présenta les affectueuses salutations de la Reine. Élisabeth portait le plus grand intérêt à la personne du Roi, qui avait eu à supporter tant de fatigues et de dangers; elle prenait une part véritable à tout ce qui le touchait et était résolue à unir étroitement sa fortune à la sienne. Le comte remit ensuite ses lettres[1] à Henri, qui les lut et s'enquit à son tour de la santé de la Reine.

Talbot s'acquitta alors de ce que lui commandaient ses instructions. A son dernier voyage en Angleterre, M. de Bouillon avait déclaré que son maître acceptait les traités de Greenwich et demandé à la Reine de les ratifier : elle lui avait donné pleine satisfaction et envoyait maintenant un ambassadeur requérir et recevoir le serment de son allié. Le

1. « Très hault, etc. Nous avons veue la forme de ratification du traicté de ligue cy-devant conclud avecq vous, par le moyen de nostre cousin, le duc de Bouillon, vostre ambasadeur, laquelle le dict s[r] Duc, renvoyé vers nous à cest effect, nous a presentée de vostre part, et l'avons eue agreable. Mais, requerant la regularité de procedure en ces affaires que l'acte de la dicte ratification soyt baillée de vostre main à quelq'un des nostres ayant pouvoir de le recevoir, nous la renvoyons, afin de faire observer les justes solennitez en chose de si grand moment. Et, ayant aussy, pour entiere confirmation du dict traicté, baillé nostre serment publicquement et en forme deue, dont vous en fera foy vostre dict ambassadeur, nous avons commandé nostre cousin, le compte de Shrewsbury, personne en qui nous avons entiere confiance, de vous aller trouver, pour estre present à semblable serment qu'il requerra de vous, de nostre part, pour l'entretenement du dict traicté. Si vous prions le vouloir benignement ouyr, sur l'estat des dictes affaires et aultres particularitez qu'il vous fera entendre, et luy adjouster pareille foy et creance que vous feriez à nous-mesmes, qui prions Dieu, Très hault, etc., qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde. Escript à Greenwich, le 1[er] de septembre 1596, de nostre regne l'an xxxviii[e]. » (The Queen to the French king; 1[st] september 1596. [O. S.] [Copy.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

Roi lui répondit, en avouant tout ce qu'il devait de reconnaissance à la Reine pour ses nombreux bienfaits, et s'excusa de s'être fait attendre si longtemps à Rouen ; mais, il avait cédé aux prières de son peuple, qui lui préparait une entrée. Il avait toujours passionnément désiré de contracter cette alliance et aurait été fou, s'il eût manqué de profiter de cette occasion. Shrewsbury lui répliqua que la Reine avait la meilleure opinion de son affection pour elle et la conversation se poursuivit ainsi, dans un échange d'assurances amicales, jusqu'au moment où le comte présenta les personnes de sa suite. En dernier lieu, le Roi lui dit qu'il le préviendrait du jour où il jurerait le traité ; puis, le connétable et quelques autres seigneurs allèrent le saluer, et, après quelques autres propos, le comte se retira accompagné de Montpensier et de Lavardin.

Le vendredi, 18 octobre, Lord Talbot se rendit chez le duc de Montpensier, pour lui remettre des lettres de la Reine, et lui adressa les compliments que comportait son rang. Le duc les écouta avec une grande satisfaction, se déclara le très humble serviteur de la Reine et invita le comte à dîner pour le jour suivant, le prévenant que, dans l'après-midi, le Roi jurerait l'alliance et, le dimanche, recevrait la Jarretière. L'ambassadeur anglais fit entendre qu'il se rendrait également chez M. le connétable, à l'adresse duquel il avait un message[1] d'Élisabeth ; mais M. de Montmorency ne voulut pas le lui permettre et le jour même le visita, en compagnie du

1. Élisabeth écrit deux lettres au connétable, l'une lui présentant le comte de Shrewsbury, l'autre le sieur Mildmay, envoyé « pour se tenir en estat d'ambassadeur ordinaire prez du Roy, comme personnage qui est propre à porter la charge à luy commise, de très bonne volonté d'y faire son devoir et lequel nous avons fort recommandé, pour la memoire de feu son pere, de son vivant de nos plus intimes, abilles et fideles conseillers. » (Lettres de la Reine, du 6 septembre 1596. [V. S.] (Orig.) — Bibl. nat., Ms. fr. 3556, fol. 5 et 8.

duc d'Épernon et de son frère, Damville. Le connétable reçut avec beaucoup de respect les lettres de la Reine et témoigna hautement de la reconnaissance qu'il lui devait, pour toutes les faveurs accordées à son père, à son frère et à lui-même. L'amiral et d'Épernon s'exprimèrent dans le même sens et celui-ci, revenant trouver le comte de Shrewsbury, le lendemain matin, renouvela ses protestations et l'accompagna jusqu'au tribunal de Jeanne d'Arc, où le Roi l'envoya chercher; puis Montpensier l'emmena dîner et porta la santé de la Reine.

Vers trois heures, le Roi le fit prévenir et tout d'abord lui déclara qu'il était prêt à jurer la ligue et que sa main ne tremblerait pas en la signant. Dans le trajet pour se rendre à l'église de Saint-Ouen, Henri IV entretint encore l'ambassadeur de son dévouement à la Reine et quand, en présence de tous les personnages que nous avons déjà nommés et auxquels il faut joindre M. le chancelier, comte de Chiverny, il eut juré le double traité et apposé sa signature au bas de cet acte solennel, il se tourna vers Lord Talbot et lui dit à haute voix qu'il observerait scrupuleusement cette alliance, comme avaient fait les rois ses prédécesseurs et comme le devait particulièrement un prince qui n'avait jamais violé sa foi et perdrait plutôt la vie que d'y manquer.

La cérémonie achevée, le noble Lord accompagna le Roi jusqu'à son appartement et demanda, pour accomplir les devoirs de sa charge, à lui présenter le sieur Mildmay, qui occuperait auprès de lui le poste d'ambassadeur de Sa Majesté la Reine, en le priant de l'accueillir avec la faveur que lui valaient ses lettres[1] de créance et le mérite de celui qu'avait

1. « Très hault, etc. Pour entretenir l'amitié qu'ayant de tout temps esté entre nous très bonne s'en va renforcer et rendre plus estroicte par ceste nouvelle ligue, vous envoyons ce gentilhomme, le sieur Mildmay, gentilhomme de

choisi Élisabeth. Après une réponse bienveillante du Roi, les ambassadeurs furent reconduits par Montpensier.

Dans la matinée du 20 octobre, on apporta aux deux Anglais un message du Roi qui les invitait à dîner ce jour-là à la table royale et le duc de Montpensier les mena auprès de lui. Henri IV but à la santé de la Reine et à l'heureux succès de l'alliance. Le repas terminé, ils lui présentèrent la lettre d'Élisabeth[1] au sujet de la Jarretière, Shrewsbury exprimant

nostre chambre, affin de se tenir près de vous, en estat d'ambassadeur ordinaire, et faire les offices accoustumés et necessaires entre princes qui veulent, par debvoirs mutuels, cherir la bienveillance qu'ilz s'entreportent; lequel, combien que nous nous asseurons il ne seroit besoing vous presenter avec aultre recommandacion que celle de la qualité qu'il porte et la fiance que vous aurez en nostre jugement d'avoir faict election de qui y soit idoine, si est-ce que, pour vous en asseurer, vous prions que ceste-cy vous puisse servir de plege qu'en ce qu'il vous dira de nostre part luy pourrez donner toute foy et creance, comme à nous-mesmes, qui employerons à toute force nos prieres au Très puissant, à fin qu'il luy plaise, Très hault, etc., feliciter vos actions de sa saincte grace. Escript, etc., IIIJe de Settembre 1596. » (Copy of Her Majesty's letter of credit to tho French king by Sir Antony Mildmay, being sent to reside ambassador there. 4th september 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

1. « Très hault, Très excellent et Très puissant prince, nostre très cher et très amé bon frere et cousin. Il y a ja quelques années que vous fiemes entendre par nos lettres qu'avions fait election de vous, en nostre ordre de la Jarretiere, symbole et monument ancien que les roys, nos devanciers, ont esté coustumiers de presenter pour arres d'amitié à ceux qu'ilz tenoient en plus haute estime de vertu, ou vouloient embrasser de parfaite volonté; et aussy, portans les premieres institutions que ceux y seroient principallement receus, lesquelz, par leur prouese et haults faicts d'armes, se seroient rendus le plus recommandables, nous avons estimé qu'il n'y avoit personne auquel cela fust plus justement deu qu'à celuy qui, par ses exploits valereux, avoit fait retentir son nom par toute la Chrestienté, et n'a tenu qu'aux empechemens qui sont survenus à vos affaires, que n'ait esté faicte l'execution des ceremonies et solemnitez y appartenantes. A ceste heure, vous envoians nostre cousin, le compte de Shrewsbury, compagnon dudict ordre, pour autre subject, et sentans plus vivement que jamais croistre et augmenter en nous la bienveillance que de tout temps vous avons portée, l'occasion nous a semblé bien propre d'effectuer par mesme moien ce que dès si long temps nous avions eu desseing, afin de faire paroistre au monde, par double tesmoignage, la force de nostre amitié, vous prians de l'accepter pour telle et donner à nostre dict cousin moien et temps convenable pour parachever les solemnitez y requises, selon l'instruction qu'il a de la forme et maniere qu'il y faut tenir, et de plus vous

au Roi combien la Reine était heureuse de lui donner ce premier gage de son affection, à la fois pour lui prouver la sincérité de l'amitié qu'elle avait vouée à son frère et aussi parce qu'il en était particulièrement digne, et développant ces deux idées, comme le lui enjoignaient ses instructions. Le Roi répondit que personne ne serait jamais plus disposé à servir la Reine ni plus digne de porter l'ordre que lui et se retira. Les ambassadeurs passèrent alors dans une chambre voisine de celle du Roi qu'on leur avait préparée; le comte de Shrewsbury revêtit les habits de l'ordre, puis tous deux retournèrent chez le Roi qu'ils habillèrent également. D'après les ordres d'Élisabeth, ils étaient accompagnés par le roi d'armes chargé de porter en France les ornements et vêtements de la Jarretière [1].

Tous les détails de la cérémonie étaient réglés d'avance [2].

asseurer que vous sommes à jamais, ... » (The Queen to the French king, for the Garter. 6th september 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

1. Ces habillements consistent en une soutane de velours cramoisi rouge, sur laquelle on se ceint d'une ceinture du même, qui porte l'épée. Le manteau est de velours cramoisi violet et le chaperon de velours cramoisi rouge, doublé de damas blanc; les sous-jambes de velours rouge et, au-dessous du genou de la jambe gauche, une courroie d'or munie d'une agrafe garnie de pierreries, qui est la Jarretière.

En outre, tout chevalier doit porter « apertement et ouvertement un collier d'or autour de son col, pesant trente onces du poidz de Troy et non outre le dict poidz faictz par pierres de façon de jarretiere, au milieu desquelles sera mis par ordre une rose double de couleur rouge et blanche, aiant les feuilles par dehors rouges et par dedans au milieu blanches, et une autre rose double de couleur blanche et rouge, aiant les feuilles par dehors blanches et par dedans au milieu rouges, l'un après l'autre, et lacz boutonnez parmy, et au bout du dict collier sera fichée et pendue l'image de sainct George ..... » (Les statutz et ordonnances du très noble ordre de sainct George, communement apelé la Jarretiere. — Bibl. nat., Ms. fr. 4740, fol. 9-18.)

2. L'ordre tenu et observé à Rouen, le xxe octobre 1596, lors que la roine d'Angleterre Elizabet envoia l'ordre de la Jartiere au roy Henry IIIIe. — Bibl. nat., Ms. fr. 4740, fol. 40 v°.

Acceptation faite par Henry, quatriesme du nom, roy de France et de Navarre, du dict ordre de la Jarretiere (lettres-patentes), le vingt-deuxiesme octobre 1596. — Bibl. nat., Ms. fr. 4331, fol. 529.

Le Roi et le comte, en se rendant à l'église, marcheront de pair, le Roi tenant le côté droit jusqu'à Saint-Ouen, où il prendra le côté gauche. Lord Talbot fera porter le collier et la jarretière devant lui et sera précédé de l'ambassadeur résidant. Arrivés au chœur, Sa Majesté et le comte prendront place et, pendant un moment, on chantera. Puis, « se levera le dit comte, accompagné des officiers qui doivent marcher devant lui et, ayant fait les ceremonies, s'aprochera du siege du Roy, avec le collier et jartiere sur un oreiller. Le comte ayant dit au Roy ce que porte le statut de l'ordre, luy sera mise la jartiere et le cordon, aussy donnant le livre du statut.

« Sera presenté le serment, signé du Roy et d'un secretaire d'Estat, lequel sera mis entre les mains du comte, et de là s'en retournera le comte en sa place, pour ouïr vespres qui commenceront. »

Tout se passa comme les choses avaient été convenues et, la cérémonie terminée, le Roi revint à son logis, en observant le même ordre de marche qu'en allant, escorté de toute sa noblesse et au milieu d'une foule immense. Il retint les ambassadeurs à souper et s'adressant à Lord Talbot, en leur donnant congé, lui dit que désormais il pourrait se déclarer le capitaine et le chevalier de la Reine.

Ces cérémonies s'étaient accomplies avec une telle solennité, que les Anglais furent les premiers à le reconnaître et à témoigner de la sincère satisfaction manifestée par le Roi, pendant ces deux journées. Aussi, encouragé par cet accueil bienveillant, le lendemain, Sir Mildmay demandait une audience et l'obtenait immédiatement. Il s'agissait pour lui de satisfaire au plus vite à un point important de ses instructions.

Mais, pour bien comprendre ce que Mildmay va traiter

avec Henri IV, il est indispensable de reprendre d'un peu plus haut le récit des événements.

Après la prise de Calais, les Espagnols s'étaient encore emparés de Ham, Guines et Ardres, puis avaient conduit leur armée faire le siège d'Hulst, dans les Pays-Bas. De son côté, le Roi, à qui La Fère s'était rendue, avait renforcé les garnisons des places importantes de la Picardie et de la Champagne, établi le maréchal de Biron sur les rives de la Somme, avec une troupe d'élite, pour éviter d'être surpris par un retour offensif des Espagnols, enfin congédié la noblesse et licencié le reste de ses troupes[1]. Il semblait donc abandonner tout projet offensif contre l'ennemi et se résigner à défendre son territoire envahi.

Cependant, quand M. de Bouillon était allé recevoir à Londres le serment d'Élisabeth et lui porter les ratifications du Roi, il avait charge, nous le savons, de presser qu'on envoyât le plus rapidement possible les 2.000 hommes convenus par les articles secrets, et se heurta aussitôt à une difficulté. Officiellement, les 20.000 écus que la Reine avait prêtés à Henri, sous les « cautions et obligations particulieres » de MM. de Bouillon et de Sancy, ne devaient être rendus que dans un an, mais en réalité étaient exigibles à la fin de septembre. Or, à son arrivée à Londres, le comte d'Essex rappela au duc ses engagements et lui donna à entendre « que le dilayement du payement de ceste partie » pourrait « fere dilayer le transport des deux mille hommes ». Bouillon se montra fort ému de cet avis indirect et écrivit[2] à M. Cecil : « Sy ce peu luy (au Roi) est desnyé, j'auray esté ministre des aparances et non de l'execution d'une ligue. Ny l'estat des

1. *Histoire du règne de Henri IV,* de Poirson, II, 199 et suiv.
2. Duke of Bouillon to Cecil; 5th september 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

affaires, ny mon affection ne meritoyent cella. Sy j'ausois, je raprocherois volontiers à la Roine ce qu'elle a quelquefois raproché au Roy, de divertir ses moyens à ses plaisirs ou à donner, et elle retarde le premier effect de la ligue, pour le payement de vingt mille ecus, d'un moys ou tant que je seray absant de la court, et elle m'a faict tout à ceste heure un present[1] quy vaut la plus grande partie de ceste somme. Il valoit mieux cesser de donner au serviteur et faire plus pour le maistre. Je vous supplie me mander si la froideur de M. le conte se trouvera finablement fondée sur son desir de faire le bon mesnager, ou sy elle est telle en l'intention de la Royne. »

Bouillon était si pressant, qu'on lui répondit[2] que les deux mille hommes seraient prêts à passer à Saint-Valery vers la fin du mois, à la condition que le Roi se trouvât en personne en Picardie, à la tête de son armée : c'était une nouvelle défaite basée sur les termes du traité. Le duc insista dans une lettre à la Reine et Réau[3], qui la remettait aux bons soins de M. Cecil, joignait ses prières à celles de l'ambassadeur extraordinaire. Il s'agissait avant tout d'empêcher que les ennemis contraignissent le Roi à « repasser la riviere de Somme et luy donner ce pendant loysir de pourvoir à l'establissement de son entretenement, par l'ordre qu'il se » deliberait « mettre en ses finances », à l'assemblée des Notables.

1. « Il est arrivé icy (à Londres), depuis quatre jours, un secretaire de M. de Bouillon, lequel m'est venu visitter. L'occasion de son voïage, de ce que j'ay sceu, est pour retirer un buffect d'argent, de la valleur de quatre mil escus, que la Reine luy donna estant icy, et l'avoit laissé en gage pour quinze cens escus. » (Lettre de M. de Maisse au Roi, du 4 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 115.)

2. Cecil to —, 7th september 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

3. Reau to Cecil, 12th september 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

« Tenés au reste pour certain que le Roy n'aura si tost satisfait à la venue de Mons[r] le conte de Sherosberey, qu'il ne s'achemine en Picardie, et pouvez juger q[illegible] contentement et advantage ce luy seroit de trouver ce secours si à propos, qui luy donneroit loisir de respirer et attendre les ennemis, en cas qu'ils tournassent la teste à luy, comme y a apparence, sur la victoire obtenue par Mons[r] le mareschal de Biron[1] ».

Le 4 octobre, le Roi a écrit à de Réau, qui devra reporter ses paroles à la Reine. Il la prie « de tout son cœur de faire passer ses gens au plus tost à Saint-Valery, sinon le resouldre absolument de son intention, sans user de plus grande longueur, pour ne perdre les occasions qui se presentent d'andommager les ennemis faibles et estonnez pour les pertes qu'ils ont faites au siege de Hulst ..... ». Tout d'abord, Henri avait pensé que les 2.000 hommes passeraient la mer avec le comte de Shrewsbury et résolu « d'abandonner lors toutes choses pour s'acheminer en son armée » : maintenant que

1. Voir, dans la *Chronologie novenaire*, le récit « des exploits militaires que fit le mareschal de Biron en Artois et comme il prit le marquis de Varambon prisonnier ».

Dans un « Extraict de la lettre du Roy au sieur de Reau, à Merlou, le quatriesme octobre 1596 », il est question des « deux dernieres defaites que leur cavalerie (celle des Espagnols) a receue par celle de Sa Majesté; la derniere desquelles a esté le vingt-cinquiesme du moys passé, que le dict sieur mareschal de Biron, poursuivant quatre cents chevaulx des ennemis, cinquante chevaulx de la compagnie de Cesar Monsieur, commandée par le capitaine Fournier, son lieutenant, les chargerent et menerent batans, avec notable perte, jusques dedans leur armée, sans estre soustenus que de quelques canonnades, qui furent tirez aux nostres. » (Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

Dans une lettre adressée par le président Achille de Harlay à « Monsieur Servin, conseillier du Roy en son conseil d'Estat et advocat de Sa Majesté en la court de Parlement », à Vendôme, et reçue « à La Chapelle », le 20 septembre 1596, on lit : « Je ne vous manderay rien de la route de mil chevaus deffaicts par Monsieur le mareschal, car je ne doubte poinct que ce ne vous soient viellies nouvelles. Il a envoié au Roy l'ordre de la Toison du conte de Varembon, gouverneur et lieutenant-general en Artois, qui l'avoit serrée en sa pochette : il est prisonnier, avec le conte de Montecuculi. » (Orig. — Archives de M. le baron d'Hunolstein.)

cet espoir est perdu, il se dirige vers Rouen, « pour y faire son entrée » et recevoir l'envoyé extraordinaire de la Reine. Récemment, le duc de Bouillon lui a écrit que les Anglais seraient bientôt en France : le Roi souhaite de ne pas être déçu dans son espoir, car il veut « les conduire luy-mesme, pour les mettre avec son armée incontinant en besongne ».

La Reine devait se faire encore marchander, avant d'accorder cette satisfaction au Roi. En dehors des recommandations générales données à Mildmay, telles que celles qui consistaient à lui prescrire d'entretenir de bons rapports, à la cour de France, avec les représentants des États de Venise, Florence et des princes allemands réformés, avec les Français de la Religion et plus particulièrement avec la sœur du Roi, pour laquelle il aurait des lettres spéciales d'amitié et de crédit, rien ne tenait autant de place, dans ses instructions[1], que la question des 2.000 hommes. Mildmay avait ordre de détourner le Roi, autant qu'il le pourrait, de demander momentanément le secours convenu. Il ferait valoir, comme de lui-même, auprès de Henri, que la peste régnant en Picardie causait une grande appréhension en Angleterre et que, pour sa part, il croyait de son devoir d'avertir la Reine, que tout son peuple taxerait de coupable indifférence le fait d'exposer ses troupes aux ravages d'une maladie plus meurtrière que l'épée. Il ajouterait encore que les enrôlements devenaient fort difficiles à Londres.

A sa première audience[2], Sir Mildmay, annonçant à

1. Instructions given to our servant Sir Anthonie Mildmay, knight, sent to the French king to be our ambassador there resident, as the said King hath sent one, Monsr de Reaux, to reside hir with us, as his ambassador in like manner; august 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

2. Mildmay to Cecil; Roan, 13th october 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

Henri que les Anglais étaient prêts, lui parla de la contagion et des inconvénients qu'il y aurait à faire la guerre, dans une saison aussi avancée. Henri répondit que le fléau s'était fort atténué et qu'il avait souvent guerroyé, à cette époque de l'année, puis remit sa réponse au mercredi suivant.

Ce jour-là, il déclara à l'ambassadeur anglais qu'en raison des nombreuses faveurs dont il était redevable et très reconnaissant à la Reine, il s'accommoderait de ne recevoir les 2.000 hommes que dans trois mois. Mildmay simula de n'être pas encore satisfait et fit remarquer au Roi qu'il n'employerait sans doute pas ces troupes avant six mois, c'est-à-dire avant l'expiration du terme pour lequel la Reine s'était engagée à faire l'avance de la solde des troupes : or, si à ce moment-là il n'avait pas en main l'argent pour rembourser Élisabeth, il perdrait tout le bénéfice du traité. Henri se montra très touché de cet argument, tellement qu'il consentit à ajouter trois mois au premier sursis accepté par lui, soit jusqu'au printemps prochain; il demandait seulement que ces troupes demeurassent disponibles, pour le cas où, avant cette époque, les événements le contraindraient à en réclamer l'envoi. Pour lui confirmer ce qu'il avait dit à son ambassadeur, le 26 octobre, il écrivait[1] à la Reine : Je préfère « vostre contentement à ma commodité, voire necessité ».

A l'heure même où Henri IV écrivait, Élisabeth, pressée par M. de Réau[2], qui n'avait pas reçu de nouvelles instructions, annonçait[3] à son allié le départ de 2.000 fantassins anglais sous les ordres de Sir Thomas Baskerville. Le

1. *Recueil des Lettres missives,* IV, 654.

2. De Reau to Cecil, Londres, 27 et 28 octobre 1596. — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

3. Her Majesty's letter to the French king, by Sir Thomas Baskerville; château de Richmond, 16 octobre 1596. [O. S.] (Copy.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

29 octobre, le sieur Mildmay, ayant avis que les Anglais étaient embarqués et prêts à passer en France, fit demander à Villeroy si Sa Majesté « ne persistoit pas en la volonté, qu'elle lui avoit declarée, de se passer pour ceste heure d'ung secours »; mais, la réponse ne lui parvint probablement pas à temps, pas plus qu'une lettre du 30 octobre de M. de Villeroy[1] à M. de Réau, car Sir Baskerville[2], poussé par les vents contraires, ne tardait pas à débarquer à Dieppe, d'où il allait prendre les ordres du Roi. — Avant notre venue, prétendait le capitaine anglais, Henri IV était résolu à nous envoyer à la frontière, avec le reste de son armée, vivre aux dépens de l'ennemi; maintenant, il nous assigne Saint-Valery comme quartiers d'hiver; et Baskerville se montrait fort mécontent. Le Roi l'avait assuré, il est vrai, que dans quinze jours il les rejoindrait, mais il paraissait en douter. Madame la Marquise venait d'accoucher et, depuis l'heure où elle avait pris le lit, Henri ne la quittait pas et chauffait les couches de sa fille de ses mains royales[3].

Henri IV apprit avec un véritable plaisir l'arrivée des Anglais. Il avait bien consenti à céder aux sollicitations de la Reine et à remettre à une époque éloignée la venue de ses alliés, mais, maintenant qu'ils étaient auprès de lui, il se sentait plus fort et moins isolé vis-à-vis des exigences égoïstes de la faction des grands, qui lui avait fait soutenir un si rude assaut à Saint-Quentin[4], et contre les revendications mé-

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Reau; Rouen, 30 octobre 1596. — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

2. Sir Thomas Baskerville to Essex; Arques, 5th november 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

3. Il s'agit ici de Catherine-Henriette de Bourbon, mademoiselle de Vendôme, née à Rouen, le 11 novembre 1596, légitimée de France, en mars 1597.

Baskerville ajoutait : « In such sorte thatt the French sayd : Nostre Roy est devenue sage-famme de Madame la Marquise, and Espernon answered them : Tout beau, Messieurs, il ne fault parler ainsy du Roy. »

4. *Histoire du règne de Henri IV,* par A. Poirson, II, pp. 209 et suiv.

fiantes des Huguenots, qui s'étaient produites avant la fin du siège de La Fère. En se pliant aux exigences d'Élisabeth, le Roi lui donnait une preuve réelle du respect qu'il lui portait et si l'on pouvait croire qu'avec son habileté accoutumée il ait cherché à contenter la Reine et à paralyser en même temps l'effet des concessions faites à Mildmay, il suffirait de lire la lettre de M. de Villeroy à M. de Réau datée du 30 octobre. Henri est avisé d'une façon certaine que le roi d'Espagne veut tenter un vigoureux effort contre la Reine et particulièrement en Irlande. Il commande qu'on l'en avertisse, dût ce renseignement empêcher Élisabeth d'être en mesure de tenir plus tard ses engagements envers lui. « Ce seroit l'advantage du Roy, écrit le secrétaire d'État, que cela ne fust point; car, moins la Royne aura d'affaires, plus elle aura de moyen de nous assister et nuyre à nostre ennemy; mais nostre interest nous oblige, avec nostre honneur, de luy communiquer et decouvrir nos craintes et opinions, autant pour ce qu'il luy touche que pour ce qui nous concerne. »

Dans le courant du mois de novembre, M. de Villeroy donna également à Sir Mildmay[1] les renseignements que lui avaient fournis des lettres interceptées à Lyon, dont une destinée à l'ambassadeur du roi d'Espagne à Rome, et cette courtoisie, ainsi que l'intérêt que le Roi semblait prendre aux affaires de son alliée, allait devenir le point de départ d'une importante négociation.

Henri IV avait fait porter à M. de Réau, par le jeune La Fontaine[2], une copie des lettres saisies, pour les montrer à

1. Mildmay to Cecil; Roan, 12th november 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

2. C'est de lui que M. de Réau dit à M. Cecil, à la fin d'une lettre écrite le 27 novembre : « Vous connoissez assez le present porteur, fils de Monsieur

la Reine, et écrit directement à Élisabeth cette lettre charmante[1], que tout le monde a pu lire, dans le *Recueil des Lettres missives,* par laquelle il lui demandait d'accorder à son résident la permission de venir passer six semaines ou deux mois en France. D'une part la Reine n'était pas à Londres, et de l'autre de Réau ne voulait pas s'éloigner, sans prendre congé et avant d'avoir pu informer le gouvernement anglais que ses troupes étaient débarquées en France. Le 25 novembre, il reçut une lettre du Roi, qui lui en portait la nouvelle : le 26, il la fit tenir à Cecil et le 27 il lui écrivit[2] de nouveau pour lui demander d'être admis à l'honneur de baiser les mains de la Reine, avant son départ.

Pour le cas où la Reine ne pourrait le recevoir, de Réau ajoutait : « Sa Majesté se souviendra, s'il luy plaist, de trois choses, desquelles je desire remporter sa finale resolution au Roy : la premiere, qu'il la suplie (ainsy que je luy ay ja fait entendre et selon l'esperance que Sa Majesté m'en a donnée), vouloir lever toutes restrictions, pour le regard des troupes angloises passées en France, à ce qu'il s'en puisse ayder et servir en toutes occurrences, sans estre contraint d'y estre en personne; la seconde, de ne plus temporiser d'envoyer son ambassadeur vers les princes d'Allemagne[3], estant desjà celuy du Roy en chemin et les princes n'attendant que leur venue pour se resoudre... »

de la Fontaine, lequel le Roy a voulu que je laissasse icy, pour avoir l'œil aux affaires, sous la conduitte de son pere, en mon absence, ... »

1. Lettre du 26 octobre. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 654.

2. De Reau to Cecil, Londres; 26 et 27 novembre 1596. — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

3. Quand le duc de Bouillon était retourné à Londres, pour recevoir le serment de la Reine, il l'avait priée de requérir les États d'entrer dans la ligue conclue entre le Roi Très Chrétien et elle et aussi de convier les princes allemands à se joindre à Leurs Majestés.

L'agent des États-Généraux en France, Liévin Calvart, qui accompagnait les négociateurs français, Bouillon et Sancy, avait suivi tous les travaux de la

M. de Réau obtint l'audience qu'il demandait, et sa conversation paraît avoir sérieusement occupé Élisabeth[1]. L'ambassadeur parla d'abord, de la part de son maître, des préparatifs d'une armée de mer faits en Espagne et sans doute dirigés contre la Reine, puis de l'accroissement de la puissance espagnole dans les contrées maritimes de la France et des Flandres, qui devaient lui faire redouter toutes sortes de désagréments, si elle n'était en état de soutenir sa cause que par une guerre défensive, toujours désavantageuse. Il rappela alors à la Reine les bons offices des États, chaque fois qu'il s'était agi d'unir leurs forces aux siennes dans une entreprise d'importance, l'engagea à recourir à l'offensive, de manière à ne pas laisser à l'ennemi commun le loisir de la prendre lui-même ou de fortifier encore les positions qu'il occupait dans ces pays d'où il pouvait nuire à la fois à l'Angleterre et à la France, et finit par nommer Calais, en priant la Reine de vouloir bien lui confier ce qu'elle pensait.

A cette ouverture, qui témoignait du sens droit avec

conférence et s'était ensuite rendu en Hollande, avec l'agrément du Roi, pour rendre compte à ses maîtres de tout ce qu'il savait. Henri IV, de son côté, leur écrivit qu'ils pourraient entrer « au dict traicté comme Estat souverain ». (17 juin. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 598.)

Le 31 octobre 1596, à La Haye, les États adhéraient solennellement à la ligue offensive et défensive anglo-française, et le duc de Bouillon, assisté de M. de Buzenval, ambassadeur résidant, signait les articles particuliers qui assuraient au Roi de nouveaux avantages. (*Corps universel diplomatique,* V, P[ie] I, p. 531 et suiv.)

Les princes allemands désignés par Bouillon à la Reine étaient : l'électeur Palatin, l'électeur de Brandebourg, l'administrateur de Hall, le marquis d'Anspach, le duc de Wurtemberg, l'administrateur de Strasbourg et le landgrave de Hesse. (Propositions de M. de Bouillon, 1596. — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

Guillaume Ancel, qui avait suivi M. de Sancy à Londres, visita vainement toutes ces petites cours et échoua dans sa mission.

1. Dans ce récit, je suis de très près le texte de la longue lettre que la Reine écrit à Mildmay, pour le tenir au courant.

The Queen to Sir Anthony Mildmay; 8[th] december 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

lequel le Roi jugeait le péril commun, Élisabeth montra qu'elle était satisfaite et laissa entendre qu'elle embrasserait volontiers toute proposition qui lui semblerait raisonnable; mais le Roi devrait lui-même s'employer résolument à leur entreprise, s'il voulait la persuader que les dépenses et les fatigues qu'il faudrait imposer à son peuple ne seraient pas perdues et produiraient de meilleurs résultats que des tentatives du même genre précédemment indiquées par lui. Elle redoutait surtout le mauvais vouloir et la lâcheté de certains donneurs de conseils, qui avaient déjà détourné le Roi de s'occuper des contrées maritimes, en dépit de tous les avertissements venus d'elle, et l'avaient entraîné dans des régions éloignées, moins importantes pour lui et pour la cause commune. Si le Roi voulait y réfléchir, il se rendrait compte qu'en le poussant à agir ainsi on espérait rejeter sur elle tout le fardeau de la défense des côtes, et cependant, plus elle serait affaiblie, moins elle aurait le pouvoir de l'assister; de son côté, si elle se montrait disposée à unir ses forces à celles de Henri IV, pour arracher la ville de Calais à l'ennemi commun, elle avouait très volontiers céder à cette considération particulière, que l'entreprise assurerait la tranquillité de tous ceux qui avaient à redouter l'accroissement de la puissance des Espagnols.

La Reine ne faisait pas de doute que toute sa conversation serait rapportée au Roi, mais elle avait hâte de savoir ce qui en adviendrait; il lui importait de connaître exactement la réponse de Henri; c'est pourquoi elle chargeait Sir Mildmay d'entretenir personnellement ce prince. L'ambassadeur anglais mettrait en relief devant ses yeux toutes les considérations de nature à le toucher, entre autres celle-ci, que la possession de Calais permettait au roi d'Espagne de maintenir dans le détroit un plus grand nombre de vaisseaux que par le

passé et de disposer de forces qui seraient toujours prêtes à s'unir à l'armée entretenue aux Pays-Bas, pour porter atteinte à l'honneur du Roi et à la sécurité de la Picardie. Si le Roi laissait entendre dans sa réponse qu'il serait disposé à agir, Mildmay pourrait lui dire à son tour que la Reine, quand elle connaîtrait les troupes qu'Henri mettrait en ligne et l'époque à laquelle il serait prêt, ne demanderait pas mieux que de l'assister, non seulement de ses bons avis, mais aussi de forces convenables. Au contraire, si, soit de son propre mouvement ou par suite des conseils qu'il recueillerait autour de lui, le Roi se montrait peu disposé à attaquer Calais, Mildmay lui expliquerait combien la Reine serait attristée de le voir manquer l'occasion d'assurer sa propre tranquillité et celle de tous ceux qui, pour l'amour de lui, avaient porté à son paroxysme la haine de l'ennemi.

Les termes de la lettre d'Élisabeth à Sir Mildmay montrent qu'elle embrassait l'idée d'attaquer Calais avec un entrain et une décision qui ne lui étaient pas habituels, quand il fallait prendre des résolutions de cette gravité. Elle paraissait médiocrement émue des bruits de paix recueillis par son ambassadeur[1] et des communications qu'il avait reçues de Vil-

1. Dans des lettres adressées à Lord Burghley et à Cecil, Sir Mildmay s'était fait l'écho des bruits de paix avec l'Espagne qui circulaient à la cour de France. Il avait notamment donné avis de la communication que lui avait faite Villeroy, au nom de Henri IV, du contenu d'une lettre adressée par le cardinal d'Autriche au duc de Lorraine, pour le prier d'accepter, entre la France et l'Espagne, le rôle de médiateur, auquel son impartialité le désignait. Il se montrait aussi assez inquiet de l'arrivée à Rouen du légat, qui deviendrait sans doute l'agent des relations secrètes suivies par le Roi avec le Cardinal, vers lequel on disait qu'il serait envoyé à Calais; mais l'attitude du cardinal de Florence ne devait pas tarder à rassurer le soupçonneux Mildmay. (Sir Anthony Mildmay to Burleigh and to Cecil; Roan, 1st and 18th december 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.)

Quoi qu'en pût penser Sir Mildmay, le désir de rétablir la paix entre Henri IV et Philippe II devait être le souci constant du Pape, à partir de l'époque de notre histoire à laquelle nous sommes parvenus; et, si les lettres de

leroy à cet égard; mais, comme toutes les occasions lui étaient bonnes pour donner aux Français des conseils qui ressemblaient à des réprimandes, elle chargeait Mildmay de faire savoir à M. le secrétaire d'État, qu'elle n'éprouvait aucun étonnement d'apprendre que quelques personnes de l'entourage du Roi, préférant à tout leur intérêt, se laissassent aller à l'idée de traiter avec l'Espagnol. Dans son opinion, Villeroy, grâce à sa longue expérience des affaires, ne saurait céder à de tels entraînements, et elle ne pouvait douter du Roi, en la loyauté duquel elle avait placé sa confiance.

Mildmay [1], en possession de la lettre de la Reine, parla à Henri IV d'une action commune dirigée contre Calais et trouva fort bon accueil tant auprès du Roi que des membres de son conseil; mais les Français ne pensaient pas que l'on pût tenter l'entreprise avant le milieu de mars, à cause des grands froids qui persisteraient sans doute encore quelque temps. Le Roi fit connaître ses prétentions : il demandait à Élisabeth de lui fournir 8.000 fantassins, outre ceux qui étaient déjà en France, 20 canons montés sur leurs affûts roulants et pourvus de toutes les munitions nécessaires comme poudre et boulets, pour tirer 10.000 coups, enfin des vivres pour les troupes anglaises. Il expédierait quelqu'un aux Pays-Bas, qu'il prierait la Reine de faire accompagner de l'un de ses serviteurs, afin de requérir les États de mettre en

l'évêque de Rennes permettent d'affirmer le fait, si la lettre du Roi à d'Ossat, du 7 mars 1597 (*Recueil des Lettres missives*, VIII, 631), est, comme l'a dit M. Poirson, le « programme honnête et héroïque » des conditions exigées par Henri pour accepter cette paix, je puis ajouter que la Correspondance manuscrite de François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, chevalier des ordres du Roi (mars 1597 — août 1598. — Bibl. nat., fonds Brienne, nº 8) donne sur les vues de Clément VIII, notamment à l'égard des Pays-Bas et de l'Angleterre, de curieux renseignements.

1. Mildmay to Cecil; Roan, 30th december 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 117.

ligne, pour leur part, au moins 4.000 fantassins et 20 canons approvisionnés de 10.000 coups. Henri IV tenait tout prêts 8.000 hommes de pied, 2.000 chevaux et 20 canons avec 6.000 charges. A l'effet de mieux préparer cette importante action, le Roi invitait la Reine à envoyer à Dieppe une personne de confiance bien au courant de ses résolutions, avec laquelle il pourrait tout régler définitivement.

Pour opérer une diversion, il était à désirer que l'armée des États assaillît en même temps une forte place des Pays-Bas, tandis que le maréchal de Biron tiendrait la campagne contre les Espagnols, en Bourgogne et en Champagne, et le connétable et le maréchal de Matignon feraient la guerre en Bretagne contre le duc de Mercœur.

Comme conclusion de sa lettre du 9 janvier 1597, Mildmay, qui rendait compte à sa maîtresse de sa conversation avec Henri IV, mettait sous les yeux de la Reine les grands frais auxquels elle serait entraînée, pour mener à bien une entreprise de cette importance, et lui conseillait, avant de s'y engager, de préciser ce qu'elle entendait demander; mais il croyait déjà pouvoir l'assurer que le Roi ne consentirait jamais à céder Calais [1]. Ainsi que nous allons le voir, les avis et l'influence de Sir Mildmay ne devaient avoir que trop de poids.

Quelles étaient les intentions d'Élisabeth, en accueillant

1. Je transcris ici la suite de la lettre de Sir Mildmay, qui est accablante pour le duc de Bouillon :

« And soe I heare the King givethe foorthe, yet it may be he will be contented for Hir Majestie's contentment to place a governor there of the Religion, which would, I confesse, be an exceadinge stay and assurance to our whole State, yf soe great a benefitt may be rightly deemed to countervayle suche expenses. The duke of Bouillon, bothe for his sufficiency and that I take him to be most sincerely devoted to Hir Majestie's service, will nott be unfitt for that place, yf it please Hir Majestie soe to think, to whom he most humbly offerethe his service at this present, with condicion that, yf ever the King conclude a peace with Spaine without hir consent, he will deliver the town into hir handes and retire himself into Ingland, to doe hir any further service he cann. »

l'ouverture de M. de Réau, nous ne pouvons le savoir, d'une façon absolue; mais, ce que nous révèle certainement la lettre de la Reine à son ambassadeur, du 18 décembre 1596, c'est que Sir Mildmay n'avait nullement charge de sa maîtresse de parler de compensations, en retour de l'assistance qu'elle prêterait au Roi. Or, voici qu'Henri IV écrit[1] à M. de la Fontaine, en l'absence de M. de Réau, pour lui faire connaître le discours que lui a tenu Mildmay et sa réponse, le chiffre des troupes qu'il pourra employer au siège projeté et, afin d'éviter toute ambiguïté (car il n'a pu oublier la mission de Sidney à Boulogne), lui affirmer sa résolution de garder la place, qui lui appartient, si le succès couronne leurs efforts. La Fontaine est reçu par la Reine, le 23 janvier, s'acquitte auprès d'elle des ordres de Henri et l'entend avec stupéfaction remettre en avant ses prétentions sur Calais. L'agent français rentre chez lui et, profitant de ce qu'on lui demande un extrait des lettres du Roi contenant ses propositions, écrit à Élisabeth une longue et curieuse lettre, dont je transcris quelques passages : « Ce luy sera une proposition et condition nouvelle et estrange, si on luy tient maintenant ung autre langage, joinct que Sa dite Majesté ne peult avoir oublié ce que, par vostre commandement à moy signifié, Madame, je luy manday, sur la premiere nouvelle du siege de Calais, à sçavoir que Vostre Majesté prenoit en mauvaise part ce qu'on entroit en jalouzie d'elle, comme si, soubz pretexte d'aider la place de ses forces, elle pensast de s'en emparer, ce qu'elle ne pretendoit aucunement, mais seulement d'y porter son secours, tant et si peu qu'on le jugeroit necessaire; que la place de fait avoit esté si-devant utile à l'Angleterre, quand elle avoit des

1. La Fontaine to the Queen, 14e jour de janvier 1596. [V. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

guerres et des affaires à demesler avec la France, mais, l'estat present estant tel qu'il est, quand bien, ou alors ou en aultre temps, on s'en pourroit saisir, que ceux qui plus ont de prudence ne le jugeroient estre faisable pour le bien de l'Angleterre. » Je crains, disait encore La Fontaine, « ce pendant qu'on sera en controverse de la main qui la doibt garder, que l'opportunité s'escoulera de la sauver, l'ennemy s'y fortifiant de sorte qu'à peine se pourra-elle jamais recouvrer. Et cependant, il se bastira là ung des nids de son ambitieuse tyrannie, des plus dangereux et nuisibles qui puissent estre pour la France, l'Angleterre et les Païs-Bas ».

Le reste de la lettre, tout en contenant des considérations intéressantes, est à la fois jeune[1] et déclamatoire. « Madame, Vostre regne est voirement heureux, messieurs vos conseillers sages, vostre aucthorité vraiment roïalle et suivie de obeissance, pour ce que vos conseils sont bons, salutaires au bien de vostre Estat et de vos subjects; mais, vous sçavez, Madame, comment le Roy regne, qui l'environne, qui, comment et à quelle condition on le suit, on le sert, on luy obeit. La plaie est toute fresche et les cœurs de plusieurs exulcerez, mal affectez, regardans l'Espagnol, qui d'affection, qui de creinte, notamment ès villes de Picardie ». Il parle à la Reine de l'œil de sa prudence, d' « ung roy vraiement frere, aimé, aimant, constamment fidelle, chargé de bienfaicts, obligé

1. On pourrait être tenté d'attribuer cette dépêche au jeune La Fontaine, si l'écriture et la signature ne permettaient de distinguer facilement les lettres du père et celles du fils; car tous deux sont à Londres et correspondent avec Paris, à ce moment-là. L'écriture du fils est plus ferme et plus hardie que celle du père, qui signe toujours R. La Fontaine, tandis que le fils signe simplement La Fontaine ou La Fontayne. (Nombreuses lettres au Public Record Office.)

En 1598, nous retrouvons le fils courrier de cabinet, pendant les négociations de Vervins. (*Lettres, memoires et negociations de messieurs de Bellievre et de Silleri.*)

avec la France d'alliance et de contracts », et finit par la supplier d'accommoder Henri de ses forces, pour cette entreprise. M. de la Fontaine rappelle enfin à la Reine qu'Henri IV lui a proposé une conférence; il tient grand compte de l'objection d'Élisabeth, « que la bien seance de » Leurs « Majestez ne porte pas de faire passer de » leurs « principaux seigneurs, sans apparence de resouldre chose d'importance », mais le dessein en question ne souffre pas « les delais de divers messages et passages de la mer ».

Tandis que M. de la Fontaine faisait à Londres les efforts les plus louables auprès de la Reine, Mildmay serrait de près Henri IV, pour tâcher de l'amener à ses fins. Avant le départ du Roi pour Paris, l'ambassadeur anglais [1] était allé prendre congé et lui demander son agrément. Henri venait de recevoir la nouvelle de la récente victoire du prince Maurice à Turnhout sur les troupes de l'Archiduc [2], apportée par M. de Buzenval, et lui en parla. Mildmay en profita pour louer devant le Roi la vigilance des armées des Pays-Bas, qui saisissaient toutes les occasions d'endommager l'ennemi; il exprima le vœu que leur exemple stimulât Henri à prendre enfin sa revanche et à réparer les brèches faites à son honneur par la perte des nombreuses villes que les Espagnols lui avaient enlevées en Picardie. Le Roi répondit, sans témoigner de colère de ce discours insolent, que, quand il aurait réglé les affaires intérieures de son royaume, il trouverait plus facilement les ressources nécessaires pour chasser l'ennemi de France; mais, Mildmay crut devoir insister : il voulait piquer le Roi au jeu. Il eut

1. Mildmay to Cecil; Roan, 25th january 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

2. Lettre du Roi aux États-Généraux, du 3 février 1597. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 682.

l'impudence d'ajouter que, pour des affaires qui touchaient aussi directement à la gloire du Roi et importaient autant à ses amis, il n'y avait pas de remise possible et que laisser échapper l'occasion, quand elle se présentait, c'était s'exposer à être taxé d'une insouciance, qui engendrerait le mépris de l'ennemi.

S'enhardissant, à mesure qu'il parlait, et bien qu'il n'eût pas d'ordre, Mildmay en vint à dire à Henri IV : Pour prévenir tant de maux, le moyen, je pense, serait de tirer du pied de Votre Majesté la grosse épine qui blesse ses alliés autant qu'elle-même, sans qu'il lui en coutât grand trouble, mais aussi à la condition que le fruit de tant de dépenses et de dangers revînt à ceux qui tenteraient l'aventure. — Je vois où vous visez, dit le Roi. Je ne doute pas, en effet, que la Reine, votre maîtresse, hasarde gros pour posséder Calais; cependant, je ne pense pas que, sans l'aide des forces des Pays-Bas, elle pût mener jusqu'au bout l'entreprise, car elle n'a ni les soldats ni les chefs qu'il faudrait. — Que Votre Majesté nous y autorise, reprit encore Mildmay, et les faits lui prouveront le contraire. Elle est mal informée des forces dont dispose la Reine et de la puissance du peuple anglais; mais, si nous étions ses ennemis, au lieu d'être ses alliés, elle ne tarderait pas à changer d'opinion. — Bien, riposta le Roi, ne dissimulant plus la colère qu'il avait péniblement contenue jusque-là, soyez assuré que je ne souffrirai jamais que la place vienne en vos mains et ferai tout pour l'empêcher. Si j'en avais le choix, j'aimerais encore mieux me voir arracher mes villes par mes ennemis que par mes amis.

Ainsi, l'ambassadeur anglais avait poussé l'audace jusqu'aux menaces et, voyant qu'il n'y avait rien à espérer du Roi, il n'hésitait pas à écrire à M. Cecil, en sortant de l'audience : Votre Seigneurie verra combien peu on doit attendre

de l'amitié du Roi, quelle faible confiance il faut avoir dans l'inconstante humeur de cette nation sans foi.

En dehors de sa forme profondément blessante, la proposition même de Mildmay, qu'Henri ne pouvait imputer qu'à la Reine, ruinait les espérances conçues à la suite de la première conversation au sujet de Calais. Le Roi était attristé et exaspéré. Quelle n'eût pas été sa colère, si les deux lettres, officielle et particulière, de Mildmay à Cecil lui fussent passées sous les yeux ! Il fallait éclairer Élisabeth, lui faire savoir qu'elle était mal servie et que le Roi ne saurait traiter plus longtemps avec un homme prévenu, que n'inspirait pas l'esprit de sa souveraine. Henri IV écrivit une longue lettre à Essex[1], pour lui demander d'obtenir le rappel de Mildmay. Il n'osait s'adresser directement à la Reine, dans la crainte de froisser son humeur hautaine : cette habileté ne servit à rien. Élisabeth n'aurait peut-être pas risqué aussi hardiment la demande de Calais : non seulement elle ne désavoua pas son représentant, mais elle le maintint à son poste, contre le désir formel du prince auprès duquel il était accrédité, et Mildmay, caractère rancuneux et esprit sans portée[2], allait devenir le mauvais génie de Henri, tant qu'il demeurerait à la cour de France, l'obstacle dans toutes ses démarches auprès de son alliée.

Après avoir quitté Rouen, Mildmay[3] était rentré à Paris,

1. Lettre du 5 février 1597. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 686.

2. Voici le portrait que trace du Roi le sieur Mildmay :

« The King is a man of a veary good and tractable nature and veary vayllant, and those be his only virtus. His vices are covetousnes, inconstancy, impatiency to debate any matter of councell, irresolution, negligence, improvidency and unsecresye, by which means he hathe lost his auctoritie and is contemned of his nobilletie, whoe have usurped it on him. » (Sir Anthony Mildmay. Estat of France. 23rd august 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.)

3. Mildmay to Cecil; Paris, 16th february 1596. [O. S.] (2 letters.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

le 22 février 1597. Le jour suivant, il demanda audience et fut admis auprès du Roi. A la suite des violences de la dernière conversation, il ne pouvait plus être question de discuter sur la possession ou la garde de Calais, et sans doute Mildmay avait reçu des ordres en ce sens, mais il fallait faire entendre à Henri que l'affaire était rompue. Or, quand M. de Villeroy, le 22 novembre 1596, était venu trouver Mildmay, de la part du Roi, pour lui donner avis des préparatifs considérables faits par les Espagnols, il lui avait signalé trois points comme spécialement menacés par eux, l'Irlande, l'île de Wight et la Bretagne. L'Irlande, qui devait tant de fois servir de défaite à la Reine, allait couvrir sa retraite. — Je lui déclarai, dès l'abord, écrit Mildmay, que la Reine était profondément affligée de ne pouvoir, momentanément, lui prêter aucun secours pour reprendre Calais, comme elle l'eût désiré, mais qu'elle était contrainte de faire passer de grandes forces en Irlande, contre les rebelles, et de dépenser beaucoup à l'armement de la flotte préparée en vue de résister à une attaque du roi d'Espagne contre son royaume. — Le Roi fit nettement paraître son mécontentement et Mildmay, sentant qu'il s'était engagé sur un mauvais terrain, en choisit un autre, sur lequel, au pied de la lettre, il avait rigoureusement raison, mais où il eut le mauvais goût de vouloir convaincre de mensonge un prince, dont il devait respecter l'honneur et cultiver l'amitié.

Dans une dépêche à Cecil déjà citée, du 9 janvier 1597, Mildmay, parlant d'une correspondance échangée récemment entre le président Richardot et M. de Villeroy, qu'on lui avait montrée, remarquait assez plaisamment que les deux diplomates semblaient surtout désireux de rejeter l'un sur l'autre la première ouverture de paix. Très probablement sous le coup de la préoccupation que lui causait sa demande

hardie de Calais, Mildmay tint à établir que la proposition initiale d'attaquer cette ville n'était pas de lui, mais de M. de Réau. Il dit donc au Roi qu'une lettre de son secrétaire, le désignant comme l'auteur de l'entreprise de Calais, l'offensait gravement et pria Henri IV de rappeler ses souvenirs à cet égard. Le Roi ne fit pas difficulté de convenir que la pensée de profiter de la faiblesse momentanée des Espagnols venait de son ambassadeur, mais qu'il croyait que de Réau s'était borné à parler d'une manière générale de l'opportunité d'agir, sans spécifier d'endroit. Il pensait d'ailleurs, puisqu'il convenait à la Reine d'abandonner ce projet, qu'il ne restait à chacun d'eux qu'à pourvoir au mieux de ses intérêts.

En supposant que le Roi manquât de franchise dans sa réponse et qu'il se souvînt très exactement de ce qui s'était passé, la discussion semblait close sur ce point : cependant, nous verrons tout à l'heure quelle importance Mildmay sut lui donner. Mais, il n'avait pas encore répondu à la seconde proposition du Roi et les instructions de Londres le lui prescrivaient. Il déclara donc que la Reine avait le regret de ne pouvoir souscrire au désir exprimé par le Roi, de conférer avec quelques personnages qualifiés du conseil d'Angleterre, ses affaires ne lui permettant pas actuellement de se priver du concours d'aucuns de ses serviteurs.

Henri attendait beaucoup de la conférence ; il comptait, avec l'appui des représentants[1] des États qui s'y trouveraient, forcer un peu la main à Élisabeth et l'amener à se départir de sa politique égoïste. Sa déception fut grande et sa réponse s'en ressentit. Elle témoigna qu'il n'était pas la dupe des excuses mises en avant par la Reine et laissa entendre qu'il pourrait justement recourir à d'autres moyens. Il alla même

1. Lettre du Roi aux États, du 3 février 1597. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 683.

jusqu'à reprocher à Mildmay de l'avoir desservi, en faisant connaître à Londres tous les propos échangés entre eux, mal compris ou mal interprétés et auxquels il opposait un démenti formel. — Le Roi serait vraiment trop privilégié, répondit Mildmay, si les choses pouvaient s'arranger ainsi; mais j'espère n'être pas désavoué pour dire la vérité, qui finira toujours par triompher contre n'importe quelle Majesté; et, pour éviter les erreurs, l'ambassadeur pria Henri de lui permettre de coucher désormais ses demandes par écrit et de recevoir ses réponses dans la même forme, ce à quoi le Roi voulut bien consentir.

J'abandonnerais volontiers, ici, le récit de la querelle de Henri IV et de l'ambassadeur, qui cesse d'intéresser l'histoire générale, quand on en sait assez pour comprendre l'influence qu'elle a pu avoir sur les résolutions d'Élisabeth, si elle n'avait le mérite de nous faire connaître le caractère du Roi et l'opinion qu'avaient de lui les gens de son époque qui l'ont approché. Il est vrai que nous arriverons facilement ainsi à trouver l'homme derrière le héros, mais un homme d'autant plus intéressant que, s'il participe à la faiblesse humaine par quelques-uns de ses côtés les moins nobles, il s'élève au-dessus de ses contemporains de toute la hauteur de ses qualités souveraines et de son clair génie.

M. de Réau était à la cour. Peu après cette dernière audience, il vint trouver Mildmay[1], de son propre mouvement, disait-il, avec le désir d'aplanir toute difficulté entre le Roi et lui.— Personne n'est plus en état d'obtenir ce résultat que vous, lui répondit Mildmay, car il s'agit de savoir si, quand vous étiez en Angleterre, vous avez proposé à la Reine l'entreprise de Calais? — Jamais, de vive voix ni par écrit, lui

1. Mildmay to Cecil; Paris, 20th february 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

dit Réau, mais il me souvient parfaitement que Sa Majesté l'a souvent mise en avant, en manière de discours, et que je l'ai approuvée comme une chose utile, sans m'engager davantage, car je n'avais pas commission de la traiter. Néanmoins, si je retournais en Angleterre, je ne ferais pas difficulté de contenter la Reine sur ce point, parce que je ne voudrais pas l'offenser et aussi que je suppose qu'il importe peu de savoir quel est le premier auteur de ce projet.

Comme Mildnay revenait à son idée : Il est deux particularités chez le Roi, reprit Réau, qui sont connues de tous ses serviteurs et qui doivent l'être de vous, à savoir une grande vivacité de parole et le rapide oubli de ce qu'il a dit ou de ce qu'on a pu lui dire, de sorte qu'il n'y a pas lieu de vous troubler de cette affaire. Souvent, en parlant, le Roi se laisse déborder par la colère, mais il désire qu'on ne le prenne pas en mauvaise part. — Il serait préférable qu'il sût commander à ses emportements, répliqua gravement l'Anglais ; alors il n'aurait pas à les regretter et parfois à descendre jusqu'à nier la vérité, au grand dommage de l'honneur d'un prince aussi expérimenté que lui. — Bien, dit M. de Réau, mais glissez, je vous en prie, sur les propos qui pourraient porter atteinte à l'alliance des deux couronnes. — Je ferai mon devoir [1], dit à son tour Mildmay, la Reine appréciera, dans la modération de sa sagesse.

1. La raideur toute britannique de Mildmay est curieuse à suivre dans sa correspondance et nous retrouverons plus tard, à la cour de France, dans la personne de Winwood, avec beaucoup plus de perspicacité, un caractère analogue à celui de Mildmay. Il est bien inférieur, comme mérite personnel, au secrétaire Edmonds, à Sir Unton, dont le cœur est noble et l'esprit élevé, à Cecil surtout, formé à l'école de Burghley et dont l'habileté politique ne fait de doute pour personne. Mildmay est une intelligence médiocre et à préventions, mais sincère, et nous pouvons le croire sur parole, quand il écrit à Cecil, après lui avoir raconté tout ce que nous savons maintenant :

« That which I have advertised, I protest before God is altogether trew : yf it shal be thowght that I have fayled in discretion in certefyinge every particu-

Ces rapports détestables avaient surtout ce côté fâcheux, qu'ils allaient contribuer à changer, sur toutes les questions, les opinions de l'ambassadeur d'Angleterre. Jusqu'ici, Mildmay n'avait paru attacher qu'une importance secondaire aux bruits de paix avec l'Espagne et les propos des gens qui dissimulaient à peine leurs goûts espagnols n'étaient pas parvenus à détruire la confiance que lui inspiraient les allures du Roi. Désormais, au contraire, il ne verra plus rien en beau ; tous les discours de Henri ne lui sembleront que mensonges et il se laissera impressionner par des événements de peu d'importance, qui ne mériteraient pas qu'il leur accordât autant d'attention. Par exemple, le 24 février, le curé de Saint-Eustache, confesseur du Roi, a annoncé en chaire au peuple assemblé autour de lui, qu'il se préparait une affaire de la plus haute importance et qui intéressait grandement son bonheur, mais dont il ne pouvait parler publiquement; il l'a ensuite exhorté à adresser des prières communes au Dieu Tout-Puissant, pour obtenir sa protection. En sortant de l'église, le peuple se réjouissait et parlait de la paix avec l'Espagne, qu'il souhaite ardemment. Mildmay est très frappé de ce fait et veut y voir un présage. En même temps, il sait que les troupes de Picardie, faute de paye et des choses indispensables à leur entretien, se débandent tous les jours, que l'ennemi n'en profite pas pour les attaquer et qu'on ne prépare rien pour lui résister, s'il se présentait : il laisse à Cecil le soin de conclure [1]. Une seule chose peut le

laretie which may cause unkindnes between Hir Majestie and him, my dwtie summoned me therunto, soe that without disloyaltie I could not conceale it, for which cause I have chosen rather to abyde the hasard of imputation of want of discretion than of want of fydelletie to Hir Majestie, which I preferre before all things. » (16th february 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.)

1. Mildmay to Cecil; 16th and 20th february 1596. [O. S.]

rassurer. Les Huguenots viennent d'ouvrir leur assemblée à Saumur ; le Roi en est fort préoccupé et la crainte de leurs résolutions sera sans doute un frein qui l'empêchera de rien précipiter.

Rien n'était cependant plus injuste que les soupçons de Mildmay, à l'heure où il les formulait ; la lettre du Roi à M. de Rennes[1], du 7 mars, leur donne le plus éclatant démenti et la reprise des hostilités allait suspendre pour quelque temps la crainte des Anglais de voir Henri IV subir la loi du roi d'Espagne.

Le 13 février 1597, le Roi était rentré à Paris et, en dépit du Carême, se livrait aux plaisirs. Aux soupers de Zamet et de M. de Sancy, succédaient les magnifiques festins donnés, à l'hôtel Montmorency, par M. le connétable, à l'occasion du baptême de son fils, Henry, tenu par le Roi sur les fonds, aux Enfants-Rouges. « Ballets[2], mascarades, musiques de toutes sortes, pantalomismes et tout ce qui peut servir d'amorce à la volupté, à laquelle on ne se laissoit aller que trop sans cela, suivirent ces beaux festins, comme volontiers après la panse vient la danse, au fonds de laquelle il sembloit que nous voulussions ensevelir tous nos malheurs. Présages de l'ire de Dieu, qui parut sur nous incontinent après.

« Car, le mercredi 12 de ce mois, veille de la Mi-Carême, pendant qu'on s'amusoit à rire et à baller, arriverent les piteuses nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens par l'Espagnol, qui avait fait des verges de nos ballets pour nous foueter ; de laquelle nouvelle Paris, la cour, la danse et toute la fête fut fort troublée. »

1. *Recueil des Lettres missives,* VIII, 631.

2. *Journal du regne de Henry IV, roi de France et de Navarre,* de Pierre de l'Etoile. (La Haye, Vaillant frères, MDCCLX.) II, 338.

Le coup fut tel pour le Roi, « qu'il esbranla ses meilleurs amys et serviteurs, desquels Sa Majesté avoit faict plus d'estat dedans et dehors le royaume[1] ». Henri IV était très à court d'argent, mal pourvu de troupes et restait à peu près sans ressources en matériel de guerre : la correspondance du Roi de cette époque nous montre combien la situation était critique et quelles angoisses eut à traverser son vigoureux patriotisme ! Ce malheur, dit encore Villeroy, « estonna la France[2] avec raison plus que nul autre qu'elle eust jamais receu : aussi perça-il le cœur de Sa Majesté de doulleurs plus que nul autre. Mais, pour cela, son courage ne fust esbranlé d'aucun changement[3] ». Henri, au contraire, montra une énergie et un entrain, qui firent « paroître que la peur ne logeoit point en son ame » et servirent « beaucoup au peuple pour l'asseurer et d'éguillon à toute sa noblesse de bien combattre et faire ferme, sous la conduite d'un si brave et genereux Roy ». Tel est le jugement que porte sur l'attitude de ce prince, à partir du moment où Amiens est perdu, L'Estoile, qui n'a

1. 3. *Mémoire placé en tête du volume des dépêches de Villeroy*, 10.

2. Une lettre intime du premier président Achille de Harlay à son ami le président de Thou donne la mesure de la douleur générale et de l'irritation contre le Roi causées par la perte d'Amiens.

« Monsieur, Vous aurez peu de chose de moy, car ma plume ne sauroit ecrire ny ma langue parler, tant je suys oultré de douleur de la calamité presente, l'ire de Dieu estant telle sur nous, qu'il a livré à nos ennemis touts nos moïens d'assaillir et se defendre ; car, touts nos preparatifs de guerre, balles, pouldres, 24 canons et six coulevrines estoient en ceste belle, riche et forte ville, dont la perte bouleverse tout cest Estat et rend Paris frontiers, dont elle estoit le rampart ; Paris ouvert en 20 endroicts, en laquelle, la nuict, les beufs entrent et les hommes à pied et à cheval peuvent entrer. Helas ! Monsieur, nous avons faict des balais : tout est bien raclé au balet. Monsieur Gillot, qui est copieus, vous escrira plus au long de ce piteus affaire. . . . . Je ne sçay plus que vous dire, sinon que Madame de Nevers m'a dict ce soir avoir appris de Madame la Marquise, que le Roy recognoissoit n'avoir pas faict ce qu'il debvoit pour ses affaires, mais qu'estant sorty de cest affaire il feroit mieus. Il se vantoit, le jour precedent la nouvelle, qu'il avoit la paix ou la guerre en la main ; il ne reste rien à choisir. ..... » (Orig. — Archives de M. le baron d'Hunolstein.)

pas hésité à le rendre responsable de la perte de cette ville, pour s'être trop longtemps attardé à Paris.

L'une des premières pensées du Roi, à l'annonce de la prise d'Amiens, avait été de recourir à ses alliés et notamment à la Reine. Il croyait savoir à quel prix il obtiendrait assistance et il se résignait enfin à subir le douloureux sacrifice auquel il avait résisté si longtemps. Presque immédiatement après la catastrophe, Henri envoya dire à Mildmay[1], par un gentilhomme huguenot, le sieur de Fouquerolles[2],

1. Mildmay to Cecil; Paris, 8th march 1596. [O. S.] (2 letters.) — Public Record Office : State papers, bundle 118.

2. J'ai cherché à retrouver la famille à laquelle appartenait le sieur de Fouquerolles, dont il est ici question et, je l'avoue, à peu près inutilement. Le mot de Henri IV rapporté par Mildmay à Cecil, dans sa lettre du 18 mars que nous venons de citer, nous apprend qu'il était de Picardie.

Or, il existe à la Bibliothèque nationale (nouv. d'Hozier, nº 3078), une lettre dont l'accentuation trahit l'origine picarde de l'auteur et qui pourrait expliquer la perte des papiers d'une famille de ce nom :

« Monsieur,

« Me trouvant très besoins de mes origineaux et surtout de certeins contrats qui y sonts adjoint, à cause de plussieurs procès que j'ay sur les bras, je vous serais consequament très obligèz, au reçu de la presante, de voulloir bien les faire rassembler dans leurs toille cirès, bien fisselès et cachettès, en y faisant mettre mon addresse, et me les fair tenire par le carosse qui vat de Paris à Strasbourg, deux fois la semaine. Je vous prie aussi, Monsieur, d'avoir la bonté de m'informer du jour et cantième que vous ferès partir ses tittres, afin que je puisse, à leurs arivès à Strasbourg, les fair retirer sans perdre un seul moment. J'ay l'honneur d'estre, avec les sentiments de consideration les plus distinguès.

« Monsieur,

« Votre très humble et très obeissant serviteur,

« Le chevalier DE FOUQUEROLLE,
capitaine au regiment de Vaubecourt.

à Strasbourg, le 8 janvier 1757. »

Dans le « Roolle de la monstre et reveue faicte au camp de Pernes, le vingtiesme jour d'avril, l'an mil cinq cens et trente-sept, de quarante-huit hommes d'armes et soixante-quatorze archers, du nombre de cinquante lances fournies des Ordonnances du Roy, nostre sire, estans soubz la charge et conduicte de Monsr de Biez, leur cappitaine ..... » on remarque, parmi les « hommes d'armes à la grant paye », Jacques de Foucquerolles, très proba-

qu'il abandonnerait Calais à la Reine, s'il lui plaisait d'en entreprendre le siège et si elle réussissait à s'en emparer.

En bon serviteur d'Élisabeth, qui ne semblait jamais tenir aux choses qu'elle avait le plus désiré, quand on les lui offrait, l'ambassadeur répondit que cette proposition arrivait bien tard, que la Reine suivait d'autres affaires et qu'il fallait d'abord lui donner le temps d'oublier les procédés discourtois dont on avait usé envers elle. Néanmoins, comme Fouquerolles ajoutait qu'il était sur le point de passer en Angleterre, Mildmay ne fit pas difficulté de lui remettre des lettres de

blement de la famille du Fouquerolles dont nous nous occupons. (Bibl. nat., Clairambault, titres scellés, vol. 121, n° 297.)

Le Fouquerolles envoyé à Mildmay par Henri IV et qui ira bientôt en Angleterre a été précédemment au service du duc d'Alençon. Ainsi, on trouve à la Bibl. nat. (Fonds fr. 3288, fol. 41) une « Instruction au sieur de Fouquerolles, ... allant vers Messieurs les Estatz generaux des provinces unies des Païs-Bas ..... par Monseigneur Françoys ..... Fait à Chasteau-Tierry, le VIII[e] de decembre 1583. »

Henri IV paraît avoir eu de l'estime et une véritable affection pour lui. (*Lettres missives*, IV, 164 et VIII, 549.) Il figure parmi les gentilshommes de la Chambre de l'année 1585, dans l'*Estat de la maison du roy de Navarre* publié dans les *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay* (III, 238).

Une lettre du prince Maurice de Nassau adressée au Roi, de La Haye, le 13 novembre 1595, prouve qu'Henri l'avait choisi, pour aller demander aux États de lui laisser encore quelque temps les troupes hollandaises à son service. (Orig. — Bibl. nat., Ms. fr. 15950, fol. 9.)

Dans l'instruction qui lui est remise, quand il part pour l'Angleterre, il est qualifié capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi et maréchal de camp ordinaire de ses armées ; cependant, je ne crois pas que ce dernier titre lui revienne, car, dans la lettre du 4 août à M. de la Force, dans laquelle le Roi parle de sa mort, il distingue « les sieurs de Fouquerolles et les mareschaux de camp Flessaux et Montigny. » (*Recueil des Lettres missives,* IV, 819.)

Fouquerolles était parti pour l'Angleterre, encore mal remis d'une arquebusade reçue à Arras, dans « l'entreprise dressée » contre cette ville par le Roi. Il fut tué, à son retour à Amiens, le 17 juillet 1597, pendant une furieuse sortie des Espagnols, en défendant la tranchée. (*Chronologie novenaire,* Paris, Jean Richer, MDCVIII, in-8°, III, fol. 679 v°.)

Faut-il considérer comme appartenant à la même famille le Fouquerolle sur lequel on a publié une *Relation de ce qui est arrivé au chevalier de Fouquerolle à la bataille de Ramilly* (Paris, V[ve] Mergé, MDCCXXVIII, in-8°). Dans ce cas, le nom patronymique de la famille serait de Michault.

recommandation, en exprimant l'espoir que le Roi mériterait mieux de la Reine à l'avenir.

Il est à croire qu'Henri IV avait pris cette résolution désespérée, sans avoir le loisir d'en conférer avec les membres de son conseil et peut-être avec la volonté de ne pas la soumettre à une discussion. La réponse de Mildmay et sans doute la présence de MM. de Villeroy et d'Épernon, ennemis des Anglais, qui l'avaient rejoint, depuis le message de Fouquerolles, lui firent changer d'opinion, ou du moins la modifièrent. Soit qu'on lui eût représenté qu'il s'était trop avancé, soit qu'il trouvât qu'il n'y avait rien à faire avec un intermédiaire comme Mildmay, il désavoua son messager, qui, en sa qualité de Picard, ne pouvait être que menteur, et sembla ne plus songer qu'à se suffire avec ses propres ressources. Il mettait des garnisons à Beauvais, Abbeville, Compiègne et autres places, pour préparer le blocus d'Amiens, et pressait ceux de ses agents diplomatiques qui étaient en France, l'évêque d'Évreux, les sieurs de Réau et de Buzenval, de rejoindre leurs postes[1]. Il écrivait à M. de la Fontaine d'apprendre à la Reine le malheur qui l'atteignait et de lui faire tenir un extrait[2] de sa lettre, où il se justifiait de la perte d'Amiens, se plaignait de Mildmay et annonçait le retour prochain de M. de Réau. Quant à Mildmay, dont la correspondance est copieuse, il informe M. Cecil de tout ce que le Roi et ses ministres lui communiquent ou de ce qu'il peut apprendre par sa propre industrie, et certains bruits qu'il transmet ne sont pas faits pour bien disposer en faveur de la France la Reine et ses ministres. D'après lui, peu de

1. Lettre au connétable, du 18 mars 1597. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 706.

2. La Fontaine to Cecil; 13th march 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

Voir l'extrait de la lettre du Roi aux *Pièces justificatives*, p. 1.

jours avant la surprise d'Amiens, le Roi se serait vanté publiquement, à table, d'avoir à son choix la paix ou la guerre dans sa poche, et quelques-uns de ses serviteurs qui l'entouraient auraient ajouté qu'avant peu, sans aucun doute, ils seraient au repos chez eux, d'où ils pourraient tranquillement regarder la misère des autres, comme longtemps on l'avait fait pour eux. Il parlait du mécontentement général qu'entretenait dans le peuple la vie dissolue d'Henri IV et son insouciance des affaires du royaume, de l'abandon où le laissait la noblesse, qui se désaffectionnait de lui, et de la faiblesse de ses troupes cantonnées dans de pauvres villages autour d'Amiens et fort exposées aux surprises de l'ennemi. Aussi considérait-il la situation comme extraordinairement grave. La flotte espagnole rassemblée à la Corogne menaçait Brest, qui succomberait peut-être ; Metz n'était pas à l'abri de tout danger, et l'Angleterre subirait le contre-coup des malheurs de cette inconstante nation, qui semblait se consoler dans cette pensée, que sa ruine entraînerait celle de son alliée.

Il racontait les démarches de Fouquerolles auprès de lui, le démenti que leur avait opposé le Roi, et s'écriait : Comment pourrais-je agir ici, sans commettre des erreurs, quand le Roi lui-même n'hésite pas à nier ses propres paroles ou à désavouer un message apporté par un de ses serviteurs? — Enfin il annonçait comme très prochain le départ pour Londres de ce même Fouquerolles, et le peignait sous des couleurs peu avantageuses[1] qui n'étaient pas de nature à lui

1. Mildmay to Cecil; Paris, ... and 26th march 1596. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

« I am informed that the King meanethe to send one Fuquerolles to Hir Majestie presently about this matter, one of the Religion of noe great accompt, fournished with one spetiall ill qualletie, and that is tellinge of strange things howe untrew soever. I thought good to lett you knowe soe much, that he may be heard and beleaved accordingly. »

faciliter sa mission. D'ailleurs, les Anglais, très promptement informés du désastre d'Amiens, s'étaient hâtés de se prémunir contre des demandes auxquelles ils s'attendaient. Le 17 mars, M. Cecil écrivait à Mildmay d'annoncer à Henri IV que la Reine désirait rapatrier ses troupes et lui recommandait de laisser entendre que ses instructions à cet égard remontaient déjà à bon nombre de jours.

Assez malade pour être incapable de se déplacer, Mildmay chargea quelqu'un, à qui il remit un résumé des ordres de la Reine, de rejoindre Henri IV, et dut attendre des nouvelles pendant plusieurs jours, parce que le Roi était entré sur le territoire ennemi, pour tenter un coup de main sur Arras. La réponse de Henri, bien faite pour confondre Mildmay d'étonnement, pouvait se résumer ainsi : J'ai reçu tout récemment des lettres d'Angleterre, qui m'informent du chagrin causé à la Reine par mes malheurs et de ses regrets d'avoir aussi malencontreusement écrit à son ambassadeur de retirer ses troupes et de me réclamer le payement de ce que je lui dois. Mais, je lui dépêcherai prochainement mon serviteur Fouquerolles, qui aura charge de la remercier de l'intérêt qu'elle me porte et de la prier de me laisser encore quelque temps son infanterie : je suis assuré qu'elle satisfera à une demande aussi raisonnable, eu égard à mes nécessités.

Presque aussitôt, il faisait ce qu'il avait dit. Le 2 avril, il signait, au camp de Vignacourt, les instructions du sieur de Fouquerolles[1] qui devait se rendre immédiatement en Angleterre. Fouquerolles exposerait à la Reine la détresse de Henri IV, lui demanderait « de differer la poursuitte du remboursement » des 20.000 écus prêtés à MM. de Bouillon et Sancy et de ses avances pour l'entretien des 2.000 hommes de

1. Instruction au sieur de Foucquerolles envoié par Sa Majesté en Angleterre, le 2e avril 1597. — Bibl. nat., Ms. fr. 3464, fol. 1.

troupes anglaises actuellement en France ; enfin, il la prierait « de ne laisser pour cela non seullement de continuer à Sa Majesté le secours des dicts deux mil hommes, soubz la conduitte de ceux qui en ont eu la charge, mais aussy y en adjouster encore deux autres mil, » comme son traité de l'année passée lui donnait le droit de l'espérer. Il tâcherait en outre d'obtenir des canons et de la poudre.

Fouquerolles avait mission d'engager la Reine à attaquer de son côté le roi d'Espagne en Flandre et de lui indiquer les « entreprises » qu'on pourrait tenter, « luy disant que Sa dicte Majesté est contante de lui cedder tout le proffit et advantage que l'on tirera des conquestes que l'on fera sur l'ennemy, pourveu que la dicte dame ayde à recouvrer le sien. » Et à ce propos, ajoutait l'instruction, si le sieur de Fouquerolles constate que la Reine persiste à désirer Calais, « qu'il n'y ayt point de moien de l'en divertir, ny de tirer secours d'elle qu'en la contentant sur ce poinct, et qu'elle l'en recherche, il luy dira que Sa Majesté est maintenant contrainte de convenir avec elle du delaissement de la dicte ville de Callais, à condition toutesfois qu'elle la gardera comme appartenante à la couronne de France et pour gaige de certaine somme qui sera spécifiée et arrestée, tant sur les deniers qu'elle a ja advancés à Sa dicte Majesté qu'autres qu'elle luy pourra faire, jusques à l'entier remboursement d'icelle, qui s'en fera à telz termes qui seront accordez ».

La Reine devrait, si elle acceptait cette combinaison, attaquer Calais en même temps qu'Henri poursuivrait le siège d'Amiens.

Pour peser sur la résolution d'Élisabeth et des sieurs du conseil, Fouquerolles insistera sur ce point que, si elle refuse « d'assister Sa Majesté des dicts quatre mil hommes soudoyés, sans demander pour six mois le remboursement

susdict des dicts vingt mil escus et des payements qu'elle a advancés ausdicts deux mil hommes, il est du tout impossible à Sa Majesté non seullement de resister à l'ennemy, mais d'empescher qu'elle ne soit forcée par ses subjects et principaux serviteurs de traicter avec l'ennemy, pour arrester le cours de ses armes, par quelque accord de paix ou suspension d'armes, dont il y a longtemps qu'elle est recherchée et sollicitée par l'entremise du Pape ».

Aussitôt qu'on lui a délivré ses instructions, M. de Fouquerolles se met en route et obtient audience de la Reine, le 11 avril 1597, sur l'avis de sa venue donnée à M. Cecil par M. de la Fontaine. Il expose l'objet de sa mission et, quelque pressant qu'il se montre, est remis à un autre jour, pour recevoir la réponse du gouvernement anglais; mais, on l'invite à remettre une note de sa demande : « Madame, écrit Fouquerolles[1], puisque, après le langage, il plaist à Vostre Majesté d'esprouver le stille d'un de vos soldats, du moing feray-je que ce qui est mal limé soit moings ennuyeux par la briefveté. Madame, je vous suplie de croyre que vous n'avés rien plus acquis, affectionné et disposé à tous les devoirs d'un bon frere, ny rien plus uny de cœur et de volonté avec vous et tout vostre Estat que le Roy, qui m'a depesché vers vous, pour vous en rendre tesmoynage. »

Il avait entretenu Élisabeth du projet de Calais : il se garde d'en rien dire dans son mémoire, mais expose les « urgentes necessités » du Roi, « lesquelles l'apellent surtout à recouvrer sa ville d'Amiens et, avec toutes peines et actions, tailler de la besoigne à l'ennemy, pour lui distraire ses forces. Pour le premier desseing, dit Fouquerolles, il prie

1. A declaration of the king of France. His message by Monsr Fouquerolles, who had audience, the first of april. 2nd april. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

Vostre Majesté continuant sa faveur de vouloir remplir, en tirant les malades, les deux mil hommes qui sont en France, en y adjoustant aultre deux mil, qui facent le nombre de quatre mil; en outre, qu'il plaise à Vostre Majesté luy asister de six canons, de pouldre et boulets pour tirer trois mil coups.

« Qu'il plaise aussi à Vostre Majesté vouloir accorder une conferance d'aucuns de vos seigneurs avec aultres de la part du Roy, pour adviser par ensemble aux seuretés et asseurances de vos guerres et affaires. »

Fouquerolles avait prié la Reine de ne pas lui faire longtemps attendre sa décision. Le 16 avril, il n'a encore rien reçu et s'adresse à Lord Burghley[1], « comme au plus ancien et experimenté conseiller de ce temps », pour lui recommander sa négociation. Le 20 seulement, il connaît la réponse[2] d'Élisabeth.

La Reine, lui fut-il dit, tenant compte de l'insistance qu'il avait mise à soutenir ses demandes et de ce qu'il justifiait qu'elles répondaient à ses instructions, consentait, en dépit de toutes considérations contraires, à laisser à la disposition du Roi les troupes anglaises qui le servaient déjà depuis plus de six mois. Quant à ce qui était d'augmenter le nombre de ses soldats, Élisabeth remettait la solution de cette question jusqu'au jour où elle aurait fait connaître au Roi, par son ambassadeur, l'état de ses propres affaires, ou jusqu'à une conférence qu'on réunirait, à l'effet d'examiner la manière dont on devrait poursuivre la guerre contre l'ennemi commun.

Fouquerolles laissa éclater le mécontentement que lui

1. M. Fouquerolles to Burghley; 6th april 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

2. To be answered to the French ambassador; 10th april 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

causait cette réponse évasive. On lui fit observer[1] qu'en sa qualité d'ambassadeur il poursuivait sa mission avec l'unique préoccupation d'y réussir et sans vouloir rien entendre des graves objections qu'on lui avait faites, bien qu'intérieurement il en pût apprécier la valeur, mais que la Reine ne doutait pas qu'Henri IV renoncerait de lui-même à ses exigences, quand il connaîtrait leur besoin impérieux de réserver la disponibilité de toutes leurs forces, pour sauver l'Irlande et surveiller les mers.

Villeroy[2] a bien résumé toute la mission de Fouquerolles, en disant qu'il « ne peult fleschir ny esbranler le conseil de la dite Royne ja engaigé à emploier plus loing ses forces, qui estoient prestes à mettre en besongne ».

A l'heure même où on répondait à Fouquerolles, la Reine faisait dresser une instruction[3] destinée à diriger la conduite de Sir Mildmay et, à son défaut, celle de M. Edmonds. Je résume aussi rapidement que possible les termes de cette instruction, qui suivait de point en point les déclarations de l'envoyé du Roi.

La Reine avait, jusqu'à ce jour, rempli toutes les obligations que lui imposait la ligue, à la fois en envoyant ses troupes et en payant les charges afférentes à leur entretien, qui s'élevaient déjà à 20.000 livres sterling, sans parler des 20.000 couronnes prêtées à MM. de Bouillon et de Sancy, dont elle attendait toujours le remboursement. Elle devait pourvoir à la sécurité de son royaume d'Irlande, dont la pos-

1. Answer to Monsr Fouquerolles. — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

2. *Mémoire placé en tête des dépêches de Villeroy*, p. 11.

3. Instruccions for our ambassador, Anthonie Myldmay, knight, or in his syckness, for our servant Thomas Edmondes, howe to deale with our good brother the French king, in the matters following. At our pallace of Westminster, the xi^th of april 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

session tentait l'ennemi, à cause des ports où il pourrait abriter ses navires et contre lequel il préparait une expédition, à moins que ce ne fût sur Brest. Les Espagnols étaient en train de réparer leur flotte au Ferrol : il fallait qu'à leur exemple elle armât ses vaisseaux et s'approvisionnât de tout ce qui était nécessaire à une armée.

Néanmoins, non seulement elle consentait à suspendre l'ordre de rappel de ses troupes, mais à les porter au chiffre de 4.000 hommes, si on lui donnait des garanties suffisantes qu'elles seraient payées régulièrement tous les mois par le Roi et convenablement ravitaillées. Et elle ajoutait : Bien que nous ne puissions actuellement accueillir la proposition de Calais, attendu que nos forces sont beaucoup moins grandes qu'à l'époque où le Roi trouvait lui-même nos moyens réunis insuffisants pour emporter la place, vous lui déclarerez que la question mérite d'être examinée par nos commissaires, quand ils se réuniront.

Quant à la conférence, Élisabeth demandait à connaître l'époque et l'endroit où elle se tiendrait, les commissaires désignés par le Roi et voulait qu'on lui suggérât l'idée de choisir un port de la côte anglaise, comme Douvres, Rye ou Sandwich, en faisant valoir que la plupart des villes françaises du nord étaient encombrées de troupes, voisines de l'ennemi et contaminées par les maladies.

Tandis que M. de Fouquerolles est en Angleterre, le Roi, qui a passé le commencement du mois à Vignacourt et Picquigny, revient à Beauvais, pour faire sa diète. Là il apprend que de sourdes menées[1] se trament contre lui à Paris; il y

1. « Havinge discovered a great conspiracy against him in Paris, » dit Mildmay à Cecil, en parlant du Roi. (6th april 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.)

« Et n'oyoit-on parler d'autre chose, depuis les nouvelles d'Amiens, que de nouvelles conjurations et trahisons. » écrit L'Estoile. (II, 351.)

arrive en poste, le 12 avril, fait arrêter et exécuter quelques personnes et repart le 14 pour Saint-Germain. Mildmay va présenter ses devoirs à Henri IV, qui espère que la Reine ne l'abandonnera pas, dans un moment aussi critique. Il se montre plein d'énergie et compte avoir 30 canons et une armée de 25.000 hommes devant Amiens, avant la fin du mois. Malade, il pourvoit néanmoins à tous les détails; il se multiplie « pour exciter un chacun de penser aux necessitez[1] » du moment et, pour se procurer quelque argent, doit vaincre jusqu'à la résistance du Parlement.

Cependant, les nouvelles d'Amiens sont mauvaises. Mildmay[2] le tient du Roi lui-même, qu'il a vu tout récemment à Saint-Germain. Un gentilhomme a apporté une lettre du maréchal de Biron lui représentant sous un triste jour le grand dénuement des troupes, qui excite leurs murmures. 400 hommes ont passé à l'ennemi et si, à bref délai, on ne pourvoit mieux aux besoins de l'armée, elle se débandera. Henri, très inquiet, a déclaré lui-même à l'ambassadeur que, si la Reine ne venait pas à son aide, toute la Picardie était en danger. — Je sais, lui a répondu Mildmay, que la Reine vous aime bien, qu'elle s'intéresse à tout ce qui touche votre État et votre personne, et je ne doute pas qu'elle vous assiste aujourd'hui, comme elle l'a toujours fait à vos moments de détresse. Mais, pour l'encourager davantage, que ne lui offrez-vous quelque place de sûreté pour son armée et comme garantie des grandes sommes déboursées pour vous? — La France entière, dit le Roi, est la caution de la Reine et elle n'a rien à craindre. — Sa Majesté n'en demande pas

1. Ce que le Roy a dit à Messrs du Parlement, le 13e avril 1597, à Paris. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 743.

2. Mildmay to Cecil; Paris, 15th april 1597. [O. S.] — Public Record : State papers, France, bundle 118.

tant, répond Mildmay, et se contenterait parfaitement d'une ville comme Boulogne. — Nous verrons, au retour de Fouquerolles, dit Henri IV, et Mildmay se retire convaincu que, si l'on s'y prend bien, le Roi en passera par là.

Le 27 avril, M. Edmonds, qui avait sans doute voyagé avec M. de Fouquerolles, était à Paris. Le Roi[1] recevait immédiatement ce dernier et, le 29 avril, donnait audience à Sir Mildmay. L'ambassadeur présenta tout d'abord à Henri IV une lettre affectueuse[2] d'Élisabeth. La Reine s'en remettait à Mildmay du soin de répondre aux demandes que lui avait apportées Fouquerolles et se contentait de lui faire pressentir ce qu'il allait entendre, en lui parlant à son tour de ses « occasions très urgentes ». « Je ne seray jamais surprise de si mauvaise impression, disait-elle, pour croire que quelque necessité vous contraignist faulser la foy, se monstrer ingrat, se faire hayr de plus aymantz et fuir de plus indifferentz..... Seulement, vous supplieray, pour le present, vous habiller de ma personne et jugez alors ce que feriez à un autre prince. » Mildmay[3] se conforma ensuite à tout ce que lui prescrivaient ses instructions et fit connaître au Roi le bon plaisir d'Élisabeth au sujet des 4.000 hommes. Henri répondit qu'il remerciait la Reine de ses bonnes intentions, mais qu'il ne pouvait profiter de son offre, parce qu'il n'avait pas le moyen de payer ses troupes. Avec de l'argent, il ne serait pas embarrassé de trouver des soldats. Sans secours, il n'était pas en état de poursuivre plus longtemps la lutte contre un ennemi aussi puissant; mais, plutôt que de périr,

1. Lettre du Roi au connétable, du 28 avril 1597. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 755.

2. Copy of Her Majesty's letter to the French king; 10th april 1597. [O. S.] — British Museum : Harleian Ms. 4464, fol. 8.

3. Mildmay to Lord Burghley and Cecil; Paris, 22nd april 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

il chercherait à conclure la paix ou une trêve avec les Espagnols et se croirait justifié aux yeux de la Reine et du monde. Il ajoutait qu'il ne consentirait jamais à signer la paix, sans y comprendre son alliée, si c'était possible, ou tout au moins sans la prévenir, avant d'arrêter définitivement ses conditions. Si, après réflexion, il convenait à la Reine de lui envoyer 4.000 hommes, vers le 15 mai, et de prendre leur paye à sa charge pour 4 mois, il ferait de son mieux pour repousser les attaques de l'ennemi et ne doutait pas qu'avec ce secours et ceux qu'il obtiendrait de son peuple il reprendrait Amiens et rétablirait ses affaires. Il se chargerait alors de payer les troupes anglaises qu'il croirait utile de conserver auprès de lui.

Jusqu'à ce jour, la Reine ne croyait pas aux menaces de paix que le Roi lui avait fait entendre plus ou moins discrètement par les divers ambassadeurs français qui s'étaient succédé à Londres et cette impression était à peu près générale chez les Anglais. En dehors de la confiance que pouvaient leur inspirer sa loyauté et ses serments réitérés, le Roi, pensaient-ils, ne voudrait jamais souscrire à des conditions qui, sans doute, seraient désastreuses et Philippe n'était pas homme à abandonner par générosité des avantages importants et si chèrement acquis. Cependant, le jour même où l'ambassadeur anglais l'a visité, le Roi, jugeant qu'il est bon de penser à ses affaires, puisqu'on l'abandonne, dépêche M. de Bellièvre au cardinal de Florence[1], et, à dater de ce moment, vont se poursuivre, par l'entremise du Pape, entre la cour de France et l'Escorial, des négociations qu'interrompra à peine la lutte devant Amiens.

1. Lettre du Roi au connétable, du 29 avril 1597. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 756.

Par ordre de la Reine, M. Edmonds avait assisté à la conversation du Roi et de l'ambassadeur anglais et s'était entretenu avec divers membres du conseil qu'il connaissait : Élisabeth voulait s'entourer de tous les renseignements possibles et appréciait l'esprit délié d'Edmonds. Le secrétaire de la langue française rédigea pour sa souveraine une longue note[1], dans laquelle étaient relatées les phases de la négociation de Mildmay et ses appréciations personnelles sur la situation de la France. Je laisse de côté la majeure partie de ce document, qui est cependant très intéressant pour l'histoire intérieure du pays, et ne lui emprunte que quelques détails destinés à compléter ce que nous savons par la lettre de Mildmay du 2 mai.

Quand l'ambassadeur, dit M. Edmonds, a proposé à Henri IV de faire son possible, pour amener sa maîtresse à continuer d'entretenir les 2.000 Anglais qui sont en France et à ne laisser à sa charge que les 2.000 autres, le Roi a répondu que l'offre était insuffisante et que la Reine pouvait rappeler ses troupes, si bon lui semblait, parce qu'il recouvrerait ainsi sa liberté d'action. M. le secrétaire constate que la situation critique du Roi n'a rien de simulé, que le découragement est profond en France et la paix désirée. Le nonce a vivement pressé Henri IV de l'autoriser à se rendre auprès du Cardinal, pour négocier une trêve ou même la paix avec lui ; le Roi n'a pas voulu y consentir, dans la crainte d'éveiller la jalousie de ses alliés, mais il n'aura sans doute plus les mêmes scrupules désormais. De son côté, le Cardinal est disposé à écouter favorablement les propositions qu'on lui ferait entendre : il désire assurer son établissement aux Pays-

1. Report by Edmondes of his mission to the King, of the ambassador's negotiations and of the state of the French king's affairs; april 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

Bas et essayer de se faire couronner roi des Romains, afin d'obtenir ensuite la main de l'Infante.

Pour juger de la véritable situation des Français, il ne peut mieux faire que de s'en rapporter à l'opinion générale du pays, qui se manifeste tous les jours en sa présence. Selon toute apparence, répète-t-on autour de lui, la monarchie française est perdue ; la faiblesse de ceux qui gouvernent et la pauvreté de l'État les rendent incapables de soutenir la lutte contre un ennemi aussi redoutable. La connaissance de leur propre impuissance les rend lâches et les décourage, ou les pousse à ne penser qu'à leur propre intérêt, au risque de hâter la ruine du pays. Le Roi, depuis qu'il est sur le trône, n'a pas réalisé les espérances qu'on avait pu concevoir de son gouvernement ; il n'est pas aimé du peuple et on le sert plus par nécessité que par affection, car on connaît sa négligence et ce n'est pas de lui qu'on attend le relèvement de l'État, qui déclinera probablement de plus en plus. La vie du Roi est mal assurée, par le fait des dangers auxquels il doit constamment s'exposer et parce qu'il a le corps usé : s'il disparaissait, ce ne serait pas sur un jeune prince qu'il faudrait compter pour relever tant de ruines. Aussi, les Français en viennent à avouer que tous ceux dont les intérêts sont unis à leur fortune doivent songer à sauver leur enjeu et, quand ils parlent de nous, que nous n'avons qu'à recouvrer Calais ; que, de cette manière, nous arrêterons les progrès des Espagnols dans ce pays-ci et que, si la France succombe, nous nous assurerons le moyen d'accommoder nos affaires à notre convenance. Le grand avantage, ajoute Edmonds, qu'il y aurait à tenter actuellement l'entreprise de Calais, ce serait à la fois de ne pas se brouiller avec le Roi et de ne pas avoir à redouter d'être trop harcelé par l'ennemi, puisqu'en même temps Henri IV assiégera Amiens ou Doullens.

La Reine fut très troublée par les lettres de Mildmay, le rapport d'Edmonds et les renseignements qu'il put lui fournir verbalement. Il devenait évident pour elle que la situation du Roi était beaucoup plus critique qu'elle se le figurait; elle avait envie de lui accorder le secours qu'il demandait et était retenue par la crainte que ce fût en pure perte; elle comprenait également que les sollicitations du légat pourraient triompher de la fermeté d'Henri IV et ne voulait ni être abandonnée, ni paraître craindre cette éventualité.

Le 18 mai, elle écrit[1] à Mildmay : Nous connaissons le résultat de votre négociation et la résolution du Roi, dans laquelle il persiste, comme on en peut juger par la lettre qu'il a adressée ces jours-ci à M. de la Fontaine. Nous avons mûrement réfléchi à ce qu'il conviendrait de faire, dans ces circonstances, et nous éprouvons encore tant de doutes, nous entrevoyons tant de difficultés, que nous ne pouvons accorder au Roi ses demandes et ne voulons les rejeter de prime abord, avant que vous le revoyiez et traitiez de nouveau avec lui. Arrangez-vous pour l'entretenir sans délai et déclarez-lui que ses réponses à vos questions et sa lettre à La Fontaine ont laissé douteux, dans notre esprit, un certain nombre de points, que nous faisons consigner dans l'instruction ci-jointe et qu'il devra éclaircir, s'il veut que nous lui donnions une réponse définitive.

Dites encore au Roi, écrit Élisabeth, combien nous avons été péniblement impressionnée d'apprendre de divers côtés qu'un si grand changement se soit subitement produit dans son royaume et que, dans de telles circonstances, il n'ait pas

1. The Queen to Mildmay, and Instructions in forme of a letter sent by Mr Edmonds to Sir Anthonye Mildmay; the 8th of may 1597. [O. S.] Our palace at Westminster. — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

accepté nos dernières offres. Nous ne nous attendions pas à nous voir dédaignée aux yeux du monde, quand nous consentions à lui consacrer la vie de nos sujets, dont tant ont péri en défendant sa cause, et à nous priver de leurs services, qui nous seraient si nécessaires en ce moment.

Son peuple, prétend Henri IV, ne cesse de réclamer la paix et on lui offre de bonnes conditions, s'il consent à séparer sa cause de la nôtre. Pour nous, quand la rumeur de toutes ces intrigues est parvenue jusqu'à notre personne, nous avions une opinion trop haute de ce prince pour lui faire l'injure de douter de son jugement ou de sa foi, et de croire qu'il s'arrêterait à une résolution si indigne. Que le Roi, même dans son intérêt, examine les offres du Pape et du légat, et il verra que, sous couleur de paix, on le sépare de nous et des États, qui l'avons soutenu contre le roi d'Espagne et ses sujets rebelles, pour l'isoler dans la confiance que devront lui inspirer ses nouveaux amis.

Le Roi nous demande 4.000 hommes payés pour 4 mois; mais comment peut-il se flatter d'accomplir quelque entreprise d'importance contre l'ennemi, avec une armée aussi faible qu'est la sienne? Edmonds a appris qu'il n'avait pas 9.000 fantassins et sa cavalerie, on le sait, ne supportera jamais les longueurs d'un siège : l'ennemi, au contraire, a ravitaillé Amiens et préparé une armée pour dégager la place, ou faire une diversion en attaquant une des villes de la côte, Dieppe, Boulogne ou Saint-Valery, qui sont à peu près sans défense; de telle sorte que nous nous demandons si, en lui accordant les secours qu'il réclame, nous n'enverrions pas nos hommes à la boucherie. Et quand il résisterait aux attaques du Cardinal, avec quoi compte-t-il assurer la sécurité de la Bretagne et tout particulièrement de Brest? Enfin, quelles sont ses intentions à l'égard des États et

quelle place de sûreté nous donnera-t-il? Boulogne nous conviendrait.

Si nous pouvions être assurée que le secours demandé lui serait profitable et qu'au bout de ces quatre ou cinq mois il poursuivrait la guerre contre l'Espagne, nous ferions un effort pour lui fournir 4.000 hommes; mais, eu égard à ses propres déclarations, que quelques-uns de ses conseillers le poussent à la paix, il nous donnerait grande satisfaction, s'il consentait à ce que les principaux membres de son conseil, qui ne sont pas inféodés à l'Espagnol, s'engageassent vis-à-vis de nous à continuer de le détourner des propositions trompeuses de l'ennemi. Nous aurions ainsi une garantie qu'en négociant avec nous il est résolu à ne plus prêter l'oreille aux sollicitations du roi d'Espagne.

M. Edmonds, chargé de remettre à Mildmay les nouvelles instructions de sa souveraine, est à Paris dans la seconde moitié de mai. Il porte au Roi deux lettres[1] de la Reine, dont l'une autographe, du 15 mai, et l'autre du 17, lui donnant avis qu'elle a connaissance de la dépêche adressée à La Fontaine. La première lettre d'Élisabeth ne contient presque rien que nous ne puissions deviner par ses instructions à Mildmay; elle se termine ainsi :

« J'ay communiqué à mon ambassadeur et à ce porteur quelques points dignes de meure consideration, après lesquels je ne retarderai ma finale response, vous asseurant que ce curieux prestre, le legat, ne vous fera tant de bien, avecq ses belles promesses, que ceste sœur ne vous a faict d'evidents actes, qui vous feront à ceste heure jouer le personnage qu'il soubhaitte. Voicy la difference entre son maistre et moy; il

1. The Queen to the King, 5th and 7th may 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

vouldroit faire vostre subject vostre roy et je vous fis eschapper leurs mains, en demeurant roy. Regardez lequel costé est le meilleur et selon ceste reigle Dieu vous donne la grace de gouverner cest affaire. »

Le Roi suivit l'exemple que lui montrait Élisabeth. A la mission de Fouquerolles elle avait répondu en donnant des instructions spéciales à son ambassadeur résidant : il se passa de l'intermédiaire de Mildmay et expédia à Londres M. de Réau, dont le poste était vacant depuis trop longtemps déjà.

Le 2 juin, Henri signe à Paris les lettres [1] de crédit de M. de Réau et probablement le même jour ses instructions. Son parti est bien pris : il ne veut pas être tenu plus longtemps en suspens. Le sieur de Réau « retournera incontinent ayant la response de la dicte Royne, car il est nécessaire que Sa dicte Majesté s'acheminant en son armée, comme elle faict, sache au plus tost ce qu'elle en doibt esperer, afin de bastir sur cela ses desseings ». Si l'on use avec lui de remises ou de réponses incertaines, il déclarera qu'il se tient pour éconduit.

L'instruction renferme trois points principaux :

Il renouvellera à Élisabeth la proposition d'assiéger Calais et de le garder en garantie de ses créances, lui fera certaines offres, au nom du Roi, par exemple, de l'assister « de quelque cavallerie françoise, comme de cinq ou six cens chevaux », et de lui ouvrir la basse ville de Boulogne, où elle pourra

1. Lettre du Roi à la reine d'Angleterre, du 2 juin 1597. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 770.

La lettre à la Reine datée [15] juin par M. Berger de Xivrey doit être également reportée au 2 juin. L'une est la lettre officielle, l'autre la lettre particulière.

Instruction baillée au sieur de Reaux allant en Angleterre, du mois de juin 1597. — Bibl. nat., Ms. fr. 3463, fol. 71.

débarquer son armée et dresser ses magasins de vivres et munitions de guerre; enfin, il s'emploiera de son mieux, auprès de « la dicte Royne et ses conseillers, pour les persuader au desseing de la dicte ville de Callais, aux conditions cy-dessus dictes, comme estant le plus grand et utile service qu'il luy puisse faire, s'aydant pour ce faire des conseilz et de l'assistance du sieur de la Fontaine, auquel il communicquera sa charge, et des amis que Sa Majesté a au dict pays, et y usant de toute l'industrie et autres moyens qu'il pourra excogiter, sans s'en relascher aucunement, qu'il ne soit du tout desesperé d'y pouvoir faire condescendre la dicte Royne ».

Il parlera des offres de médiation que le Pape lui a fait porter par le général des Cordeliers, insistera pour que la Reine ne juge pas impossible la conclusion de la paix, que ses conseillers ont affecté jusqu'ici de ne pas prendre au sérieux, et ne lui laissera pas ignorer que le plus grand obstacle à la réalisation de ce projet vient de ce que, jusqu'ici, le Roi a résisté à l'idée de traiter sans elle. Malheureusement, si personne ne pourvoit aux « necessitez et perilz » qui le pressent, Henri IV peut être contraint de « recevoir la loy de son ennemy et du debvoir auquel un prince est obligé envers ses peuples et subjects, le salut desquelz il doibt preferer à toute autre consideration, fut-ce à sa propre vie ».

Quant au siège d'Amiens, Henri demandait à la Reine, afin d'être en état de le poursuivre, un secours de 4.000 hommes de pied soudoyés pour quatre mois, et même se contentait de 2.000, qu'Élisabeth lui fournirait facilement, « faisant remplir et rafraischir de bons soldats les enseignes » anglaises de l'armée royale. Enfin, si la Reine assiége Calais, Henri prendra la solde de ces 2.000 hommes à sa charge.

Pendant le mois de mai, le sieur Mildmay[1] continue à écrire à Londres et à renseigner la Reine sur les bruits de paix et les intentions du Roi. D'après lui, les nouvelles d'Espagne et d'Italie permettent d'affirmer que les ressources de Philippe II sont aussi épuisées que celles de Henri IV, à ce point que les dernières levées faites en Italie refusent de marcher : la paix étant une nécessité des deux côtés, sa conclusion devient plus probable. Deux fois l'ambassadeur a été reçu par le Roi et a discuté la réponse de la Reine, avec lui d'abord, puis avec M. de Villeroy, dans une entrevue aussi laborieuse qu'inutile, à l'issue de laquelle il a demandé une note écrite, qui lui a été refusée, parce que M. de Réau part pour Londres, avec les instructions de son maître.

Il représente toujours la situation comme à peu près désespérée. Le Roi n'aurait que 6.000 hommes devant Amiens et environ 800 Suisses, dont la solde n'est pas assurée pour plus de deux mois, et tout le pays est sur le point de se révolter. Dans ces conditions, les Espagnols consentiront-ils à perdre les avantages extraordinaires qu'ils ont acquis ? Si le Roi est soutenu par la Reine, conclut Mildmay, peut-être l'ennemi demandera-t-il la paix; mais ce secours ne lui permettra pas de prendre Amiens, et s'il venait à s'en emparer, je craindrais que ce fût pour abandonner Sa Majesté. — Il ne pouvait pas exprimer une opinion plus perfide et plus nuisible à la mission de M. de Réau.

L'ambassadeur de France fut reçu à Greenwich, exposa la mission dont il était chargé et remit entre les mains de la Reine un mémoire[2] très détaillé, qui était presque une tran-

1. Mildmay to Cecil, Paris, 8th may, and to Burghley, 23rd may 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

2. The declaration which Monsr de Reaux brought from the French king to the Queen, at Greenwich. 3rd june 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

scription de ses instructions. Renvoyé par elle à son conseil, qui lui communiquerait sa résolution, il y fut admis, le 16 juin; malheureusement, la réponse[1] qu'on lui donna n'était pas faite pour le contenter. Élisabeth, sous l'impression des avis de Mildmay et d'Edmonds et particulièrement irritée que le Roi eût paru dédaigner le faible corps de troupes anglaises demeuré à son service, rejetait l'entreprise de Calais, refusait le secours de 4.000 hommes et annonçait qu'elle allait retirer ceux qui restaient encore en France.

M. de Réau, consterné, écrivit le lendemain à la Reine, pour la prier de revenir sur sa décision : « Votre Majesté[2] abandonne le Roy en son extreme necessité, maintenant qu'il s'y attend le moins et qu'il y a aussy moins d'apparence. Je dis abandonner, Madame, en ce que, d'une part, vous rejettez l'entreprise de Calais, lorsque l'occasion (qui est chauve) y est la plus belle, où Vostre Majesté est si instamment conviée, qui vous est si proche et tant facile à cette heure, utile, honorable et desirée de tous les vostres, pour en embrasser une loingtaine, difficille, non tant necessaire et très incertaine; car, y a-il rien de si incertain, de si muable et mal asseuré que la mer et le vent, et neantmoins

1. Response à l'ambassadeur de France. 6th june 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

La Reine « a desja paié, outre les six mois convenus par le contract, la despence de deux mil hommes pour le service du Roy en Picardie, qui luy ont peu profité, à ce qu'elle peut entendre, par faulte d'estre emploiez, mais ont enduré grande misere, et une grande partie sont peris, ponr n'avoir esté accommodez de vivres pour leur argent, ou pour le moins rendus inhabiles par les maladies à pouvoir faire service, de sorte que la preuve qu'a eu Sa Majesté de l'evenement du dict secours et du refus qu'a faict le Roy de les paier, contre ce à quoy il estoit obligé par le contract, donne à Sa Majesté juste occasion non seulement de luy desnier le secours des 4.000 hommes, mais mesmes, par la necessité de conserver son peuple, de revoquer ceux qui sont desjà là. »

2. Monsr de Reau to the Queen. Londres, 17 juin 1597. — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

Vostre Majesté leur confie (à ce que j'entends) les meilleurs de ses hommes et la fleur de sa jeune noblesse. D'autre part, tant s'en fault que Vostre Majesté veille assister le Roy de plus grandes forces, qu'elle le menace au contraire de revoquer ce peu qu'il luy en reste en France...

« Je ne dis cecy, Madame, pour vous persuader de sa part de luy laisser encores le reste de vos troupes, n'en ayant nul commandement, mais bien pour supplier très humblement Vostre Majesté vouloir, selon son accoustumée prudence, plus murement peser ceste resolution, avec toutes ses circonstances, avant de la prendre finalle. »

La lettre de M. de Réau ne devait pas être inutile. Le 29 juin, la Reine charge Mildmay de répondre aux dernières demandes du Roi et, sans rien accorder, donne clairement à entendre qu'elle laissera volontiers en France les troupes anglaises qui y sont déjà, si on lui en témoigne le désir.

Quand Mildmay reçoit cette dépèche, le Roi est parti [1] de la veille pour retourner au camp. L'ambassadeur transcrit, en les traduisant, les passages [2] utiles à montrer à Henri et les lui expédie au camp par son secrétaire. Le 2 juillet, le

1. « Le Roy a faict ung voyage à Paris, pour faire quelque provision d'argent, et s'en retourne demain en l'armée sans faulte. » (Extraict des lettres de M. de Villeroy, du xxiie de juin, à Paris, signé La Fontaine. — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.)

2. « Sa Majesté l'assure qu'elle ne faudra jamais d'avoir soing de luy (le Roi) et de sa preservation, en tout ce qu'elle puisse faire, sans extreme prejudice à ses propres affaires;

« Qu'elle seroit marrie qu'en faisant offres de continuer les forces qu'ont esté jusqu'à ceste heure au service du Roy, de se mettre encores en plus grand frais et despens, quand le Roy seroit tousjours d'opinion qu'un moindre nombre de ceulx qu'il demande ne luy serviront de rien en ses necessitez...

« Qu'elle a dernierement escrit à Messieurs les Estatz, affin qu'en façon du monde ilz ne laissent ny retardent aulcun secours au Roy, pour l'amour de se joindre avec elle, mais qu'ilz s'esforgassent en toute sorte de l'ayder, ce qu'elle prendroit comme faict à elle-mesme. » (Extraict des lettres de la Royne, du xix de juing 1597, [V. S.] signé Anthonie Mildmay. — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.)

Roi répond[1] par une note qu'il remercie Élisabeth de ses bonnes assurances et que, quand il « l'a recherchée de plus grand secours que celuy qu'il en reçoit presentement, ce a esté pour mieux eviter les necessitez dont il a eu craincte d'estre violenté, lesquelles toutesfois n'ont encores peu, pour grandes qu'elles soyent, seullement esbranler sa foy et constance envers elle ».

La note française éludait habilement la question des secours. Le 5 juillet[2], Mildmay renvoyait son secrétaire au camp, très probablement vers M. de Villeroy, à qui il écrivait : « Monsieur, Pour ce que, par la lettre que m'avez envoyée signée par Sa Majesté, je ne puis comprendre son intention touchant les trouppes angloises, sçavoir s'il les desire retenir, les estimant profitables pour son service et que mesmes il viendrait bien à propos que les dictes compaignies feussent remplyes pour cest effect ou non, j'ay esté contrainct de renvoyer ce present porteur une aultre fois par devers Sa Majesté, pour entendre plainement sa resolution, à celle fin d'en advertir ma souveraine. »

Le Roi ne se fit pas prier davantage et, le même jour, Villeroy remettait sa réponse au secrétaire de Mildmay. « La Roine n'assistera jamais Sa Majesté en occasion qui lui importe tant que celle de ce siege, le succès duquel donnera la loy sans doubte aux affaires de ce royaume. Au moyen de quoy, s'il luy plaist laisser encores à Sa dicte Majesté les dictes compagnies et les faire remplir du nombre d'hommes

1. L'extraict des lettres de la Roine aiant ainsi esté envoié, sans aultre lettre ni parole, le Roy aussi y a faict la response, comme s'ensuit. Au camp devant Amiens, 2 juillet 1597. — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

2. Coppye d'une lettre de Mons[r] de Mildmay, ambassadeur d'Angleterre. et de la responce sur icelle, du v juillet 1597. — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

qu'elles doibvent estre, mesmes les croistre encores jusques à trois mil hommes, sans toutefois augmenter le nombre des enseignes, elle fera très grand plaisir à Sa dicte Majesté. » Mildmay[1] n'informa pas la Reine des allées et venues de son secrétaire ; il se contenta de lui demander positivement, au nom du Roi, de laisser ses troupes à Amiens et d'en compléter les effectifs à 2.000 hommes. En revanche, Henri IV voulait que la Reine fût bien assurée qu'aucun malheur ne saurait le contraindre à traiter seul avec l'Espagne et sans avoir l'avis et le consentement de son alliée. Le Roi, Mildmay le reconnaissait, motivait avec beaucoup de sens l'importance qu'il attachait à la présence des soldats d'Élisabeth dans son armée, en disant que, si les Anglais se retiraient, leur exemple entraînerait les autres troupes à se débander, tant le nom de la reine d'Angleterre donnait de réputation à ses affaires.

Sir Anthony Mildmay, toujours malade, continuait à résider à Paris et même se basait sur son état pour demander son rappel. Bientôt, il recevait une lettre du Roi[2] l'invitant à venir conférer avec lui, à Abbeville, « tant pour la continuation de la guerre que sur le subject de la paix ». Le 13 juillet, il répondait[3] : « Je ne fauldray point à me trouver au lieu destiné par Vostre Majesté, aussitost qu'il me sera possible, vous suppliant de croire que je m'estimeray fort heureux, si mon très humble service vous puisse apporter aulcun contentement et advancement aux affaires communes ». Sur ces entrefaites, lui parvenait la lettre d'Élisa-

1. Mildmay to Cecil. Paris, 28th june 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.

2. Lettre du Roi, du 9 juillet 1597. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 808.

3. Mildmay to the King. Paris, 3rd july 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

beth[1], du 16 juillet, dont il ne pouvait différer de donner communication à Henri IV. Mildmay en extrayait les points principaux et faisait porter la traduction au camp, par son secrétaire John Phillips.

Élisabeth consentait à compléter l'effectif des troupes anglaises du continent, jusqu'à concurrence du chiffre de 2.000 hommes, à la condition expresse que le Roi prendrait leur solde à sa charge. Les levées étaient déjà commencées et on ferait toute diligence pour envoyer ce renfort. D'ailleurs, l'occasion semblait bonne à la Reine pour adresser quelque plainte à son ami, et l' « Estraict » se terminait ainsi : « Sa Majesté veult que le Roy soit informé qu'elle prend en très mauvaise part que M. de Sancy (qui sembloit estre offencé en Angleterre, quand il estoit question du payement des 20 mil escus qu'il demandoit), maintenant, au lieu du payement, ne fait qu'user de delais et remises mal à propos, veu qu'elle sçait très bien qu'on en gausse en France tout ouvertement de ce qu'on la traicte de telle sorte. » Le Roi fit savoir à Mildmay qu'il répondrait directement à la Reine et il faut croire qu'il la paya de promesses, puisqu'effectivement, dans les premiers jours d'août, il débarquait 400 soldats anglais à Saint-Valery et qu'une demande de La Fontaine[2] à Cecil de « quelque petit nombre de mineurs » pour les travaux du siège fut accordée.

Mildmay devait se montrer jusqu'au dernier moment hostile à la France. Dans ses lettres[3], il déclare que le Roi ne peut longtemps encore poursuivre la guerre, sans la géné-

1. Extraict des lettres de la Royne, du sixiesme juillet 1597. [V. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

2. La Fontaine à Cecil; Londres, 24 juillet 1597. — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

3. Mildmay to Cecil; Paris, 3rd and 18th july 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

reuse assistance de la Reine, et conseille de ne pas la lui accorder, eu égard au peu d'effet qu'ont produit les dépenses passées. Il ne croit pas que le Roi parvienne à la paix avec les Espagnols, quelque désir qu'il en ait, car, dans son opinion, il ne peut convenir à la politique de Philippe II de mettre fin à la guerre, à moins que ce soit pour lui un moyen d'en allumer une encore plus cruelle au cœur de la France. En attendant, le roi d'Espagne veut imposer des conditions inacceptables à Henri IV; ceux de la Religion assemblés à Châtellerault font de la concession des chambres mi-parties la condition de leur concours pour le siège d'Amiens et la place n'est pas serrée d'assez près. Momentanément, les approches de la ville ne se font que du côté qui regarde le pays ennemi; aussi peut-on prévoir un long siège, c'est-à-dire la ruine d'une armée composée comme l'est celle du Roi. Cette opinion défavorable s'accentue encore, quand Sir Mildmay a rejoint l'armée[1]. Suivant lui, les gens de jugement sont unanimes à déclarer que l'on marche à un échec.

Conformément au désir exprimé par Henri IV, Mildmay était arrivé à Picquigny, le 2 août, et avait audience trois jours après, au camp. L'entretien entre le souverain et l'ambassadeur se passa sans incidents. Henri se loua fort de l'attitude des troupes anglaises, qui s'étaient distinguées, à la dernière sortie des assiégés et dont le colonel faisait preuve de connaissances militaires. Quant à répondre à ce que Mildmay pensait traiter avec lui, il n'en était plus besoin; les affaires du Roi ne souffraient pas de retard et M. de la Fontaine avait maintenant en mains un courrier lui permettant d'informer la Reine de ses intentions.

1. Mildmay to Cecil; Picquigny, 27th july and 6th august 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

Au bout de quelque temps de séjour, Mildmay doit modifier son opinion sur la manière dont sont conduites les opérations du siège et la dernière[1] lettre que nous voyons de lui, qui est du 16 août, constate que les troupes du Roi sont logées dans le fossé, côte à côte avec l'ennemi, si bien que leurs combats consistent le plus souvent à se jeter des pierres. Si le Roi disposait de 3.000 hommes de plus, ajoute Mildmay, il serait rapidement en possession de la ville.

C'est à une lettre du colonel des Anglais, Sir Arthur Savage[2], que nous empruntons les derniers renseignements de source anglaise, sur ce qui se passe devant Amiens, avant la défaite des Espagnols. — Les forces du Cardinal, dit-il, se sont avancées jusqu'à Arras : la première nouvelle nous en est parvenue le 28 au matin. Le Roi semble peu troublé, bien qu'il ne puisse deviner où se portera leur effort, Arras étant à peu près à égale distance d'Amiens, Saint-Quentin, Guise, Boulogne et Montreuil. Si l'ennemi marche sur Amiens, Henri IV croit qu'il le battra et prendra la ville; Guise ne résisterait pas à une attaque, mais la place est sans importance; Saint-Quentin, avec quelque secours, peut être mis en état de défense; en revanche, Montreuil inspire au Roi de vives inquiétudes. Fort heureusement pour la cause française, de Rosne n'existait plus et le comte de Mansfelt était bien vieux.

1. La lettre d'Élisabeth à Henri rappelant Mildmay est du 31 juillet 1597. [V. S.] — British Museum : Harleian Ms., n° 4464, fol. 11.

2. Sir Arthur Savage to Burleigh; Amiens, 17th august 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

Sir Arthur Savage avait été choisi par la Reine, après la mort de Baskerville, pour commander aux troupes anglaises devant Amiens. (Copy of Her Majesty's letter to the French king. Greenwich, 10th june 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118, et lettre du Roi à la reine d'Angleterre, du 6 juillet 1597. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 799.)

Le 15 septembre, l'armée royale repoussait la démonstration faite devant ses lignes par les troupes de l'Archiduc; le 19, le Roi arrêtait les termes de la capitulation d'Amiens et, le jour même, en donnait avis à son amie et alliée Élisabeth, dans un billet[1] que n'aurait pas désavoué le plus délicat des courtisans, parmi les généraux de Louis XIV. Mais il ne faut pas se tromper aux apparences belliqueuses dont le Roi semble animé. La reprise de possession d'Amiens par Henri modifie profondément, il est vrai, la situation respective des deux adversaires : elle ne change rien au sincère désir du Roi de mettre un terme à la lutte avec l'Espagne. La paix est décidée dans son esprit; il sait que l'ennemi la souhaite autant que lui et va en poursuivre la conclusion, sans se laisser détourner un moment de son but, mais en prenant des précautions de nature à sauvegarder les apparences et à laisser intactes les bases de son alliance avec l'Angleterre et la Hollande.

Il écrivait au duc de Piney[2], le lendemain du jour où il avait réglé la capitulation des assiégés : Le général des Cordeliers poursuit « tousjours son desseing, auquel, plus Dieu me donnera de bonnes fortunes l'on me trouvera tousjours plus prest d'entendre, comme j'ay tousjours declaré et veux que le reiteriez à Sa Sainteté ». La recherche de la paix va devenir effectivement le principal souci du Roi et la fin de ce chapitre est consacrée à l'histoire des négociations qui ont amené sa conclusion; mais, je crois utile de rappeler très sommairement les tentatives qui ont pu être faites dans ce sens, jusqu'à l'époque à laquelle nous sommes parvenus.

Dès le commencement de février 1596, il circule des bruits d'accommodement avec l'Espagne : le Roi croit devoir

1. *Recueil des Lettres missives*, IV, 847.
2. Lettre du 20 septembre 1597. — *Recueil des Lettres missives*, VIII, 666.

les démentir auprès des États par Buzenval, tandis qu'il en fait presque la confidence à l'agent de Constantinople[1]. Nous pouvons remarquer, par parenthèse, que les dépêches adressées à M. de Brèves sont une des meilleures sources d'information, dans la correspondance du Roi, qui sait qu'un ambassadeur occupant un poste de cette importance ne peut bien défendre sa politique, s'il n'est bien informé de l'état de l'Europe et, d'autre part, ne craint guère des indiscrétions venant d'aussi loin.

Déjà, au mois d'avril, Henri IV modifie sa manière d'agir, car Élisabeth entretient une excellente police sur tout le continent et ne peut pas être dépistée plus longtemps : or, ce n'est un mystère pour personne que le Pape doive envoyer un légat en France, bien que son choix ne soit pas encore connu[2], et qu'il ait exprimé publiquement son désir de rétablir la concorde dans la Chrétienté. Le Roi, selon sa coutume, tire profit des circonstances et essaye d'utiliser ces propos de paix, auxquels il a refusé d'abord d'accorder du crédit, pour amener la Reine à s'unir plus étroitement à lui. Dans une lettre qu'il lui écrit le 7 avril[3], il risque un demi-

1. Lettre à M. de Brèves, du 5 février 1596. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 496.

2. D'Ossat écrit à M. de Villeroy, le 5 avril 1596 :

« J'ai estimé devoir faire avancer cete-ci par autre voie, pour vous avertir comme au consistoire, qui fut tenu mecredi dernier 3 de ce mois, N. S. P declara légat pour France M. le cardinal de Florence, qui est de la maison de Medicis (Alexandre) et apellé cardinal de Florence, parce que, lorsqu'il fut fait cardinal, en l'an 1583, il y en avoit un autre, qui s'apelloit cardinal de Medicis (Ferdinand), qui est aujourd'hui le grand duc de Toscane. Il est âgé de 60 ans, tenu pour fort homme de bien, sage, modéré, franc et rond, aimé et estimé du Pape, et a toûjours fait bon ofice pour l'absolution du Roi, n'ayant dépendance que du Saint-Siége et de S. S.; confident neanmoins dudit Seigneur Grand-Duc, comme parent et comme ayant servi cete maison d'ambassadeur à Rome dix ou douze ans... » (*Lettres du cardinal d'Ossat*, Amsterdam, P. Humbert, MDCCXIV, 5 vol. in-12, II, 98.)

Alexandre de Médicis est cardinal prêtre (tt[i]. Sanctæ Praxedis).

3. *Recueil des Lettres missives*, IV, 556 et suiv.

aveu, au sujet des sollicitations dont il est l'objet, et l'instruction de M. de Sancy, que nous connaissons déjà, est bien plus explicite encore.

Le 10 mai[1], en consistoire, le Pape remet la croix au cardinal de Florence. Alexandre de Médicis entre solennellement à Paris, le 21 juillet, après avoir été visité à Montlhéry par le Roi accompagné du duc de Mayenne. Le 3 juillet, Henri avait transmis d'Abbeville, avec ses lettres d'attache adressantes à la cour de Parlement et portant commandement à ses procureurs et avocats d'en requérir l'entérinement et publication, la bulle contenant les pouvoirs et facultés du légat, et ces formalités étaient remplies, le 26 juillet. En même temps il invitait M. de la Fontaine[2] à donner avis à la Reine de l'arrivée du cardinal en son royaume.

Le cardinal de Florence venait trop tard, pour que ses suggestions pacifiques eussent une grande influence. Le traité de Greenwich était signé, la prise de La Fère avait un peu effacé la pénible impression de la perte de Calais et le Roi semblait moins disposé à écouter un ministre de paix.

Le 17 juin, Henri écrit à M. de Brèves que le Pape le « poursuict » de s'accorder avec ses ennemis et le 29 juillet, à M. de Villeroy[3] : « Ceux de mon conseyl qui sont à Paris m'ont depesché Rony, pour me dyre qu'yl falloyt que je me resolusse de voir M. le legat. » Le Roi ajoute qu'il recevra sous peu le cardinal de Florence à Vincennes : mais, la mauvaise humeur perce entre les lignes et, sans doute, il préfèrerait éviter une conférence dont il devine le but. De son côté, le Pape[4] entretient d'Ossat de son projet de faire accepter la

1. D'Ossat à M. de Villeroy, 10 mai 1596. — *Lettres...* II, 120.
2. Lettre du 4 juillet. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 616.
3. *Recueil des Lettres missives,* IV, 601 et VIII, 611.
4. D'Ossat à M. de Villeroy, Rome, 17 septembre 1596. — *Lettres...* II, 248.

paix ou au moins une trêve par les deux principaux belligérants.

Pendant l'assemblée des Notables, il semble qu'on ait tenu à dessein M. le légat éloigné de Rouen, pour éviter qu'il se rencontrât avec le comte de Shrewsbury : du moins, est-ce l'opinion de l'ambassadeur d'Angleterre[1]. Mais aussitôt qu'il est question de l'arrivée du cardinal, Mildmay se préoccupe et imagine qu'il s'agit de quelque projet secret, peut-être d'aller à Calais pour conférer avec l'Archiduc. Le Roi a donné des ordres formels[2] pour qu'Alexandre de Médicis « soit receu avec tous les tesmoignagnes de honneur et de respect que l'on luy pourra rendre », et le 13 décembre le cardinal fait son entrée dans la ville. Mildmay avoue[3] qu'il s'enquiert curieusement de toutes les actions du légat, spécialement en ce qui concerne la paix ; mais, peu de temps après, il doit reconnaître que, contrairement à ses prévisions, le cardinal de Florence a conquis tous ceux qui ont eu affaire à lui, par son esprit d'impartialité et en témoignant que sa préoccupation de la paix s'étendait à toute la Chrétienté, qu'il voudrait voir unie pour chasser le Turc de l'Europe. En outre, Henri, avec qui il s'est entretenu, l'a prié d'assurer sa maîtresse, de sa part, qu'il ne consentira jamais à une paix avec l'Espagne, sans y comprendre la Reine et sans la tenir au courant de toutes les conditions

1. Mildmay to Cecil; 1st december 1596. [O. S.] — Public Record Office State papers, France, bundle 117.

C'était aussi l'opinion du légat, qui avait déclaré au duc de Piney « qu'à la verité il ne luy eust pas esté bienseant de s'y trouver avec l'ambassadeur d'Angleterre ». (Lettre du duc de Piney à M. de Villeroy, du 28 novembre 1596 — Bibl. nat., fonds Brienne, nº 8, fol. 11.)

2. Lettre à l'archevêque de Rouen, du 2 décembre 1596. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 665.

3. Mildmay to Cecil; 18th december 1596. [O. S.] — Public Record Office State papers, France, bundle 117.

qui lui seraient faites, afin d'être certain d'avoir son agrément et de pouvoir profiter de ses bons avis.

D'après le duc de Piney, le légat est venu à Rouen, dans la double intention[1] de prier le Roi de ne rien accorder aux Huguenots de ce qu'ils lui demandent et d'écouter favorablement les offres d'intervention pacifique de Clément VIII. Le nonce[2] du Pape assiste M. le légat et offre d'aller à Bruxelles voir l'Archiduc et connaître par lui les intentions du roi d'Espagne : mais tel n'est pas l'avis de M. de Villeroy. D'après lui, M. « le légat pourroit envoyer en Flandre, au lieu de l'évêque de Mantoue, quelque personne positive, qui n'eût qualité ni montre ». Quant au légat, il a affaire au Roi, à qui il expose sa mission de paix d'une façon si pressante, qu'Henri IV commande à d'Ossat de communiquer au Saint-Père les bases sur lesquelles il traiterait[3]. Le Roi, comme chrétien, acceptera la paix, mais repousse l'idée d'une suspension d'armes, parce qu il ne veut ni s'exposer à perdre ses confédérés, ni les abandonner en proie au roi d'Espagne. Il exige la restitution de toutes les places qui lui ont été enlevées pendant la dernière guerre et désirerait que les négociations se poursuivissent à Rome. Henri s'est volontairement ouvert au Pape, mais pense qu'il serait bon de pressentir les intentions du roi d'Espagne : en conséquence, il demande à Clément VIII d'envoyer à

1. Lettre du duc de Piney à M. de Villeroy, du 6 décembre 1596. — Bibl. nat., fonds Brienne, n° 8, fol. 12.

2. A la date du 5 avril 1596, d'Ossat écrivait à M. de Villeroy : « Avec le dit seigneur légat, on envoyera, pour resider nonce prés le Roi, l'evèque de Mantoue, qui est de la maison de Gonzague et parent du duc de Mantoue et de M. de Nevers. Il a été autrefois en France et à Paris, étant alors general des Cordeliers, et vous pourrez vous souvenir de l'y avoir veû. »

3. Dans sa dépêche du 9 février 1597 à M. de Villeroy, d'Ossat nous apprend qu'il a reçu, le 25 janvier, une lettre de Villeroy du 21 décembre 1596, et le 1er février, une lettre du Roi du 26 décembre, l'entretenant longuement de la question de la paix. (*Lettres...*, II, p. 439 et suiv.)

Bruxelles l'évêque de Mantoue, qui retournera directement à Rome, sans passer par la France.

Par le résumé très succinct que nous donnons, on voit qu'à la fin de 1596 et au commencement de 1597 Henri négocie indirectement, tout en préparant la nouvelle campagne, pour laquelle il demande à ses alliés de s'efforcer d'être « les premiers aux champs ». Très résolu à poursuivre la guerre, dans la lettre aux États accompagnant la ratification des traités d'octobre 1596, il est moins affirmatif avec les Anglais, et notamment avec le comte d'Essex, et le redevient tout à fait, quand il écrit à M. du Plessis[1], en vue de rassurer les Huguenots. — On dit que je veux traiter avec les Espagnols. « Encores que je ne doibve rendre compte de mes actions à personne du monde, et moins à mes subjects, sy est-ce qu'à vous, qui estes de longtemps mon serviteur et auquel je n'ay jamais celé l'intérieur de mon cœur, je vous diray que je n'y ay point songé et ne le feray, si je n'y suis porté par ceulx qui me devroient aider à leur faire la guerre et contraint contre ma volonté. De quoi vous pouvés asseurer tous ceux qui vous en parleront et leur en donner ma foy, comme je la vous donne par celle-cy. »

Telle est certainement, à cette heure, le fond vrai de la pensée de Henri IV. Il a de nouveau engagé sa parole à la Reine et aux États; il est prêt à agir d'un commun accord avec eux et a le droit de compter sur le concours de tous ses sujets, sans distinction de religion; il ne fera pas la paix sans ses alliés, comme on le lui laisse entendre, et encore moins la traitera-t-il « à leur dommage », comme on le propose à d'Ossat; car, il ne veut pas filer la corde à l'aide de laquelle

1. Lettres aux États, du 11 janvier; au comte d'Essex, du 5 février, et à M. du Plessis, du 16 février 1597. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 671, 687 et 692.

les Espagnols l'étrangleraient ensuite plus facilement. — Comment pourrais-je défaillir d'un seul point à ce que j'ai promis à mes confédérés, écrit Henri à M. de Rennes[1], « sans manquer à mon debvoir et à ma foy et à mes propres affaires? Je ne sçache point que l'on sceust trouver de pretexte assez suffisant pour collorer une telle lascheté et perfidie, mais, quand il seroit aultrement, j'aymerois mieux perdre la vye que de m'en ayder. J'ay tousjours eu, en mes affaires, plus de fiance en Dieu qu'en la force et industrie des hommes, dont je me suis très bien trouvé; et, comme sa justice divine est infaillible, je ne croiray jamais qu'elle favorise une desloyauté sy manifeste que seroit celle que je commettrois, si j'habandonnois maintenant mes dicts amys et alliés, pour accommoder mes affaires ».

C'est alors qu'Amiens tombe aux mains des Espagnols. « Les propos de paix entre les deux roys estoient fort advancez, quand les ennemys surprirent » cette place, a dit Sancy[2]. Nous savons qu'on n'en était pas encore aux préliminaires et nous pouvons ajouter que c'est le désastre même d'Amiens qui allait les nouer.

Au milieu des préparatifs guerriers du premier moment, Henri IV a répondu aux sollicitations du cardinal de Florence « que le bruit qui se faisoit pour reprendre Amiens luy avoit bouché les oreilles et n'entendoit à aucune voye d'accord, qu'il n'eust repris cette place[3] »; mais, il a demandé inutilement à la Reine un concours efficace qu'elle lui a refusé; le parti protestant s'est isolé de plus en plus : il se retourne alors définitivement vers les idées de paix et les poursuit jusqu'à sa conclusion.

1. Lettre du 7 mars 1597. — *Recueil des Lettres missives,* VIII, 634.
2. *Discours sur l'occurrence de ses affaires,* p. 184.
3. *Memoires des sages et royalles Œconomies d'Estat*, I, 375.

Le récit des événements nous a déjà amené à parler de la visite faite par M. de Bellièvre au légat, à la fin d'avril 1597, quand la mission de Fouquerolles a échoué. Presque à la même date, le Roi cherchait à recourir, par une autre voie, à la puissante médiation du Pape. Le *Recueil des Lettres missives*[1] contient déjà deux fragments d'une lettre du Roi à son ambassadeur à Rome, le duc de Piney; je transcris ici un autre passage de cette dépêche se rapportant au sujet qui nous occupe.

« Il[2] ne sera que bien à propos que vous luy (au Pape) faciez considerer, comme de vous-mesme, combien il importe à toute la republicque chrestienne, au Sainct-Siege et à sa propre personne et famille, que de empescher qu'un royaume sy florissant ne perisse durant son pontificat, estant en son pouvoir d'y remedier, en forçant le roy d'Espagne de se contenir en ses limittes et vivre en paix avecq ses voisins, ou unissant les autres princes ensemble, pour borner son ambition, devant qu'il soit plus puissant...... Faictes-luy considerer aussy que ma reunion à l'Eglise a divisé d'avecq moy l'Angleterre, l'Allemagne et autres Protestants, mesmes animé contre moy mes propres subjectz de contraire religion, de façon qu'ilz se rient de mes peynes et se mocquent de mes esperances, cuidans me faire regret du passé et repentir ou desdire du present par necessité. A quoy vous direz au Pape qu'il semble qu'il y debveroit mettre la main, soit en moïennant au plus tost quelque bon accord entre moy et le dict roy d'Espagne, ou me assister ou faisant assister en la justice de ma cause, pour empescher ma cheutte. A quoy sy vous congnoissez que Sa Saincteté vueille en-

1. Lettre du 25 avril 1597. — IV, 751 et VIII, 651, d'après l'*Histoire du cardinal de Joyeuse,* par Aubery.

2. Bibl. nat., fonds Brienne, nº 8, fol. 52 vº.

tendre, donnez m'en advis incontinent, et bien particulierement. »

Clément VIII n'oubliait pas les intérêts du monde chrétien. Il avait envoyé en Flandre le général des Cordeliers[1] s'enquérir des dispositions des Espagnols et le faisait repasser par Paris, où il rencontrait Henri IV vers le milieu de mai[2]. A deux reprises, le Roi et le négociateur conférèrent ensemble. Le cordelier, sous la garantie du Pape, affirma, d'une façon générale, les dispositions pacifiques de Philippe II et de l'archiduc Albert : Henri lui répondit dans les mêmes termes, demanda si l'Archiduc avait en mains un pouvoir du roi d'Espagne l'autorisant à traiter en son nom et ne manqua pas de signaler le danger de ces négociations, qui risquaient de lui nuire gravement auprès de ses alliés, sans apporter aucun résultat. Le général aurait désiré connaître les conditions auxquelles Henri donnerait son acquiescement à la paix, mais le Roi s'y refusa et se contenta d'exprimer d'une façon générale cette idée que, quand même ses ennemis seraient dans l'avenir encore plus favorisés de la fortune qu'ils l'avaient été jusqu'à ce jour, ils ne réussiraient pas à lui faire déposer les armes, tant qu'il pourrait les manier, ou qu'ils ne lui auraient pas rendu tout ce qui lui appartenait. Dans la lettre du duc de Piney, dont j'extrais les renseignements qui précèdent, se trouve un passage qui a sa place marquée ici : « Je[3] considere assez que sa Sainctété entreprendra mal volontiers une paix en laquelle la dicte Royne

1. Bonaventure Calatagirone.

2. Lettre du Roi au duc de Piney, Paris, 4 juin 1597. — Bibl. nat., fonds Brienne, nº 8, fol. 85 et suiv.

Mildmay dit que le cordelier arrive à Paris, le 13 mai, dans la nuit. (Mildmay to Cecil. Paris, 4th may 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118.)

3. Fol. 88, vº.

soit comprinse, à cause de la relligion, mais il est plus facile de remedier à ce poinct, à la descharge de Sa Sainctеté, qu'il n'est de me faire violler ma foy. Sa Sainctеté ne doibt pour cela laisser à poursuivre l'accord d'entre moy et le dict roy, car, en negotiant l'un, peult-estre trouvera-on moien d'y joindre l'autre et d'en sortir ; et, si la dicte Roine faict reffus de s'accommoder, ou qu'elle s'y rende trop difficille et obstinée, alors je pourray plus librement et avec moins de blasme me separer d'elle ; car, je doibz preferer le salut de mon royaume à toute autre consideration et ne suis obligé de suivre la fortune de quiconque voudra abuser de la mienne et de ma foy, au dommage de mon Estat ».

Dans les premiers jours de juillet, le Roi, sachant que le général des Cordeliers est de retour à Paris, charge M. de Bellièvre[2] de le lui amener, parce que les travaux du siège ne lui permettent pas de quitter son armée. Calatagirone se rend au camp devant Amiens et a avec le Roi d'importants entretiens[2]. Il affirme que le Cardinal a des pouvoirs en règle de Philippe II, qui l'autorisent à traiter en son nom : il répond ensuite à la demande de Henri, de rentrer en possession des places qui lui ont été enlevées. A l'exemple du roi de France, le roi d'Espagne a également des prétentions ; il pourrait peut-être justement exiger la restitution des grandes sommes employées par lui à faire la guerre en France, pour la défense de la religion catholique, avant la réconciliation du Roi avec le Saint-Siège, et réclamer la province de Bretagne, avec les comtés de Clermont, en Auvergne, et de

1. Mildmay to Cecil. Paris, 28th june 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 118, et Lettres du Roi à M. de Gondy, du 5, au connétable, du 7, et au duc de Piney, du 10 juillet 1597. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 798 et 803, et VIII, 652.

2. Lettre du Roi au duc de Piney, du 11 août 1597. — Bibl. nat., fonds Brienne, n° 8, fol. 106 v° et suiv.]

Lauraguais, et généralement tous les biens appartenant à la feue Reine, mère du Roi. Mais, c'est aux députés choisis des deux côtés que reviendra le soin de discuter ces questions et l'Archiduc offre d'envoyer les siens à la frontière, ou même plus avant, si M. le légat veut bien assister aux travaux de la conférence.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des observations échangées entre le Roi et le cordelier ; mais, nous pouvons indiquer en quelques mots les idées émises par Henri IV. Il rejeta avec dédain la réclamation d'argent et opposa aux prétentions des filles de Philippe II sur certaines provinces celles qu'il serait en droit de faire valoir, comme roi de France, à la souveraineté des Flandres, de l'Artois et du duché de Milan. — Les rois de Navarre, dit-il encore, ont été dépouillés de leur royaume, à cause des services rendus par eux à la couronne de France. Si les rois, mes prédécesseurs, ne les ont pas soutenus dans leur querelle, je ne veux pas, maintenant que les deux couronnes sont réunies sous mon sceptre, manquer de faire ce à quoi l'honneur m'oblige. — Henri IV déclara à Calatagirone son intention d'informer la Reine et les États des ouvertures qu'il venait de recevoir. Ses alliés l'avaient toujours puissamment secouru et entretenaient, à l'heure présente, dans son armée, six ou sept mille hommes de pied, dont le concours lui était indispensable pour continuer le siège d'Amiens : il leur devait la vérité, sous peine de s'exposer à être abandonné par eux. A Calatagirone, lui faisant observer qu'il était impossible à un ministre du Pape de s'entremettre en faveur de la Reine et des États, qui étaient séparés de l'Église, il répondit avec à-propos « que ce n'estoit la premiere fois que les Anglois avoient esté receuz à traicter avecq les princes catholicques, du sceu des sainctz-peres, tes-

moing le dernier traicté de Chasteau-en-Cambresis, où la cause de ceste mesme Royne ja sepparée de l'Eglise avoit esté embrassée et debattue par les Espagnols mesmes, lesquelz n'avoient voulu traicter sans elle. Que les mesmes Espagnolz faisoient tous les jours rechercher par l'Empereur et par aultres les Estatz des dictz Païs-Bas de s'accommoder avecq eulx, leur offrant toutes sortes de libertez en leur religion et aultres advantages pour les y attirer, de sorte que ilz seroient mal fondez à rejecter de ce traicté la dicte Royne et les Estatz; que quand Sa Saincteté n'approuveroit que ses ministres et son nom intervincent en ce qui toucherait la dicte Royne et les dictz Estatz, qu'on ne laisseroit d'en traicter et convenir avec ceulx du dict roy d'Espagne, sans eulx ».

En dernier lieu, le général des Cordeliers proposa de conclure une trêve, que le Roi rejeta, à moins que l'Archiduc remît préalablement Amiens entre ses mains.

Le P. Calatagirone était allé à Bruxelles, en quittant le Roi. Nous le retrouvons au camp[1], dans les premiers jours de septembre, mais n'apportant guère d'autre réponse des Espagnols que leur refus facile à prévoir de rendre Amiens. Ils avaient même déclaré que, si la ville devait leur être prise, ils préféraient que ce fût à coups de canon et de vive force que de leur consentement. Le cordelier annonçait l'arrivée prochaine de l'Archiduc à la tête de son armée: — Ce n'est pas le chemin qu'il faut tenir pour traicter, repartit le Roi, et on ne gagnera rien sur moi par la crainte; j'ai « le cœur trop bien assiz et trop esprouvé toutes sortes de travaux et accidens, pour cedder maintenant à ceux qui » pourraient m'arriver. Au lieu d'appréhender l'approche du Cardinal et de son armée, je m'en réjouis, si je puis concevoir l'espé-

1. Lettre du Roi au duc de Piney, du 6 septembre 1597. — Bibl. nat., fonds Brienne, n° 8, fol. 138 v°.

rance de l'attirer au combat, et tant qu'elle me restera, je n'aurai l'esprit bandé à autre chose.

L'heure n'était plus aux négociations, et le cordelier demanda la permission de se rendre à Paris, pour conférer avec M. le légat. Le séjour qu'il y fit ne fut pas de longue durée. Tandis que l'armée espagnole tentait de débloquer Amiens, il revenait déjà et parvenait, à travers d'étranges aventures, à rejoindre le cardinal Albert. Il le trouva, comme il s'empressa de l'écrire à M. de Villeroy, aussi disposé à traicter qu'avant les derniers événements, à la condition toutefois que ce serait par « abouchement » des députés des deux pays. — Je répondis, dit Henri IV[1], que j'étais « plus desireux de la paix que devant, suivant l'asseurance que je luy avois toujours donnée de ma volonté, après que Dieu m'auroit donné ceste victoire, comme celui qui, en ceste action tant importante au bien publicq de la Chrestienté, voulois moins qu'en toutes aultres me gouverner par accident, comme avoient tousjours faict mes ennemis; partant, je luy declarois estre prest de faire trouver le dict sieur de Villeroy où il seroit advisé pour traicter de la dicte paix, pourveu que je feusse asseuré que le dict Cardinal voulust me rendre les places que son maistre avoit usurpées ou conquises sur la France, depuis ces dernieres guerres ». Avant d'être assuré de ce dernier point, le Roi refusait tout pourparler par délégués, qu'il tenait pour inutiles et même préjudiciables à ses intérêts, à cause de la « jalousie » qu'en prendraient ses alliés. Néanmoins, il finit par céder aux instances du cordelier, qui vint le retrouver, le 1er octobre, à son camp de Pas-en-Artois, et lui arracha la promesse d'envoyer M. de Villeroy à un rendez-vous dont on conviendrait.

1. Lettre au duc de Piney, du 6 octobre 1597. — *Recueil des Lettres missives,* VIII, 673.

Le 2 octobre, le Roi se mit en marche avec ses « restes[1] » et, après une inutile bravade devant Arras, se dirigea vers Doullens[2], devant lequel il devait échouer. Le 4 octobre, le Père général emmena avec lui, à deux lieues de la ville d'Arras, le président Richardot et s'y rencontra avec Villeroy : on échangea des assurances d'arriver à une mutuelle entente et on demeura d'accord qu'il faudrait prendre comme fondement de la paix à venir le traicté fait en 1559 à Cateau-Cambrésis. Richardot laissa deviner le désir qu'ils auraient de conserver Ardres et Calais, mais Villeroy affirma énergiquement la volonté contraire et expresse du Roi.

Cependant, le légat[3] se transportait à Saint-Quentin, pour être plus à même de s'entremettre de la paix. Un moment, il est vrai, le bruit de la mort du roi d'Espagne était venu interrompre toute affaire, mais elles avaient bientôt repris leur cours, et le Roi croyait l'heure venue de mettre ses alliés en demeure de s'ouvrir à lui de leurs intentions. M. de Buzenval s'adressait aux États assemblés à La Haye, le 6 novembre[4], et leur demandait d'aider plus énergique-

1. Voir la belle et douloureuse lettre du Roi à Madame Catherine, du 23 septembre 1597. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 855.

2. Je cite, comme renseignement curieux, un passage d'une lettre de John Phillips, à propos de la marche du Roi vers Arras et du siège de Doullens :

« The Kinge's late jorney into the ennemi's contry and dissembled seege of Dourlens served him to very good purpose, for the furderinge of his intended treatie with the Cardinall, for those of Artois, havinge the ennemie's whole army livinge uppon them by discretion and the Kinge's forces at the gates of Arras, tooke that occasion to assemble their states and importunately to presse the Cardinall either to a peace or a truce with the Kinge, if not generall, at the least particular for their owne frontiers. » (John Phelippes to [Mildmay]; 13th october 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.)

3. Lettres du Roi au duc de Piney, du 27 octobre, et au duc de Joyeuse, du 12 novembre 1597. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 868 et VIII, 681.

4. Proposition faicte par le sieur de Buzanval à Messieurs des Estatz des provinces unies des Païs-Bas, le sixiesme jour de novembre mil cinq cens quatre-vingtz dix-sept. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 53.

ment le Roi, qui ne pouvait « plus longuement soustenir seul les assaultz de l'ennemy, sans succomber soubz le faix », ou de consentir à écouter avec lui les propos de paix tenus par l'Espagnol. « Sa Majesté desire, Messieurs, que vous luy faciez entendre ce que vous requereriez de luy, s'il en falloit venir là, en quel façon il devroit procedder au dict traicté, afin que vous en receussiez le moins d'incommodité qu'il seroit possible, vous asseurant qu'il s'accommodera tousjours de sy prestz à vos interestz et à vos necessitez, que vous aurez occasion de croire qu'il ne veut en façon quelconque rompre avecques vous, ne se desunir de cet Estat, et qu'elle ne conclura rien, touchant le dict traicté, qu'elle n'ayt ouy ce que vous lui proposerez sur iceluy. »

Bien avant l'heure où Henri IV faisait cette communication aux États, il avait entretenu Élisabeth des sollicitations dont il était l'objet.

Le 20 juillet[1], il écrivit à La Fontaine une lettre dans laquelle il lui rendait compte de l'état de l'armée, de ses opérations militaires et des propositions de Calatagirone. La Reine se montra sensible au bon procédé du Roi et le remercia « de la rondeur et franchise » dont il usait avec elle. Nous « pensons, écrivait-elle, avoir d'autant plus heureusement engagée nostre amitié à un prince qui sçait si bien juger et de ce qui touche la foy et honneur des princes et le bien commun de ses alliez ». Élisabeth louait la sagesse des réponses du Roi et lui recommandait la prudence : elle se demandait si les ouvertures des Espagnols avaient pour but d'arriver à une paix générale et stable, ou de désunir les confédérés à leur profit, mais elle ne repoussait pas l'idée de traiter. — « Dieu,

1. The Queen to the French king; Greenwich, 25th july, and La Fontaine to Cecil, London, 20th july 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

approuvant nos justes armes, les a tousjours benies et pourtant que nous n'avons point occasion de nous deffier par pusillanimeté de la continuation de ces mesmes faveurs en nos entreprises, toutesfois nous desirons qu'un chacun cognoisse que nous ne sommes pas tant insensibles des calamitez generales de la guerre, ny tant privez de compassions vers le bien de la Chrestienté, que nous soions alienez d'une saincte disposition d'entendre à une bonne paix se proposant sur fondemens et conditions esgales, raisonnables et respectives du bien d'un chacun de ceux qui sont interessez en la guerre. »

Les confidences de Henri IV ne suffiraient pas à expliquer la satisfaction et la confiance qu'exprime la lettre d'Élisabeth, si nous ne savions pas qu'elle dût prendre connaissance, avant la visite de M. de la Fontaine, d'une dépêche [1] de Sir Mildmay de nature à la rassurer. Mildmay était retenu à Paris, mais il connaissait par son secrétaire les exigences des Espagnols, telles que le cordelier venait de les représenter à Henri IV, et en avait rendu compte à M. Cecil, en accompagnant sa lettre d'un commentaire, qui faisait valoir les bonnes dispositions du Roi.

Après la visite du cordelier, dans les premiers jours de septembre, Henri IV demande encore à La Fontaine de tenir Élisabeth au courant de la suite de la négociation; mais, sans doute, le chargé d'affaires de France avait ordre de ne pas laisser deviner à la Reine la résistance de Calatagirone à s'occuper des intérêts des alliés, car Élisabeth [2] se plaint ironiquement à Henri, dans une lettre du 2 octobre, du peu

1. Mildmay to Cecil; Paris, 18th july 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

2. Copie of Hir Majesty's letters to the French king, of hir own hand. 22nd september 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

de clarté de la communication qui lui a été faite. Cependant, elle ne peut manquer d'être bientôt informée des desseins de son allié, car on parle d'envoyer un ambassadeur en Angleterre et, à défaut de M. de Sancy, qui n'ose se représenter, à cause de la créance des 20.000 écus, il est question du vidame de Chartres, de M. de Moy ou de quelque autre de la Religion[1].

En quittant la France, Sir Mildmay avait laissé au camp son secrétaire, Sir John Phillips[2]. Ce dernier, ému de voir le légat se transporter successivement à Saint-Quentin et à Cambray et d'entendre dire que MM. de Bellièvre et de Villeroy le suivraient sous peu de jours, prit sur lui de se présenter au Roi et de l'entretenir de tous ces bruits.

Je lui dis, écrit Sir Phillips, qu'on parlait librement autour de moi d'une paix ou d'une trêve, que le Roi serait sur le point de conclure avec le Roi Catholique, et que, comme il était de mon devoir de tenir la Reine informée, mais non pas de lui rapporter des bruits ou des mensonges, j'avais jugé bon de m'adresser à lui et d'en apprendre ce que je devrais écrire à ma maîtresse. Le bon plaisir de la Reine était que ses ministres entretinssent les rapports cordiaux existant entre les souverains des deux pays et, en serait-il autrement, on ne pourrait jamais lui persuader que le Roi se laissât aller à des pensées indignes d'un prince magnanime et que le traité actuel renfermât quelque clause préjudiciable à ses confédérés ou à ses plus fidèles serviteurs : on s'attendait universellement, au contraire, à ce que le Roi agirait pour le bien de toute la Chrétienté. — Je vous remercie de votre démar-

1. Sir Arthur Savage to Cecil; 21st september 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

2. John Phelippes to [Mildmay]. Paris, 13th october 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

che, qui me fait plaisir, répondit le Roi; mais je ne suis pour rien dans le voyage du légat, qui s'exécute par ordre du Pape et sur la nouvelle que le roi d'Espagne serait mort. Et, après quelques explications sur les conférences de Villeroy avec Richardot, à Arras, qui ressemblaient à des excuses : Personne ne sait mieux tout ceci que la Reine, à qui j'ai écrit de temps en temps. Les ennemis désirent que la paix soit générale et offrent de me rendre tout ce qui m'appartient; beaucoup de gens pensent qu'une trêve est déjà signée; mais, pour ma part, je n'accepte que la paix, sinon je continue la guerre. Henri revint sur le passé, dans le cours de la conversation et, pour conclure, déclara qu'il n'y avait encore rien qui méritât d'être appris à la Reine, mais qu'en toutes choses il prendrait son conseil et que prochainement il lui enverrait un gentilhomme de confiance et bien qualifié.

Phillips croyait savoir que, pour obtenir une trêve, l'ennemi avait offert de rendre toutes ses conquêtes, à l'exception de Calais et Ardres, mais il avouait que ses renseignements étaient peu certains, parce que jamais affaire n'avait été menée aussi secrètement en France. Il avait vu le Roi à Saint-Germain : il trouva à son retour à Paris M. Edmonds, qui venait occuper le poste de Paris et lui remit ses lettres de rappel. Th. Edmonds [1], après une traversée extrêmement pénible, était débarqué à Boulogne et, en dépit d'un voyage précipité, n'avait pu gagner Amiens que le jour après que le Roi en était parti. Il s'y arrêta, néanmoins, pour causer avec Sir Arthur Savage, auquel il donna des ordres, au sujet du rapatriement des troupes anglaises, et reprit en hâte le chemin de Paris. Il vit M. de Villeroy et fit, dans sa compagnie,

1. Edmondes to Cecil; Paris, 19th october 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

la route de Saint-Germain, où il était le surlendemain de l'arrivée du Roi.

Après qu'Edmonds l'eut salué, au nom de la Reine, Henri s'enquit affectueusement des nouvelles de cette princesse et lui raconta ce qui s'était passé à Amiens. Edmonds le félicita de son heureux succès et lui présenta, avec sa créance, la lettre autographe d'Élisabeth. — Il est certains points de la dépêche de la Reine sur lesquels je désire avoir une ample explication avec vous, dit le Roi à Edmonds. — J'ai encore une autre lettre pour Votre Majesté, répondit le secrétaire, dont la Reine désire que je vous donne lecture moi-même. Henri le remit au lendemain.

C'est M. de Villeroy qui introduisit Edmonds chez le Roi. Henri informa l'envoyé anglais que, depuis son départ de Londres, il avait fait tenir à la Reine un récit de tout ce qui s'était produit dans les négociations avec les Espagnols et se plaignit qu'Élisabeth affectât de ne pas croire à la sincérité de ses déclarations; il protesta de sa volonté de continuer à tenir fidèlement ses promesses et à ne pas se séparer d'elle, sans motif valable, et annonça qu'il enverrait en Angleterre, dans quatre ou cinq jours, un de ses principaux conseillers. Edmonds excusa habilement sa souveraine, en disant qu'elle n'hésiterait jamais à croire tout ce que le Roi lui confierait, mais qu'elle soupçonnait peut-être la loyauté des intentions de l'Espagnol, avec qui son expérience lui permettait de croire qu'on ne mènerait pas facilement à bien une affaire de cette importance. Après quelques autres propos, Edmonds dit que la Reine était résolue à rappeler ses troupes, si le Roi ne se chargeait pas immédiatement de leur paye, mais Henri éluda la difficulté, en répondant que cette question était l'une de celles que son ambassadeur aurait à traiter directement à Londres, et demanda à voir la deuxième lettre que sa bonne

sœur lui avait écrite. Edmonds lui présenta la requête de la Reine[1] en faveur de ceux de la Religion et Henri la passa, pour la lire, à M. de Villeroy, seul présent à l'audience, qui se donnait dans une galerie privée. Quand il l'eut entendue, sa colère éclata. — Je ne pouvais pas, dit-il, attendre de la Reine le déplaisant procédé dont elle a usé, en écoutant les plaintes de mes sujets contre moi; les princes souverains ne doivent pas agir ainsi avec leurs pareils. — La lettre de la Reine témoigne assez, répondit Edmonds, qu'elle n'a pas songé à blesser Votre Majesté ou à agir avec indiscrétion dans les affaires de France; mais l'assemblée de ceux de la Religion lui a envoyé un gentilhomme[2], pour lui demander d'inter-

1. Très hault, etc..... Il y a ja quelques années que l'estat et les affaires des Esglises de vostre royaume ont esté assés esloignées de nos pensées et quasi de nos aureilles, tant à cause de l'asseurance que nous nous donnions qu'en vostre personne parvenue à la dignité royalle ilz debvoient trouver un appuy si ferme de tout ce qui pourroit concerner leur bien estre, que besoing ne leur seroit rechercher l'intercession ou faveurs des aultres, comme aussy pour eviter l'occasion que pourroient prendre aulcuns malveillans de calomnier nos actions envers vous, nous chargeantz de curiosité en l'estat d'aultruy; et volontiers desirerions qu'il n'y eust cause ny suget de nous en approcher à jamais de plus près; mais, il est advenu que, lorsque nous y en pensions le moins, il nous est venu trouver ung gentilhomme deputé de par les Esglises assemblées à Chastellerault, avec instruction de vous informer tant de ce qui, depuis vostre regne, avoit esté traicté et negotié touchant leur estat, et par eux entre eux-mesmes de votre permission, et avec vous et vostre conseil, comme aussy de nous rechercher de l'entremise de nostre credit, qu'ilz pensent nous debvons avoir envers vous, pour leur faciliter l'assurance et accomplissement des conditions qui pourront estre accordées en leur faveur, par ceulx que vous avez deputé à en traicter.....

Nous avons veu aussy, en ce qui s'est passé entre eulx et vos deputés, que les demandes qu'ilz vous font sont fort inferieures aux faveurs et conditions qui leur ont esté concedées par des aultres roys, qui n'avoient tant de raison de les recongnoistre comme vous-mesmes, en l'edict de Janvier, par consentement des Estats de vostre royaume, donné de celuy qui n'en avoit senti d'eulx sinon les armes, ausquels la necessité les contraignoit..... » (September 1597. O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.)

2. The substance of the Instructions of le s^r de Chaligny sent to Hir Majesty from the Reformed churches of France. September 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

Ce document est tellement altéré par le temps, qu'on n'en peut pour ainsi dire rien extraire, sans craindre de commettre des erreurs.

poser sa médiation auprès de vous, et elle n'a pu refuser à ceux qui font profession de la même religion qu'elle. Les Protestants tiennent leur assemblée, en vertu d'une autorisation royale ; ils se sont adressés à Élisabeth, dans cet espoir que la communauté d'intérêts des deux souverains lui donne du crédit auprès du Roi et elle n'a certainement pas soupçonné qu'on accueillerait mal son intervention pour des sujets qui ont si souvent fait paraître leur mérite. — La Reine, reprit Henri, devait me les recommander sans écouter leurs plaintes et ces Messieurs des États m'ont témoigné plus d'égards, en refusant de donner audience au délégué de ceux de la Religion. Je n'imagine pas que ma sœur accueillerait avec faveur une requête de ma part pour les Catholiques anglais. — Votre Majesté, dit Edmonds, fait certainement dans son esprit, entre les Catholiques anglais et les Protestants français, la distinction qui existe en réalité dans leur condition, à savoir qu'en France ceux de la Religion sont reconnus et font partie du corps de l'État, tandis qu'il en est tout autrement pour les Catholiques anglais.

La conversation se poursuivit assez longtemps sur le même sujet, jusqu'au moment où l'ambassadeur dit au Roi que la jalousie sans fondement que semblaient lui inspirer toutes les actions des Anglais pourrait amener la Reine à se demander si l'affection de son frère lui était restée aussi entière que par le passé et à prendre une autre attitude. Ce dernier propos poussa le Roi à s'exprimer avec aigreur. Il accusa violemment ceux de la Religion, pour lesquels il avait beaucoup fait et qui l'avaient toujours mal servi et assisté, depuis qu'il était roi. Quant à l'édit de Janvier octroyé par ses prédécesseurs et dont la Reine parlait dans sa lettre, il rappela à Edmonds qu'il n'avait été accordé aux Huguenots que pour les entraîner à servir dans l'armée destinée à chasser

les Anglais du Havre, et que la Reine le leur avait autrefois amèrement reproché.

En quittant le Roi, Edmonds eut encore une longue conférence avec M. de Villeroy. M. le secrétaire d'État engagea M. Edmonds à faire entendre à la Reine de ne pas attacher d'importance aux bruits qui pourraient lui revenir de leurs négociations avec l'Espagne, mais de croire que le Roi lui garderait inviolablement sa foi. — L'intention du Roi, dit Villeroy, est de s'unir plus étroitement que jamais avec la Reine et je proteste qu'en ce qui me concerne je chercherai toujours, pour son plus grand bien, à le confirmer dans cette opinion, mais le siège d'Amiens, qui importait tant au salut de l'État, a complètement épuisé nos ressources et le Roi, impuissant à soutenir seul le fardeau de la guerre en Picardie, se voit forcé de prier la Reine de joindre ses forces aux siennes, pour chasser l'Espagnol de cette province.

Je crois comprendre, écrivait Edmonds à Cecil, en lui racontant en détail ses entretiens avec le Roi et M. de Villeroy, que leur intention est d'inviter de nouveau la Reine à une conférence et de peser sur elle, par l'appréhension du traité avec l'Espagne, afin d'obtenir des secours assurés leur permettant de porter la guerre hors de la Picardie. — D'ailleurs, il rendait cette justice au Roi, qu'il refusait tout compromis avec les Espagnols et n'acceptait que la paix, avec la restitution de toutes les places françaises et accession de ses alliés au traité. Tout récemment il avait été question, comme ambassadeur en Angleterre, de quelqu'un de la Religion, M. de Fresne-Canaye ; on parlait actuellement d'un catholique, M. de Bellièvre, M. de Sillery, l'ancien représentant de la France en Suisse, ou M. le président de Thou. Comme Phillips, Th. Edmonds se trompait sur tous les prétendus candidats à la mission de Londres. Il écrit le 7 no-

vembre : Le Roi a choisi M. de Maisse[1], qui partira dans deux ou trois jours. C'est l'ancien résident de Henri IV à Venise; il est apprécié du Roi et tient une place importante au Conseil. Il est catholique, mais on assure qu'il ne croit pas beaucoup à la messe et on le tient plutôt pour huguenot que papiste, du moins au fond du cœur : il est certain que ceux de la Religion l'estiment et ont confiance en lui. Il attend des renseignements positifs sur la mission du légat, avant d'entreprendre son voyage.

Dans les lettres[2] que Th. Edmonds adresse à R. Cecil, il rend compte, autant qu'il lui est donné de le savoir, de l'état des pourparlers de paix, et chacune de ses dépêches constate, dans les concessions qui sont faites aux Français, des avantages nouveaux, auxquels il ne semble pas croire. Mais enfin, M. de Maisse va partir. Voyant que le Cardinal ne se hâtait point, le Roi a fait dire de Monceaux que l'ambassadeur se mît rapidement en route. Sans doute, le voyage de Bretagne, pour lequel Henri IV demandera certainement des secours à la Reine n'est pas étranger à cette décision.

Le récit de la mission de M. de Maisse a été écrit avec talent par M. Prévost-Paradol[3] et je n'hésite pas à renvoyer le lecteur à cet ouvrage, mais je ne puis me dispenser d'en donner ici un court résumé, pour ne pas laisser dans ce travail une lacune qui rendrait la suite incompréhensible.

1. André Hurault, sieur de Maisse, conseiller au Parlement, le 28 mars 1564; maître des Requêtes, le 3 mars 1573, et conseiller d'État; ambassadeur à Venise (1589-1593).

Les instructions de M. de Maisse et sa correspondance constituent les vol. 11, 12 et 13 du fonds Brienne de la Bibliothèque nationale.

2. Edmondes to Cecil; Paris, 28th october, 5th and 13th november 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

3. *Élisabeth et Henri IV. Ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre, au sujet de la paix de Vervins.* Paris, A. Durand, 1855, in-8°.

Dans son livre, M. Prévost-Paradol prépare l'arrivée de M. de Maisse à Londres par une esquisse des rapports existant entre la France et l'Angle-

M. de Maisse partait muni de lettres de crédit[1] et d'une double instruction l'éclairant sur tous les sujets qu'il pourrait aborder avec la Reine ou ses ministres. Je laisse de côté les questions secondaires et notamment ce que l'ambassadeur devra représenter à Élisabeth, au sujet des Protestants français assemblés à Châtellerault, qui n'ont pas craint de dépêcher quelqu'un vers elle, pour ne m'occuper que de la paix avec l'Espagne. Le Roi, devait dire le sieur de Maisse, est depuis longtemps sollicité, par Mgr le légat et par le général des Cordeliers, de se prêter à une réconciliation avec le roi d'Espagne vivement désirée du Pape. Avant la reprise d'Amiens, les alliés étaient systématiquement exclus de la paix et le Roi s'est refusé à tout arrangement : aujourd'hui, les événements contraignant le roi d'Espagne à restituer ses conquêtes en France et à donner accès au traité à la reine d'Angleterre et aux États des Provinces-Unies, le Roi l'envoie « devers elle exprès pour l'advertir des dictes ouvertures et la prier de luy mander par luy son advis et son intention ». Personnellement, Henri, « comme soldat eslevé et nourry dedans les travaux de la guerre », ne se lasserait pas de la continuer, mais les trois quarts de son royaume, « pour sortir des oppressions et surcharges que leur apporte » cette

terre de 1595 à la fin de 1597. Je signale cette partie de son travail comme très incomplète et souvent inexacte.

L'auteur avait utilisé pour sa publication un manuscrit conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères et intitulé : Ambassade de M. Hurault de Maisse en Angleterre vers la royne Élisabeth, ès années 1597 et 1598, touchant la paix qui depuis fut conclue à Vervins, avec un Journal de tout ce qu'il a fait, depuis le 24 novembre 1597, qu'il partit de Rouen, jusques au 19 janvier 1598, qu'il en retourna et arriva à Dieppe. — In-4°.

Il existe d'autres copies de ce recueil, entre autres, à la Bibliothèque nationale, sous les n°s 10705-6 et 15974 du Fonds français, et une copie des nstructions, dans le n° 290 du fonds Brienne.

1. La lettre particulière écrite à la Reine, à cette occasion, a été publiée dans le *Recueil des Lettres missives*, IV, 877.

lutte prolongée, désirent vivement la paix. Si Élisabeth est d'avis que le Roi repousse les avances qui lui sont faites, elle devra « proposer et faciliter tous moyens d'abreger la guerre et nettoier » les provinces occupées par l'Espagnol.

L'instruction de l'ambassadeur très développée sur divers points ne concluait pas : elle laissait dans le vague la résolution de Henri IV.

« Le dict sieur de Maisse estant ainsy depesché supplia le Roy, à son partement, de luy declarer ouvertement son intention et ce que il estimoit estre plus pour le bien de son service, ou de procurer la paix ou de continuer la guerre, non pour autre raison, sinon pour pouvoir se conformer le plus qu'il pourroit, en traictant avec les Anglois, à ce qui seroit de la volonté et inclination de Sa Majesté : sur quoy le Roy, après y avoir quelque peu pensé, dict qu'il estoit resolu à la paix et qu'il la vouloit. »

Cette réponse catégorique du Roi fixa M. de Maisse sur la conduite à tenir et lui évita bien des fautes. Par exemple, M. Edmonds[1] avait annoncé à Henri IV l'intention de sa maîtresse de rapatrier les troupes anglaises qui avaient servi au siège d'Amiens et que l'hiver rendait inoccupées. Le Roi désirait au contraire que l'on en complétât les effectifs et

1. Dès sa seconde audience, Edmonds a parlé au Roi de l'intention d'Élisabeth de faire rentrer les Anglais. Henri a répondu que, bien que leur nombre soit fort réduit, il serait heureux de les conserver encore quelque temps, pour veiller à ses frontières de Picardie, tandis qu'il ira à Blois, comme il en a l'intention, au mois de décembre, pour régler les affaires de Bretagne. (Edmondes to Cecil; 13th october 1597. [O. S.])

Après le départ de M. de Maisse, Edmonds reçoit la lettre de Cecil, du 5 novembre, lui ordonnant de réclamer le renvoi des Anglais dans leur pays, et en fait part au Roi. Henri avoue que la Reine a raison, si elle ne peut s'en passer, de les employer soit à empêcher le siège d'Ostende, soit à sa défense dans son propre pays, mais il ne croit pas qu'on ait à redouter pour le moment les menaces de la marine espagnole et demande qu'on lui laisse les Anglais, jusqu'à ce que M. de Maisse ait vu la Reine. (Edmondes to Cecil; 26th november 1597. [O. S.])

qu'elles pussent l'accompagner en Bretagne[1]. Il avait mandé à M. de la Fontaine d'en requérir Élisabeth et de lui offrir, si elle refusait de les solder elle-même, d'appliquer à leur entretien les 20.000 écus prêtés à MM. de Bouillon et Sancy.

M. de Maisse[2] se garda de parler de ses soldats à la Reine, même à l'occasion de l'expédition de Bretagne; il se contenta de l'entretenir d'une façon tout à fait générale du secours qu'elle aurait à fournir au Roi, pour l'année présente, si elle voulait continuer la guerre, et eut à se féliciter de sa prudence. Les Anglais, accoutumés à voir les ambassadeurs français ne passer la mer que pour demander de l'argent ou des troupes, furent émerveillés du silence gardé par M. de Maisse et ne purent s'empêcher de laisser percer leur étonnement. Ainsi, le 24 décembre, le colonel Savage lui dit, pour le sonder, qu'on parlait d'envoyer 4.000 hommes au Roi. — Je ne demande ni hommes ni argent, lui répondit simplement Hurault, et il écrit à ce propos dans son journal[3] : « Il faut notter qu'il faut ainsy negocier avec les Anglois; car, qui fust venu icy leur demander, ils font mille rebuffes et disent qu'on ne vient icy pour autre choze. Mais, les ayant laissé songer, comme j'ay faict, ils m'ont faict sonder par plusieurs personnes si j'avois à demander quelque choze. Plusieurs se sont venus resjouir avec moy de ce que l'on m'accordoit mes demandes; aussy ay-je respondu que je ne demandois rien, et font là-dessus les estonnez. Aussy ay-je gaigné cet advantage : en somme, ils ont pensé jusques icy que ce que je parlois de paix n'estoit que pour leur

1. Instruction donnée à M. de Maisse. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 5 v°.

2. Lettre de M. de Maisse au Roi, du 4 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. r. 15974, fol. 113.

3. Journal de tout ce qu'a faict M. de Maisse. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 209.

demander du secours davantage; cependant, cela a empesché que l'on ait revoqué les soldats qui sont en France et attendent avoir la resolution de mon voïage. »

Quelques dates maintenant, pour préciser l'époque de la mission de Hurault. La lettre qui l'accrédite officiellement auprès de la Reine est datée de Fontainebleau et du 12 novembre; la lettre particulière de Monceaux est du 15 et les instructions portent la mention : Fontainebleau, le 20 novembre 1597. M. de Maisse s'embarque à Dieppe, le 29, arrive à Londres le 2 décembre et est reçu la première fois à Whitehall, le 8 décembre. A partir de ce jour, il a une série d'audiences de la Reine et d'entrevues avec les membres du Conseil, dans lesquelles il expose le but de sa mission. Tous ses discours reviennent toujours à cette conclusion présentée sous des formes variées, que, si les alliés du Roi ne veulent faire ni la paix ni la guerre, son maître sera dégagé devant Dieu et devant les hommes de sa promesse de ne pas traiter sans eux.

« Je[1] luy remonstray qu'une ligue, quelque estroicte qu'elle fust, n'emportoit point quant à soy une guerre perpetuelle : au contraire, que le but en estoit de parvenir à la paix. Que si Vostre Majesté vouloit seulle y entrer et abandonner ses alliez, que l'on auroit occasion de s'en plaindre, mais voulant traicter conjoinctement pour le bien du general, que cela ne pouvoit estre trouvé mauvais. Que si aussy les dictz alliez n'y vouloient entrer et cependant laisser consommer et ruiner leur compagnon, sans le secourir comme il faut, que j'estimois qu'il feroit sagement que de prendre son party et ne se perdre à l'appetit des autres. »

Il ne faut pas longtemps à M. de Maisse pour s'apercevoir

1. Lettre de M. de Maisse au Roi, du 4 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 104 v°.

que l'on veut gagner du temps avec lui, tandis qu'il est de toute importance pour le Roi d'avoir une prompte réponse : les jours s'écoulent et bientôt le printemps ramènera la guerre. La Reine ne croit pas opportun de faire la paix du vivant de Philippe II, qui semble condamné à une fin prochaine, et la nouvelle de la donation des Pays-Bas à l'Infante[1] et de son mariage avec l'archiduc Albert lui laisse l'espoir de conclure, un jour, une paix particulière avec ce nouveau souverain des Pays-Bas. Enfin Élisabeth paraît douter sérieusement que le Cardinal ait les pouvoirs suffisants du roi d'Espagne pour traiter avec elle.

Fort heureusement, M. l'ambassadeur dispose d'un puissant moyen d'action. Il connaît la jalousie d'Élisabeth de toute influence autre que la sienne s'exerçant sur les États, et particulièrement de celle de Henri IV. Il parle à la Reine, et aussi aux membres de son conseil, du prochain voyage en France des députés des États, qui viennent visiter le Roi et répondre à la communication du sieur de Buzenval. La pensée que ces deux alliés pourraient s'entendre sans eux avec les Espagnols cause aux Anglais une vive émotion. Ils font venir l'agent[2] des Provinces-Unies, apprennent de lui les noms des députés hollandais et leur prochain départ. Ils se persuadent aisément que les États veuillent séparer leur cause de la leur, accablent M. Caron de reproches et, en sa présence, écrivent à ses maîtres que, si leurs députés ne sont pas partis, ils aient à prendre jour, pour traiter avec les

1. Lettre du Roi à M. de Maisse, du 20 décembre 1597. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 87 v°.

M. de Maisse reçoit cette lettre, le 30 décembre, et cause de la donation des Pays-Bas à l'Infante, à son audience du lendemain, 31 décembre.

2. Noël de Caron, sieur de Schoonewalle, agent des Provinces-Unies en Angleterre.

Lettre de M. de Maisse au Roi, du 11 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 131.

délégués anglais en même temps qu'avec le Roi; s'ils ont déjà quitté la Hollande, il leur soit adressé un nouveau pouvoir à cette intention. Quant aux Anglais, ils enverront des ambassadeurs en France : M. Caron en donne avis à M. de Maisse et, deux jours après, le grand trésorier l'en informe officiellement. — Cette négociation intéresse trois personnes lui dit Burghley, Sa Majesté la Reine, le Roi et les États, « et estant d'aussy grande consequence qu'affaire qui se » soit « presentée il y a cent ans », il est nécessaire que les députés des trois alliés s'assemblent et décident ce qu'il y a à faire pour la paix ou la guerre.

A l'issue de cette conférence, M. de Maisse reçoit la lettre de M. de Villeroy, du 28 décembre 1597. On lui enjoint d'attendre une nouvelle dépêche, lui apportant la résolution définitive du Cardinal, dont il donnera communication à la Reine. M. l'ambassadeur se conforme à cet ordre et reste encore quelques jours à Londres, mais il trouve qu'on en a déjà trop dit aux Anglais, qui profitent de ces confidences et se préparent à apporter des entraves à la négociation. Il demande[1] respectueusement au Roi la permission de ne pas s' « ouvrir plus avant » avec la Reine des projets français et s'embarque à Douvres sur l'un des navires de guerre d'Élisabeth, le soir du 18 janvier. Le lendemain matin, il est à Dieppe.

A son audience de congé, la Reine avait parlé du Roi à M. de Maisse dans des termes tels, qu'il devait être assuré de ses bons sentiments à l'égard de Henri. « Je luy demanday, dit l'ambassadeur[2], que c'est qui luy plaisoit de me commander de particulier pour dire au Roy de sa part. Elle me feit approcher plus près d'elle, parce que tous ses conseillers

1. Lettre du 11 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 134 v°.
2. Journal de tout ce qu'a faict M. de Maisse, fol. 260 v°.

estoient en sa chambre, et me dit qu'elle me prioit de dire à Sa Majesté qu'il n'y avoit creature au monde (et uza de ce mot), qui luy portast tant d'affection ny desiroit tant son bien et sa prosperité. » Malgré cette déclaration et en dépit du bon accueil qu'il a trouvé auprès des personnes de marque de la cour, M. de Maisse revient convaincu qu'il ne faut faire aucun fond sur l'amitié anglaise. Il pense que la Reine entretient des relations secrètes mais suivies avec les Espagnols et cherche à conclure une paix séparée : les Lords Cobham et Buckhurst s'y emploient tout particulièrement et ont comme agents des Anglais catholiques réfugiés en Flandre pour cause de religion. Il craint que Calais[1] soit la base du marché à intervenir entr Élisabeth et le Cardinal. Leur désir de rentrer en possession de cette ville est tel, qu'au Conseil, sur sa déclaration que le cardinal Albert offrait de remettre par la paix les choses en l'état où elles étaient en 1559, le grand trésorier n'a pas hésité à lui demander si le Roi n'entendait pas rendre Calais, dont le traité de Cateau-Cambrésis assurait la restitution à l'Angleterre, dans un délai de cinq ans.

M. de Villeroy, qui a participé depuis plusieurs années à toutes les relations politiques suivies entre Henri IV et Élisabeth, partage les appréhensions de M. de Maisse au sujet de Calais. Le 15 décembre 1597[2], il écrit à Londres : « Il est bruit que la dite dame commence à armer, pour l'année prochaine : prenez garde, je vous prie, que ce ne soit un desseing

1. Lettre de M. de Maisse au Roi, du 11 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 130 v°.

M. Caron avait cependant fait à M. de Maisse une réponse qui le rassurait un peu. « J'oubliois à dire à Vostre Majesté, écrit-il le 4 janvier, que l'agent des dicts Estatz, lui parlant de l'eschange de Calais avec les places que la reyne d'Angleterre tient aux Pays-Bas, me la rejettast bien loing, m'asseurant que cela ne se feroit jamais et qu'elles n'estoient en sa disposition ; et croy que la verité soit telle. » (Fol. 110.)

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Maisse. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 83.

d'assaillir la dicte ville de Calais. Il n'y a faute de gens en ce royaume qui voudraient qu'elle en fust ja maistresse. Vous entendez mieux que moi à quelle fin noz gens sont allez tenter une entreprise sur la dicte ville, où Monsieur le comte de Sainct-Paul et Monsieur d'Espernon sont les conducteurs. Si elle pouvoit reussir, nous serions trop heureux; mais je ne le prometz point et crains qu'il en arrive autrement. » — Rassurez-vous, lui répond M. de Maisse[1], on n'arme que vingt ou vingt-cinq vaisseaux et c'est le comte de Cumberland qui commandera. « Si c'estoit pour l'entreprise dont vous vous doutez, on y emploieroit une autre teste que celle-là et plus grandes forces. » Cependant, il ne désapprouve pas la manière de voir de M. de Villeroy, qui est également celle de l'agent des États. En effet, M. Caron[2] assure que ses maîtres en passeront par où voudra le Roi, s'il consent à continuer la guerre, même jusqu'à l'aider à reprendre Calais[3], malgré que la Reine doive le trouver fort mauvais.

L'affaire intéresse si fort les Anglais, qu'ils ne négligent rien de ce qui s'y rapporte. Ainsi, l'entreprise du duc d'Épernon et du comte de Saint-Paul leur a été connue, avant que M. de Maisse ait reçu la lettre de Villeroy. Edmonds[4]

1. Lettre de M. de Maisse à M. de Villeroy, du 31 décembre 1597. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 100.

2. Lettre de M. de Maisse au Roi, du 4 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 109.

3. Les Hollandais « m'ont faict proposer soubz mains, par le sieur de Sailly, qui est icy pour leurs affaires, l'entreprise de Calais, ainsy que je vous ay escript par mes dernieres, et de joindre leurs forces aux miennes, pour entrer après ensemble dans le païs de l'ennemy ». (Lettre du Roi à M. de Maisse, de Saint-Germain-en-Laye, le 20 décembre 1597. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 87.)

4. « I understand secretlie that the King hath an enterprise uppon Calles, whereof he hath great hoape, which is to be attempted from Bullen, by the troupes which the duke Espernon placed latelie there. » (Edmondes to Cecil; 5th november 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.)

a envoyé exprès de Paris un gentilhomme porteur de cette nouvelle, qui, maintenant, semble les amuser beaucoup « et, à les en ouïr parler, dit de Maisse, je crois qu'ils en ont adverti eux-mesmes ceux de dedans, qui seroit un tour de bon voisin et bon amy[1] ». Cette opinion s'affirmera encore dans son esprit, le jour où, au Conseil, Lord Burghley lui annoncera, en riant, que la tentative de M. d'Épernon est « faillie », parce qu'on n'a pas su la tenir secrète[2].

A son retour en France, M. de Maisse allait trouver que les négociations avec l'Espagne avaient fait un grand pas.

M. le légat, nous le savons déjà, s'était rendu auprès du cardinal d'Autriche et M. Edmonds nous le signale à Arras, vers la fin d'octobre. Les Français avaient trouvé une explication assez amusante à donner au secrétaire anglais sur ce voyage, auquel ils voulaient que leur influence fût demeurée étrangère. Outre, disaient-ils, que le légat a des ordres de Rome, il s'est montré fort jaloux des conférences entre Villeroy et Richardot, quand le Roi attaquait Doullens, et, craignant que ces Messieurs arrivassent sans lui à une rapide conclusion, il s'est hâté d'aller visiter l'Archiduc, afin de conserver au Pape l'honneur de cette médiation. D'autre part, le cardinal d'Autriche s'est prêté volontiers aux avances du légat et il paraît certain qu'il a un extrême désir d'arriver à la paix, qui lui permettrait d'accommoder beaucoup plus facilement ses propres affaires et son mariage avec l'Infante, avant la mort du roi d'Espagne.

Dans les premiers jours de novembre, le légat était de retour à Saint-Quentin, où il attendait que le Roi lui envoyât un de ses conseillers. M. de Bellièvre était le personnage

1. Lettre de M. de Maisse au Roi, du 4 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 111 vº.

2. Journal de M. de Maisse. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 257 vº.

désigné pour cette mission, et, comme il était malade, on nommait M. de Sillery [1] pour le remplacer. Cependant, Henri IV ne se serait pas hâté; il redoutait de s'aliéner à jamais ses alliés et les Huguenots; mais le légat venait d'écrire qu'en le laissant longtemps seul à Saint-Quentin on manquait au respect dû à son maître et le Roi lui envoyait M. de Sillery, vers la fin de novembre [2].

Sillery [3] devait affirmer au légat la résolution irrévocable du Roi de ne pas entrer en accommodement, s'il ne recevait préalablement la promesse que Calais lui serait rendu. En dépit de la désapprobation feinte ou sincère du général des Cordeliers, qui semblait trouver Henri IV trop exigeant, il ne tarda pas à obtenir satisfaction, si bien qu'à son retour il annonçait au Roi que le cordelier viendrait bientôt lui porter l'assurance exigée au sujet de Calais.

M. de Sillery revint, le 1er ou 2 janvier 1598, suivi à deux jours d'intervalle par le général des Cordeliers, qui eut immédiatement plusieurs entretiens avec MM. de Bellièvre, de Sillery et de Villeroy. Le mardi 6 janvier [4], le général

1. Nicolas Brulart, chevalier, sieur de Sillery et de Puisieux, conseiller au Parlement, le 18 juin 1568; maître des Requêtes, le 15 juin 1588; plusieurs fois ambassadeur en Suisse, à Bruxelles, etc..., nommé chancelier de France, le 10 septembre 1607.

La terre de Sillery a été érigée pour lui en marquisat, par Louis XIII, en 1619.

2. Edmondes to Cecil; 19th and 28th october, 5th and 13th november 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

3. Lettres du Roi au duc de Piney, du 30 novembre, à M. de Sillery, du 13 décembre 1597 et au duc de Piney, du 4 janvier 1598. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 883; VIII, 685 et 691.

Une faute de lecture, au commencement de la troisième ligne de la page 691 du tome VIII du *Recueil des Lettres missives*, pourrait faire supposer que le sieur de Villeroy serait allé à Saint-Quentin; mais, c'est Sillery et non Villeroy qu'il faut lire.

4. Lettre du Roi à M. de Maisse, Paris, le 11 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 119 v°.

Edmondes to Cecil; Paris, 26th december 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 119.

voyait le Roi à Paris. Il promit, au nom de l'Archiduc, que toutes les villes enlevées à la France lui seraient restituées et ses alliés compris au traité et rassura Henri sur les importants préparatifs de guerre des Espagnols. Le cardinal d'Autriche, disait Calatagirone, n'aurait pu être aussi affirmatif, dans les assurances qu'il lui avait données, s'il n'était avoué et autorisé par le roi d'Espagne. Pour sa part, « il avait traicté avec le dit Cardinal, au nom du Pape et comme ministre de Sa Saincteté envoyé devers luy exprès pour cela, auquel il estimoit que le dit Cardinal portoit trop de respect, pour se vouloir servir de luy pour tromper » le Roi. Enfin, il pressa vivement Henri IV de dépêcher des commissaires auprès du cardinal de Florence, afin de vérifier les pouvoirs qu'apporteraient les délégués du cardinal d'Autriche.

Le Roi y consentit. Il désigna comme plénipotentiaires MM. de Bellièvre[1] et de Sillery et leur remit, en date du 28 janvier 1598, à Paris, une lettre pour le cardinal de Florence, une instruction détaillée et un pouvoir en règle[2], qui leur permettaient de conclure la paix avec les Espagnols, sauf sa ratification.

Les entretiens fréquents du cordelier avec le Roi n'avaient pas manqué d'éveiller la curiosité de M. Edmonds : le secrétaire anglais visita donc Henri et le questionna pour connaître la vérité. Souverain et ministre (Villeroy) jouèrent merveilleusement la comédie et réussirent à endormir la méfiance d'Edmonds. Tour à tour lui confiant en partie les conditions que leur faisaient les Espagnols, mais paraissant

1. Pompone de Bellièvre, chevalier, sieur de Grignon, conseiller au Parlement, le 14 avril 1569; conseiller d'État, le 1er juillet 1570; sert successivement les rois Charles IX, Henri III et Henri IV comme ambassadeur en différents pays; chancelier de France, le 2 août 1599.

2. *Lettres, memoires et negociations de Messieurs de Bellievre et de Silleri,* (La Haye, J. van Duren, M.DCC.XXV, 2 vol. in-12), I, p. 1 et suiv.

douter de la sincérité de l'ennemi, qui ne cherchait qu'à gagner du temps, et disant qu'il fallait activement préparer la guerre, si l'on ne voulait être surpris, le Roi déclarant qu'on lui rendrait Calais, Villeroy disant à part à Edmonds qu'il ne croirait jamais à la restitution de cette place, s'il ne voyait la chose de ses yeux, ils amenèrent l'ambassadeur d'Élisabeth à demander à Henri IV comment il pouvait être sûr de quelque chose, si quelqu'un des siens n'avait pas vu les pouvoirs de l'Archiduc. C'était la question qu'attendait le Roi. — Vous avez raison, lui dit-il, et pour savoir sur quoi nous pouvons compter, j'envoie à Saint-Quentin M. de Bellièvre, qui se fera communiquer les pouvoirs des Espagnols. A quelques jours de là, Edmonds interroge de nouveau M. de Villeroy. Henri IV persiste-t-il dans son projet de faire partir MM. de Bellièvre et de Sillery, pour entamer les négociations avec les ministres espagnols, et ne serait-il pas préférable d'attendre jusqu'à l'arrivée des plénipotentiaires anglais. Villeroy répond imperturbablement que l'on ne peut rien changer à ce qui a été convenu, mais proteste que l'on n'a aucune intention de rien précipiter ou de faire quoi que ce soit au préjudice de l'alliance[1].

Le lendemain du jour de la conversation entre Villeroy et Edmonds, les ministres français se mettaient en route. Nous allons suivre rapidement leurs travaux au congrès de Vervins, dans le but de nous rendre un compte exact de l'attitude gardée par Henri IV vis-à-vis de la Reine.

Les faits témoignent que le Roi a imposé aux Espagnols l'accession de ses alliés au traité, au risque de perdre les avantages presque inespérés qu'on lui concédait : je dirai même plus, c'est que, quand on étudie avec soin le détail de

1. Thomas Edmondes to Sir Robert Cecil; Paris, 5[th] january 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

cette longue et laborieuse négociation, on est tenté de penser qu'Henri a été plus heureux que prudent, en multipliant ses exigences, en quelque sorte au fur et à mesure que les Espagnols lui faisaient des concessions nouvelles. Mais, il faut remarquer aussi qu'en dehors de la Reine et des États il avait réglé d'avance toutes les conditions de la paix qui concernaient la France et qu'il s'était par là à peu près interdit d'intervenir dans le débat des clauses qui touchaient ses confédérés, c'est-à-dire qu'il les avait placés dans des conditions très défavorables pour traiter. Henri connaissait, par des correspondances tombées entre ses mains, l'immense désir des Espagnols de rompre la ligue et de conclure la paix avec lui; il était à peu près certain que les Hollandais ne consentiraient pas à déposer les armes; enfin, il croyait savoir que la Reine ne traiterait pas[1] avec l'Archiduc sans Calais, en échange duquel on lui réclamerait les villes de Zélande, dont elle ne pouvait disposer : il était donc l'arbitre du congrès.

Ainsi s'explique le refus des députés anglais de venir à Vervins, quand ils connaîtront une partie de la vérité, et pour le moment on a soin de la leur cacher. Le Roi écrivant, le 11 janvier, à M. de Maisse, et lui racontant son entrevue avec Calatagirone, lui fait part de sa résolution d'envoyer Bellièvre et Sillery vérifier les pouvoirs du Cardinal et l'inviter à en informer la Reine; mais cette vérification des pouvoirs, sur la validité desquels Élisabeth s'est montrée assez incrédule, servira à colorer le voyage des négociateurs français, et M. de Maisse devra lui exprimer de nouveau le désir du Roi de « ne point entrer en marché sans elle ».

Le 7 février 1598, les ambassadeurs du Roi, avec le légat

1. Lettre de M. de Villeroy à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 16 février 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, 67.

et sa suite, arrivent à Vervins ; le 8, les ambassadeurs d'Espagne[1], avec le Père général. Le lendemain, les plénipotentiaires se réunissent sous la présidence du cardinal de Florence, qui les exhorte à entreprendre leurs travaux dans un esprit sincère de réconciliation ; puis, on se communique les pouvoirs et on en échange copie. Ceux de Philippe II au Cardinal et du Cardinal à ses mandataires sont réguliers ; mais, seul le pouvoir de l'Archiduc mentionne des alliés du Roi et Bellièvre, en le faisant remarquer aux Espagnols, n'hésite pas, conformément à ses instructions, à leur déclarer qu'Henri IV ne traitera qu'à la condition que la reine d'Angleterre et les Provinces-Unies soient comprises dans le présent accord. Les Espagnols répondent que l'Archiduc se porte fort pour le roi d'Espagne, que la Reine ne s'est pas encore prononcée, et que d'ailleurs, à l'heure[2] où le roi d'Espagne signait le pouvoir qu'ils ont aujourd'hui entre les mains, la flotte anglaise exerçait des actes d'hostilité sur les côtes espagnoles. Le Cardinal les a autorisés à promettre que, si la Reine et les États voulaient prendre part aux négociations, il enverrait en Espagne un courrier demander un pouvoir aussi formel qu'on pourrait le désirer.

Le 10 février, la discussion recommence et les Français exposent à nouveau qu'Henri IV ne veut contrevenir en rien à ce qu'il a promis à ses alliés. — Est-ce que « Sa Majesté est du tout resolue de ne traiter avec le roi d'Espagne, si ses confederez ne l'approuvent pas, » demandent alors les Espa-

1. Les ambassadeurs espagnols étaient : le président Richardot; Jean-Baptiste de Tassis, chevalier, commandeur de los Santos de l'ordre militaire de Saint-Jacques-de-l'Épée, membre des conseils d'État et de guerre du roi d'Espagne aux Pays-Bas; et Louis Verreyken, chevalier, audiencier, premier secrétaire et trésorier des chartes du conseil d'État des Pays-Bas.

2. Le pouvoir donné par le roi d'Espagne à l'Archiduc, pour traiter en son nom, est du 12 août 1597.

gnols? — Bellièvre répond que le Roi ne reconnaît pour maître que Dieu et la raison, qui lui commande de ne point se séparer de la Reine, et que récemment cette princesse a écrit à son maître qu'elle souscrirait volontiers à une paix sincère.

A cette entrevue, les Espagnols concèdent la restitution de toutes les places enlevées à la France depuis le traité de Cateau-Cambrésis.

Le lendemain, les ambassadeurs français reviennent à la charge et contestent la valeur du pouvoir dont les Espagnols sont porteurs, en ce qui concerne la Reine et les États; mais, de son côté, Richardot presse si vivement nos ministres de passer outre, qu'ils écrivent sur l'heure au Roi pour lui demander s'il se conformera en tout aux résolutions des deux autres intéressés. — « Nous avons affaire avec gens fort chatouilleux et soupçonneux, disent-ils[1] en même temps à Villeroy; s'ils entrent en defiance de nos volontez, ils trouveront peut-être avec qui traiter; car, croyez que Calais est fort envié et cette princesse a en main de quoi leur faire venir l'envie de le lui rendre... Si nous nous arrêtons aux conseils de la reine d'Angleterre et États, nous aurons dix ans de guerre... Sans l'empêchement qui vient de ce qu'ils n'ont ici envoyé, cette negociation seroit achevée en huit jours. » Quant aux Provinces-Unies, les Français devaient être promptement tirés d'embarras et le jour même (11 février), après qu'ils étaient rentrés à leur logis, le sieur Verreyken venait les trouver et leur montrait un pouvoir spécial du roi d'Espagne adressé au Cardinal, en vue de traiter avec les États. En même temps il se portait fort, au nom des ambassadeurs espagnols, d'obtenir une commission spéciale pour

1. Lettres au Roi, du 11, et à M. de Villeroy, du 12 février 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, 45 et 50.

traiter avec la Reine, si le Roi voulait bien leur accorder le passe-port d'un courrier de cabinet qu'ils enverraient immédiatement en Espagne.

Les dépêches expédiées par MM. de Bellièvre et de Sillery, à l'issue de ces premières réunions, parvenaient le 14, dans la soirée, à Fontainebleau, et le 15, le Roi en prenait connaissance. C'est dans sa lettre datée du même jour, qu'il faut chercher la pensée peu explicite de Henri IV.

Le Roi ferait-il la paix, même sans ses confédérés, et, en attendant leur réponse, consentait-il à en débattre les conditions? Telle était la double question que lui posaient les commissaires espagnols. Il répondait[1] : « Encore que je ne me veuille obliger à suivre en ce fait la volonté de la dicte dame, de laquelle je connois les intentions et fins mieux que nul autre, neantmoins je ne veux pas lui donner occasion de se plaindre de ma foi, comme je ferois, si je resolvois et concluois un traité sans elle, ou sans lui avoir ouvert le chemin d'y entrer ».

Henri IV s'était arrêté à ce dernier parti. Absolument décidé à traiter pour son compte et aussi à assurer aux Anglais et aux Hollandais les moyens de faire comme lui, jusqu'à rompre les pourparlers de Vervins, si cette condition n'était expressément acceptée par les Espagnols, il n'éprouve aucun scrupule à engager, aussi loin qu'ils puissent l'être, avant l'arrivée des Anglais, les arrangements qui le concernent.

Ses plénipotentiaires répondent à ses vues : ils pressent les négociations et obtiennent de si larges concessions, que,

1. *Lettres, memoires et negociations*, I, 59.

A la réponse du Roi était joint un passeport destiné à un courrier qui, sous le nom du cardinal de Florence et pour les affaires du Pape, irait, en traversant la France, demander à l'Escorial un pouvoir spécial pour traiter avec les Anglais.

le 28 février, on est d'accord sur les bases de la paix et qu'on n'aurait plus qu'à procéder à l'examen détaillé des articles si les affaires des alliés[1] ne devaient tenir longtemps encore les choses en suspens.

Le 14 mars, le Roi sait qu'il rentrera en possession de toutes ses places perdues, dans des délais raisonnables : il connaît l'arrivée des ambassadeurs anglais et les presse de venir le retrouver. Il désirerait, comme il l'écrit à M. de Bellièvre[2], « leur dire ses raisons et entendre les leurs, devant que de conclure du tout, ou pour le moins manifester ledit accord ». Et il ajoute plus loin : « Surtout, je ne veux pas m'obliger de me separer de l'amitié de mes alliez, combien qu'ils demeurent en guerre avec les Espagnols, afin qu'ils ne me reprochent que je me sois accordé à leurs dépens. Au contraire, je reviens à ma premiere opinion portée par votre instruction, qui est que, si vous pouvez tomber d'accord du fait du dit duc de Savoye, vous demandiez et obteniez, s'il est possible, une treve et cessation d'armes d'un an pour ladite reine d'Angleterre et lesdits États, afin de leur en presenter le choix et, par ce moyen, leur donner du tems pour penser à

1. Les Espagnols déclarent qu'ils ne peuvent rien traiter sans le duc de Savoie, « qui est du sang », et le 28 février introduisent à la conférence son représentant, pour lequel ils ont demandé un passeport, à leur arrivée. D'après l'attitude prise par le marquis de Lullin, dès le premier jour de la discussion, il devient évident que le duc de Savoie est résolu à ne point restituer le marquisat de Saluces et le Roi informé se montre très irrité et repousse d'abord toute idée de transaction, comme contraire à son honneur; mais enfin, grâce à certaines concessions demandées à l'envoyé de Savoie par nos ambassadeurs et qui lui sont imposées par ceux d'Espagne, grâce surtout à cette considération que, s'il fait la paix et rentre en possession de ses places, il sera dans de tout autres conditions pour terminer sa querelle avec Charles-Emmanuel, Henri IV consent à réserver la question et à s'en remettre au jugement du Pape, qui devra être rendu dans le délai d'un an. (Lettres de M. de Bellièvre, du 4 mars, et du Roi, du 14 mars et du 9 avril. — *Lettres, memoires et negociations*, I, p. 96 et suiv., 124 et suiv., et 214 et suiv.)

2. Lettre du Roi, du 14 mars 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, p. 129 et suiv.

leurs affaires et leur ôter toute occasion de se plaindre que je les aye laissé en peine ».

Les Espagnols répondent[1] qu'ils ne peuvent accorder cette trêve, que la Reine et les États ne demandent pas, « et seroit honte au Roi Catholique l'ayant presentée d'en être refusé » ; qu'ils ont fait de grandes levées de gens de guerre, ont de l'argent pour les payer et ne veulent perdre ni leur temps ni leur argent ; mais, « pour montrer le respect que le sieur Cardinal veut porter au Roi », que, « si dans six mois après la conclusion de ce traicté, la dite Reine et Provinces-Unies leur font entendre de se resoudre à la paix avec le Roi Catholique, ils les recevront à traiter ».

M. de Bellièvre ne se dissimulait pas que les raisons alléguées par MM. Richardot et Tassis fussent sérieuses : les Français eux-mêmes, presque au début des négociations, n'avaient pas consenti à une cessation d'armes[2] et ne pouvaient trouver mauvais que les Espagnols en fissent autant à l'égard des Anglais, de sorte que, quand, le 3 avril, Bellièvre annonçait au Roi le retour du courrier[3] d'Espagne, avec les pouvoirs demandés, il était en droit de croire sa mission à peu près remplie et couronnée de succès. Il n'en était rien,

1. Articles accordez entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, du 24 mars 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, 145 et suiv.

2. Au commencement du mois de mars, le Père général avait proposé en son nom, mais avec l'assentiment des Espagnols, que le cardinal Albert donnât au Roi « assûrance, qui seroit tenue secrete et neantmoins bien et fidellement observée, que, durant ce pourparler de paix, il ne feroit, ni lui ni tous ceux qui du côté de deçà dependent du roi d'Espagne, aucune entreprise sur les places » françaises, sous le bon plaisir de Henri IV de faire au Cardinal une semblable promesse. Les Français, faute d'instructions sur ce point, n'avaient pas répondu et, quand le Roi leur eût mandé d'accepter, on leur dit qu'il était trop tard. (Lettres de M. de Bellièvre, des 4, 7 et 25 mars, et du Roi, du 14 mars. — *Lettres...*, I, 102, 118, 162, 131 et 133.)

3. Le courrier chargé d'aller demander des pouvoirs à Philippe II avait quitté le cardinal d'Autriche, le 25 février. Il était de retour à Vervins, le 31 mars, et continuait sa route jusqu'à Bruxelles, où il portait « toute la depêche ».

cependant, et la persistance du Roi à exiger une nouvelle concession des Espagnols, afin de se couvrir aux yeux de ses confédérés, allait causer aux délégués français un nouveau mois d'angoisses.

Tandis que ses ministres débattaient à Vervins les conditions de la paix, le Roi se décidait enfin à mettre à exécution son projet de voyage en Bretagne, où l'appelait le vœu pressant des États[1] de cette province. Il aurait souhaité d'entretenir, avant son départ, les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande; mais, fatigué de les attendre et sans nouvelles de ceux-ci, convaincu d'ailleurs que la soumission de Mercœur pèserait lourdement sur les décisions des Espagnols, il quittait Fontainebleau, le 18 février, d'après le *Supplément au Journal du règne de Henri IV*, pour rejoindre l'armée placée sous les ordres du doyen des maréchaux, Albert de Gondy, duc de Retz. Avant son départ, il donnait charge à M. le connétable, assisté de M. de Maisse, de recevoir Sir Robert Cecil et sa suite et de négocier avec eux, mais comme il croyait savoir que l'ambassadeur de la Reine ne voudrait avoir affaire qu'à lui, il chargeait M. de Maisse de le lui amener là où il serait[2].

M. de Maisse n'avait connu que la veille de son départ de Londres le nom du chef de l'ambassade que la Reine enverrait en France, Sir Robert Cecil. Les lettres de M. de La Fontaine[3], qui lui parvinrent à Douvres, lui apprirent, que le principal secrétaire d'Élisabeth serait accompagné de

1. La correspondance de M. Edmonds fournit d'assez nombreux renseignements sur les sollicitations dont le Roi était l'objet de la part des États de la province et sur les offres qu'ils lui faisaient.

2. Lettres de M. de Villeroy à MM. de Bellièvre et de Sillery, des 5 et 10 février 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, 34 et 37.

3. Journal de M. de Maisse et lettres de M. de la Fontaine, des 16 et 17 janvier 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 267 vº, 148 vº et 149.

John Herbert, maître des Requêtes, et de Thomas Wilkes, secrétaire du Conseil. Elles le représentaient comme prêt à partir et n'attendant que les envoyés hollandais, dont il faisait surveiller l'embarquement à Flessingue : en réalité, M. Cecil ne fut en état de prendre le chemin de France qu'à partir du 22 février, jour dont sont datées ses instructions[1].

Vous devez vous rendre en toute diligence à Rouen, où nous supposons que vous trouverez le Roi, notre frère, disaient les instructions de la Reine; vous lui remettrez nos lettres de créance et le saluerez de notre part; puis, vous lui ferez entendre que, conformément à notre promesse, nous vous avons envoyés pour conférer avec les plénipotentiaires qu'il lui plaira de désigner et avec les députés des Provinces-Unies, et vous lui demanderez de vouloir bien vous indiquer la date à laquelle vous vous assemblerez et le lieu où se tiendra cette conférence, qui devra porter sur les points indiqués par M. de Maisse.

Comme marche générale à suivre, la Reine croyait utile que ses ambassadeurs s'informassent d'abord, dans des conférences particulières avec les ministres du Roi, de la manière dont s'étaient produites les propositions de paix, de la part du roi d'Espagne ou de l'archiduc Albert, soit avant la mission de M. de Maisse, soit pendant son séjour en Angleterre ou depuis son départ.

Il paraissait certain que le Roi aussi bien que ses ministres presseraient les envoyés de la Reine de s'ouvrir à eux de leurs dispositions et des conditions qu'ils mettraient à la paix, sous le prétexte d'être en mesure de provoquer une réponse formelle de l'Archiduc, au sujet de ses pouvoirs pour

1. Instructions for Sir Robert Cecil, etc... sent into France; 12th february 1597. [O. S.] (Copy endorsed by Lord Burghley.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

traiter avec les Anglais. Élisabeth autorisait donc ses agents à laisser entendre à Henri IV, qu'elle serait disposée à écouter des propositions pacifiques, si le résultat des conférences tenues entre les représentants des trois alliés lui démontrait qu'il y eût convenance à poursuivre la conclusion d'un traité.

Les commissaires anglais devaient ensuite admettre les députés des États à leurs réunions, examiner les raisons qui pouvaient amener les alliés à faire la paix et fixer, d'un commun accord, les bases sur lesquelles chacun d'eux consentirait à entrer en accommodement. Mais, la Reine leur défendait formellement de s'aboucher d'une façon quelconque avec les Espagnols, avant de lui avoir rendu compte de ce qui se serait passé dans les conférences avec les Français et les Hollandais; elle réservait absolument sa décision, qu'elle leur signifierait en temps voulu.

Comme princesse chrétienne, elle souhaitait la paix pour elle et son peuple et la voulait entourée de garanties; par suite, elle désirait que ses anciens confédérés, les Provinces-Unies, suivissent encore une fois sa fortune, si on pouvait leur assurer des garanties suffisantes. Dans le cas contraire, elle repoussait la paix.

Les Anglais se préoccuperaient d'étudier, avec les conseillers du Roi, les prétentions des États. Si quelques-unes d'entre elles leur semblaient déraisonnables et prouvaient leur mauvaise volonté à accepter la paix, ils s'emploieraient à ramener les Hollandais à la raison; mais, si ceux-ci résistaient, on leur représenterait tous les inconvénients de leur obstination et on les menacerait de les abandonner à leur malheureux sort.

En résumé, disait l'instruction, vous aurez à vous ingénier par tous les moyens à connaître le but que poursuit le

roi d'Espagne, en offrant la paix, et les intentions positives du roi de France. Nous vous recommandons particulièrement de découvrir jusqu'à quel point Henri IV s'est engagé avec Philippe II et aussi de savoir si les États veulent la paix ou la guerre, pour nous en informer et nous communiquer votre opinion. Afin de vous guider au milieu des difficultés de votre tâche, nous comptons sur votre expérience des affaires et votre dévouement à notre personne, qu'éclaireront les lumières de cette instruction, par laquelle nous vous fixons sur un certain nombre de points importants.

Les ministres d'Élisabeth rappelleraient à ceux du Roi la conduite déloyale des Espagnols vis-à-vis d'eux en 1588, dans les négociations d'Ostende et de Bourbourg. La part prise aux pourparlers actuels par le président Richardot, qui avait été jadis le principal instrument du duc de Parme dans sa trahison, suffisait à expliquer la prudence dont la Reine comptait ne pas se départir[1]. Si les conseillers du Roi fai-

1. Voici ce que contient l'Instruction, à ce propos :

« Fyrste, you shall declare to the Kinge's mynisters, that wee at the firste motione hereof had cause to remember the disorderlye proceadinges of such as treated with our comissioners in the yeare 1588, at Ostende and Burboroughe, where long tyme was spente of purpose, and delaies used by the Spanishe councellors to give tyme to the kinge of Spaine to have his great navye in readiness uppon the sea, and the duke of Parma to have his armye by lande in the Lowe Countrye, and though they had given out in the Duke's name that he had sufficiente comissione from the kinge of Spaine to treat of peace, yet by proofe it followed that there coulde be shewed noe such comissione sent from the Kinge; but after manye delayes a comissione was shewed, onelye warranted by the duke of Parma, and for proof of ill meaninge secretlye hidd under faire language, manye pointes tendinge to make a peace being offered privatlye by some of the Kinge's comissioners; the same at publicke treatye was by the same particular persones denyed againste the oathes of credible persones produced by our comissioners to avowe the same. And besides these disorders, the Kinge's comissioners fynallye pretended to lacke authoritye to assente to diverse spetiall articles propounded to them being verye necessarye, and indifferente to the good conclusione of an universall peace both betwixte us and the kinge of Spaine, and the States of the Lowe Countries and the sayde Kinge; with all which disorderly proceadinges, none are more acquainted and privye then the presidente Richardott, whome

saient valoir qu'il ne dépendait que d'eux de traiter, d'après les bases admises à Cateau-Cambrésis, les Anglais témoigneraient des doutes sur la restitution des places telles que

we understande to have bene nowe speciallye used by the Archduke for comunicacion at this tyme with the Frenche king's mynisters. » (Instructions for Sir Robert Cecil, etc... sent into France.)

Je rappelle ici les faits auxquels l'instruction de Cecil fait allusion : je les emprunte à Camden et à l'*Histoire de la fondation de la république des Provinces-Unies* de John Lothrop Motley. (Paris, Calmann Lévy, 4 vol. in-8º.)

Presque en même temps que le comte de Leicester débarquait à Flessingue, la Reine, par l'intermédiaire d'agents peu recommandables, entamait, avec le duc de Parme des communications secrètes, auxquelles étaient initiés cependant le Lord trésorier, Lord Cobham, Sir Christophe Hatton et le contrôleur Sir James Croft, tous membres du Conseil.

Ces menées ne furent sans doute pas pour peu dans l'abandon où on laissa Leicester, pendant toute l'année 1586 ; mais, elles devaient avoir un résultat bien plus grave et faillirent causer la perte de l'Angleterre.

Les pourparlers se poursuivirent pendant toute l'année 1587 et, grâce à son habileté, le duc de Parme arriva à avoir raison de la défiance naturelle d'Élisabeth, à ce point qu'en février 1588 elle députa, pour traiter, en Flandre, avec les agents d'Alexandre Farnèse, le comte de Derby, le baron Cobham, le contrôleur de la Maison royale Croft, etc. Le duc de Parme leur avait assigné rendez-vous près d'Ostende. Le 12 avril, ils se rencontrèrent avec le comte d'Aremberg, Perrenot de Champagney, frère du cardinal de Granvelle, le président Richardot; mais, les Anglais ne purent obtenir de trêve, dans les conditions où ils la demandaient, ni se faire montrer le pouvoir du duc pour traiter, qu'on attendait toujours d'Espagne. Néanmoins, ils proposèrent : « Qu'on renouvellast et affermist les anciennes alliances d'entre les rois d'Angleterre et les ducs de Bourgogne. Qu'on laissast les Flamans jouir paisiblement de leurs privileges et servir à Dieu, en liberté de conscience. Qu'on retirast de Flandre les Espagnols et soldats estrangers, pour oster aux Flamans et païs voisins tout subject de les apprehender : et que, si on ottroyoit ces choses, la Royne, pour faire voir qu'elle a pris les armes, non pour sa commodité particuliere, mais pour la necessaire deffense tant des Flamans que d'elle-mesmes, entendroit à des conditions raisonnables touchant les villes des Païs-Bas qu'elle possedoit lors, pourveu qu'elle fust remboursée de l'argent qui luy estoit deu en consequence. »

« A quoi les deputez du duc leur respondirent : Que, quand il leur plairoit conferer amiablement avec eux du renouvellement des anciennes alliances, il n'y auroit point de discord en ce regard. Que les princes estrangers n'avoient que faire de se soucier des privileges des Flamans, benignement ottroyez non-seulement aux provinces et villes reconciliées, mais aussi à celles qui, par la force des armes, ont esté rangées à obeïssance. Qu'on retenoit les soldats estrangers par necessité urgente, parce qu'on avoit desja pris les armes en Hollande, Angleterre et France. Quant aux villes prises sur le Roy et à l'argent despensé, que le roy d'Espagne pouvoit demander à la Royne le rembour-

Calais ou Ardres et surtout sur l'abandon par les Espagnols du duché de Bretagne, auquel l'Infante prétendait par sa mère; ils ne négligeraient pas de parler des difficultés pendantes entre le Roi et le duc de Savoie. A ce propos, il y aurait lieu de rappeler que le traité de Cateau-Cambrésis prévoyait le retour à l'Angleterre, après un certain nombre d'années, de la ville de Calais et de ses dépendances : or il paraissait vraisemblable que cette stipulation serait de nouveau consentie par le roi d'Espagne, si elle ne rencontrait pas d'opposition de la part du roi de France, qui devait à la Reine des sommes au moins équivalentes à la valeur de Calais.

A un moment donné, il conviendrait de régler avec Henri cette question des avances considérables d'argent que la Reine lui avait accordées, mais dont on ne le presserait pas actuellement.

A l'égard des ministres espagnols, les envoyés anglais devaient s'attacher principalement aux propositions jadis faites à Bourbourg, en 1588, c'est-à-dire à la confirmation des anciens traités d'amitié et d'entrecours conclus entre l'empereur Charles-Quint, comme duc de Bourgogne, et le

sement d'autant de milliers d'escus par luy despensez en la guerre des Païs-Bas, depuis qu'elle avoit assisté et pris en sa protection les Flamans rebelles. »

Aux instances faites par les Anglais pour la tolerance religieuse : « Que comme le roy d'Espagne n'avoit point demandé cela pour les Anglois catholiques, aussi avoient-ils esperé de la prudence de la Royne qu'elle ne luy feroit point demande de chose qui fust contraire à son honneur, serment et conscience. »

« Et quant à l'argent deu par les Estats de Brabant, qu'on l'avoit presté, au desceu et sans l'authorité du Roy; mais, qu'en comptant à quoy il revenoit et celuy que le Roy avoit despensé en cette guerre, il pourroit paroistre à qui il en seroit deu de reste. »

« Par telles responses, ils amuserent et abuserent les Anglois, jusqu'au jour que la flotte d'Espagne se presenta à la veue de l'Angleterre et qu'on ouït de la mer les tonnerres de canons. » (*Histoire d'Élisabeth*, *royne d'Angleterre*, traduit du latin de Guillaume Camden par Paul de Bellegent, Paris, Samuel Thiboust, 1627, in-4; p. 679 et suiv.)

roi Henri VIII, et à l'abolition de tous les actes contraires à ces traités depuis le commencement des règnes de Philippe et Élisabeth. L'instruction complète cette indication générale par quelques prescriptions moins importantes et entre ensuite dans de grands détails à propos de ce qui doit être regardé comme le point capital de ce document.

La Reine considère que les destinées de l'Angleterre sont étroitement unies à celles des Pays-Bas; elle ne veut faire la paix que si elle peut assurer la liberté et en quelque sorte l'autonomie de ces provinces et elle énumère la longue série des conditions à exiger de l'Espagne, pour parvenir à son but. Mais je n'écris point l'histoire des relations politiques de l'Angleterre et de la Hollande et ce que j'aurai à en dire ne trouve pas sa place ici. Je tiens seulement à signaler ce fait, que toute l'instruction donnée à Robert Cecil et à ses compagnons témoigne de l'intention d'Élisabeth de conclure la paix, si elle parvient à imposer à son adversaire des conditions d'ailleurs difficilement acceptables, puisqu'elles ne vont à rien moins qu'à s'immiscer directement dans le gouvernement d'une partie importante des États de Philippe II. En revanche, elle n'admet guère que les Provinces-Unies ne se montrent pas raisonnables et ne se contentent pas de vivre en paix, avec la jouissance des libertés qu'elle leur garantira et l'exercice de leur religion. Dans le cas où les Hollandais se déclareraient hostiles à une paix convenable, les Anglais auront à peser sur les résolutions de leurs envoyés, conjointement avec les ministres du Roi, et à les mettre en face de cette alternative, ou d'être abandonnés à leur imprévoyance, ce qui leur vaudrait peut-être la guerre civile, ou de voir leurs alliés poursuivre la guerre uniquement à cause d'eux et, dans ce cas, d'assumer la charge de lourds sacrifices pour assister la Reine et le Roi.

Comme la Reine prévoyait que l'on ne pourrait arriver à signer la paix sans passer par de nombreuses difficultés, qui exigeraient beaucoup de temps, avant d'être résolues, elle croyait bon de conclure une longue trêve entre les trois parties belligérantes, d'une part, et le roi d'Espagne, de l'autre. Le dernier mot d'Élisabeth, dans ses instructions, rappelait à ses ambassadeurs qu'elle n'admettait que le roi de France pût songer à traiter séparément avec les Espagnols et leur recommandait d'excuser la Reine sur ses propres charges, s'ils étaient sollicités par Henri IV de lui prêter assistance contre l'ennemi commun.

Il faut rendre cette justice à M. Cecil que, le jour même où ses instructions lui sont délivrées, il se met en route. Un de ses serviteurs l'avait précédé en France, avec son bagage : il revient l'informer à Douvres [1], de la part du gouverneur de Dieppe, que le Roi, très désireux de l'entretenir, retardera son voyage de Bretagne jusqu'à la fin du mois, mais que, passé ce délai, MM. le connétable, de Villeroy et de Maisse remplaceront leur souverain absent. Cecil fait des vœux sincères pour que les vents lui permettent d'arriver sur le continent avant le départ du Roi, car il préférerait de beaucoup négocier avec lui qu'avec ses serviteurs ; puis, il est préoccupé de la tournure que prennent les affaires de France [2] et l'expédition de Bretagne le fait rêver. Il sait bien que la seule présence du Roi pourra ramener nombre de villes à l'obéissance et les bourgeois de Nantes, par exemple, auraient déjà promis de livrer leur ville à leur souverain; mais, comment expliquer l'abandon de la frontière de Picar-

1. Cecil to Lord Burghley; Dover, 12th february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

2. Cecil to the earl of Essex; Dover, 14th february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

die, où les forces du Cardinal, si diminuées qu'elles soient, peuvent facilement s'emparer de nouvelles places ou tout au moins faire une démonstration qui contraigne Henri à revenir de Bretagne? Il en arrive à conclure que l'Angleterre a été le moindre souci des négociateurs français; que M. de Maisse savait déjà, à son voyage à Londres, qu'on n'avait pas réservé à Élisabeth sa place dans le traité à intervenir et que le Roi a espéré justifier aux yeux du monde l'abandon de ses alliés par le refus de la Reine de participer à la paix. — Dans ces conditions, écrivait Cecil, je me demande s'il ne conviendrait pas de s'éclaircir absolument des projets du Roi et de l'en détourner, de contribuer à détacher de lui les États et de surveiller attentivement leurs rapports; de faire hautement valoir les charges que la Reine a supportées dans le passé et d'exagérer passablement ses préparatifs actuels; de ne pas lui faire perdre tout espoir d'être secouru, s'il y a lieu et si les affaires de la Reine le permettent, tout en s'informant prudemment sous main de la manière dont on pourrait sonder, approvisionner et organiser ceux de la Religion, afin d'arrêter le Roi, s'il songeait à se jeter dans les bras de l'Espagne et à abandonner l'Angleterre.

En même temps que les lettres de Cecil parvenaient à leur destination[1], arrivait à la cour d'Angleterre un courrier d'Edmonds affirmant à la Reine que les ambassadeurs d'Espagne n'avaient pas de pouvoir de leur roi pour traiter avec elle. Remplie d'indignation, Élisabeth résolut sur-le-champ de rappeler Cecil : elle considérait comme humiliant pour elle de faire passer la mer à une ambassade importante, sans être assurée qu'elle rencontrerait les Espagnols munis d'une commission en règle; mais, avant d'agir, elle avait mandé

1. Lord Burghley to Cecil; Westminster, 15th february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

auprès d'elle le Lord trésorier qui la ramena au calme. Burghley lui représenta que le déshonneur consisterait à avoir promis au Roi de dépêcher auprès de lui et sollicité les États de joindre leurs députés aux siens, et à ne pas tenir sa parole : elle rendrait ainsi au roi de France sa liberté d'action.

Cette nouvelle, quand elle lui arrive à Douvres, trouble beaucoup M. Cecil. Il considère que la situation, telle que l'avaient définie ses instructions, est profondément modifiée[1]. Si le Cardinal n'a pas de pouvoir pour traiter avec la Reine, l'Angleterre est condamnée d'avance à vivre en guerre et n'aura plus d'action sur les États, pour se décharger d'une partie des obligations que lui impose son traité avec eux. La possibilité qu'a le roi de France de faire la paix avec l'Espagne pousse les États à lui proposer des moyens d'action et de résistance : la crainte de dispositions pacifiques chez la Reine les eût amenés à subir ses conditions. Auparavant, en dehors de toutes les considérations d'honneur, de foi jurée et de bienfaits reçus, on pouvait tenter de détourner le Roi de la paix, en faisant valoir auprès de lui la faiblesse de son ennemi et la probabilité que, pendant l'été prochain, la Reine serait seule en butte à ses attaques : que faire aujourd'hui, dans cette situation défavorable vis-à-vis d'un prince qui croira toutes choses honnêtes, pourvu qu'elles lui soient profitables?

Le vent permet enfin à l'ambassade anglaise de prendre la mer et, le 28 février[2], dans la soirée, elle est à Dieppe. Il tarde à M. Cecil d'arriver auprès du Roi : quant aux conseillers désignés pour l'attendre, il les verra sans doute, mais

1. Cecil to the Lords treasurer, marshal and admiral; Dover, 17th february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

2. Cecil, Wilkes and Herbert to the Lord treasurer, the earl marshall and Lord admiral of England; Dieppe, 19th february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

ne leur communiquera rien. Quand il sera à Paris, il saura où il faut aller pour conférer avec le Roi, car il n'y a pas à regarder à deux cents milles de plus, pour avoir affaire au maître et non aux sujets[1] : ce qui est bon pour les membres d'un état démocratique, comme les représentants des États, ne convient pas aux humbles serviteurs d'une grande et glorieuse reine. Ce voyage aura en outre l'avantage de leur permettre d'entretenir le Roi, avant que les Hollandais l'aient enflé d'orgueil par leurs flatteries.

A leur débarquement, MM. les ambassadeurs furent reçus par M. de la Boderie, maître d'hôtel de Sa Majesté, qui remit à M. Cecil une lettre du Roi lui souhaitant la bienvenue. Un courrier attendait pour porter au Roi et au connétable[2] la nouvelle de l'arrivée des Anglais; le secrétaire de la Reine répondit au Roi par cette voie : « Je n'eusse pas presumé

1. Cecil répond indirectement, sous cette forme, à l'opinion de la Reine, qui ne voudrait pas que ses ambassadeurs allassent au delà de Rouen, si c'est seulement pour se rencontrer avec les ministres du Roi (Essex to Burghley; 12[th] february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120) ou jusqu'au cœur du pays, même pour traiter avec Henri IV.

« Amongest other objections made by Her Majesty, she misliked greatlie to see your determinacion to go to Bloys, beinge so farre off and dishonorable to hir in sending so farre for a culler of peace, wheare you should find noe commission to authorise the adverse partye. » (Lord Burghley to Cecil; 15[th] february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.)

2. Les ambassadeurs anglais arrivèrent ici « harsoir ». Ils se rendent « à Paris, auquel lieu ilz attendront puis après nouvelles du Roy, pour sçavoir où ilz le debvront aller trouver, ayant charge très expresse, ce disent-ilz, de ne se laisser aucunement entendre d'affaires, qu'ilz n'ayent commencé par Sa Majesté, qui, au partir de là, les renvoyra, pour le reste, à qui il luy plaira. » (Lettre de M. de la Boderie au connétable; Dieppe, 1[er] mars 1598. (Orig.) — Bibl. nat., Ms. fr. 3562, fol. 59.)

M. Berger de Xivrey a publié, dans le tome IV du *Recueil des Lettres missives*, une lettre de Henri IV à M. Cecil, datée du 6 mars 1598, et indiqué, dans la table des lettres non imprimées, une autre dépêche, du 27 janvier. C'est cette dernière qui fut remise par La Boderie à l'ambassadeur anglais, à son arrivée à Dieppe.

Antoine Le Fèvre, sieur de la Boderie.

d'aller plus oultre que Rouen, sans que, par une lettre escripte à Monsieur de la Fontayne (de plus fresche date que celle de Vostre Majesté), il semble qu'icelle se dispose se trouver en quelque lieu (encores que bien loing d'iceluy qu'on nommoit au commencement), où nous pensions non seulement accomplir ce qui est de nostre charge, pour le service de nostre souverayne, mais aussy moi, pour mon particulier, en personne baiser très humblement les mains de Vostre Majesté et luy rendre graces de ce qu'il a pleu trouver si agreable le choix que la Royne, ma maistresse, a faict de moy à ceste charge[1]. »

Déjà, à Douvres, il était revenu à Cecil de divers côtés, et particulièrement grâce à un gentilhomme huguenot du Poitou qu'il ne nomme pas, que la paix était secrètement conclue entre la France et l'Espagne. Cette grave nouvelle allait à peu près se confirmer et se préciser. M. Cecil reçut, le lendemain de son arrivée, une lettre importante de M. Edmonds[2], qui, par une conversation avec le maréchal de Biron, avait appris très exactement le point où en étaient les négociations de Vervins, c'est-à-dire les conditions accordées au Roi par les Espagnols, l'histoire du pouvoir pour les Anglais et la réponse de Henri IV. Edmonds remarquait très justement que le Cardinal cherchait à arranger ses propres affaires, avant la mort de Philippe II qui ne pouvait tarder, et, afin d'obtenir la paix, faisait les plus larges conditions à Henri IV; que ce prince résistait de son mieux aux sollicitations de son entourage et que la crainte d'un retour de la guerre civile était un frein puissant pour le retenir, mais que,

1. Cecil to the French king; Dieppe, 19th february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

2. Thomas Edmondes to Cecil; Paris, 17th february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

pressé par le connétable et son conseil, il ne pouvait manquer de céder. En attendant, il poursuivait sa route vers la Bretagne et recevait de toutes parts les soumissions des villes, à mesure qu'il avançait.

D'après les renseignements fournis par la lettre d'Edmonds, il ne fallait parler qu'au Roi[1], et le faire le plus rapidement possible. Henri IV était à Angers : pour le rejoindre, le chemin par eau était commode; la vie facile et agréable dans les pays à traverser. Cecil voulait se mettre immédiatement en route, et puisque leur mission avait surtout pour objet de renseigner la Reine sur la situation générale, c'était seulement auprès du Roi qu'on apprendrait ce qu'on désirait savoir.

Le 13 mars[2], l'ambassade anglaise arrive à Paris. Sir Robert Cecil, on le comprend à la lecture de sa correspondance, est vivement impressionné de ce qu'il voit. Il constate que la France, qui vient de subir l'épreuve d'une guerre prolongée, souhaite ardemment la paix et en a un besoin impérieux pour refleurir, suivant son expression. — J'ai toujours, dit-il, pris la liberté de donner mon humble opinion et je pense que, si jamais l'Espagne veut se mettre à la raison, aucunes considérations : promesses, serments, profits ou obligations d'honneur, ne pourront faire repousser ses offres, encore que je ne doute pas du Roi, dont la vertu et la sincérité sont éprouvées. Mais, quand la partie se jouera d'un côté entre le conseil, la noblesse et le peuple et, de l'autre, le Roi seul, il vaudra mieux parier pour le nombre.

1. Cecil, Herbert and Wilkes to the Lords treasurer, marshal and admiral; Dieppe, 20th february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

2. Cecil and Herbert to the Lord treasurer, earl marshal and the Lord admiral of England; Paris, 3rd march 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

A Paris, Cecil loge à l'hôtel de Montpensier.

Néanmoins, M. Cecil croit qu'il y a grand intérêt à aller auprès de Henri. Les ministres de la Reine sauront découvrir ses intentions et les distinguer de celles de l'entourage. On y parviendra grâce à de fréquentes conversations avec le Roi et des questions inattendues, qui perceront à jour les voiles des discours officiels et artificieux; car, quiconque connaît Henri sait qu'un homme de jugement moyen démêle facilement chez lui la vérité et la feinte.

Quant à nous, dit encore Sir Cecil, nous pouvons renoncer à l'espoir de conclure un bon traité avec l'Espagne, puisque notre fortune est intimement unie à celle des États. Je sais personnellement que leurs délégués viennent avec mission de refuser tout accord, même quand on leur offrirait carte blanche. Notre voyage se bornera donc à étudier ce qu'on peut attendre de la France, dont nous aurions peut-être à vous signaler l'infidélité, si nous ne soupçonnions que les offres du Cardinal dussent se terminer par une entreprise en Picardie, sur Montreuil ou Boulogne, ou si nous n'avions l'espoir que l'offre d'un secours par les États pourra détourner le Roi de ses idées pacifiques.

Afin que le Conseil comprît mieux combien il était probable que le Roi serait entraîné à faire la paix, Cecil peignait sous les couleurs les plus sombres et les plus saisissantes l'état de dénuement des forces françaises opposées à celles de l'Archiduc.—Le connétable n'a pas à sa disposition une seule troupe qui vaille quoi que ce soit et un denier pour l'entretien des garnisons. Depuis que je suis ici, ajoute M. le secrétaire, Campagnol, gouverneur de Boulogne, et le vicomte d'Auchy, qui est à Saint-Quentin, ont déclaré au Conseil qu'ils n'ont ni pain, ni munitions, ni hommes pour garder leurs places pendant cinq jours. Un gentilhomme huguenot, lieutenant de M. de la Noue, dont le régiment est à Saint-Quentin, et un

certain Dale, qui a servi sous les ordres de Sackville et y commande une compagnie, m'ont tous deux avoué que, si le cardinal asseyait son camp devant Saint-Quentin, il le prendrait en quatre jours. Durant ces cinq derniers mois, capitaines et soldats n'ont touché de rations de pain que pour un mois. Sur 1.500 hommes qu'ils avaient, il ne leur en reste que 600 et, bien qu'ils soient de la Religion et toujours employés aux postes dangereux, on leur a déclaré qu'on n'avait pas un liard à leur offrir.

Le 18 mars, les deux[1] envoyés anglais sont encore à Paris, mais sur le point de partir pour Orléans et de là gagner Angers : Cecil a renoncé à voir les députés des États, dont le retard l'étonne et lui paraît voulu.

Le séjour de Paris [2] semble avoir dérouté son esprit perspicace et il accueille un peu au hasard tous les bruits qui lui parviennent. Au début de son ambassade, il croyait à la paix : maintenant, il est convaincu que les Espagnols refusent Calais au Roi, et Richardot aurait résolument déclaré à Sillery que, si la reine d'Angleterre ne devait pas prendre part au traité, le roi d'Espagne ne serait pas si mal avisé que d'abandonner cette place. — Calais, je le suppose, servira d'appât pour l'Angleterre et je n'hésite pas à croire que les Français préféreront le repos de leur pays à une place qui a été pendant de longues années hors de leurs mains, si toutes les autres conditions de la paix leur conviennent.

Nous avons accompagné M. Cecil, depuis le moment où commence sa mission et donné sur lui quelques détails, à l'aide desquels on peut reconstituer assez exactement le tra-

1. Sir Thomas Wilkes, indisposé depuis son arrivée à Douvres et qui semblait aller mieux en débarquant à Dieppe, était mort le 12 mars à Rouen.

2. Cecil and Herbert to the Lord treasurer, marshal and admiral of England, and Cecil to Lord Burghley; Paris, 8th march 1597. [O. S.] —Public Record Office : State, papers, France, bundle 120.

vail qui se fait dans sa pensée, à mesure qu'il réfléchit à la charge qui lui est confiée et qu'il a l'occasion d'observer des faits nouveaux. Aucun ne lui semble négligeable, pour l'aider à se former une opinion exacte. Il les observe attentivement et les note tous avec soin, tire de leur comparaison des déductions intéressantes qu'il transmet à son gouvernement et réalise si complètement le programme, qu'il s'est tracé lui-même, d'une mission d'*inquisition*, que sa correspondance mérite d'être considérée comme un document de premier ordre. Un moment, il est vrai, il se laisse égarer et entrevoit la possibilité pour l'Angleterre de remettre la main sur Calais; mais, guidé par son père, il revient vite à la raison et s'acquitte de ses délicates fonctions avec une habileté et une mesure, qui expliquent les hautes destinées auxquelles il devait s'élever par son propre mérite. Ses lettres permettent, à qui les a lues, de comprendre l'attitude des Anglais pendant toute cette période du commencement de l'année 1598, dissipe bien des contradictions apparentes dans leur politique et réduit à néant l'opinion adoptée par les auteurs contemporains, que les envoyés d'Élisabeth ne sont venus que pour faire avorter la paix. La vérité est que les Anglais n'ont passé la mer que contraints par Henri IV, dont ils craignaient de se voir abandonnés, pleins de méfiance à l'égard des Espagnols et convaincus qu'il y aurait mille difficultés à surmonter, pour concilier les intérêts souvent divergents et parfois opposés des trois confédérés, mais que l'intention de la Reine et de son conseil était véritablement de faire la paix : les lettres de Burghley et de Cecil le démontrent et l'instruction d'Élisabeth en fait foi. On peut juger, à propos de ce fait particulier, de la difficulté de porter des appréciations générales sur les événements historiques. Les Anglais n'ont pas voulu, par

tous les moyens, mettre obstacle à la paix; ils n'ont pas essayé non plus de traiter à nos dépens et de nous abandonner : les apparences semblent donner raison à l'opinion qui a trouvé crédit chez les historiens; l'analyse détaillée et consciencieuse des faits démontre leur erreur.

MM. Cecil et Herbert arrivèrent à Angers, le vendredi 27 mars, dans la soirée, et n'y trouvèrent pas le Roi. Henri IV, tout heureux de la soumission de Mercœur et de l'union accordée entre le petit César et Françoise de Lorraine[1], était en déplacement de chasse. Une lettre de M. de la Boderie et M. de Maisse en personne avaient précédé les Anglais : l'une constatait que l'ambassadeur ne parlait que de paix, l'autre

1. Françoise de Lorraine, fille unique et héritière de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, duchesse d'Étampes et de Penthièvre, est promise, dès cette époque, à César de Bourbon, duc de Vendôme, légitimé de France, fils du Roi et de Gabrielle d'Estrées.

Je crois intéressant de publier la lettre adressée par M. de Sancy au connétable, à ce sujet :

« Monseigneur, En fin toute la guerre de Bretaigne s'est tournée en mariage, comme ce porteur vous dira plus particulierement. On attendt icy mercredi ou jeudy monsieur de Mercœur, qui nous eust bien donné de la peine, s'il eust esté aussy mauvais de prez de loing; car, nous n'avons icy rien trouvé de prest de tout ce qui nous avoit esté promis. Ceulx de ceste ville n'ont pas encores baillé du teston et ceulx de Bretaigne encores moins, et ne woy pas que nous tirions d'eux la moitié de ce qu'ilz vous avoyent promis.

Mais, Dieu ha donné plus de fortune au Roy, en ceste entreprise, que nous n'en eussions osé esperer, et woy que, devant la fin de may, au moins devant la St Jehan, nous serons de retour par delà; mais, vous en sçaurez davantage par la depesche du Roy que je ne vous en puis escrire; aussy n'ay-je pas entrepris de vous escrire pour ce subject, mais pour vous supplier me conserver l'honneur de voz bonnes graces et croire qu'en ce qu'il vous plaira m'honorer de voz commandementz, vous cognoistrez que je suis,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectioné serviteur.

SANCY.

D'Angiers, ce 25 mars 1598.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France. (Orig. — Bibl. nat., Ms. fr. 3584, fol. 67.)

affirmait qu'on ne l'avait entretenu que de guerre; mais, M. de Villeroy, qui était chargé de voir M. Cecil, en attendant le retour du Roi, se promettait de le faire « parler ce coup clairement, s'il y avoit moyen de reduire à ce point un Anglois », et le 28, il allait le visiter[1].

M. Cecil se montra plus pacifique que guerrier. La Reine n'était-elle pas, de par son sexe, son âge et son naturel, « plus encline au repos qu'aux armes » et les grandes dépenses qu'elle avait faites depuis quelques années n'avaient-elles pas plus profité à ses alliés qu'à elle-même? Quant aux États, il ne les croyait pas disposés à la paix et se montrait mécontent d'avoir attendu leurs ambassadeurs plus d'un mois avant son départ; cependant, il patienterait « encore quelques jours, après qu'il aurait baisé les mains du Roi; mais, s'il voyoit qu'ils ne vinssent, il recevroit la volonté de Sa Majesté, à laquelle celle de sa maîtresse s'accommoderoit ». Ce n'étaient là que des préliminaires et M. de Villeroy n'était pas homme à croire que le diplomate anglais lui eût dit « sa charge, ou du moins le secret d'icelle ».

Le 31 mars[2], les ambassadeurs anglais furent reçus par le Roi, qu'entouraient les ducs de Mercœur, d'Épernon, d'Elbeuf et de Montbazon, les maréchaux de Retz, de Lavardin et de Boisdauphin, le chancelier, l'amiral, les secrétaires et divers autres personnages de qualité : M. le duc de Bouillon, M. de Maisse et quelques gentilshommes avaient charge de les introduire.

1. Lettres de M. de Villeroy à MM. de Bellièvre et de Sillery, des 26 et 29 mars 1598. — *Lettres, memoires et negociations*, I, 179 et 170.

La date du 25 attribuée à cette dernière dépêche doit être corrigée et remplacée par celle du 29.

2. Cecil and Herbert to the Lord treasurer, marshal and admiral; Angers, 23rd march 1597. [O.S.] — Public Record Office: State papers, France, bundle 120.

M. Cecil remit les lettres de sa maîtresse et s'adressant[1] au Roi : La Reine, ma souveraine, lui dit-il, m'a commandé de vous présenter ses souhaits les plus affectueux, d'assurer Votre Majesté du grand contentement qu'elle reçoit et recevra toujours de la prospérité de vos affaires et de m'informer tout particulièrement de votre santé. Leur grandeur ne permettant pas aux princes de communiquer entre eux autrement que par lettres ou par ambassadeurs, ils se servent de « serviteurs confidents, par la bouche desquels ils puissent s'entreovrir les cueurs les uns aux autres. Sur ceste consideration, il a pleu à ma souveraine, plutost que pour autre merite, faire election de moy, comme celui qu'elle a faict sa creature, pour envoié vers Vostre Majesté, afin de vous decouvrir l'interieur de son ame et recevoir reciproquement vos intentions sur ce grand afaire d'une paix generalle, dont il est maintenant question, suyvant ce qui luy en a esté proposé de vostre part par M. de Maisse. Voilà pourquoy, Sire, elle m'a comandé de comuniquer premierement avec Vostre Majesté, avant qu'entrer en conference plus ample, afin que je m'y governasse selon vostre advis, ce qui m'a faict acheminer jusques à Vostre Majesté, m'estimant très heureux, pour mon particulier, d'avoir l'honneur et contentement de voir un prince qui s'est rendu si renomé par toute l'Europe ». M. Cecil présenta ensuite au Roi Sir John Herbert, son adjoint. Henri IV les accueillit très aimablement et, en présence de tous les assistants, remercia la Reine de la grande faveur qu'elle lui faisait. Rien, dit le Roi, ne pourrait accroître l'affection qu'il lui portait et qui était si grande, qu'il ne trouvait pas de termes pour l'exprimer, mais la manière dont elle en usait avec lui augmentait encore ses obligations vis-à-

1. Notes by Cecil of the 1[st] audience of 21[st] march [O. S.], at Angiers. — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

vis d'elle. Il avait toujours été son serviteur et reconnaissait volontiers qu'après Dieu c'était à elle qu'il devait la vie et son royaume. Cecil lui demanda alors de vouloir bien leur accorder une audience, dans laquelle ils pourraient plus librement lui faire entendre ce dont la Reine les avait chargés, et le pria d'accueillir avec bienveillance le comte de Southampton, qui venait, avec sa permission, passer quelque temps à la cour de France. — Demain, de tout mon cœur, je vous donnerai accès auprès de moi, répondit Henri IV, et il embrassa le comte et lui souhaita la bienvenue, ainsi qu'à tous les gentilshommes anglais que lui présenta Cecil.

Soudain, le Roi prit Cecil par la main et l'entraîna vers les jardins, en lui disant qu'il voulait se promener avec lui en qualité d'ami. Il l'entretint ainsi, une heure et demie environ, causant gaiement et familièrement, lui parlant de plusieurs de ses serviteurs et de choses que la pruderie anglaise n'osait confier au papier, mais qu'elle se réservait de raconter plus tard; puis, au moment le plus inattendu : Eh bien ! dit-il, j'ai été très contrarié de voir cette opinion prendre crédit parmi vous, que le roi d'Espagne dédaignait de traiter avec moi, pauvre prince dont les sujets étaient à peu près les maîtres et qui ne méritait pas grande considération. J'ai regretté aussi qu'il n'ait pas convenu à la Reine de me communiquer avec plus de confiance ses projets contre le roi d'Espagne, pour lesquels j'aurais pu lui être de quelque utilité ; ses entreprises ont été hardies et bien conduites, mais si elle ne se décide pas à poursuivre la guerre avec opiniâtreté, la plus grande bourse finira par dévorer la plus petite. Quant à moi, ajouta-t-il, bien que j'aime le métier des armes, comme, par la grâce de Dieu, je commande à tout un peuple, je me fais conscience de gaspiller son sang et ne suis pas d'assez pauvre jugement pour ne

pas comprendre quelle honte retomberait sur moi, si on pouvait me reprocher de repousser, sans les écouter, des propositions pacifiques m'assurant, ainsi qu'à mes alliés, de plus grands avantages que la continuation de la guerre. Si absolu que soit le pouvoir des princes sur leurs sujets, je ne veux pas être soupçonné par les miens de peu me soucier des destinées de mon royaume, soit qu'on me reproche de ne pas avoir encore assuré l'hérédité, soit qu'on prétende que je sacrifie tout à l'amour des armes, pour lesquelles, je le confesse, j'ai au fond du cœur plus de passion que pour toute autre occupation du monde. Et, malgré tout, on me critique chez vous et on me dit adonné à la paresse et aux plaisirs. Certes, je l'avoue aussi, Dieu m'a fait homme et je sais que ma fragilité est une cicatrice sur mon front; mais, tout bien examiné, si je ne dois me reprocher que les taches dont on me salit, et si je ne puis m'attendre à être compté plus tard au nombre des meilleurs princes, j'espère n'être pas relégué au rang des plus mauvais.

Cecil protesta contre les paroles du Roi et les manières de voir qu'il leur prêtait à son endroit; puis, il expliqua et défendit énergiquement la conduite d'Élisabeth.

La Reine n'avait jamais manqué de tenir son allié au courant de ses projets contre l'Espagnol et, si elle s'était refusée à joindre toutes ses forces à celles du Roi, en vue d'une action commune en France, comme il le lui avait toujours demandé, c'était pour ne pas laisser son royaume exposé aux injures de la flotte d'Espagne, contre laquelle aucun secours français n'était à même de la défendre. A ce propos, il lui rappela les diversions opérées par les forces anglaises et pressa si vivement Henri IV qu'à la fin celui-ci lui répondit: « Monsieur Cecill, je le confesse tout; vous avez raison: je m'en acquiteray envers ma seur en façon d'homme de bien »;

et, comme Cecil avait exprimé le désir de saluer Madame Catherine, il l'invita à s'y rendre.

Cecil n'eut garde d'y manquer. Élisabeth entretenait des rapports très amicaux avec la sœur du Roi et avait expressément donné charge à son ambassadeur de la visiter en son nom. Catherine, nous rapporte Cecil, avait le visage peint, était mal habillée et parée d'étranges bijoux; elle était entourée d'un grand nombre de dames de haut lignage, la duchesse de Mercœur, mesdames de Longueville, de Rohan, de Montbazon, de Montauban, de Bellisle et autres.

« Madame, lui dit Cecil, la Roine m'a très expressement comandé de vous voir de sa part et vous presenter ses très afectionés recomendations et vous remercier de la bonne sovenance que vos lettres luy ont tesmoignées d'avoir d'elle. Elle vous salue de ceste presente et m'a donné charge de sçavoir de vous en quoy elle vous pourra servir et vous asseurer qu'elle s'y emploiera très volontiers. Si je puis estre estimé capable de vous y servir d'instrument, je recevray vos comandements pour grand honeur et obligation. Je vous supplieray de me permettre accès vers vous, à vos comodités, pour comuniquer avec vous, selon la confiance que ma souveraine prend de vous. »

Le lendemain matin, mercredi, le Roi indisposé se fit excuser de ne pas recevoir M. le secrétaire et l'envoya chercher, vers quatre heures, par M. le Premier : il le reçut dans sa chambre, entouré de tous les ducs, et le pressa de venir avec lui visiter sa maîtresse et son fils. Cecil en rend compte à Élisabeth : Bien qu'elle soit grosse, dit-il, elle est vraiment agréable et gracieuse. Je causai un moment avec elle : elle s'exprime très bien et avec courtoisie. Elle me parla de la Reine avec beaucoup de respect et témoigna le désir de recevoir ses commandements.

Le Roi conduisit ensuite l'ambassadeur anglais au jardin, s'excusa, sur ce que l'heure était déjà avancée, de ne l'entretenir que de propos frivoles et non des affaires d'État, et le remit au lendemain.

Le jeudi, Henri envoya chercher Cecil et Herbert, se les fit amener dans sa chambre, où ils le trouvèrent au lit, et leur donna une longue audience. M. Cecil prit la parole[1].

« Sire, Ce n'est pas mon but de vous entretenir de long discours ny de formalités, car en cela comme je penserois faire tort au jugement d'un prince qui est si clairvoyant et tant chargé d'affaires, ainsi n'en est-il pas besoign, veu que je suis envoié de la part de ceste princesse qui a rendu telle preuve de son amitié par des effects et non par des parolles. »

M. Cecil avait préparé et écrit son discours au Roi. Je transcris intégralement ses notes.

« Que la Roine, nostre soveraine, ne nous avoit envoiés pour vous dissuader de ne faire une paix, sans y comprendre vos alliés, d'aultant qu'en mectant cela en doubte elle feroit tort non moins à soy-mesme qu'à luy; car, oultre ce qu'elle sçavoit bien que, par sa prudence, il prevoieroit le danger qui en reusciroit, si est-ce qu'elle s'est resposée aussy sur l'asseurance qu'elle a qu'il est prince d'honneur et de gratitude, veu aussi que ce seroit injustice qu'un prince doubtast cela d'un aultre qui seroit marry qu'un aultre doubtast de luy.

« Que Sa Majesté ne nous avoit envoiés par deça, pour s'estre persuadée qu'aulcuns offres venants d'un enemy si frauduleux portassent aucune verité, ains seulement pour satisfaire au lien estroict d'amitié qui est entre eulx et pour

1. My first hedds, when I had audience in the King's cabynet, he being in bedd. 23rd march. [O. S]. — Public Record Office : State papers, France bundle 120.

luy remonstrer combien elle se repose sur ce qui aura passé par la trempe de son jugement, mesmes au hasard de son honneur, de nous avoir envoié si avant et donné peut-estre à penser au monde qu'elle le solicite pour moienner une paix pour elle, n'estant encores asseurée si on avoit telle authorité suffisante, ou non, qu'elle desiroit, pour traicter avec le roy d'Espagne, quand elle en auroit l'envie.

« Qu'elle n'avoict la volonté esloignée d'une paix generalle pour aulcun particulier interest, s'estant justement contentée en son ame d'avoir eu ses revenches suffisantes sur ses enemis et n'estendant ses desirs plus avant que de garder son droict et honneur et de conserver ses alliés.

« Finalement, qu'elle desiroit d'estre esclaircye, pour le present particulierement, par luy des offres que l'on faisoit et d'entendre quel jugement et opinion il en avoit luy-mesmes et en quelle sorte il s'est deliberé d'embracer la paix; mais finalement (et surtout), qu'elle desiroit sçavoir coment il seroit d'avis que l'on se governeroit envers les Estats des Païs-Bas, en cas qu'ils meritent principalement qu'on aye soing d'eux, tant pour l'honneur et obligation de foy qu'on leur a, que pour l'interest que les deux roïaulmes ont et auront tousjours eu leur conservation. »

Le Roi écouta M. Cecil avec grande attention et lui dit tout d'abord qu'il était content de ne pas avoir affaire à un Vénitien et que la rhétorique n'était bonne que pour les pédants; il parla des gens avec lesquels il avait eu du plaisir à traiter, citant entre autres le comte d'Essex, et déclara qu'il répondrait librement et sincèrement. Henri IV passa rapidement sur les premières propositions de Cecil, bien qu'il n'en négligeât aucune, et termina sur ces mots :

La Reine ne peut regretter d'envoyer si loin ses ambassadeurs vers un prince ami, qui les a attendus pendant cinq

semaines, au risque de perdre la Bretagne. Et passant aux affaires : Je ne doute pas que le roi d'Espagne donne un pouvoir; dimanche, nous serons absolument fixés. Quant aux doutes de la Reine sur la sincérité des offres de l'ennemi, je les partage, car je ne connais que la nécessité qui puisse contraindre le roi d'Espagne à venir à moi, et sa malice ne cessera qu'avec la vie. Aussi vrai que je désire l'absolution de mes péchés, je vous jure sur mon honneur, dit encore le Roi, que je vais vous dire toute la vérité. L'ennemi m'a offert de me rendre tout ce qu'il m'a pris, à l'exception de Calais, et même, en dernier lieu, ne refusait pas de prendre l'engagement de me le livrer, au bout d'un certain laps de temps qui serait à déterminer : or, il n'y a pas là matière à empêcher de poursuivre l'affaire. La Reine a fait subir aux Espagnols des pertes énormes, en mettant obstacle à leur puissance maritime. Ils sont les premiers à le reconnaître : c'est la Reine qui les a blessés et pas moi; au contraire, eux m'ont meurtri. Qu'on leur accorde des conditions raisonnables et ils seront vraiment fous, s'ils ne s'en accommodent pas. Si je réussis à leur faire montrer un pouvoir pour traiter avec la Reine, alors qu'elle n'a pas encore donné le sien, n'aurai-je donc pas bien travaillé? J'admets que le jeu des partis et le désordre qui en résulte empêchent les affaires de l'Espagnol de prospérer; mais, si vous n'y portez remède, ses machinations et sa bourse finiront par dévorer la reine d'Angleterre et nous tous. Si j'écoutais tout ce que l'on me corne aux oreilles, je croirais que votre but est de m'amuser et de me laisser poursuivre indéfiniment une guerre que vous regardez comme votre sauvegarde; cependant, je tiens si peu de compte de tous ces discours que, pouvant obtenir de bonnes conditions pour moi, je m'abstiens d'en profiter, jusqu'à ce que j'aie pu en procurer aux autres.

La Reine, répondit Cecil au Roi, croit bien que vous avez obtenu les conditions que vous désiriez, mais elle pense aussi qu'il n'y a aucune garantie pour les autres confédérés, attendu que les Espagnols n'ont pas même pu montrer un pouvoir et qu'on n'a pas pressenti leurs intentions. — C'est vrai, dit le Roi; cependant, je crois que les affaires entre l'Angleterre et l'Espagne seront rapidement réglées : la difficulté est du côté des États. Devrons-nous, à cause d'eux, être misérables à perpétuité? — Cecil confessa que là était le nœud de la question et que jusqu'à ce qu'on connût leur décision, on ne pouvait rien décider. — Et qu'en pensez-vous? dit Henri. — Tous les hommes sages, répondit Cecil, non sans se faire prier, sont d'accord sur ce point, que ce ne serait pas sans une étrange appréhension que ses voisins verraient le roi d'Espagne devenir, par conquête ou par contrat, maître absolu des dix-sept provinces. — Le Roi se dressa dans son lit : Vous êtes un honnête homme et j'aime vos idées; mais gardez-vous de répéter devant mon conseil ce que je vous ai dit.

Henri IV apprit à Cecil que les Hollandais seraient auprès de lui le samedi suivant, qu'il les interrogerait et lui transmettrait leur réponse. Quelle qu'elle dût être, il n'y aurait jamais que deux solutions : la paix, que son peuple réclamait à grands cris, ou la guerre avec l'appui de ses alliés. — Et puisque vous voulez la guerre, lui dit Henri, parlez-en aux gens de mon conseil et écoutez ce qu'ils vous diront. Je vous déléguerai MM. de Villeroy et de Maisse et vous leur expliquerez ce que la Reine compte faire pour la guerre. — Cecil objecta qu'il craignait d'avoir déjà outrepassé son mandat, en découvrant trop facilement sa pensée. Il verrait le Conseil, mais seulement pour apprendre quelles garanties leur offrirait le traité en question. Puis, profitant

de ce qu'on causait guerre, il étala devant le Roi le détail des dépenses qu'elle entraînait pour sa maîtresse. La patience d'Henri n'eût pas enduré cette épreuve, s'il eût été debout. A la fin, il éclata : Vous êtes le vrai fils d'un trésorier! Mais, ajouta-t-il, quel étrange message pour un homme dans le besoin, que de lui énumérer ceux des autres ou de lui rappeler les services qu'on lui a déjà rendus! Si la Reine n'approuve pas mes desseins et qu'elle ait de l'éloignement pour les idées de paix, qu'elle me fasse connaître les projets de guerre à l'aide desquels elle est assurée de battre les Espagnols; car ce serait vraiment me réduire à une trop cruelle extrémité que d'exiger que je m'expose à me perdre moi-même et à livrer mon royaume à l'anarchie. — Cecil voulut insister sur ce que leur mission n'avait pas pour objet d'apporter des propositions, mais devrait se borner à examiner ce dont leur avait parlé M. de Maisse. — Bien, dit Henri IV, je vois que vous n'êtes venus ici que pour gagner du temps.

A mesure que le Roi parlait, il était facile de démêler dans ses discours son désir d'accepter la paix. Cecil lui déclara que, s'il songeait à traiter séparément, il n'y avait plus lieu de discuter, mais que toutes les ligues seraient ridicules, si elles n'étaient faites que pour permettre à l'un des contractants d'en tirer tous les avantages, et que la Reine, si elle eût gardé tout l'argent dépensé pour la France et les Pays-Bas, serait en état d'infliger, à elle seule, de dures leçons au roi d'Espagne.

Après que l'entretien eut encore duré un moment, comme M. Cecil se dérobait toujours aux questions d'Henri IV.

— Je vois que vous voulez me pousser au pied du mur, lui dit le Roi. Que penseriez-vous si nous deux, qui sommes des monarques, nous faisions la paix et procurions une trêve aux États? — Cecil : Il serait bon d'entendre les États, mais

si Votre Majesté veut connaître ma pauvre opinion, je les ai toujours trouvés peu disposés à conclure la paix ou à accepter une trêve. — Et, si nous nous contentions d'une paix temporaire, tandis que les États poursuivraient la guerre? — Si on ne devait pas les laisser succomber, répondit Cecil, ce serait encore ce qu'il y aurait de moins mauvais. — Rien ne peut donc contenter la Reine, reprit encore le Roi. — Je prie Votre Majesté de m'excuser; mais, quand s'ouvrira la conférence entre les trois confédérés, toutes les questions seront débattues.

La conversation se poursuivit longtemps encore entre le Roi et le ministre d'Élisabeth, Henri essayant de faire parler M. Cecil, l'ambassadeur se retranchant derrière ses instructions. Finalement, Henri le remit au surlendemain.

Le Roi était dans un cruel embarras, en recevant les ambassadeurs d'Angleterre. Le matin même du jour où il donnait pour la première fois audience à M. Cecil, M. de Villeroy [1] avait lu à son maître la dépêche de MM. de Bellièvre et de Sillery, du 25 mars, lui apprenant que les Espagnols refusaient « de donner tems à la reine d'Angleterre et à Messieurs les Etats d'entrer en ce traité par une cessation d'armes ». Les difficultés allaient encore augmenter, grâce à la présence de MM. les envoyés des États [2]. Le 4 avril, Justin de Nassau, amiral de Zélande et Jean d'Olden Barneveldt, premier conseiller des États de Hollande et de West-Frise [3] arrivèrent à

1. Lettre de M. de Villeroy à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 31 mars 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, 183.

2. Lettre du Roi à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 9 avril 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, 207.

3. A la communication faite aux États par M. de Buzenval, au mois de novembre 1597, ceux-ci répondaient, le 12 du même mois, que l'ennemi, ne pouvant résister aux forces des alliés, cherchait à rompre leur union. Ils suppliaient Henri IV de ne pas écouter les propositions de paix des Espagnols

Angers et le 5 virent le Roi. Les Anglais n'avaient été que réservés; les Hollandais se montrèrent si « farouches et alienez de la paix » qu'à grand'peine put-il « les rendre capables des raisons et necessitez » qui l'avaient forcé de permettre que la négociation fût entamée.

Tandis que Henri IV entretenait les deux Hollandais, les ambassadeurs d'Angleterre avaient entrée au conseil du Roi, qui se tenait dans le château d'Angers. Ils[1] eurent affaire à MM. le chancelier, d'Épernon, de Bouillon, de Sancy, de Villeroy, de Maisse, du Plessis et de Schomberg. M. Cecil fut placé au haut de la table, ayant le duc d'Épernon à sa droite et le chancelier à sa gauche. Après le duc venait M. Herbert, puis le duc de Bouillon.

M. Cecil prit la parole et tint aux membres du Conseil à peu près le même discours qu'au Roi. Rappelant que l'expérience de sa souveraine l'avait empêchée de croire à la sincérité des propositions espagnoles : « Et il appiert encores, dit-il[2], qu'elle n'a pas esté trompée en ceste opinion du default du pouvoir, les enemis se trouvants qu'ils ne sont poinct authorisés pour traicter avec elle ; en quoy elle a occasion de sentir son honneur interessé de nous avoir faict enter-

et lui offraient des secours et une action militaire commune. (Bibl. nat., Ms. fr. 15974, fol. 53 et suiv.)

Le 13 janvier 1598, on délivre leurs instructions aux ambassadeurs hollandais désignés pour aller en France, qui se résument à déconseiller la paix au Roi et à aviser, conjointement avec les ministres de Henri IV et les députés de la Reine, aux moyens de faire la guerre, pendant l'année présente.

Vers le milieu de mars, Justin de Nassau et Barneveldt font voile vers la France et vont débarquer à Dieppe.

1. Cecil and Herbert to the Lords treasurer, admiral and marshal. Angiers, 27th march 1598. [O. S.]—Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

2. My speach to the French counsaile at Angiers, where were assembled the chancellor, d'Espernon, Bouillon, Villeroy, Sensy, Plessy, Chomberg. 27th march 1598. [O. S.] [In Cecil's hand.] —Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

prendre un si long voiage sur une telle incertitude, et si nous voulions suivre estroictement nos instructions, nous n'aurions pas pour ce default à passer plus avant en nostre negotiation; mais, puisque le Roi m'a asseuré que le dict pouvoir doict estre maintenant arrivé, pour monstrer que nous ne voulons point perdre aucun temps, nous sommes contents, en attendant, de conferer et adviser avec vous des moiens pour parvenir à la dicte paix. » Cecil affirma que la Reine n'était pas éloignée des idées de paix, pourvu qu'elle fût « honorable et secure pour elle et pour les confœderés »; « mais, dit-il en concluant, pour ce qu'elle n'a rien sceu des particularités du traicté avec l'Espagnol, que ce que M. de Maisse luy en faict entendre en gros, elle desire estre au vray esclaircie quelles sont leurs offres pour le regard de tous les confederés et quel jugement on en faict, affin d'en rapporter aussi son opinion et sa resolution ».

Après une réponse étudiée et solennelle du chancelier, les Anglais reprirent leur idée. La question était de savoir si, par un traité de paix, on obtiendrait des conditions telles que toutes les parties pussent les accepter, avec honneur et sûreté. Tant que ce premier point ne serait pas éclairci, il ne pouvait convenir aux ambassadeurs de la Reine d'engager davantage sa réputation.

Les conseillers du Roi se consultèrent du regard; puis, Villeroy prit la parole et rappela comment les choses s'étaient passées. De longue date, l'ennemi sollicitait le Roi de faire la paix et offrait de lui rendre toutes ses places; Henri IV avait persisté à répondre qu'il refusait tout accommodement, dans lequel ses alliés ne seraient pas compris, et les pourparlers traînèrent en longueur jusqu'à la perte d'Amiens. Depuis, ils se renouvelèrent et, Richardot affirmant que l'Archiduc était muni de pouvoirs en règle, on

expédia M. de Maisse à Londres, pendant qu'un autre ambassadeur partait pour la Hollande. Comme la Reine avait exprimé des doutes sur ces pouvoirs, les délégués français eurent ordre, pour amener les Espagnols à montrer leur commission, d'exhiber la leur, ce qui leur permit de constater que les négociateurs espagnols n'étaient en règle que vis-à-vis de la France. Ces ambassadeurs s'en excusèrent sur ce que les ravages commis dans les possessions espagnoles par la flotte de la Reine, au moment où il signait le pouvoir concernant les Français, avaient convaincu Philippe II que les Anglais ne traiteraient pas, et ils demandèrent la permission de faire passer rapidement en Espagne un courrier qui rapporterait le pouvoir désiré. On attendait ce courrier d'un moment à l'autre.

M. de Maisse, dont le nom et les actes étaient en cause, ne pouvait faire moins que de prendre la parole. Il s'exprima avec beaucoup de mesure et tendit surtout à dégager ce point, que l'honneur de la Reine ne pouvait souffrir de ce qu'elle avait envoyé une ambassade à son allié, pour étudier les conditions possibles de la paix. Son discours obtint l'approbation de tout le Conseil. — Il ne nous appartient pas, reprit Cecil, de discuter si notre souveraine a eu raison ou tort de nous dépêcher en France ; mais, je tiens à dire que, quand, grâce aux discours de M. de Maisse, la Reine a jugé que la paix était très nécessaire, elle n'a plus eu qu'une pensée : s'informer elle-même de la probabilité qu'il y aurait d'arriver sûrement et honorablement à cette paix. Aussi, nous semble-t-il étrange de voir le Roi, que nous ne voulons pas soupçonner de songer à un accord séparé, engager très avant ses négociations avec les Espagnols, sans connaître les conditions de la Reine. — Villeroy répondit qu'il fallait bien entamer les négociations, si l'on en voulait voir la fin; que

le Roi avait affirmé devant tous sa résolution de ne pas se séparer de la Reine, mais que, depuis cinq mois, le légat attendait leur bon plaisir à la frontière et que les députés espagnols arriveraient à penser que le Roi se moquait d'eux. — Voulez-vous que nous sursoyions encore deux ou trois jours, ou que nous étudiions immédiatement les conditions de la Reine, en vue de la paix ou de l'assistance qu'elle prêterait au Roi, pour continuer la guerre; nous gagnerons ainsi le moment où la réponse d'Espagne arrivera.

Les Anglais virent où tendait la proposition de Villeroy et, comme ils n'avaient rien à offrir pour la guerre, se bornèrent à rappeler les bienfaits passés; puis, comme les agents des États étaient arrivés, ils déclarèrent que le mieux serait de les entendre. Tout le Conseil fut de cet avis; on leva la séance et on conduisit les ambassadeurs auprès du Roi, dans le jardin du château. Cecil conta à Henri IV ce qui s'était passé au Conseil et finit la soirée, avec son compagnon, dans un festin, où il entretint longuement le duc de Bouillon. John Herbert causa avec les députés des États.

Le lendemain, 6 avril, les Anglais ont avec les Hollandais une conférence qui dure plusieurs heures. Ils leur racontent ce qu'ils ont négocié avec le Roi et son conseil et déclarent qu'ils ont reçu de leur souveraine l'ordre strict de faire paraître aux yeux de tous en quelle estime elle tient les Pays-Bas. Jamais, en vue de sa propre tranquillité, Élisabeth n'a songé à se séparer d'eux, et ils en appellent au témoignage du duc de Bouillon, qui pourra leur dire quelle a été leur attitude au Conseil. Enfin, Cecil leur demande comment ils pensent qu'on pourrait s'y prendre pour dissuader le Roi de traiter, dans le cas où les États ne voudraient pas de la paix.

Barneveldt les remercie et exprime toute la confiance qu'il a en la Reine. Leurs ordres sont de protester énergique-

ment contre la conclusion de la paix : malheureusement, le Conseil la désire avec passion et le Roi lui-même leur a déclaré qu'il serait forcé de l'accepter pour quelque temps, à moins qu'il ne fût beaucoup mieux assisté. Aussi, n'espèrent-ils plus que dans la reine d'Angleterre. En même temps qu'ils venaient en France, avec la résolution de mettre obstacle à la conclusion d'un traité, d'autres délégués[1] se sont rendus en Angleterre et ont supplié la Reine d'autoriser MM. Cecil et Herbert à suivre la même voie qu'eux, c'est-à-dire à détourner le Roi de la paix, en lui représentant la situation précaire des Espagnols, qui les rend si accommodants, et lui soumettant un projet destiné à le secourir et à chasser les Espagnols des Pays-Bas.

M. Cecil répond qu'il n'a encore aucun ordre dans le sens indiqué par eux et ne peut pas s'écarter de ses instructions. Il leur demande pourquoi de parti pris ils refuseraient la paix, s'ils pouvaient obtenir par cette voie les conditions qu'ils désirent, et particulièrement le bannissement des soldats étrangers ; car, la guerre, à laquelle ils veulent recourir, est sujette aux alternatives de succès et de revers. — Notre perte serait certaine, répond Barneveldt, si nous reconnaissions jamais pour notre souverain un roi d'Espagne ou un duc de Bourgogne. Les monarques peuvent lier ou délier, suivant l'intérêt du moment, tandis que, si la constitution de notre État était simplement modifiée, il se désagrégerait de lui-même. D'ailleurs, ajoute-t-il, ce ne sont pas seulement les forces espagnoles et tous les étrangers qu'il faut chasser des Pays-Bas, mais tous ceux qui, nés dans nos provinces, se sont espagnolisés et dont le nombre est plus important que celui des Espagnols.

1. Voir la note 2 de la page 219.

Cecil pria alors les Hollandais de détourner le Roi de la paix par les offres qu'ils lui apportaient, à quoi ceux-ci répondirent tout naturellement, que la Reine devrait faire passer la mer à une armée de 12.000 hommes. Les Anglais se récrièrent. La Reine entretenait des flottes, des troupes en France, en Irlande et ailleurs, de telle sorte que ses dépenses augmentaient sans cesse : aussi ferait-elle grande attention, avant de s'engager davantage, d'autant plus qu'elle n'avait pas réussi jusqu'à ce jour à se faire rembourser d'un demi-penny. Pendant tout le reste de la conversation, M. Cecil n'entretint plus ses auditeurs que de la nécessité de soulager la Reine des charges écrasantes qu'elle s'était imposées pour leur bien, surtout si elle devait être obligée de continuer la guerre à cause d'eux.

Le 5 avril, à 11 heures du soir, c'est-à-dire le jour même où les ambassadeurs avaient eu entrée au Conseil, ils reçurent un paquet de Londres leur apportant de graves nouvelles. Il renfermait une dépêche de la Reine à ses deux agents, une lettre de Burghley à son fils, des extraits des instructions du Cardinal à ses agents pour la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, et des lettres des commissaires espagnols au Cardinal. Lord Burghley[1] informait son fils que les documents dont il lui envoyait les copies étaient en sa possession et que leur authenticité ne pouvait être douteuse, vu qu'ils portaient la signature du Cardinal; qu'il leur était encore venu entre les mains des lettres chiffrées adressées au Roi et que le serviteur de M. Cecil, Percivall, avait réussi à lire, avec beaucoup d'intelligence. Ils devaient ces précieux papiers à l'industrie de l'ami tout dévoué de M. Cecil, Lord Cobham; mais le trésorier n'indiquait pas comment Lord Cobham avait réussi à

1. Lord Burghley to Cecil; 18th march 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

se les procurer. Le vieux Burghley, malade de la goutte, n'était même pas en état de signer la dépêche qu'il envoyait à son fils, mais son intelligence gardait toute sa vigueur et il répondait par d'utiles conseils à la dernière lettre reçue de Cecil, portant la date anglaise du 8 mars. — J'ai gardé par-devers moi cette lettre, disait-il; car, il semble que vous soyez entré en rapport avec des personnes dont les renseignements n'ont pas de valeur. Ces gens-là se trompent ou vous trompent. Tenez pour certain, que le roi de France peut conclure la paix qu'il voudra avec les Espagnols.

La lettre de la Reine[1] adressée à ses deux agents modifiait ses instructions. Ils demanderaient à Henri IV de leur dire s'il savait jusqu'à quel point ses plénipotentiaires de Vervins avaient engagé les négociations avec les Espagnols. Si, comme il était aisé de le prévoir, le Roi répondait par des faux-fuyants, ils lui délareraient tout net que la Reine avait la preuve que les ministres français étaient tombés d'accord, avec ceux du roi d'Espagne, de toutes les conditions de la paix, sans avoir assuré à la reine d'Angleterre, par une clause spéciale, la faculté de traiter à son tour. Même, s'il fallait les en croire, ajoutait Élisabeth, ce serait le Roi qui aurait voulu que les articles signés fussent tenus secrets et confiés au légat, jusqu'au moment où le pouvoir demandé en Espagne leur serait parvenu[2].

1. The Queen to our trusty and right welbelovid counsaylour, Sir Robert Cecill, knight, our principall secretary and our ambassador to our good brother the French king, and to our trusty and welbelovid John Harbert, esquier, one of our masters of Requests ordinary, assistant to our said ambassador. Palace of Westminster, 17th march 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

2. La Reine était bien informée et, dès le 28 février, Français et Espagnols étaient d'accord sur toutes les conditions qui regardaient la France. La pensée du Roi était bien aussi ce qu'elle écrivait. Dans sa lettre, du 15 février, à M. de Bellièvre, le Roi dit : « Je voudrois, devant que d'ecrire, que nous fussions bien d'accord de tous les points et articles, desquels on pretend

Pour conclusion, la Reine, comme princesse souveraine ne voulait plus avoir affaire aux ministres du Roi, mais à lui-même, et demandait de quelle manière il entendait réparer les agissements déloyaux de ses négociateurs, qu'elle ne croyait pas autorisés à en user aussi indignement à son égard.

Il faut ajouter, pour que le lecteur connaisse exactement le degré d'information fourni par le courrier anglais à M. Cecil, que les instructions du Cardinal à ses commissaires faisaient de la restitution aux Espagnols des places de garantie la principale condition de la paix avec la Reine. Quant aux États, voici le passage le plus important de l'instruction du cardinal Albert qui les concernait :

« Il conviendra les recepvoir et accueillir avecq fort grande moderation et demonstration de desir, volunté et promptitude pour les oyr et de communicquer et accorder avecq eulx, les asseurant de premier abord que Sa Majesté et nous, en son royal non, sumes prestz, aultant qu'ilz sçauroient desirer, de les admettre et recepvoir en son jiron et les tenir derechef au nombre de ses bons et fidelz vassaulx, oubliant pour à jamais tout le passé, quelle chose que ce puist estre, comme si jamais elle ne fut advenue[1]. »

Ce passage suffit à faire comprendre combien l'accord était impossible entre l'Espagne et les Pays-Bas.

traiter, sans qu'il fût loisible aux uns ni aux autres de faire après de nouvelles demandes et propositions; mais, cela fait, je ne trouverois mauvais qu'il fût signé un ecrit de part et d'autre, qui fût baillé en garde à mon cousin le cardinal de Florence, representant la personne de Notre Saint-Pere, afin d'être tenu secret; de quoi je ne ferois difficulté de me fier en lui comme en moi-même, jusques au retour du dit courier qui doit être envoyé en Espagne, avec le pouvoir pour traiter avec la dite reine d'Angleterre. » (*Lettres, memoires et negociations*, I, 64.)

Ce qui est faux, c'est que le Roi n'ait pas tout fait pour assurer à ses alliés a faculté de traiter, quand cela leur conviendrait.

1. Ces instructions, datées l'une et l'autre de Bruxelles et du 30 janvier 1598, existent au Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

Le premier soin de M. Cecil fut de répondre[1] à son père et de l'informer qu'il avait reçu le précieux courrier des 27 et 28 mars, et le mardi 7 avril, vers 3 heures, il se rendait à l'audience, accompagné de John Herbert. Le Roi était au lit et les ambassadeurs s'assirent auprès de lui. Comme ils avaient à l'avance rédigé en français la déclaration qu'ils devaient lui faire, M. Cecil prit la parole en ces termes[2] :

« Sire, Depuis que j'ay eu l'honneur de voir Vostre Majesté, j'ay reçu une depesche de la Royne, ma souverayne, et suis infiniment marri de ce que, par son commandement (sur l'exigence des affaires), je suis contraint de vous faire ses plaintes très instantes, pour le grand regret et mescontentement qu'elle a d'avoir occasion de se mesfier de la syncerité de vostre affection en son endroict, qu'elle a tousjours tenue pour fidelle et inviolable, aiant eu notable indice que les procedures de vos ministres, en ce present traicté de la paix avec l'Espagnol, portent desseing et promesse que Vostre Majesté se laisseroit enfin aller à rompre la foy publique, que vous luy avez jurée. Elle ne peult, Sire, croire chose si indigne de vous; mais, les lettres mesmes qui sont tombez entre ses mains, des deputez d'Espaigne et d'aultres, portent clairement telles asseurances. Elle ne peult aussy que le supporter avec beaucoup d'impatience, jusques à ce qu'elle soit au vray esclaircie par vous-mesmes de la verité et que vous lui aiez faict paroistre combien il vous desplaist que vos ministres aient tenus telles procedures en son endroict.

1. Cecil to Lord Burghley; castle of Angiers, 27th march 1598. [O. S.] (In his own hand.) — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.

2. Cecil and Herbert to the Queen; Nantes, 5th april 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

« Ces lettres des deputez d'Espaigne escrites au Cardinal contienent qu'ils sont acertenez, et par le legat et par vos ministres, que Vostre Majesté est resolue de leur donner pouvoir de conclurre son traicté particulier, si il y a empeschement en l'accord de vos confederez, et que Vostre Majesté consent que vos deputez signent, de part et d'aultre, les articles convenus pour vostre accord particulier, lequel seroit baillé, pour quelque temps, entre les mains du legat, et que vous ne vous attachés maintenant à la formalité de leur consideration que seulement pour l'acquit d'honneur; dont, s'il plaist à Vostre Majesté avoir plus particuliere cognoissance, ... (M. Cecil présente au Roi un extrait des papiers arrêtés.)

« Pour aussy asseurer Vostre Majesté qu'il n'y a aulcun artifice ou simulation de la part de la Royne, ma souverayne, en ce que je viens de vous representer, je vous proteste sur mon honneur et devant le Dieu vivant, comme M. Herbert icy le pourra tesmoigner, que l'extraict que je vous exhibe est fidelle abregé des lettres qui ont esté prises, escrittes en chiffre par le Cardinal au roy d'Espaigne, dont les originaulx sont entre les mains de Sa Majesté, et la Royne, ma souveraine, prend merveilleusement à cueur le scandale que ces declarations apportent au prejudice de l'estroicte amitié qui est entre vous.

« Pour lever lequel soupçon, elle m'a commandé de vous semondre et conjurer (s'il vous plaist), de luy ouvrir en cecy fidellement vostre cueur, quelles sont vos intentions et si vous avez faict signer tels articles et l'en esclairer vivement, par l'asseurance expresse de vos lettres, m'ayant commandé de ne le communiquer qu'à vous et ne voulant croire que Vostre Majesté seule, sur la conscience et integrité de laquelle elle se repose qu'elle fera plus equitable jugement de ses

merites, que ne pourront ou ne vouldront faire ceulx de son conseil. »

Le Roi n'avait pas écouté ce long discours, sans l'interrompre plusieurs fois par ses dénégations. Quand M. Cecil eut achevé, il lui répondit avec beaucoup de calme. Il jura sur son honneur et sa part de paradis qu'il n'avait pas donné l'ordre de signer les articles, que ses ministres n'oseraient pas, au risque de leur tête, commettre un pareil acte et que, pour sa part, il considérait cette nouvelle comme un artifice inventé par quelqu'un en Angleterre ou aux Pays-Bas. Cecil lui répliqua qu'il n'y avait là d'autre invention que les lettres du Cardinal, mais qu'il était heureux d'entendre l'énergique protestation du Roi et qu'avant de connaître sa réponse il avait souhaité de se rompre bras et jambes, pour éviter de venir à l'audience. Après cela, M. Herbert donna lecture au Roi des extraits des diverses pièces diplomatiques transmises à M. Cecil par Lord Burghley. Henri reprit la parole et, de l'aveu des ambassadeurs, répondit à tout avec beaucoup de sens et d'ordre, sans préparation et sans prendre conseil de personne. — Je distingue trois choses, dit-il, les instructions du Cardinal aux agents espagnols, les propos tenus par le légat, les conversations et promesses de mes ministres. Le Cardinal peut prescrire ce qui lui convient aux plénipotentiaires espagnols et il est vraisemblable qu'il leur a ordonné de se montrer aussi rigoureux que possible. Pour ce qui est des propos du légat, il est certain que je me suis toujours montré à lui désireux de faire la paix : aussi a-t-il raison de le répéter, puisque son honneur y est engagé, que le Pape s'y est employé et qu'il ne peut se perdre de réputation aux yeux des Espagnols, sous prétexte que d'autres condamnent cette paix. Et ne trouvez-vous donc pas que j'aie tenu assez longtemps « le bon homme » de légat

dans cette ville de mendiants de Vervins, où il attend depuis cinq mois, à ce seul effet de connaître le bon plaisir de la reine d'Angleterre?

Quant au reste, il est vrai que j'ai invité mes commissaires à user de tout leur art, pour maintenir la conférence, pendant que j'arrangeais mes affaires en Bretagne et que la Reine, au moment où j'en avais précisément le plus grand besoin, rappelait ses forces et laissait ma frontière dégarnie, de sorte que mes ministres ont pu juger à propos de s'ouvrir un peu largement sur mes résolutions, dans des conversations particulières. Mais, soyez assurés, Dieu le sait et je l'atteste, qu'ils n'ont pas fait et n'oseraient faire ce que ce Cardinal a écrit au roi d'Espagne.

Le Roi expliqua encore, en la justifiant habilement, la conduite du Cardinal, affirma qu'Élisabeth ne le trouverait jamais personnellement « trompeur ny pipeur » et s'adressant à Cecil : Et à présent que je vous ai donné satisfaction, dites-moi ce que compte faire la Reine; si elle veut se joindre à moi pour traiter avec les Espagnols, puisque le pouvoir est arrivé, ou si elle préfère m'assister de façon à assurer notre sûreté et notre profit communs? Présentez-moi en son nom une offre sérieuse et vous verrez si je suis lié à ce point que je ne puisse rompre le traité.

Les ambassadeurs répondirent que, du moment que le pouvoir était arrivé, ils chercheraient à persuader les États et qu'ils lui déclareraient leur dernière résolution. — Bien, leur dit le Roi, mais vous devrez me suivre à Nantes, car je pars demain. — Ils lui demandèrent enfin d'écrire à la Reine ce qu'il avait fait et ce qu'il ferait. — J'écrirai ce qui peut se confier à une lettre et vous enverrai Villeroy, qui vous rendra compte de ses paroles et de ses actes.

Le jour même, en effet, M. de Villeroy se rendit au logis

des ambassadeurs, accompagné de M. de Maisse, et leur confirma tout ce qu'avait dit Henri IV.

Après les Anglais, le Roi vit encore MM. les envoyés des Pays-Bas. Nassau et Barneveldt offrirent de lui continuer le secours de 4.000 hommes, et même plus, et n'hésitèrent pas à dire que les lois divines et humaines lui défendaient de les abandonner. Henri leur répondit que pendant longtemps il avait été secouru par ses amis et qu'il espérait, avec deux années de paix, remettre de l'ordre dans son royaume et être capable de les aider à son tour, s'ils en avaient besoin Les Hollandais s'étaient retirés désespérés, n'attendant pour partir que de savoir ce que le Roi dirait aux Anglais, auxquels il n'avait jamais tenu le même langage qu'à eux, et ils avaient d'autant plus raison de ne pas compter désormais sur la France, que les Huguenots, qui savaient leurs affaires arrangées, étaient maintenant les premiers à dire qu'un secours important fourni par Élisabeth pourrait seul mettre obstacle à la paix.

La conclusion politique de la lettre du 15 avril de MM. Cecil et Herbert était qu'on pourrait trouver quelque bon moyen d'entraver la paix, pour la conclusion de laquelle le Roi ne rencontrait jusqu'à ce jour que des facilités, mais qui, une fois rompue, ne se renouerait pas aisément. Dans ce cas, les Français s'accommoderaient à tout ce qui conviendrait à la Reine, pour qu'elle ne se séparât pas d'eux. Si, au contraire, dans son « divin jugement », Élisabeth décidait qu'il valait mieux permettre à la France de faire la paix que continuer à l'assister, sans doute elle aurait à prendre avec les États de nouveaux arrangements.

Il était urgent que nos négociateurs de Vervins fussent informés de ce qui se passait à Angers et tout spécialement des révélations alarmantes qu'avait fourni aux Anglais la

dépêche interceptée du cardinal d'Autriche, « de quoi je me soucierois bien peu, écrivait Villeroy, si nos affaires étoient faites, mais, en verité, il nous en peut arriver beaucoup de prejudice ». Le Roi dicta donc, avant de quitter Angers, une importante lettre[1] adressée à MM. de Bellièvre et de Sillery, dans laquelle il leur signifiait sa volonté, et prit la route de Nantes, laissant à M. de Villeroy le soin de l'expédition du courrier.

Plus que jamais, Henri était décidé à la paix; il voulait ménager à ses alliés la possibilité d'y accéder et désirait sauvegarder les apparences aux yeux de tous. La tâche n'était pas facile. Les Anglais ne voulaient prendre aucune espèce de décision et les Hollandais se déclaraient hostiles à tout accord : il fallait, cependant, amener les Espagnols à consentir des concessions telles, que le Roi pût répondre à ses alliés, l'accusant de les abandonner, qu'il avait tout fait pour les amener à traiter en même temps que lui et leur en assurer les moyens, et qu'ils s'y étaient systématiquement refusés.

Dans sa dépêche du 9 avril, Henri IV revient sur sa première proposition.

« J'ay bien consideré, écrit-il, les raisons qui nous ont été alleguées par les deputez dudit Cardinal contre ladite cessation d'armes, mais l'accordans à moy et non ausdits Etats, tant s'en faut qu'elle leur soit honteuse, que je tiens pour certain qu'elle leur sera honorable et utile. Car, quelle plus grande gloire peut acquerir un prince que d'user de bonté envers ses sujets et les radresser au droit chemin de leur devoir, quand ils en sont devoyez, par douceur plûtôt que par la rigueur des armes. » Si le Roi n'obtient pas la surséance d'armes qu'il demande, il ne pourra pas honora-

1. Lettre du Roi à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 9 avril 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, 207.

blement se dégager de son alliance avec la Reine et les États.

Mais, pour que les Espagnols consentent à ce qu'on leur demande, ils doivent croire les Anglais disposés à la paix et les Hollandais ramenés à des dispositions plus conciliantes, par les sages conseils qu'ils auront reçus à Angers. Le Roi accommode la vérité à ses besoins. — Il semble, dit-il, que les Anglais « se disposent d'envoyer à Vervins quelqu'un d'eux, pour voir le dit pouvoir, duquel ils veulent que je croye qu'ils doubtent encore, pour ce que vous ne l'aviez encore veu, et prendre part au traité qui s'y fait..... Quant à ceux des Provinces-Unies, j'ay à demy vaincu leurs deputez, de sorte qu'ils ne se defendent plus que du commandement absolu qu'ils ont apporté de leurs superieurs de ne parler d'autre chose que de la continuation de la guerre ; car, ils reconnoissent à present que leurs moyens doivent ceder à nos necessitez, ou pour mieux dire impossibilitez, et leurs offres à nos raisons. »

Les ambassadeurs hollandais désirent que les considérations mises en avant par le Roi soient représentées à leurs maîtres par d'autres personnes qu'eux, de sorte que Henri enverra quelqu'un aux Pays-Bas ; mais, il faut que les Espagnols lui donnent le temps de traiter avec les États et, pour cela, s'abstiennent de tout acte d'hostilité contre eux durant trois ou quatre mois, ou pour le moins (et c'est la limite des concessions qu'il puisse faire), de tout siège de place pendant deux mois. Sous cette réserve, le Roi approuve tous les articles de la paix accordés par ses ministres avec ceux d'Espagne et consent à la transaction proposée à l'égard du duc de Savoie.

Le 14 avril, le Roi est à Nantes, et Villeroy l'a rejoint. Pressé par son ministre, Henri IV se préoccupe de l'atti-

tude des Anglais, qui vont arriver, et ne veut pas « gâter » ses affaires, pour leur être agréable. Il écrit [1] de nouveau à Vervins : « Je suis en beaucoup plus grande peine des Etats des Païs-Bas que des autres, car tout le fais de la guerre leur tombera sur les bras, sous lequel je crains qu'ils succombent du premier coup : c'est pourquoy j'ay tant desiré et desire encore obtenir la cessation d'armes, dont je vous ay ecrit par le dit La Fontaine, et vous prie encore de vous y employer vivement. Toutefois, si vous n'en pouvez venir à bout, ne differez pour cela de conclure notre marché, mais obtenez pour le moins qu'il soit donné temps ausdits Anglois et Etats des Païs-Bas de traiter. »

Pour accompagner immédiatement le Roi à Nantes, les ambassadeurs anglais avaient dû remettre à leur arrivée dans cette ville la rédaction de la dépêche à la Reine, par laquelle ils lui rendaient compte de leur dernière entrevue à Angers. Le 15 avril [2], dans la soirée, quand le paquet destiné à la Reine était déjà scellé, Henri envoya au logis de M. Cecil, pour l'inviter à courre un loup le lendemain et « à faire le bon compagnon ». M. le secrétaire refusa formellement, sous le prétexte qu'il était venu traiter d'affaires sérieuses et qu'il avait peu de goût pour le sport ; il demanda en même temps une audience qui lui fut accordée pour le lendemain dans l'après-dînée.

Le 16 avril [3] les ambassadeurs furent introduits dans la

1. Lettre du Roi à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 14 avril 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* I, 236.

2. Cecil to the Lords. Nantes, 5th april 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

3. Cecil and Herbert to the Lords treasurer, marshal and admiral. Nantes, 7th april 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

La date du 7, qui manque à cette lettre, est fournie par la dépêche du 9 avril.

chambre du Roi. M. Cecil lui demanda dès l'abord de leur déclarer s'il avait l'intention de poursuivre la guerre ou de signer la paix, se disant prêt à lui faire connaître les résolutions de la Reine, dans l'un ou l'autre cas.—Je suis désolé, lui répliqua le Roi, d'en être réduit à choisir entre ces deux extrémités, ou de me ruiner moi-même ou d'offenser la Reine, mais je dois vous dire clairement que mes nécessités sont si grandes, que je ne puis plus attendre, outre que les hasards de la guerre ne sauraient m'assurer plus que ce que m'apporte la paix. Au contraire, quand j'aurai rétabli mes affaires, je deviendrai un appui pour la Reine et mes autres amis. — Il est en vérité bien étrange, dit Cecil, que vos nécessités soient telles, que vous soyez subitement forcé de venir à composition avec l'ennemi commun, au détriment de vos confédérés. Autrefois, cependant, vous avez réussi à recouvrer votre royaume, grâce à l'aide de vos amis, et aujourd'hui vous ne pouvez même pas en défendre une partie. Avide de tranquillité, vous signez la paix et abandonnez la Reine et les États. — Je suis, dit encore le Roi, comme un homme habillé de velours, qui n'aurait pas de quoi vivre. Vous avez été le bienvenu ici, mais votre arrivée tardive, après le retour de M. de Maisse, et la lenteur des États ont consommé des mois et toutes mes ressources.

Pendant un moment, les récriminations réciproques furent vives et aux reproches de Cecil le Roi opposa le témoignage de sa propre conscience, qui lui permettait de braver l'opinion du monde. Contraint d'avouer qu'il n'était pas autorisé à faire des offres positives, M. Cecil tenta néanmoins un dernier effort et demanda à Henri quel secours il exigerait pour abandonner le traité; mais le Roi ne se laissa pas ébranler. — Les paroles de Votre Majesté sont la confirmation des lettres du Cardinal et je vois qu'il est inutile de parler d'autre

chose que de la paix, dit en manière de conclusion M. Cecil. — Cela vaudra mieux, répondit Henri IV, et il rappela aux Anglais que le pouvoir était arrivé d'Espagne.

Alors les ambassadeurs élevèrent de nouveaux doutes sur la validité de ce pouvoir, revinrent, selon leur habitude, à l'affaire du duc de Parme et se plaignirent que la conférence ne se fût pas tenue à Rouen, comme ça avait été convenu autrefois, car, en la ville où ils étaient, il leur fallait un mois pour recevoir une réponse d'Angleterre. — Pensez-vous donc, dit Henri IV, que les plénipotentiaires ennemis consentiraient à montrer leur commission, avant d'être assurés que la partie adverse soit disposée à traiter, et qu'ils les exhiberaient ailleurs qu'à Vervins? Quant à moi, j'y ai envoyé mes ambassadeurs, qui ont échangé leurs pouvoirs avec les Espagnols, et j'ose dire qu'il en sera de même pour vous, si la Reine consent à dépêcher quelqu'un dans cette ville. Tassis et Richardot ont affirmé à mes serviteurs qu'ils avaient reçu la commission que j'ai demandée : ainsi, il est inutile d'insister sur ce point. Si on nous trompait, l'injure serait à mon adresse et non à celle de la Reine. — Tandis que nous informerons notre maîtresse de tout ce qui se passe, demanda M. Herbert, les députés de Votre Majesté pourraient tenter de se faire montrer le pouvoir des Espagnols, afin d'éviter que les termes employés par eux à l'égard de la Reine fussent moins respectueux que ceux dont nous aurions usé vis-à-vis du roi d'Espagne.

C'en était trop et Henri refusa nettement. — Sire, dit Cecil, je vous prie de nous faire délivrer nos passeports, et, après divers propos, il ajouta encore : Je prie Dieu que l'Angleterre n'ait jamais besoin de la France; mais je veux espérer que Votre Majesté, que je continuerai à honorer, ne s'exposera pas à perdre la grande réputation qu'elle s'est

acquise et tant de cœurs qui lui sont dévoués, en faisant à celle qui ne lui a jamais failli l'injure de l'abandonner.

Les ambassadeurs d'Angleterre[1] tenaient à exprimer leur mécontentement devant le Conseil : ils y eurent entrée, le dimanche 19 avril, et les envoyés des États assistèrent à la séance. Étaient présents M. le chancelier, les ducs d'Épernon et de Bouillon, MM. de Schomberg, de Villeroy, de Sancy, du Plessis et de Maisse. M. Cecil prit immédiatement la parole et son discours fut habile. D'après lui, les ambassadeurs anglais venus pour conférer de la paix avaient l'ordre formel de tenir les engagements pris antérieurement, c'est-à-dire que la volonté de chacune des parties contractantes fût respectée par les deux autres. Le moment était donc venu pour les États de faire connaître les raisons de leur refus d'accepter la paix. M. le secrétaire repoussait le reproche adressé à sa souveraine de tirer indéfiniment les choses en longueur et il remarquait que le Roi avait arrangé ses propres affaires, pendant qu'il conviait ses alliés à écouter les propositions de l'ennemi.

M. Barneveldt répondit à M. Cecil. Les États devaient absolument leur salut à l'assistance de la Reine, en laquelle, après Dieu, ils plaçaient toute leur confiance. Grâce à elle, ils en étaient arrivés à ce point de pouvoir se défendre et de donner des secours à la France. Il se rappelait les instances du Roi pour les attirer à une ligue offensive et défensive, dans laquelle ils étaient entrés, spécialement eu égard à ce que la Reine en faisait partie. Des viriles résolutions prises en commun ils avaient attendu une paix générale et assurée et de cette alliance naissait la séparation des confédérés. L'ami-

1. Cecil and Herbert to the Lords. Nantes, 9th april 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

Je ne donne qu'un court extrait de tout ce qui se passe au Conseil.

tié des Provinces-Unies n'était cependant pas à dédaigner. Si le roi d'Espagne, dont les États s'étaient déjà augmentés du Portugal et des Indes Orientales, venait jamais à être maître des Pays-Bas, il serait la terreur de ses voisins, car, à elles seules, leurs provinces pouvaient entretenir 30.000 fantassins, 2.000 chevaux et 60 bons vaisseaux de guerre. Sa conclusion fut une offre de secours[1] très large au nom des États, si le Roi voulait rompre le traité.

Après une courte réponse du chancelier, le Conseil vou-

1. Offres faictes de la part des Estats-Generaux des provinces unies des Pays-Bas au roy de France, pour l'observation de la ligue et la continuation de la guerre.

Premierement, d'entrer en communication avec le sieur ambassadeur de la royne d'Angleterre et les sieurs deputez du Roy, pour adviser ensemble et resoudre de commune main sur la levée d'une armée royalle, entretenement et employ d'icelle, en conformité de la dicte ligue.

Et, sur les objections que le dict sieur ambassadeur n'en auroit aucune charge de la dicte Royne, ilz ont offert de passer avec luy et les dicts deputez du Roy en Angleterre, pour y prendre courte, bonne et finale resolution, suivant ce que dessus, considerans que, par ceste voie encor, la continuation du traicté avec l'ennemy n'a peu estre rompue, ne la generale inclination de ce royaume à iceluy divertye, pour mieux disposer les humeurs à l'observation de la dicte ligue, ilz ont faict ouverture de faciliter le siege de Calais, assiegans quelque place d'importance de l'ennemy, pour ainsi attirer une bonne partye de ses forces sur eux.

Et de plus, d'entretenir au dict siege de Calais quatre mil soldatz françoys et trois mil hommes de pied du pays, quinze à vingt navires de guerre, six pieces de batterye, poudres, munitions et choses necessaires à tirer quatre mil coups, attirail et officiers requiz. Ou, n'entreprenans aucun siege, au lieu des dicts trois mil hommes du pays, ilz offrent d'en envoyer au Roy six mil pietons, cinq cens chevaux, douze pieces de batterye et ce qui sera de besoin pour six mil coups, quatre cens matelotz, et tascheront à divertir l'ennemy de la France par entreprises et courses au pays.

Toutes lesquelles offres ne pouvans encor mouvoir le Roy, ilz offrent, au cas qu'il se vueille resoudre de transporter la guerre au cœur du pays de l'ennemy, y allant avec une bonne et grosse armée, de luy joindre, outre l'entretien de quatre mil hommes de pied françoys, douze mil hommes de pied, quinze cens chevaux, douze pieces de batterye, avec ce qu'il plaira à Sa dicte Majesté d'Angleterre accorder à mesme fin, pour estre le tout employé à la ruine et devastation du pays du dict ennemy, affermissement et repos des trois Estatz et tel siege que, selon les occurrences, on jugera respectivement convenir pour le bien commun.

Bien entendu que le Roy fournira, pour le siege de Calais, trois mille

lut se séparer, mais Cecil les retint. — Je suis d'autant plus heureux, leur dit-il, d'avoir l'occasion de faire connaître à de si grands et sages personnages l'attitude loyale de la Reine que notre ambassade a été calomniée. On a prétendu que notre négociation n'avait d'autre but que d'endormir le Roi et de s'enquérir de ses projets, jusqu'au jour où quelque événement imprévu viendrait rompre les pourparlers de Vervins : je ne doute pas que votre jugement impartial distingue la vérité.

Certain que la paix était résolue et assurée, M. Cecil blâma Henri IV d'abandonner ses alliés et, sachant qu'il ne serait pas pris au mot, s'avança bien au delà de ce que contenaient ses instructions. — Je le déclare, si un ange du ciel était venu dire à la Reine que le Roi traiterait sans elle et les États, elle ne l'aurait pas cru. Ma maîtresse ne m'avait pas seulement envoyé dans le but d'examiner les propositions de paix, mais aussi, dans le cas où elles ne me paraîtraient ni sûres ni honorables, de presser les États de fournir des secours plus importants au Roi et de l'assurer qu'elle était prête à l'assister immédiatement, pourvu que l'entreprise sur laquelle on se mettrait d'accord pût être profitable aux trois confédérés.

Cecil reproduisit encore devant le Conseil beaucoup des arguments qu'il avait fait valoir auprès du Roi. — Mais à quoi bon, dit-il, plaider plus longtemps contre ceux dont la maxime est « que l'honneur des princes gist toujours à bien faire leurs affaires ! » Et cependant, la Reine avait choisi votre

chevaulx, seize mille pietons, seize canons de batterie, avec des munitions et aultres necessaire pour tirer douze mille coups de canons.

Et pour conjoindre à l'armée, que le Roy apportera quatre mille chevaulx, seize mille pietons et leur equipage, et donnera ordre que le tout sera bien payé, sans aulcune faute. (April 1598. — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.)

maître comme juge de l'opportunité qu'il y aurait à conclure la paix ou à poursuivre la guerre : Dans la seconde hypothèse, elle m'avait donné le pouvoir de lui offrir au moins 6.000 hommes destinées à une entreprise importante, connue d'elle et ayant des chances de succès. Mais, puisque vous ne pouvez même pas laisser le temps à la Reine de réfléchir à la résolution qu'elle doit prendre, j'en appelle à vos souvenirs et vous prie de remémorer au Roi le serment solennel fait au comte de Shrewsbury et les volumes entiers de lettres adressées à notre souveraine, dans lesquelles Henri IV protestait d'un zèle dévoué.

Avant de se retirer, M. Cecil leur décocha la flèche du Parthe. Il déposa sur la table du Conseil une note[1] où il demandait quand et comment on rembourserait les deniers dus à la Reine et notamment les 20.000 écus prêtés à MM. de Bouillon et de Sancy.

Le jour même[2] où se tint la séance du Conseil que nous venons de raconter, le Roi reçut la lettre de MM. de Bellièvre et de Sillery, du 14 avril. Elle contenait des nouvelles d'importance. D'abord, les ministres d'Espagne consentaient à demander au Cardinal, par courrier exprès, une trêve de trois mois pour les alliés du Roi ; en second lieu, au sujet des pouvoirs demandés en Espagne, les plénipotentiaires français écrivaient : « Enfin, nous avons obtenu d'eux qu'ils nous les ont monstrez. Nous asseurons Votre Majesté de les avoir veus et lûs d'un bout à autre, qui sont signez de la main du roy d'Espagne, à Madrid, le 17 mars 1598, et luy dirons pour chose vraye qu'ils sont en aussy bonne forme et autant authen-

1. Memoriall delyvered to the French king; april 1598. — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

2. Lettre de M. de Villeroy à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 28 avril 1598. — *Lettres, memoires et negociations*, I, 257.

tiques, que peut être celui qui concernoit Votre Majesté ». Le Roi put donc apprendre aux Anglais, avant leur départ, l'importante concession qu'il avait obtenue des Espagnols. Elle ne réussit pas à leur rendre la bonne humeur, mais elle les amena à déclarer que, puisque leur pouvoir de traicter était subordonné au consentement des États, il fallait « qu'ils retournassent en Angleterre, pour faire lever la dite restriction ».

Le 22 avril, le Roi remit à M. Mole, qui emportait les dépêches anglaises, une lettre datée d'Ancenis, adressée à la Reine en réponse à celle que lui avait présentée peu de jours avant M. Cecil. Le 24, il en donna une nouvelle[1] écrite à Nantes à M. Cecil et le 25 les ambassadeurs, qu'on ne retenait, depuis quelque temps déjà, « que par artifice et contre leur volonté », (M. Cecil s'en était exprimé à peu près dans ces termes au Conseil), partaient de Nantes et se dirigeaient vers Caen[2]. Ce n'était pas sans avoir arraché une nouvelle concession au Roi.

Ils auraient voulu qu'Henri IV n'arrêtât pas définitivement ses conditions, avant leur retour d'Angleterre. Le Roi refusa, mais leur promit « d'entretenir les choses en état que, s'y presentans dedans ce tems-là, ils trouveroient encore la porte ouverte pour y entrer et y être receus »; autrement dit, il s'engagea à ne pas ratifier de quarante jours les articles qui seraient signés à Vervins.

Pendant tout le temps que durent les négociations de Vervins, les conseillers les plus accrédités du Roi, MM. de Villeroy, de Bellièvre, de Sillery et autres paraissent avoir redouté tout particulièrement une action diplomatique des

1. Voir ces lettres aux *Pièces justificatives*, pp. 4 et 6.

2. Lettre du Roi « à M. de la Verune, bailly et gouverneur de nostre ville et bailliage de Caen »; 20 avril 1598. — *Recueil des Lettres missives*, VIII, 701.

Anglais, destinée à empêcher la France de rentrer en possession de Calais et même à rompre la paix ou à la conclure à leur profit et à notre détriment; certaines lettres du Roi pourraient faire croire qu'il partageait cette opinion et les historiens l'ont adoptée comme très vraisemblable. Je ne pouvais pas, après avoir raconté avec quelques détails les revendications de la Reine à propos de Calais, m'abstenir de revenir sur cette question et d'exprimer ma manière de voir. Je le fais en quelques mots.

Pour ne parler que de la période historique qui nous a occupés, Élisabeth, depuis la mission de Sir Roger Williams, n'a cessé de poursuivre l'idée de recouvrer Calais; elle n'a pas craint d'abuser des infortunes du Roi, son allié, et d'essayer de lui imposer l'abandon de cette place, mais elle n'est pas allée jusqu'à tenter de se la faire céder contre échange par les Espagnols.

On trouve au Public Record Office, dans la liasse 121 des papiers diplomatiques concernant la France, une pièce d'une page et demie, dont certains passages sont restés fort obscurs pour moi, mais dont quelques autres permettent, je le crois, d'établir la vérité. Dans ce document, que la correspondance de M. Cecil pendant sa mission en France permet de lui attribuer, nous apprenons tout d'abord qu'un avis lui serait venu de Liège, par l'industrie d'un intermédiaire qu'il ne nomme pas. Il y était question du déplaisir causé au Cardinal par le maintien de l'alliance entre l'Angleterre et la France et le changement de la politique anglaise, qui avait considéré jusque-là les Français comme des ennemis

1. This is the substance of the relation made for the Queen. — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

Ce document n'est pas à sa place, car il y est question de lettres de la fin de l'année 1598, de la mission de Coomans et de la conférence de Boulogne, dont nous aurons l'occasion de parler, dans la suite de ce livre.

naturels et trouvé sa sûreté et sa force dans l'amitié de la maison de Bourgogne. En manière de conclusion, il était dit que les Anglais ne devraient pas prendre les Français comme intermédiaires entre eux et les Espagnols, pour arriver à une paix souhaitée des deux nations. — M. Cecil, comparant les termes de cette note avec certaines ouvertures de paix, dont un frère de Lord Paget, pensionnaire du roi d'Espagne, s'était fait l'organe, au nom du Cardinal, et trouvant qu'il y avait conformité, prend confiance. Il dicte à l'adresse de l'Archiduc une dépêche lui disant que s'il désire sincèrement la paix, il trouvera bien le moyen de communiquer ses intentions à l'une des personnes auxquelles il a coutume d'offrir « sa marchandise de Liège ». On fait alors tenir à l'intermédiaire de M. Cecil une lettre en français, signée Jacques de Boulant, demeurant à Liège, adressée à M. Robinson et datée du 15 mars 1598. Cette lettre n'a pas d'autre but que de témoigner de l'intention de nouer des intelligences plus étroites. On y parle de la joie causée par les nouvelles de la paix qui vient d'être conclue, dont la Reine a été la médiatrice principale et qui remet en vigueur la vieille amitié d'Angleterre et de Bourgogne. Cette première dépêche est bientôt suivie d'une autre, du 12 avril 1598. Le même personnage, ayant appris que ses renseignements au sujet de la paix sont inexacts, en prend occasion pour expliquer les raisons qu'auraient les Anglais de séparer leur cause de celle des Français et de s'allier à un prince souverain des Pays-Bas : il offre de s'y employer.

A la lecture de cette seconde lettre, Cecil croit comprendre que le Cardinal leur fait des avances. Il envoie tous ces documents à Élisabeth, dont il désire connaître le bon plaisir, et exprime le vœu qu'une personne de son choix réponde, en se conformant aux vues de la Reine. Élisabeth désigne M. Cecil et annonce qu'elle lui adressera une instruction destinée à le

guider; mais, le temps passe, sans que M. le secrétaire reçoive aucune communication de Londres, et les choses en restent là, à son grand regret.

Un résumé très court des événements se poursuit ainsi, dans cette « relation faite pour la Reine », et dépasse la date de la paix de Vervins. Si nous remarquons qu'elle a été rédigée pour Élisabeth et par son confident intime, Robert Cecil, je crois que nous pourrons affirmer que la Reine n'a jamais offert aux Espagnols ou accepté de leur part une combinaison destinée à traiter aux dépens de Henri IV; j'ajoute que certains passages des lettres de M. Cecil permettent de croire que, s'il eût été libre d'agir à sa guise et plus tôt informé de ce qui se passait à Vervins, il aurait tout fait pour déjouer les combinaisons des ministres français et traiter au nom de l'Angleterre seule, et à notre détriment.

Revenons maintenant à ce qui se passait à Vervins[1]. En exécution de la décision prise par ses collègues, le président Richardot partit pour Bruxelles, le mercredi 15 avril, de grand matin, et était de retour le samedi 18. Il fit transmettre au légat, par le général des Cordeliers, la réponse qu'il rapportait. Le Cardinal était absolument résolu à la paix et prêt à signer les articles; quant à la cessation d'armes, il ne pouvait l'accorder, car « il y alloit trop avant de l'honneur du Roi Catholique d'offrir la trève aux Hollandois, qui ne la demandoient » pas. Le légat communiqua aux Français le résultat de la mission du président Richardot, et la lettre du Roi était si formelle, d'une part, la réponse de l'Archiduc si catégorique, de l'autre, que tout pouvait sembler perdu.

M. de Bellièvre tenta un dernier effort qui fut couronné de succès. Il pria le légat d'insister de nouveau auprès des

1. Lettre de MM. de Bellièvre et de Sillery au Roy, du 26 avril 1598. — *Lettres, memoires et negociations*, I, 241.

ambassadeurs d'Espagne; le 19, la conférence se réunit et ce même jour, le général des Cordeliers prit la route de Bruxelles, d'où il revint avec cette réponse, qui n'était autre que la dernière formule indiquée par le Roi et que ses ministres s'empressaient de lui transmettre, le 26 avril : « En faveur et contemplation de Votre Majesté, il (le Cardinal) accorde à la reine d'Angleterre et Provinces-Unies cessation d'entreprises sur leurs places et actes d'hostilité pour deux mois, à compter du jour que le traité de paix sera par nous signé; à quoi il n'entend être obligé, auparavant qu'il sçache s'ils ont accepté son offre, ou que Votre Majesté lui declare de l'accepter pour eux »; sans préjudice de ce qui est déjà convenu, à savoir que les alliés du Roi seront compris dans le traité signé entre la France et l'Espagne, s'ils le demandent dans les six mois qui suivront la signature de la paix.

Tous les obstacles étaient donc levés à Vervins et, le 2 mai, les ambassadeurs de France et d'Espagne remettaient entre les mains du légat, qui le tiendrait secret, jusqu'au jour où les ratifications seraient échangées, le traité[1] définitivement arrêté dans tous ses articles. Le même jour, les plénipotentiaires signaient les clauses relatives aux alliés de Henri IV.

Après quinze jours d'attente pleins d'anxiété, le Roi[2] reçut, le 1er mai, la lettre du 26 avril de ses ministres, qui lui apportait pleine satisfaction. Il s'empressa d'expédier un courrier à M. de Buzenval, qui devait conduire les ambassadeurs hollandais jusqu'à Paris, pour prévenir MM. de Nassau et Barneveldt du consentement conditionnel du cardinal d'Autriche à surseoir pendant deux mois à toute attaque contre

1. Voir : *Lettres, memoires et negociations,* II, 280, ou *Corps universel diplomatique,* V, Pie I, 561.

2. Lettre du Roi à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 1er mai 1598. — *Lettres, memoires et negociations*, II, 269.

leurs places. En conséquence, Buzenval leur demanda s'ils voulaient ou pouvaient « donner la foi et parole de leurs superieurs sur l'observation de la dite cessation »; ils répondirent[1] qu'ils n'avaient pouvoir non seulement « de conclure, mais même de traiter de choses semblables ».

Ce refus amena le Roi à prendre une résolution importante. Après qu'il eut reçu, le 8 mai, la lettre de MM. de Bellièvre et de Sillery lui annonçant que le traité était signé et déposé entre les mains du légat, il n'hésita pas à le déclarer publiquement, à son arrivée à Rennes, aux États de la province qui y étaient assemblés et à en avertir la Reine et les États[2]. Ce n'était cependant pas encore assez pour les conseillers de Henri IV. Ils redoutaient, tant que les ratifications n'auraient pas été échangées, de voir la Reine réussir à traverser le traité : Villeroy ne cessait de le répéter et les lettres de M. de Bellièvre[3] n'étaient pas faites pour calmer les appréhensions du Roi.

Pendant ce temps-là, les ambassadeurs avaient regagné

1. Lettre de M. de Buzanval au Roi, du 3 mai 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* II, 317.

2. Lettres du Roy à MM. de Bellièvre et de Sillery, des 9 et 20 mai 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* II, 334 et 353.

Le Roi avait raison d'avertir la Reine de ce qui se passait à Vervins, car elle en était informée par une autre source. Un agent anglais, du nom d'Otwel Smith, dont je retrouve la main dans diverses circonstances, écrit de Rennes à M. Cecil, le 17 mai, que la paix est signée et énumère les noms des places restituées à la France. Il annonce que le Roi part pour Paris, le jour même dont il date sa lettre, et devra se trouver à Amiens, vers la fin du mois. (Otwell Smyth to Cecil; Rayennes, 7th may 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.)

Un autre agent, Thomas Phillips, écrit de Saint-Malo à Cecil que le Roi a quitté Rennes le 16, avec M. de Villeroy et une vingtaine de gentilshommes, a dîné à Vitré et couché à Laval, d'où il poursuit sa route par Sablé et La Flèche; mais, Otwel Smith, qui écrit de Rennes, doit avoir raison, en indiquant le 17 mai comme jour du départ de Henri IV.

3. Lettres de M. de Villeroi à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 6 mai, et de MM. de Bellièvre et de Sillery à M. de Villeroy, du 26 mai 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* II, 323 et 365.

l'Angleterre, rendu compte de leur mission, et Élisabeth chargeait M. Edmonds[1] de porter sa réponse au Roi. Parti de Douvres dans la nuit du 22 mai, Edmonds était le 23 à Dieppe, couchait à Rouen et arrivait le 24 à Paris. Chemin faisant, il apprenait les nouvelles et les transmettait à Londres. La paix avait été signée le 2 mai et les conditions étaient bien celles que l'on connaissait déjà. Il citait les noms des otages donnés au Roi et savait que les ratifications seraient envoyées dans le délai d'un mois; il affirmait que le Roi avait beaucoup insisté pour que l'ennemi consentît à une trêve de trois mois, afin de permettre à la Reine et aux Pays-Bas de traiter en même temps que la France, mais que le Cardinal n'en avait accordé que deux, qui expiraient à la fin de juin.

Le 26 mai, Th. Edmonds se dirigeait sur Orléans et ne rencontrait Henri IV qu'à Tours. Cecil, qui s'était rendu compte de l'influence de M. de Villeroy, avait chargé le secrétaire d'une lettre[2] pour lui : « Je vous prye, Monsieur, de rendre le bon office que nous devons attendre de vous en un si grand affaire, qui concerne l'union des deux couronnes, et vous vous pouvés asseurer que vous recevrés tousjours pareille correspondence de ma part et que, pour vostre particulier, vous avez toute puissance de disposer de mon service, partout où l'occasion se presentera. » Je reproduis les passages principaux de la lettre d'Élisabeth[3] au Roi que lui remit le secrétaire anglais :

« Monsieur mon bon frere,

« Si on voudroit rechercher, entre les choses mondaines,

1. Edmondes to Cecil; Paris, 15th may 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

2. Cecil to Villeroy; Greenewich, ce 10me de may 1598. [V. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

3. Copie of Her Majesty's letter to the French king; 9th may 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

chose qui retient la plus grande iniquité et par laquelle ceste machine de terre que nous inhabitons le plus tost se ruyne, c'est le manquer de foy, l'incertitude d'amitié et moins d'amour où il y a plus de raison. Quoy considerant, je ne suis bien prompt à mal penser de tel de qui je bien merite, que j'ose fonder asseurée pensée qu'en vous resideroit un si mortel peché que l'ingratitude, lequel entre les hommes se peult justement nommer *peccatum in Spiritu Sancto*...

« Pour ce, voiant que m'avez convié à ce colloque et y estes entré si avant, que sçavez le tout que se pourra demander de vostre part et tout qu'ils vous concedent, tout à rebours de vostre serment à moy faict par nostre ligue, et que m'avez ordonné un si court jour pour ma responce, chose assez estrange, je vous fais sçavoir que j'attens que me faciez cognoistre, de vostre main propre, à qui je me fieray en ce traicté, c'est-à-dire si moy demandant que ce que sera honorable et raisonnable et que mon ennemy ou niera la raison ou demandera le dangereux et ne veult venir à faire une paix telle que se doibt entre les princes, si alors vous ne voulez arrester la conclusion de vostre parti. Voylà rondement ce que je demande sans cautelle, sans differer le colloque, ains pense de l'advancer; et, pour me corroborer l'ame en synceres cogitations de vous, je vous prie, hastez la responce. Si le vent permettra, ceste responce viendra en mes limites, les bornes desquels je n'ay voulu passer, par qui entendrez ma volonté de traicter. »

Quel qu'ait été le commentaire dont M. Edmonds accompagna la lettre de la Reine, il faut croire qu'il n'eut pas le don de plaire au Roi, car loin de céder au vœu exprimé par lui, d'obtenir une prolongation du premier délai accordé à M. Cecil, Henri IV expédia immédiatement ses lettres de

ratification[1] à M. de Bellièvre et remit à Edmonds une dépêche[2] dans laquelle il expliquait son refus.

Le Roi ne voulait cependant pas abandonner les intérêts de ses alliés. Avant de quitter Nantes, les Anglais avaient fait remettre à M. de Villeroy[3] une copie des articles qu'ils proposeraient, s'ils se décidaient à traiter, et manifesté le désir qu'on les envoyât aux représentants de la France à Vervins. Prenez « la peine, écrit Villeroy, d'en discourir comme de vous-même avec les ambassadeurs d'Espagne, pour, s'il est possible, decouvrir leur intention sur iceux et nous en donner avis. Je vous envoye doncque le dit memoire, pour faire cet office, si vous pouvez, car Sa Majesté l'aura bien agreable ».

Bellièvre et Sillery[4] pressentirent les intentions de MM. Richardot et Tassis et constatèrent qu'ils n'avaient guère d'objections à faire qu'à la prétention de la Reine d'être remboursée par le roi d'Espagne des deniers prêtés en 1577 aux États qui se tenaient à Bruxelles. Mais le vif de la question n'était pas là. Flessingue, la clé d'Anvers, était « la grosse

1. Lettres du Roi et de M. de Villeroy à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 28 mai 1598. — *Lettres, memoires et negociations*, II, 371 et suiv.

Les ratifications furent échangées (celle du Roi datée de Paris, du 6 juin, celle de l'Archiduc, de Bruxelles et du 31 mai), le 6 juin 1598, au village de Thièvres en Artois, et les otages, qui avaient en même temps qualité d'ambassadeurs, entrèrent en France. (Lettre de M. de Bellièvre au Roi, du 6 juin 1598. — *Lettres...*, II, 386.)

Le Roi prête le serment solennel, le 21 juin, à Notre-Dame de Paris, et l'Archiduc, le 25 juillet, à Bruxelles, en présence de M. le maréchal de Biron et de MM. de Bellièvre et de Sillery.

L'exécution des clauses de la paix commence, le 2 juillet, par la remise de Calais au comte de Saint-Paul.

2. Lettre du Roi à la reine d'Angleterre, du 31 mai 1598. — *Recueil des Lettres missives*, IV, 1000.

3. Lettre de M. de Villeroy à MM. de Bellièvre et de Sillery, du 28 avril 1598. — *Lettres, memoires et negociations*, I, 260.

4. Lettre de MM. de Bellièvre et de Sillery à M. de Villeroy, du 7 mai 1598. — *Lettres, memoires et negociations*, II, 327.

corde », comme le disait Bellièvre, et, si les Anglais affectaient de n'en pas parler, les Espagnols témoignaient qu'ils ne l'oubliaient pas.

Sur ces entrefaites, la Reine écrivit[1] au Roi. Elle ne voulait pas laisser tomber les propos de paix indirects entamés pour elle, à Vervins, par les ministres français et saisit le prétexte de la lettre de Henri, du 31 mai, mise sous ses yeux par La Fontaine, dont elle disait : « J'entendis que d'ung grand feu les estincelles n'en furent du tout si amorties, que dedans les cendres il ne reste encores quelque peu de chaleur. » L'agent sans cesse choisi pour venir en France, M. Edmonds[2], arriva à Dieppe le 24 juin et prit aussitôt le chemin de Paris. Le Roi était à Saint-Germain et M. de Villeroy y conduisit Edmonds qui le rencontra dans ses jardins. Après les salutations d'usage : Lequel de nous deux, la Reine et moi, demanda plaisamment Henri, a gagné sa cause par ses arguments ou ses récriminations? — Edmonds répondit qu'il déplaisait beaucoup à sa maîtresse d'être en désaccord avec le Roi, mais que sa conscience ne lui reprochait rien, tandis qu'on en avait mal usé avec elle. Malgré qu'elle eût le droit d'accorder peu de confiance aux promesses de celui qui s'était affranchi vis-à-vis d'elle des obligations les plus strictes, elle voulait bien accepter les protestations de Henri IV et était disposée à enterrer le passé. La Reine n'avait pu répondre en temps voulu à l'offre de cessation d'armes du Cardinal; cependant, comme elle désirait assurer, avec sa propre tranquillité, le repos général de la Chrétienté, elle mettait à profit le délai de six mois lui réservant accès au traité, pour s'enquérir de la réso-

1. Copy of the Queen's letter to the French king; 10th june 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

2. Edmondes to Cecil; Dieppe, 14th june, and Paris, 22nd june 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

lution définitive des Pays-Bas, et par M. Barneveldt, qu'elle avait entretenu à son retour de France, et par Sir Francis Vere, qui était actuellement en Hollande. Dès qu'elle connaîtrait la réponse des États, elle communiquerait sa décision au Roi. En attendant, elle désirait qu'on informât de ce qui se passait les commissaires espagnols.

Le Roi offrit lui-même d'employer les services de MM. de Biron et de Bellièvre, quand ils iraient à Bruxelles recevoir le serment de l'Archiduc, et Th. Edmonds eut personnellement un long entretien[1] avec M. de Bellièvre sur ce qui s'était passé à Vervins et les affaires de la Reine, Bellièvre s'attachant à faire entendre au secrétaire anglais que la paix eût été signée deux mois plus tôt, si le Roi ne s'y fût opposé, par égard pour ses alliés, M. Edmonds profitant de l'occasion et entretenant son interlocuteur de ce qu'on pourrait dire à Richardot et aux autres négociateurs.

Le 1er juillet, le Roi fit délivrer aux ambassadeurs envoyés à Bruxelles leur lettre de crédit[2] et leurs instructions et MM. de Biron, de Bellièvre et de Sillery prirent le chemin de la Flandre, où ils furent magnifiquement accueillis[3]. Les habiles négociateurs de Vervins mirent à profit leur voyage et, à deux reprises, sondèrent les intentions de l'Archiduc, qui se montra très favorablement disposé à la paix[4].

Informé qu'Henri IV avait reçu des lettres de Bruxelles, Edmonds[5] se rendit auprès de lui, à Monceaux, le 5 août. Le

1. Edmondes to Cecil; Paris, 4th july 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

2. Lettre du Roi au cardinal Albert, du 1er juillet 1598. — *Recueil des Lettres missives,* V, 1.

3. Lettres de M. de Biron au Roi et à M. de Villeroy, des 24 et 25 juillet 1598. — *Lettres, memoires et negociations*, II, 429 et suiv.

4. Lettres de MM. de Bellièvre et de Sillery au Roi, des 25 et 30 juillet 1598. — *Lettres, memoires et negociations,* II, 438 et 450.

5. Edmondes to Cecil; Meaux, 26th july 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

Roi lui apprit que M. de Bellièvre avait entretenu Richardot et les autres conseillers de l'Archiduc, mais que tous avaient nettement refusé de s'expliquer sur les conditions qu'ils entendaient demander à la Reine. Ils donnaient cette raison de leur réserve, qu'ils ne croyaient pas au désir d'Élisabeth de faire la paix. M. de Bellièvre leur avait fait cette objection, que le voyage en Espagne du Cardinal interromprait tous pourparlers entre eux et les Anglais : ils affirmaient que quelques-uns d'entre eux seraient dûment autorisés à agir en son nom. M. de Villeroy, que M. Edmonds vit avant de quitter la cour, lui confirma tout ce qu'il tenait de Henri IV.

Peu de temps après la visite d'Edmonds à Monceaux, les ambassadeurs extraordinaires à Bruxelles étaient de retour à Paris. Le secrétaire anglais alla les visiter et s'entretint particulièrement avec M. de Bellièvre[1] des dispositions des Espagnols. L'Archiduc ne faisait pas difficulté d'avouer qu'il souhaitait vivement la paix et M. de Bellièvre pensait, d'après tout ce qu'il avait vu pendant son voyage, qu'elle était une nécessité pour lui. Il donnait ce conseil à M. Edmonds, que la Reine, même si elle était décidée à poursuivre la guerre, ne le laissât pas savoir dès maintenant, parce qu'alors l'Archiduc profiterait de son voyage en Espagne, pour pousser Philippe II à une action plus énergique contre l'Angleterre.

Pendant que M. Edmonds s'informait auprès des personnages importants de la cour, la Reine négociait et signait à Westminster un nouveau traité avec les Provinces-Unies[2].

1. Edmondes to Cecil; Paris, 8th august 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

2. En même temps que MM. de Nassau et Barneveldt se dirigeaient vers la France, une ambassade hollandaise conduite par le sieur de Warmont, amiral de Hollande, s'embarquait pour l'Angleterre. Elle avait mission de

Elle avait trouvé leurs délégués inébranlables dans leur résolution de poursuivre la guerre; elle reconnaissait que son intérêt lui faisait une obligation de ne pas abandonner les

prier « la Royne de vouloir employer tous les moyens possibles pour divertir le roy de France de ceste communication de paix et de vouloir entendre à la continuation de la guerre : qu'à ceste fin elle voulut encharger ses ambassadeurs en France de vouloir adviser, avec les deputés du Roy et les leurs, aux moyens d'entretenir la guerre, ceste presente année, à la defence et conservation de France, d'Angleterre, d'Irlande et des Païs-Bas ».

La Reine accueillit les Hollandais avec beaucoup d'égards et leur répondit qu'elle avait « longtemps assisté les Provinces-Unies, sans pouvoir venir à aucun remboursement, non pas mesme à aucun compte; que, pour l'amour de ces pays, elle estoit entrée en guerre contre les Espaignols, tellement que ses subjects ne pouvoyent point trafficquer en Espaigne, et que ceux des Pays-Bas ne s'estoyent jamais voulu monstrer estre de faict ennemis des Espaignols, en defendant de ne point mener de bled en Espaigne. Qu'elle estoit maintenant desnuée de tous moyens d'argent, cependant qu'on brassoit beaucoup de choses en Irlande; qu'il y avoit aussi quelque trouble sur main en Escosse et partant, que, pour la seurté de son Estat, elle ne pouvoit pas laisser de prester l'oreille aux conditions, lesquelles on luy presentoit de la part du roy d'Espaigne, pour venir à une paix; neantmoins, qu'elle n'avoit point voulu entrer en ce traicté, sans premierement en communiquer avec eux, pour entendre s'ils n'avoyent point de charge d'ayder à y adviser, singulierement puisqu'elle ne vouloit pas volontiers entrer en tel traicté seule et sans les Pays-Bas, mais qu'elle eust mieux aymé qu'ils l'eussent peu faire par ensemble ».

Comme ces ambassadeurs rentraient à La Haye, MM. de Nassau et Barneveldt touchaient terre en Angleterre et s'entendaient tenir les mêmes discours que ceux qui les avaient précédés. (*L'Histoire des Pays-Bas,* d'EMANUEL DE METEREN, fol. 421 v° — 423 v°.)

La Reine préparait son terrain. Elle renonçait à regret à la paix, pour ne pas se séparer des États, mais elle profitait de la circonstance pour restreindre les sacrifices qu'elle faisait à cause d'eux. Il y avait de la grandeur dans sa résolution et de la mesquinerie dans la manière dont elle l'exécutait.

Elle a expliqué elle-même les motifs de sa conduite, dans une lettre écrite le 22 août à M. Edmonds, dont l'extrait suivant fut mis sous les yeux du Roi :

« Sa Majesté a recogneu, tant par le rapport de Messieurs les Estats que par d'autres esclaircissements, combien ce peuple-là estoit espouventé de l'apprehencion qu'il avoit d'estre abandonné par elle, comme il avoit esté du Roy, ce qui advenant eust indubitablement causé de très dangereux effects en l'estat de leurs affaires.

« Avec cela, elle a consideré combien grands soupçons la pretendue donation des Païs-Bas (Philippe II avait signé, le 6 mai, l'acte de cession des Pays-Bas à l'Infante) porte, par les reservations particulieres qui s'en font,

États, elle énumérait à M. Edmonds[1] les raisons de son abstention momentanée et ajoutait avec quelque mélancolie : Dites au Roi que nous ne pouvons suivre son exemple et comme lui saisir au bond l'occasion de faire la paix, mais qu'en dépit de sa nouvelle amitié nous attendons de lui, pour qui nous n'avons épargné ni « le verd, ny le sec », les fruits de notre constante et ancienne affection.

monstrant plustost estre quelque mystere dissimulé que de porter asseurance de verité et de bonne intention.

« Cela se descouvre par les lettres interceptées de l'Archeduc, esquelles il presse le roy d'Espagne que la renonciation se face en termes generaux, pour satisfaire aux esprits jaloux, et que l'Infante et lui pourront faire soubs mains les resignations convenables. » (Extract of Her Majesty's letter to Edmonds. — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.)

Le 29 juin 1598, Francis Vere et George Gilpin, porteurs de lettres de créance de la Reine, en date du 7 du même mois, étaient introduits au conseil des Pays-Bas et lui demandaient d'envoyer auprès de la Reine des députés, munis de pouvoirs suffisants, pour apporter certaines modifications au traité de 1585 et déterminer les époques auxquelles les États commenceraient à rembourser les sommes importantes qui leur avaient été avancées par l'Angleterre. Peu de jours après, partait pour Londres une ambassade, dans laquelle figurait l'amiral de Hollande et Jean d'Olden Barneveldt, et qu'accompagnait Noël de Caron. Les discussions avec la Reine et ses ministres durent être longues, et sans doute orageuses, puisque les principaux envoyés des États, entre autres Barneveldt, parlèrent de se retirer et de laisser à Londres leurs autres compagnons, pour connaître le bon plaisir de la Reine. A aucun prix, les Hollandais ne voulaient subir la domination espagnole ; de son côté, Élisabeth consentait bien encore à leur prêter son appui, mais singulièrement amoindri, et les nouveaux articles qu'elle leur proposait allaient jusqu'à prévoir le cas où l'on trouverait « bon, dans son conseil, d'entendre à quelque traité avec le roi d'Espagne ». L'ardent patriotisme de ces braves gens les soutint jusqu'au bout. Au lieu de l'armée définie, que leur assurait le traité de 1585, ils se contentèrent de tels secours qu'il plairait à Sa Majesté de leur donner ; ils reconnurent l'énorme dette de 800.000 livres sterling qu'on leur réclamait, et acceptèrent les délais de payement imposés ; enfin, ils laissèrent inscrire, dans ce nouveau traité, le droit de la Reine de les abandonner, pour faire la paix avec l'Espagne. Si petit et de si brève durée que pût être le secours de l'Angleterre, il ne fallait pas le laisser perdre pour le bien de la patrie. L'acte authentique fut signé par les membres du conseil de la Reine et par les négociateurs flamands, le 16 août 1598, à Westminster. (*L'Histoire des Pays-Bas,* fol. 428 et suiv., et *Corps universel diplomatique*, V, P^ie I, p. 584 et suiv.

1. Copy of Her Majesty's letter to Mr Edmondes ; 12th august 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

En conséquence, disait l'extrait de la lettre d'Élisabeth fait par Edmonds, Sa Majesté la Reine « supplie le Roy luy vouloir moienner quelque prolongation de temps pour traicter, oultre les six mois qui luy sont desja accordez, afin de gagner temps pour le bien de ses affaires et de celles des Estats, d'où proviendront ces utilitez, que l'on verra plus clairement de quels accidens l'establissement de l'Infante sera accompagné, qu'il empechera qu'il n'arrive point d'estonnement parmi ceux des Païs-Bas et qu'ilz auront meilleur moien d'asseurer leurs affaires; que l'on gagnera ceste saison d'esté, pour en arrester les entreprises; que le Roy aura aussy meilleur moien de sortir de l'incommodité de ses affaires et qu'il se rendra moins suspect aux Espagnols, tandis que l'espectation du traicté sera entretenue, que si elle eust esté du tout rompue ». Enfin, la Reine désirait que le Roi fût bien persuadé qu'elle avait usé de tous les moyens, pour amener les États à consentir à la paix.

Edmonds[1] vint visiter le Roi, lui remit un long extrait de la lettre d'Élisabeth et lui exposa de vive voix ce qu'elle contenait. Henri l'approuva de tous points et promit que son agent parlerait prochainement à l'Archiduc. Comme il avait exprimé cette opinion que la Reine rendrait, en agissant ainsi qu'elle l'écrivait, un signalé service aux États, Edmonds en profita pour lui demander s'il pouvait assurer la Reine en son nom, qu'il l'aiderait à les soutenir. — Je le ferai, répondit-il, en tout ce qui ne prouvera pas jusqu'à l'évidence que je viole ouvertement mes engagements; et il ajouta, dans la suite de la conversation : Je serai toujours prêt à accorder, conjointement avec la Reine, mes bons offices aux États et à m'interposer en leur faveur, si la nécessité les oblige à traiter; mais,

1. Edmondes to Cecil; Paris, 28th august 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

tant qu'ils seront capables de se maintenir, je pense qu'il n'est ni de l'intérêt de ma sœur ni du mien de les pousser à accepter la paix.

Dans les premiers jours de septembre, le comte de Berlaymont[1] était à Paris. Il venait, de la part de l'Archiduc, informer le Roi que les députés des provinces des Pays-Bas demeurées sous l'obéissance de l'Espagne lui avaient solennellement prêté serment de fidélité, à Bruxelles, le 22 août, et qu'il se proposait de partir pour l'Espagne, vers le milieu du mois suivant. Le comte[2] entretint Henri IV de la question de la paix et le pria de vouloir bien employer ses bons offices auprès de la Reine et des États. Le Roi lui répondit qu'il y était tout disposé, mais l'informa que le voyage de l'Archiduc suspendrait momentanément toute démarche de la Reine.

Peu de temps avant la venue du comte de Berlaymont à la cour, Henri IV avait choisi un représentant pour Bruxelles dans la personne de l'un de ses maîtres d'hôtel ordinaires, Antoine Le Fèvre, sieur de la Boderie[3]. Cet ambassadeur eut mission d'entretenir l'Archiduc des questions mises en avant par la Reine, dans sa lettre à M. Edmonds, du 22 août, et réussit à s'en acquitter avant le départ du nouveau souverain des Pays-Bas. Au commencement d'octobre[4], M. de Villeroy transmettait à M. Edmonds le résultat de la démarche de La Boderie.

1. Lettre du Roi à l'Archiduc, du 4 septembre 1598. — *Recueil des Lettres missives*, VIII, 720.

L'Histoire des Pays-Bas, fol. 432 v°.

2. Edmondes to Cecil; Paris, 12th september 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

3. Lettre du Roi à l'Archiduc, du 23 août 1598. — *Recueil des Lettres missives,* V, 19, et Instruction baillée au sieur de la Boderie allant vers l'archiduc d'Autriche, en aoust 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 3643, fol. 45.

4. Edmondes to Cecil; Paris, 22nd september 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

M. de la Boderie avait dit à l'archiduc Albert que la Reine ne croyait pas pouvoir honorablement traiter avec un autre qu'avec lui et que les États encore pleins de méfiance refusaient de se laisser entraîner à la paix par Élisabeth. Tenant compte de ces circonstances, le Roi croyait bon de faire remarquer à l'Archiduc, que les six mois accordés à la Reine seraient expirés, avant qu'il pût être de retour d'Espagne, et que cette princesse ne se prêterait peut-être pas volontiers à une reprise des négociations, si on ne prolongeait pas ce premier délai jusqu'au retour des Archiducs. Le prince Albert remercia le Roi de ses bons avis, mais ajouta qu'il trouvait fort étrange de voir la Reine soutenir des sujets rebelles contre l'Infante et lui, qui ne l'avaient jamais offensée et que ses querelles avec le roi d'Espagne ne regardaient pas. Quant à prolonger le terme de six mois fixé par les commissaires du roi d'Espagne, il n'en avait pas le pouvoir, sans en conférer avec eux.

La veille de son départ, l'Archiduc fit demander M. de la Boderie. Pour montrer, lui dit-il, le prix qu'il attachait aux conseils du roi de France, il s'était décidé à accorder un nouveau sursis à la Reine, à la condition que le terme en fût déterminé. — Je n'ai pas mission, répondit La Boderie, de fixer une époque quelconque, mais si la Reine ne veut traiter qu'avec Votre Altesse, il me semble qu'il ne faudrait pas lui concéder moins que jusqu'à son retour. — L'Archiduc se montra d'abord peu disposé à céder; s'il n'eût été sur son départ, il aurait envoyé un gentilhomme à la Reine, pour savoir quelle serait momentanément leur attitude respective; néanmoins, il offrit de s'accommoder à un laps de temps raisonnable et autorisa en conséquence les membres de son conseil à le déterminer, quand ils recevraient de nouvelles ouvertures de la part du Roi. Dans l'opinion de M. de Villeroy,

qui donnait tous ces renseignements au secrétaire anglais, la réponse du prince Albert équivalait à la faculté pour la Reine de traiter, quand bon lui semblerait.

Élisabeth se montra sensible à l'intérêt qu'Henri IV semblait prendre à ses affaires et au caractère impersonnel que M. de la Boderie[1] avait su donner à ses démarches : elle commanda à Edmonds[2] d'en remercier le Roi. Henri était malade à Monceaux et M. le secrétaire pria M. de Villeroy, qui était à Paris, de rapporter à son maître les paroles dont la Reine l'avait chargé pour lui.

Après ces premiers propos, M. Edmonds s'entendit, non sans étonnement, demander par M. de Villeroy si l'on ne songeait pas en Angleterre à donner ordre aux pirateries dont les sujets de la Reine se rendaient coupables vis-à-vis des Français. — Le Roi est obsédé de plaintes, à ce point,

1. M. Cecil appréciait les qualités de M. de la Boderie, et voici un fragment d'une lettre qu'il lui adressait, quand La Boderie était résident à Bruxelles :

« Monsieur, Ayant bien remarqué en vostre compaignie, pendant mon sejour en France, vostre bon jugement en toutes choses et vostre affection en mon particulier, je ne me suis jamais enduict à pencer de vous proposer chose qui ne vous fust tant propre à y condescendre qu'à moy à demander, sans doubter de l'obtenir tout ce que pourrez bonnement faire pour me faire honneur et plaisir : j'ay tousjours ainsy borné mes desirs, comme le trouverez par ceste liberté que j'en vay user vers vous. Vous sçavez, Monsieur, qu'à ma place auprès de ma souverayne il appartient proprement d'avoir l'œil aux desseings des ennemis, pour les prevenir par precaution. Le roy d'Espaigne estant nostre plus grand ennemy et vous tenant lieu de ministre publicq en la cour de l'Archiduc, où les affaires d'Espaigne sont bien cognues, je ne pourrois avoir plus grand honneur que d'estre parfois adverty par tel personnage que vous, touchant les menées de ces deux cours, par où j'auray moyen de tant plus seurement juger du bien de nostre Estat et advancer quelque peu mon petit credit. Je ne vous veulx pas prier de ne soupçonner que j'aye intention de vouloir, par ce moyen, entendre aulcune chose de l'estat de France, car ce seroit vous faire tort... » (Cecil to M. de la Boderie, ambassadeur pour le Roy Très Chretien à Brusselles; 1st november 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.)

2. Edmondes to Cecil; Paris, 26th october 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

ajouta Villeroy, que son conseil l'engage à interdire tout trafic aux Anglais dans son royaume et qu'il finira par céder, si l'on n'arrête promptement ces désordres. — Nous pourrions faire entendre les mêmes réclamations, répondit Edmonds, pour les spoliations commises au préjudice de nos nationaux et le peu de justice qu'ils trouvent en France; mais, puisque vous avez désigné un ambassadeur qui résidera bientôt en Angleterre, on pourra facilement s'entendre et remédier à ces irrégularités des deux côtés, car le moyen dont vous parlez vous serait sans doute aussi préjudiciable qu'à nous.

C'était déjà la seconde fois, en peu de temps, que ces plaintes se produisaient devant M. Edmonds, mais cette fois, elles s'étaient accentuées avec autorité et le secrétaire anglais nommait celui qui aurait mission de les faire entendre à Londres : M. de Boissise.

Dès la fin de juillet, il l'avait annoncé comme ambassadeur probable, en le qualifiant de catholique et d'homme de robe longue. Depuis, il s'était renseigné et dépeignait Boissise[1] comme un personnage généralement estimé parmi les gens qualifiés, intègre et capable, et dont l'attitude réservée et prudente donnerait vraisemblablement toute satisfaction à la Reine.

Nous avons conduit le récit des événements jusqu'à l'époque où M. de Boissise va rejoindre son poste : nous allons maintenant étudier sa mission, dans les chapitres suivants.

1. Edmondes to Cecil; Paris, 12th july, 22nd september and 13th october 1598. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 121.

MISSION

DE

JEAN DE THUMERY

SIEUR DE BOISSISE

CHAPITRE PREMIER

Les rapports assez tendus entre les cours de Paris et de Londres, depuis le voyage de Sir Robert Cecil en France, s'étaient améliorés, comme nous l'avons vu, dans la seconde moitié de l'année 1598, et la situation d'ambassadeur français en Angleterre, qui n'aurait peut-être pas été possible, au lendemain de la paix de Vervins, devenait acceptable. Élisabeth n'avait jamais cessé d'entretenir un agent avoué auprès du Roi; nos intérêts, au contraire, n'étaient pas régulièrement défendus devant le gouvernement de la Reine et il était grand temps que cet état de choses cessât.

Pour occuper ce poste important, Henri IV fit choix d'un homme nouveau, non dans le maniement des affaires publiques, mais dans la diplomatie, Jean de Thumery, sieur de Boissise.

M. de Boissise appartenait à une famille qui avait tenu jusqu'à lui un rang plutôt modeste, mais qui comptait déjà

une certaine ancienneté et des services rendus. L'honneur lui était réservé de la sortir de la médiocrité et de lui faire prendre rang parmi ce groupe si intéressant de familles françaises, chez lesquelles se recrutaient les parlementaires et les secrétaires des commandements et finances, plus tard secrétaires d'État.

Les premiers comme les seconds, d'origine généralement bourgeoise, devaient rapidement, par leurs efforts, conquérir une place dans la hiérarchie nobiliaire, à laquelle, sous l'ancien régime, il était si important de se rattacher, et atteindre aux premières charges de l'État. Appelés, par la nature même de leurs fonctions, à vivre dans la familiarité du prince, les secrétaires n'ont pas tardé à devenir les plus puissants personnages du royaume. A ceux qui ont suivi la carrière de la magistrature la route a été plus difficile, mais non pas moins honorable. Après qu'ils avaient débuté au barreau du Parlement et du Châtelet et acquis une notoriété, on les voyait occuper tour à tour les charges de conseillers au Parlement et de maîtres des requêtes de l'Hôtel, ou d'avocats et procureurs généraux, atteindre enfin au sommet de l'ordre judiciaire, quand la faveur royale leur confiait la présidence du Parlement et parfois même les sceaux. Un précieux débouché devait encore s'ouvrir devant eux.

Il n'y avait pas autrefois un personnel[1] spécial recruté et formé en vue de fournir les ambassadeurs et leurs secrétaires, et cette carrière devait être longtemps dédaignée par la haute noblesse, qui consentait à remplir un moment le rôle brillant d'envoyé extraordinaire, dans des circonstances solen-

1. Je tiens cependant à signaler la très intéressante exception, à laquelle M. Frédéric Masson a consacré un curieux article, dans le *Correspondant* (livraison du 10 septembre 1881), sous ce titre : *Les Jeunes de langues. Notes sur l'éducation dans un établissement de Jésuites au XVIIIe siècle.*

nelles, mais se fatiguait vite de vivre loin de la cour et de la faveur immédiate du roi. L'honneur de représenter personnellement le souverain, l'importance des missions confiées devaient, au xviie siècle, amener les plus grands seigneurs à briguer ces postes de confiance dans les cours étrangères ; mais, à l'époque dont nous parlons, un très petit nombre d'ambassadeurs appartenait à la noblesse d'épée, et il faut ajouter que la royauté ne l'y poussait pas [1]. C'est pourquoi, de bonne heure, leur savoir et leur connaissance des affaires désignèrent tout naturellement les parlementaires à ces délicates fonctions et, au xvie siècle, où marquent tant de diplomates distingués, le plus grand nombre sortait de leurs rangs. Fortune et distinctions nobiliaires ont été la brillante récompense de beaucoup de ces dévoués serviteurs de la monarchie. Telle famille qui, au xve siècle, vivait dans l'obscurité, est, dès le siècle suivant, mêlée à toutes les affaires les plus importantes et les plus secrètes de l'État. Saint-Simon a reproché à Louis XIV de gouverner avec des bourgeois : ses plaintes ne vont pas à leur adresse et, pour porter juste, auraient dû remonter bien plus haut. Il suffit de rappeler les noms de Robert Briçonnet, chancelier de France, archevêque de Reims et premier pair du royaume, d'Antoine Duprat, chancelier et, après la mort de sa femme, archevêque de Sens et cardinal, des Hurault, des Bellièvre, des Brulart, des Villeroy et de tant d'autres, pour refaire l'histoire de ces familles, dont l'élévation est unie aux gloires de nos rois et à la grandeur de la France. D'ailleurs, dans ces maisons, dès le xvie siècle, quelques cadets moins favo-

1. On peut voir, à ce propos, ce que pense M. de Bellièvre de la venue à Vervins du connétable ou du maréchal de Biron. (Lettre à M. de Villeroy, du 26 avril 1598. — *Lettres, memoires et negociations de MM. de Bellievre et de Silleri*, I, 255.)

risés embrassent le métier des armes et contribuent largement à faire accorder à leurs familles les titres, grâce auxquels elles vivront bientôt confondues avec la noblesse d'épée.

Jean de Thumery naquit posthume, à Paris, le 30 avril 1549. Il était fils de Jean de Thumery, IIe du nom, conseiller du Roi et lieutenant général du grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et forêts de France. Par contrat de mariage, en date du 14 janvier 1547, passé pardevant Michel de Félin et Jean de Louvencourt, notaires au Châtelet de Paris, Jean, IIe du nom, avait épousé damoiselle Madeleine de Hellin, fille de feu Antoine de Hellin, en son vivant conseiller du Roi en sa cour de Parlement, et de damoiselle Catherine Lapostolle, dame de Margency. De cette union sortirent deux enfants : Anne[1], qui naît vers la fin de 1547, et Jean.

Une généalogie suffisamment exacte de la famille de Thumery a été publiée dans le *Nobiliaire universel de France,* de M. de Saint-Allais[2]; elle renferme cependant quelques erreurs de personnes et d'énonciation de fiefs, que je ne chercherai pas à rectifier, dans cette publication, et que je me contente de signaler. Je rappelerai seulement, en quelques mots, l'origine des Thumery, dont le nom semble bien oublié aujourd'hui.

Cette famille tire son nom du fief de Thumery[3], qui relevait de La Fère et est sis dans la commune de Suzy (arron-

1. Anne de Thumery épousa, en premières noces, Jean Viole, écuyer, sieur de Rocquemont, conseiller du Roi et maître en sa Chambre des comptes, fils de Nicolas Viole, sieur du Chemin en Brie, aussi conseiller du Roi et maître en sa Chambre des comptes, et de damoiselle Claude Chambon, fille de François Chambon, sieur de Soulaire, et de damoiselle Jeanne l'Huillier, et en secondes noces, Antoine Renault, sieur de Montmort, président au Bureau des finances de Caen, qui la rendit mère de plusieurs enfants.

2. Tome XVIII. (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1877, 2e édit., in-8.)

3. *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, par A. Matton.

dissement de Laon). Le premier personnage connu de cette famille, du moins par les généalogies manuscrites qui ont subsisté, est un certain Jean de Thumery, écuyer, sieur de Thumery et d'Écuiry [1], qui vit dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Il porte pour armes : d'azur, à trois pucelles au naturel, renversées et habillées d'argent, échevelées d'or. Un manuscrit, appartenant à M. le baron d'Hunolstein, donne l'explication de ces armoiries curieuses, « lesquelles armoiries les predecesseurs de ce Jean de Thumery, de temps immemorial, avoient porté ès guerres en leurs esceus. L'on sçait, par tradition, que ces armes prennent leur origine de la vertu et chasteté de trois sœurs, lesquelles, se trouvant assiegées et pressées par des barbares et ennemis de la foy, aymerent mieux se precipiter et se renverser dans les fossez de leur chasteau, que de s'exposer à la violence et brutalité de ces infideles ; ce qui donna sujet à un de leurs freres de prendre et porter ces armes et les transmettre à sa posterité ».

Quoi qu'il en soit de cette poétique légende, Jean, Ier du nom, laissa quatre fils : Robert, Jean, Bertrand et Thierri.

La postérité de Thierri est inconnue, et celle du fils aîné, Robert, s'éteint rapidement.

Jean fait souche et brise son écu d'un croissant d'or, en chef. Plus tard, ses descendants prennent les titres de seigneurs d'Écuiry, Billy [2] et Bertaucourt [3], et s'éteignent, vers le milieu du XVIe siècle.

C'est à Bertrand, troisième fils de Jean, qu'il faut remonter, pour retrouver le point de départ de cette famille

1. Écuiry, fief relevant de Pierrefonds, sis dans la commune de Rozières.
2. Billy-sur-Aisne, commune de canton de Soissons (Aisne).
3. Bertaucourt-Épourdon, ancienne dépendance de la châtellenie de La Fère, commune du canton de La Fère (Aisne).

nombreuse aux XVIe et XVIIe siècles, et dont il ne subsiste plus de descendants mâles.

Le petit-fils de Bertrand, Gobert, épouse Marguerite de Dicy, d'une famille noble du Gâtinais, qui apporte dans la famille de Thumery la terre de Boissise-le-Roy et a deux fils : Renaud, tige des sieurs de Boissise et quadrisaïeul de notre ambassadeur[1], et Enguerrand, seigneur de Dampierre (près Chevreuse), dont les descendants, les uns, fixés en Normandie, ont porté le titre de seigneurs de la Cambe et se sont éteints en 1677, les autres, émigrés en Lorraine, se sont fractionnés en plusieurs branches.

Après la description que j'ai faite des armoiries primitives de la famille de Thumery, il convient d'ajouter que Bertrand de Thumery, dont nous venons de parler, écartela ses armes de celles de sa femme, sans doute, et que ces dernières sont, avec quelques modifications, devenues celles de toute la famille, à partir de Gobert de Thumery, si bien que Jean de Thumery, sieur de Boissise, ambassadeur à Londres, porte : d'or à la croix engrêlée de gueules, cantonnée de quatre boutons de roses au naturel[2].

1. Cette branche a cessé d exister, en 1747, à la mort de messire René de Thumery, chevalier, marquis de Boissise.

2. Les généalogistes, qui ont décrit les armes de cette famille, les ont blasonnées de manières si différentes, que je crois devoir rappeler ce qu'en ont dit les principaux d'entre eux.

Blanchard, dans ses *Présidens au mortier du parlement de Paris,* les définit : d'or, à la croix de gueules, accompagnée de quatre boutons de roses au naturel.

Guichenon, dans l'indice armorial de l'*Histoire de Bresse et de Bugey,* imprime : Thumery, d'or, à une croix de sable accompagnée de quatre roses de gueules.

Ségoing, dans le *Trésor héraldique ou Mercure armorial*, remplace les roses par des tulipes.

Palliot adopte également les tulipes, les dit de gueules, feuillées et soutenues de sinople, et ajoute que la croix de sable est engrêlée.

Dans le *Nobiliaire de Normandie*, Dubuisson attribue à Thumery, écuyer, sieur de la Londe et Fleury, des armes encore plus compliquées : écartelé, au

Jean grandit, entouré de soins par sa mère et par son tuteur et oncle maternel, Jean-Robert de Hellin, sieur de Margency, « d'une vertu et probité singulieres », qui avait remplacé, en 1546, son père, Antoine de Hellin, dans son office de conseiller au Parlement. C'est ainsi qu' « il fut elevé, dans un exemple de pieté et dans l'etude des bonnes lettres, où il fit un progrès merveilleux. En même temps, le tuteur travaillait à remettre en bon ordre les affaires de son pupille et obligeait tous ceux qui detenaient des terres dependant de la seigneurie de Boissise, d'en apporter par ecrit la declaration ». Le 6 février 1573 [1], Jean de Thumery prêtait, au parlement

1 et 4 de gueules, au 2 et 3 d'azur, à la croix engrêlée et écartelée, au 1 et 4 d'or, au 2 et 3 d'argent, cantonnée de 4 boutons de roses d'or.

D'après le *Nobiliaire universel de France*, les armes sont : d'azur, à la croix écartelée d'or et d'argent, engrêlée, cantonnée de quatre boutons de roses au naturel.

Pour moi, il ressort de l'examen attentif des documents consultés et, en particulier, de la généalogie manuscrite appartenant à M. le baron d'Hunolstein, de celle que je possède, ainsi que d'un extrait tiré, le 7 février 1765, sur le registre de la hérauderie de Lorraine, déposé au greffe de la Chambre des comptes, à Nancy, que les armes nouvelles de Thumery ont un fond commun, qui est la croix engrêlée ; que cette croix a été de sable, à l'origine, et qu'elle est cantonnée de quatre boutons de roses. Ce qui est arrivé, dans cette famille comme dans beaucoup d'autres, c'est que les branches, pour se distinguer, ont changé les métaux et couleurs de leurs armes, de sorte que le groupe lorrain a pour armes : d'azur, à la croix engrêlée et gironnée (l'expression *écartelé*, que Palliot applique à la division de la croix qu'il figure, est impropre) d'or et d'argent, cantonnée de quatre boutons de roses de gueules feuillés d'or.

Et la branche des seigneurs de Boissise : d'or, à la croix engrêlée de gueules, cantonnée de quatre boutons de roses au naturel.

Quant aux supports et au cimier, ce sont les trois pucelles de carnation, habillées d'argent et échevelées d'or, avec la devise : *Victrix casta fides*.

1. « Ce jour vendredi, 6 fevrier 1573, après avoir vu par la Court toutes les chambres d'icelle assemblées, cy est examyné Me Jehan de Thumery, pourveu par le Roy d'un estat et office de conseiller lay en la court de ceans, sur la loy à luy dernierement advenue par la fortuite ouverture du livre du code et aultres livres de droict theoricque et praticque regardant la matiere mise en deliberation, a esté arresté qu'il est suffisant et capable, et qu'il sera presentement receu à faire et prester les sermens accoustumez et profession de foy à tout remande, enquis par serment sy, pour parvenyr audict estat et office il a donné ou faict donner, promis donner ou faire donner ou esperance de donner, par luy ou par auttre, or, argent ou auttre chose equipollent, et qu'il m'a dict et

de Paris, le serment d'un office de conseiller, dont il avait été pourvu, avec dispense d'âge et de préférence à Feydeau, et qu'il exerça « avec tant de reputation de ses merites et vertu, que le roy Henry III[e], ayant cogneu sa probité et son sçavoir, en fit une estime particuliere ».

Député du corps du Parlement, pour la conférence de Fleix, il séjourne à Bordeaux et Bayonne, où il travaille au rétablissement des affaires de Gascogne, et ne cesse, jusqu'au dernier moment, de servir le Roi avec fidélité et dévouement. Après la mort de Henri III, il n'hésite pas à reconnaître Henri IV et témoignera toujours à ce prince une affection sans bornes. C'est ainsi qu'il fait partie du parlement de Tours et assiste au sacre du Roi, à Chartres, en février 1594. Il avait été désigné auparavant par Henri IV comme conseiller donné à madame Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, nommée au gouvernement du Limousin, en remplacement du duc de Ventadour, pour l' « accompaigner et assister[1] ». Honoré, à cette époque, de la charge de conseiller d'État ordinaire[2], il a « commission d'ouïr les plainctes et doleances des peuples soublevez » en Limousin, Périgord et Saintonge[3] et justifie si pleinement le choix dont il a été l'objet que, plus tard, le Roi, se souvenant de ses bons services, le choisit pour son ambassadeur résidant à Londres, où nous allons le suivre.

Boissise (car c'est ainsi qu'il était connu et que nous le désignerons le plus souvent désormais) devait vivre vieux :

affermé que non, a faict le serment audict estat appartenant, et y a esté receu, fait profession de foy et l'a jurée. » (Arch. nat., X 1 a 1638, fol. 333.)

1. Lettres du Roi au duc de Ventadour et à la duchesse d'Angoulême, fin de 1593. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 81 et 82.

2. A la fin de 1593 ou au commencement de 1594, avant le 11 mars.

3. Lettre du Roi à M. de Bourdeilles, du 11 mars 1594. — *Recueil des Lettres missives,* IV, 111.

je ne raconterai cependant rien de plus, pour le moment, de sa vie si bien remplie au service de son pays. Si, comme c'est mon intention, je puis le reprendre plus tard[1], à une période de sa vie, où son expérience des affaires publiques est reconnue de tous les hommes politiques de son temps, je tâcherai de compléter cette esquisse de l'existence d'un honnête homme et d'un bon Français.

Tandis que je lisais la correspondance de Boissise avec le Roi et son ministre, s'éveillait chez moi le désir de connaître ce personnage, dont les sentiments élevés sont faits pour attacher. J'ai donc fait, au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale et en maints endroits, une recherche minutieuse, pour retrouver un portrait de Jean de Thumery; mais, tous mes efforts sont restés sans résultat.

Heureusement, non seulement le diplomate nous reste, mais l'homme ne nous échappe qu'en partie. Sa correspondance, divers papiers intimes, des lettres particulières et son testament existent encore et, par leur rapprochement, nous pouvons reconstituer un être moral doué, à coup sûr, de nobles qualités.

Boissise appartenait à ce groupe d'hommes politiques trop peu nombreux, que des sentiments religieux exaltés n'avaient pas empêché de se rallier immédiatement et sans réserve au Roi. Convaincu que Henri IV représentait la tradition monarchique, à laquelle il était inviolablement attaché, il s'était donné à lui, dès le premier jour; sa religion n'avait point eu peur d'un roi huguenot, et, voyant juste, il avait compris que Henri ne pourrait être que le souverain de

1. C'est lui que le Roi choisit, en décembre 1609, pour aller saluer, de sa part, les électeurs, princes, états et villes du Saint-Empire assemblés à Hall, en Souabe, les assurer de la continuation de sa royale et sincère amitié et leur « faire offre des effects d'icelle, sur les occasions qui se presenteront ». (*Recueil des Lettres missives*, VII, 821.)

la très grande majorité de la nation ; il avait prévu la conversion du Roi.

Je croirais volontiers qu'il avait été de la Ligue, à son origine, à l'heure où elle n'avait été que la manifestation de l'inébranlable attachement du pays à la religion des ancêtres [1] : un mot dit par Élisabeth, dans un moment de colère, en est la confirmation ; mais, il ne s'était laissé égarer ni par la force de ses convictions, ni par les discours des habiles, qui voulaient exploiter à leur profit cette puissante machine, ni surtout par les traîtres, qui ne craignaient pas d'aller jusqu'à se donner à l'Espagne. Le Roi ne cessa jamais pour lui d'être l'incarnation de la patrie : il n'attendit pas, comme les Villeroy et Jeannin, pour servir la bonne cause, l'abjuration et le sacre, et ne profita pas, comme beaucoup de royalistes, de son dévouement de la première heure, pour faire payer chèrement ses services. Aussi, à sa mort, laissa-t-il à ses enfants plus d'honneur que d'argent.

Écoutons-le, quand il s'adresse à eux, en écrivant ses dernières volontés :

« Ils [2] trouveront en ma succession peu de bien ; mais, c'est ce que mes pere et mere m'ont laissé, que je n'ay augmenté ny diminué, ayant esté assez empeché à supporter les charges de nostre maison, en quoy j'ay experimenté une grace et faveur de Dieu non pareille.

« Le feu roy Henry-le-Grand, que Dieu absolve, m'appelant du Parlement en son conseil, me donna une pension

1. Je regarde comme tout à fait remarquable le jugement porté sur la Ligue par M. Léopold Monty, dans ses *Réformateurs et Jésuites* (Dijon, Darantière, 1876, in-8°), p. 362 et suiv.

2. Testament de M. de Boissise, fait, écrit et signé de sa main, à Boissise-le-Roy, le 14 septembre 1619 (jour anniversaire de la mort de sa femme survenue trente et un ans auparavant). — Archives de M. le baron d'Hunolstein.

de deux mil livres, laquelle depuis ce prince d'incomparable bonté et magnanimité et le Roy à present regnant m'augmenterent jusqu'à huit mil livres, qui sont les fruits de quarente-six années de services rendus, tant au dit Parlement qu'en plusieurs ambassades, comissions et voyage, où j'ai eu l'honneur d'estre employé. Je pourois peut-estre importuner le Roy de quelque recompense; mais, n'ayant onque demendé ni brigué charge ny office, j'en ay tousjours laissé le loïer à la justice et prudence des roys, qui se sont voulu servir de moy. Quand il plaira à Sa Majesté d'y avoir quelqu'esgard, je croy qu'elle fera chose digne de sa grandeur et bonté, de recompenser un vieil serviteur; sinon, j'ayme beaucoup mieux que la faveur et la liberalité des roys m'ait deffailly, que d'avoir manqué à l'obeissance et service que je leur devois. »

Son attachement pour Henri IV se voit à tous propos, dans sa correspondance, et parfois même l'entraîne au delà de son devoir, au détriment de l'intérêt de son maître; mais il avoue lui-même si ingénument son insuffisance, quand il comprend qu'il a fait fausse route, ou quand le prudent Villeroy, son ami, le reprend et le rappelle au calme, qu'il est impossible de n'en pas être touché. Au moment où il part pour l'Angleterre, le Roi tombe gravement malade et sa santé inspire à ses serviteurs les plus vives inquiétudes. Boissise en est informé et, dans toutes ses lettres, parle avec angoisse des craintes que lui cause le fâcheux état de Henri. « Je loue Dieu de la convalescence de Sa Majesté. La France n'a d'esprit ny de vie, que ce qu'elle en tire de la sienne : Dieu luy prolonge ses jours du retranchement des miens. » Et quelque jours après : « Monsieur, je receus hier la vostre, du xxx[e] du passé, qui m'a grandement consolé de la maladie du Roy, ne vous en pouvant assez humblement

remercier : touteffois, il n'est pas possible de vivre en ceste anxieté ; je vous supply, Monsieur, m'en tirer, suyvant vostre promesse[1]. »

Courageux et profondément honnête, Boissise est en outre laborieux et instruit, et il a été mêlé trop intimement aux affaires intérieures du royaume, pour ne pas avoir l'habitude des hommes, de les connaître et de les juger. D'ailleurs ses qualités sérieuses se révèlent dès le début de son ambassade et, du premier coup, il se montre habile agent d'information ; mais, ses origines se retrouvent, dans sa manière de négocier. Méticuleux et amoureux du détail, comme un juriste, il s'attache avec obstination à la lettre de ses instructions, n'abandonne que difficilement, dans la discussion, un terrain où il est mal engagé, ou ne le fait pas sans laisser percer sa mauvaise humeur. Avec les membres du Conseil anglais, qui ne sont pas toujours de bonne foi avec lui et négocient souvent d'une façon dilatoire, il a raison d'insister et de les forcer à préciser leurs prétentions ; mais, en face d'Élisabeth, il manque de souplesse, et l'esprit mobile et fécond en ressources de la Reine le déconcerte. Sancy et de Maisse lui ont été certainement bien supérieurs pour le coup d'œil. Raide et gourmé, il est parfois brutal dans ses réponses et ne se lie pas dans la société anglaise[2], au point que Villeroy, son patron, qui l'a désigné au Roi pour cette mission, s'en étonne dans ses lettres. Le résultat de son attitude est, qu'au bout d'assez peu de temps, sa situation est difficile à Londres ; il a épuisé le fond principal de sa mission et le sent si bien lui-

1. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, des 2 et 10 novembre. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 3 v° et 5.

2. M. Cecil écrivait, en parlant de lui, le 29 avril 1600 : M. l'ambassadeur a un esprit piquant, masqué par des dehors graves. (*Memorials of affairs of State, in the reigns of Q. Elizabeth and K. James I,* collected by Edmund Sawyer, London, T. Ward, 1725, 3 vol. in-fol. I, 174.)

même, qu'il demande à être rappelé; mais le Roi veut que son séjour dure trois ans et il doit se soumettre.

Il ne faudrait pourtant pas exagérer la portée des restrictions que je fais. A beaucoup d'égards, Boissise est excusable dans ses imperfections, et s'il n'y avait pas d'autres raisons à invoquer, nous lui pardonnerions de grand cœur quelques maladresses, en faveur de son dévouement au Roi et du juste sentiment de sa dignité, comme ambassadeur français. Mais il y a plus à dire. Le poste de Londres était de tous peut-être sinon le plus important, du moins le plus difficile à tenir. En Allemagne, on pouvait échouer dans une négociation, mais le représentant du Roi Très Chrétien, protecteur de tous les petits princes protestants, était certain de recevoir un accueil flatteur. De même en Suisse et en Hollande. Auprès du roi d'Espagne, il n'y avait pas de longtemps à tenter d'entretenir des relations sincèrement amicales et tout le rôle d'ambassadeur devait se borner à voir et à écouter. A Londres, au contraire, on aurait dû trouver une alliée et une amie; mais la paix toute récente venait de porter une terrible atteinte à cette amitié si nouvelle entre les deux couronnes et, après Loménie, Foucquerolles, Bouillon et Sancy, qui tous n'avaient tenu la place que quelques jours à la cour d'Élisabeth, et tous en solliciteurs, il fallait reconquérir le rang revenant de droit à la première couronne de l'Europe, vis-à-vis d'une Reine que le Roi avait comblée d'égards et de respects, et comme femme et comme bienfaitrice. C'est ce point important que Boissise n'a jamais oublié un instant, sur lequel on peut dire qu'il a concentré tous ses efforts et qu'il a eu enfin gain de cause, au point que la tâche de son successeur s'en est trouvée singulièrement facilitée.

Accompagnons maintenant M. de Boissise à Londres et

voyons, avec quelques détails, la manière dont il a rempli sa mission.

Le 28 octobre 1598 [1], Jean de Thumery arrivait à Londres, pour y résider en qualité d'ambassadeur ordinaire. Depuis plusieurs mois [2] déjà, le Roi avait fait choix de lui, à la recommandation de Monsieur de Villeroy; depuis plus longtemps encore, l'envoi d'un représentant de la France auprès de la Reine était décidé dans l'esprit de Henri IV. Un événement considérable, la mort de Philippe II, hâta la résolution du Roi. L'avènement au trône d'Espagne d'un prince jeune et inexpérimenté pouvait être le point de départ d'une politique nouvelle; il importait d'être en mesure de la surveiller et au besoin de l'entraver, sur le point où, sans doute, se dirigeraient tous ses efforts.

Boissise, venu sans appareil, ne trouva dans la ville ni la Reine ni aucun membre du conseil : la cour était à Richmond. Le jour suivant, il dépêchoit vers Sir Cecil, pour lui donner avis de son arrivée et savoir quel jour Élisabeth aurait agréable de le recevoir. Sans plus de cérémonie, elle l'envoya visiter, le 31 au matin, par un simple gentilhomme, et lui fit dire de sa part de se trouver le lendemain à Rich-

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 2 novembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 1 v°.

2. A la date du 15 janvier, M. de la Fontaine, agent officieux à Londres, écrivait à Duplessis-Mornay : « J'attends d'estre bientost despesché des affaires, ... on parle de nommer ung nommé M. de Boyraizy; ... » (*Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*. Paris, Treuttel et Würtz, 1824-25, in-8°, VII, 520.)

C'est le nom de M. de Boissise qu'on a accommodé ainsi.

Le 16 août 1598, Loménie annonce à Duplessis-Mornay l'envoi en Angleterre de M. de Boissise, et, le 21 août Buzenval lui écrit : « M. de la Fontaine est arrivé en ceste court, depuis six ou sept jours, ayant quitté tous affaires desquels on l'avoit chargé par delà; de sorte qu'on presse M. de Boissise de se preparer au plus tost pour aller remplir ceste place, en laquelle il eust bien voulleu estre guidé par la main de M. de la Fontaine et croit qu'il y eust senti du soulagement ». (*Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay,* IX, 130 et 134.)

mond. Il s'y rendit et fut reçu par les Anglais avec honneur et courtoisie. Après qu'il eut attendu quelque temps, dans une grande salle, où il s'entretint avec Lord Stafford et d'autres seigneurs, Lord Grey vint le prendre et l'accompagna jusqu'à la porte de la chambre de la Reine, où le grand chambellan l'introduisit. Il salua Élisabeth, qui le reçut « humainement », et l'assura, dans les termes les plus exprès qu'il put, de la sincère amitié du Roi, ajoutant que Henri se croyait fort son obligé, pour tous les bons offices qu'il avait reçus d'elle en tous temps, qu'il ne les oublierait jamais et que, s'il accréditait auprès d'elle un ambassadeur, c'était avant tout avec mission de chercher toutes les occasions, qui pourraient s'offrir à lui, de s'employer « au bien et contentement » de sa « très chere et très amée bonne sœur et cousine ». Boissise remit ensuite à la Reine les deux lettres dont il était porteur : l'une officielle, dont le texte est déjà connu par la publication de M. Berger de Xivrey ; l'autre particulière, plus affectueuse et plus intime dans la forme, qui allait au-devant des reproches, que son ambassadeur aurait à essuyer de la part de la Reine, et y répondait d'avance. Élisabeth lut les lettres et dit à Boissise qu'elle remerciait le Roi de lui avoir envoyé un ambassadeur ; pour sa part, elle ne cessait de faire paraître combien l'amitié du Roi lui était chère, tandis qu'il l'avait abandonnée, « contre tant de promesses si souvent reiterées, ausquelles elle avoit adjousté plus de foy qu'à ung ange du ciel » ; néanmoins, elle se réjouissait de savoir le Roi en repos, « encores que ce fut à son prejudice ».

Après cet assaut, qui aurait déconcerté Boissise, surtout à une première audience, si ses instructions et les conversations de Villeroy ne l'eussent de longue main préparé à l'humeur difficile d'Élisabeth, l'ambassadeur excusa son

maître de son mieux, priant la Reine de vouloir bien se remettre en mémoire que rien ne s'était fait, pendant les négociations de la paix, dont elle n'eût été informée immédiatement; que M. de Maisse avait passé la mer, pour s'en entretenir avec elle, de la part du Roi, et qu'en outre Sir Cecil, son secrétaire, avait dû lui rapporter tout au long ses conversations avec Henri IV, à ce sujet, pendant son voyage en France; que l'humeur de Sa Majesté le portait plus à la guerre qu'à la paix, mais que la Reine n'ayant « peu se resoudre de l'assister de plus grandes forces », Henri IV s'était résolu à « la convier à bon escient d'entrer avec » lui « au traicté de paix ». La Reine répliqua que, si elle eût consenti à traiter, comme le Roi, séparément, elle serait depuis longtemps en repos, mais qu'elle n'avait jamais rien voulu faire au détriment de ses alliés, et, comme Boissise s'efforçait de lui répondre, elle rompit la conversation, sans plus rien entendre.

La Reine demanda encore si la date des noces de Madame, sœur du Roi, était fixée, et Boissise lui ayant dit que ce serait probablement pour la fin du mois, elle lui riposta que le traité de paix fait par le Roi « luy enseignoit de ne s'emerveiller plus de rien; qu'autrement elle trouveroit ce mariage bien estrange ». Sur ce discours, elle donna congé à Boissise, avec l'assurance qu'elle souhaitait le bien et le repos de la France.

Pour une première entrevue, l'épreuve était un peu forte, et Jean de Thumery, dont le dévouement au Roi était ombrageux, avait eu besoin de tout son sang-froid, pour ne pas céder à la vivacité de son caractère. Il se contint cependant et, en sortant, salua, de la part du Roi, les sieurs du Conseil et les pria de vouloir bien toujours s'employer à maintenir l'union qui existait entre Henri et Élisabeth. Il

n'oublia même pas de parler de l'amitié du Roi pour son maître à un gentilhomme écossais venu à la cour, au nom du roi Jacques.

Rentré chez lui, Boissise se hâte de rendre compte[1] au Roi de l'accueil qui lui a été fait et des discours échangés, puis il va visiter le comte d'Essex, auquel le Roi l'a chargé de remettre une lettre, par laquelle il l'assure de sa bienveillance et lui recommande Boissise, pendant sa légation.

Ce n'était pas sans impatience qu'Henri IV attendait la première lettre de son ambassadeur. Depuis le court passage de M. de Maisse à Londres, le Roi avait eu des rapports moins fréquents avec la Reine et la savait fort irritée. Il n'avait d'informations que par un agent extradiplomatique, M. de la Fontaine[2], pasteur protestant français, qui résidait depuis longtemps en Angleterre, où il avait dû faire au moins autant les affaires des Huguenots que celles de son maître. Aussi ne tarde-t-il pas à répondre à son agent, pour lui témoigner sa satisfaction de la manière dont s'est passée sa première audience et dont il s'y est gouverné. Mais Boissise devance les encouragements d'Henri IV. Il se met immédiatement à l'œuvre et prie Élisabeth de pourvoir aux dépré-

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 2 novembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 2.

2. Au moment où Boissise va en Angleterre, M. de la Fontaine est en France. Edmonds écrit, le 18 août, de Paris, à Cecil : « Mons[r] de la Fontaine hath ben verie kindlie received and used by the Kinge, and because of his arryvall there is the more hast made to send awaie Mons[r] de Boissise ; but he will not be readie to depart as yett this moneth. » (Public Record Office : State papers, France, bundle 121.)

La Fontaine est encore en France, en octobre, poursuivant « le payement de ce qui luy est deub ». Le 21 octobre, il prend congé du Roi, à Fontainebleau, et reçoit l'ordre d'assister Boissise, en tout ce qui se présentera pour le service de Sa Majesté. Le 10 décembre, il est de retour à Londres. (Lettres de M. de Villeroy à M. de Boissise, des 21 et 30 octobre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 4 et 4 v°.)

dations, dont les sujets du Roi sont victimes sur mer, et de commander que justice soit faite à nombre de pauvres Français, qui poursuivent à Londres le recouvrement de leurs vaisseaux et de leurs marchandises[1]. La Reine prend sa requête en bonne part et donne, en conséquence, à l'amiral d'Angleterre des ordres[2] dont on verra sans doute promptement les effets.

L'assurance de la bonne volonté de la Reine, alors qu'on avait pu craindre de la trouver peu accommodante, était beaucoup pour l'ambassadeur; cependant, il ne pouvait s'en contenter pour régler, avec quelque fixité, les rapports entre deux États. La difficulté était de savoir comment entamer la question. Avant de quitter Paris, M. de Boissise avait bien, il est vrai, avec les membres du Conseil, jeté les bases d'un projet de navigation à soumettre aux Anglais; mais, l'affaire n'était pas simple à traiter, et surtout à faire adopter. Les moyens mêmes qu'on avait trouvés, pour prévenir désormais le retour des pirateries, en supposant que les Anglais fussent disposés à s'y plier, n'étaient peut-être pas les meilleurs et, quant au règlement des pilleries passées, comment l'établir, dans le cas où il s'agirait de navires français ayant suivi la fortune de M. de Mayenne, que le Roi lui-même avait considérés comme des ennemis. Quel cas ferait-on également de lettres de marque délivrées par M. de Mayenne[3] et en vertu desquelles les Français auraient fait des prises, comme il s'en présentait un exemple pour des Marseillais contre des marchands de Londres? Persuadé qu'il fallait

1. Lettre de Boissise au Roi, du 17 novembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 6.

2. Lettre de M. de Boissise à M. de Chatte, du 30 novembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 9 v°.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 29 novembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 9.

avant tout prévenir de nouveaux excès entre sujets de puissances amies, M. de Boissise avait immédiatement proposé[1] à la Reine, comme la garantie la plus sûre de la liberté de la navigation, de rendre « les corpz des villes » responsables du mal commis par ceux qui partiraient de leurs ports, et de constituer de part et d'autre des juges bien choisis, pour décider de la qualité des prises.

La Reine, sans rien repousser et se montrant « aussy affectionnée » que possible envers le Roi, s'était bien gardée de se prononcer. Elle avait remis l'étude de ces délicates questions aux soins de son conseil, et M. de Boissise devait bientôt apprendre, par expérience, quel rôle ce conseil jouait dans la politique d'Élisabeth, pour lui permettre d'ajourner les résolutions qu'il lui paraissait utile de réserver; mais elle avait fait un étalage si sincère de sa bonne volonté que Boissise n'hésitait pas à demander à Villeroy d'écrire[2] « une despesche à la dite dame », pour la remercier.

Mis en présence du grand amiral, de M. Cecil et autres, M. de Boissise renouvelle ses instances, pour que les Français puissent librement et sûrement trafiquer sur la mer; fort des ordres que la Reine a donnés en sa présence à l'amiral, il insiste pour qu'un règlement soit promptement discuté et mis en vigueur, « car, soubs pretexte des deffences que la dite dame a faictes en son royaume de porter en Espaigne vivres ou munitions de guerre, tous vaisseaux fran-

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 17 novembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 6.

2. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 4 décembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 10.

Le prudent Villeroy lui répondra, le 17 décembre : « Monsieur, Nous n'avons pas jugé à propoz d'escripre à la Royne de ces pirratteries, dont elle faict demonstration de vouloir faire justice, ni de ce traffic d'Espagne, jusques à ce que nous sachions quelle resolution vous en aurez tirée..... » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 16 v°.)

çois sont visitez, c'est-à-dire pillez et ravagez[1] ». Cependant, les affaires d'Irlande donnent tant d'occupation et de soucis aux Anglais, qu'ils n'ont pas, pour le moment, le loisir de discuter ces questions avec notre ambassadeur et ils en tirent excuse auprès de lui; mais, il peut déjà constater leur prétention d'exiger d'un peuple ami des sacrifices excessifs. Le langage tenu par M. Cecil, la situation de neutre faite à la France, par la continuation de la lutte entre l'Angleterre et l'Espagne, et ses obligations, le droit de visite et surtout la manière dont il est pratiqué, tout étonne Boissise, l'indigne dans sa fierté, et il demande au Roi de lui faire savoir sa volonté.

En attendant qu'il soit appelé au conseil de la Reine, Boissise cherche à préparer l'esprit de ses membres les plus influents. C'est ainsi qu'il obtient les meilleures assurances de l'amiral, avec lequel il a l'occasion de s'entretenir[2], et son adhésion à la nomination de juges qui décideraient souverainement en matière de prises; mais, il ne peut lui faire admettre que l'on oblige les maires et corps des villes maritimes à cautionner ceux qui partiraient de leurs ports. Dans le même temps, la capture de trente navires de Hambourg[3] chargés de bled à destination de l'Espagne lui montre que les Anglais sont bien décidés à empêcher, autant qu'il sera en leur pouvoir, les Espagnols de se ravitailler par mer.

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 4 décembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 9 v°.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 12 décembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 13.

Comme le remarque Boissise, l'amiral devait être favorable à un projet, qui, créant des juges spéciaux, parmi lesquels figurerait naturellement le lieutenant de l'amirauté, augmentait son pouvoir. En revanche, il craignait que le Roi eût de la peine à obtenir des parlements l'abandon de la connaissance de ces causes, qui était dans leurs attributions.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 17 décembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 14 v°.

La Reine allait le lui confirmer de vive voix. Le 31 décembre[1], il fut admis auprès d'elle. Élisabeth lui déclara, en présence de l'amiral et de M. Cecil, « qu'elle avoit resolu de faire arrester tous navires qui porteroyent bledz en Espaigne » et le pria d'entrer « en son conseil, pour entendre les adviz qu'ilz avoyent de toutes partz des preparatifz qui se faisoient en Espagne contre l'Angleterre ». Il en profita pour leur parler des pirateries qui se commettaient journellement et les pressa si bien d'arrêter quelque chose avec lui pour y remédier, que l'on tomba d'accord, sans toutefois les coucher par écrit, sur tous les articles qu'il leur avait proposés, sauf celui des cautions[2]. Sur ces entrefaites, il reçut la lettre du Roi, du 17 décembre, qui revendiquait pour ses sujets la liberté de commercer avec l'Espagne et promettait qu'ils n'en abuseraient pas, pour y porter des munitions de guerre. Le 5 janvier 1599, il retourna en cour, mais, quoi qu'il pût lui objecter, la Reine persista dans la résolution, qu'elle avait déjà exprimée, de faire arrêter tous les vaisseaux qui porteraient du blé en Espagne.

Remarquons que, jusqu'au jour auquel nous sommes parvenus, bien qu'il se plaignît de la lenteur diplomatique des Anglais, M. de Boissise n'était pas trop mécontent d'eux. S'il repoussait bien loin la prétention de la Reine, dans sa forme brutale, de nous interdire le commerce des grains avec ses ennemis, il n'était pas éloigné d'adopter l'idée en soi et de la pratiquer. Par exemple, il écrivait[3] au Roi : « Votre Majesté peut gratiffier la dite

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 6 janvier 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 17.

2. Cet accord était un leurre, du moment que l'article des cautions n'était pas adopté. Néanmoins, Boissise en envoya copie au Roi.

Voir ces Articles aux *Pièces justificatives*, p. 258.

3. 17 décembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 14 v°.

dame, sans offenser le roy d'Espaigne, quand la traicte ne sera point du tout prohibée, ni si libre aussy que cela puisse porter dommage à l'Angleterre, et ainsy des autres choses dont l'Espagne ne se peut passer, estant au pouvoir de Vostre Majesté de retarder ou advancer, par ce moyen, les entreprises de ce prince. » Ses idées allaient se modifier, avec les instructions venues de Paris.

Plusieurs personnages importants dans le conseil du Roi, entre autres Villeroy, subissaient avec impatience l'amitié anglaise, et les plaintes presque journalières des commerçants français achevaient de les en éloigner. Ils n'avaient pas grand'-peine à exciter la mauvaise humeur du Roi, d'une part, en lui représentant le tort fait à ses sujets, si on les privait du commerce des grains avec l'Espagne, de l'autre, en s'adressant à sa loyauté et le rappelant à la rigoureuse observation des traités[1]. La question s'était sérieusement posée, devant le Conseil, de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'interdire l'entrée du royaume aux draps de soie et de laine étrangers. Le secrétaire Edmonds, ayant eu vent du projet, adressa immédiatement à Villeroy les réclamations les plus vives, disant que c'était la ruine de l'Angleterre, à laquelle tout trafic était déjà impossible avec les états espagnols, et la violation des traités existants entre les deux nations, enfin ne prédisant « pas moins qu'une ouverture de guerre[2] ». Le Roi crut

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 29 décembre 1598. — *Pièces justificatives*, p. 22.

C'est à cette époque que le Roi dépêche en Espagne « un valet de chambre », pour y résider, en attendant l'envoi d'un ambassadeur.

Voir l'Instruction donnée au sieur de Sancerre allant en Espaigne pour les affaires des marchans de Bretaigne, du 21 décembre 1598. — Bibl. nat., fonds Brienne, 289, fol. 341.

L'Instruction délivrée au sieur de la Rochepot allant en Espagne, en 1600, l'appelle à remplacer « le controolleur Sancerre ».

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 29 décembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 21.

devoir surseoir, pour les draps de laine[1], mais l'idée mise en avant allait faire son chemin, et Henri ecrivait à Boissise : « Je doibz avoir autre soing de mes pauvres subjectz, lesquelz ont esté jusques à present la proye de toutes les autres nations et comme vous savez qu'il n'y a rien qui entretienne mieux l'amityé, que quand chascun a son compte, il fault que la Royne et ses officiers observent de leur part les dits traittez, s'ilz m'y veulent adstraindre, comme j'ay faict dire au dit Edmont, affin qu'il en advertisse sa maistresse[2]. »

Ce qui allait rendre pour les négociateurs toute transaction très difficile, c'est que, des deux côtés, Français ou Anglais croyaient leurs prétentions absolument justifiées, comme le constatait Villeroy. J' « ay recognu, par le langage que m'a tenu le dit Edmont, qu'ilz croyent estre bien fondez à arrester noz gens, qui trafficqueront en Espagne, et surtout ceux qui y porteront des grains ». Ce dernier avait même voulu faire croire que le droit des gens qu'entendait exercer l'Angleterre avait été pratiqué, pendant la guerre, par les Français à l'égard des Hollandais commerçant avec l'Espagne ; mais, le ministre de Henri IV n'eut pas de peine à établir que l'on avait toujours condamné les prises que nos gens faisaient des « navires hollandois trafficquans en Espagne, ores qu'on les eust trouvez chargez de marchandises appartenantes à des Espagnolz[3]. »

Cependant, le 22 janvier 1599[4], Boissise reçut la ré-

1. En janvier 1599 paraît un édit, qui défend l'importation d'aucunes marchandises d'or, d'argent et de soie. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, XV, 212.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 12 janvier 1599. — *Pièces justificatives*, p. 25.

3. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 12 janvier 1599. — Bibl nat., Ms. fr. 4128, fol. 24 v°.

4. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 janvier 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 25.

ponse[1] écrite des Anglais aux articles qu'il leur avait remis. Le moment était venu pour lui d'engager sérieusement la discussion et il fit demander à la Reine une audience, qu'on lui accorda aussitôt pour le 24, mais à laquelle il ne put être admis, pour cause d'indisposition d'Élisabeth. Il fut alors introduit au Conseil, dont les membres l'attendaient au grand complet. La discussion fut longue et stérile. Boissise pouvait s'y attendre, s'il avait lu avec attention le mémoire diplomatique anglais. A chacun de nos articles en répondait un de la chancellerie de la Reine, avec une apparence de fonds commun, qui pouvait tromper au premier abord, mais qui ne soutenait pas un examen plus attentif. Non seulement l'article II, qui parlait des cautions, y était absolument différent de la rédaction française, et par suite les articles IV et V, qui en dérivaient, mais les restrictions à la liberté du trafic prétendues par les Anglais avaient été introduites dans l'article VI, et, sans viser d'autres divergences, l'article I, absolument général comme rédaction, dans les deux notes, exprimait des idées opposées. L'article français proclamait l'égalité de traitement pour les sujets des deux pays trafiquant chez la nation amie ; l'article anglais correspondant, tout en ayant l'air d'admettre la même opinion, visait les anciens traités, qui avaient consacré un traitement favorisé pour les Anglais commerçant en France et n'avaient pas accordé les mêmes avantages aux Français allant en Angleterre.

Finalement, les Anglais lui déclarèrent que cette réponse n'était pas leur dernier mot et que, s'il voulait leur laisser par écrit les observations qu'il venait de faire, ils lui donneraient promptement leur réponse définitive, qui contenterait le Roi. Il y consentit, avec cette conviction qu'on

1. Voir le texte de la Réponse aux *Pièces justificatives*, p. 260.

n'obtiendrait rien, pour la caution des villes ; mais, pour peser sur eux, au point de vue du commerce avec l'Espagne, il n'oublia pas de leur parler des défenses de l'entrée des draps d'Angleterre, que le Roi avait sursises, et leur dit « clairement que leur amityé seroit trop chere, s'il la falloit achepter avec la ruyne » des Français, « les priant de le faire entendre à la Royne ».

Dès cette première réunion, les Anglais, par une habileté qui leur coûtait peu, s'étaient assuré une sorte d'avantage sur l'ambassadeur de France : ils avaient nommé, avant la réunion, la commission chargée de juger les procès de l'amirauté, de sorte qu'ils pouvaient se vanter de se montrer très accommodants. La Reine le faisant remarquer à Boissise, quand, le 17 janvier, il était allé la trouver, pour se plaindre des retards apportés à la réponse promise depuis longtemps, il riposta, avec à-propos, « qu'il serviroit peu de constituer des juges, si l'on ne leur ordonnoit les loix qu'ils debvroyent suyvre en leurs jugemens ».

Peu de jours après, il fut convoqué officiellement au conseil d'Angleterre « pour entendre la resolution de la Royne, sur le faict de la navigation[1] ». Tous les membres assistaient à la séance et « en voulurent opiner, l'un après l'autre » : le trafic d'Espagne fournit le fonds de leurs discours. Ils ne comprenaient pas qu'au moment où le roi d'Espagne se préparait à leur faire la guerre, Henri, au lieu d'interdire à ses sujets tous rapports avec les Espagnols, insistât pour les maintenir libres, et, à ce propos, ils s'étendirent avec complaisance sur les services que la Reine lui avait rendus. Boissise répondit de son mieux à tout ce qu'on lui disait, en développant pour chaque article les termes de sa

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 31 janvier 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 29.

réplique[1]. Enfin, le sieur Cecil donna lecture de ce qu'il appelait la « resolution derniere » de la Reine, et la discussion recommença, mais en se concentrant toujours sur le commerce d'Espagne. Il fallait conclure. Boissise leur dit que le Roi désirait que le trafic « fust libre à ses subjectz, sans aucune exception, et ne vouloit plus souffrir qu'ilz fussent arrestez ni pillez par les Anglois, sous umbre des deffenses de la Royne de porter au dit pays d'Espaigne vivre ou munitions de guerre », et que Sa « Majesté, pour l'affection qu'elle portoit à la dite dame, donneroit ordre que ses subjectz n'abusassent de ceste liberté ». — Sa Majesté se doit « fier en la Royne », répondit le sieur Cecil, « qui ne souffriroit que les François fussent empeschez en leur traffic, sinon au cas qu'ilz portassent en Espagne des munitions de guerre, et trouveroyent au reste bonne justice en Angleterre ». — Il n'est pas raisonnable que les Français dépendent toujours de la justice des Anglais, et le Roi ne demande pour eux que la permission « de jouir de la liberté naturelle et naviguer partout, ainsy qu'il » est « convenu par tous les traittez faictz entre les deux couronnes », dit encore Boissise. — Il est aussi raisonnable, réplique Cecil, que le Roi se fie à la Reine, qu'elle au Roi; l'Angleterre n'a jamais manqué à sa foi. — La foi de personne n'est en cause ici, répond Boissise, mais, l'on ne pourrait non plus citer d'exemple, où la France ait manqué à sa foi envers personne. — Le Roi, « mesme ayant touché le sacrement, » a « bien contrevenu à sa parolle », riposte Cecil. — Boissise n'en pouvait supporter davantage. Il se leva, dit à Cecil « qu'il parloit indignement et meschamment et qu'il n'y avoit homme au monde qui peust dire avec verité que » Sa « Majesté eust oncques faict acte, qui ne fust digne

1. Voir aux *Pièces justificatives*, p. 263.

d'ung grand, vertueux et fidelle prince ». Le sieur Cecil s'excusa, en prétendant qu'il n'avait jamais entendu parler du Roi, puis se rejeta sur le sieur de Beauvoir et se plaignit encore de ce que Henri IV ne les avait pas remboursés des deniers qu'il devait à la Reine, aux termes convenus. Là-dessus, l'ambassadeur se retira, fit demander le lendemain audience à la Reine et se présenta chez elle, le 30 janvier.

Il se plaignit vivement de l'attitude de Cecil et demanda à la Reine si elle entendait avouer les propos tenus par son ministre. — C'est affaire entre le Roi et moi, répondit Élisabeth, et Henri IV lui-même ne s'est pas offensé, quand je lui ai écrit qu'il « avoit contrevenu à sa parolle », mais il s'est « excusé sur la necessité et le bien de ses subjectz ». Boissise était indigné. La colère l'emporta et la Reine dut entendre la vérité. Il lui dit et soutint que le Roi n'avait jamais manqué à sa parole, soit en traitant avec le roi d'Espagne ou autrement, et que c'était elle qui n'avait pas exécuté les stipulations du traité de Greenwich ; qu'aux termes de ce traité, il était convenu qu'on « dresseroit une armée de communes forces » et qu'en attendant la Reine assisterait le Roi de 4.000 hommes, qu'un second traité réduisait à 2.000 ; qu'elle avait ainsi fait paraître plutôt le désir d'éterniser la guerre en France que de secourir son allié. Le Roi fut alors dans l'obligation de la mettre en demeure, ou de lui fournir des forces plus importantes, ou de se résigner à le voir accepter les conditions avantageuses que lui offrait le roi d'Espagne ; elle-même avait eu la possibilité de faire la paix ; « à quoy n'ayant voulu entendre », le Roi « avoit, sans offenser son honneur et conscience, peu et deu conclure la dite paix, pour le soulagement de ses subjectz ». Elle le paya d'injures. Elle était bien prévenue qu'il avait été de la Ligue et ses « propoz en tenoyent encores » ; mais

puisqu'il estimait l'honneur de son maître offensé, « cela se debvoit traitter de prince à prince, et elle escriproit » au Roi. Elle fit ensuite signe à Cecil qui s'approcha, avec trois ou quatre seigneurs du Conseil, et s'excusa d'avoir jamais pensé à parler du Roi; sur quoi, elle se leva, disant qu'elle voyait bien que son secrétaire n'avait point songé à Henri IV et que « s'il se fust tant oublié, elle l'eust faict chastier ». Comme Boissise se retirait, Cecil lui remit les articles anglais modifiés.

Dans les premiers jours de février, le Roi recevait à Fontainebleau, avec plusieurs autres dépêches, la lettre pleine d'émotion que lui écrivait son résident à Londres. Le 11, il lui répondait[1]. Peu de lettres, parmi celles qui figurent dans ce livre, m'ont paru aussi curieuses que celle-ci, au point de vue du caractère de celui qui l'a écrite, et elle mérite d'être lue attentivement, si l'on y veut trouver la pensée du Roi. Quelle pénible désillusion pour Boissise, après les sincères émotions éprouvées sous le coup de l'injure faite à son maître, s'il comprit tout de suite la missive royale, ou si le commentaire de Villeroy qui l'accompagnait lui ouvrit les yeux; mais aussi, quelle leçon pour un diplomate! Un ministre anglais s'est emporté, jusqu'à perdre le respect dû à la personne de Henri : le Roi n'eut « pas pensé qu'il se fust tant oublié, que d'en passer si avant qu'il a fait » et son « ressentiment » « n'est pas petit ». Cecil lui a fait « representer ce qui s'est passé tout autrement »; « c'est qu'il a honte d'advouer sa faute et voudroit pouvoir s'en descharger » sur Boissise; mais, le Roi a trop de confiance en sa prudence et modestie, pour s'y arrêter. La Reine elle-même « en eust usé plus sagement », si, au lieu de lui « repondre des injures ou

1. *Pièces justificatives*, p. 32.

reproches, comme elle a faict, elle eust faict chastier ou du moins mis peine d'excuser son secretaire; mais, elle est femme, et, comme telle, il en faut supporter », ainsi qu'il a fait souvent, autant pour le bien de la Reine que pour le sien. Boissise a eu raison de ne pas endurer cette indignité; cependant, comme le Roi sait qu'Élisabeth n'est pas d'humeur à lui faire autrement raison de l'intempérance de langage du sieur Cecil, « le plus expedient sera d'assoupir ce faict » et de n'en plus parler. Henri en fait son affaire avec Sir Edmonds.

Par le même courrier, Villeroy, ennemi des Anglais, félicitait Boissise de son attitude vis-à-vis de Cecil et ajoutait[1] : « Vous debvez vous contanter d'avoir faict vostre debvoir en ceste occasion et que Sa Majesté en demeure satisfaitte, et, puisque c'est sa volonté, advisez à rabbiller doucement et petit à petit ce qui s'est passé, esvitant de tout vostre pouvoir à l'advenir semblables rencontres, affin de pouvoir servir Sa Majesté, en la charge qu'elle vous a commise, aussy utilement que dignement, car, la revanche en seroit dangereuse, mesme au service de Sa Majesté; et, comme vous sçavez que les princes jugent vollontiers du debvoir et merite de leurs serviteurs par le succez de leurs affaires, et seroit à craindre qu'à la longue on se prit à vous du mal qui arriveroit de vostre mauvaise intelligence par delà, si elle duroit, bien que ce ne fust vostre faute, je vous prie trouver bon que je vous en escrive si librement mon adviz ».

Si le Roi faisait bon marché des appréciations des ministres d'Élisabeth à son égard, en revanche, il attachait de l'importance à leurs actes.

« Mais s'ilz continuent à voller mes subjectz et à leur

1. Lettre à M. de Boissise, du 12 février 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 34.

desnier justice, ajoutait-il dans la dépêche du même jour, je ne l'endureray pas et non seulement je deffendray l'entrée en mon royaume des drapz de laine, comme j'ay faict ceux de soye, n'ayant sursis l'autre que pour le respect de la dite dame, mais aussy je rompray toute sorte de commerce avec elle et ses subjectz, affin que les miens se gardent d'eux comme d'ennemiz et qu'ilz n'ayent occasion de se plaindre, comme ilz ont, que je connive à leur ruine, en dissimulant et endurant, comme je fais, les pyratteries et injustices que l'on leur faict journellement. Toutesfois, je veux esviter encores ceste rupture, si je le puis faire, pour les inconveniens que je prevoy qui en adviendroyent, non tant à mes dits subjectz qu'au prejudice des affaires publicques et mesmes à ma reputation. » Le Roi tiendra d'ailleurs grand compte, dans sa manière d'agir avec Elisabeth, du « desplaisir qu'elle a de la paix » signée sans elle, des « menaces qu'on lui faict des armes des Espaignolz et » de « la peine en laquelle elle se trouve du costé d'Irlande. » Ainsi, si le Roi reconnaît que le transport des blés français puisse aider les Espagnols à dresser une armée puissante pour attaquer la Reine, il s'empressera d'y donner bon ordre. Quant aux défenses de transporter hors du royaume des munitions de guerre, Henri les renouvellera prochainement, sous une forme générale, et punira sévèrement ceux qui y contreviendraient. « Mais il n'est pas raisonnable que les subjectz de la dite Reyne rencontrans en mer les » siens « entreprennent de les aborder et fouiller, sous pretexte des dites deffenses, à cause des inconveniens qui en resulteront ».

Le 23 février, le Roi insiste de nouveau, dans une lettre à son ministre, pour l'engager à poursuivre activement, auprès de la Reine et de son conseil, un accord sur la navigation et à leur faire entendre que, s'il est éconduit, il sera juste-

ment déchargé envers Dieu et les hommes de ce qui en succedera. Vous devez le faire, écrit-il « en telz termes et si serieusement qu'elle et eux croyent que c'est d'abondance d'affection et à bon escient que vous leur en parlerez, affin qu'ilz preignent en bonne part la declaration que vous leur en ferez et n'estiment qu'elle soyt frivolle et faitte par acquit ». « Il fault les presser du dit reiglement plus que devant; car, comme c'est la coustume des Anglois de ne rien faire que par necessité, j'ay opinion que vous aurez meilleur compte d'eux, après ceste aigreur, que vous n'eussiez eu devant. »

M. de Boisisse, profondément irrité et chagrin de son altercation avec Sir Robert Cecil et de l'attitude de la Reine, s'était retiré chez lui, bien décidé à ne pas reparaître à la cour, avant d'avoir reçu les instructions de son maître. Il n'en eut pas le loisir. Le 7 février[1], il fut mandé au palais et, dès l'abord, Élisabeth lui dit « qu'il ne lui estoit jamais tumbé en la pensée de faire ou dire chose qui peust desplaire » au Roi « et que, quoi qu'il se fust passé, elle seroit toujours amye à » Sa Majesté. Quant à son secrétaire, s'il eust nommé le Roi « elle l'eust demis de sa charge; et, neantmoins, ne trouvoit pas bon ce qu'il » lui « avoit dit, et recognoissoit bien luy-mesme sa faute et y avoit regret; qu'elle ne croyoit pas aussy que » Boissise voulut « estre instrument de rompre l'amityé qui estoit entre » les deux couronnes, « au lieu de la nourrir et entretenir, selon le deub de » sa « charge ».

Après les paroles bienveillantes de la Reine, la glace était rompue et l'ambassadeur de France n'avait qu'à reprendre activement ses occupations ordinaires. Tout l'y

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 8 février 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 35.

conviait, et la lettre du Roi et la concession considérable que faisait à la France l'amirauté anglaise. Le 18 février, de son palais de Westminster, la Reine adressait à son peuple une proclamation[1] ordonnant « de n'arrester aulcuns vaisseaux en mer appartenans aux subjectz des princes, ses alliez ». Ces défenses avaient, il est vrai, un caractère général, mais elles n'étaient pas moins faites pour satisfaire largement aux revendications françaises, et il était tout naturel que la Reine leur eût donné cette forme, en vue, par exemple, du roi de Danemark et du grand-duc de Toscane.

Jean de Thumery voulut voir la Reine, mais elle avait quitté Londres, le 20 février, pour se rendre à Richmond, et il ne peut être reçu que le 1er mars[2]. Pour la première fois, il se montra auprès d'Élisabeth ce qu'il devait être trop rarement, un peu courtisan, si bien que la Reine eût, en causant avec lui, un de ces abandons qu'avait si bien su provoquer M. de Maisse et qu'elle retrouvera avec M. de Beaumont. Boissise, au nom du Roi, la remercia de son mieux de sa proclamation et lui affirma que, de son côté, Henri avait défendu la sortie des armes et munitions de guerre hors de son royaume et le chargeait de lui dire qu'il ferait de même pour les bleds, s'il voyait que leur exportation pût être dommageable à la Reine.

Insensiblement, la conversation prit bientôt un autre tour et Élisabeth, parlant de son amour pour son peuple, lui avoua le grand regret qu'elle éprouvait de ne pas s'être mariée, quand elle songeait aux maux dont ses sujets étaient menacés après sa mort; « qu'il n'y avoit prince en

1. Proclamation de la Reine sur les prises qui se font en mer. Westminster, 8 février 1598. [V. S.] — Rymer, *Fœdera,* VII, P. I, 211.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 3 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 41.

la Chrestienté qui ne l'eust recerchée, maiz que son esprit n'avoit jamaiz esté pour le mariage »; à quoi Boissise répondit galamment « qu'il ne s'estoit jamaiz veu princesse douée de tant de rares dons de corps et d'esprit passer son aage en solitude, comme elle avoit faict; sembloit neantmoins que Dieu eust aggreable sa resolution, veu les longues prosperitez et benedictions dont elle avoit jouy ». Il prit congé sur ce propos, remercia en se retirant les sieurs amiral et Cecil de la proclamation et se déclara prêt à discuter de nouveau les Articles, sur lesquels il connaissait la volonté du Roi, l'entente lui paraissant d'autant plus simple qu'ils venaient de faire d'eux-mêmes le pas le plus difficile. Mais on était aux jours gras et la cour toute « desbauchée », au dire de l'amiral; les cautions et autres points en litige avaient une moindre importance que la question du trafic d'Espagne : rien ne pressait donc et M. de Boissise avait le droit de penser un moment à ses propres intérêts.

L'argent, qui faisait si souvent défaut au Roi, pour payer ses troupes, lui manquait aussi pour ses ambassadeurs. Dès le 3 mars 1599[1], Boissise, dont les ressources s'épuisent, prie M. de Villeroy de le recommander à MM. de Rosny et d'Incarville, pour « le payement de son estat ». Il écrit, le même jour, à Rosny[2] une lettre dont tout le texte est consacré au traité de navigation, mais dont le postscriptum, par lequel il le supplie bien humblement de le favoriser en ses assignations, donne la clé. Villeroy, son protecteur, prend l'affaire en main; mais, malgré une première recommandation, ne peut faire coucher Boissise, sur l'état de l'année présente, que pour quatre mille écus sur six, qui lui sont attribués comme appointements, avec promesse de M. de

1. 2. Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 42.

Rosny qu'on ne laissera de l' « assigner de deux mil escuz pour les parties extraordinaires ». Malheureusement, « hors du dit estat, il est bien malaysé d'estre payé », écrit[1] l'ambassadeur au secrétaire d'État, et s'il en devait être ainsi, il ne pourrait longtemps occuper sa charge, dont la dépense est bien plus grande que par le passé. Villeroy trouve que Boissise appréhende à bon droit « ceste distinction des parties ordinaires et extraordinaires », en fait son affaire auprès de Rosny[2] et obtient l'inscription des six mille écus sur l'état de l'année.

Tout en ne pressant pas les membres du conseil de la Reine de prendre une résolution sur le règlement à l'étude, M. de Boissise ne le perd pas de vue et en cause, quand l'occasion se présente, tantôt avec M. Cecil[3], tantôt avec le lieutenant de l'amirauté. Il reçoit même à ce propos la visite des commissaires[4] de l'amirauté et discute avec eux les divers Articles. Ils demeurent d'accord que les Français trafiqueront partout, sans qu'on puisse les arrêter, pour une cause quelconque, comme l'ordonne la proclamation de la Reine, pourvu que le Roi défende[5] de son côté de porter des armes et des munitions de guerre en Espagne. Les cautions des villes sont abandonnées et les Anglais ne veulent accorder les cautions du double de la valeur des navires que pour ceux qui sont armés en guerre par les particuliers, mais non

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 26 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 48.

2. Lettres de M. de Villeroy à M. de Boissise, des 12 et 29 avril 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 50 v° et 59.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 15 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4138, fol. 46.

4. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 26 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 47 v°.

5. Dans sa lettre du 17 mars, le Roi a écrit à Boissise, qu'il n'avait pas encore fait publier les mêmes defenses que la Reine, non plus que celle qui concerne les armes.

pour ceux équipés en marchandises; de plus, ils insistent pour la révocation immédiate des lettres de marque délivrées jusqu'à cette heure.

Enfin en possession d'une rédaction des articles signée de R. Cecil[1], qui ne lui paraît pas trop défectueuse, Jean de Thumery l'envoie au Roi, le 13 avril. En retour, les Anglais se contenteront de défenses générales, pour interdire le transport des armes et munitions de guerre hors de France, et le 26 avril[2], à une nouvelle conférence tenue à Greenwich, dans laquelle on revient sur le détail des Articles, l'entente paraît définitivement faite entre Sir Cecil et notre ambassadeur.

Après les longues résistances rencontrées tout d'abord et suivies de concessions assez larges, mais péniblement obtenues, M. de Boissise était en droit de croire à un succès diplomatique : il exprimait néanmoins quelques doutes[3] sur la bonne foi avec laquelle les Anglais exécuteraient les conventions, au bas desquelles Robert Cecil avait apposé sa signature. Quant au Roi, il disait nettement : « Les Anglais, et surtout la royne d'Angleterre, n'ont pas accoustumé prendre en leurs affaires des resolutions si entieres et soudaines et retiennent tousjours à dire et à faire quelque chose. »

Jusqu'ici, toute cette affaire s'était traitée presque exclusivement à Londres. Nous connaissons bien, auprès du Roi, un agent anglais chargé de l'expédition des affaires, le se-

1. Voir aux *Pièces justificatives*, p. 266.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 7 mai 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 61 v°.

3. Énumérant au Roi les concessions qu'il avait dû faire, il écrivait, le 7 mai : « Voilà, Sire, comme je fuz contrainct d'en user; autrement, je n'eusse onc tiré aucune resolution de cest affaire. Dieu veuille que la longueur soit recompensée par l'observation des dits articles! »

crétaire Thomas Edmonds ; mais, depuis que Henri IV avait accrédité un ambassadeur auprès d'Élisabeth, la mission de Sir Edmonds[1] était terminée de fait et la Reine tenue de se faire régulièrement représenter, dans le plus bref délai. Dès le 6 janvier 1599, Boissise annonçait au Roi la prochaine venue d'un ambassadeur, dont la principale charge serait de le presser des deniers qu'il devait à la Reine, et, au mois d'avril[2], il l'informait que le choix d'Élisabeth avait porté sur Sir Henry Neville.

Parti de Londres, dans les premiers jours de mai[3], Sir Neville, qui devait sans doute la faveur de sa nomination à sa parenté avec M. Cecil, séjournait un peu à Douvres pour attendre le vent et, après une détestable traversée, débarquait le 12 mai à Dieppe[4] : le 18, il était à Paris. Il demanda aussitôt une audience, par l'entremise d'Edmonds, mais, comme le Roi était incognito chez Zamet, il fut invité à se rendre, le samedi suivant, à Moret, petite ville voisine de Fontainebleau, avec promesse d'être reçu, le lendemain dimanche. Le 23 au matin, M. de Gondy et le sieur de Lussan, gouverneur de Blaye et capitaine de la compagnie écossaise des gardes du Roi, venaient le prendre et le conduisaient à Fontainebleau, où on lui avait assigné un logis et où l'attendait un grand dîner préparé pour lui et sa suite. Après son repas, le

1. La Reine exigea de lui qu'il passât un mois en France, après l'arrivée de l'ambassadeur d'Angleterre, pour le mettre au courant. (Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville, 19th april 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 16.)

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 24 avril 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 59 vo.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 7 mai 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 62 vo.

4. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, Diepe, 3rd may, and Paris, 15th may 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 18 and 20.

Lettre du Roi à M. de Boissise, du 29 mai 1599. — *Pièces justificatives*, p. 55.

duc de Biron l'introduisit auprès du Roi. Il trouva Henri dans sa galerie, qui s'avança de deux ou trois pas au-devant de lui, pour le recevoir, et l'embrassa en lui disant qu'il était le très bienvenu et en lui faisant remarquer qu'il était allé à sa rencontre, tandis que, pour l'ambassadeur d'Espagne, il n'avait pas bougé un pied : ce qui était vrai. Neville lui remit les lettres de la Reine, avec les compliments d'usage, et, après que le Roi lui eut adressé quelques questions sur la santé d'Élisabeth, lui dit que la Reine, sa maîtresse, était très désireuse de continuer la bonne amitié qui les unissait depuis si longtemps ; aussi, sachant que le meilleur moyen était de maintenir entre eux une sincère intelligence, elle l'avait envoyé résider à sa cour, en qualité d'ambassadeur ordinaire, avec ordre de rendre à Sa Majesté tout devoir et service, comme il convenait au ministre d'une princesse qui était sa véritable amie.

Après une réponse du Roi pleine de courtoisie, et pour la Reine et pour son serviteur, M. Neville adressa à Henri les félicitations de la Reine, de ce qu'il avait échappé à de nombreux attentats contre sa personne. — Nous avons tous les deux, la Reine et moi, repartit le Roi, de sérieux motifs de louer Dieu, de nous avoir préservés de tant de méchantes pratiques dirigées contre nos existences et j'ai confiance, pour ma part, qu'il continuera à nous protéger. Les vœux que je forme pour ma sœur sont aussi sincères que s'il s'agissait de moi-même. Si elle était un homme, je me nommerais son parfait ami, mais, eu égard à son sexe, je me dirai son serviteur.

Épuisant avec conscience le contenu de ses instructions, l'ambassadeur en aborda le second point. La Reine était très heureuse qu'Henri eût pris de si bons arrangements pour la quiétude de son royaume et donné si ample

satisfaction à ses fidèles sujets de la Religion réformée, par le dernier édit publié. Il avait reconnu, dans sa sagesse, les erreurs de ses prédécesseurs, qui, guidés par de mauvais conseillers, s'étaient exposés à bouleverser l'État, et les difficultés et l'opposition rencontrées par le Roi, à propos de cet édit, apprendraient à ceux de la Religion à reconnaître qu'ils n'en étaient redevables qu'à lui seul.

Le Roi[1] : Aucun homme ne pouvoit, mieux que moi-même, découvrir les erreurs de mes prédécesseurs sur ce point, puisque tout ce qui a été fait, sur cette matière, était dirigé principalement contre ma personne. J'ai très bien vu que continuer ainsi serait mettre un couteau dans mes propres entrailles ; c'est pourquoi j'ai résolu de publier cet édit, que j'entends faire observer. J'ai, il est vrai, rencontré de l'opposition chez quelques-uns de mes sujets, qui prétendaient s'en tenir à leurs anciennes idées ; mais, je leur ai fait entendre que je voulais être le maître et je remercie Dieu de savoir comment m'y prendre pour être obéi.

Reprenant alors la parole, M. Neville aborda la question des pirateries. Sa Majesté la Reine avait pris tous les soins imaginables de donner satisfaction au Roi, à la fois pour prévenir le retour de semblables offenses, par la publication de la proclamation dont son ambassadeur avait eu connaissance, et pour punir celles qui étaient passées, en instituant une commission extraordinaire, composée de personnes désignées par leur sagesse et leur intégrité, qui accorderaient

1. Cette réponse du Roi me paraît remarquable et montre combien il savait se posséder. Nul doute que les compliments de l'ambassadeur anglais sur l'édit de Nantes lui fussent désagréables, dans les termes où ils lui étaient adressés, puisqu'Élisabeth maintenait presque ouvertement ses prétentions d'être la protectrice née des Huguenots français. Henri IV, cependant, répond avec une parfaite modération et, désireux de se maintenir en bonne harmonie avec son alliée, ne cède pas au plaisir de rendre la pareille à Neville, sous forme de recommandations en faveur des Catholiques anglais.

tous leurs soins à ces affaires. La Reine comptait à son tour qu'il en serait fait de même en France, c'est-à-dire que bonne et rapide justice serait rendue à ses sujets des torts qu'ils avaient eu à subir de la part de ceux du Roi, pendant les troubles, d'autant plus que leur importance s'était aggravée par les retards apportés à l'examen de leurs causes et en raison des frais excessifs nécessaires pour suivre les procès. De tout cela, la Reine s'en prenait, pour la plus large part, aux difficultés et aux iniquités de ce temps, et elle espérait que, sous le paisible gouvernement du Roi, ces abus seraient redressés et bon traitement et faveur faits aux Anglais, qu'il avait toujours trouvés prêts à se sacrifier pour lui. Sa souveraine se fiait en la promesse de l'ambassadeur de France, que cette grande liberté accordée par leur maître à ses sujets, d'aller en Espagne ou ailleurs, sans être visités ni contrôlés, ne s'exercerait pas à son préjudice, soit pour couvrir les biens des Espagnols ou de ses autres ennemis, soit pour transporter en Espagne ou dans toute autre contrée leur appartenant, des armes, des munitions, des engins et des matériaux de guerre, par terre ou par mer. Élisabeth avait chargé M. Neville d'insister tout spécialement sur ce sujet, afin que des ordres de nature à la rassurer fussent rapidement donnés ; sans quoi, il en pourrait résulter un si grave préjudice pour son État, qu'elle aurait occasion de regretter ses précédentes résolutions.

Le jour de sa venue à Moret, Neville reçut une lettre du secrétaire Cecil[1], qui complétait ses instructions sur un point ; il n'eut garde de manquer d'en dire quelques mots à Henri IV. Lorsque la Reine, poursuivit-il, avait consenti à faire la proclamation par laquelle elle donnait libre passage à tout vais-

1. Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville, 1st may 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 19.

seau portant la bannière de France, elle avait prévu que cette concession pourrait lui être très préjudiciable, vu que, par ce moyen, ses ennemis seraient en mesure de s'approvisionner suffisamment en grains et victuailles, quand ils en auraient besoin; cependant, à cause de sa confiance en l'affection et sincère amitié du Roi et eu égard à la promesse faite par l'ambassadeur de Henri, qu'au cas où le roi d'Espagne serait soupçonné de préparer quelque entreprise hostile contre l'Angleterre le Roi donnerait des ordres à ses sujets, pour restreindre le transport des blés en Espagne, Élisabeth s'était résignée à passer par-dessus toutes ces difficultés et à accorder cette franchise. Or actuellement, elle était informée de grands préparatifs dirigés sans doute contre sa personne et son royaume, puisqu'on rassemblait des forces considérables à la Corogne et dans le nord de l'Espagne, et les ordres dont il était porteur lui enjoignaient d'insister auprès du Roi, afin qu'il commandât de restreindre le transport du blé en Espagne, jusqu'au jour où l'on connaîtrait exactement le but de ces apprêts guerriers. Ce serait la démonstration de la constante et parfaite amitié que Henri IV professait pour la Reine et l'exécution des promesses de son ambassadeur, qui feraient récolter à Élisabeth les fruits de sa confiance. Les ordres de la Reine exigeaient qu'il fît entendre de sérieuses réclamations, parce que leurs renseignements sur l'Espagne étaient certains et que, sans les grandes provisions de blé déjà reçues de France, les Espagnols n'auraient jamais été capables de pousser aussi loin leur entreprise.

Le Roi confondit, dans sa réponse, les deux dernières propositions de l'ambassadeur anglais. Il avait appris, dit-il, par son résident, le désir sincère de la Reine d'arriver à une mutuelle réforme des pirateries, à laquelle on le trou-

verait toujours très disposé. Il n'avait jamais eu de raisons de se plaindre, mais au contraire de se louer de la justice d'Élisabeth, qui était une princesse de grand honneur, mais il n'en pouvait dire autant des ministres anglais, qui, pour leur seul profit, ne tenaient pas rigoureusement la main à cette affaire; et, à ce propos, il désigna directement l'amirauté[1], dont il se plaignit avec énergie. Il ne revint pas sur la délicate question touchée par Neville, à propos de laquelle, tandis que l'ambassadeur lui parlait, il répétait : « Non, non, non! » comme s'il n'y eût pas eu à craindre que ses sujets abusassent de la liberté du trafic, et, arrivant à la dernière, l'interdiction du transport des blés, il y acquiesça et dit qu'il prendrait prétexte de l'arrêt mis sur des vaisseaux français en Espagne, dont il s'était plaint très ouvertement, la veille, à l'ambassadeur du roi Philippe. Il affirma qu'il y avait eu peu de blé transporté de France en Espagne, mais que la plus grande partie venait des Esterlins, et, quant aux préparatifs de guerre faits dans le nord de la péninsule, il savait qu'ils n'étaient pas dirigés en vue d'une invasion de l'Angleterre, mais de la défense contre les attaques des États.

La partie officielle de l'audience était terminée. Cependant, Sir Neville prolongea encore un moment l'entretien. S'appuyant sur ses instructions et, d'autre part, d'après les sollicitations des marchands anglais négociant en France, il pria le Roi de vouloir bien maintenir libres le commerce et l'entrecours entre les deux royaumes, dont l'amitié, pour être sûre et durable, ne devait pas se fonder seulement sur l'humeur des princes, mais avant tout sur l'intérêt de leurs sujets. Henri l'écouta avec bienveillance et l'invita à présen-

1. A private letter from Sir Henry Neville to M^r secretary Cecyll, 15th may 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 26.

ter, à propos des traités existants, une note qu'il ferait examiner par son conseil.

Dans cette première entrevue, M. Neville avait abordé plusieurs matières importantes, sans s'arrêter longtemps à aucune et volontairement laissé de côté la plus grave et aussi la plus épineuse, celle du remboursement de la dette du Roi. Henri lui en sut gré et le trouva un « très modeste et sage gentilhomme », dont il espérait tout contentement. Mais cette parfaite harmonie ne pouvait durer, et le commandement formel de sa souveraine à Sir Neville, de réclamer les deniers prêtés par elle, allait ouvrir le champ à la discussion. Henri IV avait assigné au lundi, 31 mai, le nouveau rendez-vous de Neville : il l'y attendit, l'esprit plus prévenu que jamais contre les ministres de la Reine. Sans doute, les dernières lettres [1] de M. de Boissise lui apportaient à peu près satisfaction, pour le règlement de la navigation; mais, elles étaient remplies des plaintes de l'ambassadeur, sur le déni de justice persistant de leur commission des prises vis-à-vis des Français qui réclamaient devant elle. D'autre part, peu de temps auparavant, s'était produit un fait inattendu, qui lui donnait à réfléchir. Les Hollandais avaient publié un placard [2], par lequel ils interdisaient tout commerce par mer avec les États du roi d'Es-

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 7 et 21 mai 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 61 v° et 63 v°.

2. Le 9 février, le cardinal André avait fait publier à Bruxelles, au nom de l'Infante, un placard par lequel elle interdisait, à l'exemple de ce que le Roi, son frère, avait ordonné pour l'Espagne, « toute communication, traficq et commerce avec ceux de Hollande, Zelande et leurs adherans, soit sujects ou autres, jusques à ce qu'ils se seroyent reconciliez avec Sa Majesté, ou avec elle ». Or, auparavant, les Hollandais « pouvoyent librement traficquer par passeports et licences avec les sujects des autres provinces du Pays-Bas, » et on leur permettait encore « la pescherie et autres courtoisies ».

« Là-dessus, les Estats des Provinces-Unies defendirent aussi enfin toute navigation sur Espaigne, par un placart en date du 2 d'avril 1599, donné à La

pagne et ceux de l'Archiduc, et cela, au moment où leur flotte[1], pour laquelle ils venaient de faire un armement exceptionnel, allait mettre à la voile. Tous les pirates anglais[2], ne manqueraient pas de naviguer de conserve avec eux et de ruiner nos nationaux, et cette idée préoccupait vivement le Roi.

En public, Henri prenait encore des précautions et parlait, à mots couverts, de « l'appetit de quelques particuliers trop accoustumez à proffiter de la ruine et du bien d'autruy[3] » : avec ses familiers, il exhalait fréquemment sa mauvaise humeur et, en dépit du bon accueil fait à Neville, il n'avait pas hésité, nous l'avons vu, à viser devant lui l'amirauté anglaise elle-même, en termes tels que le diplomate s'était gardé de les reproduire, dans sa lettre officielle aux lords du Conseil. S'il n'eût craint d'arranger les affaires des Espagnols, nul doute que le Roi eût rompu avec les An-

Haye, et sur tous les pays appartenans au roy d'Espaigne, ou estans sous son obeissance, et commanderent de bien prendre garde à toutes fraudes ..... » (METEREN, *l'Histoire des Pays-Bas*, fol. 450.)

1. La correspondance de M. de Buzenval donne des renseignements intéressants sur la composition de la flotte hollandaise, les raisons pour lesquelles on l'avait équipée et l'emploi que se proposaient d'en faire les États. L'abandon dans lequel la France semblait devoir laisser les Provinces, la conviction que l'archiduc Albert, dont l'arrivée était prochaine, voudrait « signaler sa venue par quelque exploit », le silence qui se faisait si grand du côté de l'Angleterre, que tous tenaient la paix pour résolue, au moins dans l'esprit de ceux qui dirigeaient cet État, poussaient ces Messieurs des États à tenter un effort désespéré, cette année, pour sauver leur pays, qu'ils n'avaient jamais cru plus menacé.

Voir les lettres écrites par Buzenval à M. de Villeroy, les 14 mars, 7 et 14 avril et 1er mai 1599, dans les *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, ambassadeur ordinaire de Henri IV en Hollande*, publiées par G. G. Vreede. (Leide, Luchtmans, 1846, in-8o.)

2. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 29 avril et 12 mai 1599. — *Pièces justificatives*, p. 50 et 53.

Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, 15th mai 1599. [O. S.] — *Memomerials of affairs of State*, I, 23.

3. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 29 mai 1599. — *Pièces justificatives*, p. 55.

glais; mais, les circonstances lui commandaient plus que jamais de temporiser, et, outre que ses résolutions dépendaient de celles de la Reine à l'égard des Pays-Bas et du roi d'Espagne, il lui fallait encore se rendre compte de l'attitude que tiendrait l'ambassadeur d'Espagne, arrivé depuis peu à la cour, et des propositions que lui apportait le chevalier Breton, au nom du duc de Savoie, pour le marquisat de Saluces[1].

Heureusement, le Roi savait attendre. Décidé à vider l'affaire des pirateries, dont il comprenait tout le danger, pour le maintien de ses relations amicales avec son alliée, et aussi, à ne rien brusquer, il avait invité Sir Edmonds[2] à faire entendre à la Reine, à son retour auprès d'elle, que le règlement lui tenait à cœur, et maintenant il demandait[3] à M. de Boissise d'en rédiger les articles, d'accord avec les délégués d'Élisabeth, « quand ils ne debvroyent servir », comme le lui écrivait son ministre, « que à favoriser et fortiffier la justice de noz plainctes et à amuser le monde ». Puis, pour ne pas être en reste avec les Anglais, on publiait, par son ordre, dans tous les ports du royaume, une ordonnance[4] pour la

1. Le 12 mai, le Roi avait donné audience successivement à l'évêque de Modène, nonce du Pape, à Jean-Baptiste de Tassis, ambassadeur du roi d'Espagne, et au chevalier Breton, ministre du duc de Savoie, tous les trois arrivés depuis peu. (Lettre du Roi à M. de Boissise, du 12 mai 1599.)

L'affaire du marquisat occupait, entre toutes, l'esprit du Roi, qui écrivait à Boissise, le 29 avril :

« Le duc de Savoye, appuyé du roy d'Espagne, n'a pas grande envie de me le rendre, si bien qu'il y a grande apparence que nous en viendrons bientost aux prises ensemble; car, je n'ay pas deliberé de luy laisser ceste plume de mon royaume, qu'il a tirée de l'aisle d'icelluy, soubz pretexte d'amityé, et qu'il retient trop injustement. »

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 17 mars 1599. — *Pièces justificatives*, p. 43.

3. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 29 mai 1599. — *Pièces justificatives*, p. 55.

4. Ordonnance datée de Fontainebleau et du 12 avril 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 15980, nos 14 et 15.

liberté et sûreté du trafic, mais dans laquelle on ne parlait pas de la contrebande de guerre[1], attendu que les sujets de la Reine s'en approvisionnaient journellement en France.

Cette seconde audience[2] de Sir Neville se passa encore à Fontainebleau. Il exposa avec détails ses demandes et, en premier lieu, la réclamation des sommes prêtées par Élisabeth, depuis l'année 1587, dont le total ne s'élevait pas à moins de 1.339.116 écus. Le Roi lui répondit brièvement qu'il était fort raisonnable de rembourser à la Reine l'argent avec lequel elle l'avait assisté, aux heures d'urgente nécessité; qu'il lui ferait toucher du doigt l'exacte situation de ses finances et le laisserait juge de ce qu'il était en mesure de payer. Il pria M. Neville de lui remettre un mémoire[3] de tout ce qu'il lui avait dit, qu'il soumettrait à son conseil, et comme l'ambassadeur en tirait un de sa poche, il le prit et le passa à M. de Villeroy.

Il invita alors Neville à s'asseoir auprès de lui et causa familièrement de projets de mariage, du Pape, du roi d'Espagne et de l'Empereur, qui était fort malade. Si ce dernier venait à mourir, Henri IV ne croyait pas que les électeurs pussent facilement se mettre d'accord sur un nouveau choix, parce que la plupart n'avaient pas d'affection pour la maison d'Autriche. — Ils n'ont pas besoin de chercher bien loin

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 13 avril 1599. — *Pièces justificatives*, p. 48.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 3 juin 1599. — *Pièces justificatives* p. 59.

Sir Henry Neville to M^r^ secretary Cecyll, 26th may 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 29.

3. Proposition faite à Messieurs du conseil du Roy, le 21me de may 1599. [V. S.], et Memoire des sommes de deniers que la reyne d'Angleterre a prestez ou desboursez pour le Roy Très Chrestien. — *Memorials of affairs of State*, I, 27.

On trouve une copie de ce Mémoire, dans le Ms. 15980 du Fonds français (n° 3), à la Bibliothèque nationale.

un prince digne d'être élu, demande Neville qui veut sonder Henri, puisque le Roi est leur proche voisin et que les souverains allemands sont si bien disposés en faveur de la maison de France. — Je n'ai jamais, par ambition, brigué ou sollicité quelque chose, même le royaume de France, alors que je connaissais les pratiques poursuivies par d'autres, répond le Roi ; mais je me suis toujours fié en la protection de Dieu et mon bon droit. Il en sera encore ainsi pour l'Empire ; mais, s'il plaisait à Dieu de les pousser à me choisir, je n'aurais pas de raison pour refuser. — Et Neville, tout troublé, se hâte d'écrire ces paroles du Roi aux lords du Conseil, comme chose digne d'attention, car il craint que les Français, à mesure que leurs affaires s'arrangeront, croissent en insolence et négligent davantage leurs amis.

Il semble qu'on entende Henri IV, après le départ de l'ambassadeur anglais, gaussant avec Villeroy de l'ébahissement de M. Neville, si bien payé de la monnaie de sa pièce. Mais, il ne voulait pas clore ainsi la conversation et l'entretint encore du marquisat de Saluces ; puis, après une heure au moins de causerie, lui fit visiter son palais, lui montra ses constructions et l'engagea à revenir, le lendemain, voir ses jardins, en compagnie de M. de Villeroy, tandis qu'il serait à la chasse. M. d'Entragues, qui avait introduit Sir Henry Neville, fut chargé de le reconduire.

L'entrevue du 1er juin, entre Sir Neville et M. de Villeroy, fut longue et parfois difficile. Elle commença par un échange d'assurances de leurs bonnes dispositions réciproques et arriva rapidement à la question d'argent. Villeroy voulut s'excuser, sur ce qu'il n'avait pas eu le loisir de parler avec le Roi ni d'entretenir le Conseil, depuis la veille, mais, pressé par son interlocuteur, il lui avoua qu'on aurait sans doute beaucoup de peine à donner de l'argent à la

Reine, pour le moment. — Cette réponse suffirait peut-être, lui répartit Neville, si la Reine venait emprunter de l'argent au Roi ; mais elle ne réclame que le sien, qu'elle lui a prêté, au moment du besoin et au risque de se mettre elle-même dans l'embarras, comme elle y est aujourd'hui ; c'est pourquoi le Roi est tenu par l'honneur de lui donner satisfaction, même au prix de difficultés et par des moyens exceptionnels, plutôt que de la laisser dans la gêne. Sa Majesté la Reine est une grande princesse, qui ne peut maintenir une amitié constamment désavantageuse, mais doit en rechercher une fondée sur la réciprocité des services et la communauté des intérêts. Jusqu'ici l'amitié du Roi a été plus onéreuse que profitable pour elle, puisque Henri n'a cessé de tirer de la Reine assistance en hommes et en argent et qu'elle n'a obtenu, en retour, que des promesses ; cependant, elle ne le regrette pas, puisque l'essence même de l'amitié est de rechercher l'échange des bons offices et qu'elle compte maintenant à son tour sur ceux du Roi ; mais, si elle ne peut espérer la moindre des faveurs, à savoir de rentrer dans ce qui lui est dû, elle ne fera jamais fond sur lui, dans des questions plus importantes. Le Roi a déjà donné satisfaction aux États et est sur le point d'accorder aux Suisses une somme de cinq cent mille couronnes ; il a également payé tous ceux de ses sujets rebelles qui sont venus à composition, et si, parmi tous ceux que je cite, il ne devait négliger que la Reine, il lui donnerait un juste motif de croire, qu'il ne fait pas de son amitié le cas que méritent la grandeur de sa puissance et la sincérité de son affection.

Bien que je n'aie pas entrepris l'histoire de l'ambassade de M. Neville, j'ai tenu à donner ici tout son développement au discours du ministre anglais sur le remboursement des deniers ; il précise bien les dispositions d'esprit d'Éli-

sabeth et de son conseil et explique les difficultés que rencontrera sans cesse à Londres M. de Boissise, dans toutes les négociations qu'il entreprendra.

Cette terrible question d'argent, qui a été pour Henri IV, depuis le début de son règne, la source de tant d'humiliations, de déboires et d'insuccès, va encore, pour le moment, rendre ses rapports avec la Reine assez tendus et l'empêcher de rien obtenir d'elle. « Ceux qui ne veulent point de loy que leur vollonté ont pris l'occasion de ceste collere de la Royne, pour arrester la conclusion de ce reiglement. » M. de Boissise, dans ces quelques mots écrits à Villeroy[1]. le lendemain de la réception de la Reine dont nous parlerons tout à l'heure, résumait la situation que lui faisait, comme ambassadeur, le manque de ressources du trésor français.

Au langage tenu par Sir Neville, Villeroy n'avait rien de sérieux à opposer: c'est pourquoi il se borna à lui dire qu'il serait répondu, point pour point, à la note anglaise et passa à ses autres propositions. Il le rassura, touchant le commerce des grains avec l'Espagne, en l'informant que le Roi avait déjà écrit dans tous les ports de son royaume, pour interdire le trafic avec les Espagnols, à cause de l'arrêt mis chez eux sur des vaisseaux français et du placard des États; puis, il l'autorisa à faire savoir à son gouvernement que le Roi défendrait[2] à tous ses sujets d'acheter ou de se procurer des armes, des munitions et du matériel de

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 24 juin 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 76.

2. M. de Boissise écrivait au Roi, le 21 mai : « Il ne faut point, ce me semble, que Vostre Majesté se haste de faire publier les dites deffenses..... » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 65.)

Le 3 juin, le Roi répond qu'il sursoira la publication de la défense du commerce des armes, etc..., jusqu'à ce que les articles du règlement de la navigation soient signés.

guerre, en aucun pays étranger, et d'en transporter dans une autre contrée que la France.

Villeroy arriva enfin à parler des articles de la navigation et manifesta le désir qu'ils fussent couchés en forme de traité, afin que la Reine et son maître pussent les signer. Malheureusement, entraîné par son sujet, il fit une amère sortie contre la justice anglaise, en s'appuyant, comme le Roi, sur les renseignements fournis par leur ambassadeur [1], à savoir que, quoique la Reine eût donné à M. de Boissise complète satisfaction par sa promesse de réforme, tout

1. Reçu par la Reine, le 20 mai, M. de Boissise lui rappela qu'elle lui avait souvent promis de faire administrer bonne justice aux Français, que les sieurs de son conseil, et particulièrement l'amiral et M. Cecil, lui en avaient donné les meilleures assurances, qu'enfin les commissaires choisis par elle s'y étaient engagés, par tout ce qui peut lier la foi des hommes, et que, cependant, depuis son arrivée en Angleterre, il n'avait pu obtenir aucune expédition de justice. La Reine voulut lui faire entendre que ses sujets se plaignaient de la même manière de la justice française; mais, elle finit par lui promettre de donner aux commissaires des ordres si formels, qu'il serait satisfait. (Lettre de M. Boissise au Roi, du 21 mai 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 64.)

On peut donner, entre autres exemples des tribulations qu'avaient à subir les Français poursuivant une réclamation devant les juges anglais, celui que nous fournit la lettre, du 1er juin 1599, de M. de Boissise au Roi.

« Suyvant le commandement que Vostre Majesté m'a faict, par ses lettres du XXVIIe janvier dernier, je me suis employé pour faire rendre le navire appartenant à Jehan Maugars, en sorte que, dès le VIe febvrier, il eut commission du sieur admiral pour le recouvrer et en fut mis en possession par le juge des lieux, mais aussy tost chassé viollamment par les gens du cappitaine Morgant, Anglois. J'envoyay vers le dit sieur admiral et commissaires, pour en sçavoir la cause. Ilz me manderent que le dit Maugars les avoit surpris et que le navire, dont il s'estoit fait mettre en possession, ne luy appartenoit et se nommoit *l'Esperance,* et celuy du dit Maugars *le Catholique.* Le dit Maugars leur feit remonstrer que le dit vaisseau estoit sien et, pour preuve de ce, donna plusieurs enseignes et marques secrettes, qui se trouverent au dit navire. Je luy feis delivrer commission pour informer des dites marques, ce qu'il auroit faict et deuement veriffié ses dicts faictz, dont l'information rapportée par devant les dits commissaires auroyent differé près de trois sepmaines à la veoir et, cependant, le dit Morgant auroit emmené le dit navire en mer, et depuis les dits juges, ayans veu la dite information, auroyent dict que les dites preuves n'estoyent suffisantes, et failloit veriffier en France le tempz que les dites marques avoyent esté apposées au dit navire. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 69.)

se trouvait entravé par d'autres, si bien qu'on serait forcé de renvoyer les parties plaignantes au Roi, pour lui demander justice. Neville fit valoir que l'ambassadeur acceptait peut-être trop facilement les rapports violents des intéressés, qui n'appréciaient la justice qu'à la mesure de leurs désirs, mais, qu'il se pourrait bien que l'on n'eût pas encore mis à exécution les ordres de la Reine, pour voir jusqu'à quel point on répondrait en France à ses bons procédés; qu'Élisabeth avait établi une commission spéciale, que le Roi n'en prenait cure, et que jusqu'à ce qu'on se fût autant avancé que la Reine, on n'avait aucune raison de se plaindre, attendu que les princes ont coutume de marcher à pas égaux, tandis que Élisabeth les avait tellement prévenus par ses bontés, qu'ils s'attendaient toujours à en recevoir de nouvelles.

Sur ces matières, la conversation prit fin, après quelques autres propos échangés, par cette déclaration de Villeroy que, si la Reine était dans l'intention de renouveler les anciens traités, Henri IV ferait volontiers la moitié du chemin au-devant d'elle; qu'à son avis il fallait y procéder sans délai et prendre plume et papier soit à Paris, soit à Londres.

Villeroy avait insisté sur l'utilité de rédiger et de signer les Articles, et aussi sur la nécessité de donner des ordres précis, pour qu'ils fussent exécutés. A ce prix seulement, les sujets des deux couronnes jouiraient des effets de la bonne amitié qui unissaient leurs princes et qui ne saurait durer qu'à cette condition. Le Roi et son ministre exprimèrent la même idée devant Sir Thomas Edmonds [1], qui était sur son

1. Sir Edmonds avait une parfaite connaissance des affaires de France et Neville lui rend hommage, dans sa lettre à la Reine, du 16 juin. (*Memorials of affairs of State*, I, 44.)

départ et emportait des lettres [1] du Roi pour la Reine et M. Cecil. Henri l'entretint également du renouvellement des traités [2], laissa entendre qu'il donnerait volontiers à ceux qui existaient déjà des bases plus larges et chargea M. de Boissise de sonder les véritables intentions d'Élisabeth à cet égard. Enfin, M. de Villeroy s'employa à faire comprendre à M. Edmonds que la pénurie d'argent, dans laquelle se trouvait encore le Roi, aurait un terme et que la Reine serait alors remboursée. Il était d'ailleurs sincère, quand il affirmait que leur bonne volonté ne saurait compenser leur impuissance à faire mieux momentanément, et, si l'on en doutait, il suffirait de citer ce passage de sa correspondance avec Boissise : « Quant à moy, si j'en estois creu, nous ferions ung effort, pour secourir et contanter la Royne ; mais nostre pauvreté n'est pas capable de ce conseil », et nous ne pouvons pas, comme le demande M. Neville, les accommoder [3], même en nous incommodant.

Dès qu'il connut la réception de M. Neville à Fontainebleau [4], M. de Boissise courut chez la Reine, pour lui dire

1. Lettres du Roi, du 9 juin 1599. — *Recueil des lettres missives,* V, pp. 133 et suiv.

Sir Edmonds, avant l'arrivée de Henry Neville, apprenant ce que le Roi accordait aux Écossais, pour le droit d'aubaine, avait demandé que la même faveur s'appliquât aux Anglais, « pour faire sa derniere main, » comme il disait. (Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 17 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 45.)

Neville reprend cette question avec Villeroy, qui ne veut pas la détacher du traité à intervenir entre la France et l'Angleterre.

2. « J'ay colligé des propoz dudit ambassadeur, que sa maîtresse seroit bien ayse que les traittez d'alliance et confederation d'entre nos couronnes fussent renouvellez... » (Lettre du Roi à M. de Boissise, du 3 juin 1599. — *Pièces justificatives*, p. 59.)

3. Lettres de M. de Villeroy à M. de Boissise, des 8 et 13 juin 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 71.

4. Il avait reçu, le 6 juin, la lettre du Roi, du 29 mai, lui parlant de l'arrivée de Sir Neville, et, deux jours après, il se rendait à la cour. (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 11 juin 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 71 v°.)

avec quelle joie Henri IV avait reçu, de la bouche de son ambassadeur, la nouvelle assurance de la continuation de son amitié; mais, quand il fut en possession de la lettre du 3 juin, il demanda à être entendu par le Conseil[1]. Remis au 21 juin, pour cause d'absence de l'amiral, il se rendit ce jour-là à la cour et à peine y était-il arrivé, que la Reine[2] le fit appeler. Au milieu d'un long récit de ce qui s'était passé entre le Roi et Henry Neville, elle se plaignit aigrement du peu de considération de Henri IV pour « ses necessitez » et d'être « postposée à plusieurs qui n'approchoyent de son rang, » tels que les États et les Suisses. Boissise, pour excuser son maître, lui parla tour à tour de l'affection du Roi, qui ne songerait jamais à donner la préférence aux États ni aux Suisses, de sa pénurie d'argent, parce qu'il avait été contraint « de descharger son peuple d'une grande partie des tailles qu'il soulloit porter », et de l'impossibilité de payer inopinément, et autrement que par fractions, les sommes énormes qui lui furent prêtées en plusieurs fois; mais, rien ne put calmer l'humeur de la Reine. Elle répondit crûment que le Roi « lui donnoit assez de bonnes parolles », que ce que Boissise lui disait « n'estoit non plus que langage, et n'en croiroit que ce qu'elle en verroit par effect » et qu'elle « craignoit enfin d'esprouver ce que les Espaignolz luy avoyent souvent faict dire, qu'elle avoit quitté l'amityé de Bourgogne

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 22 juin 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 73.

2. Comme Neville finissait sa dépêche du 2 juin, il recevait la réponse du Roi à son mémoire et la transmettait à Cecil, en l'accompagnant d'une seconde lettre, également datée du 2 juin, dans laquelle il conseillait que la Reine en usât vigoureusement et rapidement avec l'ambassadeur de France, parce que c'était le meilleur moyen d'avoir raison de ces gens-là (les Français). (*Memorials of affairs of State*, I, 36.)

Reponse du Roy au memoire presenté à Sa Majesté par l'ambassadeur de la royne d'Angleterre, sa bonne sœur et cousine. — *Memorials*..... I, 35.

pour celle de France, mais qu'elle en seroit trompée ». Boissise la vit si irritée, qu'il ne voulut pas répondre à tous les autres propos qu'elle lui tint et que nous omettons ici; cependant, il ne pouvait laisser passer sous silence son appréciation « des parolles » du Roi et lui remontra respectueusement qu'elle n'en saurait faire si peu de cas; puis, à propos de la trop fameuse amitié de Bourgogne, il lui dit assez habilement : « que les Espaignolz sans doubte voyoyent mal volontiers la France et l'Angleterre unies, et d'autant plus en failloit-il estraindre l'alliance; autrement ce seroit prendre conseil des ennemis, ez desseins desquelz, et de leurs alliez, la dite dame voyoit trop clair ». En se retirant, Boissise informa Élisabeth que le Roi approuvait les Articles arrêtés avec les membres de son conseil et qu'il ne restait qu'à les signer. Elle repartit qu'elle leur avait commandé de lui « faire entendre plusieurs choses là-dessus ».

M. de Boissise passa dans la chambre du Conseil, où se trouvaient MM. l'amiral, Knollys, North et Cecil[1]. Il leur soumit les articles signés de la main de M. Cecil, répétant ce qu'il venait de dire à la Reine, et les invita à les faire rédiger dans la forme qu'ils jugeraient convenable, pour les présenter à la signature des deux souverains. Les conseillers s'entretinrent longtemps ensemble, puis Cecil déclara qu'ils étaient bien aises que Sa Majesté approuvât les Articles, mais qu'ils désiraient les rendre plus clairs, en ce qui concernait le transport des blés en Espagne, parce qu'ils étaient in-

1. Deux jours avant cette conférence, Sir Cecil annonçait à Neville que l'ambassadeur de France avait demandé une audience, pour reparler des Articles, sur lesquels on s'était mis d'accord, articles dont nous ferons sans doute peu d'usage, disait-il, si nous ne remettons en vigueur, par la même occasion, le traité de Blois, qui est avantageux à nos marchands, et pour le droit d'aubaine et pour le commerce de nos draps, mais auquel les Français ne semblaient pas tenir, avant votre départ. (Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville, 9th june 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 46.)

formés que l'on en passait d'assez grandes quantités dans ce pays, où l'on préparait une grande armée contre l'Angleterre.— « Je lui diz, écrit Boissise, que ces Articles tant de fois examinez et disputez, et enfin signez par luy, ne se debvoyent revocquer en doubte, et qu'il m'avoit accordé que le transport des bledz seroit libre, et n'avoit excepté que les armes et munitions de guerre, dont les dits Articles faisoyent foy; mais, que Vostre Majesté, d'abondance d'affection envers la dite dame et son Estat, avoit nagueres vuidé ce poinct, faisant deffense de transporter bledz hors de son royaume. »

Cecil : Ce n'était pas là un remède suffisant à leur mal, car le Roi ne serait pas toujours averti des contraventions qui se feraient en son royaume et dont l'Angleterre subirait le dommage, sans compter que les Espagnols pourraient trafiquer sous la bannière de France. En conséquence, le Roi ne devait pas trouver mauvais que les Anglais, rencontrant en mer des navires français, les arrêtassent, pour voir leurs passeports.

Boissise : « Les deffenses faictes par Vostre Majesté estoyent plus que suffisantes, et les bledz ne se pouvoyent charger au desceu des gouverneurs, qui sçauroyent bien faire punir ceux qui contreviendroyent. » Quant à ce qu'il disait des Espagnols, c'était contre toute apparence, et je le priais de se contenter de choses raisonnables. « Votre Majesté ne souffriroit pas que ses subjectz fussent adstraintz à monstrer leurs passeportz aux Anglois. Ce n'estoit qu'un pretexte pour leur empescher le traffic, contre le droit des gentz et de l'amityé, et chose trop prejudiciable à vostre honneur et dignité, qui ne tenoit et dependoit de prince du monde. »

Cecil : Les Anglais ne voulaient rien demander qui put porter atteinte à la grandeur du Roi, mais seulement se pré-

munir contre les inconvénients, qui pourraient résulter pour eux de la liberté du trafic, et il serait loisible aux Français de visiter les Anglais.

La discussion se poursuivit longtemps ainsi, M. Cecil parlant tour à tour de la nécessité dans laquelle serait la Reine de révoquer sa proclamation, du remboursement des sommes dues et du refus du Roi d'exempter les Anglais du droit d'aubaine[1]. Finalement, il dit à Boissise qu'il fallait faire mieux que de signer les Articles en question, c'est-à-dire renouveler l'alliance des deux couronnes par un nouveau traité, puisque tous les traités anciens avaient cessé d'être en vigueur, par la mort les princes avec lesquels ils avaient été conclus. Boissise répondit que le Roi serait toujours très disposé à tout ce qui pourrait assurer l'amitié et l'alliance qui l'unissaient à la Reine, et si momentanément elle ne voulait pas signer les Articles, malgré qu'ils ne continssent rien qui ne fût pour le bien des deux royaumes, il ne l'en importunerait plus et en informerait le Roi, ainsi que de la proposition que Cecil venait de lui faire.

Après la conférence, Boissise demanda en particulier à M. Cecil de modérer la colère de la Reine, ce qui lui fut promis, et, sur ces entrefaites, Sir Edmonds[2] étant venu le voir

1. « Le dict sieur Cecil me dict ..... adjoustant que Vostre Majesté avoit refusé d'exempter les Anglois du droict d'aubeyne. Je luy respondis, de mesme que j'avoys faict à la dicte dame; et, pour le regard dudict droit d'aubeyne, que je n'avoys point entendu que la dite dame en eust requis Vostre Majesté, et, pour ce qu'il m'avoit dit qu'il avoit esté accordé aux Hollandois et Escossois, je luy respondiz que s'il avoit esté accordé ausdicts Hollandois, que ce debvoit estre en consequence de ce que les Flamends, comme naturelz subjectz de la couronne de France, en jouissoyent, et quand aux Escossois, qu'il estoit ainsy convenu par les antiens traittez d'alliance qu'ilz avoyent avec la couronne de France. »

On sait que le droit d'aubaine consistait pour le souverain à recueillir la succession de l'étranger mort sur son territoire, sans héritiers régnicoles.

2. Il était de retour à Londres, depuis le 22 juin.

et témoignant sa satisfaction de la manière dont Henri IV l'avait traité, il lui adressa la même prière; mais M. le secrétaire avait déjà fait cet office, disait-il, et il ne restait aucun mécontentement à la Reine.

A quelque temps de là [1], ayant appris que la Reine était sur le point d'entreprendre le petit voyage qu'elle faisait tous les ans, à la même époque, M. de Boissise se présenta à la cour et fut admis auprès d'Élisabeth. Au commencement, elle se montra d'humeur assez gaie. Sans permettre à l'ambassadeur de parler, « elle se meit sur les propoz d'amour et de l'inconstance des hommes, et continua ce discours fort longtemps »; auquel il répondit en peu de mots, « tant pour ne sçavoir l'intention de la dite dame, que pour estre mal instruict en ses affaires ». Mais quand, pour satisfaire aux ordres du Roi [2], il voulut excuser son maître de l'impossibilité dans laquelle il se trouverait probablement, pour l'année présente, de rien ajouter aux 20.000 écus offerts dans la réponse remise à M. Neville, la Reine s'emporta aussitôt, disant « qu'elle ne demandoit rien, qui ne fust en la puissance de » Sa « Majesté, et qu'il y avoit beaucoup d'Espaignolz, en son royaume, qui se resjouissoyent de la voir reduitte en ceste necessité de tirer extraordinairement de l'argent de son peuple, s'attendant à quelque souslevation, et n'estoit en ce danger que pour avoir trop franchement et liberallement secouru » Henri IV. Ainsi, loin de s'apaiser, l'irritation de la Reine persistait et elle se montrait encore plus pressante et « garnie de raisons » récemment apportées

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 20 juillet 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 79 v°.

Boissise voit Élisabeth, le 18 juillet.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 7 juillet 1599. — *Pièces justificatives*, p. 62.

de France, comme les dépenses que le Roi faisait « en bastimens et autres ».

Demeuré seul avec M. Cecil[1], M. de Boissise lui demanda s'il avait revu les anciens traités. Cecil répondit affirmativement, ajoutant qu'il lui semblait bon de renouveler celui de 1572[2], mais qu'il devait, avant de passer outre, s'enquérir des intentions de la Reine et qu'il les ferait connaître sous peu. Il tint parole. Le jour même où Boissise écrivait au Roi, deux maîtres des Requêtes accompagnés de Sir Edmonds vinrent le trouver chez lui, de la part des Lords. Leur mis-

1. Le 12 juillet, Cecil écrit à Neville :

Il nous semble bon de nous unir aux Français, par un contrat politique, plus étroitement que nous le sommes actuellement; car, par le fait qu'il n'y a pas de traité en pleine vigueur, ils ne nous accordent que, comme par grâce, ce que la reconnaissance leur ferait un devoir de nous donner. A ce point de vue, nous trouvons que le traité de Blois est le meilleur et celui que les Français sont le plus tenus d'observer, puisque le roi Henri III l'a confirmé. (Déclaration du 29 avril 1575.)

Nous avons d'abord l'intention d'agir auprès de l'ambassadeur et de lui proposer de le remettre en vigueur, ce que nous ne pensons pas qu'il accepte purement et simplement. Je me doute, au contraire, qu'il voudra faire insérer, dans le traité, les Articles récemment accordés, ce qui ne serait pas bon pour nous. Nous consentons bien à affranchir leurs vaisseaux par une proclamation temporaire ; mais, nous ne voulons pas introduire ces dispositions dans un traité, *in perpetuam rei memoriam*, parce que notre proclamation est trop libérale. En effet, tout vaisseau peut, en ce moment, passer librement, à la condition d'acheter une fausse bannière, ce que nous aurions pu éviter, si nous avions inséré cette condition, dans les Articles : pourvu qu'ils aient le passeport du Roi, ou de son amiral. (Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville, 2nd july 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 56.)

2. Le traité de Blois, du 29 avril 1572, conclu entre Charles IX et Élisabeth, est un traité d'alliance défensive, « Leurs Majestez aiant été induites de faire entre elles une très étroite ligue, alliance et confédération, pour la conservation et entretenement de leur amitié, seureté de leurs royaumes et États et commodité et repos de leurs sujets ».

Il consacre certains avantages au profit des Anglais, en particulier l'établissement d'un « fondic de draps et laines d'Angleterre, ou autres marchandises qui ont accoûtumé d'être aportées de là en étapes »; accorde aux sujets des deux nations la liberté de disposer de leurs biens entre vifs et après leur mort, et vise les anciens traités, tels que ceux de Cateau-Cambrésis (2 avril 1559) et de Troyes (11 avril 1564), qui assurent des garanties réciproques aux marchands des deux pays. (*Corps universel diplomatique,* V, Pie I, p. 31, 126 et 211.)

sion consistait, lui dirent-ils[1], puisqu'il s'était plaint au conseil d'Angleterre du peu de satisfaction qu'on lui accordait, dans la répression des pirateries exercées sur les Français, à lui montrer quel compte ils en avaient tenu et à savoir sur quels points portaient encore ses réclamations. Ils examinèrent alors successivement toutes les causes mentionnées dans un mémoire remis par lui et prouvèrent que toutes avaient été jugées ou entendues. Boissise le reconnut, tout en maintenant que les délais apportés à l'instruction de plusieurs de ces affaires étaient excessifs et que d'autres attendaient encore l'exécution des jugements rendus; puis, il offrit, à son tour, de s'employer à obtenir rapide justice, dans les procès soutenus par les sujets de la Reine, et demanda à recevoir leurs plaintes.

On parla, à cette occasion, d'une affaire importante, qui montre combien étaient délicates à trancher les difficultés auxquelles donnaient lieu les prises maritimes. Il s'agissait de la réclamation de plusieurs marchands de Marseille, au sujet de marchandises de grande valeur prises par un navire de la Reine, en 1591, que M. de Boissise appuyait énergiquement, auprès d'Élisabeth et de son conseil, par ordre exprès du Roi. Le navire précité, à destination du Havre-de-Grâce, avait été capturé par les Anglais et déclaré de bonne prise, par les juges de l'amirauté anglaise, se fondant sur un édit du Roi et une proclamation de la Reine, faite en conformité de l'édit, à la requête de Henri lui-même, pour la confiscation de tous les biens des Ligueurs et de ceux qui trafiqueraient avec eux. Or, les Marseillais étaient considérés comme en révolte ouverte contre le Roi, à l'époque de la prise, et les Havrais, chez lesquels se rendait le navire,

1. Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville, 14th july 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 68.

comptaient au nombre de ses ennemis les plus acharnés : Henri IV, disaient les Anglais, ne saurait revenir ainsi sur un acte de guerre accompli pour son service, et l'abolition et rémission qu'il avait accordées depuis lors à ses sujets, pour tous les actes d'insubordination ou d'hostilité commis par eux, pendant les troubles, ne pouvaient être opposées à la Reine, après une convention formelle. La réponse[1] de l'ambassadeur français, il faut bien le reconnaître, n'était pas probante et peu importait, au point de vue du droit, comme il essayait de le faire entendre au Roi, dans sa lettre du 20 juillet, que plusieurs grands de la cour d'Angleterre eussent eu leur part dans cette prise.

Après tous ces discours, qui n'étaient qu'entrée en matière, les maîtres des Requêtes lui remirent une copie du traité de Blois, augmenté de deux articles que les Anglais voulaient y ajouter, et déclarèrent que la Reine, informée tant par M. Edmonds que par la correspondance de M. Neville des bonnes dispositions du Roi, désirait le renouveler et confirmer, pour fortifier leur amitié et assurer le bon accord de leurs sujets, en y adjoignant les articles du traité de navigation, à l'exception du VI[e], que, par de justes et pressantes considérations, elle ne pouvait concéder. Ils affirmèrent que, pour obvier aux fraudes, il devait être permis d'arrêter tous les navires, même ceux qui portaient la bannière de France, et de voir leurs passeports et chartes-parties, sous peine de

1. Il n'est pas raisonnable « de pratticquer cela contre les dits Marsillois, que Vostre Majesté n'a jamais declaré rebelles et qui ne sçavoyent lors les dictes deffenses et qui ont tousjours eu, pendant les troubles, particuliere alliance et convention avec l'Angleterre de libre traffic, de sorte que ladite prise ne peut estre declarée bonne, comme les juges de l'admiraulté en avoyent mandé leur advis ausdits sieurs du Conseil; mais il n'a pas esté suyvy ». (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 81.)

Cette affaire très compliquée occupe souvent MM. de Boissise et Neville, comme le montrent la correspondance du premier et celle du second imprimée dans les *Memorials*.

mort contre ceux qui prendraient quelque chose aux vaisseaux visités, et ils citaient, à l'appui de leur prétention, l'exemple tout récent de quatre bâtiments espagnols pourchassés par des navires anglais, qui n'avaient eu que la peine de hisser le pavillon français, pour échapper à toute poursuite et sauver ainsi une prise de 30.000 livres.

Jean de Thumery voulut savoir si on pourrait lui citer quelque précédent en faveur de leur théorie. On lui opposa immédiatement les dispositions mêmes du Code Henry, qui furent mises sous ses yeux, de sorte qu'il demeura assez désemparé et se borna à dire que les temps étaient bien changés. Quant aux articles nouveaux, l'un visait les sommes dues, au payement desquelles ils entendaient que le renouvellement du traité ne put rien changer; l'autre demandait que Henri refusât à la Hanse la permission d'avoir aucune étape de blé en France. M. de Boissise s'éleva contre cette prétention, qu'il qualifia de déraisonnable, et protesta du sincère désir de son maître de renouveler le traité de Blois, encore qu'il sût que ce serait plutôt au profit des sujets de la Reine que des siens; mais, Henri IV témoignerait ainsi plus nettement de son affection pour son ancienne amie.

Boissise, dans sa lettre, ne déconseillait pas d'accepter l'offre de M. Cecil, mais il pensait que l'on devait exiger pour les Français trafiquant en Angleterre le même traitement que les Anglais recevaient en France, et il craignait que, la Reine y fût-elle disposée, les privilèges de la ville de Londres s'y opposassent.

Tandis que, suivant l'expression de Henri IV, Jean de Thumery soutenait l'assaut de la Reine, lui-même [1] n'avait

1. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 21 juillet et 6 août, et de M. de Villeroy, des 6 et 13 août 1599. — *Pièces justificatives,* pp. 66 et 69, et Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 87 et 88.

pas beaucoup moins à faire pour répondre à Sir Neville, qui le pressait avec une extrême vivacité, afin d'obtenir une solution, au sujet des sommes qu'il rembourserait dans l'année courante. Suivi par l'ambassadeur anglais à Orléans, le Roi fut contraint de lui accorder audience[1] et de s'entendre de nouveau réclamer de l'argent. Il repoussa énergiquement le reproche qui lui était adressé de manquer de respect vis-à-vis de la Reine, lui, le premier roi de la Chrétienté, qui n'avait jamais hésité à se déclarer devant tous son serviteur et son soldat, et confessa, en le répétant par trois fois, qu'il était absolument dépourvu d'argent. M. Neville se rabattit alors sur la somme affectée à l'amortissement de la dette en 1600 et fit de grandes instances pour la connaître immédiatement, mais il n'emporta que l'assurance de la bonne volonté de Henri, qui ne dresserait pas l'état de ses finances, avant un mois ou six semaines, et recommandait à Boissise, à l'issue de cette conversation, d'excuser auprès d'Élisabeth son impuissance à la contenter[2].

Neville proposa ensuite au Roi de maintenir les bonnes relations des deux royaumes et de confirmer les libertés et privilèges accordés par ses prédécesseurs aux sujets anglais. Henri répondit en termes généraux, mais favorables, tout en faisant des réserves, et le renvoya à son conseil.

Il semblerait que son entretien avec Henri IV dût décourager Sir Neville, en matière d'argent; mais, rien n'y faisait,

1. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, 13th july 1599, [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 61.

2. L'impossibilité de mieux faire, derrière laquelle se retranchait le Roi, pour ne rien ajouter aux 20.000 écus, était si réelle, que Villeroy écrivait confidentiellement, le 13 août, à Boissise : « Je vous jure que nostre peuple est si pauvre, qu'il s'en faudra plus d'ung tiers que Sa Majesté tire d'icelluy, ceste année, ses deniers ordinaires; de sorte que je ne sçay comment ceux qui ont la charge de ses finances pourront la nourrir, le reste d'icelle. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 89.)

et, le lendemain, il tentait de nouveau la fortune auprès de M. de Villeroy, en accompagnant ses demandes des mêmes récriminations. — Vous semblez insister beaucoup trop, dans vos discours avec le Roi, lui dit le sous-secrétaire d'État, sur ce mot, manque de respect envers la Reine, et si vous l'aviez répété un peu plus, on vous aurait encore moins favorablement répondu.

On passa au renouvellement des traités et à la question du droit d'aubaine, et comme Neville représentait que le Roi devrait témoigner, en le leur remettant, qu'il appréciait les services rendus à sa cause par les sujets de la Reine : Vous n'avez pas rempli les prescriptions du traité, lui repartit Villeroy, citant textuellement les termes de l'article qui voulait que les Anglais établissent une étape ou fondique de leurs marchandises en France, et tant que vous ne vous y serez pas conformés, vous n'êtes pas en droit de réclamer l'exemption dont vous parlez. — Neville fit encore valoir qu'il serait opportun d'inscrire cette exemption dans le traité, en raison du trafic qu'on désirait développer entre les deux nations, pour établir entre elles des rapports sérieux et amicaux, sur lesquels se fonderait l'alliance de leurs souverains : que, dès lors, l'insistance de son interlocuteur sur un détail tel que cette étape[1], qu'on avait considérée comme une faveur accordée aux Anglais, laissait deviner, de sa part, le désir de se dérober et non de donner satisfaction à la Reine.

Villeroy voulait clore la discussion. Il déclara que les dispositions du traité pourraient être revues, dans des confé-

1. Quant à ce qui est de l'étape ou fondique, dit ensuite Neville, c'est une chose que nous commençons à détester, nous autres Anglais, parce que nous considérons comme préjudiciable à l'État de créer de nouvelles corporations ou fraternités; vous devez ainsi vous expliquer que nous n'en ayons jamais parlé et que nous ne vous la demanderons sans doute jamais.

rences spéciales, et que le Roi, qui était prêt à le confirmer dans sa forme actuelle ou à le rendre encore plus étroit, lui offrait de se mettre à l'œuvre, aussitôt que Sir Neville aurait les pouvoirs suffisants. — Le but du traité de Blois, fit remarquer Neville, en ce qui concerne l'entrecours, est principalement d'établir le trafic de nos marchandises anglaises en France, et toutes les questions à soumettre à des commissaires spéciaux tendront vers ce but; il convient donc de les examiner en Angleterre, où l'on aura sous la main les marchands que cela intéresse et qui seront à même de faire connaître leurs besoins. — Les marchands français ont également beaucoup à demander, objecte Villeroy. — Tout ce qui se rapporte à eux nous est commun, dit Neville, mais le traité contient encore des dispositions qui s'appliquent uniquement à nous. — Villeroy : On pourrait traiter de vos affaires là-bas et du reste ici. — Neville : C'est inutile et le même travail servira pour deux.

Si M. de Boissise avait pu suivre cette conversation, il aurait été fixé sur le programme des Anglais, qui était le suivant : renouveler le traité de Blois avantageux à leur commerce et qui les engageait faiblement en matière politique; y introduire de nouvelles clauses, si c'était possible, mais sans rien concéder aux Français que les articles illusoires de la navigation; enfin s'en tenir à la lettre du traité de Blois, ou même ne rien signer du tout, plutôt que de consentir à un traitement de faveur pour les commerçants français trafiquant en Angleterre.

Au cours de l'entretien, Villeroy se plaignit de ce que, malgré l'accord qui s'était fait entre le conseil d'Angleterre et l'ambassadeur de France sur les articles de la navigation, M. Cecil se fût refusé à en dresser une expédition authentique ou à les exécuter. Neville, sans instruction à

cet égard et qui ne pouvait avoir de lettre, depuis la dernière audience de Jean de Thumery, lui fit observer habilement que Sa Majesté la Reine avait créé une commission de justice, qui fonctionnait déjà, et fait une proclamation pour la liberté du commerce, ainsi que le désiraient les Français, tandis qu'elle attendait encore la commission française qui jugerait les causes de ses sujets et les proclamations et défenses qu'elle était en droit d'espérer. Cette raison l'avait sans doute décidée à surseoir.

Cette explication porta et le lendemain, 19 juillet, Henri signait les lettres-patentes[1] qui instituaient « des juges et commissaires pour congnoistre du faict des depredations et pirateries qui se font sur la mer » et désignait à cet effet Me Claude Groulart, sieur de la Cour, conseiller en son conseil d'État et premier président en sa cour de parlement de Rouen; Jean-Baptiste Le Brun, sieur du Bois-Guillaume, Robert La Vache, sieur du Saussay, et Pierre Duquesne, sieur de Brothonne, conseillers en la même cour; Jean Dyel, lieutenant-général au siège de l'université de Rouen, et de Lisores, son procureur en la cour de parlement de Rouen, pour en faire partie, à l'exclusion de tous autres.

M. Neville était ardent aux affaires. Le 2 août, il recevait la lettre du premier secrétaire de la Reine lui racontant les particularités de l'audience de M. de Boissise, que nous connaissons déjà : le 3, il était chez le Roi[2]. — Votre ambassadeur, dit-il, a déclaré à Sa Majesté la Reine votre volonté

1. Lettres-patentes qui instituent une commission pour connaître des déprédations faites sur mer, à l'égard des sujets de la reine d'Angleterre. Orléans, 19 juillet 1599. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, XV, 224.

Le 21 juillet, le Roi fait parvenir la copie de cette commission à M. de Boissise, qui s'empresse de la transmettre à l'amiral et à Sir Cecil; et, le 3 août, M. de Villeroy en remet un exemplaire à Sir Neville.

2. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, Blois, 28th july 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 75.

de renouveler le traité de Blois conclu entre elle et le roi Charles IX. Elle considère que vous lui donnez ainsi une preuve de votre bonne affection et m'a commandé de vous faire connaître qu'elle consent aussi volontiers à confirmer ce traité et qu'il lui convient d'y annexer et incorporer les articles qu'on lui a proposés pour la réformation des abus commis sur la mer. Elle n'en excepte qu'un seul, qu'elle désire voir modifier, à savoir celui qui concerne le libre parcours de tout vaisseau portant la bannière de France, qui lui a déjà causé de graves préjudices. Elle souhaite que l'on puisse tomber d'accord sur quelque autre expédient, qui vous donne satisfaction, sans apporter autant de dommages à son État et d'avantages à ses ennemis.

Pour réponse, le Roi l'assura de sa bonne volonté, s'en remit, comme d'habitude, à son conseil et se retira, parce qu'il avait affaire à l'ambassadeur du duc de Savoie. Neville s'entretint, dans l'après-midi, avec M. de Villeroy, sans avancer beaucoup les choses, et n'eut entrée au Conseil que le 10 août[1], à Blois. On y discuta longuement l'affaire des déprédations, et les membres de la réunion furent unanimes à repousser les dispositions du Code Henry, en matière de visite, que l'envoyé de la Reine leur proposait d'introduire dans les Articles. Villeroy[2], qui rend compte de la séance du Conseil à Jean de Thumery, lui rapporte même cette réponse assez plaisante, qu'on aurait faite à Neville insistant pour l'adoption des règles établies antérieurement par l'amirauté de France : « Nous luy avons remonstré que ce seroit ruiner du tout le traffic et que nous ne pouvions

1. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Blois, 1st august 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 82.

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 13 août 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 89 v°.

consentir qu'ils pratticquassent sur nous telle rigueur, à laquelle nos » « alliez avoyent esté contrainctz,du tempz que les dittes ordonnances furent faittes, de s'accommoder, parce qu'ilz estoyent plus foibles que nous et qu'ilz ne pouvoyent se passer de la France, de sorte qu'ils avoyent en cela receu la loy d'icelle, mesmes avecques action de graces ».

M. Neville n'avait pas négligé d'entretenir le Conseil des deux articles que les Anglais désiraient ajouter au traité de Blois, « mais, comme nous luy dismes que nous en pourrions aussy bien proposer quelques-uns, pour asseurer et faciliter davantage le commerce des subjectz du Roy en Angleterre, où ilz estoyent rudement traittez, il desista de faire monstre et instance des siens et s'arresta à demander la confirmation du dit traitté de l'an 1572 ». Il fit encore mieux et, écrivant[1] à Robert Cecil, formula nettement son opinion : Votre Honneur voit que les Français offrent, soit de continuer le traité tel qu'il est, soit d'y faire des additions des deux côtés. Je vous prie de voir s'il ne serait pas plus avantageux pour nous de le conserver tel qu'il est maintenant, plutôt qu'en cherchant à y ajouter de notre côté de leur fournir l'occasion d'en faire autant du leur et de compromettre ainsi l'avantage que nous avons.

Voici déjà longtemps que nous avons abandonné Jean de Thumery à Londres, où nous semblons l'oublier. Il n'en est rien, cependant; mais, pour expliquer la situation qui lui est faite à Westminster, on ne peut éviter de donner quelques renseignements sur la mission de Sir Neville en France. Comment, en effet, sans descendre aux détails, comprendrait-on cette bizarrerie de deux souverains, qui

1. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Paris, 7th august 1599. [O. S. — *Memorials of affairs of State*, I, 84.

font déclarer simultanément, par leurs ambassadeurs respectifs, qu'ils sont prêts à renouveler un traité ancien, qui tous les deux le désirent, parce qu'ils y ont intérêt, et n'arrivent pas à terminer. Un dernier fait nous reste à connaître, qui achèvera d'éclairer cette question.

Sir Neville pensait que le renouvellement du traité entraînerait l'exécution des articles qu'il contenait. Or, il en était un, auquel il attachait le plus grand prix, comme tous les ministres de la Reine, à savoir celui qui déclarait que le Roi ou ses successeurs s'étaient interdit d'augmenter les gabelles, daces, péages et autres droits existants, ou d'en imposer de nouveaux, sous quelque prétexte que ce fût, directement ou indirectement, sur les marchands ou marchandises d'Angleterre. Sa mise en vigueur équivalait à l'annulation de toutes les ordonnances fiscales édictées depuis les troubles du royaume, et Neville était en droit de croire que les Anglais s'en trouveraient bien. Pour montrer à M. Cecil l'importance des impôts ajoutés à ceux que payaient leurs compatriotes en 1572, Neville se mettait en campagne et au commencement d'octobre[1] lui en adressait le relevé. Quant à la Reine, lui faisait-il remarquer, ceux qu'elle a levés à nouveau sont très faibles, comme je m'en suis informé, et le plus grand sujet de plainte que pourraient avoir les Français s'appliquerait à quelques *licences,* que Sa Majesté ne ferait sans doute pas difficulté de révoquer, pour éviter qu'ils continuassent à tirer de si grosses sommes de ses sujets. Mais il se trompait, et Sir Cecil[2] s'empressait de l'informer que, si, à la vérité, la conclusion du traité ne tenait qu'à

1. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Paris, 24th september 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 111.

2. Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville; 25th september 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 112.

un fil, ils étaient troublés à la pensée que les Français pourraient demander la réciprocité dans la suppression des impositions ou droits de douane de date récente. Or, il fallait bien l'avouer, la Reine en avait établi plusieurs, dont quelques-uns portaient sur les sujets du Roi.

Au milieu des graves occupations de sa charge, M. de Boissise n'était pas exempt de soucis personnels. Il n'avait pas toujours trouvé, dans la société anglaise, tout l'accueil que méritait son caractère honorable, et ses rapports étaient parfois difficiles avec ceux qui avaient mission de le seconder. Nous connaissons déjà M. de la Fontaine, qui vivait depuis plusieurs années à Londres, où il était apprécié et où il avait souvent géré les affaires de France, en l'absence d'un représentant accrédité. M. de Boissise ne le voyait pas toujours auprès de lui sans ombrage; il lui faisait part des affaires de leur maître, utilisait son zèle et son habileté dans l'exécution des ordres qu'il recevait, mais regrettait peut-être de voir autant d'influence à un second, qu'il ne s'était pas donné lui-même. L'esprit perspicace de Villeroy devina de bonne heure ces frottements et sonda à ce sujet Boissise, qui s'en défendit, la première fois[1]. Quant à M. de la Fontaine, nous n'avons pas sur lui de documents suffisants et, par suite, nous ne pouvons apprécier son caractère

1. « Monsieur, Ce n'est pas de moy que vous avez entendu que je fusse mal content de M. de la Fontaine; car, en verité, je n'en ay aucun sentiment et suis marry qu'il vous ait faict ses plainctes, sans m'en parler ny faire autre visage, combien qu'il soit souvent et famillierement avec moy : si ce n'est une charité, que vous descouvrirez peut-estre avec le tempz, je ne sçay comment l'appeller. Dieu m'est tesmoing si j'ay rien oublié pour l'honorer et me fortiffier de son amityé et conseil en ma charge. Aussy, dit-il n'avoir donné charge à son filz de se plaindre, mais prester l'oreille sy je me plaindroys de luy, ce que je ne feray jamaiz, pour chose qui touche mon particulier. Il en a faict de mesme envers M. de Maisse et le tout sans cause, si elle ne procede de sa propre conscience. Je ne changeray pour cela ny de vollonté ny de façon de vivre en son endroit. » (Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 3 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 42.)

en pleine connaissance de cause; mais, il est assez naturel de supposer qu'il n'avait pas vu sans regret un nouveau venu le remplacer, dans une charge aussi honorable, et certaines préventions d'Élisabeth contre M. de Boissise étaient peut-être dues au portrait peu bienveillant qu'en avait tracé, avant son arrivée, celui que la Reine appelait le bon La Fontaine.

Quoi qu'il en soit, quelques mois plus tard, la situation était tendue entre les deux agents du Roi et, le 20 juillet 1599, M. de Boissise[1] écrivait à Villeroy : « M. de la Fontaine a receu, ces jours-cy, ung pacquet, par l'addresse de M. le commandeur, inscript : Pour les affaires exprès du Roy, et a esté à la cour et fait response, le tout sans m'en rien dire, combien que je l'aye veu trois fois, depuis la reception du dit pacquet; et sçay qu'il luy en vient souvent, avec ceste mesme inscription. Je vous supply très humblement, Monsieur, que je sçache si c'est de vostre part et quelle est l'intention du Roy en cest endroit; sinon, vous ferez prendre garde, s'il vous plaist, d'où cela vient. J'ay differé quelque tempz de vous en escrire, pour ce que, cest hyver, au mesme tempz que vous me recommandiez le dit sieur de la Fontaine, vous m'addressastes ung pacquet, dans lequel il y en avoit ung pour le dit sieur inscript pareillement : Pour les affaires du Roy, qui me fait penser qu'il venoit de vostre part et que vous me manderiez, avec le tempz, la volonté du Roy; mais, voyant que telz pacquetz luy sont frequens, il est besoing, ce me semble, et pour le service de Sa Majesté et pour mon honneur, que j'en sois esclaircy, ce que j'attens de vous, Monsieur, sous la faveur duquel j'ay entrepris ceste charge. »

1. Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 82.

M. de Villeroy ne pouvait laisser longtemps cet excellent serviteur sous le coup de l'impression pénible que sa lettre révélait. Il se hâta de lui répondre [1] et de le rassurer. Il avait écrit, il est vrai, à M. de la Fontaine, mais non des lettres d'affaires et, par erreur, ses commis avaient ajouté à l'adresse du destinataire la suscription réservée aux papiers d'État. M. de la Fontaine, sa correspondance en faisait foi, respectait infiniment M. de Boissise, qui pouvait avoir toute confiance dans l'assurance qu'on lui en donnait.

Tandis qu'on discutait le renouvellement des traités anciens et le traité de navigation, le bruit se répandait, tout d'un coup, d'une nouvelle attaque imminente contre l'Angletere par une puissante armada espagnole. Je ne raconterai pas ici ce qui se passa à cette occasion; j'en renvoie, au chapitre suivant, le récit, qui se combine avec celui des négociations suivies, à cette époque, entre l'Escorial et Westminster; mais, l'attention du public anglais et de la cour fut pour un moment entièrement absorbée par le soin des préparatifs de défense et les affaires françaises à peu près oubliées, pendant le mois d'août et le commencement de septembre.

Cependant, même au milieu de préoccupations dont on conçoit la gravité, M. Cecil n'oublia pas de se plaindre, dans une visite que lui fit Boissise, vers le milieu d'août [2], de la dernière réponse du Roi à M. Neville, pour le remboursement des deniers prêtés, et l'ambassadeur en profita, à son tour, pour l'entretenir du renouvellement des traités et de la nécessité d'accorder aux Français le même traitement

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 6 août 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 87 v°.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 18 août et 1er septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 93 et suiv.

que celui qu'ils avaient consacré pour les Anglais, ce que Cecil parut trouver raisonnable. Il en dit également quelques mots à la Reine, qui ramena la conversation à la question d'argent et faillit se mettre en colère, mais finit par lui dire en riant « que les vieilles personnes parloyent volontiers d'argent » ; et, le 31 août, à une nouvelle entrevue avec Élisabeth, comme il lui reprochait doucement la vivacité des plaintes qu'elle lui avait adressées, la Reine parut en avoir quelque regret et lui dit que sa réclamation pressante venait de ce qu'elle s'était crue un moment abandonnée par le Roi. Ainsi l'attitude de Henri IV, au moment où l'Angleterre redoutait d'être envahie par les Espagnols, lui avait reconquis le cœur de son ancienne amie, et Boissise considérait la querelle de la dette comme enterrée pour l'année présente.

Mais, comment s'y prendre, pour signer les articles de la navigation, y compris l'article VI, sur lequel s'étaient passées tant de discussions interminables et toujours stériles? Chaque jour, M. de Boissise se le demandait, sans trouver la solution. Dans son opinion, Sir Henry Neville surtout était hostile à l'article mentionné et maintenant que le conseil d'Angleterre avait, une première fois, refusé de faire honneur à la signature de M. Cecil, pourrait-on l'y décider? Si on leur donnait seulement quelque satisfaction du côté de l'argent[1], peut-

1. C'était le 15 octobre seulement, que M. Neville pouvait écrire à Cecil : J'ai enfin reçu les 20.000 couronnes à Paris. (*Memorials of affairs of State*, I, 117.)

Pour obtenir ce maigre à-compte, M. Neville dut attendre longtemps, car, après qu'on eût exigé de lui la présentation de l'obligation originale de MM. de Bouillon et de Sancy, qu'il reçut, le 28 juillet à Orléans. (Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, Orléans, 18th july 1599. [O. S.] — *Memorials....* I, 73), on ne le paya qu'au bout de trois mois environ.

On peut facilement se donner une idée de la petite satisfaction que causait aux Anglais ce faible remboursement, par l'extrait suivant d'une lettre de Cecil à Neville, du 2 juin : Je désire savoir quand on nous payera ces 20.000 cou-

être obtiendrait-on quelque concession; mais déjà, dans ses lettres, le Roi recommandait à son ambassadeur de ne pas laisser concevoir trop d'espérances aux Anglais, sur ce qu'il leur rembourserait en 1600, afin qu'ils ne pussent lui reprocher plus tard d'avoir manqué à ses promesses[1].

Il faut absolument arracher aux Anglais le libre passage des navires portant la bannière haute[2], pensait Jean de Thumery, sans quoi le traité demeurera lettre morte. D'ailleurs, ils me donnent une mauvaise raison pour le refuser, en prétendant que les vaisseaux espagnols s'abriteraient sous pavillon français, alors qu'on peut les reconnaître à la forme de la carène, à la voilure et à tant d'autres signes, qui caractérisent les navires des différentes nations et auxquels ne se trompent pas les hommes de mer. J'insisterai, avant tout, sur ce fait, que les Lords en étaient tombés une première fois d'accord avec moi, au point que M. Robert Cecil n'a pas hésité à mettre sa signature au bas d'une expédition de ces Articles, que j'ai conservée, et si, malgré toutes mes remontrances, on doit se résigner à subir la visite, du moins tenterai-je de convenir avec eux que, quand ils voudront l'exercer sur un de nos navires, ce sera à eux de l'aborder avec leur bateau et non pas les Français qu'ils contraindront à aller à eux, comme ils les y forçent constamment, par semonce à coups de canon.

L'esprit de M. de Boissise, nous le voyons, était cons-

ronnes. J'espère qu'ils ne sont pas assez *simples*, pour croire que le remboursement d'une si minime fraction excuserait le non-payement des grandes sommes dues à la Reine et dont elle a tant besoin. Cependant, Monsieur, tout en insistant pour le reste, acceptez ces 20.000 couronnes, parce que cette dette n'est pas de la même nature que les autres. (*Memorials* .., I, 41.)

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 12 septembre 1599. — *Pièces justificatives*, p. 84.

2. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, des 1er et 25 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 99 et 110.

tamment en éveil et s'ingéniait à vaincre ou à tourner les difficultés nouvelles qui se multipliaient devant lui, au fur et à mesure qu'il avançait dans sa négociation et qu'il serrait de plus près la conclusion du traité, auquel il s'était passionnément attaché. Son énergie était admirable et il aurait certainement triomphé des obstacles qu'on lui opposait, s'ils s'étaient dressés franchement devant lui. Mais les membres du Conseil, et particulièrement M. Cecil, avec lequel il était le plus en rapport, avaient un art pour paraître faire des avances et se dérober ensuite, qui le décontenançait. Il en arrivait à chercher à se faire illusion sur ses espérances, pour se donner le courage de continuer la lutte, qu'il soutenait pour l'honneur de son maître et le sien; mais, au fond, il était très découragé et, un jour, laissa entendre à Villeroy qu'il désirerait rentrer en France. La réponse ne se fit pas attendre. Le 12 janvier 1600[1], le sous-secrétaire d'État lui écrivait : « Je ne voy pas que Sa Majesté face estat de vous retirer de vostre legation, que vous n'ayez accomply le temps entier d'icelle, qui est de trois ans. » Il se soumit.

Heureusement, la détente apportée, au milieu de ces débats irritants de la navigation, par la prétendue invasion des Espagnols, allait encore se prolonger assez longtemps; les projets de paix entre l'Angleterre et l'Espagne mis en avant depuis quelques mois et brusquement interrompus reprenaient une nouvelle faveur et étaient appelés à absorber à peu près exclusivement l'attention des cours de Paris, Londres, Madrid et Bruxelles. Jean de Thumery, sur ce nouveau terrain, devait faire preuve de qualités excellentes, s'attirer l'estime et la confiance de Henri IV et puiser, dans la satisfaction que lui causeraient les éloges de son maître et

1. Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 137 v°.

de son protecteur, le courage de poursuivre l'œuvre commencée, avec une nouvelle ardeur.

La préoccupation de la paix avec l'Espagne et sa recherche ont eu une action trop directe sur les rapports que les hommes d'État anglais ont entretenus avec la France, pour que je n'en retrace pas rapidement l'histoire : elle fera l'objet d'une partie du chapitre II. Mais, avant d'aborder cette nouvelle partie de l'ambassade de M. de Boissise, je ne puis me dispenser, sous peine de laisser une lacune dans ce travail, de résumer rapidement les derniers mois de 1599 et les premiers mois de 1600, en ce qui concerne les articles de la navigation, la proposition de renouvellement du traité de 1572 et le remboursement des deniers dus à Élisabeth.

Si « leurs gens pillent mes subjectz, je veux bien qu'ilz sçachent que je m'en revancheray sur les leur, et si je ne le puis faire en mer, par faute de navires de guerre, je le ferai en terre, à belles represailles, et par leur interdire le commerce de mon royaume; car, je ne veux point de societé avec ceux qui viollent la loy des gens. » Ainsi parlait confidemment Henri IV, au commencement de juillet 1599[1], et tel était bien alors l'avis de M. de Boissise, auquel il s'adressait. Combien de fois ne trouve-t-on pas exprimée, dans ses lettres, à mesure qu'il perd de plus en plus confiance dans la justice anglaise, cette idée que le Roi devra, le plus tôt possible, se rendre fort sur la mer, s'il veut assurer le libre commerce de ses sujets. Mais, quelques mois plus tard, les circonstances étaient profondément modifiées et il fallait baisser le ton. On ne peut, disait Boissise[2], « esperer aucune

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 7 juillet. — *Pièces justificatives*, p. 62.

2. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 21 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 145.

raison en ce pays, et croy que, à la fin, Sa Majesté sera contraincte de la faire à ses dits subjectz; mais, les affaires d'à present ne le permettent » et « c'est ung mal annexé à ceste alliance, auquel il se faut resoudre, tant qu'elle durera [1] », ajoutait-il avec quelque philosophie. Cependant, en conseillant la prudence, il ne cessait d'engager à préparer l'avenir et, revenant toujours sur l'idée d'armer des galères, il disait plaisamment : Si vous ne vous précautionnez, « vous pouvez penser que, la paix faicte, la mer ne sera pas assez large pour les Anglois [2] ».

Les craintes exprimées par Boissise, sur la conduite future des Anglais à l'égard de nos armateurs, étaient plus justifiées encore qu'il le pensait. Les préférences du conseil de la Reine et tout particulièrement celles de son puissant inspirateur, Sir Cecil, pour l'alliance espagnole, étaient telles, qu'à peine si la Reine recevait une lettre de l'archiduc Albert, se déclarant autorisé à traiter il écrivait [3] à leur ambassadeur de suspendre toutes démarches auprès du roi de France. A quelque temps de là, il traduisait crûment sa pensée, dans les conseils donnés à Neville [4], à propos d'une entrevue secrète que la Reine désirait passionnément qu'il eût avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, à la condition qu'il apparaîtrait clairement aux yeux de tous, que la recherche venait de l'Espagnol. — S'il tente de vous parler ouvertement du Roi, écrivait Cecil, passez rapidement et allez droit à la conclusion, en lui disant que l'amitié de Bourgogne a toujours été plus ferme et plus stable que celle de France.

1-2. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, des 22 décembre 1599 et 1er février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 132 v° et 141 v°.

3-4. Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville; 8th october and 7th december 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 118 and 137.

Si, au moment où il espérait signer la paix avec l'Espagne, M. Cecil suspendait tous pourparlers avec la cour de France, dont il pensait ne plus avoir besoin, nous agissions de même avec eux, mais non par les mêmes motifs. Sur l'ordre du Roi et de l'avis de M. de Villeroy, notre ambassadeur[1] s'abstenait, depuis quelque temps, non seulement de leur reparler des Articles, mais aussi de les presser du renouvellement des traités. Il se bornait, quand les plaintes des marchands français venaient jusqu'à lui, à les appuyer et à faire tous ses efforts pour obtenir satisfaction; mais, il n'était pas plus heureux avec messieurs les juges de l'amirauté, dans le domaine des faits, qu'avec les membres du Conseil, dans celui des théories. Il résumait ainsi, à propos d'une réclamation spéciale, ce qui lui arrivait chaque fois qu'il essayait d'obtenir un jugement conforme aux intérêts français : « C'est[2] à mon grand regret que je ne fay que me plaindre de ce que souffrent icy les subjectz de Sa Majesté, estant obligé à leur deffense et soulagement; mais, vous cognoissez trop bien l'Angleterre, pour vouloir autre chose de moy. J'ay tantost employé toutes sortes de prieres et remonstrances, conferences et enfin menaces, sans avoir rien peu obtenir, et neantmoins on me veut persuader que j'ay beaucoup gaigné, et que par le passé la justice n'a point esté meilleure et qu'en France il ne s'en faict point du tout. » Qu'aurait dit M. de Boissise, si, au lieu d'avoir affaire aux sieurs du Conseil, il s'était trouvé en présence de M. l'ambassadeur d'Angleterre? Encore, l'amiral, M. Cecil ou le

1. « Monsieur Cecille ne m'a dit mot du renouvellement d'alliance, depuis que nous en conferasmes, ny moy à luy, et me semble que c'est à eux à parler, puisqu'ilz en ont faict la proposition. » (Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 25 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 110.)

2. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 22 décembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 132 v°.

grand trésorier[1] essayaient parfois de payer Boissise de bonnes promesses et le forçaient ainsi à patienter; mais tout autre était l'attitude de Sir Neville. Loin d'admettre qu'on pût se plaindre de leur justice, il voulait persuader à M. de Villeroy que Boissise s'en louait tous les jours et, à cette objection qu'on n'en voyait pas les effets, il répondait au ministre du Roi, comme s'il espérait lui faire croire que M. l'ambassadeur dît tout le contraire de ce qu'il savait. Son assurance est telle « que je rougis pour lui, quand il m'en parle, » écrivait Villeroy[2].

Nous avons déjà vu Neville réclamer, non sans raison, pour les retards apportés à l'établissement de la Commission des prises; au mois de novembre[3], il exige du chancelier et de Villeroy la vérification de cette commission dans toutes les cours de parlement de France. A cette occasion, M. de Villeroy l'informe qu'après avoir créé une commission à Rouen, qui fonctionnera pour l'amirauté de France, le Roi devra en établir une seconde à Bordeaux, pour l'amirauté de Guyenne. Neville présente alors de nombreuses objections. M. l'ambassadeur de France a garanti à la Reine qu'une seule commission fonctionnerait en France, et c'est pourquoi sa souveraine n'en a constitué qu'une dans son royaume. Quelle inégalité n'y aurait-il pas pour les sujets anglais obligés de se transporter jusqu'à Bordeaux, tandis que les Français n'iront qu'à Londres? Et comment l'ambassadeur de la Reine pourra-t-il intervenir dans les instances de ses

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 13 décembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 131 v°.

2. Lettres de M. de Villeroy à M. de Boissise, des 3 décembre 1599 et 8 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 126 v° et 142 v°.

3. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; 1st and 15th november and 3rd january 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 125, 129 and 140. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 12 novembre 1599. — *Pièces justificatives*, p. 98.

nationaux, quand ils auront besoin de son appui? outre que les conseillers, dans les parlements de Bordeaux et Toulouse, sont notoirement connus pour leur hostilité contre les gens de la Religion, et particulièrement contre ceux de nationalité anglaise. Il regrette d'autant plus ce projet, qu'il a grande confiance en M. le président de Rouen, qui est, à son avis, un très sage et honnête homme, tel qu'il n'y en a pas un de meilleure réputation en France, dans cette profession, et mieux disposé à leur rendre bonne justice.

En janvier 1600, Neville voit le Roi et lui rappelle que depuis longtemps la Commission des prises fonctionne régulièrement en Angleterre et à la satisfaction de l'ambassadeur de France, qui l'a reconnu devant la Reine et son conseil; la Chambre française, au contraire, est impuissante à faire exécuter ses décisions, faute de vérification de sa commission dans les cours de parlement : M. Neville demande qu'il y soit procédé rapidement et le Roi lui promet tout contentement.

L'établissement de la Commission était pourtant le moindre des soucis des Anglais[1], puisqu'on n'en avait même pas parlé à Jean de Thumery à Londres : c'était une manière d'opposer des réclamations à des plaintes, qui grandissaient tous les jours du côté des Français, et quand la chambre de Rouen n'attendait que des causes pour fonctionner, Henry Neville[2] demandait à la Reine « de surseoir à toute expedition de justice, pour ce que la commission pour les affaires des Anglois n'estoit point encor bien establie ». Or, vers la fin de l'année 1599, les lettres[3] du Roi et

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 21 novembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 125 v°.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 13 décembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 131 v°.

3. Lettres du Roi à M. de Boissise, du 2 octobre 1599, et de M. de Boissise à

de Boissise font foi, sous la garantie du premier président de Rouen, qu'il ne se présente pas de plaignants devant la Chambre des prises, et on ne trouve mention, dans la correspondance de Neville[1], que d'une affaire contre les gens du Crotoy, qui était du ressort du parlement de Paris, dont le jugement rendu par la Chambre des prises ne peut sortir exécution, sous le prétexte que la commission des juges de cette chambre n'a pas été vérifiée par le Parlement.

M. Neville pousse le manque de bonne foi jusqu'à faire croire à Westminster qu'on a de nouveau interdit l'entrée des draps anglais[2] en France ; de plus, il entremêle ses plaintes de réclamations pour l'argent[3] dû à la Reine, et malheureusement on n'a à peu près rien à lui répondre sur ce sujet, de sorte qu'il garde souvent l'avantage, dans les discussions qu'ont à soutenir contre lui M. de Villeroy ou les autres serviteurs du Roi. Il ne paraît même pas tenir compte de la nouvelle preuve d'amitié que le Roi donne à la Reine, au commencement de l'hiver 1599-1600. Deux navires espagnols[4] se sont présentés à Brest, pour prendre à leur bord les gens de guerre de leur nation, que la tempête a contraints de prendre terre, deux mois auparavant, et qui ont motivé la réclamation si vive d'Élisabeth, à cause

M. de Villeroy, du 25 janvier 1600. — *Pièces justificatives*, p. 88 et Bibl. nat. Ms. fr. 4128, fol. 140.

1. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Paris, 1st november 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 125.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 13 décembre 1599.

Villeroy écrit à Boissise, le 17 février 1600 : « L'ambassadeur de la Royne a grande apprehension que nous deffendions l'entrée en ce royaume des draps de laine estrangers; je ne le voy qu'il ne m'en parle et pense que, à la fin, il nous fera venir l'envie de le faire. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 147.)

3. Lettres du Roi et de M. de Villeroy à M. de Boissise, des 12 novembre, 3 décembre 1599 et 17 février 1600. — *Pièces justificatives*, pp. 98, 102 et 116, et Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 122 v°, 126 v° et 147.

4. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 9 décembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 127.

de quelques Irlandais confondus avec eux. Les navires espagnols conduisent deux navires anglais, qu'ils ont capturés. Henri IV, informé du fait, par une lettre de ses officiers aux sièges de Léon et Quimper-Corentin et une requête de l'ambassadeur anglais, s'empresse de faire relâcher les Anglais, avec leurs bateaux et marchandises, malgré la bonne prise qu'invoquent les Espagnols.

Bien loin de diminuer, cependant, les motifs de plainte qu'avait le Roi vis-à-vis des Anglais se multipliaient sans cesse. Ce n'était pas que ceux-ci se fussent permis d'attaquer récemment les vaisseaux français dans les mers voisines des côtes de France; mais au loin, dans les échelles du Levant et sur les côtes d'Afrique, ils rançonnaient les Français, les jetaient à la mer [1], enfin se livraient sur eux à tous les actes de violence propres à leur rendre le commerce impossible. A Constantinople même, il se passait, pour l'honneur national, des faits plus graves encore.

Dès le mois de janvier 1599 [2], M. de Boissise avait annoncé à son maître l'envoi à Constantinople d'un ambassadeur anglais, qui devait bientôt prendre la mer. Il emportait « ung horologe et ung carrosse de grand prix » que les marchands de Londres offraient au Grand Seigneur et qui lui seraient présentés en leur nom. Le peuple anglais, comme la Reine, attachait une grande importance à cette ambassade. Il s'agissait en effet, pour les armateurs et commerçants, non seulement d'avoir à la Porte un agent de leur nation qui pût protéger leurs personnes et défendre leurs intérêts, mais en-

1. Lettres du Roi à la Reine, du 14 janvier 1599, et à M. de Boissise, des 18 décembre 1599 et 30 mars 1600. — *Pièces justificatives*, pp. 28, 105 et 129.
Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, 26th january 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 147.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 janvier 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 26.

core d'obtenir des capitulations leur permettant d'abandonner la bannière de France et de trafiquer sous le pavillon d'Angleterre. Aussi, peu de temps après l'arrivée de l'envoyé anglais à Constantinople, la lutte était engagée entre lui et l'ambassadeur de Henri IV, M. de Brèves, et l'année n'était pas écoulée, que ce dernier réclamait auprès de son gouvernement contre les agissements britanniques. Au commencement de janvier 1600 [1], à une audience de la Reine, M. de Boissise se plaignit à elle des propos indignes tenus par son ambassadeur auprès de la Sublime Porte et « de la poursuitte qu'il faisait, envers le Grand Seigneur, au prejudice » du Roi. Il ne manqua pas également de profiter de l'occasion, pour parler des « cruaultez et rapines », que les Français subissaient de la part de ses sujets, dans les mers du Levant. La Reine répondit qu'elle avait connaissance de ce que son ambassadeur demandait et que ce n'était, d'une manière générale, que la confirmation de ce qui lui avait été déjà accordé par le père du prince régnant; mais que, si son ambassadeur s'était oublié, jusqu'à tenir des propos injurieux pour le Roi, elle le ferait châtier, comme il le méritait, et aussi tous ceux qui traitaient si mal les Français, à la condition qu'on remît à ce sujet un mémoire [2] à

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 9 janvier 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 134 v°.

2. Voici le texte du mémoire remis par Boissise :

« Sa Majesté Serenissime desirant voir par escript les plainctes à elle faittes par l'ambassadeur de France, en sa derniere audience, touchant plusieurs choses faittes par les subjectz de la dite dame, au prejudice et dommage du Roy, son maistre, et de l'alliance qui est entre Leurs Majestez, sçaura, puis qu'il luy plaist :

Que le Roy, son dit maistre, a receu advis par son ambassadeur, qui est en Constantinople, que, le cinquiesme jour du mois d'octobre dernier passé, l'ambassadeur de la dite dame près le Grand Seigneur fut introduict au baisemain, ainsy qu'il est accoustumé, et proposa plusieurs demandes, entre autres, que les nations estrangeres, qui souloyent trafficquer en Levant, sous la banniere de France, en fussent allienées et données à celle de la dite dame. Et, d'autant que

M. Cecil. Boissise l'assura de la parfaite exactitude de ses plaintes et la supplia de vouloir bien lui faire savoir quels privilèges lui avaient été consentis par le père du Sultan. Elle

ceste demande ne fut pas trouvée raisonnable par le conseil du dit Grand Seigneur, et que l'ambassadeur de la dite dame n'en obtinst telle response qu'il desiroit, dit en une grande assemblée où les bassatz estoyent et parlant à eux : que l'amityé du Roy ne meritoit pas d'estre tenue en si grande estime,pour ce qu'il avoit abandonné la vraye foy de Jesus-Christ, pour suyvre la creance et intelligence des idollatres, par les persuasions du Pape, pour avec eux cercher les moyens de ruiner l'empire du Grand Seigneur. Au contraire, que l'amityé de sa princesse debvoit estre preferée à celle de tous autres princes, pour n'avoir voullu faire paix avec le roy d'Espagne ; ains, luy faisoit la guerre, affin de l'empescher d'ayder de ses forces les Imperialistes.

Le dit ambassadeur de France remonstra à la dite dame et supplie Sa Majesté Serenissime, lisant le present memoire, de considerer que la dite demande faitte par son ambassadeur est prejudiciable aux droictz et auctoritez du dit Roy, son maistre, pour ce que, de tout temps, les nations qui ont trafficqué en Levant ont tousjours suyvi et reconnu la banniere de France et, sous icelle, heureusement et seurement negocié par tous les pays du dit Grand Seigneur. Et partant, il plairra à la dite dame de ne souffrir qu'il y soit rien innové ni entrepris par ses ministres et commander à son dit ambassadeur de revocquer la dite demande et luy deffendre d'en faire aulcune instance ou poursuitte, comme chose contraire à l'amityé qui est entre Leurs Majestez. Et, pour le regard des dits propoz tenus par son dit ambassadeur aux bassatz, la dite dame, pour sa prudence, les ayant jugez faux, insolens et indignes, en fera, s'il luy plaist, tel chastiment que requiert la bonne amityé qui est entre Leurs Majestez.

Remonstra aussy le dit ambassadeur de France à la dite dame que le Roy, son dit maistre, avoit esté adverty par son dit ambassadeur, qui est en Constantinople, que les vaisseaux anglois qui naviguent par les mers de Levant rencontrans les subjectz du Roy, son dit maistre, leur faisoyent la guerre, les pilloyent et traittoyent comme ennemis, ainsy que nagueres ilz avoyent faict à l'endroict d'ung vaisseau de Marseille, auquel ilz avoyent osté douze mil escuz en argent, près l'isle de Candie, dont les consulz de Marseille ont nagueres escript à la dite dame.

Que le mesme se fait, ainsy que le Roy, son dit maistre, a esté adverty par gens dignes de foy, ez costes de Barbarie, où les subjectz de la dite dame rencontrans ceux du Roy, son maistre, exerçoyent toute espece de cruaulté et d'hostilité, telle que aulcuns François se trouvent avoir esté vendus comme esclaves par aucuns subjectz de la dite dame, et, en quelque autre lieu que soyent les subjectz du Roy, son maistre, rencontrez par ceux de la dite dame, ilz sont par eux poursuyvis comme ennemis, de sorte qu'il semble que la nation angloise ait juré la ruine d'aultant de pauvres François qu'ilz peuvent rencontrer à leur advantage ; chose insupportable et merveilleusement estrange, veu la bonne amityé et intelligence qui est entre le Roy et la dite dame, laquelle partant y pourvoirra, s'il luy plaist, de façon que le Roy, son dit maistre, n'ayt

accéda à sa demande et lui apprit que, entre autres choses, désormais les sujets d'Écosse, Danemark et Suède pourraient librement trafiquer sous sa bannière et, aux instances de l'ambassadeur français, la priant de ne pas suivre la voie dans laquelle elle s'engageait, qui la menait à blesser l'honneur du Roi, elle répondit simplement que Henri IV ne devait pas lui envier les avantages qu'elle avait obtenus. La résolution de la Reine était donc bien prise, d'atteindre le but qu'elle poursuivait: Boissise en faisait part[1] au Roi, en attirant son attention sur ce point important et en lui donnant quelques renseignements.

Henri connaissait trop la Reine et ses ministres, pour ne pas savoir qu'une remontrance[2] venant de lui ne les arrêterait pas un moment dans leur entreprise; il avait donc pris ses mesures, pour entraver plus directement leur action; mais il désirait que la Reine sût qu'il n'était pas sa dupe et qu'il ne supporterait pas patiemment la perte de la situation prépondérante de la France en Orient. Boissise avait fait cet office : à M. de Brèves revenait la tâche difficile de faire triompher la volonté de Henri IV. Villeroy, en réponse à la communication de Boissise[3], exposait ainsi la pensée de leur maître : « Le Roy vous escript son intention sur le traffiq du Levant, du-

plus d'occasion de s'en plaindre et que, à l'advenir, les subjectz de Leurs Majestez puissent vivre ensemble comme amis et alliez..... (Bibl. nat., Ms. fr. 15980, n° 60.)

1. Il lui fournissait, en outre, un renseignement intéressant, à savoir que le premier bassa n'était pas favorable aux Anglais : la Reine le lui avait confessé.

2. Lettres du Roi et de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 18 janvier 1600. — *Pièces justificatives*, p. 110, et Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 138.

3. Le 27 février, Boissise écrivait encore à M. de Villeroy :

« Ilz se vantent qu'ung nommé Willem Aldren, Anglais, qui est de long temps au dit pays, a obtenu le consulat d'Alexandrie pour toutes les nations de Ponent, esquelles il ne fault pas doubter qu'ilz ne comprennent la nostre; ce que je trouve de très grande consequence, encores qu'ilz disent que ce n'a pas esté par le moyen ny recommandation de l'agent anglois, mais par la faveur

quel plus vous ferez d'instance, où vous estes, plus vous les eschaufferez de se bander pour nous y suivre. Ilz en ont tousjours usé ainsy. Ce n'est pas là doncques qu'il fault se roidir : ce doibt estre sur les lieux, comme nous avons faict, de façon que M. de Breves nous a escrit que l'homme de la Royne a esté esconduit de sa demande; mais, s'il redouble ses presens, il pourra les esbranler. Vray est que, si le Roy dresse bien tost, comme il a desliberé de faire, une bonne esquadre de galleres, je m'asseure que son nom sera tellement respecté en Levant, qu'il ne fera faulte de conserver l'honneur de sa banniere; c'est pourquoy nous n'estimons pas qu'il soit à propos que vous leur en rompiez la teste davantage. »

Ce n'était pas seulement les Anglais, qui se croyaient tout permis sur mer contre nous. Les Hollandais[1], dont l'or-

que le dit Aldren a de long tempz avec les bassatz. Je crois bien que M. de Breves y aura donné ordre... »

Et, le 11 mars, M. de Villeroy lui répondait :

« Ne soyez en peyne de leurs vanteries fondées sur l'auctorité qu'ilz vous ont faict entendre que a acquise leur consul en Alexandrie; car, si ce que M. de Breves m'en a escript est vray, il en a esté du tout privé et le consul françois, qu'exerce un nommé Cocquerel, a debuté l'autre, avec honte pour l'Angloix; et puisqu'ilz osent luicter avec nous de ce costé-là, croyez que nous ne nous y espargnerons pas, comme, en verité, nous avons faict cy-devant, pour le seul respect de la Royne. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 150 v° et 151 v°.)

1. Lettres de M. de Villeroy, du 8 février, et du Roi, des 26 février et 11 mars 1600, à M. de Boissise. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 143, et *Pièces justificatives*, pp. 118 et 122.

M. de Boissise était informé, de son côté, de ce qui se passait à Calais, par M. de Vic et s'en était entretenu avec M. Caron. (Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, des 21 et 27 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 145 v° et 150 v°.)

M. Neville n'avait pas tardé à connaître cet incident et en rendait compte à son gouvernement.

La raison qui pousse les États à agir ainsi est la suivante, disait-il à Cecil : ils ont appris que les provinces soumises à l'Archiduc ont tenté d'établir à Calais un dépôt de toutes les marchandises dont elles ont besoin et qu'elles allaient chercher auparavant en Hollande et Zélande, et, se fondant sur ces dispositions nouvelles, essayent de rompre tout commerce avec les Provinces-

gueil national se faisait déjà jour, avant même qu'ils fussent reconnus comme État par les autres nations, s'étaient avisés de commander à leur amiral de contraindre par la force tous les navires qui venaient à Calais à payer une certaine redevance, sous le nom de licence, qu'ils avaient coutume de lever sur ceux qui trafiquaient en Hollande et Zélande, et comme les navires venant à Calais s'y étaient refusés, ils avaient poussé l'audace, sans avis préalable donné au Roi, à M. de Buzenval ou à quelqu'un de Calais, jusqu'à poursuivre à coups de canon dans le port quelques navires français chargés de sel et de vin, qui voulaient se soustraire à leurs exigences, de telle sorte que, de la citadelle, on avait été contraint de tirer sur eux. Le Roi éprouva une vive irritation, en apprenant cette violation de l'amitié qui l'unissait aux États, et leur fit écrire, pour exiger que cet état de choses prît fin immédiatement. « Il semble qu'ilz n'ayent assez d'ennemis », disait Villeroy. En réalité, les Hollandais auraient voulu empêcher les navires espagnols de profiter de Calais, où leurs propres vaisseaux entraient librement tous

Unies. Ils sont persuadés que, s'ils peuvent mettre obstacle à ce projet, ces provinces devront renouer le commerce avec eux et leur payer de nouveau le droit de licence, dont ils ont grand besoin, pour subvenir aux frais de leur défense. Les Hollandais ont sondé le Roi pour être autorisés à agir ainsi, mais y trouvant le Conseil tout à fait opposé (bien que le feu Roi, à leur dire, y eût secrètement consenti), ils ont pris la résolution d'empescher eux-mêmes la création du dépôt de Calais, ou du moins d'en tirer le même profit qu'ils en recueillaient chez eux.

Le Roi et son conseil ont été très durs avec l'agent des États, menacé de faire revenir les troupes françaises qui les servent et de les priver de tout secours, même de leur déclarer la guerre et de leur interdire tout commerce en France.

Et il ajoutait ce commentaire peu bienveillant :

Néanmoins, j'apprends que les Hollandais sont décidés à persister et ces hommes (les Français) commencent à devenir plus calmes, suivant leur naturel, à mesure qu'ils trouvent les autres plus résolus, et consentent à écouter quelques ouvertures, qu'on leur fait, de partager le profit réalisé par ces licences. (Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; 26th january 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 151.)

les jours; mais les plaintes du Roi furent si vives, que les États lui donnèrent satisfaction, en relâchant les navires qu'ils avaient arrêtés et en suspendant l'exécution de leur ordonnance pour les nouveaux venus.

Enfin, les Espagnols[1], à leur tour, non seulement faisaient entendre, à propros de la libre entrée du port de Calais aux Hollandais les mêmes récriminations que les Hollandais adressaient au Roi, au sujet des Espagnols, mais encore se permettaient d'étranges vexations à l'égard des Français trafiquant en Espagne. « Car soubz pretexte de la correspondance que mes dits subjectz ont avec les Hollandois et Zelandois », écrivait Henri IV, « ilz les contraignent de bailler caution de ne descharger en Hollande et Zelande, mesmes en Angleterre, les marchandises qu'ilz tirent d'Hespagne », et « aussi, comme ilz arrivent au dit pays, ilz saisissent souvent leurs marchandises et navires, soubs pretexte de la dite correspondance, qu'ilz leur imposent d'avoir avec les dits Hollandois et Anglois, sans en pouvoir avoir justice, encores que moy-mesmes je m'en sois plainct au dit roy d'Espagne; et vous diray que, s'ilz ne m'en font raison, à l'arrivée de par delà de mon ambassadeur, qui partira incontinent après Pasques, pour s'y acheminer, il faudra que je y pourvoye par autre voye ».

Ainsi, l'état de révolution et de guerre, dans lequel vivait la France, depuis tant d'années, avait à ce point absorbé ses forces vives, qu'il semblait que tout fut permis aux étrangers contre nos nationaux. Cependant, malgré la juste indignation qu'éprouvait journellement le Roi des vexations subies de tous les côtés par les Français, il sentait que le moment n'était pas encore venu de s'en « revan-

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 20 mars 1600. — *Pièces justificatives*, p. 126.

cher ». La paix de Vervins avait bien commencé de porter ses fruits et permis à Henri IV d'entreprendre son œuvre de reconstitution du pays, mais, une grave question restait en suspens, celle du marquisat de Saluces, et, tant qu'elle ne serait pas définitivement réglée, le Roi aurait à craindre le renouvellement de la guerre et ne pourrait parler haut, comme il lui convenait.

Je n'ai pas à faire ici le récit de la trahison du duc de Savoie, s'emparant, en pleine paix, du marquisat de Saluces[1], à la fin du règne de Henri III, des longues négociations auxquelles donna lieu la revendication du marquisat par le Roi, pendant les conférences de Vervins, et enfin de celles qui précédèrent la guerre de Savoie; mais, je ne puis passer sous silence cette importante affaire, qui préoccupait à bon droit Henri IV et à laquelle Élisabeth prenait d'autant plus d'intérêt, qu'elle comptait dessus, pour remettre la France aux prises avec l'Espagne.

Au début de la discussion des conditions de la paix, à Vervins, le Roi voulait exiger que le marquisat lui fût immédiatement rendu et en faisait une des bases du traité; il céda, malgré son honneur, devant la résistance du duc de Savoie, que les Espagnols déclaraient ne pas pouvoir abandonner[2], pour ne pas perdre les magnifiques avantages qui

1. Consulter, pour les affaires de Savoie, l'*Histoire du règne de Henri IV*, de M. A. Poirson (2e édition), II, pp. 524 et suiv., et l'*Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex*, par J. Baux. (Bourg-en-Bresse. 1852, in-8o.)

2. Le texte même du traité fait mention de l'appui prêté au duc de Savoie par les Espagnols :

« Et sur ce qui auroit été remontré par les dits deputez au dit sieur Roi Catholique que, pour parvenir à une bonne paix, il est très requis que très excellent prince, Monsieur le duc de Savoye, soit compris en ce traité, désirant le dit sieur Roi Catholique et affectionnant le bien et conservation du dit sieur duc, comme la sienne propre, pour la proximité du sang et d'alliance dont il lui appartient... » (*Corps diplomatique du droit des gens*, V, Pie I, 563.)

lui étaient consentis par Philippe II; mais, en même temps, pour ménager sa juste susceptibilité, on adopta une rédaction, dans laquelle le nom du marquisat ne figurait pas et qui réglait la manière dont serait tranché le débat. « Et, pour le surplus des autres differens qui sont entre le dit sieur Roi Très-Chrétien et le dit sieur Duc, lesdits deputez ausdits noms consentent et accordent, pour le bien de la paix, qu'ils soient remis au jugement de Notre Saint-Père, Clement VIII, pour être vuidez et decidez par Sa Sainteté dedans un an, à compter du jour et datte de ces presentes... »

Pour négociateur auprès du Pape, Henri IV choisit M. de Sillery, que son séjour prolongé à Vervins avait mis plus à même que personne de défendre les intérêts français et qui fit preuve, en effet, dans les réunions des plénipotentiaires, d'une incontestable habileté ; mais l'affaire ne devait pas se trancher à Rome. Le Pape, pour lequel il était bien difficile de se prononcer, allait « allongeant la decision de ce different[1] » et M. de Savoie préférait reprendre avec la cour de France des négociations directes, dont il augurait mieux que l'arbitrage du Saint-Père. La note remise le 17 juin 1599 au commandeur Breton n'était cependant pas faite pour donner de l'espoir au duc. Le Roi lui rappelait et confirmait la réponse précédemment faite au secrétaire Roncas, qui était venu lui exprimer le désir de son maître d'avoir une explication directe au sujet de toute cette affaire. — « Je ne pouvois estre d'advis qu'il print la peine de venir, écrit Henri, s'il n'estoit bien resolu de me rendre mon marquisat de Saluces, d'autant que je l'estois, comme mon honneur m'y obligeoit, de ne m'en despartir aulcune-

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 7 juillet 1599. — *Pièces justificatives* p. 62.

ment; ..... or, ce sera ce que je vous repeterai encores par la presente[1]... »

Après que les envoyés de Savoie s'étaient succédé, pendant tout l'été, auprès de Henri IV, finalement Charles-Emmanuel arrivait à Fontainebleau, le 17 décembre 1599[2], secrètement assuré de l'appui du roi d'Espagne. Tout le monde a lu des récits du brillant séjour qu'il fit à la cour de France, mêlant les affaires aux plaisirs, cherchant, avec une remarquable fertilité d'esprit, tous les moyens d'éviter de rendre le marquisat et se résignant à signer, le 27 février 1600, un traité de restitution ou d'échange[3], auquel sa subite adhésion, après une longue résistance, devait faire accorder peu de confiance. Telle était bien l'impression du Roi, que l'attitude du comte de Fuentes en Italie devait rendre de plus en plus méfiant[4] et qui ne cessa de demeurer armé, après comme avant la convention de Paris. Il était décidé, d'ailleurs, à suivre de près le duc de Savoie, pour se rendre à Lyon et surveiller de là l'exécution de leur accord.

Nous n'accompagnerons pas momentanément Henri IV

1. *Recueil des Lettres missives*, V, 140.

2. Lettres du Roi et de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 18 décembre 1599. — *Pièces justificatives*, p. 105, et Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 129 v°.

« M. de Savoye arriva hier aussy en ce lieu. Il avoit couché à Pluviers et se desroba de ceux qui le condüisoyent, au nom du Roy, ayant sceu que Sa Majesté avoit deslibéré de l'aller rencontrer jusques hors de la forest, et se rendit icy suivy de quattre ou cinq personnes seulement montez sur chevaux de poste, si bien que le Roy ne l'a peu recepvoir qu'au pied du grand escalier de la basse court. Il disna et souppa hier avec Sa Majesté et ne ont encores parlé, à mon adviz, que de la bonne volonté qu'ilz ont de s'entraymer et de passer le tempz ensemble, et serez adverty de ce qui se passera de part et d'autre, quand nous y verrons plus clair. »

3. La lettre du Roi à M. de Boissise, du 26 février 1600, mentionne toutes les clauses de ce traité.

4. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, des 13 août 1599 et 6 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 89 et 152 v°.

dans ce voyage, que les circonstances ne devaient lui permettre d'entreprendre qu'assez tard, pendant l'année 1600, et nous reviendrons sur nos pas, au chapitre suivant, pour étudier l'histoire des négociations poursuivies entre Élisabeth et l'Archiduc, dans leurs rapports avec la politique française.

CHAPITRE II

Nous avons laissé, dans le chapitre précédent, M. de Boissise tout aux soins qu'exigeaient de lui les réclamations contre les pirateries des Anglais et la négociation d'un traité de navigation. Les affaires des Pays-Bas et d'Espagne, si elles ne lui causaient pas les mêmes soucis, absorbaient cependant une large part de son temps ; la correspondance du Roi les lui remettait constamment en mémoire et la place qu'il leur voyait tenir dans les préoccupations des ministres anglais devait éveiller son attention.

De tous temps, l'importance des relations commerciales entre l'Angleterre et les Flandres avait entraîné les deux pays à associer leurs destinées politiques; mais, ces tendances s'étaient encore affermies, dans l'esprit des hommes d'État anglais, depuis qu'il était devenu évident pour eux que l'existence même de l'Angleterre et sa liberté étaient liées à celles des Provinces-Unies. Grande était donc la terreur inspirée au conseil d'Élisabeth par la pensée que Philippe II courberait sous le joug ces vaillantes provinces et presque égale, il ne faut pas l'oublier, la crainte de voir le parti français l'emporter dans les Pays-Bas et le roi de

France adopter résolument une politique extérieure protestante. Il est certain, cependant, que, si Henri III eût accepté la souveraineté que les envoyés des États étaient venus lui proposer[1], les Anglais n'y auraient pas fait obstacle, au moins d'une manière ouverte; mais, quand cette offre magnifique eut été refusée par la cour de France et qu'Élisabeth eut perdu tout espoir de réaliser son projet d'un protectorat en commun avec la France, dont le Roi ferait les frais et la Reine recueillerait les bénéfices, le cabinet anglais se trouva engagé malgré lui à agir avec énergie[2].

Dès le mois de décembre 1584, un gentilhomme attaché à la maison de la Reine, William Davison, avait été chargé d'une mission en Hollande, où il devait combattre les menées des agents français et raffermir l'influence anglaise. Après l'échec de leur ambassade en France, Élisabeth fit savoir aux États qu'ils n'étaient pas abandonnés par tous leurs alliés et les amena à lui offrir la souveraineté de leur pays, qu'elle refusa, puis à conclure, le 10 août 1585,

1. Une première démarche officieuse est faite, dans ce but, auprès du Roi, par des envoyés flamands venus en France, en juillet 1584, et renouvelée par une ambassade solennelle, le 13 février 1585. (John Lothrop Motley. *Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies*. Traduction de M. Guizot. Paris, Calmann Lévy, in-8°.)

2. Camden énumère des raisons qui ont amené la Reine à accorder sa protection aux Flamands :

« Après que la Royne eut apperceu... la haine qu'ils (les Espagnols) portoient à l'Angleterre et à la religion qu'elle exerçoit....... pour empescher que la puissance du roy d'Espagne ne s'estendist par trop en des regions presque contigues, d'une situation fort commode pour transporter la guerre en Angleterre, exercer le trafic tant par la mer que par la riviere du Rhin, ... tellement pourveues de navires et de vaillans hommes pour la mer, que, s'il estoient joints à la flote d'Angleterre, il seroit aisé d'estre maistre de la mer ;...... pour empescher aussi qu'elles ne se donnassent aux François, elle ugea estre obligée par charité chrestienne de subvenir aux Flamans affligez, qui faisoient profession de mesme religion qu'elle. »

Tous ces motifs d'agir avaient été mis en valeur, devant le conseil de la Reine, par Lord Burghley, dans une réunion importante tenue vers la fin d'octobre 1584.

à Nonesuch[1], un traité, par lequel elle leur accordait un véritable prêt sur nantissement. La Reine fournirait aux États des troupes soldées, et ceux-ci lui livreraient en garantie les villes de Flessingue avec le château de Rammekens, dans l'île de Walcheren, et de la Briele. A la fin de novembre, Sir Philippe Sidney prenait possession, au nom de la Reine, de son gouvernement de Flessingue et le comte de Leicester, chef de l'armée anglaise, y débarquait le 19 décembre de la même année.

A dater de ce jour, l'Angleterre aura dans l'Espagne une ennemie irréconciliable et la guerre se poursuivra, entre les deux adversaires, avec une haine implacable. La Reine, il est vrai, et son principal ministre apporteront à la défense des Pays-Bas une parcimonie souvent désastreuse, surtout après la mort de Walsingham; en revanche aussi, ils mettront un entêtement tout britannique à ne pas vouloir perdre les sacrifices déjà faits, et Élisabeth, qui n'a jamais eu la pensée de rendre les villes engagées aux Espagnols, mourra sans avoir pu conclure une paix qu'elle paraît cependant souhaiter et qu'elle désirera d'autant plus, à un moment donné, qu'elle se sentira plus avancée en âge.

Il est probable que, si le vieux Burghley eût vécu, la Reine se fût montrée plus accommodante pour la paix. Après le retour de la mission anglaise envoyée auprès du Roi à Angers et à Nantes, William Cecil avait dressé et écrit de sa main une longue instruction[2] destinée à servir de base

1. *Corps universel diplomatique*, V, P^ie^ I, 454, et *l'Histoire des Pays-Bas*, fol. 254 v°.

Je crois que la date de ce traité, telle que la donnent Dumont et Meteren, est la date anglaise.

2. La partie principale de cette Instruction est imprimée dans les *Memoirs of the life and administration of William Cecil, Lord Burghley*, du Rev. Edward Nares (London, Colburn and Bentley, 1831, in-4), III, pp. 469 et suiv

L'original de cet intéressant document est conservé au British Museum

à de nouvelles négociations, pour lesquelles on recourrait aux bons offices d'Henri IV, afin de traiter avec l'Espagne.

Cecil avait intitulé cette sorte de testament politique : Considérations sur une proposition de traité de paix avec le roi d'Espagne faite par le roi de France, et celles qu'il y développait résumaient si exactement les opinions dominant dans la majorité du conseil d'Angleterre, qu'il m'a paru indispensable d'en donner ici l'analyse.

Il n'y a pas lieu pour la Reine, disait le Lord trésorier, de chercher à conclure pour son compte une paix particulière, si elle n'obtient l'assurance que les Provinces-Unies seront à l'abri de tout danger de conquête de la part des Espagnols, qui (on le sait à n'en pas douter) ont voulu s'en emparer avec les armées du duc d'Albe, dans l'intention d'envahir ensuite l'Angleterre et de s'en rendre maîtres. On devra donc répondre au roi de France que, bien que les Espagnols aient envoyé un pouvoir pour traiter avec les Anglais, Sa Majesté la Reine ne peut se prêter à faire la paix, si elle n'obtient la garantie que le roi d'Espagne a renoncé à ses projets à l'égard des Provinces-Unies, d'autant plus que les députés de ces mêmes provinces ont péremptoirement refusé au Roi de prêter l'oreille à aucun propos de paix et que ceux qui ont été envoyés vers la Reine ont exprimé la manière de voir, malgré les motifs impérieux qui auraient dû les faire consentir à traiter. Loin de là, les États s'entêtent à vouloir se défendre et pressent la Reine de continuer avec eux une alliance, à laquelle le Roi a préféré une paix conclue pour lui seul. Quant aux bonnes dispositions

Lansdowne Ms. 103, nº 87) et est, à l'exception d'une seule page, entièrement de la main de Lord Burghley. Un passage que Nares n'a pas imprimé nous apprend que cette instruction avait été écrite pour Thomas Edmonds, retournant en France, après la rentrée de Robert Cecil en Angleterre : elle est donc du mois de mai 1598.

des ambassadeurs du roi d'Espagne ou de l'Archiduc vis-à-vis des Provinces, non seulement la Reine n'y a pas confiance, mais elle a de bonnes raisons de les croire simulées, grâce aux lettres échangées entre le Cardinal et ses députés, qu'elle a eues récemment sous les yeux et dans lesquelles on ne parle que de dures conditions à imposer aux États.

La Reine peut, avec honneur et sans déplaire au roi de France, s'excuser de ne pas accepter, par prudence, une paix qui n'offre pas de garanties pour les États et à laquelle ils ne sont pas portés d'eux-mêmes. Ainsi, l'on se bornera à remercier le Roi d'avoir obtenu des Espagnols un pouvoir régulier, afin de traiter avec les Anglais, et on lui demandera de faire savoir aux Espagnols les raisons pour lesquelles, momentanément, la Reine veut différer d'envoyer ses députés.

Cette première partie des réflexions de Lord Burghley était un refus de la paix; mais, son esprit indécis n'était pas pour prendre une résolution aussi radicale, et on peut croire qu'elles n'étaient pour lui qu'un préambule, par lequel il s'affirmait à lui-même le principe qui devrait être la base de toutes les négociations anglaises, l'indépendance des Provinces-Unies. William Cecil va préciser maintenant ce qu'auront à faire les diplomates anglais, dans ce qu'il appelle : Examen d'une seconde marche à suivre pour traiter.

On peut remarquer, écrivait-il, que la commission donnée par le roi d'Espagne constitue une offre de paix suffisante et qu'aux yeux de tous les Chrétiens celui qui refuse volontairement la paix offense Dieu, qui est un Dieu pacifique : il me semble donc raisonnable d'accréditer et d'envoyer un certain nombre de personnes, qui s'assembleront avec les députés d'Espagne et entreront en pourparlers, en sauvegardant l'honneur de la Reine. Et il continuait :

Si l'on donne suite à ce projet, on devra répondre au roi de France que le secrétaire de Sa Majesté la Reine, chargé d'une ambassade auprès de lui, a transmis à sa maîtresse le désir d'Henri IV d'être averti, avant quarante jours[1], du consentement ou du refus d'Élisabeth d'envoyer des députés pour traiter, et qu'elle a bien voulu lui accorder cette satisfaction, malgré la difficulté de prendre une résolution et de rendre une réponse dans ce délai, dont une large part était écoulée, avant que son ambassadeur pût être de retour auprès d'elle. Malgré ces difficultés, la Reine, ne voulant pas porter aux yeux du monde l'odieux d'avoir refusé la paix, consent à dépêcher des mandataires en France, pour se rencontrer avec ceux d'Espagne, et, en conséquence, demande à Henri IV : 1° A connaître les noms des délégués du roi d'Espagne, parce qu'il ne lui semble pas convenable qu'une personne autorisée par le Pape, comme le légat, le nonce ou toute autre personne prenne part à un traité, qui ne regarde que la Reine et le roi d'Espagne. Elle en excepte, cependant, un membre du conseil privé du Roi désigné par lui, qui, comme personne désintéressée, aiderait à la conclusion du traité. 2° A avoir copie du pouvoir délivré par le roi d'Espagne. 3° A ce qu'on choisisse une ville neutre, comme un port de Picardie, pour s'assembler.

Revenant sur les événements passés, Lord Burghley rappelle que, quand, par l'intermédiaire de M. de Maisse, le roi de France a fait demander à la Reine si elle était résolue à poursuivre la guerre ou disposée à écouter des propositions de paix, Élisabeth lui a répondu qu'elle n'avait que trop de raisons de ne pas accorder grande confiance aux offres du roi d'Espagne et qu'elle se confir-

1. Voir l'Introduction, p. 208.

mait dans ses soupçons, en faisant appel à ses souvenirs de l'an 1588.

Après être entré, à ce sujet, dans des explications que nous ne reproduirons pas, Burghley examine les raisons qu'a la Reine de craindre de la part des Espagnols des agissements analogues à ceux dont ils ont déjà usé autrefois. Or, il est avéré qu'au début des négociations de Vervins les pouvoirs des députés du roi d'Espagne s'appliquaient seulement au roi de France et qu'après en avoir reçu un pour traiter avec les Anglais ils ont refusé d'en donner copie. En supposant que ce pouvoir soit valable et suffisant, les ministres anglais devront tout d'abord chercher à savoir s'il est dans les intentions des Espagnols de rechercher les motifs qui ont entraîné à de graves hostilités deux couronnes jusque-là parfaitement amies. Sans prévoir la tournure que prendra une discussion de ce genre, il ne faudra pas oublier de faire remarquer que la première atteinte à cette ancienne amitié a été portée par le roi d'Espagne, quand il a refusé, au commencement du règne de la Reine, de ratifier les traités conclus par son père, communément appelés *Fœdus strictum amicitiæ,* qui étaient un véritable faisceau « de liens réciproques et jamais rompus » entre la maison de Bourgogne et l'Angleterre, resserrés de part et d'autre et d'une façon si étroite, que l'on n'en pourrait citer d'exemples analogues. Toujours à la même époque et au mépris de ces liens, le roi d'Espagne a excité à la révolte certains membres de la plus haute noblesse anglaise et poursuivi le projet d'envahir le royaume.

Mais, si l'on fait un pareil retour sur le passé, c'est plutôt pour l'oublier et se ressouvenir seulement de ces anciens traités établissant la mutuelle amitié entre les princes et réglant le commerce et l'entrecours entre les marchands

et sujets des deux pays[1], afin d'en conclure un nouveau, en bonne forme, qui confirme et ratifie les traités en vigueur, à la prise de possession par le roi d'Espagne de son duché

1. Je rapproche du document dont je donne ici l'analyse les termes d'une partie de l'Instruction remise à Robert Cecil, lors de sa mission en France, au commencement de 1598.

Secondlye, for the state and condicion of us, as Queene of Englande, with the kynge of Spaine, you are in your conferences to consider as well of the difficulties that doe arise both by the matter of peace and by the warre.

For the firste, in the matter of peace, are to be considered a multitude of thinges requisite to be had, amongeste which cheifely are theise which were propounded, in anno 1588, at Burboroughe.

That in makynge of peace the auntiente treaties of peace betwixte the emperor Charles, as duke of Burgundye, and kynge Henrye the VIII[th], our father, may be remembred and confirmed, both for amytie and for the entercourse, with abolition of all things passed contrary to the said treaties from the beginninge of both our raignes ; and when tyme shall serve, spetiall provision to be made and added to the same treatyes, that our subjectes maye use their lawfull trade of marchandise in all the Kynge's domynions that weare in the possessione of the emperor Charles at the tyme of the sayde auntiente treatye, without any troble, by reasone of the ecclesiasticall Inquisition, so as they give noe open ocasione where they shall trafficke for marchandise, to the contempte of the Catholicke religione; and when tyme shal be to adde anye thinge to the auntiente treatyes, it shal be necessarye to have spetiall covenauntes for mutuall trafficke betweene our subjectes and the subjectes of Portuigall for the comon benefitt of them bothe, for that at the tyme of the treatyes betweene the Emperor and kynge Henrye the VIII[th] the kyngdome of Portuigall was not subject to the kyngdome of Spaine, but was in good amytie by auntiente treaties betwixte the kynges of Englande and the kynges of Portuigall. And soe it shal be goode for the subjectes of both the countries to have such treatyes renewed as hath bene betwixt the kyngdomes of Englande and Portuigall.

Item, that there muste be an abolicione of all pretencions to be made for anye restitucion of eyther syde, of anye goodes or shippes arested or taken by waye of prisall, soe as all prisoners, that shall not have compounded for theire raunsomes, be interchangeablye delivered free.

Furthermore wee have allsoe juste cause to demaunde satisfaccion for greate sums of moneye lent to the States that weare at Brussells holdinge the parte of the Kinge, in anno 1577, who, beinge destitute of moneye to maintaine them in the Kynge's obedience, did at that tyme by sundrie embassadors require to borrowe greate sums of moneye in the Kynge's name, which wee willingly for the Kynge's service delivered to such as are nowe in creditt for theire service to the kynge of Spaine, as by their obligacions, when tyme shall requier, shal be manifeste.

Item, it shal be allsoe moste necessarye, to be thought of for contynuance of peace, that the States of Holland and Zelande and other provynces unyted to them maye be restored to quietness, and be made free, and possesse all the

de Brabant, et proclame le parfait oubli des hostilités passées.

Ces bases une fois établies, la première et principale

auntiente libertyes which they helde at the Kynge's Joyeuse Entrye, for without the restitucion of them to their auntiente liberties, and to be free from all opressione of strangers, it is soe necessarye for us to see the assurance thereof, as without it, noe good peace for us is likelye to be continued.

And for matter to be considered to the benefitt of the States, though their comissioners are most sufficiente to remember the particularities requisite for theire own assuraunce; yet for your remembraunce (whereof you cannot be ignorante) the moste ordinarye meanes for theire asseurance are theise :

Firste, that the Pacificacion of Gaunte, made in anno 1576, is necessarye to be observed, which pacificacion was ratified by the kynge of Spaine and the prelates, nobles and townes of all the provinces obaying the Kynge, representing the States of the sayde countries, in november 1576, and after that confirmed by don John d'Austria at his entrie into the government, at La Marche-Famyne, in february 1577, at which tyme is to bee remembred, that in the xviii^th article of the peace there is a spetiall provisione, that all obligacions made by the States with anye that did assiste them shal be aunswerable, to furnishe moneye to serve for such as did ayde them, and principallye by name thus expressed, the moste high and mightye princesse, the Kynge's dear sister, the queene of Englande, which spetiall provisione is to be remembred, when tyme shal be to treat thereof.

Secondlye, that all the forces of straungers beinge soldiers maye be sente out of the Lowe-Countries, as well out of the provinces nowe obeying the Kynge as out of the united provinces of Hollande, Zelande and the reste; and therefore if peace maye be granted to the Unyted-Provinces, it is moste necessarye that the States maye be warranted to leavye so much moneye, as by theire bondes unto us they doe owe, and for some parte of the saide moneye the townes of Anwarpe, Bruges, Gaunte, Newporte, Dunkirke and Brussells are allsoe bounde, for the which they are to contribute for theire porcions; and upon satisfaction made to us, the two townes which wee have for our asseurance maye be delivered into the possessione of such as helde them, when wee entred into them.

Manye other condicions there are to be considered for the benefitt of the States, which will be manifested unto you by themselves at your conference, without the obteyninge whereof to the sayde Estates wee shal be verye unwillinge to accepte anye peace for our selves, and upon the discussion of those condicions will reste in good liklyhoode the fynall successe of this cause nowe comitted to your chardge, soe as eyther peace maye be accepted with such reasonable condicions for the States, or yf it shal be thought that such reasonable condicions cannot be by anye treatye obteyned, then the said Estateo muste yealde to beare a greater chardge, for the warre to be continued by the Frenche kinge and us, then hetherto they have yealded, which onelye for theire benefitt and assurance shal be continued, though to our greate chardgeis, without anye profitt to ourselves, consideringe yf it weare not in respecte of the

chose à faire, continue la note, sera de demander que toute assurance soit donnée aux Provinces-Unies, avec lesquelles nous sommes liés, pour notre propre sûreté, par un traité défensif, et aussi à nous, dans une convention spéciale, que ces provinces pourront conserver leur organisation actuelle pour le gouvernement du pays, leurs anciennes libertés et la défense de leurs villes et forteresses, sans avoir à changer de religion. Le tout étant convenablement garanti, nous aurons de justes raisons de consentir à faire la paix.

Afin de montrer l'importance de ce qui précède pour la sécurité de l'Angleterre, la note rappelle toutes les machinations dirigées contre le royaume, par les gouverneurs espagnols des Pays-Bas, depuis l'arrivée du duc d'Albe jusqu'à l'heure présente, qui ont été telles, qu'on n'a pas craint d'employer contre les Anglais le poignard et le poison, dont Dieu les a protégés.

Ce qui suit touche à l'un des points les plus délicats de la politique de l'Angleterre, pendant toute la durée du ministère de Lord Burghley. Il s'exprime ainsi :

Et maintenant, comme il est vraisemblable que les députés espagnols répondront que les habitants des Provinces-Unies sont les sujets légitimes du roi d'Espagne, en raison de ce qu'il est duc de Bourgogne et comte de Hollande et Zélande, et que nous n'avons pas plus le droit de nous unir à eux, que nous ne voudrions permettre au roi d'Espagne de le faire avec nos sujets d'Angleterre, vous pouvez voir que, si ce roi n'eût pas opprimé ses sujets par des gouverneurs

suertye of the sayde States and theire countries, wee might both have peace uppon reasonable condicions betwixte us and the kynge of Spaine, and soe thereby we shoulde be free from all calamyties that the warres have brought and maye bringe to both our countries and people. (Copie of the Instructions for Sir Robert Cecill... sent into France; 12[th] february 1597. [O. S.] — Public Record Office : State papers, France, bundle 120.)

tyranniques et ne les eût pas exilés, bien qu'ils fussent tranquilles et obéissants, pour peupler la contrée d'Espagnols, comme il a fait d'ailleurs, dans les autres pays de son empire, et spécialement dans l'Inde, par la destruction de plus de créatures humaines qu'il n'y a de vivants dans toute l'Espagne, on pourrait tenir compte de leur réponse. On devra considérer que la question n'est pas de savoir si nous avons le droit de nous mêler des affaires qui concernent les sujets du roi d'Espagne en général, mais si nous le devons, nous qui avons la preuve certaine qu'il cherche à anéantir ses sujets et, en les dépouillant, à les remplacer par des Espagnols, pour tenter ensuite, la conquête de l'Angleterre. Ces faits étant démontrés vrais par maintes preuves que l'on ne saurait nier, il nous convient de répondre que, de même que les États des Provinces-Unies ont de justes raisons, au nom du droit des nations, de s'armer et de défendre leur propre pays et leurs familles contre les tyranniques et sanguinaires attentats destinés à les détruire et à implanter dans leurs maisons des étrangers, c'est-à-dire des Espagnols pareils aux tigres, de même nous avons le droit légitime, pour notre propre sûreté et celle de notre patrie, de nous unir aux dits États et à leur pays, pour sauvegarder leur liberté, afin que les Espagnols, qui ont entrepris leur conquête, ne puissent pas poursuivre leur dessein sur l'Angleterre.

Et comme, sans doute, les délégués espagnols nieront péremptoirement qu'il existe des preuves de l'intention du roi d'Espagne de soumettre ou opprimer les Pays-Bas ou d'envahir l'Angleterre, vous devrez connaître le récit détaillé de tout ce qu'ont tenté ses gouverneurs ou ses autres agents et copie en sera remise à chacun de vous.

Cette instruction renferme, en outre, les dispositions

jugées nécessaires par Lord Burghley pour garantir la sûreté des États, à savoir :

Qu'ils aient la permission de demeurer en armes pour leur défense, sans tenter aucun acte d'hostilité contre les territoires actuellement encore en la possession du roi d'Espagne ;

Que le peuple soit gouverné, comme jusqu'ici, par les officiers ordinaires de chaque province ;

Que tous les soldats étrangers soient renvoyés des Provinces-Unies et les troupes nécessaires tirées de la population même de ces pays ;

Et, pour plus de sûreté et éviter les longueurs du traité, qu'il soit dressé conforme à la pacification de Gand[1], qui avait été confirmée par le Roi et jurée par don Juan.

Quand le sort des États sera réglé par l'acceptation des conditions ci-dessus indiquées, disait la fin de l'instruction, les Anglais demanderont encore aux Espagnols de ne pas intervenir entre les États et eux, s'ils retiennent les villes de Flessingue et la Briele, et de ne pas considérer comme une rupture de la paix le fait que les États croiraient devoir tirer de l'Angleterre les troupes qu'ils jugeraient utiles, pour assurer leur tranquillité.

Le 14 août 1598, Lord Burghley mourait, sans avoir eu le temps de mettre la dernière main à ses travaux. La perte de cet homme d'État, qui n'avait pas cessé d'être mêlé aux affaires, pendant tout le règne d'Élisabeth, et qui, depuis de longues années, était son plus intime confident, atteignit douloureusement la souveraine ; mais l'esprit du vieil Cecil

1. Voir *l'Histoire des Pays-Bas* de Meteren, fol. 125 v° et suiv.
La pacification de Gand est du 8 novembre 1576 et l'édit perpétuel de paix, donné le 12 février 1577, à Marche-en-Famène, est publié à Bruxelles et Anvers, le 17 du même mois.

devait continuer à animer le conseil de la Reine et son œuvre politique allait se poursuivre et se compléter, quelques années après lui.

Ces préliminaires étaient indispensables pour continuer le récit des rapports politiques de la France avec l'Angleterre, que j'ai exposés jusqu'au moment où commence la mission de M. de Boisisse à Londres. Dans la triple alliance, déjà réduite à deux membres, le premier, l'Angleterre, va vouloir, à son tour, abandonner la lutte et sera longtemps encore contraint de la poursuivre ; mais la France ne peut rester indifférente à des événements dont dépend sa propre destinée, et pas un moment le Roi ne les perdra de vue et ne cessera de s'y mêler, du moins en secret. C'est cette action diplomatique de Henri IV, que nous allons étudier maintenant.

A son audience de réception, M. de Boissise, pour répondre aux reproches que lui adressait la Reine, à propos de la paix, lui parla de la démarche que Henri IV avait tentée à son intention, auprès de l'Archiduc, par l'intermédiaire de M. de la Boderie ; mais Élisabeth ne voulut rien entendre : elle en avait, disait-elle, assez amplement écrit au Roi. Cependant, le peu qu'elle en dit permit à l'ambassadeur de se former cette idée, que la Reine aimerait à traiter, sans que Henri s'y entremît, et cette nouvelle était de nature à préoccuper vivement le Roi, au moment où il apprenait que l'armée espagnole venait de remporter de sérieux avantages sur les Hollandais[1].

1. Au commencement de septembre 1598, l'armée espagnole, commandée par l'amirante d'Aragon, entre en campagne, envahit le pays de Juliers et le diocèse de Cologne, prend la ville d'Orsoy, appartenant au duché de Clèves et sise sur le Rhin, et d'autres villes du duché, rançonne Wesel,..... enlève aux États Rheinberg, et s'empare successivement de Burick, Wesel, Rees, Emmerick, Dotekom et Schulembourg. (*L'Histoire des Pays-Bas,* fol. 433 v° et suiv., la *Chronologie septenaire*. Paris, Jean Richer, MDCV, 2e édit., fol. 39 et suiv.,

Henri IV, en effet, même depuis qu'il était rentré en possession des places que lui rendait le traité de Vervins, redoutait toujours, entre l'Angleterre et l'Espagne, quelque accommodement à son désavantage, ou que la parcimonie de la Reine l'entraînât à abandonner de plus en plus les États dans leur isolement, sauf à conserver pour elle le bénéfice acquis par la possession de Flessingue et la Briele. Quoi qu'il en fût, l'instinct de M. de Boissise ne s'était pas trompé et la Reine, qui avait toujours eu le goût des négociations secrètes avec des agents extra-diplomatiques, allait une fois de plus tenter d'arriver à ses fins par cette voie.

Un jurisconsulte de Bruxelles, Jérôme Coomans[1], était

et l'*Histoire universelle,* de J.-A. de Thou, trad. franç., Londres, M D CC XXXIV, tom. XIIIe, pp. 269 et suiv.)

Lettre du Roi à M. de Boissise, du 27 novembre 1598. — *Pièces justificatives*, p. 14.

1. J'ai adopté pour le nom de ce négociateur l'orthographe Coomans. M. Gachard, qui a eu en mains les documents originaux flamands, dans lesquels il est question de lui, écrit simplement Cooman. Cependant, je crois que l'*s* doit être maintenu à la fin de son nom, car il est certain qu'on le prononçait, au xvie siècle. Boissise l'appelle Cumans et Comans, et le dit natif d'Anvers; les correspondances anglaises orthographient Coomans et Coemans et Meteren écrit Coomans, Coeyemans et Coymans. Meteren prétend même que deux frères, Jérôme et Gaspard seraient mêlés à ces négociations, et s'il avait raison, il faudrait peut-être reconnaître, dans le second frère Gaspard, le « certain commissaire suffragant de Cumans », dont parle le Roi, dans sa lettre du 7 juillet 1599, à Boissise. (*Pièces justificatives,* p. 62.)

La lettre de M. de Boissise au Roi, du 16 novembre 1601 (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 309 v°) fournit un renseignement intéressant sur ce personnage. Après une longue conversation avec Coomans, Boissise écrit : « Il me dit que son frere aisné estoit à Paris, où Vostre Majesté luy avait donné une belle maison, en laquelle il avoit dressé ceste belle manufacture de tapisseries, qui souloit estre en la ville d'Anvers, et avoit le pied en l'estrié, pour aller trouver son dit frere et s'arrester du tout avec luy, lorsque l'Archiduc le manda pour ce voyage..... »

Ainsi Coomans est le frère de ce « Marc de Comans », que Henri IV, par ses lettres-patentes de janvier 1607, lui concédant un privilège exclusif ainsi qu'à son associé, François de la Planche, commet et députe à l'établissement et entreprise, en sa ville de Paris et autres de son royaume, « des manufactures des tappisseries de laine, soye et capiton, enrichie d'or et d'argent ».

Voir dans l'*Histoire générale de la tapisserie* (Paris, Société anonyme de

chargé, en l'absence de l'archiduc Albert[1], d'entrer en pourparlers avec la Reine, au nom du cardinal André, et M. de la Boderie[2], qui en était informé, s'empressait d'en donner avis au Roi. La nouvelle, un peu incertaine d'abord, ne tardait pas à prendre corps et M. de la Boderie, dans une seconde lettre datée du 15 janvier[3] 1599, faisait savoir à Henri IV que le président Richardot lui-même lui avait parlé de la mission de Coomans, qui partirait porteur d'une lettre de créance « addressante à la dite Royne, pour la convier à traitter ». Le Roi, dans le moment même, s'entremettait auprès du gouvernement de Bruxelles et ne voulait pas que son nom servît à couvrir ces menées. Il devinait bien l'intention des Espagnols, qui espéraient avoir « meilleur compte » sans lui qu'avec son aide; mais, la pensée que la Reine lui taisait cette tentative de rapprochement le préoccupait et il ne pouvait admettre qu'elle se montrât moins confiante avec lui que ses anciens ennemis.

Le renseignement fourni au Roi par La Boderie était vrai et nous allons suivre Jérôme Coomans dans sa mission, à

publications périodiques, 1876, in-fol.) l'article de M. J. GUIFFREY, sur les *Tapisseries françaises* (pp. 107 et suiv.).

1. Le 6 mai, par acte solennel, Philippe II avait fait don à sa fille, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, des Pays-Bas, de la comté de Bourgogne et du Charolais (*Corps universel diplomatique*, V, P^ie I, 573), qu'elle apportait en dot à son futur époux, le cardinal-archiduc Albert, archevêque de Tolède, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas pour Sa Majesté Catholique.

L'Archiduc quitte le chapeau et l'habit de cardinal, qu'il offre à Notre-Dame de Hal, reçoit, au milieu d'août, à Bruxelles, le serment d'obéissance et fidélité des députés des provinces soumises et part, à la mi-septembre, en passant par l'Allemagne, où il doit prendre, pour la conduire en Espagne, Madame Marguerite, fille de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, fiancée à Philippe III. Il a institué, avant son départ, comme gouverneur provisoire des Pays-Bas, son cousin germain, le cardinal André d'Autriche, évêque de Constance et de Brixen, fils de l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 4 décembre 1598. — *Pièces justificatives*, p. 16.

3. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 24 janvier 1599. — *Pièces justificatives*, p. 29.

l'aide de la correspondance de M. de Boissise et en empruntant à l'Introduction des *Actes des États-Généraux de* 1600, de M. Gachard, quelques faits complémentaires. M. Gachard s'est attaché à fournir des documents sur les personnages qui jouent un rôle dans l'histoire des Flandres et il a relevé avec soin, aux Archives belges, les dates des correspondances diplomatiques échangées entre Londres et Bruxelles. Notre point de vue est tout autre, nous l'avons déjà indiqué, et nous laissons de côté, dans notre récit, des détails intéressants, pour lesquels nous renvoyons avec confiance le lecteur au travail du savant archiviste.

Coomans, muni d'une lettre de créance du cardinal André et d'une instruction, du 31 décembre 1598, qui lui avait été délivrée par le président Richardot, arrivait à Londres, le 23 janvier 1599. Il devait chercher à avoir accès auprès de la Reine, lui exposer que le Cardinal s'offrait à « moyenner » la reconciliation de l'Angleterre avec l'Espagne et les Pays-Bas, mais s'abstenir de se mêler en aucune façon des conditions de la paix. Bien accueilli par les ministres de la Reine, il eut audience d'Élisabeth, le 7 février, et, le 19 du même mois, était de retour à Bruxelles, où il rapportait une réponse favorable à ces premières ouvertures.

Cependant la Reine et ceux de son conseil restaient muets avec Boissise, à ce sujet, et c'est à peine si ce dernier avait pu voir une allusion au fait de Coomans, dans un mot que lui avait dit Élisabeth, le jour de la grande querelle, à propos des articles de la navigation : « Nous aurons peut-estre aussy quelque jour des amiz[1] »; à quoi il avait respectueusement répondu qu'il n'avait tenu qu'à elle que les amis du Roi fussent les siens.

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 4 février 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 31.

La première ouverture qu'elle lui en fit, et sans autre explication que ce que nous en avons pu dire, fut seulement vers le milieu de février[1], presque au même moment où Sir Edmonds[2], au nom de sa maîtresse, en entretint le Roi. La Reine avait, en même temps, dépêché un gentilhomme aux États pour les tenir au courant.

La connaissance certaine de ce fait amena immédiatement le Roi à prendre une résolution, sur laquelle il avait demandé l'opinion de M. de Boissise. Le roi d'Écosse[3] venait d'envoyer à la cour de France un maître des Requêtes, qui devait assister son ambassadeur ordinaire, l'archevêque de Glasgow, dans la demande de renouvellement, qu'il faisait à Henri IV, des anciens traités d'alliance existant entre leurs prédécesseurs. Le Roi ne voulait pas refuser une offre, qui lui paraissait avantageuse, surtout en vue de l'avenir; mais il avait peur de mécontenter la Reine et aurait désiré savoir indirectement son opinion. Quand il connut la conversation[4]

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 16 février 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 38 v°.

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 23 février 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 37 v°.

3. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 29 décembre 1598. — *Pièces justificatives,* p. 22.

4. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 23 février 1599. — *Pièces justificatives*, p. 37.

Dans sa lettre du 8 février, Boissise avait rendu compte à Henri IV de sa conversation avec la Reine, au sujet des Écossais :

« Je luy parlay du renouvellement de l'alliance d'Escosse, dont Vostre Majesté estoit instamment recerchée et deliberoit de l'accorder, non pour troubler l'Angleterre, comme les alliances precedentes, maiz en asseurer davantage le repoz. Elle me respondit incontinent que, si Vostre Majesté desiroit luy faire plaisir, elle ne se hasteroit point en cest affaire, et luy feroit voir que c'estoit luy desnoncer une guerre, d'autant que, par toutes les dites alliances, les Escossois sont obligez de faire guerre aux Angloiz et qu'en ceste consideration le feu Roy en avoit refusé le roy d'Escosse. Je luy diz que Vostre Majesté n'entendoit pas luy dresser une guerre, maiz plustost asseurer l'amitié d'entre elle avec le dit roy d'Escosse et ne vouloit passer outre, pour ne luy donner soubçon que Vostre Majesté affectast la dite alliance. Elle me dit après que le roy d'Escosse s'oublioit grandement de vouloir debattre sa succession de son vivant,

de son résident à Londres avec Élisabeth à ce propos, il n'hésita pas à décliner amicalement les propositions de Jacques VI et, en invitant Boissise à faire part à la Reine d'une décision prise par « respect de sa personne et de son contentement », il ajoutait, pour bien caractériser la gravité de la question : Je reconnais que la conservation de l'amitié de la dite dame m'est « trop plus utille que l'autre, et debvez croire aussy que je suiz sans jalousie de la reunion de ces deux royaulmes, à laquelle le roy d'Escosse adspire, n'ignorant la consequence d'icelle; maiz, s'il ne se presente ou prepare par delà quelque moyen, par lequel on puisse esperer de pouvoir empescher la dite reunion, quand l'occasion s'en presentera, comme jusques à present il n'en apparoist point, il me semble que je seroys mal conseillé de rejetter l'amityé du roy d'Escosse, recerchant la mienne, comme il faict ». Et, pour tâcher de plaire au roi Jacques, il confirmerait aux Écossais l'exemption du droit d'aubaine, dont ils jouissaient sous les autres rois, et celle du payement de l'imposition foraine en Normandie, qui n'était que de douze deniers pour livre. Ces deux privilèges touchaient d'ailleurs plus les sujets que leur roi et n'étaient de « telle consequence » que le renouvellement d'un traité.

De même qu'à l'époque où la Reine avait négocié avec le duc de Parme, les allées et venues entre Bruxelles et Londres allaient recommencer. A peine Coomans[1] est de retour à Bruxelles, que déjà on parle de le renvoyer[2] en Angleterre,

recerchant, à cest effect, la faveur de Vostre Majesté et d'autres princes, ausquelz il faisoyt entendre qu'elle estoit si vieille et caducque, qu'il se pouvoit justement advancer, pour prevenir les inconveniens qui arriveroyent, s'il attendoit son deuz... » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 35 v°.)

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 8 mars 1599. — *Pièces justificatives* p. 40.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 17 mars 1599, d'après une lettre de M. de la Boderie, du 7 mars. — *Pièces justificatives,* p. 43.

où M. de Boissise[1] signale de nouveau sa présence, vers le 20 mars. Aussitôt arrivé, il a de longues conférences, à Londres, chez M. Cecil revenu en ville à cet effet, et leurs conversations sont assez secrètes pour que M. Caron, qui s'est présenté chez Robert Cecil, au moment où il s'entretenait avec l'agent du Cardinal, soit laissé dans l'ignorance de ce qui se passe. A ce voyage[2] cependant, Coomans a visité M. de Boissise, le matin même du jour où il écrit au Roi : mais l'ambassadeur se méfie de la sincérité des propos qui lui sont tenus et craint, par ses communications avec Coomans, d'éveiller l'humeur soupçonneuse d'Élisabeth, qui, comme il dit à Henri, « pourra penser que Votre Majesté affecte de s'entremettre en ceste negociation, et est à craindre que, s'ilz ne s'accordent, la dite dame ne l'impute à Vostre Majesté ». Le Roi recueille ces renseignements avec intérêt, comme ceux que lui envoie M. de la Boderie ; mais il ne pense pas que tous ces voyages servent encore à autre chose qu'à découvrir « les vollontez de la dite royne d'Angleterre à la paix et ses moyens à la guerre, pour en informer l'archiduc Albert[3] », à son retour. Néanmoins, il est d'avis que Boissise reçoive Coomans et confère avec lui[4], s'il le visite, pour tâcher de découvrir le fond de sa négociation, qui ne marchera que lentement, « à cause de la naturelle deffiance et longueur de la dite dame ». Il ne peut « croire que ceux qui mettent en

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 26 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 46 v°.

2. A ce nouveau voyage de Coomans, la Reine répond au Cardinal qu'elle reconnaît son zèle pour le repos de la Chrétienté, mais, qu'elle ne passera plus avant, s'il ne justifie pas de pouvoirs plus étendus pour traiter.

Là-dessus, le cardinal André décide d'envoyer Coomans en Espagne, et Philippe III répond au Cardinal, le 25 juin, que l'archiduc Albert recevra les pouvoirs nécessaires pour entamer les négociations, à son retour aux Pays-Bas.

3-4. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 27 mars et 13 avril 1599. — *Pièces justificatives*, p. 45 et 48.

besoigne le dit Cumans tendent de present à tromper, parce qu'il est certain qu'ilz tireront ung grand advantage d'ung accord avec la dite dame contre les Estats; mais, » il « pense bien que, s'ilz avoyent vaincu ceux-cy, ils feroyent après peu de compte de l'amityé de la royne d'Angleterre », à laquelle Boissise ne devra parler que sobrement de cette négociation.

Coomans[1], resté à Londres jusqu'au 6 avril, était reparti sans venir conférer avec M. de Boissise, comme il le lui avait demandé, mais en se faisant excuser, de sorte que notre ambassadeur restait à court de renseignements. Tout ce qu'il avait pu tirer de quelqu'un, qui le visita de sa part, consistait en violentes médisances contre les Espagnols et les Jésuites et, à la question que Coomans avait sans doute trouvé la Reine et son conseil bien disposés à la paix, cette réponse « qu'ilz en estoyent en très bons termes ».

Une communication officielle allait lui être faite. Le premier du mois, suivant l'usage observé par tous ceux qui l'avaient précédé dans sa charge, Jean de Thumery eut à dîner à son logis les membres du Conseil et tous s'y rendirent, à l'exception du chancelier et du chambellan seulement. L'amiral et Robert Cecil vinrent de bonne heure et ce dernier lui dit, au nom de la Reine, que Sa Majesté voulait le faire appeler à la cour, pour lui parler de la négociation actuelle, et que, sachant que ces Messieurs dînaient ce jour là chez lui, elle avait donné mission à Sir Cecil de l'en entretenir. D'après le secrétaire de la Reine, Coomans leur aurait fait entendre, de la part du Cardinal, que celui-ci avait informé le roi d'Espagne « de la deliberation par luy prinse d'envoyer vers la dite dame » et que Philippe III donnait son approbation à cette démarche. Le Cardinal tenait

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 13 avril 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 50 v°.

à en informer immédiatement la Reine et la priait, « attendu la bonne disposition du dit roy d'Espaigne, de trouver bon qu'il envoyast vers elle des deputez pour traitter, affin de gaigner tempz à prevenir les occasions qui pourroyent empescher ung si bon œuvre. A quoy la dite dame auroit faict response, qu'elle ne doubtoit point de la bonne intention du dit Cardinal, mais qu'elle ne pouvoit traitter avec luy, sans estre mieux asseurée de la volonté du roy d'Espaigne, qui, depuis peu de tempz, avoit donné secours à ses rebelles d'Irlande, joinct qu'ayans ces propos esté premierement mis en avant par Vostre Majesté, elle desiroit l'en advertir, et ses autres alliez aussy ». On discuta ensuite les probabilités qu'il pouvait y avoir à ce que le roi d'Espagne accédât à la paix et, après le repas, la conversation étant retombée sur le même sujet, le comte d'Essex dit à Boissise, en présence de M. de la Fontaine, que cette paix serait la ruine de l'Angleterre et qu'il ne croyait point qu'elle se fît, malgré toute la peine que se donnait M. Cecil.

Le vendredi 9 avril, Jean de Thumery alla visiter la Reine et la remercia, sans engager la conversation plus avant, d'avoir bien voulu le tenir au courant de la mission de Coomans. La Reine lui répondit qu'elle ne ferait rien, sans en informer le Roi, et il apprit en même temps à la cour, par quelqu'un qui avait lu les lettres du Cardinal et la réponse de la Reine, qu'elles ne contenaient que ce que Robert Cecil lui avait confié. Quant à la lettre d'Élisabeth, il n'y était nullement question du Roi, comme on le lui avait dit, ni des États, encore qu'elle eût donné l'assurance à leur agent d'avoir mandé au Cardinal qu'elle ne traiterait pas en dehors d'eux. Il sut aussi, par ce même personnage informé qu'il ne nomme pas, qu'il s'en fallait que Coomans eût envie de s'entretenir avec lui, puisqu'il avait insisté, à ce

nouveau voyage plus qu'au précédent, pour que l'on ne confiât rien aux Français, à propos de cette paix. Enfin un des gentilshommes les plus favorisés en cour n'avait pas hésité à dire tout haut que le Roi serait informé, quand les conditions de la paix seraient arrêtées.

M. de Boissise arrivait à conclure de tout ce qu'il voyait et entendait que Coomans n'était pas resté si longtemps à Londres, pour n'emporter autre chose que ce qu'on lui disait, et déjà on chuchotait, à propos de la venue du duc d'Arschot[1], du marquis d'Havré[2] et du président Richardot.

La communication de M. de Boissise était importante et le Roi[3] la jugea telle. Elle concordait avec ce qu'il tenait de Sir Edmonds et ce que M. de la Boderie lui écrivait, de son côté. Il y avait donc là un fond de vérité qu'il fallait retenir et dès maintenant on pouvait être assuré que le conseil d'Angleterre ferait tous ses efforts pour arriver à la paix et écarter le Roi des négociations. La Reine et les siens se montreraient plus difficiles, quand il serait question « de serrer le marché » ; mais, pour le moment, la négociation de Coomans lui permettait d'avoir deux cordes à son arc : c'est-à-dire gagner du temps et voir comment tourneraient les guerres de Hollande et d'Irlande. De la condition des Provinces-Unies dépendraient pour beaucoup les résolutions des Anglais et, s'il arrivait quelque disgrâce aux États, sans doute Élisabeth tenterait de les porter à la paix ou les abandonnerait.

Mais rien ne pressait, pensait le Roi, et les pourparlers

1. Charles de Croy, quatrième duc d'Arschot, prince du Saint-Empire, de Chimay, etc...., chevalier de la Toison d'or, membre du conseil privé de l'Archiduc.

2. Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, etc.... (*Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique; Bruxelles, H. Thiry, in-8°; IV, p. 544 et suiv.)

3. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 29 avril et 12 mai 1599. — *Pièces justificatives*, p. 50 et 53.

n'avaient pas dépassé « les termes generaux d'une très bonne volonté declarée de part et d'autre » ; la question de la restitution ou de l'abandon des places détenues par les Anglais restait entière et la Reine se résoudrait difficilement à voir les États se retourner vers la France et se jeter dans ses bras. L'Archiduc, loin de la Flandre, ne prendrait aucune décision jusqu'à son retour et, avant toutes choses [1], il faudrait voir si le roi d'Espagne, vers lequel le conseil de Bruxelles avait dépêché Coomans, se laisserait fléchir à la paix ; car il semblait que le jeune roi voulût réserver tout exprès cette querelle pour employer ses premières armes.

Henri IV comprenait et devinait merveilleusement la situation, c'est-à-dire qu'il n'y avait encore rien ou à peu près rien de fait. M. Neville [2] ne pouvait en dire autant. Il savait seulement que Coomans était passé tout récemment à Paris et se rendait en Espagne, mais n'avait pu recueillir sur le degré d'avancement de sa mission que de vagues renseignements. A la cour, comme en Angleterre, l'agent secret s'était déclaré serviteur des Archiducs, mais ennemi des Espagnols, dont il désirait pouvoir délivrer son pays. Qu'il en fût ou non, il prétendait être de la Religion et le duc de Bouillon l'avait vu au prêche à Grigny [3], le dernier dimanche de mai. Le Roi et Villeroy, entretenant Neville de la paix, avec protestations [4] de leur désir de la voir conclue, l'avaient laissé dans l'incertitude et cependant, pour remplir utilement son poste, ce n'était pas seulement l'état de la négo-

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 29 mai 1599. — *Pièces justificatives*, p. 53.

2. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Paris, 26th may and 15th june 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 34 and 47.

3. Grigny, canton de Longjumeau (Seine-et-Oise).

4. La vérité, écrivait Neville, est qu'ils sont très préoccupés de notre paix... On pense communément ici que, si le roi d'Espagne n'était pas en guerre avec l'Angleterre, il épouserait volontiers la querelle du duc de Savoie.

ciation qu'il lui fallait connaître, mais surtout les véritables intentions de la Reine à l'égard de cette paix; car, si Élisabeth ne voulait pas traiter, il était indispensable d'élargir et de garantir le commerce anglais en d'autres pays et notamment en France.

Or, presque le même jour où Neville écrivait, Cecil[1] lui répondait d'avance :

Je ne puis arrêter les bruits que la partie adverse répand, à son avantage, et ne suis surpris ni des intentions envieuses des Français, ni de ce que l'ambassadeur de France écrit des choses qu'il ne sait pas, vu que ce qu'il sait ne vaudrait pas la peine d'être écrit. A la vérité, la Reine a sujet d'être mécontente de M. de Boissise, qui, mis au courant de ce qui se passe (pour qu'il puisse témoigner auprès du Roi de la loyale façon d'agir de Sa Majesté), écrit maintenant sans motif des nouvelles de son invention, qui pourront mettre le Roi en défiance, quand il verra que vous, l'ambassadeur anglais, apprenez par lui ce qu'il sait par son agent; mais, sur mon honneur, je vous assure que vous en savez autant que moi là-dessus; car, depuis le départ de Coomans, je n'ai rien reçu de lui directement ou indirectement, sauf ce renseignement, que le secrétaire expédié en Espagne par le cardinal André, au moment où lui-même venait ici, n'avait encore rapporté aucune réponse, et que d'ailleurs on sursoirait à toute nouvelle démarche, jusqu'au retour de l'Archiduc aux Pays-Bas.

Bien que médiocrement préoccupé, pour le moment, de ces allées et venues d'agents secrets, qui ne constituaient encore qu'une esquisse de négociation, le Roi n'était pas homme à perdre de vue, même un jour, une affaire aussi grave.

1. Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville, 23rd may 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, 1, 40.

L'ambassadeur d'Élisabeth, quand l'occasion le lui permettait, entretenait[1] de la mission de Coomans Henri IV, auquel il affirmait que la Reine ne se conduirait que par son conseil et qu'on en était aux préliminaires. Henri devinait la pensée à laquelle obéissait Sir Neville, lui faisait « paroistre prendre toute fiance » à ses discours et en profitait pour lui poser des questions embarrassantes, comme, par exemple, à son audience du 18 juillet, à Orléans[2]. — Dans les articles du traité à intervenir entre elle et le roi d'Espagne, lui dit Henri IV, la Reine en a-t-elle inséré un, qui la garantisse contre la guerre en Irlande? — Votre Majesté sait bien, j'imagine, répond Neville, qu'on n'en est pas à ce point de discuter les articles. — Cependant Coomans, quand il est passé par ici, objecte le Roi, m'a assuré que, si le roi d'Espagne acceptait les articles qu'il avait en poche, la paix était faite. — Neville mit fin à la conversation, en déclarant que la Reine, tant par M. de Boisisse que par lui, avait informé le Roi de tout ce qui s'était passé, et que le Roi accorderait sans doute plus de crédit à ses déclarations qu'aux propos de Coomans.

Les protestations de l'ambassadeur anglais, loin de rassurer Henri, éveillaient sa méfiance et de petits faits semblaient lui donner raison : pour n'en citer qu'un, le passage en Angleterre d'un suppléant « pour entretenir la prattique du dit Cumans pendant son voyage ». MM. de la Boderie et de Vic l'en informaient presque simultanément et d'autre part il voyait, avec inquiétude, s'avancer l'heure du retour en Flandre de l'Archiduc, dont on avait

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 7 juillet 1599. — *Pièces justificatives*, p. 62.

2. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Orleans, 13th july 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 62.

signalé, depuis plusieurs jours, le passage en vue des côtes de Provence. Comme l'écrivait Henri, à dater de la rentrée de ce prince dans ses États, le traité allait « s'eschauffer à bon escient » ; les affaires avec le duc de Savoie prenaient tous les jours plus mauvaise tournure, et la Reine témoignait un extrême mécontentement de ce qu'on ne lui remboursait rien des deniers que le Roi lui devait et pour lesquels son ambassadeur lui adressait d'incessantes réclamations.

Dans ces circonstances, Henri IV pensa qu'il était opportun de donner un témoignage public de ses bons rapports avec la Reine, pour l'engager un peu vis-à-vis de lui et montrer à l'ennemi que l'union des deux couronnes persistait, comme avant la paix de Vervins. Le Roi savait d'ailleurs combien Élisabeth était sensible aux prévenances qui venaient de lui et qu'elle se défendait mal de l'influence que le prestige de sa personne exerçait sur elle. Récemment encore, à l'occasion d'un voyage que le Roi avait dû faire à Calais, en reconduisant sa sœur[1] en Lorraine, après son mariage avec le duc de Bar, elle avait exprimé à l'ambassadeur de Sa Majesté (et ce n'était pas la première fois) le désir « de pouvoir jouir de la vue »[2] d'Henri ; mais d'autres soins réclamaient ailleurs la présence royale et le projet de visiter la frontière n'avait pas eu de suite.

Depuis que le comte de Shrewsbury était venu lui apporter l'ordre de la Jarretière à Rouen, Henri n'avait jamais accompli les formalités requises par les statuts[3], de se pré-

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 11 février 1599. — *Pièces justificatives,* p. 32.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 3 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 41.

3. « Et que tous tels estrangers, de quelque estat ou condition qu'ils soient, envoieront, dedans sept mois après avoir receu la dicte Jarretiere, collier et habit, un procureur suffisant, selon l'estat de son seigneur ou maistre, pourveu qu'il soit chevalier sans reproche, pour estre en sa place et estal ; et

senter en personne ou par procureur en l'assemblée des chevaliers.

Une occasion s'offrit de faire remplir dignement cette mission. Monsieur de Béthune[1], frère de Monsieur de Rosny, avait été choisi par le Roi pour aller visiter de sa part le roi d'Écosse, qui n'avait encore reçu aucun ambassadeur de Henri. Boissise[2] suggéra indirectement à son maître l'idée de donner cette satisfaction à la Reine et d'y employer le sieur de Béthune. Le 3 du mois de mai, on célébrait à la chapelle de Greenwich la cérémonie de la Jarretière et M. de Boissise, comme ses prédécesseurs, y était invité. Il fut « honorablement » conduit à une place réservée, hors de la chapelle, d'où il pouvait voir tout ce qui se passait. Messieurs Stafford et Sidney lui tinrent compagnie et lui firent remarquer que le Roi n'avait pas encore sa place en l'assemblée, parce qu'il n'était pas installé dans l'ordre. Boissise excusa son maître sur ce que ses affaires ne lui avaient pas permis jusqu'ici de prendre ce soin; mais, sachant qu'il était dans les intentions du Roi d'y procéder, il le lui aurait fait entendre, s'il eût été averti plus tôt. Il dîna chez le chambellan et rendit visite à la Reine, pour la remercier d'avoir été invité à cette belle cérémonie, qui l'aurait été encore davantage, si la bannière de Henri eût été à sa place, ce prince « ne cedant de valleur et d'affection

portera avec soy le dict procureur un manteau de velour bleu de la coulleur de l'ordre, qui lui sera envoié, et aussi sa banniere, espée, heaume et timbre, pour estre dedans le dict college sa vie durant, lequel manteau, au temps que le dict procureur sera instalé par le dict souverain ou son deputé, il aura sur son bras dextre, et ainsy il le portera sur son dict bras, et sera mené de l'huis du dict chapitre, par deux chevaliers du dict ordre à l'estal. »

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 29 avril 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 59.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 7 mai 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 63.

envers elle à chevallier qui fust au monde ». En manière de réponse, Élisabeth lui rappela les statuts et ajouta que le chef de l'ordre ne méritait pas que Sa Majesté le Roi en fît plus de cas. Sur quoi Boissise dit à la Reine tout ce qu'il crut convenable, pour exprimer combien Henri prisait haut ses vertus et mérites, puis se retira.

Après avoir reçu la lettre de son résident, le Roi lui écrivit[1] de voir, s'il y aurait lieu de faire passer, à son retour, M. de Béthune par l'Angleterre, pour remplir les devoirs que lui imposait l'ordre de la Jarretière. Il devrait, en même temps, prévenir doucement la Reine de la mission en Écosse de M. de Béthune, qui était sur son départ[2].

Avant d'entretenir la Reine ou les membres du conseil de l'affaire de M. de Béthune, Boissise en causa avec M. de la Fontaine et, comme il le savait dans la familiarité de plusieurs des seigneurs de la cour[3], le chargea de les sonder à ce sujet. Or M. de la Fontaine lui répondit, comme de la part de Sir Edmonds, que le choix du Roi serait mal vu. Le matin même du jour où il visita la Reine, il avait déjà recueilli la même information de la bouche de Cobham. Ce fut donc avec de grandes précautions qu'il nomma M. de Béthune, le 9 juin, quand il aborda la Reine, et, pour suivre les instructions du Roi[4], il se hâta de dire que la charge la plus expresse qu'eût donnée Henri IV à son ambassadeur d'Écosse était d'exhorter le roi Jacques

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 29 mai 1599. — *Pièces justificatives,* p. 55.

2. M. de Béthune s'embarqua à Dieppe, le 30 juin. (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 4 juillet 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 79.)

3. La nouvelle du voyage de M. de Béthune était déjà connue à la cour de de Londres. (Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 21 mai 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 66.)

4. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 11 juin 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 72.

à toujours aimer et honorer sa bonne sœur et cousine, la reine d'Angleterre. Élisabeth remercia; mais, comme elle était tout occupée d'un spectacle fort à la mode alors, un combat d'ours et de taureaux, auquel elle désirait assister, elle quitta la chambre pour descendre au jardin, où elle invita Boissise à la suivre, sans qu'il osât aborder le véritable sujet qui l'amenait. La conversation s'acheva sur le regret exprimé par elle de voir le Roi s'éloigner de la mer, au lieu de se rapprocher d'elle, et sur les protestations par lesquelles Boissise crut devoir répondre à cette gracieuseté.

Il causa ensuite avec les sieurs amiral et Cecil des cérémonies de leur ordre de la Jarretière et se fit renseigner par l'amiral, qui en était le plus ancien chevalier, sur les obligations qu'avait à remplir un prince étranger, pour estre installé; mais il est à remarquer (la correspondance de M. de Boissise en fait foi), qu'il ne parla pas de Béthune, pour remplir cet office et, toutes informations prises, il engagea le Roi à faire passer l'ambassadeur d'Écosse par l'Angleterre, à son retour, pour le représenter à la chapelle de Windsor. Aussi son désappointement fut grand, quand, à quelque temps de là[1], étant retourné à la cour et causant intimement avec Robert Cecil, ce dernier lui dit, en forme d'avertissement, non comme ministre de la Reine, mais comme serviteur de Sa Majesté, « que la dite dame ne prendroit point en bonne part » que M. de Béthune passât ici et se fît installer en l'ordre de la Jarretière, au nom du Roi, « pour ce que tout ce qui passoit icy pour aller en Escosse ne luy plaisoit point et jugeoit aussi que » Sa « Majesté ne faisoit pas grand cas du dit ordre, s'elle n'en-

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 20 juillet 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 80.

voyoit exprès pour la dite ceremonie, joinct que » ses « predecesseurs avoyent tousjours employé, pour telz actes, des principaux sieurs et des plus quallifiez de son royaume et que la dite dame en avoit usé de mesme ».

Boissise lui répondit, en lui expliquant la nature de la mission de M. de Béthune en Écosse, qu'à son retour il avait charge de venir saluer la Reine, qu'il était de l'une des plus nobles maisons de France et membre du conseil d'État, estimé et bien « voullu » du Roi, toutes qualités suffisantes pour témoigner combien Sa Majesté estimait cet ordre.

Après un pareil avis, M. de Béthune devenait impossible et le Roi paraissait avoir échoué, dans la tentative de satisfaction qu'il s'était proposé de donner à son alliée, mais, en réalité, il avait réussi : seulement, comme le jugeait Boissise, de même que le Roi avait voulu se prévaloir de cette cérémonie, aux yeux de ses ennemis, pour faire croire à une entente intime avec Élisabeth, de même la Reine, en exigeant l'envoi spécial d'un personnage de première marque, désirait faire paraître davantage ses appuis et alliances, et, au moment où elle négociait, obtenir les meilleures conditions possibles du roi d'Espagne. Comme conclusion momentanée, Henri IV répondait, le 6 août, qu'il abandonnait Béthune et lui donnerait l'ordre de rentrer en France, sans passer par l'Angleterre[1] ; « car, il seroit honteux, ayant

1. A la fin de sa mission, M. de Béthune revint, en passant par l'Angleterre, mais non par Londres, et fit le voyage sous un déguisement. (Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 3 novembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 121 v°.)

Ce refus de la Reine d'agréer son frère, pour installer le Roi comme chevalier de l'ordre de la Jarretière, fut très sensible à l'orgueil de Rosny, d'autant qu'il était immérité pour l'ancienneté de sa maison. Longtemps après, au commencement de février 1600, à la suite d'une conversation assez longue avec M. Neville, Rosny s'en ouvrit à l'ambassadeur de la Reine, en lui disant qu'il

esté proposé pour faire tel office, qu'il ne le feist point, par faute de qualité et d'estre aggreable à la Reine ». Prochainement, il verrait à faire choix d'une autre personne.

Au moment où il éprouvait ce petit mécompte, qu'un ambassadeur de son choix ne fût pas agréé, les événements allaient lui fournir une occasion unique de témoigner, sans qu'il lui en dût coûter rien, son affection à la Reine et de réchauffer une vieille amitié, que les désillusions de la paix de Vervins avaient profondément altérée.

Les craintes qu'inspirait aux Anglais la menace permanente, dans laquelle ils vivaient, d'une nouvelle tentative de quelque invincible armada s'étaient souvent fait jour devant M. de Boissise, depuis qu'il résidait à Londres. Dans le cours du printemps de l'année 1599, elles avaient pris plus d'intensité, tellement que l'amiral s'était plaint un jour à l'ambassadeur de France, à propos des articles de la navigation, que « ceste liberté de trafficquer en Espagne, » qu'il avait « tirée d'eux, leur fust merveilleusement prejudiciable, comme l'on pouvoit juger par le grand appareil qui se faisoit en Espagne » [1].

Tout à coup, dans les premiers jours d'août [2], la nou-

désirait lui confier quelque chose qu'il avait sur le cœur. — J'ai appris que la Reine était offensée de ce que mon frère ne l'a pas visitée, à son retour par l'Angleterre, et j'avoue que j'en suis la cause. Quand j'ai appris que la Reine refusait de l'agréer, pour accomplir la cérémonie de l'installation du Roi, j'ai pensé que c'était à cause de quelque sentiment d'aversion ou de mépris, qu'elle éprouvait pour mon frère et pour moi, et je lui ai écrit de revenir directement. Mon frère était digne d'être choisi pour cette cérémonie; car, s'il y a beaucoup d'hommes plus riches que nous en France, il en existe peu de plus noble maison ou de meilleur sang que nous, qui descendons d'un roi de France.

Neville lui donna toute satisfaction par sa réponse. (Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Paris, 26th january 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* p. 149.)

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 21 mai 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 64 vo.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 9 août 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 85.

velle s'était répandue à Londres que l'armée d'Espagne était prête à faire voile pour assaillir l'Angleterre; quelques-uns allaient même jusqu'à dire qu'elle était dans le détroit et s'était « raffraischie » à Brest. L'auteur de la nouvelle était un gentilhomme récemment parti de Brest, disait-il, qui y avait vu deux Espagnols venir demander à Madame de Sourdéac, en l'absence de son mari, « que les vaisseaux qui viendroyent d'Espaigne pressez du tempz peussent avoir retraitte dans le port du dit Brest ». Il ignorait la réponse de cette dame, mais savait que ces Espagnols étaient allés trouver le Roi, qui n'en avait rien dit à l'ambassadeur d'Angleterre. Quant à Sir Neville, il avait tout appris par l'agent des États et venait d'écrire à son gouvernement, pour se plaindre de ce procédé. Un Écossais, qui venait d'Espagne, affirmait que la flotte se composant de deux cents voiles, dont cinquante galères, et de 25.000 hommes, était au port de la Corogne, prête à prendre la mer, et l'on s'étonnait que l'agent du Roi en Espagne n'eût donné aucun avis de ces préparatifs. Enfin, comme, dans les émotions populaires, les nouvelles vont vite, on ajoutait que les rois de Danemark et d'Écosse devaient prendre part à l'envahissement de l'Angleterre. M. de Boissise, en transmettant ces nouvelles à Henri IV, lui parlait du bon ordre qui présidait aux préparatifs de défense qu'on faisait sous ses yeux; il ne doutait pas que l'Angleterre sortît victorieuse de la lutte, mais engageait le Roi à prêter son appui à son ancienne alliée[1].

Le 14 août[2], M. de Boissise recevait des lettres de MM. de

1. « C'est en ceste occasion que Vostre Majesté se doibt ressentir des plaisirs qu'elle a receus de la dite dame. » (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 9 août 1599.)

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 16 août 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 90 v°.

Chatte et de Vic et l'avis que M. de Villeroy avait envoyé au sieur de Vic, touchant l'Irlande[1], pour estre transmis à l'ambassade de Londres. Il adressait aussitôt le tout au sieur Cecil; mais, ne recevant pas de lettre du Roi et voyant la mauvaise impression produite par ce silence sur l'esprit des membres du Conseil, il comprit qu'il fallait agir et ne pas craindre de s'avancer, au nom de son maître. Il se rendit donc, le 15 août, à Nonesuch, auprès de la Reine, la supplia d'avoir toute confiance dans Henri IV et lui demanda de vouloir bien faire savoir en quoi elle désirait être assistée de Sa Majesté, qui ne manquerait pas de la secourir de toute sa puissance. La Reine lui répondit que Philippe III profitait de l'éloignement de la flotte hollandaise pour l'attaquer avec « cent cinquante navires et galleres, entre lesquelz il y en avoit plusieurs françois, qui avoyent porté des commoditez en Espaigne, dont elle avoit si souvent faict plainte ». Mais, elle ne s'étonnait point, car elle espérait avoir, dans quatre jours, quatre-vingts navires de Hollande, qui, réunis aux siens, suffiraient à sa défense. Dieu l'avait toujours assistée contre les Espagnols et ne l'abandonnerait pas encore, « attendu la justice de sa cause et la perfidie de ses ennemis, qui l'avoyent pensé abuser, selon leur coustume, de propos de paix, pendant qu'ilz se preparoyent à luy faire la guerre ». La Reine, dont le visage n'avait jamais été meilleur ni plus gai et l'esprit plus tranquille, comme le remarque Boissise, ne pouvait

1. Le 6 août, le Roi écrivait à M. de Boissise : « Il y a deux jours que je feis escrire au sieur de Vic, pour vous advertir que j'avois entendu que le roy d'Espaigne avoit son armée de mer preste, composée de cent cinquante voilles, et que l'on disoit que partie d'icelle debvoit aller en Irlande; mais, il passa hier par icy ung courrier venant d'Espaigne, qui porte advis que la dite armée estoit commandée d'aller aux Canaries, sur la nouvelle certaine qu'ilz avoient eue que celle de Hollande s'estoit emparée de la grande isle des dites Canaries et avoit pris la ville et la forteresse, dont toute l'Espaigne estoit fort esmeue, de sorte que les Irlandois seront, pour ce coup, privez du dict secours. »

assez s'émerveiller que le Roi ne fût informé de rien ; car, parlant à Sir Neville des préparatifs qui se faisaient en Espagne, il avait déclaré ne pas croire qu'ils pussent être dirigés contre la Reine et que, si cela était, il lui donnerait tous les secours possibles. Quant aux rebelles d'Irlande, elle ne pensait pas qu'ils voulussent accueillir chez eux les Espagnols, mais seulement en recevoir de l'argent et des munitions. Après divers propos, la Reine manifesta de nouveau son étonnement que Henri IV ne lui eût rien mandé au sujet de l'armée d'Espagne et ajouta « que, pendant les guerres de France, elle n'en avoit pas faict ainsy, mais pris grand plaisir de donner plusieurs bons adviz » à Sa Majesté. L'ambassadeur disculpa son maître le mieux qu'il put et affirma qu'il ne se montrerait jamais ingrat ; sur quoi elle lui déclara que l'amitié qui existait entre elle et le Roi requérait que Sa Majesté s'offrit d'elle-même, sans en être recherchée. « Je luy dis qu'à cest effect je m'estoys venu presenter, sans qu'elle m'eust rien communicqué de ses affaires, pour savoir ce qu'elle desiroit en ceste occasion de Vostre Majesté. La dite dame me respondit qu'elle ne demandoit autre chose, sinon d'estre traittée de Vostre Majesté royallement et selon son merite, et croyait Vostre Majesté obligée de faire sçavoir au roy d'Espagne que, s'il assailloit son royaume, Vostre Majesté estoit resolue d'en entreprendre la deffense. Je luy dis que j'en advertirois Vostre Majesté, de laquelle la dite dame pouvoit attendre tous offices de frere et fidelle amy ». Là-dessus Boissise se retira et, dans une conversation qu'il eut avec Cecil, on lui demanda d'obtenir de M. de Vic qu'il envoyât un de ses navires à la Corogne, pour reconnaître la flotte d'Espagne.

Tandis que l'émotion régnait en Angleterre et que les

préparatifs de défense[1] se poursuivaient avec activité, il ne semble pas que le Roi et ses ministres, ou du moins Villeroy, se soient fort préoccupés de la venue de cette armée d'Espagne; la lettre de M. de Villeroy visée par celle du Roi du 14 août et celle du 17 août[2], également du Roi, en sont la preuve pour nous. Cependant, en rendant visite à M. Cecil, dans les derniers jours du mois, Boissise[3] tira parti, pour excuser Henri IV d'avoir averti tardivement la Reine, de ce que les gouverneurs des deux villes françaises dont ils avaient des dépêches les avaient prévenus, avant de donner aucun avis à leur maître lui-même, et il put les assurer officiellement que les ennemis de l'Angleterre ne trouveraient ni retraite ni commodités quelconques dans les ports du royaume. Ajoutons qu'il ne fût pas sans remarquer ce propos de l'amiral, lui disant qu'il ne pensait pas que la flotte espagnole dût prendre immédiatement la mer, et que tous les membres du Conseil lui parurent beaucoup plus rassurés. La Reine, qu'il alla voir le 31 août, était toute au plaisir

1. L'amiral, Lord Charles Howard, était nommé lieutenant général de la Reine par tout le royaume; Lord Montjoy, maréchal de camp; le comte de Cumberland avait la charge de Londres, avec le maire et les aldermen; Lord Thomas Howard était amiral de la flotte et Sir Ralegh, vice-amiral. La flotte qu'on se disposait à mettre à la mer serait de 60 ou 80 bons navires; l'armée de terre comprenait déjà 25.000 hommes de pied et 3.000 chevaux, et serait bientôt soutenue d'une seconde armée de 30.000 fantassins et 8.000 chevaux. (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 1er septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 93 v°.)

2. Lettres de M. de Villeroy, du 13 août, et du Roi, des 14 et 17 août, à M. de Boissise. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 88, et *Pièces justificatives*, p. 73 et 74.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 1er septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 93.

Il faut faire attention, en lisant cette lettre, qui porte la date générale du 1er septembre, que toute la première partie en était écrite le 28 août; que, le 29 au matin, Boissise reçut la lettre du Roi, du 22 août, adressée à la Reine et qu'il termina sa dépêche, le 31 août seulement, après sa nouvelle audience d'Élisabeth.

de la chasse[1]. Il lui répéta ce qu'il avait déjà dit à l'amiral et à M. Cecil; elle écouta tout de bonne grâce et remercia, en faisant remarquer à Boissise que, si, dès le commencement, le Roi eût signifié au roi d'Espagne de ne rien entreprendre contre elle, il en aurait été plus retenu. Boissise répondit que le Roi n'avait pas encore d'ambassadeur en Espagne et, sur l'observation qu'il y avait un agent, il ajouta que Sancerre n'était chargé que des affaires des marchands et non de celles de Sa Majesté, qui n'avait pas manqué de parler, comme il le fallait, de cette entreprise à l'ambassadeur d'Espagne.

Après la réception du courrier daté du 22 août de Blois[2], renfermant une longue lettre pour Boissise et une autre pour la Reine, dont copie était jointe à l'envoi, l'ambassadeur s'était hâté de demander une nouvelle audience. Elle lui fut accordée pour le 31 août et il s'y rendit avec plaisir, car il savait que la Reine n'accueillait jamais avec indifférence une dépêche de la main de Henri. Le contenu de celle-ci était bien fait pour l'émouvoir agréablement. Henri IV avait peut-être été long à parler et sans doute il aurait désiré avoir auparavant les lettres de Boissise, qui ne lui étaient pas encore parvenues; mais enfin, il parlait en roi, et l'offre de sa personne, de son royaume et de tout ce qui en dépendait, était faite sans réticence. La lettre même qu'il écrivait à Boissise ne laisse pas de doute à cet égard et si le commentaire qu'y ajoutait Villeroy permet de soupçonner l'espoir de Henri,

1. « Je fus hier trouver la Royne, en la maison d'ung gentilhomme, où elle estoit venue, le jour auparavant, à la chasse, et y estoit demeurée à coucher, ayant continué la dite chasse jusques à la nuict; car, elle y prend grand plaisir et y est si addroicte, que d'une arbaleste elle tue autant de daims qui passent devant elle. »

2. Lettres du Roi à M. de Boissise et à la Reine, du 22 août 1599. — *Pièces justificatives*, p. 75.

qu'il n'y aurait pas lieu d'utiliser ses offres, il faut cependant, cette fois au moins, faire comme Élisabeth et ne pas chercher à voir le calcul à côté de l'élan dans le cœur du Roi. La Reine lut la lettre et dit « ne savoir point de parolles suffisantes pour remercier » Sa « Majesté de son affection et des offres qu'elle luy faisoit, ausquels rien ne pouvoit adjouster ». Boissise lui confirma encore le contenu de la lettre du Roi, en ajoutant que Henri avait retardé son voyage de Lyon, jusqu'à ce que l'on fût certain des événements et que, si la flotte d'Espagne approchait, lui-même prendrait le chemin de la côte, pour être plus à portée d'agir. Élisabeth remercia encore et déclara que si l'ennemi « venoit pour l'assaillir, elle se vouloit trouver en personne en son armée, ne doubtant point de la victoire, et que, si » Sa « Majesté se trouvoit près de la coste, elle feroit la moitié du chemin, pour jouir de sa vue ». Boissise lui fit respectueusement observer, tout en louant son courage, qu'elle ne devait pas exposer sa personne : elle répondit vivement que « plusieurs luy avoient remonstré le mesme, mais qu'elle avoit bien fait paroistre qu'elle n'y prenoit pas plaisir, sçachant qu'en quelque lieu que ce fust, ses ennemis n'auroyent aucune puissance sur elle sans la permission de Dieu, auquel elle estoit preste de rendre sa vie, quand il luy plairroit ».

A la suite de la conversation que je viens de rapporter, Boissise avait laissé la Reine pleine de reconnaissance pour Henri IV. Le Roi l'entretint dans ces bonnes dispositions, en continuant à lui témoigner le plus vif intérêt et en lui faisant parvenir par son ambassadeur tous les renseignements[1] qu'il pouvait avoir. Jean-Baptiste de Tassis ne lui avait jamais dit un mot de la flotte et même jouait « l'igno-

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 28 août 1599. — *Pièces justificatives*, p. 80.

rant et l'esbahy » à tous ceux qui lui en parlaient, et le prince d'Orange[1], que l'Archiduc et l'Infante, à leur passage Nancy, lui avaient envoyé pour le visiter, avait affirmé qu'on ne parlait aucunement de cet armement en Espagne et qu'en tout cas il ne pouvait être de l'importance qu'on lui attribuait; enfin, de la côte de Normandie, il ne recevait toujours pas de nouvelles, ce qui le confirmait dans sa première opinion, que la flotte avait dû gouverner du côté des Canaries. Mais, quoi qu'il en pût avenir, il était résolu à ne rien épargner pour sauver la Reine et lui témoigner combien elle lui était chère. Il venait de commander à M. de Vic d'envoyer un émissaire à la Corogne, comme le demandait M. Cecil, et afin de satisfaire à un désir exprimé par la Reine, il ferait expédier, le jour même, une dépêche à Sancerre[2], pour dire au roi d'Espagne ce qu'il avait sur le cœur. Henri, qui trouvait que Boissise, en l'absence d'ordres, avait agi avec intelligence et décision, remerciait son ministre de lui avoir « faict service très aggreable » dans cette circonstance.

En[3] dépit des conclusions rassurantes que tirait le vigou-

1. Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fils de Guillaume de Nassau et d'Anne d'Egmont, fille de Maximilien, comte de Buren.

2. M. de Sancerre avait toujours affirmé, dans toutes ses lettres, qu'on n'armait en Espagne que pour se défendre contre les Anglais et les Hollandais, et quand on lui avait écrit qu'il se trompait et qu'on tenait pour certain l'avis des préparatifs d'une flotte destinée à attaquer l'Angleterre, il répondait qu'il y voyait plus clair que ceux qui envoyaient ces renseignements. Cependant il reçut, à l'occasion de la nouvelle armada, plusieurs dépêches de reproches. (Lettres du Roi et de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 28 août 1599. — *Pièces justificatives*, p. 79, et Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 101.)

Le 12 du mois d'août, il écrivait de Saragosse, pour donner avis de la prise des Canaries par les Hollandais, mais sans dire un mot de la flotte d'Espagne. (Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 3 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 101.)

3. Lettre du Roi à M. de Boississe, du 12 septembre 1599. — *Pièces justificatives*, p. 84.

reux bon sens du Roi des renseignements divers et contradictoires qu'il recevait, au commencement de septembre, il lui parvint une série de lettres qui l'obligèrent, sinon à modifier sa manière de voir, du moins à prendre des précautions. Il lui parvint presque simultanément des nouvelles alarmantes des 4 et 5 septembre de MM. de Chatte et de Vic, du 6 de M. le maréchal de Brissac[1], son lieutenant général en Bretagne, et du 1er du mois de M. de Sourdéac[2]. Mais ce qui eut le plus d'influence sur lui fut l'arrivée d'un gentilhomme venant de la part de M. de Gramont[3], gouverneur de Bayonne, qui avait quitté le Midi, seulement le 8 du mois, et assurait que l'adelantade était parti du Ferrol, le 27 ou le 28 août, avec 9 ou 10.000 hommes chargés sur des galères et d'autres navires, et ajoutait encore quantité de détails circonstanciés. Le Roi était donc résolu à prendre, dès le lendemain, le chemin de Paris, pour de là gagner le Havre ou Calais, suivant les occurrences. Il avait également soin, comme il l'avait promis à la Reine, de mander à Sancerre que, si la flotte espagnole n'était déjà partie, quand il recevrait sa lettre, il fît positivement savoir au roi d'Espagne et à ses ministres qu'il assisterait sa sœur de toute sa puissance, dans le cas où elle serait assaillie. Et cependant, au moment où il prenait la décision que nous venons de dire, le Roi doutait encore et supposait que tout ce bruit se faisait pour quelques galères que Frédéric Spinola devait conduire à Dunkerque,

1. Charles de Cossé, IIe du nom, comte de Brissac, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi.

C'est pour lui que le comté de Brissac sera érigé en duché-pairie, en avril 1611.

2. René de Rieux, 2e fils de Jean de Rieux, seigneur de Châteauneuf, et de Béatrix de Jonchères, dame de la Perrière en Anjou, seigneur de Sourdéac, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Brest.

3. Antoine de Gramont, IIe du nom, comte de Gramont, de Guiche, ... chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Bayonne.

Gravelines et Nieuport, et dont l'armement était depuis longtemps commencé.

Il ne s'était pas trompé. Au moment où M. de Villeroy allait cacheter le courrier, qui portait la lettre du Roi du 12 septembre, il ajoutait en post-scriptum à sa propre lettre : « Le Roy me a tout presentement envoyé une lettre de Monsieur de Matignon, par laquelle vous apprendrez des nouvelles de ces six galleres : sans doute, ce sont celles de Spinola. »

A Londres, après une dernière alarme, on avait été rassuré plus tôt qu'à Paris. Le 4 septembre au soir, un homme était arrivé porteur de lettres de M. de Sourdéac pour M. Cecil, annonçant qu'il y avait six galères[1] au Conquet et qu'au loin on distinguait encore d'autres navires. La nouvelle ne fut pas longue à se répandre et Sir Edmonds vint le lendemain trouver Boissise, de la part de sa maîtresse ; mais on ne tarda pas à savoir que les vaisseaux qui suivaient les galères n'étaient autres que les Hollandais, qui revenaient des Canaries, et toute crainte fut définitivement apaisée.

La Reine allait donc pouvoir reprendre, en toute tranquillité d'esprit, la négociation entamée au printemps.

Dès le commencement du mois d'août, Sir Neville[2] informe le Roi que le cardinal André a dépêché vers la Reine,

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 6 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 104.

Ces galères devaient gagner la Zélande, pour faire la guerre par les rivières. Les vaisseaux d'Angleterre et de Hollande, en étant avertis, s'étaient mis le long de la côte, pour leur barrer la route. Néanmoins, le 11 septembre, sur les cinq heures du matin, elles passèrent entre Calais et Douvres, chassées à coups de canon par les Hollandais, et arrivèrent le soir, à l'Écluse. Les navires anglais, alors aux Dunes, ne les aperçurent pas ; Raleigh, le vice-amiral, était à la cour. (Lettres de M. de Boissise au Roi, des 11 et 25 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 105 v° et 107.)

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 6 août 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 87 v°.

« pour la prier de ne s'ennuyer point du retardement de ceste negociation et l'asseurer de la continuation de la bonne volonté de l'Archiduc, à l'arrivée duquel toutes choses » sont remises. Peu de jours après, M. de Villeroy[1] apprend le retour de Coomans en Flandre et, vers la fin d'août[2], cet agent est déjà à Londres, où il recommence ses entrevues avec les membres du Conseil.

L'affection que le Roi avait témoignée tout récemment à Élisabeth allait porter ses fruits. Le 5 septembre[3], après dîner, Sir Edmonds vint visiter Boissise et lui communiqua, au nom de la Reine, les lettres que le Cardinal lui avait écrites. Il y était dit, en substance, qu'il la priait d'avoir foi dans les discours de Coomans, qui rapportait d'Espagne tout ce que la Reine saurait désirer et qui calmerait sans doute sa défiance. Edmonds montra également à M. de Boissise la copie d'une lettre du roi d'Espagne au Cardinal. Philippe III avait appris de Coomans les premières relations ouvertes pour lui avec la cour de Westminster et s'en réjouissait, à cause du bien général qui en pourrait résulter. Pour y contribuer, il avait donné tout pouvoir à son beau-frère, l'Archiduc, de traiter avec la Reine.

A son tour, Élisabeth avait répondu au Cardinal, pour le remercier des témoignages de bon vouloir qu'il lui donnait. Elle ne voulait pas croire que ces pourparlers de paix ten-

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 13 août 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 88 v°.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 1er septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 94 v°.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 6 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 104 v°.

Le 7 septembre, Cecil écrit à Neville :

« Coomans est ici depuis cinq ou six jours. Il a apporté une lettre du cardinal André, qui nous annonce que le roi d'Espagne a donné commission à l'Archiduc de traiter avec la Reine et que l'Archiduc et l'Infante sont sur le point d'arriver à Bruxelles. (*Memorials of affairs of State*, I, 96.)

dissent au même but que les précédents, dont on s'était servi pour la décevoir, mais était assurée que le Cardinal y marchait de bon pied, malgré que les avis venus de toutes parts pussent lui donner à réfléchir. Puisque le roi d'Espagne avait donné pouvoir à l'Archiduc de traiter, il lui semblait raisonnable d'attendre son retour, qui était prochain.

La lettre de la Reine contenait encore, outre ce qu'en communiquait Edmonds à Jean de Thumery, la manifestation par Élisabeth du désir que le cardinal André voulût bien être l'un des députés chargés de négocier la paix, ce que Boissise n'apprit que quelques jours plus tard[1].

Thomas Edmonds ajouta que la Reine lui avait commandé d'assurer à M. de Boissise qu'elle ne ferait ni traiterait rien, sans l'aveu du Roi, et qu'elle prierait Henri IV de désigner quelques membres de son conseil, pour assister au traité. Sir Edmonds lui dit encore que le grand souci de la Reine était les États; elle eût traité sans eux, depuis longtemps, aux conditions qu'elle aurait voulues; la même considération la retenait encore : aussi désirait-elle s'entendre avec le Roi et aviser à ce qu'ils pourraient faire, pour le bien et la conservation des Pays-Bas.

L'allure de la conversation de l'envoyé d'Élisabeth était si franche et il dissimulait si peu le désir des Anglais de faire la paix, que M. de Boissise ne faisait plus de doute de la sincérité des déclarations de la Reine et demandait[2] en grâce que le Roi remerciât l'ambassadeur anglais de la façon dont on en usait avec lui. En même temps, une lettre de M. de

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 109.

2. Lettre de M. Boissise à M. de Villeroy, du 6 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 105.

la Boderie, que lui avait apportée Coomans, affirmait que l'Archiduc ferait comme la Reine : Boissise pouvait donc croire que la paix était assurée.

Le Roi n'était pas éloigné de partager cette manière de voir et il était momentanément disposé à penser que la Reine et surtout l'Archiduc s'ouvriraient à lui de la négociation commencée[1]. La lettre que venait de lui écrire Élisabeth et dans laquelle elle avait, selon l'expression de l'ambassadeur, « desployé toutes les delicatesses de son esprit », était faite pour donner confiance à Henri; mais il ne pouvait oublier que les Anglais craignaient presque autant de voir les Hollandais abandonnés se rejeter dans les bras de la France[2] que

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 2 octobre 1599. — *Pièces justificatives,* p. 88.

2. M. Neville écrit à Cecil, le 4 octobre :

M. de Villeroy me déclara, la dernière fois que je causai avec lui, que la Reine avait communiqué à leur ambassadeur ce qui s'était passé entre elle et celui qui était venu des Pays-Bas pour le traité de paix. Je leur avais déjà dit d'une manière générale, dans un précédent entretien avec Henri IV et lui, que la Reine serait désireuse de connaître l'opinion du Roi et que, les intérêts des deux souverains étant les mêmes, ils auraient avantage à s'entendre sur la conduite à suivre; mais je ne pus jamais obtenir d'autre réponse que celle-ci, à savoir que, quand la Reine l'en requerrait, le Roi ne lui refuserait pas un loyal conseil. Cependant, il la savait si sage et assistée d'un conseil si expérimenté, qu'elle n'avait pas besoin de ses avis......

Je crains que le conseil du Roi fonde de grandes espérances sur notre paix, parce qu'ils supposent que la Reine la fera, même sans les États, et qu'ainsi ces derniers seront dans l'obligation de se jeter dans les bras du Roi. Mon opinion se fonde sur plusieurs raisons. Et d'abord, je tiens de bonne source que, quand Votre Honneur vint en France, avec mission et pouvoir de se joindre au Roi, pour la conclusion de la paix, dans le cas où les États consentiraient à traiter également, Henri IV, sous main, les fit dissuader de rien écouter, en leur donnant l'assurance qu'ils recevraient de lui un subside annuel de 200.000 couronnes, sans préjudice d'autres secours. Il est vrai qu'il ne leur a pas tenu sa promesse et ne leur a fourni que de quoi les empêcher de désespérer.

En outre, ils font ici ce qu'ils peuvent pour persuader aux États que la Reine veut les abandonner. Ils cherchent à rompre la bonne intelligence qui existe entre elle et eux et ont, en quelque sorte, expressément défendu à l'agent hollandais en France de vivre en union trop étroite avec moi et de me communiquer ce qu'ils lui disent; enfin, le Roi leur dit, pour les réconforter, qu'il

se perdre complètement; il savait que, sur cette question, il n'aurait jamais les confidences d'Élisabeth et il demandait à Boissise de s'efforcer de découvrir si elle comptait les porter à la paix avec elle ou si elle chercherait, en traitant séparément, à s'entendre avec lui, pour les aider à se conserver. Pour ne pas éveiller la jalousie ou les soupçons de la Reine, il fallait se tenir sur une extrême réserve et le Roi la recommandait tout particulièrement à son agent.

Après les longs préliminaires des allées et venues de Coomans, l'affaire devait maintenant se nouer plus sérieusement : l'Archiduc était rentré aux Pays-Bas et le cardinal André s'était hâté de lui céder la place[1].

Coomans, à son retour d'Espagne, était allé en Angleterre et en avait rapporté une lettre[2] de la Reine à l'adresse du cardinal André. Après que l'Archiduc en eut pris connaissance et donné ses instructions à l'agent du Cardinal, celui-ci retournait encore une fois à Londres, où il arrivait le soir du 4 octobre. Il comptait sans doute sur le succès de

ne les abandonnera pas, comme on le fait ailleurs. Tout cela m'amène à croire qu'ils ne désirent pas leur voir faire la paix, mais que leur intention est de les séparer de Sa Majesté, de telle sorte qu'ils n'aient plus à compter que sur l'amitié de la France.......

L'agent des États lui-même m'a avoué que le but du Roi est de les arracher à l'étroite dépendance et amitié, dans laquelle ils vivent vis-à-vis de la Reine. (Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Paris, 24th september 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 106.)

1. Le 31 août, les Archiducs arrivèrent à Hal, où le cardinal André vint prendre congé d'eux. Il traversa la France, sous un déguisement, pour rejoindre son évêché; mais le Roi, qui chassait dans la forêt d'Orléans, fut averti de son passage et le Cardinal vint lui rendre ses devoirs dans la maison du sieur de Vitry, appelée Le Hallier, où ils s'entretinrent pendant une heure. La conversation se passa « en compliments et propos communs et generaux »; cependant, Henri IV crut comprendre que vraisemblablement son interlocuteur ne retournerait pas en Flandre.

Le Cardinal prit ensuite la poste, pour se rendre à Lyon, où le Roi le fit reconduire.

2. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, des 6 septembre et 5 octobre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 105 et 111.

ses démarches, car il s'était vanté[1], en partant de Bruxelles, qu'après son retour la négociation se poursuivrait à découvert et que la paix en serait la conclusion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était porteur[2] d'une lettre de l'Archiduc à la Reine, écrite tant en son nom qu'en celui de l'infante d'Espagne, dans laquelle ce prince approuvait les ouvertures faites par le cardinal André et se déclarait muni d'un ample pouvoir du roi d'Espagne pour traiter avec la Reine, soit conjointement avec les États, soit séparément, comme il lui plairait. Il garantissait à Élisabeth qu'il agirait avec elle en toute franchise et demandait qu'on lui fît entendre à quelle époque, en quel lieu et par quelles personnes la négociation serait suivie.

Le Roi, nous le savons, tenait beaucoup non seulement à savoir ce qui se passerait entre les deux parties contractantes, mais encore à en être informé par elles et particulièrement par la Reine. Un fait de peu d'importance, mais auquel Élisabeth attacha ou affecta d'attacher du prix, lui servit de prétexte pour tenir Henri IV à l'écart.

Le 24 septembre[3], comme il entrait à la cour, le chambellan remit à M. de Boissise un paquet, qui lui avait été adressé par M. de Sourdéac à l'île de Wight, dont il était gouverneur. Le pli contenait une lettre pour la Reine et un mémoire, dans lequel le sieur de Sourdéac donnait des renseignements sur la flotte espagnole. Boissise présenta le tout à Élisabeth. D'après le mémoire, l'adelantade serait

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 5 octobre 1599. — *Pièces justificatives*, p. 92.

2. Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville, 8 october 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 118.

Il est à remarquer que c'est dans cette même lettre que Sir Cecil recommandait à Neville de ne pas presser le Roi, pour le renouvellement des traités.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 108 v°.

parti du Ferrol, le 25 août, avec cinquante navires portant 8.000 hommes et aurait fait voile jusqu'aux Açores, pour suivre les Hollandais; mais parvenue là, la flotte aurait eu à subir une tempête si furieuse qu'elle se serait trouvée complètement dispersée. Un de ces navires, sur lequel servaient des Français et des Irlandais, voulant retourner en Irlande, avait été contraint de relâcher sur la côte de Bretagne et c'était par eux que le sieur de Sourdéac savait « la dite armée tellement rompue et separée, que maloisement se pourroit-elle rallier de ceste année ». La Reine déclara qu'elle était fort obligée au Roi du soin qu'il prenait de ses affaires et chargea Boissise de lui écrire qu'elle désirait qu'on arrêtât, pour remettre entre ses mains, comme rebelles, les Irlandais débarqués en Bretagne. Et à ce propos, elle écrivit, de son côté, au Roi et donna ordre à son ambassadeur de le presser de satisfaire à sa demande[1].

Henri IV ne pouvait recevoir cette communication qu'avec un extrême déplaisir et répondit par un refus[2]; mais, sachant bien que la Reine le prendrait fort mal, il donnait à Boissise de longues explications, qu'il devrait développer à la cour de Londres. « Avec quel droit, écrivait-il, puis-je arrester et luy livrer ces gens, que la tourmente de la mer a jettez en mon royaume, qui sont à la solde et au service d'ung prince avec lequel je suis en paix et qui sont descendus en terre, avec ma permission. » « Je ferois une telle playe à ma foy et reputation que personne ne se fieroit plus en moy. » « Priez la doncques, de ma part, de se contanter de tirer preuves de mon amitié en choses

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 25 septembre 1599.— Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 110.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 5 octobre 1599. — *Pièces justificatives*, p. 92.

qui luy soyent plus utiles et ne me soyent si honteuses et dommageables. »

Le 16 octobre[1], M. de Boissise visita la Reine à Richmond et lui présenta les lettres de Henri IV, à propos des Irlandais. Il exposa toutes les raisons que le Roi pouvait avoir de ne pas souscrire au désir de la Reine et entre autres lui fit observer assez habilement que la paix faite avec le roi d'Espagne l'obligeait à donner retraite à ses sujets et serviteurs et que, quand on avait délivré un sauf-conduit général pour tous les gens à bord du navire venu à la côte, Sa Majesté ignorait encore la présence d'Irlandais parmi eux. La Reine ne prit ni la lettre du Roi ni les raisons de Boissise en bonne part. « Elle avoit voulu esprouver, en ceste occasion, ce qu'elle pouvoyt esperer en chose plus grande » de Sa Majesté, « qui ne debvoit avoir moins d'esgard aux traittez de long tempz faicts entre vous, qui deffendoyent de retirer les traistres et rebelles l'ung de l'autre, qu'à la paix faicte avec le roy d'Espaigne. » D'ailleurs, elle savait qu'il en était, parmi ces Irlandais, qui avaient voulu attenter à sa vie. Toutes les excuses de l'ambassadeur furent inutiles pour calmer son irritation et, à la fin de la conversation, Boissise ayant tenté de mettre en avant la question de la paix, elle lui riposta que « Cumans l'estoit venu trouver avant-hier », mais « qu'elle esperoit n'importuner point en cest endroict » Sa Majesté.

L'arrivée de Coomans, M. de Boissise la connaissait. Dès le 11 octobre[2], l'agent secret était venu le visiter et, sans se livrer le moins du monde, lui avait cependant

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 17 octobre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 114 v°.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 13 octobre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 113.

appris qu'il était venu en Angleterre porteur de lettres de l'Archiduc à la Reine pleines d'honneur, de respect et d'affection. Malheureusement, il ne comptait guère que l'on pût amener à la paix Messieurs des États, qui seraient cause de la ruine de tous les Pays-Bas, d'autant plus que, la guerre continuant, l'Archiduc se verrait contraint de toujours se servir des Espagnols. Et pourtant, les États devraient bien considérer que, si la paix se faisait avec l'Angleterre, ils seraient assaillis de toutes parts, privés de tout trafic et exposés à une révolte du peuple.

Il était aisé de voir où tendaient ces propos sur les États; mais, ils n'apprenaient rien à l'ambassadeur de France, au sujet des négociations; la Reine semblait vouloir se renfermer dans le silence dont elle l'avait menacé et tout ce qui parvenait à Boissise, pour le moment, se bornait à des bruits de cour. Par exemple[1], la Reine se disait satisfaite du pouvoir donné par le roi d'Espagne à l'Archiduc et elle traiterait, même si les États restaient à l'écart; mais, elle n'avait encore rien fait dire à leur agent, sinon que l'affaire n'était pas mûre. On ajoutait qu'elle prétendait traiter chez elle, parce que, en l'an 1588, elle n'avait pas fait difficulté d'envoyer ses députés auprès du duc de Parme.

A une seconde visite, avant son départ[2], Coomans se montra aussi réservé que la première fois. Il se borna à parler de la misère de son pays et de la haine que l'on y portait aux Espagnols, dont rien ne saurait le délivrer, que la paix. L'ambassadeur fit observer que, si l'Archiduc voulait licencier les troupes étrangères, la population des

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 17 octobre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 116 v°.

2. La lettre, en date du 28 octobre, de M. de Boissise au Roi, dit : « Cumans partit la sepmaine passée. » Le dimanche, dernier jour de cette semaine, est le 24. (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 117 v°.)

Pays-Bas pourrait se montrer satisfaite et peut-être se prêter à quelque accommodement : Coomans répondit que l'Archiduc ne risquerait jamais cela, qu'auparavant l'Infante et lui eussent été reconnus, et qu'il ne se priverait pas de l'appui des Espagnols, sans être assuré de recouvrer ces pays. Les provinces que l'Archiduc conservait encore ne suffisaient pas à défrayer sa table et puisqu'il tirait ses principales ressources du roi d'Espagne, il était contraint de dépendre de lui.

A quelques jours de là, M. de Boissise s'était procuré des renseignements sur le voyage de Coomans, et comme ni la Reine ni Cecil ne les lui avaient fournis, nous devons supposer que c'était par la voie secrète, dont il nous a parlé déjà une fois. Le 11 novembre[1], il les transmettait au Roi. La teneur de la dernière lettre que l'Archiduc avait écrite à la Reine, au nom de l'Infante et au sien, était que : « Ilz avoyent entendu, avec grand contentement, que la dite dame fust si bien disposée à la paix, comme de leur part ilz l'asseuroyent n'avoir rien plus à cœur, et que des lors que le dit Archiduc estoit gouverneur ez Pays-Bas, il avoit tousjours désiré de pacifier la maison d'Hespaigne avec la France et l'Angleterre, ce qui luy estoyt heureusement reussy avec l'une, esperant que le mesme adviendroit avec l'autre ; à quoy il estoit obligé de s'employer de tant plus que de gouverneur Dieu l'avoit rendu seigneur en quelque partie des dits pays. Qu'à cest effect le sieur Cumans, son conseiller, estoit depesché vers elle, pour luy faire entendre de vive voix leur intention, à laquelle s'il plaisoit à la dite dame se conformer, elle deputeroit au plus tost ses commissaires, comme de leur part ilz feroyent, affin d'amener ung si bon œuvre à sa perfec-

1. Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 119 v°.

tion. » La Reine, continuait Boissise, a répondu : « Qu'elle est tousjours en bonne volonté d'entendre à la dite paix et se resjouist que les dits Archiducz ayent mesme intention; qu'elle est si avant engagée de sa foy et honneur avec les Estats, qu'elle ne peut traicter sans les advertir et savoir d'eux s'ilz y veulent entendre, affin que, selon leur response, elle se resolve de traitter avec eux ou separement, ce qu'elle fera proposer aux dits Estatz et s'efforcera de leur persuader la dite paix et de leur response advertira les ditz Archiducz. »

Dans une conversation avec Robert Cecil, Coomans avait parlé du lieu où pourraient s'assembler les commissaires et proposé inutilement Dunkerque. Il avait ensuite pensé à Calais; mais, en considération du déplaisir que l'Archiduc avait eu à rendre cette ville conquise par lui et des regrets des Anglais, qui croyaient toujours que la place aurait dû être entre leurs mains, ils l'avaient écartée et Boulogne semblait devoir réunir tous les suffrages. Rien cependant n'était encore arrêté.

Les pourparlers de paix étaient déjà anciens et la Reine avait toujours différé d'en parler au représentant des États. L'affaire était maintenant trop engagée et elle ne pouvait, sans manquer absolument d'égards vis-à-vis de ses alliés, attendre plus longtemps. Elle se décida à entretenir M. Caron des propositions qu'on lui faisait. — Les affaires de son royaume, lui dit-elle, la pressaient de les écouter et elle traiterait volontiers, si on lui offrait des conditions raisonnables, mais elle désirait vivement que ce ne fût pas sans les États. Eux seuls savaient ce qui leur convenait et elle ne songeait pas à les porter de force à la paix; elle se disposait à leur écrire, pour leur faire connaître en quels termes elle était avec l'Archiduc et leur permettre ainsi de prendre

une décision conforme à leurs intérêts. Elle serait contente qu'ils voulussent entrer en accommodement en même temps qu'elle, si toutefois la chose se pouvait faire sans dommage pour eux. En tout cas, quoi qu'elle pût conclure avec l'Archiduc, elle serait toujours bonne amie avec eux. Et, pour persuader leur agent, elle ajouta qu'il était en sa puissance de leur obtenir de bonnes conditions, dont elle se porterait garante.

M. Caron ne laissa aucun espoir à la Reine de voir les Provinces faire la paix. Il estimait que les États pouvaient sauver l'indépendance des Pays-Bas, sans l'appui de la Reine, qui était à peu près nul depuis deux ans; seules, les villes qui étaient entre ses mains leur causaient quelque préoccupation, puisqu'ils n'avaient que la parole d'Élisabeth, pour assurer leur reddition à de bonnes conditions, dans le cas où l'Angleterre ferait la paix; mais, Messieurs des États étaient certains d'y être demeurés les plus forts. Néanmoins, l'ambassadeur hollandais[1] partit, le 7 novembre, pour aller porter à ses maîtres les propositions de la Reine.

Pendant l'absence de M. Caron et jusqu'au retour du sieur Coomans, il ne devait pas se passer grand'chose d'important à la cour de la Reine. M. de Boissise y apprenait[2] seulement que les Archiducs avaient envoyé au roi d'Espagne la réponse de la Reine et que Sir Edmonds avait ordre de se tenir prêt à passer en Flandre, au premier avis. En transmettant ces renseignements au Roi, M. de Boissise pouvait aussi lui rapporter une conversation de nature à apaiser en partie ses craintes au sujet des États. L'abandon

1. Il y avait déjà neuf ans que M. Caron faisait les affaires des États à Londres.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 21 novembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 124 *bis*.

des Hollandais, la question des places données en garantie à Élisabeth causaient à Henri d'incessants soucis [1] et il ne comptait guère que sur la jalousie qu'aurait la Reine de voir les États désespérés se retourner vers lui, pour dominer son égoïsme politique.

Le 23 novembre [2], comme la Reine revenait à Londres, M. de Boissise se rendit au-devant d'elle à Chelsea, où elle s'était arrêtée pour dîner et où il fut l'hôte de l'amiral. Il eut l'occasion d'entretenir M. Cecil et le sujet des États ne tarda pas à venir dans la conversation. — Il me dit, écrit Boissise au Roi, « que l'on luy alleguoit, pour inconveniens de la paix, que Vostre Majesté prendroit la protection des Pays-Bas, ce que toutesfois, elle ne pouvoit faire, sans avoir guerre avec le roy d'Hespaigne, me priant de luy dire ce que j'en pensoys. Je luy diz que le feroy très volontiers, pourveu qu'au paravant il me dist si la Royne, faisant la paix, estoit desliberée de

1. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 26 octobre, 3, 12, 24 novembre et 3 décembre 1599. — *Pièces justificatives*, pp. 95, 96, 98, 100 et 102.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 novembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 127 v°.

La description que donne l'ambassadeur de l'entrée d'Élisabeth à Londres m'a paru mériter d'être transcrite ici :

« Je la fus trouver à Shelsay, où elle estoit venue disner....., et l'accompaignay jusques à Westmunter, où elle n'arriva que de nuict. La dite dame marche avec beaucoup de magnificence. Elle estoit dans une lictiere richement parée et suyvie d'ung grand nombre de comtes, barons, gentilzhommes, dames et demoiselles, tous bien vestus et montez. Les officiers de la couronne comme l'admiral, le grand thresorier, le chambellan estoyent à l'entour d'elle; le comte Darby, issu de l'une des sœurs du roy Henry VIII[e] et qui pourroit, après la dite dame, pretendre droict à la couronne, luy portoit l'espée; le comte de Worcester, faisant la charge de grand escuyer, au lieu du comte d'Essex, menoit sa hacquenée et tous les dits sieurs avoyent la teste nue. Le maire de ceste ville, duquel l'auctorité est grande, luy vint au devant, avec sept ou huict cens bourgeois ayans tous la chaisne d'or au col. Tout le peuple estoit espandu par les champz, qui faisoit retentir l'air de vœux et d'acclamations, lesquelles la dite dame recepvoit, avec ung visage fort doux et humain, et s'arrestoit souvent pour parler à eux et les remercier, de sorte qu'il faisoit bon voir le combat d'affections d'entre la dite dame..... »

se despartir de l'amitié des dits Estats. Il se prit à rire et, sans autre response, changea de propoz. »

A peu de jours de là[1], M. Caron revint à Londres, porteur de la résolution des États. Ils étaient décidés[2] à ne pas écouter les propositions de paix et, quand il ne leur resterait qu'une seule ville, à « souffrir plustost toutes extremitez que de se soumettre à ces princes ». Tandis qu'ils délibéraient, le duc d'Arschot[3] et le comte d'Arenberg, munis de passeports, étaient venus à la Haye visiter, l'un sa femme, l'autre sa mère, et avaient pu s'entretenir avec quelques membres des États. Ils leur avaient représenté d'un côté les puissants moyens dont disposaient les Archiducs, la longueur de la guerre et l'incertitude de son issue; de l'autre, leur avaient vanté la douceur et la bonté de ces princes, leur promettant qu'ils obtiendraient d'eux toutes les conditions qu'ils voudraient, « pourveu qu'ilz les reconnussent tellement quellement »; enfin, ils n'oublièrent rien pour les porter à la paix. Tous leurs efforts furent inutiles, devant l'inébranlable fermeté de ces Messieurs.

Quand M. Caron lui eut fait connaître leur décision, la Reine l'assura qu'elle-même ne se hâterait point d'en prendre une, mais enverrait quelqu'un aux États, pour connaître leur résolution définitive. Elle ne pouvait leur promettre de ne pas traiter, car elle désirait faire voir à la Chrétienté

1. Le 12 novembre au soir. (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 13 novembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 131 v°.)

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 22 décembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 132.

Cecil écrit, le 17 décembre, à Neville, que M. Caron est de retour, que les États refusent pour le moment d'entrer dans un traité quelconque et qu'ils laissent à la Reine le soin de décider dans sa sagesse ce qu'elle doit faire. (*Memorials of affairs of State*, I, 137.)

3. M. de Boissise avait, dès le 11 novembre, informé le Roi de la visite de ces messieurs à la Haye, qui ne laissait pas que de préoccuper Élisabeth. (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 120.)

qu'elle ne se plaisait pas à nourrir la guerre chez ses voisins, comme on le lui reprochait; mais, si elle reconnaissait que, sous le couvert de la paix, on lui préparât une guerre cruelle, elle serait excusable de ne pas écouter les propositions qu'on lui faisait. Elle assurait les États que rien ne se conclurait à leur préjudice; son honneur le lui défendait et l'intérêt qu'elle avait à leur conservation l'empêcherait de rien précipiter.

Comme conséquence de sa conversation avec Caron, la Reine faisait partir Sir Edmonds [1] pour les Pays-Bas, au commencement de janvier 1600. Il [2] avait charge de remercier les Archiducs de leur bonne amitié et du désir qu'ils avaient témoigné de renouveler les anciens traités entre Angleterre et Bourgogne, et d'insister particulièrement pour que les députés se réunissent en Angleterre, à Canterbury par exemple. La Reine et les membres du conseil attachaient un grand prix à cette concession, « tant pour l'honneur que pour les conditions, » qu'ils espéraient plus facilement obtenir avantageuses. M. Cecil, qui ne pouvait quitter Élisabeth et désirait vivement assister aux conférences, y tenait plus que personne.

Les Archiducs avaient, de leur côté, parlé de Gand, Bru-

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 1er et 9 janvier 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 133 et 135.

Le 7 janvier 1600, Cecil écrit à Neville que M. Edmonds a été expédié vers l'Archiduc, avec une lettre de crédit et cette instruction : qu'il fasse part à l'Archiduc du refus des États, qui afflige la Reine, sans qu'elle puisse les contraindre, et que, pour sa part, elle est résolue à choisir des commissaires qui la représenteront au traité. Et à ce propos il devra d'abord lui demander s'il ne pourrait pas envoyer ici ses députés vers Sa Majesté, comme on l'avait autrefois offert, vu qu'il est la troisième personne du traité et moins qualifié qu'elle, la reine d'Angleterre, etc..... (*Memorials of affairs of State,* I, 139.)

Cecil avouait, à la fin, à Neville que la Reine voudrait bien éviter de tenir la conférence en France, dans la crainte que le Roi y envoyât des délégués.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi et à M. de Villeroy, du 25 janvier 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 138 v° et suiv.

ges ou Louvain, mais on ne croyait pas trouver grande résistance de leur part à faire passer la mer à leurs commissaires; cependant, s'ils refusaient absolument, Sir Edmonds devait aller trouver le Roi et lui demander la permission que le congrès eût lieu dans sa ville de Boulogne.

C'était à ce dernier parti qu'ils allaient en venir. Déjà, avant l'arrivée d'Edmonds à Bruxelles, on avait conseillé aux Archiducs de s'adresser au Roi, pour obtenir de lui la permission de s'assembler en son royaume, comme en pays neutre; aussi, quand il aborda l'Archiduc, trouva-t-il le terrain mal préparé. L'ambassadeur d'Espagne, soutenu par le nonce du Pape, ne voulait pas que les négociations se poursuivissent en Angleterre et, après avoir beaucoup insisté, force fut à Edmonds d'y renoncer [1]. Malgré ce refus, l'envoyé anglais avait été admirablement accueilli en Flandre : on l'avait détourné de son chemin, pour le faire passer par plusieurs villes, où le peuple avait sonné les cloches, en signe de réjouissance; partout on lui faisait des « caresses extraordinaires », au point d'exciter le mécontentement de la Reine, qui avait agi très discrètement avec Coomans et voyait bien que tout ce bruit avait pour but de faire croire que la recherche de la paix [2] venait d'elle.

Edmonds, ayant épuisé la lettre de ses instructions vis-à-vis d'Albert d'Autriche, prit le chemin de Paris, où il alla trouver le Roi [3], de la part de la Reine, et le pria « de

1. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 18 janvier et 17 février 1600. — *Pièces justificatives*, p. 110 et 116.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 12 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 143 v°.

3. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 17 février 1600. — *Pièces justificatives*, p. 116.

Le 20 février, c'est-à-dire presque en même temps qu'Edmonds parlait au Roi, la Reine entretenait Boissise du même sujet. (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 21 février. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 144 v°.)

trouver bon que la dite assemblée et conférence » se fît en sa ville de Boulogne; il lui remit en même temps une lettre d'Élisabeth, du 24 décembre 1599. Le Roi, qui venait de recevoir la même demande de la part des Archiducs, l'accorda gracieusement et remit à Edmonds une réponse [1] à la Reine, dans laquelle il lui offrait tout ce qui dépendrait de lui, pour la satisfaire. En outre [2], Henri, ayant su que l'ambassadeur d'Élisabeth avait dit que leurs députés seraient « mal logez et accommodez » en la basse ville de Boulogne (car, dans la ville haute, on ne loge que les gens de guerre), fit offrir par M. de Villeroy à Th. Edmonds et à l'ambassadeur d'Espagne Abbeville ou Dieppe, s'ils le préféraient. Après quoi le secrétaire de la Reine, dont le temps était compté et qui voulait éviter les occasions de s'ouvrir, regagna l'Angleterre.

Plus on allait, plus il devenait vraisemblable que la paix se ferait. Il est vrai que les difficultés à surmonter ne manquaient pas. Sans s'en expliquer davantage, la Reine [3] laissait entendre qu'elle ne traiterait que si on lui faisait des avantages, et déclarait qu'elle ne se séparerait pas des États et ne s'obligerait pas à ce que ses sujets ne pussent les servir. De leur côté, les Espagnols [4] ne voulaient pas faire un marché de dupes. La Reine rendrait-elle les places, qu'elle tenait en gage, à eux ou aux États, ou les conserverait-elle encore; mais alors, y auraient-ils accès comme les États? Retirerait-elle les gens de guerre de sa nation qui se tenaient en Flandre et s'abstiendrait-elle de tout commerce

1. Lettre du 18 février, dans le *Recueil des Lettres missives*, V, 205.

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 19 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 147.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 27 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 149 v°.

4. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 17 février 1600. — *Pièces justificatives*, p. 116.

et de toute correspondance avec les États? S'ils ne devaient pas avoir satisfaction sur ces points, quelle utilité aurait pour l'Espagne cette paix boiteuse? C'est ce que laissait entendre l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

En revanche, le désir de la paix était grand chez la plupart des membres du conseil d'Angleterre. Boissise sentait un véritable courant se former en ce sens à la cour, où il n'était discours que de la comparaison des alliances de France et Bourgogne, dont l'une leur avait été toujours dommageable et l'autre profitable, comme l'avait dit lui-même M. Neville à M. de Villeroy; et M. Edmonds, en passant à Paris, avait laissé entendre à quelqu'un « qu'il n'estoit pas raisonnable que l'obstination et dureté des Estats tint en peyne le reste de la Chrestienté ».

Les Anglais voulaient à tout prix reprendre leur commerce avec l'Espagne et les États de l'Archiduc et avoir toutes leurs forces disponibles, pour pacifier l'Irlande; les Espagnols avaient besoin de se trouver seuls en face des provinces de Hollande et Zélande, pour les écraser; leurs flottes venant des Indes cesseraient d'être la proie des pirates anglais et leur puissance serait ainsi doublée. Un jour, ils pourraient revenir aux projets de Philippe II et se retourner contre l'Angleterre. Toutes ces considérations, que le Roi[1] avait pesées et mûries, l'amenaient à croire à la paix.

Cette paix causait au Roi, sa correspondance nous le montre, une inquiétude inexprimable. Quand il avait écrit à M. de Boissise : « Si les Estats succomboyent », « quelle seroit la puissance qui pourroit resister à celle-là, par mer et par terre »? il avait résumé en quelques mots toutes ses

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 11 mars 1600. — *Pièces justificatives*, p. 122.

préoccupations. Momentanément, il ne pouvait rien reprocher aux Espagnols, qui l'autorisât à croire à un retour d'hostilités de leur part, et l'accord qu'il venait de conclure avec le duc de Savoie, au sujet du marquisat de Saluces, devait le rassurer; mais il ne considérait, avec raison, la paix de Vervins que comme une trêve, que l'épuisement de la lutte avait imposée aux deux adversaires et que romprait le premier des deux qui se croirait en état de recommencer la guerre et d'établir sa supériorité sur l'autre. Le nouveau roi d'Espagne n'avait pas encore pris la peine de jurer cette paix et, dans toutes ses négociations avec l'Angleterre, se tenait sur la réserve, au point de ne pas inviter Henri à intervenir à l'entrevue de Boulogne, comme par honneur il semblait qu'il aurait dû faire, disait le Roi, puisqu'on l'avait prié de « mettre le tapis ». En outre, il n'était bruit que de préparatifs guerriers extraordinaires faits par l'Espagne, que permettait l'arrivée de la flotte des Indes chargée de quatorze millions d'or. Frédéric Spinola allait être renforcé d'un nombre imposant de galères et le comte de Fuentes, mis à la tête du Milanais et de toutes les possessions espagnoles en Italie, devait s'y rendre hâtivement, avec 4 ou 5.000 hommes, des pouvoirs exceptionnels et une somme importante d'argent[1].

Il ne fallait pas laisser voir à Élisabeth ces préoccupations, paraître au contraire s'associer à sa satisfaction d'arriver à un but longtemps poursuivi et s'informer de tout le mieux que l'on pourrait. C'est ce que le Roi se hâta de conseiller à Boissise, quand il eût vu Sir Edmonds. L'ambassadeur devrait se rendre chez la Reine, après le retour de l'envoyé anglais, lui offrir de nouveau la ville de Boulogne,

1. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 17 et 26 février, 11 et 20 mars 1600. — *Pièces justificatives*, pp. 116, 118, 122 et 126.

pour l'assemblée, et tout ce qui dépendrait du Roi, qu'elle croirait « pouvoir advancer le bien de ses affaires et son contantement ». Mais, il n'oubliait pas non plus de fournir à Boissise tous les renseignements et de lui exposer toutes les idées qui, habilement étalés aux yeux de sa chère sœur et cousine, éveilleraient ou affirmeraient dans son cœur sa défiance contre les Espagnols. Si l'Archiduc consentait à admettre que la Reine conservât ses rapports anciens avec les États, sans doute il comptait bien qu'après la paix le temps et les circonstances feraient naître des difficultés que rendrait trop facilement aiguës le désespoir auquel seraient réduites les Provinces abandonnées. Comment les conseillers de la paix pouvaient-ils invoquer, à l'appui de leur théorie, les souvenirs de l'alliance de Bourgogne, aujourd'hui que les États et les forces de cette maison étaient aux mains des princes d'Autriche, dont la condition et les idées étaient si différentes de celles des ducs qui avaient gouverné les Flandres autrefois?

Les instructions du Roi allaient être ponctuellement exécutées par M. de Boissise et de façon à donner toute satisfaction à Henri IV. S'il a parfois manqué de tact, dans les affaires du traité de navigation, Jean de Thumery se révèle dans celles d'Espagne. Il fait preuve de perspicacité, d'un jugement sain des affaires, s'associe avec intelligence aux vues de son maître, qu'il devine parfois, avant que celui-ci les ait exposées, enfin montre de la décision dans des circonstances graves, où la difficulté des communications et la nécessité d'agir faisait des ambassadeurs d'autrefois mieux que ce qu'ils sont trop souvent aujourd'hui, des commis du télégraphe. Les affaires ont grandi et élevé son intelligence, et il a puisé de précieux enseignements, dans la correspondance qu'il entretient d'une façon suivie avec le Roi et Mon-

sieur de Neufville. A un théoricien de parlement a succédé un homme d'État, quand, pénétré de l'esprit de Henri IV, il lui écrit, à propos du goût anglais pour l'alliance de Bourgogne: « Sire, Qui pense gouverner ung Estat par reigles et maximes se trompe bien souvent, estans les affaires du monde trop subjectes à mutations, ausquelles il fault accommoder les conseilz, ou tumber en beaucoup d'inconveniens[1]. »

Le 26 février 1600, M. Edmonds était de retour à Londres et, deux jours après le secrétaire, arrivait M. l'audiencier Verreyken[2]. La Reine lui avait envoyé deux pinaces pour le passer et un sauf-conduit qui lui fut remis à Calais par un gentilhomme. Il reçut le pli royal, avec beaucoup de cérémonie et de respect, le mettant sur son cœur, sur ses yeux et le baisant plusieurs fois, puis ajouta, en levant les yeux au ciel, que la parole de la Reine était plus que suffisante pour sa garantie. En revanche, pendant la traversée, on eut peine à le rassurer de la crainte que le navire fût accosté par les Hollandais. Sir Edmonds, qui paraissait en fort bons termes avec lui, alla à sa rencontre à la dernière étape avant Londres et le conduisit à son logis, chez un riche marchand, où il était défrayé de tout par la Reine. Le lendemain de son arrivée, Élisabeth lui envoya souhaiter la bienvenue et Cecil eut plusieurs entretiens avec lui, à la suite desquels il obtint, le 4 mars, sa première audience au château de Richmond. La Reine, contre la coutume, le reçut non dans la salle de présence, mais dans sa chambre, où il y avait peu de monde. L'entrevue se passa en échange de compliments; Verreyken affirmait que la Reine ne rencontrerait que sincérité et elle lui répondait de même.

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 27 février et 6 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 149 v° et 151.

2. M. Gachard a raconté avec détails la mission de Verreyken.

Boissise, aux aguets, était informé de tout. Déjà, le mois précédent, en annonçant la venue de Verreyken au Roi, qui la connaissait aussi, il l'entretenait de la question de la paix et faisait une bonne réponse aux préoccupations et aux regrets de Henri, de ne pas être invité à se faire représenter à la conférence. Il racontait à Villeroy [1] ce qui lui revenait en mémoire d'une visite de M. Edmonds, de l'été passé, au moment du second voyage de Coomans et alors que les Anglais redoutaient une descente des Espagnols : Sir Edmonds lui avait dit que le Roi serait tenu au courant de toute la négociation et invité à envoyer ses députés à la conférence et il ajoutait, en comparant avec la situation présente : « Je croy qu'il n'est que bon qu'ils en usent ainsy, car, si Sa Majesté y envoyoit ses deputés, les Estats croiroyent qu'Elle auroit consenty à tout le mal qu'ilz pourront recepvoir de ceste paix, et voy que, si Sa Majesté veult, elle pourra tirer quelque advantage de ceste occasion. »

Il comprenait la curiosité du Roi, pour lequel il fallait absolument se procurer des nouvelles. Le lendemain [2] de la réception de Verreyken, il était à la cour et admis auprès d'Élisabeth. Son premier soin, après l'avoir saluée, fut de se conformer aux instructions qu'il avait reçues. Il la pria donc de choisir dans le royaume de France le lieu qui lui semblerait le plus commode pour la conférence de ses députés avec ceux d'Espagne et l'assura qu'elle y serait obéie comme dans son propre pays. Le Roi, ajouta-t-il, ne saurait avoir de plus grand contentement que de trouver l'occasion de lui témoigner son affection, « à laquelle si les effectz pouvoyent

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 27 février 1600. — Bibl nat., Ms. fr. 4128, fol. 150 v°.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 6 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 151 v°.

respondre, elle verroit » que le Roi ne savait se condamner à rester neutre, quand il s'agissait des intérêts de la Reine, dont ceux de Sa Majesté ne seraient jamais séparés. La Reine remercia beaucoup et se déclara fort obligée au Roi, puis fit elle-même à l'ambassadeur le récit de son entrevue avec Verreyken. Les Archiducs avaient désiré que leurs députés s'assemblassent à Boulogne, ce qu'elle avait volontiers accordé. La veille, elle avait reçu le sieur Verreyken, qui lui avait remis des lettres de l'Archiduc et de l'Infante, dans lesquelles ils lui exprimaient leur grand désir d'établir la paix et de nouer amitié avec elle et l'invitaient, si elle était dans les mêmes dispositions, à ne pas « differer ung si bon œuvre, sçachans que plusieurs s'efforçoyent de traverser leur contantement ». Dans ce but, ils lui avaient envoyé le sieur Verreyken, pour préparer tout, de telle sorte que leurs députés n'eussent qu'à procéder à la conclusion. — La Reine, aurait-elle répondu, n'était entrée en guerre que pour sa défense et en désirait la fin par une bonne paix, autant que les Archiducs. « L'Infante avoit occasion de l'aymer aultant que personne du monde, pour les prieres qu'elle avoit faict à Dieu, à ce que l'ame du feu roy d'Espaigne, son pere, ne fust point tourmentée, après sa mort, à l'occasion de tant de maux qu'il luy avoit faictz, et s'asseuroit que la dite ame estoit à present en repos. Si elle avoit prié pour celuy qui l'avoit persecutée, elle ne pouvoit estre ennemie de ceux desquelz elle n'avoit point receu d'injure. » Le passé n'empêcherait pas qu'ils fussent amis : par suite, elle avait donné charge à quelques membres de son conseil de s'aboucher avec le sieur Verreyken.

Après cette déclaration, la Reine causa encore un moment avec M. de Boissise, l'entretenant « de la façon grave » de l'Infante, à laquelle s'étudiaient les Espagnols, dès leur jeu-

nesse. Et à ce propos, « elle estoit, disait-elle, entrée en comparoison de ces espritz espaignols avec les Anglois, qu'elle recognoissoit inferieurs, comme plus esloignez du soleil, et craignoit partant la subtilité de ces espritz ignées » : elle laissait cependant deviner qu'elle ne leur permettrait de prendre aucun avantage sur elle. Boissise profita du tour de la conversation pour lui faire entendre que l'Infante « estoit de peu de parolles » et que, sans doute, « cela venoit de la nourriture », mais n'insista pas, pour ne pas éveiller les soupçons de la Reine et, après quelques autres propos, se retira.

A l'issue de son audience, M. Verreyken fut mis en communication avec les membres les plus importants du Conseil, à savoir le grand trésorier, l'amiral, le chambellan et Cecil, et leur longue conférence fut suivie d'une série d'autres réunions presque ininterrompue[1]; mais l'entente[2] ne semblait pas se faire vite. Leurs prétentions réciproques étaient en effet difficilement conciliables. L'envoyé des Espagnols insistait pour que l'alliance, qu'allaient contracter l'Espagne et l'Angleterre, fût offensive et défensive et que la Reine promît de joindre ses forces à celles de Philippe et de l'archiduc Albert contre leurs ennemis : or, ces princes n'en pouvaient

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 15 et 22 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 155 et 157 v°.

2. M. Cecil écrit, le 12 mars, à M. Neville, à propos de Verreyken :

Nous avons découvert complètement les motifs de son voyage : il a bien plutôt pour mission de soulever les questions et d'écouter nos réponses que de nous apporter satisfaction sur un point quelconque. Quand nous nous en sommes aperçus, nous avons réglé notre conduite d'après cela. Il est vrai que certaines questions ne pourraient pas être tranchées, avant la réunion des plénipotentiaires; mais, comme nous voyons qu'en Espagne et en Flandre ils peuvent tirer plus d'avantages que nous d'un traité mensonger, la Reine a raison d'être méticuleuse, avant de se compromettre par l'envoi de ses députés au delà de la mer, à moins qu'elle n'obtienne à peu près l'assurance que l'on soit d'accord sur les points les plus importants. (*Memorials of affairs of State,* I, 157.)

avouer d'autres pour le moment que les États et la Reine semblait si peu disposée à les abandonner, qu'elle demandait pour les Flamands réfugiés chez elle le droit de jouir des biens qu'ils possédaient en Flandre et d'y aller et en revenir en toute liberté. En second lieu, l'audiencier réclamait les villes engagées, sans offrir une compensation en argent, tandis qu'Élisabeth voulait les retenir, sans s'astreindre à cet égard à une condition quelconque. En revanche, les Anglais faisaient grande instance de pouvoir trafiquer aux Indes. Verreyken ne semblait avoir été écouté avec faveur, que quand il les avait priés d'intervenir auprès des États, pour rendre libre l'entrée du port de Dunkerque, et il était certain que le dépit que leur causait le développement actuel de Calais n'était pas étranger à leur bonne volonté sur ce point. Mais, au total, les demandes de Verreyken étaient repoussées; lui-même déclarait n'avoir pas de pouvoirs s'étendant à des questions aussi graves que celles soulevées par ses adversaires et il en était réduit, au bout de peu de jours, à envoyer demander conseil à Bruxelles et à répondre que toutes les propositions seraient discutées à l'assemblée de Boulogne. Les commissaires anglais lui déclarèrent, à leur tour, qu'ils ne pourraient conseiller à la Reine d'aborder le traité, s'ils n'étaient mieux éclaircis des intentions des Archiducs.

En attendant, on lui faisait fête et après Raleigh, qui l'avait traité magnifiquement, c'était le grand trésorier qui le recevait le 15 mars, le lendemain le chambellan; puis, Lord Cobham, qui passait pour espagnol et ne le quittait guère. Le 17 ou 18 mars, le messager envoyé par lui auprès de l'Archiduc rapportait la demande que leur assemblée, fixée primitivement en mars, fût remise au mois suivant et, après une dernière réunion tenue à son domicile, le 21, Verreyken

quittait Londres le 22 au matin. Le soir même, M. Edmonds devait le rejoindre à Douvres, où ils s'embarqueraient ensemble.

Nous le voyons, jusqu'ici M. de Boissise avait réussi, par son industrie, à connaître à peu près tout ce qui se passait au sein du conseil de la Reine et à en tenir Henri IV informé; il importait encore qu'une communication au moins officieuse lui fût faite, au nom de la Reine, du résultat de la mission de Verreyken, et, pour l'obtenir, au lieu de s'adresser à Élisabeth[1], comme l'en pressait le Roi, il préféra voir d'abord Mr. Cecil, duquel il espérait apprendre les dispositions de sa souveraine.

Le 31 mars au matin, il se présentait chez lui. Le secrétaire de la Reine ne pouvait se méprendre sur les intentions de son visiteur et s'exécuta d'assez bonne grâce, sans abuser des confidences. Il lui dit que leur ambassadeur avait fait entendre à M. de Villeroy ce qui s'était passé avec le sieur Verreyken et qu'ils attendaient le retour de Sir Edmonds, pour connaître la résolution dernière des Archiducs, qu'ils n'avaient pu obtenir de l'envoyé flamand. Celui-ci s'était retranché derrière ses instructions, qu'il prétendait ne pas s'étendre jusque-là, mais, en revanche, aurait bien voulu rapporter à ses maîtres les propositions de la Reine, qui s'était refusée à lui en faire part. Tout ce qu'on avait pu tirer de lui se résumait en trois points, à savoir : que la Reine voulût contracter une alliance offensive et défensive avec les Espagnols; qu'elle rendît les villes des Pays-Bas et qu'elle défendît l'entrée de son royaume et tout commerce à leurs ennemis et rebelles. A ces demandes, la Reine avait répondu qu'elle ne pouvait, à cause de la différence de

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 31 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 159 v°.

religion existant entre elle et les Espagnols, conclure une alliance offensive et défensive telle qu'on la lui proposait, car elle s'obligerait ainsi à faire la guerre à ceux de sa religion, que les princes espagnols considéraient comme leurs ennemis, de même qu'eux seraient astreints à l'assister contre le Pape, qui la persécutait toujours : par suite, elle offrait de conclure avec eux une alliance ordinaire et de devenir leur amie sincère. En ce qui concernait les villes, elle avait promis de les rendre aux États et ne manquerait pas à sa parole; enfin, elle ne pouvait faire cesser les rapports commerciaux qui, de tous temps, avaient existé entre ses sujets et les habitants de Hollande et Zélande. De son côté, la Reine désirait savoir comment les Anglais allant en Espagne seraient traités « au faict de la religion »; à quoi Verreyken n'avait rien pu répondre.

A ce compte rendu, M. le secrétaire Cecil ajouta que la Reine avait été tellement trompée par les Espagnols, lors des anciens pourparlers de paix, qu'elle procéderait cette fois avec plus de lenteur. Boissise remercia M. Cecil de la franchise avec laquelle il en usait avec lui et, sans vouloir prolonger la conversation, lui dit simplement que les débuts d'une affaire aussi grave ne pouvaient qu'être difficiles, surtout avec les Espagnols, qui étaient froids et retenus dans tous leurs actes; mais, que la Reine avait tant de prudence et si bon conseil que tout devait se terminer à son avantage.

Armé de ce que venait de lui apprendre Sir Cecil, M. de Boissise pensa que le moment était venu pour lui de se rendre auprès de la Reine et de l'entretenir de toutes les considérations contre la paix avec l'Espagne, que Henri IV l'avait chargé de faire valoir et que nous avons énumérées plus haut. Prudemment, il avait attendu l'heure propice et

profité de l'excellent conseil donné par M. de Villeroy [1], dans la lettre particulière qu'il joignait à la dépêche royale du 11 mars. Maintenant l'ouverture de M. Cecil lui fournissait l'occasion favorable d'exposer ses idées à la Reine ; se taire même aurait pu être considéré à bon droit par elle comme une preuve d'indifférence ou de mauvaise humeur. A quelquesjours de là encore, vers le 12 avril [2], M. Cecil était venu voir Boissise, pour lui demander s'il désirait avoir quelque autre renseignement, au sujet des négociations, et ce dernier lui avait répondu avec à-propos qu'il se tenait pour satisfait des précédentes déclarations et ne cherchait pas à en apprendre plus que ce que la Reine voudrait bien lui en communiquer. Là-dessus, M. Cecil avait prié la Reine de faire appeler Boissise et c'est à la demande d'Élisabeth qu'il se rendait à l'audience qui lui était assignée, le 15 avril 1600.

Après quelques menus propos, il entrait en matière. Informé, lui disait-il, par son secrétaire, des demandes de l'audiencier Verreyken, il se croyait tenu, par les devoirs de sa charge, de représenter à la Reine ce qui lui semblait utile

1. « Monsieur, Je seray trompé, si l'office que l'on vous commande de faire proffite, combien qu'il soit fondé sur raisons et choses très veritables et dignes de grande consideration ; car, une commodité presente est plus estimée souvent que une centaine de celles qui sont à venir, principalement entre les dames : du moins, Sa Majesté se sera-elle acquittée du soing qu'elle est obligée avoir de la Royne et de son Estat. Mais, il importe que vous executiez le commandement de Sa Majesté, avec telle prudence et discretion, que, s'il ne peut servir, il ne nuise point ny à Sa Majesté ny à la Royne, et me semble qu'il y fault proceder plustost par forme de discours que de remonstrance ; car, souvent les princes, mesmes ceux qui cuident avoir acquis quelque jugement et auctorité aux affaires du monde par une longue experience de prosperité, comme a faict la Royne, ne prennent pas à plaisir d'estre enseignez ny repris de propos deslibéré et le reçoivent en bonne part, quand on le faict comme par occasion. Mais, à qui representé-je ces records. Excusez ma presomption, car elle est plus accompaignée d'affection au service du Roy et au vostre que de vanité, remettant le tout à vostre jugement et plus sain advis. » (Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 11 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 154 v°.)

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 16 avril 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 163 v°.

pour le bien de ses affaires et l'intérêt du Roi. Il la suppliait donc de considérer que cette alliance offensive et défensive, à laquelle on voulait l'amener, exigeait qu'elle eût mêmes amis et ennemis que le roi d'Espagne et l'Archiduc et épousât toutes leurs querelles, dût-elle quitter pour cela ses plus anciens et fidèles amis. Ce résultat obtenu, la paix lui offrirait-elle de grandes garanties : il en pouvait douter. L'expérience ne montrait-elle pas que la paix n'était jamais plus assurée entre les princes que quand l'équilibre de leurs forces ne leur permettait pas de se nuire réciproquement. Quant au Roi, il n'avait rien plus à cœur que de voir tous les ennemis de la Reine ruinés et le nombre de ses amis accrus; mais, son amitié souffrirait avec peine de voir un autre prince plus étroitement uni à elle que lui-même. Telle était cependant la prétention du roi d'Espagne et de l'Infante, qui lui « estoit ung martel insupportable », car il connaissait la sincère affection que le Roi portait à son ancienne alliée. La Reine n'ignorait pas les ambitieux desseins des princes de la maison d'Autriche qui, sous ombre de religion, voulaient s'agrandir de tous les côtés et se servaient des Jésuites, pour publier partout qu'à eux seuls appartenait le droit de régner, comme les seuls véritables princes catholiques. Récemment encore, il en avait eu la preuve; il lui était tombé entre les mains un libelle composé par les Jésuites, au sujet de la succession au trône d'Angleterre, dans lequel ils s'efforçaient de prouver que l'Infante y avait plus de droits que personne, et il était averti qu'une grande quantité d'exemplaires de ce livre avait été apportée dans ce royaume. D'autre part, il savait que les délégués espagnols interviendraient, en faveur des sujets catholiques de la Reine, à propos du traité de paix, tandis que le Roi, son maître, quand il avait été sollicité d'agir ainsi, s'en était toujours défendu.

Récemment, on avait fait une proposition au roi d'Espagne, qu'il paraissait devoir accepter, à savoir d'accorder à quelques personnes le privilège exclusif de la navigation avec les Indes, moyennant quoi ces mêmes personnes offraient d'équiper à leurs frais une flotte de cent navires, de trois mille charges chacun, et une grande quantité de galions, sur laquelle ils entretiendraient constamment 4.000 soldats, sans y comprendre les matelots, et de l'artillerie. Sur les cent navires, cinquante iraient aux Indes, pendant que les autres en reviendraient, et les galions demeureraient sur les côtes d'Espagne ou de Portugal, le tout prêt à constituer une puissante armée à la disposition du roi d'Espagne, qui ne manquerait pas de l'employer contre la France ou l'Angleterre, s'il suivait les conseils des Jésuites.

M. de Boissise ne croyait pas que la séparation momentanée des Pays-Bas et de l'Espagne pût assurer la paix; car ces provinces seraient peut-être de nouveau réunies à la couronne, soit que l'Infante ennuyée des affaires en prît « recompense », comme elle en avait fait ouverture à son frère, soit « par deffaut de lignée, dont en l'ung et en l'autre on tenoit qu'il n'y avoit pas grande esperance ». Si les États venaient à succomber, vu l'impossibilité de soutenir plus longtemps cette terrible guerre, la puissance du roi Philippe, qui disposerait des forces de tous ces pays, deviendrait menaçante pour la Chrétienté. Aussi, serait-il à « desirer que les dits Estats se voulussent ranger à la paix, sous conditions raisonnables, et croyoys, ajouta Boissise, que Vostre Majesté et la dite dame leur pouvoient bien moyenner cela; mais, il n'estoit pas en voz puissances de faire qu'ilz peussent retenir la forme de leur gouvernement, s'il se parloit une fois entre eux de recognoistre les dits Archiducz; car, chasque ville et chascun en particulier courroit

incontinent à la servitude, pour rendre sa condition meilleure, et deviendroyent tous la proye des Espaignolz, qui ne vous sçauroyent gueres de gré de leur avoir donné vingt-cinq ou trente mille hommes de pied, deux mille chevaux et cent navires, qui estoyent les forces que les dits Estatz entretenoyent depuis dix ans. » Tels étaient les résultats que les Espagnols attendaient de la paix, qu'ils croyaient déjà assurée, et dont ils préparaient la réalisation, en armant des galères qui devaient rallier celles de Spinola.

En Allemagne également, la puissance de la maison d'Autriche semblait grandir, tant par les succès que les armes de l'Empereur venaient de remporter, du côté de la Hongrie et de la Transylvanie, que par la mauvaise intelligance qui régnait entre les autres princes de ce pays et autorisait ceux de la maison d'Autriche à violer les lois du Landsfrieden et entre tous l'archiduc Ferdinand à molester les protestants.

Quant à lui, disait en terminant M. de Boissise, il était assuré que la Reine avait pesé toutes les conséquences de la paix et procéderait de telle sorte, qu'elle ne pût causer aucun dommage à elle ou à ses amis. Il la suppliait de prendre en bonne part les considérations qu'il avait développées devant elle, non pour essayer de la détourner de la paix, mais pour s'acquitter de son devoir d'ambassadeur, Comme conclusion, il la requérait de ne pas oublier les intérêts qui l'avaient unie au Roi et amenée à conclure avec lui une alliance, qui n'avait jamais eu plus de raison d'être que maintenant; elle n'en pouvait traiter une plus étroite avec les Espagnols, sans offenser Henri IV : aussi lui demandait-il en grâce de vouloir bien faire consigner, dans son traité de paix, qu'elle n'entendait porter aucune atteinte à l'alliance qu'elle avait avec la France, sans quoi le Roi se croirait oublié et remplacé

par ces nouveaux amis, qui n'auraient jamais pour elle la millième partie de l'affection que son maître lui portait[1].

Nous ne pouvons suivre, dans tous ses détails, le long entretien qu'eut ce jour-là l'ambassadeur de France avec la Reine et qui rend sa lettre du 16 avril si intéressante ; disons seulement qu'Élisabeth avoua à Boissise que Verreyken lui avait proposé de renouveler entre elle et Philippe l'alliance étroite qui existait entre son père et Charles-Quint : elle avait refusé et Boissise devait se contenter de la promesse qu'elle lui donnait, de ne rien faire au préjudice du Roi.

Résumant ensuite l'impression qui lui restait de l'importante conférence qu'il venait d'avoir avec Élisabeth, M. de Boissise écrivait : « Je ne recueille autre chose de ce que dessus, sinon que la Royne continue en son opinion de faire la paix, à quoy neantmoins elle est encores plus persuadée par ses conseillers, qu'elle n'y est de soy-mesme portée. » Et rendant compte du mouvement d'opinion produit en Angleterre par les bruits de paix, il ajoutait : « Il y en a plusieurs icy bien advisez, qui apprehendent que ceste paix ne leur apporte quelque trouble ; car, les Catholicques, qui sont en très grand nombre et traittez assez rigoureusement, essayeront de s'en prevalloir; mais, les ministres et ceux que l'on nomme Puritains portent ce traicté bien impatiemment et en sont estonnez, et croy mesme que Vostre Majesté verra que ce mescontentement passe jusques à ses subjectz de la Relligion, entre lesquelz et les dits Puritains il y a bonne intelligence. C'est pourquoi il m'a semblé qu'il ne seroit point mal à propoz que Vostre Majesté commandast à quelques-ungs des plus apparens de la dite Religion d'en communicquer avec

1. Pour tout l'exposé de Boissise, on peut se reporter à la lettre que lui écrivait Henri IV, le 11 mars 1600. — *Pièces justificatives,* p. 122.

l'ambassadeur d'Angleterre, qui est des deputez de la dicte paix et puritain, pour luy remonstrer les inconveniens qui en peuvent arriver. »

Au milieu des préoccupations des graves affaires du moment, M. de Boissise n'oubliait pas un détail, qui avait de l'importance et sur lequel M. de Villeroy[1] avait récemment rappelé son intention. Il s'agissait de savoir s'il conviendrait de procéder à la prise de possession d'une place de chevalier de la Jarretière dans la chapelle de Windsor. Pour sa part, M. le sous-secrétaire d'État y répugnait, depuis qu'il connaissait le mot de la Reine, disant qu'on la voulait payer en cérémonies[2] et savait que, dans l'opinion commune des Anglais, le but du Roi était de « traverser leur traitté de paix ». Cependant, M. de Villeroy consulta à ce sujet notre ambassadeur et lui demanda ce qu'il penserait de M. de Chatte, pour remplir cet office. Boissise[3] trouva le choix excellent et s'empressa de l'écrire à M. de Villeroy, qui, alors seulement, le soumit à la ratification de Henri IV. Le Roi ne semblait pas pressé : sa lettre du 30 mars[4] en fait foi; mais il revenait bientôt sur sa première impression et, avant d'avoir reçu la dépêche pressante de M. de Boissise du 12 avril[5], il lui annonçait, le 14, sa résolution de faire

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 3 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 149.

2. Lettre de M. Boissise à M. de Villeroy, du 21 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 145 v°.

3. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 15 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 156.

4. *Pièces justificatives*, p. 129.

5. « Je n'ay voullu differer d'advertir Vostre Majesté que, ayant faict sonder l'opinion de plusieurs seigneurs de ce Conseil, touchant la ceremonie de l'ordre de la Jarretiere que Vostre Majesté desire accomplir, j'ay trouvé que c'est chose que la dite dame desire fort et qui luy sera très aggreable ; qui me faict juger qu'il est très à propoz que Vostre Majesté s'en acquitte le plus tost que faire se pourra et ce par quelque seigneur dont la quallité face paroistre combien Vostre Majesté prise le dit ordre, qui se rende, s'il est possible, icy pour

passer la mer à M. de Chatte[1], et le 19 il l'invitait à en donner avis à la Reine.

Mais laissons M. le gouverneur de Dieppe à ses préparatifs et revenons à la lettre royale du 14 avril 1600. Il s'agissait de bien autre chose pour le Roi, en ce moment, que de sa réception définitive dans l'ordre de la Jarretière. Henri IV avait lu avec intérêt la lettre de son ambassadeur du 31 mars dernier et en avait recueilli la meilleure impression. A l'heure même où il la recevait, M. Neville[2] vint le trouver de la part de la Reine et lui répéta ce que M. de

accompaigner la dite dame, le jour de la feste saint George, qui est, à leur compte, le IIIe du mois prochain; car, c'est à quoy la dite dame prendra plus de plaisir, et quelques jours après, il pourra estre installé. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 161.)

Boissise écrivait le même jour à Villeroy que les Anglais auraient bien aimé que le choix du Roi portât sur M. le grand écuyer (fol. 161 vo), à quoi Villeroy répondait, le 19 : « Jamais nous ne fussions venus à bout de faire apprester et partir à tempz M. le Grand, pour arriver par delà au jour de la dite ceremonie, depuis l'arrivée de ce courrier, qui nous a rendu vostre lettre du XVIIe de ce mois; car il est homme qui ne veut rien oublier au logis, quand il faut comparoistre devant les dames, et vous sçavez que M. de Rosny ne met pas la main à la bourse à poinct nommé, principallement pour foncer, comme il eust fallu faire, en ceste occasion. » (fol. 167 vo.)

1. *Pièces justificatives*, pp. 132 et 136.

2. Neville écrit, le 30 mars, à Cecil :

J'ai eu soin de ne pas divulguer les difficultés qui se sont élevées en Angleterre, à propos du traité; mais, j'ai trouvé M. de Villeroy fort bien instruit de tout ce que Votre Honneur m'a écrit. Aussi, forcé d'admettre quelque chose, je lui ai dit qu'on ne semblait pas devoir insister sur les divers points qui nous étaient proposés, et que, quant au renouvellement des anciennes alliances offensives et défensives, je désirais que l'on sût ici que nous en avions été fort pressés, mais que la Reine refusait de rien entendre et qu'il en résulterait vraisemblablement les plus grandes difficultés pour la conclusion du traité.

Le 12 avril, il écrit encore :

A ma dernière audience, le Roi commença à parler de lui-même du traité d'Espagne, témoignant le désir que Sa Majesté leur fit la loi, comme lui-même leur avait imposé la sienne, plutôt que de la recevoir d'eux. Il était de cet avis que, si la Reine voulait se tenir quelque temps à l'écart, ils se mettraient à la raison. Il blâma leurs exorbitantes demandes et me dit que le roi d'Espagne ne souhaitait la paix qu'à cause des affaires embarrassées de l'Archiduc, auxquelles il était si intéressé, qu'un jour il se verrait forcé d'agir contre sa propre inclination. (*Memorials of affairs of State,* I, 161 and 162.)

Boissise tenait de Sir Cecil. Il est vrai qu'il parla d'argent, mais sans aigreur, comme la Reine avec l'agent français à Londres; il toucha également à la question de la contrebande de guerre, sans y mettre l'insistance désobligeante [1], à laquelle le Roi n'était que trop habitué de la part des ministres d'Élisabeth; enfin, il rappela le désir des Anglais de renouveler le traité de 1572, périmé pour ne pas avoir été confirmé par lettres expresses du Roi, dans l'année de son

1. On peut dire que, cette fois du moins, tout le monde était content, car Neville écrit à Cecil, à propos de son entrevue :

M. de Villeroy se plaignit à moi, mais bien plus doucement que de coutume, des grandes pirateries commises par nos vaisseaux sur les leurs, près des côtes de Provence, et le Roi lui-même me dit que nous avions pris six ou sept vaisseaux français. Je les assurai de mon mieux du désir de Sa Majesté de faire bonne justice de tous ces criminels, si on pouvait avoir des preuves contre eux, et leur laissai entendre que ces injures devaient être le fait de quelques pirates désavoués par l'État et proscrits, sans doute entretenus, autant que j'avais pu me renseigner, par quelques princes italiens.

Pour ce motif je le priai de suspendre son jugement, jusqu'à ce que l'on connût au juste les auteurs de ces pirateries.

M. Neville ajoutait plus loin :

A l'occasion de ces plaintes, qui se renouvellent constamment contre nous, il m'est venu une idée, que je m'enhardis à communiquer à Votre Honneur : à savoir que, pour les offenses de cette nature contre les Français, qui seront prouvées et pour lesquelles on trouvera à propos d'accorder restitution, Sa Majesté pourrait garder le bénéfice de cette restitution, en cédant aux plaignants une part de la dette du Roi égale à la somme qui leur est due, tandis qu'ils se désisteraient entre ses mains de toute action contre les offenseurs. Le Roi ne peut avoir d'objection à faire contre cette manière de procéder et deviendrait ainsi moins ardent à la poursuite de ces sortes d'affaires, ou du moins Sa Majesté rentrerait dans une partie de son argent. (*Memorials of affairs of State*, I, 164.)

Il faut remarquer d'ailleurs que comme M. Neville savait (et Sir Cecil le lui rappelait à tout propos) que le principal objet de sa mission était de faire rentrer la Reine dans ses déboursés, il s'ingéniait à trouver des moyens de ressaisir l'argent de sa souveraine. C'est ainsi qu'une fois il avait demandé à Cecil, si la Reine consentirait à accepter en payement une certaine quantité de blé, puisque le Roi prétendait n'avoir pas d'argent. Le secrétaire d'Élisabeth lui répondait à ce propos : La Reine n'a pas grande objection à faire à cela; mais, elle est trop prudente, pour s'en ouvrir avec eux, de crainte qu'ils s'imaginent qu'elle en viendra à se contenter de n'importe quoi. (Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville; 14th july 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 71.)

avènement; mais sa demande ne pouvait que flatter Henri IV et lui était une occasion de s'étendre en protestations d'amitié pour la Reine et en souhaits pour la prospérité de ses affaires. Comme il était sur son départ pour Boulogne[1], où il devait être l'un des représentants de l'Angleterre, Sir Neville avait supplié le Roi de lui faire connaître au plus tôt sa résolution sur les points proposés dans la note remise par lui, à son arrivée en France; car, sa réponse influerait sur l'attitude de la Reine, dans des conférences avec les Espagnols. Ajoutons que les demandes[2] de M. Neville ne venaient pas de son initiative, mais de celle de la Reine : M. de Villeroy s'en était assuré directement auprès de lui et avait reçu une réponse formelle à cet égard.

Ces allures nouvelles de Sir Neville, en parfaite conformité avec celles d'Élisabeth, frappaient le Roi et l'amenaient à imaginer que la Reine pourrait avoir changé de ligne de conduite à son endroit. Il n'oubliait pas à coup sûr que, depuis un an, les Anglais avaient paru faire peu de cas du renouvellement d'une alliance offerte tout d'abord par eux et qu'à toute occasion leur jalousie de la prospérité des affaires

1. Dès le commencement du mois de mars, M. Cecil informait Neville qu'il serait au nombre des commissaires envoyés par la Reine à Boulogne. MM. Herbert, Beale et Edmonds accompagneraient le comte de Northumberland, qui paraissait devoir être le chef de l'ambassade.

Vers la fin d'avril, ces dispositions étaient changées. Au lieu de l'amiral d'Aragon, que les Anglais croyaient placé à la tête de la mission espagnole, ils avaient appris que c'était simplement le résident du roi d'Espagne à Bruxelles qui dirigerait les opérations de la conférence, avec l'assistance d'un secrétaire arrivé tout récemment d'Espagne. Dès lors, il n'y avait plus lieu de faire passer la mer à un personnage de l'importance de Northumberland, et Cecil écrit à Neville qu'il tiendra le premier rang parmi les plénipotentiaires anglais. (Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville; 2nd march 1599, ... and 19th april 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 157, 167 and 171.)

2. Pour qu'il reste trace de ses demandes, M. Neville les consigne dans un mémoire au Roi, daté du 18 avril, qui est imprimé dans les *Memorials of affairs of State* (I, 165).

françaises s'était fait jour; il supposait également qu'ils sollicitaient de lui, à cette heure, une réponse favorable au maintien du traité de 1572, pour s'en prévaloir auprès des Espagnols; mais, mettant en regard la difficulté qu'il y aurait pour les Anglais à tomber d'accord avec les Espagnols, sur les conditions de la paix, et à les faire observer, et la possibilité pour la Reine de ne pas hâter sa décision, tant qu'elle aurait l'amitié de la France et l'appui des États, surtout au moment où les affaires des Archiducs ne paraissaient pas prendre bonne tournure, il en venait à se persuader que l'union des couronnes de France et d'Angleterre était plus opportune que jamais et s'imposerait sans doute à l'esprit d'Élisabeth.

Démasquant à peu près sa pensée devant M. de Boissise, le Roi lui communiquait ces réflexions, dont la conclusion était que son union intime avec la Reine leur permettrait facilement de se passer de l'amitié des autres, et lui commandait de s'éclaircir au plus vite des intentions d'Élisabeth. Henri IV était prêt à donner, dans ce nouvel accord, de larges satisfactions à son amie et enverrait à Boissise les pouvoirs nécessaires, ou ferait passer la mer à un « personnage de qualité, pour auctoriser davantage le dit traicté ». Si la Reine acceptait cette offre, le Roi consentait à définir, dans ce traité nouveau, la forme et les termes du remboursement de l'argent qu'il lui devait et lui payerait des annuités de cinquante, voire même de cent mille écus.

La hâte du Roi[1] de connaître la volonté de la Reine était extrême, au point qu'on avait dû faire partir immédiatement sa dépêche par courrier exprès. Il fit ensuite entendre à l'am-

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 14 avril 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 163.

bassadeur anglais[1], par M. de Villeroy, les mêmes propos que Boissise devait tenir à Élisabeth, mais sans préciser en rien la somme d'écus dont on conviendrait, pour le remboursement annuel des dettes.

En vain Sir Henry Neville avait représenté à Villeroy « plusieurs raisons[2] et considerations importantes au contantement de sa maistresse et à ses affaires », qu'Henri IV avait trouvées absolument « pertinentes » ; en vain était-il allé lui rendre visite, pour insister encore : il n'avait rien pu obtenir. Le Roi désirait mettre obstacle, autant qu'il lui serait possible, au traité hispano-anglais, en rejetant, par ses offres, Élisabeth sur la pente fatale de ses hésitations ; il voulait surtout retarder le moment où il ferait l'aveu de son impuissance et aussi, il faut bien le dire, de son mauvais vouloir à rembourser la Reine, et il poussait le raffinement jusqu'à donner des illusions à l'honnête Boissise, qui se serait mal acquitté de sa commission, s'il eût connu la secrète pensée de Henri. Mais, le 19 avril, le Roi n'hésitait pas à écrire, en parlant de Neville : J' « ay pris cest expedient, pour ne l'esconduire du tout, ou pour n'avoir de quoy mieux

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 19 avril 1600. — *Pièces justificatives,* p. 136.

2. M. Neville, entre autres choses, fit observer, avec beaucoup de raison, à M. de Villeroy, que sa réponse était insuffisante et incertaine sur le principal point traité par lui avec le Roi, celui de l'argent, qui n'avait aucun rapport avec les autres questions, et pour lequel le Roi s'était engagé à donner une prompte réponse. Si le Roi avait l'intention de satisfaire la Reine à cet égard, Neville ne voyait pas de raison pour ne pas le dire, l'état des finances étant dressé pour l'année présente, dont quatre mois étaient écoulés, de sorte que la Reine devait plutôt s'attendre à recevoir son argent qu'à discuter encore. D'ailleurs, aucun traité ne saurait lier plus formellement le Roi à payer ce qu'il devait qu'il l'était déjà, ni le mettre plus en état de s'exécuter. En satisfaisant au moins en partie aux anciens contrats qu'il avait faits, il porterait la Reine à se fier aux traités qu'il lui proposait de renouveler. (Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Paris, 9th april 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 168.)

faire, dont j'ay estimé vous debvoir advertir, affin que vous sçachiez comme il en va. A quoy j'adjousteray, parlant à vous confidemment, comme à mon serviteur très fidelle, que, si la royne d'Angleterre s'attend de tirer de moy quelque somme notable comptant, en faisant le susdit traicté[1], et qu'elle ne le veuille conclure sans cela, il me sera impossible de le faire presentement, tant je suis surchargé de despenses extraordinaires ceste année et ay besoing de penser à mes affaires, principallement jusques à ce que le duc de Savoye ayt effectué nostre accord, dont on parle incertainement et diversement. »

Le Roi attend ma mort pour payer sa dette, aurait dit Élisabeth[2] impatientée des délais nouveaux qu'on apportait incessamment au remboursement des deniers prêtés. La forme brutale qu'elle avait donnée à sa pensée fait bien concevoir l'irritation qu'entretenaient chez elle les faux-fuyants du Roi : elle voulait de l'argent, elle en avait besoin et elle était décidée à poursuivre Henri IV de ses plaintes, jusqu'au jour où il s'exécuterait.

Quand, en juin 1599, après une longue discussion sur les articles de la navigation, M. Cecil mit en avant le retour aux traités anciens entre les deux couronnes, M. de Boissise

1. Le jour même (19 avril) où Henri IV écrit à Boissise ce que nous venons de lire, Neville s'exprime ainsi, en s'adressant à Cecil : M. de Villeroy, je le tiens de source certaine, croit que tout ce que j'ai fait ne vient que de moi seul, à l'effet de les sonder et de leur arracher une promesse d'argent; ce résultat obtenu, Sa Majesté n'aurait aucune intention de renouveler les traités. Mais, s'il plaisait à la Reine de les tirer de ce doute et d'offrir le renouvellement des traités, à la condition qu'on lui payât la somme qu'elle jugerait convenable pour cette année et qu'on lui garantît un payement annuel, jusqu'à liquidation de la dette, vous obtiendriez d'eux cette satisfaction, ou du moins vous auriez gagné cet avantage de savoir que vous ne pourrez jamais vous fier à eux. (*Memorials of affairs of State*, I, 169.)

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 3 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 149.

écrivait[1], à l'issue de la séance du Conseil : « Je ne sçay si ce renouvellement d'alliance est proposé à bon escient ou pour eluder ce reiglement : nous le verrons bientost. » Sur cette question de la remise en vigueur des traités anciens, il ne faut ni absolument douter de la sincérité des Anglais, quand ils en font l'offre, et de celle du Roi, quand il l'accueille avec faveur, ni surtout accorder grande confiance à la bonne foi des deux parties : Élisabeth et Henri ne tiendront compte que des intérêts qu'ils représentent et des circonstances au milieu desquelles ils se meuvent. Ces anciens traités assurent aux Anglais des avantages considérables, que l'occasion seule leur a permis d'obtenir et auxquels ils attachent peut-être encore plus de prix, à l'heure où M. Cecil s'en ouvre avec M. de Boissise, qu'à celle de la signature du traité. Les modifications qu'il serait utile d'y introduire, l'opportunité du moment et de la forme à adopter pour les remettre en vigueur peuvent diviser les hommes politiques influents en Angleterre : ils sont tous d'accord sur le fond de la question; la note officielle remise par Neville, le 18 avril 1600, en est le témoignage formel.

Parmi eux, cependant, et la chose est à remarquer, Sir Robert Cecil, pour sa part, n'a pas de hâte d'aller de l'avant. Outre qu'il est temporiseur, à l'exemple de son père, les traités anciens lui ont permis de se tirer d'affaire, à propos de l'un des articles du traité de navigation, que nous connaissons, et comme on a lié les deux questions de l'adoption des Articles et du renouvellement des traités, il hésite un peu à aborder de nouveau un sujet, qui amène constamment de violentes discussions. Il est aussi très préoccupé d'une

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 22 juin 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 75.

demande[1] d'abaissement des droits d'entrée en Angleterre, de la part des Français, et ne semble pas fixé sur le rang et la préférence qu'il aura à accorder aux trois traités menés de front par le cabinet anglais, ceux de France, d'Espagne et de Danemark. Enfin, chez lui, l'homme d'État est doublé d'un habile courtisan et sans doute, en sa qualité de confident d'Élisabeth, il devine les incertitudes de sa maîtresse, qui proviennent à la fois de l'indécision de son humeur et de la difficulté d'adopter une ligne politique ferme, avant de connaître le résultat des négociations avec l'Espagne. Nul doute qu'il sache, bien avant les autres membres du Conseil, ce qu'il écrit, le 29 avril 1600, à M. Neville : Qu'il soit dit entre nous que Sa Majesté n'a pas grand souci de renouveler les traités, à moins que ce ne soit nécessaire pour le bien du commerce de ses sujets, car elle voit qu'il y a peu de sécurité pour eux.

M. Neville, plus homme d'action que Cecil, est d'avis d'en terminer avec la cour de France, dès qu'on le pourra. — Quand même vous verriez la probabilité de conclure la paix avec l'Espagne, écrit-il à son parent et protecteur, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas bon pour la Reine d'attendre jusqu'à ce qu'elle ait assuré la situation et le commerce de ses marchands en France, et tiré d'ici cinquante ou soixante mille livres, tandis que, si vous faites la paix avec l'Espagnol, elle risque fort de ne jamais revoir un penny.

De son côté, le Roi, désireux d'apporter quelque soulagement aux maux endurés par ses sujets, a embrassé, faute de mieux, le moyen qu'on lui offre de faire un traité, auquel

1. Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville. — *Memorials of affairs of State*, I, 166.

Cette lettre, non datée dans les *Memorials*, est certainement du mois d'avril, comme le prouve la lettre suivante de M. Cecil. (19th april. [O. S.])

on annexerait les articles de la navigation; puis, pressé par les réclamations d'argent de la Reine, auxquelles il veut d'autant moins souscrire, que les affaires de Savoie semblent tous les jours plus compromises, il cherche à accommoder le traité, de manière à gagner encore du temps pour rembourser la Reine. Sur ces entrefaites, au milieu des négociations extra-diplomatiques suivies entre Élisabeth et Philippe III, il croit saisir qu'un flottement se produit dans la politique anglaise, et, pour mettre obstacle à la paix avec l'Espagne, pense que le moment est venu de frapper un coup décisif, en faisant des offres sérieuses à la Reine. La visite de Sir Neville et ses propositions amènent ainsi le Roi à se découvrir. Pour obtenir ce traité, il faut régler la question d'argent et il le fait. Il n'a pas, il est vrai, offert une somme déterminée, mais il s'est porté fort de payer une quantité notable de deniers : la Reine est donc autorisée à le le croire en état de la rembourser. Telles sont les circonstances au milieu desquelles se passe la visite de M. de Boissise à la Reine, dont nous allons parler.

Le 19 avril[1], après avoir reçu la curieuse lettre de Henri IV du 14, Jean de Thumery a demandé une audience qui lui est assignée au 23 et à laquelle il s'empresse de se rendre. — L'ambassadeur d'Angleterre a récemment soumis au Roi quelques propositions, dit en débutant M. de Boissise, au sujet desquelles la Reine[2] désire connaître ses intentions, avant de s'engager davantage dans le traité de paix avec l'Espagne. Le Roi y a répondu, de manière à satisfaire M. Neville, et, dans son désir « non seulement de s'accom-

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 26 avril 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 168.

2. Remarquons qu'Élisabeth, en possession d'une lettre de Sir Neville lui rendant compte des offres de Villeroy, sait tout ce qu'on va lui dire et pourra, du premier coup, placer la conversation sur le terrain qui lui conviendra.

moder à tout ce qui pourroit conserver et augmenter l'amityé » qui existe entre la Reine et lui, « mais en devancer l'execution », m'a « commandé de sçavoir d'elle bien particulièrement où, quand et comment l'on pouvoit proceder en ces affaires, pour les amener à quelque bonne fin, l'asseurant » qu'il sera « tousjours disposée à luy donner tout contantement ». — La Reine répliqua aussitôt que, depuis que son ambassadeur était à la cour de France, il n'avait jamais pu obtenir une réponse positive sur le remboursement des deniers, quelle instance qu'il en pût faire, et cependant le Roi trouvait le moyen de s'acquitter envers d'autres gens, qui ne l'avaient pas mérité comme elle. Sur ce thème, Élisabeth « s'estendit en beaucoup de plainctes et reproches », qui lui étaient ordinaires et dont Boissise dut subir le fastidieux développement, essayant, pour calmer la Reine, tantôt d'excuser son maître, auquel pesait une « debte qui n'eust pas vieilly », s'il en eût eu le moyen, tantôt de rappeler l'attention de la souveraine sur les propositions de son ambassadeur. Malheureusement, il n'était pas aisé de lui donner le change. Elle déclara qu'elle était prête à s'occuper du renouvellement de l'alliance, mais qu'elle ne voulait pas mêler les questions, et le remboursement, lui dit-elle « avec quelque cholere et y adjoustant plusieurs mots picquants », « ne pouvoit plus souffrir de remise ». D'ailleurs, « elle estoit sur l'aage et aymoit mieux toucher les dits deniers que son successeur »; puis, s'aigrissant de plus en plus, au fur et à mesure que Boissise lui répondait, elle ajouta que Sa « Majesté voulloit tirer ce payement d'une année à l'autre, comme elle avoit faict jusques icy ». Voyant qu'il ne pourroit changer le sujet de la conversation, Boissise voulut du moins en tirer parti et chercha à savoir de la Reine quelle somme la satisferait pour cette année, mais elle évita de répondre, disant

que c'était au Roi et non à elle à faire des offres et qu'elle n'écouterait rien, tant qu'elle ne connaîtrait pas celles du Roi à son ambassadeur[1].

C'était un refus formel de pousser plus loin la discussion; car, le matin même, les lettres de Sir Neville[2] étaient parvenues au Foreign Office, comme l'avoua M. Cecil à Boissise, et la Reine n'était pas femme à négliger de prendre connaissance du courrier de France, avant d'entretenir son ambassadeur.

M. de Boissise voulait se retirer; mais il eut encore à essuyer les plaintes d'Élisabeth, au sujet d'excès commis contre ses sujets négociant à Constantinople par les gens du sieur de Brèves et de la mauvaise justice faite aux Anglais en France, auxquelles il riposta par des récriminations encore plus vives, au nom des Français, contre la justice anglaise : il put enfin sortir avec M. l'amiral et M. Cecil, qui avaient assisté à cette partie de l'entretien. Quand il fut seul avec eux, Boissise leur annonça immédiatement la venue de M. de Chatte pour la Saint-Georges et comme ils en témoignaient une joie sincère, il leur représenta le déplaisir, qu'éprouverait le Roi, de voir rejeter sa proposition d'assurer les sommes et délais du remboursement par le traité à intervenir entre eux, et fit si bien que M. Cecil le pria de ne pas écrire immédiatement à Henri et d'attendre une nouvelle conférence qu'il fixait au surlendemain; mais, le secrétaire d'Élisabeth ne dissimula pas « que la dite dame se tenoit offencée des longueurs que l'on avoit tenues au faict des dits deniers », et ne craignit pas de mettre en avant le chiffre de trois cent mille écus, comme somme à payer à la

1. Voir : Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville; 19th april 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 172.

2. C'est de la lettre du 19 avril 1600, qu'il s'agit. (*Memorials......,* I, 168.)

Reine, dans l'année suivante, si l'on désirait revenir en ses bonnes grâces.

Les membres du Conseil firent encore entendre à M. de Boissise que, si on voulait agir en choisissant de part et d'autre des délégués pour le renouvellement des traités [1], on perdrait beaucoup de temps et que telle était la confiance de la Reine en sa loyauté et son jugement, qu'elle donnerait ordre à son ambassadeur en France de demander au Roi de ne pas recourir à d'autres formalités, que d'envoyer à son résident à Londres un pouvoir en règle, lui permettant de terminer cette importante question. La Reine tenait d'autant plus à procéder ainsi, qu'elle ne voudrait pas que le monde, qui avait eu une si haute idée de la perfection de leur amitié, lors de la conclusion de leur ligue offensive et défensive, pût croire à l'utilité pour eux de renouveler cette alliance. Telle était la cause de son désir de négocier *sine strepitu,* et même, si le Roi et son conseil considéraient que le traité de 1572 fût encore en vigueur et voulaient se contenter de le lui faire savoir par lettre officielle, Sa Majesté n'irait pas plus loin et écrirait à son tour dans les mêmes termes.

Le 25 avril, M. de Boissise va au rendez-vous convenu chez le garde des sceaux, où se trouvent M. le grand trésorier, l'amiral, le chambellan, MM. Fortescue, Cecil et le chef de justice.

La séance commence par une longue discussion sur les affaires de l'amirauté [2]; la question d'argent revient ensuite.

1. Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville; 19th april 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 173.

2. « Ma principalle plaincte estoit de l'inexecution de leurs jugemens. Ilz me dirent avoir trouvé depuis peu seullement que, à la verité, les commissaires ne pouvoyent donner execution sur les immeubles, mais que, les parties qui auroyent obtenu jugement s'addressans au dit garde des seaux, il leur donneroit entiere execution sur les immeubles, ce que le dit garde des seaux m'accorda

Sir Cecil remet en avant le payement de trois cent mille écus, pour l'année, et comme M. de Boissise se récrie, il conclut, mais en ajoutant qu'il dit « cela comme de luymesmes », que, « si la dite dame estoit bien asseurée de toucher ceste année non les dits trois cens mil escuz, mais quelque somme moderée, elle conviendroit volontiers, par le renouvellement de la dite alliance, que » Sa « Majesté la peust rembourser en telz termes qui luy fussent commodes ». Et revenant à la question des traités, M. Cecil déclare que la Reine est décidée à donner pouvoir à son ambassadeur de négocier le renouvellement d'alliance et que

Je leur diz que j'eusse desiré que les pauvres parties eussent esté plus tost advertiès de ce remede et que jamais les dits commissaires ny leurs advocatz n'en avoyent faict de mention et que, s'ilz estimoyent ce moyen suffisant, je les prioys d'en faire au plus tost sentir l'effect à voz subjectz.

Sire, Je tiens ce remede inutille, voire que ce sera ung moyen d'achever de ruiner voz subjectz, lesquelz, ayans longtempz plaidé par devant les dits commissaires, auront encor à passer par la chancellerie, où je croy qu'ilz ne gaigneront gueres davantage. » (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 26 avril 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 169 v°.)

La lettre de M. Cecil rendant compte de la séance du Conseil est à rapprocher de celle de Boissise :

Il est vrai que l'ambassadeur se plaignit à la Reine du manque de justice; mais, nous le forçâmes à confesser qu'il avait obtenu à la fois justice et exécution en diverses causes. Alors, il se mit à récriminer contre les dispositions du Common Law, qui souvent mettent obstacle à l'action de l'amirauté et engendrent de fâcheux délais. Nous le sommâmes de nous citer un exemple : il ne put nous en fournir qu'un, qui est le suivant. Quand une pillerie est commise en mer, la cour d'amirauté peut arrêter ou saisir tout ce qui a été introduit dans le royaume, en quelque lieu que les offenseurs, ou quelqu'un pour eux, aient déposé les biens dérobés; mais, quand il se trouve que les mêmes objets pris en mer ont ensuite été vendus à terre et par le fait ont changé de possesseur, il est vrai que l'affaire tombe dans la juridiction du Common Law. Or, outre que le cas n'est pas fréquent, il n'a pas une grande importance, attendu qu'il y a été pourvu par le Statute Law. En effet, si la partie laisée présente son bill à la chancellerie, le Lord Keeper y pourvoira.....

Pour d'autres plaintes qu'il fit, on reconnut qu'elles étaient le fait de pirates, dont il peut être certain d'avoir justice par la peine de mort, la seule satisfaction qu'un prince puisse donner dans ce cas, à moins que l'on ne décide qu'il devra payer de sa bourse, pour les voleurs. (Mr secretary Cecyll to Sir Henry Neville; 19th april 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 173.)

le Roi n'aura qu'à en faire autant, de son côté, « n'estant besoing à son advis de plus grande assemblée ».

M. de Boissise prévenait le Roi, au début de sa lettre, qu'il lui éviterait l'ennuyeux récit des plaintes si souvent réitérées de la Reine : nous devons croire qu'il lui a tenu parole; mais il lui en écrit cependant assez, pour lui laisser comprendre tout le déplaisir qu'Élisabeth éprouvait de ces remises continuelles et, en terminant, il revenait sur la même idée, en y ajoutant un bon avis. Il voyait, en effet, l'intérêt du Roi absolument engagé à donner satisfaction à la Reine, sous peine, pour Henri IV, de ne plus rien obtenir d'elle, et, pour lui, d'occuper un poste intenable. « Quand au remboursement des deniers, il est plus expedient pour Vostre Majesté qu'il n'en soit faict mention par le dit traité; car, Vostre Majesté y seroit plus obligée, et tousjours on n'a pas l'argent à poinct nommé. S'il est possible d'appayser la dite dame, pour ceste année, de quelque somme, ce sera assez, et les années suyvantes peuvent amener d'autres moyens. Ilz parlent de trois cens mil escuz, mais je croy qu'ilz en vouldroyent tenir cinquante mil, dont toutesfois je ne leur ay poinct voulu parler, n'estant pas besoing promettre legierement. Vostre Majesté se forcera, s'il luy plaist, s'elle veut estre en repos de ce costé; autrement, il n'y a raison, remonstrance, ny demonstration d'amityé qui puisse contanter la dite dame. »

Le 1er mai, le Roi reçut le courrier de Londres, qu'il attendait avec une réelle impatience; la lecture de la lettre de son ambassadeur lui causa une vive contrariété. Elle constatait un véritable échec diplomatique, qui empruntait aux circonstances un caractère particulier de gravité et sur lequel il paraissait difficile de revenir, après la réponse formelle d'Élisabeth. Henri dicta pour Boissise une longue

dépêche[1], retraçant toutes les raisons qu'il avait de se plaindre de son alliée, dans les dernières années, et dans laquelle il ne cherchait pas beaucoup à cacher le mécompte qu'il éprouvait; cependant, comme il n'était pas de nature à s'abandonner longtemps, il recommandait à son agent, en lui avouant cette fois sans détour son impuissance à donner de l'argent à la Reine, de la laisser « reposer et dormir sur l'ouverture » qu'on venait de lui faire. Sa lettre assez embrouillée permettait d'ailleurs de voir que ses offres d'argent étaient un leurre et avaient eu pour but de gagner encore une année. J'ajouterai que la lecture de ce document donne seule l'impression que j'exprime ici et qu'une analyse la traduirait mal. Ainsi, disait Henri IV, « si elle veut renouveller nostre dite alliance, sans qu'il soit faict mention du dit remboursement, je le trouve très bon et luy direz, quand elle vous en parlera, que je suis tout prest d'y entendre; mais, ne l'en pressez pas davantage et, comme vous avez dit à Cecil, une declaration sur cela ne seroit suffisante. Il fault doncques, puisqu'ilz m'y ont convié, que nous traictions de nouveau, ou bien que les choses demeurent en l'estat qu'elles sont; car, il fault pourveoir à nos marchands, qui trafficquent par delà, lesquelz sont, par le traicté de l'an 1572, traictez trop inegallement au respect des siens. Je ne trouve pas bon aussy que nous traictions secrettement et par noz ambassadeurs, comme il vous a esté proposé, parce qu'il sert à la dite dame, comme à moy, que nos voisins sçachent la continuation et asseurance de nostre alliance, affin qu'ilz en prisent et estiment davantage la nostre. Si doncques la dite dame a envie d'y entendre, faictes luy connoistre que je desire que nous y procedions

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 6 mai 1600. — *Pièces justificatives*, p. 139.

par deputez et l'asseurez que je ne feray difficulté de faire passer la mer aux miens, pour aller traicter auprès d'elle, comme ont faict les Espagnolz : toutesfois, il ne sera que bon que nous esbauchions devant les affaires par noz ambassadeurs, affin de ne nous engager, que nous ne sçachions par où nous en pourrons sortir. »

Les Anglais, au contraire, comme nous le savons déjà, désiraient s'en tenir au traité conclu avec Charles IX, qui leur assurait un traitement favorisé et avait, aux yeux des hommes de mer, le mérite d'enterrer[1] la question des articles de la navigation. Ils voulaient aussi agir en secret, de manière à ne pas effaroucher les Espagnols par un traité nouveau, qui les mettrait en défiance, et cependant se prévaloir vis-à-vis d'eux de leurs pourparlers avec les ministres du Roi, pour les tenir en haleine.

A peu de jours de là, les idées du Roi prenaient une forme plus arrêtée et moins conciliante. Une nouvelle visite de l'ambassadeur d'Angleterre[2], qui allait se rendre à Boulogne, avait amené ce résultat. De sa conversation il était ressorti pour Henri IV non seulement que la Reine voudrait

1. M. de Boissise écrivait, à ce propos, le 22 juin 1599, à M. de Villeroy : Monsieur « Cecil me dit qu'il reverroit tous les traittez et que nous les confererions ensemble, mais je sçay qu'il ne s'en hastera pas »; le 22 décembre, au même : « Je vous puis asseurer, Monsieur, que l'on ne m'a, en façon quelconque, parlé du renouvellement de l'alliance, depuis que l'on eut rompu le coup du reiglement de la navigation »; et, le 1er février 1600, au Roi : « J'avois aussy, quelque tempz auparavant, faict instance pour le negoce de voz subjectz en ce pays et sur ce baillé des articles au sieur Cecil, ausquelz il ne m'a rien dit; mais, si la deffense des drapz se fust trouvée veritable, cela peut-estre en eust peu advancer la response. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 76, 132 v° et 140 v°.)

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 20 mai 1600. — *Pièces justificatives,* p. 146.

M. Neville voit le Roi, le dimanche 14 mai, dans l'après-midi. Le lendemain, il envoie demander une réponse à Villeroy, qui se montre très bourru; enfin, le jeudi, il se rend lui-même auprès du secrétaire d'État et n'en peut rien tirer. (Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll; Paris, 9th may 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 179.)

renouveler les traités à la sourdine, mais encore qu'elle désirait autant que possible tout faire par elle-même, à Londres, avec M. de Boissise muni de pouvoirs suffisants. Or, il était si accoutumé à voir les Anglais « tousjours tirer le drap de leur costé », qu'il n'en éprouvait guère de surprise et se bornait à vouloir s'assurer de leur intention à ce sujet; mais, il était désappointé de s'être avancé en pure perte auprès d'Élisabeth, et les nouvelles instances de M. Neville réclamant de l'argent achevaient de l'irriter profondément. Sous ces impressions diverses, il prenait une décision grave, si l'on tient compte des circonstances. Il déclarait à Boissise qu'il n'avait « differé jusques à present de desesperer la dite royne d'Angleterre du payement en ceste année de partie des dites debtes », que « pour ne luy donner ce subject de couvrir et fonder la paix qu'elle » désirait « faire à Bolongne, recognoissant qu'elle s'en vouldroit prevalloir »; et, par suite, il commandait à son ambassadeur « de luy declarer ouvertement, ou luy faire comprendre » (il s'en remettait à Boissise pour le choix), qu'elle ne recevrait encore aucune somme d'argent, l'année présente.

Nous dirons bientôt de quelle manière Boissise s'acquitta de cette difficile mission : voyons auparavant comment se passa le voyage de M. de Chatte. Nous savons que Jean de Thumery avait fait part à Sir Cecil de l'arrivée prochaine de M. le commandeur, qui n'était déjà plus une nouvelle pour lui, puisque la lettre de M. Neville[1], avait devancé les communications du ministre du Roi. Après une déclaration aussi positive, on ne pouvait plus reculer et, le 30 avril[2], M. le gouverneur de Dieppe arrivait en

1. Paris, 9th april 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 170.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi et à M. de Villeroy, du 12 mai 1600. Bibl. nat., Ms. fr. 4128. fol. 172 v° et 173.

Angleterre. La Reine avait envoyé à Douvres, au-devant de lui, bon nombre de noblesse pour l'accompagner, mais le vent le contraignit d'aborder en Sussex, « où il receut quelques incommoditez, qui furent incontinent reparées par la diligence du grand thresorier et autres sieurs, qui luy pourveurent ce dont il avoit besoing ». Le 6 mai, MM. de Chatte et de Boissise se rendirent à Windsor, conduits par l'amiral d'Angleterre, les comtes de Shrewsbury et de Northumberland et Howard, chevaliers de la Jarretière, députés pour l'installation du Roi, et le comte de Rutland. Le lendemain dimanche, la cérémonie s'accomplit dans la matinée, avec beaucoup de magnificence. Villeroy [1] leur avait recommandé, au nom du Roi, de ne pas assister à l'office anglais du matin, parce que le comte de Shrewsbury, quand il était venu à Rouen, avait refusé de paraître à la messe ; mais, après informations, ils apprirent que le service du matin ne différait en rien de celui de l'après-dînée, tous les deux ne consistant « qu'en chant des pseaumes, lecture de l'epistre et de l'evangille et recit de quelques leçons et oraisons », et que M. de Rambouillet, au nom du feu roi Charles, s'était fait recevoir dans l'ordre à cette cérémonie et avait juré les statuts, sous les exceptions spécifiées dans la formule remise à Paris à M. de Chatte. D'ailleurs, M. de Boissise, en lui écrivant, ne fournissait que peu de détails au Roi et laissait à M. de Chatte le soin de tout lui conter, à son retour. Il lui apprenait seulement que sa bannière avait été mise dans la chapelle, à côté de celle de la Reine, et à sa droite, et qu'elle était de la même étoffe et de même grandeur. Après la cérémonie, grand banquet, dans lequel MM. les députés de la Reine avaient fait très bonne chère à M. de Chatte, mais où Boissise s'était

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 19 avril 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 167 v°.

abstenu de paraître, pour n'avoir pas été invité, non plus qu'à la cérémonie. Quand M. de Chatte seul avait reçu la convocation de la Reine, ces messieurs, dans le premier moment de surprise, s'étaient demandé ce qu'ils devaient faire et leur embarras n'avait pas été médiocre; enfin, ils convinrent que M. de Boissise ne figurerait pas et ne présenterait pas l'ambassadeur extraordinaire, comme c'était l'usage. Ils pensèrent bien qu'il y avait là une erreur du chambellan, comme ils l'apprirent le lendemain de la part de la Reine, qui le leur manda, avec force excuses renouvelées encore, le 11 mai, par M. Cecil.

Les Anglais firent de leur mieux, pour réparer cet oubli[1], et, pendant le séjour de M. de Chatte, le comte de Shrewsbury[2] donna, en l'honneur des ambassadeurs de France, un dîner magnifique, auquel assistèrent tous les membres du conseil de la Reine et plusieurs chevaliers de l'ordre. M. de Boissise y put causer familièrement avec M. Cecil des événements importants du jour et apprit de lui que les Espagnols étaient fort émus du voyage de M. de Chatte, car ils ne pouvaient se persuader qu'il fût venu pour autre chose que pour traiter quelque accord contre eux. De son côté, il lui fit savoir que Henri IV n'avait pas manqué de porter la Jarretière, le jour de la Saint-Georges, mais que, comme il était souffrant, on avait dû faire le service dans sa salle, à portes ouvertes.

1. « Ilz se sont fort oubliez par delà, quand ilz ne vous ont convié à la ceremonie de leur ordre, quand ilz ont introduit en la chappelle d'iceluy M. de Chastes, et vous diray que le dit sieur de Chastes n'y debvoit comparoistre sans vous, qui avez bien faict de ne vous y estre trouvé, n'ayant esté convié. » (Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 20 mai 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 175 v°.)

Cette appréciation de M. de Villeroy est, je le crois, exagérée, et l'oubli dont M. de Boissise avait le droit de se plaindre ne fut pas volontaire.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 24 mai 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 176.

Boissise profita également de la présence de M. de Chatte, pour avoir une conférence au sujet de la navigation, tout en évitant de lui faire aborder la question irritante du remboursement des deniers.

Cette terrible question, qui mettait sans cesse le désaccord entre son maître et la Reine, aux moments les moins opportuns, le consciencieux ambassadeur se l'était réservée et il était décidé à la vider. Assez longtemps il avait différé de se présenter à la cour, d'autant qu'il savait la Reine informée par une dépêche, qui lui laissait entendre assez clairement les intentions de Henri IV : après avoir reçu la lettre du 20 mai[1], et encore qu'elle le fît juge en dernier ressort du moment où il s'ouvrirait franchement à Élisabeth de la pauvreté sans remède du Roi, il jugea qu'une attente plus prolongée de sa part serait inutile et même rendrait ses excuses moins acceptables. Il redoutait la mauvaise humeur de la Reine et les conséquences de son aveu, mais il pensait avec raison qu'on n'avait que trop attendu pour dire la vérité et que ces subterfuges sans cesse renouvelés et percés à jour par les Anglais lui créaient à Londres un rôle insoutenable et sans dignité.

Le 5 juin[2], il visita la Reine et, après quelques propos sans importance, aborda son sujet. Il venait, dit-il, pour lui demander, au nom du Roi, « ung plaisir et office qui ne luy cousteroit gueres et qui estoit de très grande importance à » Sa « Majesté, qui ne l'estimeroit pas moings que tous ceux du passé ». Le Roi « recognoissoit que la dite dame l'avoit beaucoup aydé à conserver son royaume, lequel ne commançoit encores que bien peu à se refaire de sa longue

1. Boissise reçoit cette lettre, le 25 mai.
2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 6 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 178.

et dangereuse maladie, de sorte » qu'il « avoit tout besoing de ses bons amys ». Ce que Sa « Majesté requeroit à present de la dite dame n'estoit sinon qu'il luy pleust prendre en bonne part les excuses, qu'elle avoit commandé » à son ambassadeur « de luy faire, de ce que, pour ceste année, ses deniers ne luy seroyent remboursez, comme elle eust bien desiré, la suppliant de croire que ce mal ne procedoit de faulte d'affection envers elle, mais d'une necessité très violente, à laquelle » elle « estoit contraincte de ceder, pour ne mettre son Estat et sa personne en hazard et n'offenser personne ». Boissise exposa en détail à la Reine les mécomptes de Henri IV sur les revenus de son royaume et aussi les grandes occasions de dépense du moment. Il s'étendit d'abord, avec complaisance, sur la question du marquisat de Saluces et les complications qu'elle pouvait amener (le sujet ne devait pas déplaire à Élisabeth); puis, parla de l'urgence du renouvellement de l'alliance des Suisses, vivement sollicités par l'Espagne d'abandonner la cause de la France, qui ne coûterait pas moins d'un million cinq cent mille écus; fit valoir habilement à la Reine que la chose ne pouvait lui être indifférente; enfin indiqua les dépenses qu'entraînerait le prochain mariage du Roi, dont il avait déjà quelquefois entretenu Élisabeth.

Jean de Thumery avait terminé son exposé par une supplique très humble, en son nom personnel, afin que la Reine voulût bien donner encore à Henri « quelque relasche » de ce remboursement; mais son éloquence fut dépensée en pure perte. Élisabeth lui répondit « que, puisque la nature avoit donné aux femmes plus de vivacité d'esprit que de jugement, » « elle ne prendroit pas long deslay pour » « respondre et que tout » ce « propos n'avoit aucune apparence de raison, et y avoit trop long tempz

que l'on la repaissoit de telles parolles et prioit Dieu que » Sa « Majesté n'eust jamais besoing de son amityé, puisqu'elle monstroit d'en faire si peu d'estat ». Sur cet exorde, elle poursuivit, repoussant les excuses de Boissise, refusant d'écouter ses explications et exagérant encore ses doléances habituelles sur la paix de Vervins et le dédain que lui témoignait le Roi, le tout entremêlé de propos désagréables sur l'abandon de la reine Marguerite, enfin « n'oubliant la dite dame chose quelconque qui peust servir à sa passion ». D'ailleurs, elle ne saurait croire que M. de Boissise eût charge de lui porter un tel message, après que son ambassadeur avait été amusé si longtemps avec des promesses; aussi voulait-elle s'adresser directement au Roi, pour recevoir de lui une réponse écrite. Boissise ne put « se tenir de luy dire qu'elle » lui « faisoit tort de revocquer sa foy en doubte et » qu'il ne lui avait « point jusques icy donné d'occasions de » le « traicter de ceste façon ». — Mes doutes ne s'adressent pas à vous, répartit la Reine. — Il dut l'assurer encore de la volonté du Roi de lui donner toute satisfaction, dès que ses affaires le permettraient, et lui demanda de quelle manière elle entendait procéder pour le renouvellement de l'alliance. Le dernier mot d'Élisabeth fut que les choses resteraient en l'état et qu'elle n'entendait pas prendre d'autre engagement. Le Roi verrait sous peu que son amitié méritait qu'on en fît plus d'estime; son père, le feu roi Henri, n'eût pas souffert que l'on en eût usé ainsi avec lui.

Jamais la Reine, jusqu'à ce jour, ne s'était montrée plus irritable ni plus intolérante, et, encore que M. de Boissise fût le premier à trouver « qu'il n'y a gueres de raisons qui puissent passer pour argent comptant », il croyait aussi que l'espoir d'une paix prochaine pouvait seul « enfler » à ce point « le courage » de la Reine. Craignant que les choses

tournassent mal pour Henri IV, il en venait à attribuer la dureté d'Élisabeth à son insuffisance et s'en excusait [1], à la fin de sa dépêche. L'attitude de M. Cecil [2], pendant une partie du mois de juin, ne fut pas de nature à lui rendre la tranquillité ; il prétendit, à plusieurs reprises, n'avoir pas le loisir d'entretenir M. de Boissise : heureusement, vers la fin de ce même mois [3], l'accueil que lui fit la Reine et les propos qu'elle lui tint le remirent des émotions passées. Il était allé la remercier de l'excellent accueil qu'avait reçu M. de Chatte et lui annoncer le voyage du Roi et les motifs qui l'y décidaient. Ce jour-là, la Reine n'eut pas l'air de tourner en dérision les craintes de Henri du côté de la Savoie ; elle avoua au contraire « n'avoir jamays creu que le dit duc laschat sa prise, s'il n'y estoit forcé », et sembla ne pas repousser les raisons invoquées par son interlocuteur, pour excuser les retards de Henri IV. Boissise, lui voyant conserver un visage assez gai, même en parlant d'argent, et témoigner un véritable intérêt pour la personne du Roi, à propos d'un attentat récent contre sa vie, se persuada qu'elle était en belle humeur et lui déclara qu'il venait lui porter « nouvelles d'amour et de mariage ».

Jean de Thumery n'abordait qu'avec hésitation ce sujet délicat, qui lui avait une première fois très mal réussi [4];

1. Il était excusé d'avance, car M. de Villeroy prévoyait bien ce qui résulterait de la déclaration dont le Roi chargeait son ambassadeur. (Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 20 mai 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 175.)

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 17 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 182 v°.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 28 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 184.

4. Le 29 avril 1599, le Roi, écrivant à M. de Boissise, le chargeait de dire de sa part à la Reine, qu'il était décidé à prendre prochainement le chemin de Lyon, où l'appelait l'affaire du marquisat de Saluces. Le 20 mai, l'ambassadeur apportait cette nouvelle à Élisabeth : elle répondait « avoir entendu qu'il y avoit encor quelques autres occasions que le marquisat qui » « faisoyent ache-

mais il fut agréablement surpris. Dès qu'il eut fait à la Reine la communication dont il était chargé, à savoir

miner » le Roi de ce côté (Ms. fr. 4128, fol. 66), et M. de Boissise faisait part de cette remarque à M. de Villeroy, dans sa dépêche du 21 mai.

Le 29 mai, Villeroy lui expliquait le mot d'Élisabeth : « Quand la Royne vous a dit que d'autres occasions faisoyent aller Sa Majesté du costé de Lyon que celle du marquisat, elle a entendu parler du mariage du Roy avec la princesse Marie, niepce du Grand Duc, de laquelle il a esté faict grand bruit, depuis quelque tempz, et semble que plusieurs affectionnent le dit mariage, pour estre ceste princesse belle, de belle taille pour porter des enfans et vertueuse : touteffois, les choses n'ont encor passé plus avant que cela et, quand il s'y advancera quelque chose digne d'estre sceu, je vous en advertiray. Enfin, nous desirons et debvons tous desirer que Sa Majesté se marie au plus tost, pour les raisons qui regardent sa personne et son Estat, que vous sçavez mieux que moi ; elle dit qu'elle y est toute resolue et qu'elle preferera le bien et l'honneur de la France à toute autre consideration ; mais, telz marchez ne se peuvent pas faire en ung jour. Monsieur, Si j'en suis creu, on ne perdra une seule heure de temps. Pleust à Dieu que la Royne fust en aage que Sa Majesté la peust avoir pour femme, car je pense que ce seroit le bien de Leurs Majestez et de leurs royaumes ; mais, ce sont souhaitz, et nous avons besoing de bons effectz. » (Ms. fr. 4128, fol. 68.)

Le 6 août, le Roi écrivait à Boissise qu'il avait entrepris la poursuite de la dissolution de son mariage.

Les 22 août et 2 octobre, Villeroy l'informait que l'affaire marchait au gré des gens de bien et, le 6 octobre, que le cardinal de Joyeuse, arrivé de Rome, leur avait apporté de bonnes nouvelles de la dissolution du mariage du Roi (Ms. fr. 4128, fol. 98 v°, 108 et 112 v°) ; enfin, le 18 décembre, Henri apprenait lui-même à son ambassadeur que la nullité de son mariage venait d'être prononcée et l'invitait à s'en réjouir avec la Reine.

L'ardent royalisme de Boissise s'était exalté, à la nouvelle de cet heureux événement, et il écrivait au Roi, le 1er janvier 1600 :

« Sire,

« C'est une très bonne nouvelle que la nullité de vostre mariage et trop importante à voz subjectz, pour en taire la joye longtempz. Je sacriffie à Dieu, quand à moy, toute sorte de louange et mes plus ardentes prieres, à ce qu'il plaise à sa bonté, au lieu de cestuy-là, d'en donner ung autre à Vostre Majesté si heureux, plaisant et fecond, que nous en puissions bien tost voir la race et qu'elle regne sur nous, aussy longtempz que le ciel et les estoilles dureront. C'est le veu, Sire, que je fais à ce premier jour, lequel si Dieu veut exaucer, je ne souhaitteray jamais ny pour le public ny pour mon particulier rien davantage. » (Ms. fr. 4128, fol. 133.)

Il tardait à l'ambassadeur de voir Élisabeth, qui ne pouvait manquer, lui semblait-il, de prendre sa part de la joie de Henri IV. Une fois déjà, elle lui avait parlé ouvertement non du divorce de la reine Marguerite, mais des projets d'union avec la princesse Marie.

Le 20 novembre, comme Boissise la visitait, aux environs de Richmond,

que le contrat de mariage avait été signé à Florence, le 25 avril, et que Henri IV comptait célébrer les noces à Mar-

elle prétendit que le comte de Lude, envoyé en Flandre, pour saluer l'Infante à son arrivée, aurait dit tout haut, devant cette princesse, que le nouveau mariage du Roi se ferait bientôt et, à cette occasion, la Reine parla de « la beauté et rares qualitez » de la nièce du Grand Duc. (Ms. fr. 4128, fol. 124 v°.)

M. de Boissise eut, à l'audience à laquelle je fais allusion dans ce livre, une déception d'autant plus grande, que sa satisfaction était plus vive. Sa lettre du 9 janvier nous en donne le récit (Ms. fr. 4128, fol. 134) :

« Sire,

« J'ay veu ces jours passez la Royne, à laquelle j'ay fait entendre le jugement intervenu sur vostre mariage, qui avoit esté declaré nul et Vostre Majesté mise en liberté de se marier où bon luy sembleroit, dont elle m'avoit commandé de luy faire part, s'asseurant que, pour l'amityé qui estoit entre vous, la dite dame en recepvroit plaisir. Elle me dit qu'elle se resjouiroit tousjours de voir prosperer Vostre Majesté et, puisque cela luy estoit tant aggreable, qu'elle y participeroit volontiers; mais, que sa joye seroit perfecte, quand elle verroit Vostre Majesté faire choix d'une femme qui luy peust apporter autant d'heur et contantement qu'elle luy en souhaittoit. Elle me demanda quelz juges avoyent cognu du dit faict. Je luy dis que c'estoyent archevesques et evesques, personnages signallez en sçavoir et probité, convenus entre Vostre Majesté et la Royne, qui s'y estoyent conduitz avec toute la prudence et integrité qu'il estoit possible, ayans voulu mesme ouïr la dite dame sur les faictz mis en avant par Vostre Majesté, lesquelz elle auroit recognus veritables; et, sur cela et autres preuves plus que suffisantes, les dits juges auroyent donné leur jugement. La dite dame feit contenance de le trouver estrange et me demanda si le mariage avoit pas esté faict de l'auctorité du Pape. Je luy dis que ouy, mais que la dispense s'estoit trouvée defectueuse; à quoy elle me dit incontinent qu'il s'ensuyvoit que le Pape pouvoit errer, comme elle l'avoit assez experimenté. Je respondis que ce n'estoit pas la faulte du Pape, mais de ceux qui avoyent obtenu la dispense, en laquelle ilz avoyent obmis plusieurs choses necessaires pour la validité du mariage. Elle me dit là-dessus qu'elle avoit grande compassion de la dite Royne, la voyant destituée de tous ses parens et amis, reduicte à si miserable estat. Je luy dis que jamais prince ny autre personne quelconque ne s'estoit, en pareil cas, porté de meilleure conscience ny de plus grande douceur et bonté, comme la Royne avoit assez recognu, et que, si tous ses parens estoyent vivans, ils approuveroyent ce que Vostre Majesté avoit faict, où rien n'estoit à regretter, sinon le tempz qu'elle avoit perdu, pour le respect de ce facheux lien, me plaignant que la dite dame se monstrast si pitoyable envers la dite Royne et n'eust aulcun esgard à l'interest de Vostre Majesté et de son Estat, et que l'amityé de feu Monseigneur ny la faveur que les dames portent volontiers à leur sexe en telz affaires ne luy debvoit pas tant commander que la raison et la verité joinctes à l'affection qu'elle avoit tant de fois promise et jurée à Vostre Majesté, dont, par ses propoz, elle donnoit à present occasion de se deffier; mais, que Vostre Majesté se consoloit en son innocence et s'asseuroit que Dieu, comme juste juge,

seille à la fin du mois de septembre, elle remercia gracieusement M. de Boissise et lui fit force compliments sur le choix de son maître. La princesse était aussi belle que vertueuse et elle ne doutait pas que le Roi reçût toute satisfaction d'une union, qu'elle accompagnerait de ses plus ardentes prières. Elle ajouta encore « en riant, qu'à l'exemple de tant de princes qui se marioyent il luy prenoit envie d'en faire de mesmes et que la solitude commençoit à luy desplaire, mais que les princes de present estoyent trop jeunes pour elle ». Boissise répondit « qu'il estoit à regretter qu'elle eust faict si peu de compte du mariage ; neantmoins, qu'elle avoit assez de vigueur pour y trouver du contantement, mais

luy donneroit une femme selon son cœur et les vœux des gens de bien. La dite dame usa de plusieurs excuses, disant que, à la verité, la memoire de feu Monseigneur l'obligeoit à ressentir le malheur de la dite Royne ; mais, puisque Vostre Majesté jugeoit estre de son bien et advantage que les choses passassent de ceste façon, qu'elle s'en resjouissoit et prioit Dieu de luy en donner bien tost le contantement qu'elle s'en promettoit. Elle s'enquit aussi si la dite Royne se pourroit marier, aussi bien que Vostre Majesté. Je luy dis que ouy et luy demanday s'elle entendoit luy pourchasser ung mary. Elle me dit que non, mais bien sçavoir de bonne part qu'il n'avoit tenu que à la dite Royne qu'elle n'eust esté mariée, depuis s'estre retirée d'avec Vostre Majesté. Je luy diz que je ne sçavoys pas quel estoit ce hazardeux mary, mais que je la pouvoy bien asseurer qu'il y eust aussy peu gaigné que ceux qui avoyent voulu usurper sur vostre Estat. Sire, J'ay esté contrainct d'entrer plus avant en ceste matiere que je n'eusse desiré, n'en ayant commandement de Vostre Majesté.....

Je pouvoys dire, à ce propos, plusieurs choses, que j'ay mieux aymé retenir. »

Le Roi apprit, avec un réel déplaisir, l'attitude prise par la Reine, à la communication que lui avait faite son ambassadeur ; cependant, si vif était son désir d'avoir pour soi l'opinion d'Élisabeth, qu'il ordonna de joindre au courrier d'Angleterre, pour la communiquer à la Reine, copie de la lettre bien connue de la reine Marguerite à Henri IV, en réponse à celle que lui avait portée le sieur de Beaumont, après la dissolution du mariage. (Lettres du Roi, des 18 janvier et 8 février 1600.) Mais, la Reine ne reparla plus du « desmariage » ; elle se contenta, à une audience de Boissise, du 5 mars, de lui dire, entre autres propos, que le Roi avait envoyé le sieur de Sillery vers le Grand Duc, pour le mariage de la princesse, sa nièce ; à quoy l'ambassadeur répondit qu'il n'en était pas informé (Lettre de Boissise au Roi, du 6 mars 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4218, fol. 152), et le fait est que le Roi ne parla à Boissise de sa nouvelle union que dans les lettres des 6 et 20 mai et 4 juin 1600.

que pour cela il ne falloit pas choisir ung prince d'aage. La dite dame se mit là-dessus à souhaicter d'estre à Marseille, veue seulement de » Sa « Majesté pour luy servir d'interprette », et demanda si le Roi « avoit la langue italienne ». Boissise lui dit que Sa « Majesté se feroit bien entendre et, s'elle ne se pouvoit assez exprimer, qu'il n'y avoit point de meilleur truchement que l'amour ».

Ces bonnes dispositions de la Reine se manifestèrent de nouveau, le lendemain, à un festin qui se donnait pour les noces de l'une de ses filles d'honneur, parente de M. Cecil, et auquel M. de Boissise était invité. Élisabeth fit appeler l'ambassadeur de France et causa longtemps avec lui de mille choses et même des questions irritantes du moment, sans témoigner la moindre mauvaise humeur, si bien qu'ensuite « elle voulut soupper en la dite compaignye, et le soir, ses filles, avec quelques gentilshommes, danserent ung ballet, où la dite dame mesme » « dansa gayement et de belle disposition ».

Depuis assez longtemps, et bien qu'il eût sans cesse occasion de se plaindre, M. de Boissise avait cessé d'importuner la Reine et le conseil d'Angleterre de ses récriminations, au sujet des violences sur mer de leurs nationaux contre les Français : à peine en fait-il mention, dans une lettre à Villeroy du 17 juin[1]. Cependant, dans la première des deux audiences dont nous venons de parler[2], il en avait touché quelques mots à Élisabeth, avec cette considération que les sujets du Roi, confiants dans l'amitié réciproque des deux souverains et rassurés par les défenses publiées au nom de la Reine, s'étaient mis à naviguer sans crainte et devenaient

1. Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 183 v°.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi et à M. de Villeroy, du 28 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 184 v° et suiv.

tous les jours victimes d'agressions injustifiables. Loin de reconnaître le bien fondé de ces réclamations, les Anglais continuaient à répondre, en affirmant que la justice française ne leur accordait aucunes satisfactions, et se dérobaient à la demande réitérée adressée par M. de Boissise à la Reine et à l'amiral, qu'on lui fournît un mémoire des causes pendantes devant les juges de Rouen. La raison en était bien simple. Depuis que les commissaires de Rouen[1] siégeaient (une lettre du président reçue tout récemment par l'ambassadeur français à Londres le lui disait), deux plaignants anglais seulement s'étaient présentés devant eux et leurs causes étaient jugées. M. de Boissise s'était empressé de faire connaître le résultat de son enquête à M. Cecil. Pour réponse, il reçut la visite du lieutenant de l'amirauté, qui, en dînant avec lui, s'engagea « très expressement », de la part de la Reine, à expédier les affaires soumises à son tribunal et lui avoua que, toutes recherches faites, il reconnaissait que les Anglais avaient montré plus de négligence à formuler leurs plaintes que les juges français à les examiner. Boissise aurait pu se contenter de la déclaration que M. le lieutenant lui faisait « si ingenuement » ; mais, comme il n'était pas l'homme des transactions et résolut de passer par le Conseil, afin que désormais, quand il réclamerait justice, les Anglais n'osassent plus lui opposer, comme défaite, la difficulté qu'ils éprouvaient eux-mêmes à l'obtenir en France. En conséquence, le 6 août[2], il termina une visite à la Reine par des remerciements pour la condamnation capitale prononcée contre trois pirates, qui

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 11 juillet 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 187 v°.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 7 août 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 193 v°.

avaient coulé bas un navire de Saint-Malo, et lui dit que les officiers du Roi avaient examiné toutes les causes de ses sujets, qui s'étaient présentés devant eux; aussi la suppliait-il de commander à ses juges d'en faire autant pour nos nationaux, dont les causes figuraient toutes dans le mémoire[1] qu'il remettait entre ses mains. Il entra ensuite au Conseil, où il trouva moins de faveur qu'auprès de la Reine et où l'amiral lui répondit, comme de coutume, par des affirmations qu'il ne justifiait pas. Finalement, on l'arrêta, en lui réclamant de l'argent.

Malgré l'irritation que ne pouvaient manquer de lui causer les discussions fréquentes et interminables qu'il soutenait, chaque fois qu'il se présentait au Conseil, M. de Boissise était alors moins passionné et moins désireux de représailles contre les Anglais que paraissaient l'être les gens de l'entourage de Henri. « Ung arrest donné au conseil du Roi touchant la police de leur drapz[2] », le 21 avril 1600, fut la manifestation évidente de ces sentiments hostiles, qui émurent d'autant plus vivement M. Cecil et autres personnages, qu'ils considérèrent l'édit comme un moyen indirect de défendre l'entrée du royaume à ces produits. Disons immédiatement qu'ils ne se trompaient pas, puisque le Roi avouait lui-même[3] que cette interdiction lui avait été proposée par ses familiers. « En outre, pour tenir en bride la dite royne d'Angleterre », on conseillait au Roi de revenir

1. Il existe dans le Ms. 15980 de la Bibliothèque nationale, au n° 62, une copie du « Memoire des causes des François tant jugées par les sieurs commissaires, desquelz les jugemens n'ont sorty aucun effect, que pendantes encores par devant les dits juges », daté du 28 septembre 1600. (Voir aux *Pièces justificatives,* p. 269.)

2. J'explique plus loin, avec quelques détails, cette importante affaire des draps anglais.

3. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 2 juillet 1600. — *Pièces justificatives*, p. 158.

aux traditions de ses prédécesseurs, en recherchant l'amitié du roi d'Écosse et, pour ce faire, d'accréditer auprès de lui un ambassadeur ordinaire.

Sur ces deux résolutions importantes, Henri IV demandait l'avis de M. de Boissise, à qui il se plaisait à découvrir ses conceptions, pour la « fiance » qu'il avait en lui, suivant l'expression de M. de Villeroy; et il était heureux qu'il eût recours aux sages conseils de son ambassadeur, car, pour le moment, les ennemis de l'alliance anglaise semblaient triompher à Paris, tant la correspondance du Roi témoignait de préventions exagérées contre la Reine et ses ministres. Le refus récent d'Élisabeth de s'engager davantage, dans la question du renouvellement de l'ancienne alliance avec la France, au moment où elle négociait avec l'Espagne, avait hautement surexcité les esprits de certains conseillers de Henri, qui semblait craindre quelque perfidie de la part des Anglais, pendant qu'il s'éloignait pour aller à Lyon. « Prenez garde cependant à ses actions, écrivait le Roi à Boissise[1], en parlant de la Reine, pour en advertir mes serviteurs sur la frontiere, affin qu'ilz ne tumbent en surprise, durant mon absence; car, toutes sortes d'armements qui se feront de ce costé me doivent doresenavant estre suspectz, autant et plus que d'ailleurs. » Il revenait encore sur la même idée, le 22 juillet : « S'il advient d'ung costé qu'elle s'accorde avec le roy d'Espaigne et de l'autre que je rompe avec eux (les Espagnols), je prevoy que j'auray quasi autant à me garder

1. Lettre du 2 juillet 1600, de Moulins.

Dans la même lettre, le Roi continuait : « A quoy j'adjousteray que je remarque que aucuns de mes subjectz de la Religion pretendue reformée ne seroyent peult-estre marris d'exciter quelque nouveau remuement en mon royaume, non pas faulte de seureté publicque ny privée, car ilz jouissent de mes edictz très paisiblement et ay autant de volonté de les bien traicter et gratiffier que jamais, mais poussez de certaines envies et passions plus ambitieuses que religieuses. »

de la dite dame que de l'autre, soit que du commancement elle dissimule avec moy ou non; et, d'autant plus auray-je cause de ce faire, que elle pretend nostre alliance estre expirée, ayant, comme vous sçavez, rejetté le renouvellement d'icelle, et le faict de ses debtes luy fournissant tousjours tel subject de quereller qu'elle vouldra; car, s'il fault que je face la guerre, j'auray moins de moyen de la payer que devant. »

La réponse[1] de M. de Boissise fut catégorique, et elle était pleine de sens. Il y résumait si bien sa manière de voir, qui était la vraie, et prévoyait si exactement ce qui allait se passer, que je n'hésite pas à la reproduire ici, dans sa partie principale, pour la gloire de celui qui l'a écrite :

« Je representeray par advance à Vostre Majesté, qu'il n'est gueres vraysemblable que la dite dame s'allie bien estroittement avec ces princes, tant pour la diversité de religion, d'humeurs et de desseings, que pour le peu d'amityé et d'intelligence qu'elle void entre le roy d'Hespagne et l'Archiduc, duquel il semble que le dit Roy n'affectionne beaucoup l'establissement, ne luy ayant pourveu que d'assignations mal asseurées, dont le dit Archiduc n'a peu rien tirer, et de là est venu le desordre de son armée, ce que l'on ne faict estat de reparer en Hespaigne. Il semble aussy que le roy d'Hespaigne estant jeune, de peu de sens et assez mal garny de conseil, et les affaires de l'Archiduc en mauvais estat, la dite dame ne puisse bastir avec eux desseing qui luy apportast honneur ny proffit; car, elle perdroit vostre amityé, qui est son principal appuy et dont ses subjectz tirent proffit, et qui est ung lien entre elle et les Estatz; et d'ailleurs, son aage et les affaires de son royaume ne luy permettent de

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 15 juillet 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 188 v°.

rien entreprendre contre Vostre Majesté, de sorte qu'elle se contantera, faisant la paix, retenir ses places et ouvrir le traffic d'Hespaigne et des Pays-Bas à ses subjectz; et, s'elle s'accordoit à quelque entreprise contre Vostre Majesté, comme de Calais, pour en faire ung eschange, elle y seroit grandement deceue, les places qu'elle tient luy estant de beaucoup plus d'importance que Calais, et quelque autre desseing que ce fust, le proffit ne seroit pas pour elle. Toutesfois, la dite dame n'use pas envers Vostre Majesté de la franchise qu'elle debvroit et lui cache par trop ce qui est de son traitté de paix : c'est pourquoy je y veilleray, comme Vostre Majesté me commande. Mais, cependant, il me semble que Vostre Majesté se doibt bien garder d'interdire l'entrée des drapz d'Angleterre et d'envoyer ung ambassadeur en Escosse[1], car ce seroit rompre trop ouvertement avec la dite dame, qui est desja assez mal contante de Vostre Majesté, et cela sans doute la precipiteroit de l'autre costé, estant la dite dame fort affectionnée à conserver le traffic de ses subjectz, principallement celuy des drapz, pour le grand proffit qu'elle et ses subjectz en tirent, et si jalouse du roy d'Escosse, qu'elle penseroit desja estre à la guerre, si Vostre Majesté y envoyoit ung ambassadeur : ce que la dite dame me feit bien connoistre, il y a ung an, que je luy parlay de renouveller l'alliance entre Vostre Majesté et le dit Roy, et m'a dit encores

1. Boissise écrivait encore à Henri IV, le 17 août, à ce sujet : « Quand au roy d'Escosse, il n'a point envoyé d'ambassadeur exprès vers Vostre Majesté, mais seulement continue celuy qui y estoit de long tempz. Vostre Majesté n'en peult tenir ung près de ce prince, sans grande jalousie de la Royne, et cela donnera beaucoup de reputation aux affaires du dit Roy envers les Anglois, bon nombre desquelz le favorise desja assez ouvertement. Ceux qui n'ont point pris de parti se rangeront de ce costé-là comme le plus fort, si Vostre Majesté commence à se declarer pour le dit Roy; les autres, qui leur sont contraires, rechercheront peult-estre les Hespaignolz, au lieu que tous s'addresseroyent à Vostre Majesté, s'elle ne se monstre partialle. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 197.)

depuis nagueres que tout le mal qu'elle avoit jamais eu luy estoit venu de ce costé-là. »

Le 26 juillet, le Roi reçut à Lyon la lettre de son ambassadeur. En lui accusant réception, il n'hésita pas à lui déclarer qu'il se rendait aux excellentes explications qu'elle lui donnait, pour ne pas introduire de nouveautés dans la réglementation du commerce des draps étrangers, avant de connaître l'issue des affaires de Boulogne : il insista, au contraire, dans sa nouvelle lettre du 2 août, sur l'opportunité d'établir des rapports réguliers avec la cour d'Écosse; il croyait que, loin de jeter la Reine dans les bras du roi d'Espagne, « la jalouzie » qu'elle en concevrait lui ferait craindre de perdre l'amitié de la France; mais les termes de sa dépêche permettaient clairement de voir que le Roi se rangerait à l'opinion de son ministre, s'il insistait.

Les événements ne devaient pas lui laisser momentanément le loisir de s'occuper davantage de cette question.

Après tant de remises et de délais demandés et obtenus, Charles-Emmanuel avait mis le comble à la mesure, en désavouant ses plénipotentiaires, et force était au Roi de recourir à la guerre. Il[1] « ne seroit honneste qu'ung roy de France receust la loy d'ung duc de Savoye, ny qu'il fust dit que l'apprehension de l'assistance d'Espaigne, de laquelle le dit duc se vante et fait fort, m'eust empesché de faire ce que je doibs à mon honneur et à mon Estat. »

A l'heure où il donnait avis à son ambassadeur de cette grave détermination, le Roi n'avait plus de pensées que pour la lutte redoutable qu'il entreprenait, puisqu'elle pouvait le réengager dans la guerre avec l'Espagne, et pour la négo-

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 10 août 1600. — *Pièces justificatives*, p. 167.

ciation de Boulogne, dont le résultat avait à ses yeux une si juste importance.

Depuis la paix de Vervins, chaque fois qu'il avait été question d'un rapprochement entre l'Angleterre et l'Espagne, Henri IV avait protesté de son désir de voir sa bonne sœur en paix ; mais les vœux secrets que formait le Roi étaient depuis longtemps connus de Boissise, le jour où, pressé par les événements, Henri lui écrivait[1] : « J'aurois à desirer que quelque bon amy renversast leur accord ». Henri IV n'eut heureusement pas besoin de ce bon ami et, après de longs pourparlers entre les représentants des deux couronnes, l'accord devait se renverser de lui-même. Cependant, la conférence de Boulogne a tenu une place telle dans les préoccupations du Roi et dans celles de son ambassadeur et est si peu connue par les documents français publiés jusqu'ici, que je crois devoir en présenter le résumé, en utilisant la correspondance manuscrite de M. de Boissise et les lettres des négociateurs anglais imprimées, dès le commencement du siècle dernier, dans l'important recueil diplomatique des *Memorials of affairs of State,* que j'ai déjà bien souvent cité.

Le samedi 26 mai 1600[2], les délégués anglais arrivaient à Boulogne à midi, précédant seulement de quelques heures M. l'ambassadeur de la Reine à Paris. C'étaient MM. John Herbert[3], membre du Conseil privé et second se-

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 22 juillet 1600. — *Pièces justificatives*, p. 161.

2. The commissionners for the treaty at Bulloigne to M^r secretary Cecyll, 20th may 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 188.

Boissise, dans sa lettre du 12 mai au Roi, lui annonçait le départ des députés anglais pour la fin du mois, et le 24, il l'informait qu'ils étaient en route depuis la veille. (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 173 et 175 v°.)

3. John Herbert, ci-devant maître des Requêtes, était, depuis trois jours seulement, gratifié de ces nouvelles dignités, de sorte qu'arrivé à Boulogne il

crétaire de la Reine; Robert Beale, secrétaire de la Reine pour les pays du Nord, et Thomas Edmonds, secrétaire de la langue française. Le jour suivant, à la même heure, un gentilhomme venait les saluer de la part des ministres espagnols[1] retenus en route par une indisposition de l'audiencier et qui n'entrèrent à Boulogne que le lendemain, dans la soirée. Une heure ou deux après leur venue, les Anglais envoyèrent le secrétaire rendre aux Espagnols la politesse qu'ils en avaient reçue et, en même temps, leur dire que Sa Majesté la Reine avait envoyé ses plénipotentiaires à Boulogne, pour accomplir, en son nom, « ce à quoi elle avait été invitée de la part de leurs princes ». Ils étaient prêts à y consacrer leurs soins, quand la santé de M. l'audiencier le leur permettrait; mais, tandis que M. Verreyken se remettrait et que les autres personnes de l'ambassade se reposaient des fatigues de leur voyage, ne leur semblerait-il pas bon, pour ne pas perdre de temps, de communiquer une copie de leurs pouvoirs, comme ils étaient prêts à leur montrer ceux qu'ils tenaient de la Reine.

avait disputé à Henry Neville le rôle de chef de l'ambassade; mais la Reine finit par trancher le débat en faveur de ce dernier, par la raison qu'il était nommé le premier dans leur commission. (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 175 v° et 183.)

1. Les plénipotentiaires espagnols étaient : don Balthasar de Zuñiga y Fonseca, frère de Gaspard de Azevedo, sieur comte de Monterrey, et fils de Jérôme, quatrième comte, ambassadeur du roi d'Espagne auprès de l'archiduc Albert.

L'auditeur Ferdinando Carillo, chevalier de l'ordre de St-Jacques, du conseil royal de Castille, dont Villeroy apprenait à Boissise, dès le 21 mars, le passage à Paris et qui, au dire du Roi, apportait « les intentions et pouvoirs du roy d'Espaigne ». D'après Neville, il avait longtemps vécu aux Pays-Bas, où il remplissait les fonctions de juge de la prévôté dans les armées espagnoles. Légiste instruit, il venait occuper un poste au conseil d'État des Provinces soumises. D'ailleurs, Espagnol de naissance et peu favorable à la paix. (*Memorials*, I, 159.)

Jean Richardot, chevalier, sieur de Barly, président du conseil privé des Pays-Bas, et l'audiencier Louis Verreyken.

La formule particulière employée par les Anglais pour motiver leur venue à Boulogne est à remarquer, et, en s'en servant, ces plénipotentiaires se conformaient aux ordres de leur souveraine, qui avait tenu, dans le pouvoir[1] délivré à ses représentants, à rappeler les sollicitations de Henri IV, afin de l'amener à traiter avec lui à Vervins, et les avances du cardinal André, évêque de Constance, lui écrivant, tandis qu'il gouvernait la Belgique, que le nouveau roi d'Espagne et les Archiducs désiraient la paix, à l'égal du roi défunt. Ils avaient hâte aussi de savoir si les envoyés espagnols tenaient leurs pouvoirs directement du roi d'Espagne, ou seulement en vertu d'une délégation donnée à l'Archiduc (comme lors du dernier traité avec la France), pour décider la manière dont ils devraient procéder avec les Espagnols, au sujet de la préséance.

Ce message fut favorablement accueilli, et le lendemain lundi, à 10 heures, l'audiencier envoya quelqu'un au logis de Sir Edmonds, pour lui dire qu'ils avaient préparé une copie de leur commission et l'enverraient aux Anglais, si ceux-ci voulaient faire de même vis-à-vis d'eux. En conséquence, à trois heures, échange fut fait des pouvoirs entre MM. Edmonds et Verreyken, qui avaient signé les copies. Cette soirée et la matinée du lendemain furent consacrées par les Anglais à conférer entre eux sur la validité des pouvoirs des Espagnols. Celui de l'Archiduc leur semblait absolument satisfaisant, mais ceux du roi d'Espagne soulevaient diverses objections. Ainsi la commission de l'Archiduc était simplement munie du sceau privé du roi d'Espagne, tandis qu'à celle des Anglais était attaché le grand sceau d'Angleterre; puis, certains termes ne leur en paraissaient

1. *Memorials of affairs of State*, I, 186.

pas assez formels, pour mettre la délégation conférée à l'Archiduc à l'abri de toute contestation.

Le 30 mai, le sieur Verreyken vint chez M. Edmonds et déclara, au nom de ses collègues, que la commission des Anglais leur donnait toute satisfaction, sauf en ce qu'elle qualifiait l'Archiduc d'illustrissime et que le mot sérénissime était réservé à l'Infante seulement. Quelques observations furent échangées de part et d'autre et, après le départ de l'envoyé espagnol, les Anglais écrivirent à M. Cecil, pour lui rendre compte de ce qui s'était passé et demander conseil.

Ils ne devaient cependant pas rester inactifs, en attendant la réponse du premier secrétaire d'État, et engageaient immédiatement avec les Espagnols une correspondance, qui allait soulever la question la plus grave. Ils ne l'avaient pas mise en avant, dès le début, et s'étaient contentés de soumettre à l'appréciation des commissaires espagnols les doutes que faisaient naître les pouvoirs dont on leur avait remis copie : c'est dans leur seconde lettre, que les plénipotentiaires anglais, répondant au vœu exprimé par la partie adverse, de procéder sans retard à la conférence, prononcèrent le mot de préséance[1]. Ils désiraient, avant toute réunion, avoir satisfaction aux demandes qu'ils avaient faites et aussi sur une question importante, celle de la préséance, qu'ils réclamaient pour la Reine, leur maîtresse, comme un droit revenant de toute ancienneté à sa couronne.

Il était malheureusement plus facile de proclamer ce droit que de le faire reconnaître. La réponse[2] des Espagnols ne se fit pas attendre et n'était pas encourageante. Elle

1. The English commissioners to the commissioners of Spaine and the Archduke; 21st and 24th may 1601. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 190 and 192.

2. The Spanich and Archduke's commissioners answer to the English commissioners second letter, 4th june 1600. — *Memorials of affairs of State*, I, 195.

témoignait du haut étonnement que leur procuraient les prétentions d'Élisabeth et paraissait ne pas prendre au sérieux des exigences qui allaient jusqu'à ne pas même accorder l'égalité au souverain de tant de peuples. A sa lecture, les Anglais comprirent qu'ils étaient allés trop loin. Aussi, tout en essayant de justifier leur affirmation par une dissertation historique[1], en venaient-ils, dans le post-scriptum d'une nouvelle lettre, à proposer, comme preuve du désir de la Reine de procurer les bienfaits de la paix à la Chrétienté, d'aviser à un moyen équitable, c'est-à-dire à une marche d'égalité, qui permettrait, sans trancher la question de la préséance et sans porter préjudice à aucune des parties, d'aborder directement le traité de paix. Mais le coup était porté et les Espagnols[2], après un long exposé dans lequel ils ne voulaient pas demeurer en reste d'érudition, terminaient par ces mots : Aussi bien ne convient-il pas, en l'absence d'un juge qui puisse trancher la question, de prolonger ce débat et de se répandre en discours, mais, la préséance du roi d'Espagne mise hors de contestation, de passer à la discussion du traité.

La Reine avait reçu la lettre de ses ambassadeurs et, par sa dépêche du 3 juin[3], elle leur répondait : Je désire qu'ils sachent que je ne suis ni assez désireuse de la paix pour négliger des questions importantes, ni assez insouciante pour passer mon temps à des vétilles. Aussi, confiante dans la sincérité des deux princes qui m'ont attirée à une conférence, suis-je résolue à passer outre et à entrer en négocia-

1. The English commissioners third letter to the commissioners of Spain and the Archduke, 26th may 1600. [O. S.] — *Memorials.....*, I, 195.

2. The Spanish commissioners answer to the English commissioners third letter, 7th june 1600. — *Memorials.....*, I, 197.

3. The Queen to the English commissioners for the treaty at Bulloigne, 24th may 1600. [O. S.] — *Memorials.....*, I, 198.

tion. — Elle consentait à accorder à l'Archiduc l'épithète de *serenissimus* et, comme preuve de sa bonne volonté, envoyait, pour corriger son pouvoir, le clerc qui l'avait écrit et sur l'erreur duquel on rejetterait la faute.

Les plénipotentiaires des deux parties ne s'étaient pas contentés de correspondre par lettres, mais encore il y avait eu des visites privées [1] échangées entre M. Robert Beale et l'audiencier, et aussi entre Th. Edmonds, le président Richardot et l'audiencier. Ceux-ci, dans ces réunions, affectaient de trouver étrange que les Anglais eussent mis en avant cette question de préséance, disant qu'il n'était jamais entré dans l'esprit de l'Archiduc ou le leur que l'on pût s'y arrêter. M. Edmonds opposait à Richardot ce qui s'était fait et dit à son dernier voyage à Bruxelles : il l'avait pressé d'une réponse sur cette difficulté, à laquelle le président s'était dérobé jusqu'à la conférence, disant seulement qu'on ne romprait pas là-dessus, et maintenant qu'ils étaient venus à l'assemblée, ce même Richardot, sous le prétexte que les Anglais n'avaient pas répondu à la dernière note espagnole, laissait déjà entendre qu'ils ne pourraient rien décider, sans en référer en Espagne. Mais les Espagnols s'opiniâtraient, et parmi les raisons invoquées par eux, pour ne pas accepter de traiter sur le pied d'égalité, ils objectaient principalement celle-ci, qu'ayant disputé la préséance à la France, ils ne pouvaient accorder l'égalité à l'Angleterre, qui avait toujours cédé la première place à la couronne suzeraine.

Le président Richardot et M. Edmonds continuaient à se visiter sans résultat, quand, un jour, le secrétaire de la Reine se hasarda à dire au ministre espagnol qu'il semblait bien étrange aux plénipotentiaires anglais de n'avoir reçu

1. The commissioners for the treaty of Bulloigne to Mr secretary Cecyll, 29th may and 2nd june 1600. [O. S.] — *Memorials.....*, I, 201 and 202.

aucune réponse à la proposition contenue dans le post-scriptum de leur lettre du 5 juin. Malgré cette avance déguisée, les Espagnols s'obstinèrent à se renfermer dans le silence le plus absolu, et comme M. Neville pensait avec raison qu'il était de l'honneur de la Reine, l'offre d'accommodement dans sa forme générale venant d'eux, que les propositions de détail fussent faites au nom du roi d'Espagne, on s'éternisait dans l'attente.

Enfin, le samedi 10 juin, le président Richardot vint au logis de M. Edmonds et lui déclara qu'on leur accorderait la première place, s'ils voulaient se rendre chez l'ambassadeur espagnol, pour ouvrir la conférence. Edmonds lui promit de rapporter à ses collègues ce qu'il venait d'entendre et demanda, pour être certain qu'il ne s'était pas mépris sur leur intention, s'ils avaient l'idée que les conférences se continueraient chez eux, ou s'ils viendraient alternativement chez M. Neville ; à quoi Richardot répliqua qu'ils comptaient poursuivre la conférence au logis de M. l'ambassadeur d'Espagne, mais qu'ils ne refuseraient pas de se rendre de temps en temps à celui du représentant de la Reine.

Comme Edmonds le lui avait fait prévoir, ce mode de réunion fut repoussé par les Anglais, mais ils saisirent cette occasion de communiquer avec leurs adversaires, pour inviter le président et l'audiencier, commissaires de l'Archiduc, à prendre la peine de venir conférer à leur logis, où ils conviendraient d'une marche égale, qui donnerait satisfaction aux deux parties. Les deux agents espagnols répondirent sans hâte qu'ils se rencontreraient avec M. le secrétaire et Th. Edmonds à 5 heures, sur la plage, où ils avaient l'habitude de prendre l'air, et comme cette réponse semblait soulever un nouveau débat de préséance, les Anglais refusèrent. Quand Edmonds remit le message de Neville à

Richardot, l'audiencier était avec lui. Tous deux se défendirent de l'intention d'avoir voulu comparer la qualité de l'Archiduc à celle de la Reine, mais ils firent valoir que leurs deux fonctions de commissaires pour le roi d'Espagne et l'Archiduc étaient si étroitement jointes, que les autres envoyés n'avaient pas trouvé convenable qu'ils vinssent au logis des Anglais.

L'affaire demeurait sans issue, si l'on n'en venait à une offre raisonnable. M. Edmonds la formula, en son nom, de la manière suivante : Il n'y a que deux moyens d'arranger les choses, à savoir, de se rencontrer dans un endroit qui ne soit ni le logis de l'un, ni celui de l'autre ambassadeur, et où il n'y ait pas de préséance; ou d'aller alternativement au logis des uns et des autres, la première réunion devant être fixée par le sort. C'était la dernière limite des concessions possibles et les Anglais pouvaient d'autant moins la dépasser que, presque au moment même où M. Edmonds était leur porte-parole, ils furent confirmés dans leur ligne de conduite par de nouvelles instructions de leur gouvernement. Une dépêche, du 12 juin[1], des lords du Conseil privé mis au courant des prétentions espagnoles, rappelait aux négociateurs de Boulogne la volonté expresse de leur souveraine de ne jamais accorder au roi d'Espagne aucune espèce de préséance et sa résolution de tenir l'épée tirée aussi bien pour maintenir son honneur que ses possessions.

Les pourparlers[2] entre MM. Robert Beale et Thomas Edmonds d'une part, Richardot et Verreyken de l'autre, se poursuivirent pendant plusieurs jours, sans amener les Espa-

1. From the lords of the Privy councill to the commissioners in the treaty at Bullogne, 2[nd] june 1600. [O. S.] — *Memorials*....., I, 204.

2. The commissioners for the treaty at Bulloigne to Mr secretary Cecyll, 12[th] and 20[th] june 1600. [O. S.] — *Memorials*....., I, 205 and 208.

gnols à formuler autre chose que des déclarations générales entremêlées de plaintes, pour le coup que leur avait porté la revendication directe de la préséance. Enfin, le 21 juin, voulant obtenir une réponse nette, Beale et Edmonds se présentèrent chez l'audiencier et lui dirent qu'ils avaient charge de demander, au nom de leurs collègues, si M. l'ambassadeur entendait, oui ou non, consentir à une marche d'égalité en général; que, s'il n'acceptait pas la manière particulière indiquée par eux, il en proposât une autre du même genre, qui sauvegardât ce principe.

Six jours après seulement, le président et l'audiencier vinrent chez M. Robert Beale apporter la réponse qu'ils avaient reçue de l'Archiduc. — Cette matière, disait-elle, touchait de bien près à l'honneur du roi d'Espagne, qui lui était confié et dont il ne pouvait prendre trop de soin; il demandait donc que l'un des commissaires se rendît à Bruxelles; il pourrait ainsi conférer avec le prince Albert et prendre une résolution, en pleine connaissance de cause. Quant à eux, ajoutèrent les plénipotentiaires espagnols, ils avaient fait choix de M. l'audiencier et espéraient qu'il serait de retour dans une quinzaine de jours. — A cette offre, les Anglais firent entendre de grandes plaintes, mais finalement se résignèrent, et le lendemain M. Neville leur envoyait son consentement. En même temps, M. Edmonds s'embarquait pour l'Angleterre, afin de rendre compte à la Reine de tout ce qui s'était passé et de s'éclairer sur plusieurs points [1].

De retour à Boulogne [2], le vendredi matin 14 juillet,

1. Je ne crois pas devoir entrer ici dans le détail des questions posées par M. Edmonds au gouvernement de la Reine, mais je les signale comme intéressantes, au point de vue des idées politiques anglaises de l'époque, et je renvoie le lecteur aux *Memorials*....., (I, 209).

2. The commissioners for the treaty at Bulloigne to Mr secretary Cecyll, 6th and 12th july 1600. [O. S.] — *Memorials*....., I, 212 and 213.

M. Edmonds visita le lendemain le président Richardot, avec ce message : Il avait vivement insisté auprès de la Reine, afin qu'elle consentît à attendre le retour de l'audiencier, et obtenu gain de cause. Cependant Élisabeth ne cachait pas que tous ces délais lui donnaient de graves soupçons, fortifiés par l'avis de secours d'hommes et de munitions qui devaient être prochainement expédiés aux rebelles d'Irlande, et désirait savoir de l'Archiduc lui-même comment il pourrait expliquer cette manière d'agir, après les promesses qu'il lui avait faites et sur lesquelles elle avait tant compté. Richardot lui ayant objecté que la Reine prêtait de son côté assistance à leurs révoltés, Edmonds répondit qu'il ne connaissait pas de récents envois de forces [1] aux Pays-Bas; qu'en tout cas ce ne serait pas une innovation,

1. Au sujet des secours fournis par Élisabeth aux Hollandais, Cecil écrivait, le 24 juillet, à M. Neville :

Il n'y a pas eu un grain de blé ou de poudre, ou aucune espèce de victuailles expédiés d'ici aux Pays-Bas..... Mais, comme peut-être ils apprendront qu'il passe journellement des volontaires anglais en Hollande, vous pourrez maintenir les dénégations que vous leur avez opposées jusqu'ici, en leur répondant que ce ne serait que que justice, si ça était vrai.

Cecil lui donne encore avis de la venue, au secours des Hollandais, des Lords de Northumberland et de Rutland et tout récemment de Lord Cobham et Sir Walter Raleigh, et ajoute :

Si on vous en parle, vous répondrez qu'ils n'ont pas commission d'agir ainsi et n'ont emmené avec eux ni hommes ni chevaux, mais seulement une demi-douzaine de leurs serviteurs. Voyant la Reine résolue à faire la paix, si on lui offrait de bonnes conditions, ces messieurs ont demandé et obtenu, avec beaucoup d'instances, la permission d'aller voir cette guerre, parce qu'ils désespéraient d'en voir une autre, pendant le règne de Sa Majesté. (Mr secretary Cecyll to the commissioners for the treaty of Bulloigne, 14th july 1600. [O. S.] — *Memorials....*, I, 215.)

Boissise écrivait au Roi, le 11 juillet, à propos de la bataille de Nieuport, dont le chef des Anglais attribuait le succès à la valeur de ses troupes :

« Les Estats ne luy envieront point cest honneur, pourveu qu'ilz obtiennent quelque supplement d'hommes, comme j'entends que la Royne en est d'accord, ou pour le moins de conniver qu'il y en passe cinq cens, comme elle a permis aux comtes de Northumberland, Cumberland et Rutland d'aller trouver le prince Maurice, et doibvent partir l'ung de ces jours. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 187 v°.)

mais la continuation d'un état de choses ancien, tandis que ce qu'il leur reprochait était une nouvelle provocation et telle qu'on n'en devait pas faire, pendant la négociation d'un traité.

Au milieu de ces allées et venues entre les plénipotentiaires anglais et espagnols à Boulogne, le nom de M. Verreyken revenait fréquemment et, aux demandes d'Edmonds, le pressant pour connaître l'époque de son retour, le président Richardot n'avait guère que la ressource de répondre qu'ils l'attendaient de jour en jour. Il devenait évident pour tous, et particulièrement pour M. Cecil[1], que la lenteur de l'Archiduc à transmettre sa décision ne provenait que de ce qu'il avait envoyé prendre des ordres en Espagne.

C'est dans ces circonstances que, le 18 juillet, le président Richardot[2] vint au logis de M. Robert Beale et, en présence de M. Th. Edmonds, avança, en son nom personnel, des propositions que ses collègues comme l'Archiduc ignoraient, disait-il, et auxquelles il priait messieurs les Anglais de vouloir bien réfléchir. Après leur avoir momentanément recommandé la discrétion, à propos de ce qu'il allait leur confier, Richardot entra en matière. Selon toute apparence, il ne pourrait pas y avoir entière paix entre la Reine et les Espagnols, tant que la Hollande et la Zélande ne seraient pas soumises, puisque les Anglais se réservaient la liberté de trafiquer avec ces provinces et de favoriser leur commerce de tout leur pouvoir : le seul moyen d'assurer entre Élisabeth et Philippe une parfaite amitié serait de chercher à amener ces provinces à la paix. Or, il s'en présentait

1. Mr secretary Cecyll to the commissioners for the treaty of Bulloigne, 14th july 1600. [O. S.] — *Memorials.....*, I, 215.

2. The commissioners for the treaty of Bulloigne to Mr secretary Cecyll, 16th july 1600. [O. S.] — *Memorials.....*, I, 216.

actuellement une occasion unique, attendu que les États des Provinces-Unies venaient de consentir à s'aboucher avec les députés délégués par les États des provinces espagnoles, leur avaient envoyé un passeport et désigné Berg-op-Zoom[1] comme lieu de réunion. Il émettait le vœu que la Reine voulût bien se faire représenter à cette assemblée et employât ses bons offices, afin d'entraîner ceux de Hollande et Zélande à venir traiter à Boulogne, ou consentît à transporter la conférence en Hollande, pour conti-

1. On trouve dans l'Introduction des *Actes des États Généraux de* 1600, de M. Gachard, des renseignements détaillés sur cet essai de rapprochement entre les Provinces-Unies et les provinces demeurées fidèles à l'Espagne.

Une première tentative avait été faite, en août 1598, par les États Généraux assemblés à Bruxelles, qui s'étaient adressés aux États des Provinces-Unies, avec l'autorisation de l'archiduc Albert, pour les solliciter de s'unir à eux et de s'employer à rétablir la paix dans les Pays-Bas. Sur ces entrefaites, l'amirante d'Aragon s'était mis en marche vers le Rhin, avec l'armée espagnole; les États furent autorisés à penser qu'on voulait les abuser et, quand ils répondirent, seulement au mois de mars de l'année suivante, ils repoussèrent toute espèce d'accord.

Les États Généraux, assemblés à Bruxelles à la fin d'avril 1600, saisis de la question de la paix ou de la guerre, exprimèrent le désir que l'Assemblée fût autorisée à entamer des négociations avec les Provinces-Unies, et les Archiducs consentirent qu'on leur écrivît, pour les inviter à une conférence, où l'intention des deux parties se manifesterait. La lettre, rédigée par une commission de l'Assemblée, « exprimait le regret de ne pas voir les provinces de l'union d'Utrecht représentées à l'assemblée de Bruxelles, le désir d'entrer en communication avec elles, l'espoir d'arriver par là au terme des misères qui affligeaient les deux pays et au retour de leur ancienne prospérité ». Les États Généraux désignèrent en même temps les députés qu'ils enverraient en Hollande.

Partis dans les premiers jours de juin, les députés se rendirent à Anvers et écrivirent à La Haye, pour obtenir un passeport, qui leur fut refusé. Ils renouvelèrent leur demande, à la fin de juin, et rendez-vous leur fut assigné à Berg-op-Zoom, où ils arrivèrent, le 20 juillet. Les conférences que les députés des deux parties eurent entre eux ne servirent qu'à démontrer l'éloignement des Provinces-Unies de tout accord.

Voir également : Lettre de M. de Boissise au Roi, du 17 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 183.

Le 7 août, Boissise rend compte au Roi de la proposition de Richardot aux députés anglais :

« Je luy diray neantmoins qu'une briefve conference, en laquelle les deputez des provinces de l'Archiduc, après avoir invité ceux des Estats à se reunir avec

nuer les négociations conjointement avec les députés des États. A cette condition, ajouta-t-il, les Espagnols céderaient avec plaisir la préséance aux Anglais et les Hollandais trouveraient, pour traiter, toute garantie dans l'appui de la Reine.

La proposition de M. Richardot, on le conçoit, fut accueillie par MM. Beale et Edmonds avec une médiocre faveur ; néanmoins, le même jour, après en avoir communiqué avec M. Neville, ces messieurs portèrent cette réponse au président Richardot : Il n'y avait pas à douter que la Reine, dont tous les efforts jusqu'à ce jour avaient eu pour but de disposer les Provinces-Unies à s'associer au traité actuel, continuerait les mêmes bons offices, afin de découvrir en eux toute inclination qu'ils pourraient manifester vers la paix. Après le refus formel des États de prendre part aux négociations, la Reine, invitée par l'Archiduc à traiter seule, n'avait pas hésité à envoyer ses délégués, munis de pouvoirs et d'instructions, à Boulogne, où ils attendaient depuis tantôt deux mois le bon plaisir des Espagnols ; et cependant, on leur demandait de nouveau d'entraîner les Provinces-Unies à traiter et d'interrompre momentanément les négociations. Pour leur part, ils regardaient cette proposition comme peu raisonnable et déplacée et pensaient qu'elle remplirait la Reine de colère, parce qu'elle ne voudrait jamais croire qu'on eût agi sincèrement avec elle. Si le but des Espagnols était de décider les États à la paix, ils

eux, ont proposé que les dits Estats voulussent envoyer leurs deputez à l'assemblée qui se tient à Bruxelles, ou trouver bon que la dite assemblée en envoye vers eux, ou qu'il soit advisé d'ung lieu neutre, pour s'y assembler et traitter du bien commun des dits pays. A quoy les deputez des Estatz d'Hollande ont respondu qu'ilz en feroyent rapport à leurs maistres. Barnevelt, qui estoit l'ung des deputez, a escript par deça que, si tous estoyent de l'advis de ceux qui sont venus de la part de la dite assemblée de Bruxelles, l'on pourroit faire quelque chose. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 194 v°.)

croyaient pouvoir les assurer que rien n'agirait plus puissamment sur eux que l'exemple de la Reine sur le point de conclure ; mais si leur intention arrêtée était de ne traiter que simultanément avec la Reine et les États, malgré qu'ils affirmassent le contraire, ils faisaient inutilement injure à la Reine et tort à la réputation de leur maître. — Le président Richardot s'étendit en protestations, mais le coup était porté : la méfiance des plénipotentiaires anglais et plus encore celle d'Élisabeth[1] allaient être éveillées. Aussi, loin de faire de nouvelles concessions, à peine était-elle informée du discours de Richardot, qu'elle se hâtait de donner à ses agents des ordres plus précis. Ne voulant pas qu'on pût la soupçonner dans le monde d'être trop désireuse d'une paix à laquelle elle s'était simplement laissé porter, elle leur commandait de nouveau de ne faire aucune concession sur la préséance et exigeait qu'ils revinssent en Angleterre, si l'audiencier n'était pas de retour à Boulogne, vers la fin de la semaine suivante.

Le 27 juillet, avant que les Anglais eussent pu recevoir la lettre de leur souveraine, l'audiencier[2] revenait à Boulogne. Le lendemain, il accompagnait Richardot chez MM. Beale et Edmonds. Leur déclaration fut nette. Ils protestèrent, sur leur foi de Chrétiens, qu'ils avaient été envoyés à la conférence, avec l'ordre positif de traiter avec la Reine, aussi bien de la part de Philippe III que de l'Archiduc; mais, ils devaient informer les ministres anglais que le roi d'Espagne ne pouvait pas poursuivre ces propos de paix, avant qu'on lui eût cédé l'honneur de la préséance, qui lui

1. The Queen to the commissioners for the treaty at Bulloigne, 19th july 1600. [O. S.] — *Memorials*....., I, 219.

2. The commissioners for the treaty at Bulloigne to Mr secretary Cecyll, 20th july 1600. [O. S.] — *Memorials*....., I, 221.

revenait. A cet effet, leurs instructions étaient de n'accepter aucune autre espèce de rencontre que celles qui auraient lieu dans un logis neutre, où ils occuperaient la première place : si les Anglais souscrivaient à leur demande, ils étaient prêts à examiner immédiatement les conditions du traité ; mais, s'il n'entrait pas dans les intentions de la Reine d'en passer par là, ils se retireraient.

Les Anglais furent décontenancés par la fermeté des Espagnols. Depuis leur arrivée à Boulogne, ils s'efforçaient, par des concessions habiles, avec lesquelles ils masquaient les atteintes portées à l'honneur de la couronne d'Angleterre, d'empêcher la rupture des négociations et d'amener leurs adversaires sur le terrain de la discussion des articles du traité : toute leur prudence était déroutée et leur réponse, même après qu'ils se furent concertés entre eux, manqua de dignité. Robert Beale et Edmonds, il est vrai, demandèrent aux Espagnols si telle était leur dernière résolution, afin qu'ils pussent en faire part à la Reine, qui ne manquerait pas de les rappeler ; mais, ils eurent la faiblesse de revenir encore sur la proposition que les Espagnols avaient si dédaigneusement repoussée, c'est-à-dire de laisser momentanément de côté la question de préséance et de procéder par voie de correspondance et d'entrevues analogues à celles qui avaient eu lieu jusqu'à ce jour. Richardot, avec des formules polies, leur opposa un nouveau refus.

Il ne restait plus aux négociateurs anglais, comme dernière ressource, que de s'adresser à la Reine, en lui disant toute la vérité. C'est ce qu'ils firent, dans leur dépêche du 30 juillet, à laquelle le Conseil privé[1] répondait le 4 août. A sa lecture, on voit que l'orgueil britannique avait été vive-

1. From the lords of the Privy councill to the commissioners in the treaty at Bulloigne, 25th july 1600. [O. S.] — *Memorials.....*, I, 222.

ment froissé. — Le point d'honneur entre princes est chose si délicate, disait la lettre, que la Reine pense qu'on ne saurait prendre trop de soins pour le sauvegarder. C'est pourquoi, si vous ne leur avez pas encore fait part de la ferme résolution de Sa Majesté de ne jamais leur céder la préséance, la Reine vous commande de leur dire qu'ils n'ont pas eu d'autre avance sur vous, que de formuler les premiers la réponse que leur rapportait M. Verreyken, mais, qu'au même moment vous aviez l'exprès commandement, de la propre main de la Reine, de revenir en Angleterre, si l'audiencier ne rapportait pas l'autorisation d'arranger le différend de la priorité, par un moyen qui ne préjugerait la question en faveur d'aucune des parties. Sur ce point, nous vous invitons, au nom de Sa Majesté, à leur répondre *roundly*, quoique avec modération, afin, d'une part, qu'ils ne puissent pas s'imaginer avoir montré plus de décision que la Reine, et de l'autre, parce que Sa Majesté croit que, si vous demeurez encore quelque temps en rapport avec eux, il ne dépendra que de votre industrie, sans toucher à l'honneur, de maintenir le traité sur pied, jusqu'à une circonstance favorable. — Tout le reste de la lettre témoignait hautement du désir très vif du conseil d'arriver à la conclusion de la paix.

Le 5 août[1], dans la soirée, les plénipotentiaires recevaient la lettre des Lords du 4. Le lendemain, l'après-midi, Robert Beale et Thomas Edmonds remplirent leur mission auprès de Richardot et de l'audiencier et, le 7 au matin, après bien des allées et venues, n'obtinrent pas d'autre réponse que celle-ci : Les Espagnols avaient l'ordre précis de ne se départir en rien, à Boulogne, de la marche indiquée par eux et ne

1. The commissioners for the treaty at Bulloigne to Mr secretary Cecyll, 28th july 1600. [O. S.] — *Memorials.....*, I, 225.

voyaient, en dépit de leur bonne volonté, aucun moyen de poursuivre les négociations ; mais, si la Reine voulait bien renouveler auprès des Hollandais ses offres de traiter en même temps qu'elle et, leur adhésion acquise, envoyer ses ambassadeurs dans quelque place de Hollande, ou choisir une ville telle que Bourbourg ou Winoxbergue, les Espagnols ne feraient aucune difficulté de lui accorder la préséance. Puis, malgré qu'ils eussent fait cette proposition, ils refusèrent de différer leur départ, jusqu'à ce que les Anglais connussent l'opinion de leur gouvernement.

Enfin, les Anglais demandèrent, comme d'eux-mêmes, que, tandis qu'on examinerait à Londres cette dernière question, le traité pût être considéré comme prorogé et qu'une note fût signée entre les plénipotentiaires à ce sujet ; mais, ils n'obtinrent même pas cette satisfaction. Pour les Espagnols, un acte officiel n'était pas nécessaire et ils pensaient qu'on devait avoir confiance en eux, comme eux-mêmes se fiaient aux autres. Ils consentaient d'ailleurs à considérer le colloque comme non interrompu pendant soixante jours, afin de laisser le temps de répondre à leurs offres.

Par une dernière subtilité, les Anglais, voulant éviter d'avoir l'air de revenir les premiers à la charge, s'ils envoyaient une réponse à la proposition espagnole, tentèrent d'obtenir de l'Archiduc une lettre, dans laquelle il demanderait à la Reine ses bons offices auprès des Hollandais et attesterait qu'il regardait la négociation comme continuée. Après d'assez longs débats, Richardot consentit à proposer à l'Archiduc ce qu'on lui demandait et, s'il refusait, s'engagea à écrire lui-même, dans le sens indiqué, à l'un des négociateurs de la Reine.

Le jour même de cette dernière entrevue, les Espagnols quittèrent Boulogne et les Anglais n'attendirent eux-

mêmes, pour prendre la mer, que l'arrivée d'un navire de la Reine.

J'ai un moment abandonné M. de Boissise, pour présenter avec plus d'ensemble l'histoire des affaires de Boulogne : je reviens maintenant à lui.

Pendant les deux mois et demi que les négociateurs anglais et espagnols se sont trouvés en présence, le Roi et Boissise, dans toutes leurs lettres, ont fait échange d'idées et de renseignements à ce sujet ; mais il y aurait peu d'intérêt, il me semble, à les analyser ici par le menu, d'autant qu'ils sont loin de nous apprendre tout ce que renferment les correspondances anglaises : certaines remarques cependant me paraissent mériter de trouver place ici.

Ce qui me frappe, dans toutes les lettres de M. de Boissise (et on peut faire la même observation, à propos de celles du Roi), c'est combien, en dépit de ses efforts, il est incomplètement informé de ce qui se passe à Boulogne. Les Anglais se cachent absolument de lui. Il connaît quelques détails extérieurs des rapports qui s'établissent entre les représentants des deux puissances et les raconte à son maître ; il sait, par exemple, qu'il y a débat de préséance entre les ambassadeurs, qui sont contraints de communiquer entre eux par écrit ; en revanche, il n'apprend rien de sérieux sur les entretiens des plénipotentiaires et en demeure réduit aux conjectures. Un jour, il croit la question de la préséance arrangée et l'écrit à Paris ; puis, peu après, doit se démentir lui-même. Il ne tarde pas à imaginer que les députés en sont venus à discuter le fond de l'affaire[1] et voit la paix assurée,

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 17 et 28 juin, 11 15 juillet 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 183, 185, 187 et 188 v°.

Le Roi partagera un moment son opinion. (Lettre du Roi à M. de Boissise, du 2 juillet 1600. — *Pièces justificatives*, p. 158.)

après le voyage de Sir Thomas Edmonds en Angletere, à la fin de juin : la Reine lui aurait « d'abondant declaré qu'elle vouloit la paix, à quelque prix que ce fust, » et le secrétaire de la langue française emporte sans doute de quoi tout terminer. Il faudra le brusque retour des ministres anglais à Londres, pour lui ouvrir les yeux ; encore se refusera-t-il à croire que les pourparlers soient définitivement rompus[1] et même affirmera au Roi qu'à la première occasion les deux ennemis concluront leur marché[2].

Les pourparlers devaient se poursuivre, en effet, et, dans la plupart de ses lettres[3], Boissise pourra entretenir le Roi des allées et venues d'agents secrets entre Londres et la Flandre ; mais leurs missions échoueront, devant le refus des Espagnols de traiter sans les États, et Henri IV, qui sait les Hollandais éloignés de toute idée de paix[4], s'inquiétera de moins en moins de ce mouvement diplomatique, même quand il s'agira du voyage de M. Caron aux Pays-Bas.

Si j'ai insisté, pour montrer que Jean de Thumery avait vécu dans l'ignorance de ce qui se passait à Boulogne, ce n'est certes pas que j'aie l'intention de diminuer son mérite. Dans les derniers mois qui avaient précédé la conférence,

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 7 août 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 194 v°.

2. « Nous entrasmes en propos de leur paix. Il (le lieutenant de l'amirauté) me dit qu'ils n'avoyent traitté que de la presseance : j'ose toutesfois asseurer Vostre Majesté qu'ilz sont entrez bien avant au fonds, en leurs conferences privées, comme avoit faict le sieur Edmonds, en ses deux voyages à Bruxelles, et se sont tant ouverts les ungs aux autres, qu'il ne fault pas doubter qu'à la premiere veue ils ne concluent leur marché..... » (Lettre au Roi, du 3 septembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 201 v°.)

3. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 8, 11, 14 et 30 septembre, 5 et 31 octobre, 7 et 28 novembre, 6, 16 et 29 décembre 1600, 8 et 28 janvier 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 203 v°, 208 v°, 209 v°, 212 v°, 214, 217 v°, 222, 225, 227, 228, 229 v° et 232.

4. Voir les lettres des 30 août et 14 septembre 1600. — *Pièces justificatives,* pp. 169 et 171.

M. de Boissise s'était montré si habile à se tenir au courant des communications établies entre Londres et Bruxelles, M. Neville avait si souvent eu l'occasion de constater que l'on connaissait presque aussitôt que lui, à la cour de France, le détail de leurs affaires, qu'il recommandait la plus grande discrétion aux ministres anglais et que ceux-ci faisaient tous leurs efforts pour cacher la situation. La chose était même poussée si loin et le silence gardé par la Reine si absolu, qu'il donnait occasion à Boissise de se plaindre du peu de confiance qu'elle témoignait au Roi, son allié.

Nous devons d'autant plus regretter cette réserve excessive des conseillers d'Élisabeth, qu'il aurait été curieux de connaître, par des conversations entre eux et M. de Boissise, le but véritable poursuivi par la politique anglaise dans ces tentatives de paix; mais, cette politique, dont on peut retrouver la pensée dans certains documents anglais, ne doit pas nous occuper davantage, pour le moment, et je me réserve d'y revenir, à propos du traité conclu par Jacques I[er] avec les Espagnols, pendant l'ambassade de M. de Beaumont. Je tiens seulement à indiquer un trait, qui caractérise l'esprit des Anglais, aussi positif et pratique au temps d'Élisabeth, qu'il se montre à nous, sous le gouvernement de la reine Victoria.

La seule confidence que M. Cecil eût bien voulu faire à Boissise, sur les revendications qu'ils entendaient produire à Boulogne, était que leurs députés « auroyent charge d'insister sur leur traffic des Indes ». Les Anglais y attachaient une importance extrême et, à son voyage à Londres, pendant l'interruption des travaux de la conférence, Sir Edmonds avait été chargé par ses collègues de s'éclairer[1], au-

1. A memoriall sent over by M[r] Edmonds to Her Majestie of certaine points wherein we desired her resolution. — *Memorials.....*, I, 209.

près des membres du Conseil, sur divers points douteux pour eux, entre autres sur la question suivante : Devraient-ils consentir à ce que la faculté de trafiquer dans les villes des Indes possédées par les Espagnols et les Portugais fût positivement interdite aux sujets de Sa Majesté par le traité à conclure, ou ne conviendrait-il pas plutôt de n'accepter qu'une formule implicite de cette interdiction, comme celle-ci, à savoir que les Anglais pourraient trafiquer librement dans toutes les contrées qui n'appartiendraient pas aux Espagnols. Si les ministres de Philippe III refusaient l'une et l'autre de ces rédactions, les plénipotentiaires croyaient que le mieux, pour les intérêts de leurs nationaux, serait de garder le silence sur cette délicate question et de n'en rien mentionner dans le traité, comme les Français l'avaient fait, pour leur compte, à Vervins. On permettrait ainsi à ceux qui voudraient commercer dans ces pays d'y aller à leurs risques et périls.

La rupture de la conférence de Boulogne coïncide avec l'ouverture de la guerre de Savoie et c'est vers la même époque que nous avons laissé le récit de la mission de M. de Boissise, dans le chapitre Ier. Nous allons le reprendre, pour le conduire jusqu'à la fin de son séjour en Angleterre, dans le dernier chapitre.

CHAPITRE III

« Aux affaires du monde, il ne fault pas avoir tant d'apprehension des choses futures, que l'on obmette à pourveoir aux presentes[1]. » Cette sage maxime politique, que Henri IV développait sur un exemple, en correspondant avec son agent à Londres, avait eu raison de ses hésitations à ouvrir les hostilités contre le duc de Savoie et allait le conduire à la victoire.

La guerre commençait sous d'heureux auspices.

La bataille de Nieuport[2] était faite pour rassurer les Français sur les moyens dont disposait l'Archiduc et la rupture des conférences de Boulogne marquait au moins un temps d'arrêt dans la réconciliation d'Élisabeth et du roi d'Espagne. « Il est question de sçavoir si c'est à bon escient » que les plénipotentiaires se sont séparés, pensait le prudent Villeroy[3]. Mais, le temps n'était plus aux sages discours. Le

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 2 juillet 1600. — *Pièces justificatives*, p. 158.

2. *L'Histoire des Pays-Bas,* fol. 480 v° et suiv.

3. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 22 août 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 198 v°.

Avant d'avoir reçu des instructions formelles, M. Winwood répondait à

Roi, à la nouvelle des brillants et rapides succès de ses troupes, commandées par MM. de Biron et des Diguières, avait quitté Grenoble, le 15 août, pour courir à Chambéry, dont M. de Crillon venait d'occuper les faubourgs, avec le régiment des gardes, et allait désormais, pendant toute la durée de la campagne, se trouver au milieu de l'action[1]. Les premiers jours, Henri IV dut tout sacrifier au soin de la direction générale de la guerre; mais, quand l'impulsion première fut donnée, il retrouva du temps pour les autres affaires politiques et tout particulièrement pour ses rapports avec Élisabeth. M. de Boissise[2] avait ressuscité la délicate question des pirateries anglaises : il voulait l'assoupir au plus tôt.

tous ceux qui lui demandaient si la paix se ferait à Boulogne que, si l'on tombait d'accord sur le point de la préséance, les autres difficultés seraient probablement bientôt aplanies, mais que la Reine était résolue de ne pas faire une plus large concession que celle qui consisterait à traiter sur le pied de l'égalité, dont elle voulait bien se contenter, pour le bien de la Chrétienté et le repos de ses sujets. Si, au contraire, le roi d'Espagne s'obstinait à réclamer la préséance, la conférence se séparerait. (Mr Winwood to Sir Henry Neville; Lyons, 3rd august 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 241.)

Le mercredi 23 août, Winwood vit M. de Villeroy et, d'après l'ordre de M. Neville, lui déclara que le traité était rompu. — Il ne l'est qu'en apparence, dit Villeroy, qui voulait sonder le secrétaire anglais, mais on est d'accord sur toutes les questions importantes, et un jour est secrètement fixé pour passer à la conclusion solennelle du traité. — La rupture est complète, répondit Winwood; la Reine a rappelé ses délégués et M. Neville m'a écrit de vous en informer.

Villeroy insista et le secrétaire anglais ne put que renouveler ses affirmations, faisant remarquer à son interlocuteur que personne ne savait mieux que lui avec quelle franchise la Reine en avait usé vis-à-vis du Roi, depuis le début des pourparlers de paix.

Villeroy demanda encore pour quel motif avait lieu la rupture et Winwood lui expliqua que c'était à propos de la préséance. (Mr Winwood to Sir Henry Neville; Chambery, 15th august 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 245.)

1. Il n'entre pas dans le plan de ce livre de suivre les opérations de la guerre de Savoie, ni les négociations de la paix qui aboutiront au traité de Lyon; mais, la correspondance du Roy avec M. de Boissise, que je publie, donne de nombreux détails sur les événements de la fin de l'année 1600.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi et à M. de Villeroy, des 7 et 17 août 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 194, 195 et 197.

« Monsieur de Boissise, écrivait-il le 30 août, il fault dissimuler les injustices qui continuent à se faire par delà à mes subjectz, jusques à ce que j'aye moyen d'y donner ordre, par la voye de la force, puisqu'ilz nous desnient la justice et que ma consideration ny voz remonstrances ne sont suffisantes pour y faire changer de conseil, non plus que la compassion qu'ils debvroyent avoir, comme Chretiens, de tant de pauvres gens innocens, qui en sont destruictz et inhumainement traittez; de quoy il me semble que vous leur debvez parler cy-après plus sobrement que vous n'avez faict; car, j'estime que ce silence fera plus de bruit que la continuation de vostre poursuitte; du moins, l'ung sera moins honteux que l'autre. Mais, dressez de bons memoires et procez-verbaulx des griefs et plainctes de mes dits subjectz et des injustices des autres, pour nous en servir, en tempz et lieu, et ne laissez pour cela de vous bien entretenir avec la Royne, ma bonne sœur et cousine, pour me conserver son amityé le plus doucement que vous pourrez. »

Avant ces instructions, M. de Boissise reçut la lettre du 10 août, qui lui apprenait la résolution du Roi de faire la guerre, et celle qu'il était chargé de remettre à la Reine. Henri IV paraissant beaucoup tenir à avoir l'opinion d'Élisabeth pour soi, l'ambassadeur[1] s'était hâté de demander une audience; mais, la Reine faisait une tournée de visites dans les maisons de ses serviteurs, qui ne permit à l'ambassadeur d'avoir accès auprès d'elle que le 2 septembre, et ce retard permit encore à la lettre de M. de Villeroy du 22 août de parvenir à Boissise : elle lui apportait la nouvelle des premiers succès de Henri.

Quand la Reine l'accueillit, elle était occupée à lire la

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 3 septembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 200.

déclaration royale sur la guerre de Piémont, qu'elle loua fort. Elle prit immédiatement connaissance de la lettre que lui écrivait Henri IV et dit à Boissise « qu'elle tenoit à beaucoup d'honneur ceste communication et que » le Roi « voulust avoir son jugement en ceste affaire, qui ne pouvoit estre que conforme à celuy de » Sa « Majesté, les interestz de laquelle l'avoyent tousjours touchée comme les siens propres », et que Henri « avoit pris une resolution digne de sa generosité et prudence accoustumée ». L'ambassadeur remercia vivement la Reine de l'affection qu'elle témoignait à son maître, résuma rapidement les motifs qui avaient amené le Roi à recourir à la guerre et lui fit part de la prise des villes de Chambéry, Bourg-en-Bresse, le Pont-d'Ain et Montmeillan, qu'il savait depuis le matin seulement. La Reine en montra une allégresse à laquelle Boissise n'était pas accoutumé, « car, non seulement la parolle, mais le visage, les mains et tout le reste de la personne tesmoignerent sa joye. Elle en rendit graces à Dieu plusieurs fois et le pria de favoriser tousjours » le Roi. Henri IV avait bien fait, dit-elle, en prévenant les secours attendus par le duc de Savoie, auprès duquel, elle le savait à n'en pas douter, le comte de Fuentes était dépêché « exprès pour l'assister ». M. de Boissise échangea ensuite avec la Reine des propos à bâtons rompus et la conversation en vint sur sa nouvelle amitié avec Philippe III, dont elle parlait en riant. Ils s'étaient arrêtés à Boulogne, ajoutait-elle, sur la question de la préséance, à laquelle les Espagnols voulaient prétendre, en fournissant plusieurs raisons et exemples, que ses ambassadeurs avaient fort bien combattus; quant à elle, elle s'était contentée de traiter sur le pied de l'égalité. — Vostre Majesté s'est beaucoup abaissée, répliqua Boissise, et la raison et les exemples anciens lui donnaient l'avantage; mais, ce qui se fait pour

rendre les bienfaits de la paix à la Chrétienté est toujours honorable. — L'entretien se poursuivit et Élisabeth laissa voir qu'elle croyait s'être sagement gouvernée, pendant toute cette affaire, et que les éloges à ce sujet ne lui étaient pas indifférents, de sorte que Boissise invitait son maître à ne pas les lui ménager. La Reine avait encore ajouté que les députés du roi d'Espagne et de l'Archiduc avaient prié les siens de ne pas considérer comme rompu un traité qu'ils espéraient renouer bientôt, et que l'Archiduc lui écrirait à ce sujet. Elle tenait ce prince et surtout l'Infante pour très désireux de son alliance.

Afin de témoigner mieux encore ses bonnes dispositions, Élisabeth parla du mariage du Roi, revint sur son désir de le voir à cette occasion et déclara qu'elle enverrait aux noces quelqu'un des plus qualifiés du royaume, qui la représenterait.

Boissise crut alors devoir se retirer, en adressant mille remerciements à la Reine. Il put constater que la cour était en joie des bonnes nouvelles qu'il venait d'apporter et M. Cecil tint à lui exprimer tout particulièrement sa satisfaction.

L'apaisement s'était donc produit et il semblait qu'il suffirait momentanément de fermer les yeux sur les misères des commerçants français trafiquant par mer, pour maintenir entre Henri IV et la Reine une parfaite harmonie. Un fait bien ordinaire en soi allait remettre en action ces querelles assoupies des prises maritimes et par suite toutes les plaintes et les revendications d'Élisabeth.

Quelques jours après son arrivée[1], Sir Neville accom-

1. Les députés de Boulogne étaient de retour à Londres, le 16 août 1600. (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 17 août. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 196.)

pagné de Sir Edmonds était allé visiter M. de Boissise, qui lui rendit sa politesse presque immédiatement. Aucun propos désobligeant n'avait été échangé à la première entrevue : la seconde se passa moins bien. Boissise, qui supportait impatiemment les vexations endurées par ses nationaux, aborda le sujet, en fit à l'ambassadeur anglais un tableau peu flatté et conclut en disant que, si l'on n'y pourvoyait, ni M. Neville ni lui ne remporteraient de leurs charges honneur et contentement. Neville repartit qu'il avait entretenu la Reine de ces questions et qu'à bref délai ils en causeraient sérieusement, avec l'assistance de M. le lieutenant de l'amirauté. Il tint parole.

Le 6 septembre[1], M. Neville se présenta à l'ambassade de France, accompagné du lieutenant de l'amirauté et de MM. Beale et Edmonds. Il était chargé par la Reine de conférer avec M. de Boissise sur les plaintes des sujets français, afin de pouvoir leur donner tout contentement, ainsi qu'à Sa Majesté. Après de longs préliminaires, on passa à l'examen particulier des causes et ils trouvèrent que, depuis l'arrivée de M. de Boissise en Angleterre, « il n'y avoit qu'ung seul jugement qui eust sorti effect, encores fut-ce avec tant de difficulté, que la partie fut contraincte de quitter les trois quartz de la somme adjugée; que les autres jugemens, qui estoyent cinq ou six en nombre, demeuroyent sans aucune execution, pour ce que les condampnez estoyent insolvables et aucuns d'iceux absens, et les autres prisonniers à la façon du pays, c'est-à-dire aussi libres qu'en leurs maisons; de sorte que, par la confession propre des dits sieurs, il y avoit peu d'esperance pour » les sujets du Roi, « lesquelz au reste estoyent ruinez de la longueur des procedures, la plus briefve

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 8 septembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 202 v°.

desquelles estoit d'un an et plus ». Les Anglais proposèrent, pour parer à tous ces maux, des remèdes insignifiants, après quoi M. Neville passa aux réclamations de leurs sujets et se plaignit du règlement fait sur les draps anglais et de plusieurs impositions nouvelles mises en France sur les produits importés, contrairement aux stipulations des traités anciens. L'occasion était bonne pour remettre en mémoire à l'ambassadeur anglais ce qu'il avait si souvent dit de ces traités, « lesquelz il faisoit durer ou expirer, selon qu'il y trouvoit advantage », et Boissise ne manqua pas de lui faire remarquer « que c'estoit ung point, dont il estoit besoing de se resouldre ». On se sépara, sans rien conclure, et tout le résultat de cette nouvelle conférence fut la demande[1] adressée quelques jours après à Boissise, de remettre un mémoire de ses déclarations, comme il l'avait déjà fait tant de fois inutilement.

Dans les derniers jours d'octobre[2] 1600, Boissise était allé à la cour porter à Élisabeth des nouvelles de la guerre de Savoie. Après avoir écouté avec complaisance et donné son approbation à tous les projets du Roi, la Reine lui dit qu'elle avait commandé à son ambassadeur de retourner promptement en France, pour assister aux noces de Marie de Médicis, et de conférer avec lui, avant son départ, au sujet des draps d'Angleterre, dont Sa Majesté semblait vouloir interdire l'entrée en France. L'agent anglais resté auprès du Roi s'était empressé de lui représenter le grave préjudice que recevraient les Anglais, si l'on mettait à exécution l'arrêt donné en son conseil, au mois d'avril dernier ; mais, pour

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 30 septembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 209 v°.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 31 octobre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 211 v°.

toute réponse, Henri IV lui avait dit que ses sujets étaient tous les jours pillés par les Anglais et n'en pouvaient obtenir aucune expédition de justice. Le mécontentement de ce prince ne devait tenir qu'aux rapports que lui adressait son ambassadeur à Londres et la Reine avait tout lieu de s'étonner du jour sous lequel M. de Boissise faisait voir les choses à son maître, la dernière conférence ayant suffisamment montré que les Français n'avaient pas grand sujet de se plaindre.

J. de Thumery, émerveillé de l'impudence des discours que ses ministres tenaient à la Reine, évita de répondre à ce qu'elle disait de la conférence, car, ce n'aurait pu être que par un démenti, mais il s'excusa respectueusement du reproche qui s'adressait à lui; il n'avait jamais rien écrit au Roi, qu'il n'eut dit ouvertement à la Reine, et, quant à ce qui s'était passé dans son entretien avec M. Neville, il n'en voulait d'autre témoignage que M. l'ambassadeur lui-même.

Sur un signe de la Reine, MM. l'amiral, Cecil et Neville s'approchèrent et ce dernier confessa assez naïvement que plusieurs des réclamations faites par M. de Boissise lui paraissaient justifiées et qu'il serait bon d'y pourvoir. La Reine invita alors l'agent français à entrer au Conseil, pour s'entendre avec ces Messieurs, et, en se retirant, Boissise ne manqua pas de lui faire remarquer que l'arrêt, dont elle se plaignait, avait été rendu pour le bien commun des deux peuples; qu'il ne renfermait rien, dans ses dispositions, qui ne fût conforme aux anciennes ordonnances et aux règlements du royaume, et que, si la manufacture des draps de son pays n'était pas réformée, les Anglais ne trouveraient pas à l'avenir beaucoup d'acheteurs pour leurs marchandises.

Au Conseil, la discussion s'engagea et se prolongea,

comme tant d'autres, en repassant par toutes les phases que nous connaissons déjà ; mais, il s'y produisit une motion qui a de l'importance, car elle ouvre une nouvelle période, dans la manière dont les Anglais négocieront sur cette matière. Ils ont fait durer, aussi longtemps que possible, leur premier moyen de défense contre les réclamations de l'ambassadeur de France, qui consiste à peu près uniquement à affirmer que leurs juges rendent avec impartialité la justice et à opposer leurs plaintes, sincères ou non, à celles des Français. Ce jour-là, M. Cecil met en avant cette idée, « qu'il seroit expedient de passer par oubliance plusieurs choses advenues de part et d'autre et permettre seulement la recherche des prises faictes depuis certain tempz, dont l'on s'accorderoit, et que le sieur de Villeroy avoit autres fois esté de cest advis ».

Nous connaissons trop l'humeur de M. de Boissise, pour ne pas deviner l'accueil fait par lui à cette proposition inattendue : sa réponse fut si nette, qu'elle eût découragé de prime abord tout autre que M. Cecil ; quant à lui, elle ne l'empêcha pas d'insister et finalement de se rabattre sur l'arrêt des draps et la réclamation de l'argent prêté par la Reine.

Cette question des draps, que j'ai déjà mentionnée au chapitre précédent et dont les Anglais commençaient à faire grand bruit, a trop d'importance par elle-même et donnera lieu à de trop longues négociations, pendant la résidence de M. de Beaumont à Londres, pour que je ne fournisse pas ici quelques explications à son sujet.

A la requête[1] des maîtres et gardes du métier de drapier de Rouen, était intervenue une sentence du bailli de cette

1. Requête adressée « au Roy et à Messeigneurs du Conseil ». — Bibl. nat. Ms. fr. 15980, nº 120.

ville, en date du 7 avril 1598, par laquelle défense était faite aux marchands anglais d'apporter ou d'exposer en vente, à Rouen, aucune sorte de draps qui ne fussent bons, loyaux et bien conditionnés, appareillés, mouillés et retraits de la longueur et laize qu'ils devaient avoir, sous peine de confiscation. En même temps, ordre était donné de porter ces mêmes draps directement aux halles, aussitôt après leur arrivée, et de les déballer, dans la huitaine, pour qu'on en pût faire la visite. Les droits acquittés, il serait permis de transporter cette marchandise par tout le royaume, pourvu que la ville de Rouen en demeurât suffisamment approvisionnée.

Les marchands anglais lésés dans leurs intérêts et se fondant sur ce que la sentence du bailli de Rouen n'était pas conforme à ce qui avait été ordonné par les États tenus à Orléans, en 1560, (article 147), en appelèrent au conseil du Roi, qui retint[1] l'affaire, par arrêt du 24 novembre 1599. Un autre arrêt du même Conseil, du 17 mars 1600, décida que les maîtres et gardes du métier de la draperie de la ville de Paris seraient entendus, pour donner leur avis sur la sentence du bailli et les propositions que faisaient les Anglais. L'ambassadeur de la Reine était intervenu, en faveur de ses nationaux; mais, en dépit de ses efforts, le Conseil, dans sa séance du 21 avril 1600, rendit sur la matière un arrêt, dont les dispositions demandent à être rapportées tout au long :

« Le Roy en son conseil a mis et met l'appellation et ce dont a esté appellé au neant et, en amendant le jugement, a ordonné et ordonne que, dedans trois mois, après la signification qui sera faicte du present arrest, toutes sortes de marchandises de drapperies, qui seront apportées par les dits

1. Extraict des registres du conseil privé du Roy. — Bibl. nat., Ms. fr. 15980, n° 123.

Angloys ou forains, blanches ou tainctes en layne, et non autrement, avant qu'entrer en ce royaume, seront mouillées, retraictes, non tirées à poullyes, engins, rouets, non faites de laines diverses, barrées, rayées, ribotées et remplyes de bourre, à peine de confiscation, suivant les ordonnances; lesquelles marchandises, loyalles et de telle condition que dessus, se pourront vendre en gros par les dits marchans angloys ou forains, après avoir esté deuement visitées par les dits maistres et gardes dudit mestier de drappier et non autres, lesquelles marchandises seront mises aux halles et lieux publiques, si aucuns y a, et non ailleurs; et, où il se trouveroit qu'il n'y eust aucun lieu publicq, visitation prealablement faite, en sera demandé aux juges des lieux; et ne pourront les dits marchans angloys ou forains faire ouverture de leurs balles, qu'après avoir appellé les dits gardes et maistres dudit mestier de drapperie, qui aussi seront tenus, dedans deux fois vingt-quatre heures, faire la dite visitation gratuitement; et où lesdits marchans ne vendront leurs dits marchandises ès dits lieux, après la dite visitation et après trois jours de marché, que les halles auront esté ouvertes et que les dites marchandises auront esté exposées en vente, les dits marchans les pourront emporter où bon leur semblera, pour en faire revente; et, pour le regard des aulnages des dites marchandises, le dit Conseil a ordonné et ordonne que l'edict sur ce fait en l'année 1543 sera gardé et observé et sans despens. Faict au conseil privé du Roy, tenu à Paris, le 21e jour d'apvril mil six cens. »

« DE BAIGNEAVLX. »

Le 4 mai suivant, l'arrêt en question était signifié aux marchands anglais, à la requête des maîtres et gardes du métier de la draperie.

L'affaire était grave et les Anglais la prirent au sérieux. Le mauvais vouloir des Rouennais pour eux était évident et ils n'avaient pas à s'en étonner, puisque Rouen était peut-être, à l'époque dont nous parlons, la seule ville de France où l'on fabriquât des draps fins excellents, mais auxquels les produits plus grossiers des Anglais faisaient une redoutable concurrence. Encouragés encore par l'arrêt du conseil du Roi, ils devaient, quelques jours après, donner une nouvelle preuve de leur hostilité contre les étrangers. A l'occasion d'un marchand flamand, du nom de Mathieu Liénart [1], qui avait fait décharger d'un navire arrivé à quai et mettre à couvert et en seulle, sans permission, trente-sept ou trente-huit balles de chanvre, une nouvelle sentence du bailli de Rouen, du 17 juin 1600, était intervenue, interdisant à tous étrangers et forains de mettre à couvert aucune marchandise, sans l'autorisation des conseillers et échevins de la ville, ou à ceux qui auraient cette permission de vendre ces marchandises à d'autres étrangers ou forains n'ayant pas acquis le droit de bourgeoisie, ou enfin défendant à ces mêmes étrangers ou forains d'acheter à la halle, en personne ou par intermédiaire, des marchandises quelconques, à peine de confiscation et d'amende arbitraire.

Ces étranges prohibitions, qui ne tendaient à rien moins qu'à rendre le commerce impossible aux étrangers, sur la place de Rouen, paraîtraient trop absurdes, si on les isolait d'un ensemble d'idées et de faits, auquel elles se rattachent directement.

Quand, à la fin de l'année 1596, Henri IV associa, pour un moment, les Notables à son œuvre de régénération du royaume, il leur demanda de l'aider à faire cesser un état de

1. Sentence du bailli de Rouen. — Bibl. nat., Ms. fr. 15980, nº 124.

choses tel, que « les trois quarts au moins des objets manufacturés de première nécessité, tels que draps, et surtout gros draps pour habits d'hommes, toiles pour linge, serges et étamines pour habits d'hommes et de femmes, estames pour bas, cuirs pour chaussures et enfin bonneterie et chapellerie n'étaient plus fabriqués dans le royaume [1] ». Les Notables, dans leur cahier arrêté le 25 janvier 1597, ne surent guère que lui conseiller d'édicter la prohibition de « l'entrée du fil, draps et passemens d'or et d'argent, ensemble touttes sortes de marchandises de soyes et laines manufacturées hors le royaume [2]. » Le Roi fit mieux, et son vigoureux génie, au milieu même des terribles angoisses de l'année 1597, tenta de préparer la renaissance de l'industrie et du commerce intérieurs de la France, en promulguant l'édit de rétablissement du système général de maîtrise et règlement sur la police des métiers [3], du mois d'avril de cette même année. Mais son œuvre fut plus féconde, l'année suivante, quand, débarrassé des soucis pressants de la guerre, il entreprit de développer, par tout le royaume, l'industrie de la soie; il eut alors recours aux mesures de protection proposées par l'assemblée de Rouen et que ses collaborateurs, Barthélemy Laffemas et Olivier de Serres, lui conseillaient tous les jours, en défendant, par l'édit de janvier 1599 [4], l'importation dans le royaume d'aucunes marchandises manufacturées d'or, d'argent et de soie.

1. Poirson : *Histoire du règne de Henri IV,* 2e édit., III, 243.

Tout le chapitre de cet excellent ouvrage, intitulé : *Industrie* (III, 231), ainsi que les deux importants articles publiés par M. G. Fagniez, dans la *Revue historique* (tome XXIII, 77 et 249), sur *l'Industrie en France sous Henri IV*, sont à lire.

2. *Mémoires et documents relatifs à l'Histoire de France, pour la fin du XVIe siècle,* publiés par A. Poirson, 51. (Paris, Didier, 1868, in-8o.)

3. *Recueil général des anciennes lois françaises,* XV, 135.

4. *Ibidem,* 212.

Pendant les années qui suivirent, le Roi porta son attention sur les manufactures de draps et étoffes de laine et il n'est pas étonnant de voir les draps devenir l'objet de mesures analogues à celles qui avaient frappé la soie et dont nos voisins nous donnaient les premiers l'exemple. Seulement, tandis que les Anglais n'étaient tenus envers nos nationaux qu'à la vague bienveillance que sont en droit d'attendre les uns des autres les sujets de princes amis, la France avait les mains liées vis-à-vis d'eux par les obligations consenties dans le traité du 29 avril 1572, sur lesquelles on ne pouvait revenir qu'en rompant toute alliance, ou en faisant valoir qu'ils violaient ouvertement les lois du royaume.

Dès le premier jour où il avait été question de mettre obstacle à la vente de leurs draps, les Anglais, nous venons de le voir, s'en étaient préoccupés et désormais ne cessèrent de suivre l'affaire de près.

Au mois de juillet 1599, tandis que M. Neville[1] accompagnait le Roi à Orléans et que le renouvellement des traités était à l'ordre du jour, l'ambassadeur anglais songeait à ajouter aux articles de Blois des stipulations nouvelles destinées à protéger d'une façon plus efficace les intérêts de ses nationaux et transmettait à M. Cecil ce qu'il appelait lui-même son humble projet.

Il signalait, d'abord, d'après les renseignements recueillis de la bouche même des Anglais commerçant en France, que ceux-ci ne désiraient pas l'établissement d'une étape ou fondique de leurs marchandises analogue à celles d'Anvers et de Bruges. La raison en était que la création d'une pareille compagnie ou corporation entraînerait à de grands frais,

1. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll. Orleans, 18th july 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 73.

mais il reconnaissait que, si on ne l'installait pas, on laisserait toute facilité aux Français d'attenter à leurs privilèges.

M. Neville conseillait, en second lieu, d'introduire, dans le traité à intervenir, quelque clause de garantie pour la vente en France des draps, casimirs, beiges et cotons anglais, telle qu'elle se pratiquait à l'heure où il écrivait, et tout particulièrement des draps du Nord, qui constituaient, comme il le constatait, une des principales marchandises de son pays. — Ici, ajoutait-il, les officiers du Roi se plaignent constamment de la mauvaise fabrication de ces étoffes, menacent de les confisquer et de cette façon tirent journellement de l'argent de nos marchands, de sorte que, si l'on n'y pourvoit pas, cette espèce de draps sera l'objet d'une mesure d'exclusion. Et, sans doute, le préjudice ne se bornera pas à la mévente de ces draps, qui sont importés ici en grande quantité, pour une grosse valeur, et ne sont du reste pas vendables ailleurs; mais, cela pourrait devenir un précédent, sur lequel on se baserait, pour prendre un jour une disposition analogue contre le reste de nos draps, par les mêmes motifs : car, en vérité, les marchands eux-mêmes le confessent, tous nos draps sont plus mal fabriqués que par le passé.

M. Neville devinait juste, quand il craignait de voir les portes de la France se fermer aux draps de son pays. Cet acte de rigueur était dans les vœux des marchands français, qu'animait la jalousie contre les drapiers anglais et aussi la juste indignation née de la comparaison du traitement favorisé que les Anglais recevaient en France et des difficultés de toutes sortes qu'eux-mêmes rencontraient dans leur commerce en Angleterre.

Interdiction aux Français « d'achater aucunes draperies aux halles et lieux publicqs », mais obligation de « les acheter de la seconde main des frimans de Londres »; droit

d'issue payé par les Français pour les draps, à la sortie du royaume d'Angleterre, fixé à plus du double de celui qu'acquittaient les Anglais; obligation « de faire emballer leurs draperies et toutes autres marchandises par des commis de la ville de Londres, ausquels il faut aussy payer certain droict de pacquaige »; proscription de plusieurs produits français, tels que les cartes, la fleur d'amidon, etc., sous peine de confiscation et punition corporelle; droits d'entrée payés par les Français plus élevés que ceux exigés des Anglais, pour le même article, et obligation pour nos nationaux de faire remploi, en marchandises anglaises, du produit de la vente des matières importées par eux en Angleterre; enfin, payement d'une taxe double de celle imposée aux Anglais, quand la Reine levait des subsides: tel était à peu près l'ensemble des « griefs des marchants françois negotians en Angleterre [1]» .

J'ai, depuis environ un mois, écrivait M. Neville [2] à Cecil, le 25 novembre 1599, l'avis secret que les drapiers de Paris, d'Orléans, Tours et autres villes sont sur le point de renouveler la tentative de l'hiver dernier, pour faire bannir nos draps et tous nos tissus de laine. J'ai vu le chancelier à ce propos; il m'a répondu qu'aucune question de ce genre n'avait été introduite au Conseil et qu'il me tiendrait au courant. Néanmoins, j'ai été de nouveau positivement informé que les drapiers sont soutenus par des personnes ayant grand crédit auprès du Roi.

M. Neville ne se borna pas à visiter M. le chancelier. Il voulut également conférer avec M. de Villeroy [3], qui lui

1. Bibl. nat., Ms. fr. 15980, n° 22.

2. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, 15th november 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 129.

3. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, 19th november 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 130.

avoua que le bannissement de leurs draps avait été proposé au Conseil, mais qu'on ne se hâterait pas d'accepter cette mesure. Neville ne manqua pas alors de lui représenter que le fait de mettre des entraves au commerce anglais entraînerait la rupture de toute vraie amitié entre les deux nations.

Cependant, les réponses du chancelier et de Villeroy ne concordaient pas et laissaient M. Neville dans l'indécision. Il finit par s'adresser directement au Roi [1]. — Vous ne m'avez jamais vu faire jusqu'ici, d'une façon irréfléchie, quelque chose qui pût porter préjudice à mes alliés, lui dit Henri; vous n'en aurez pas davantage occasion par la suite, surtout s'il s'agit de la Reine.

Sur cette question, nous l'avons vu au chapitre II, M. de Boisisse était d'avis de contenter les Anglais [2], si la chose était possible. M. Cecil l'avait prié de voir les marchands anglais négociant en France; leurs observations lui avaient paru mériter d'être accueillies et il conseillait de modérer l'arrêt dans le sens indiqué par eux.

Son action ne fut pas stérile, car Villeroy tenait grand compte de ses avis; puis, ainsi qu'il le lui écrivait, il était d'opinion qu'il faut savoir rendre le bien pour le mal, surtout à ceux dont l'amitié peut être nécessaire. C'est pourquoi il avait transmis la lettre de Boissise et le mémoire des marchands anglais à M. Durant, maître des Requêtes, rapporteur au Conseil sur ce débat, en lui demandant de voir s'il y aurait moyen d'adoucir les dispositions de l'arrêt. Peu de jours après, il renvoyait [3] à notre ambassadeur l'avis des

1. Sir Henry Neville to Mr secretary Cecyll, 17th february 1599. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 152.

2. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, des 24 mai et 6 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 176 v° et 180.

3. Lettres de M. de Villeroy à M. de Boissise, des 4, 16 et 25 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 178, 182 et 182 v°.

marchands français, suppliant qu'on repoussât la demande introduite par leurs concurrents, et la lettre [1] de M. Durant. Le maître des Requêtes défendait son œuvre et pensait que les réclamations des Anglais étaient mal fondées, mais il savait l'importance « de l'entretenement des alliances et traités des deux royaumes », auxquels on n'avait pas voulu porter atteinte, et il pensait que l'intervention de M. de Boissise, faisant valoir des raisons de cet ordre-là, trouverait toutes facilités de la part de Messieurs du Conseil.

Au surplus, M. de Boissise n'était pas seul à s'entremettre en faveur des marchands anglais et M. Neville [2] s'employait aussi pour eux de son mieux. Dès le 7 mai, il donnait avis à M. le secrétaire Cecil de l'arrêt du Conseil. Le 14 mai, il obtint audience du Roi à Paris et lui remit un mémoire, dans lequel il demandait que l'exécution de l'arrêt fut suspendue et la question soumise à une conférence entre députés des deux nations. Puis, il s'adressa à M. de Villeroy, avec lequel il eut une très vive contestation, celui-ci défendant l'arrêt avec beaucoup de hauteur et prétendant que ce n'était pas une innovation, mais un règlement (comme si les deux choses s'excluaient), enfin, qu'il n'avait pas un caractère général, mais spécial à Rouen, ce qui était manifestement faux ; celui-là soutenant que l'arrêt était général et, comme tel, serait très préjudiciable au commerce anglais, principalement en Bretagne, Gascogne et pays adjacents. Malgré son insistance, M. Neville ne put tirer de lui aucun espoir de satisfaction, et, bien que le Roi eût trouvé sa requête raisonnable, il dut battre en retraite devant

1. Lettre de M. Durant à M. de Boissise, du 12 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 15975.

2. Sir Henry Neville to M[r] secretary Cecyll, 27[th] aprill and 9[th] may 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 177 and 182.

l'obstiné Villeroy, son départ pour Boulogne l'empêchant de renouveler personnellement sa démarche : mais il laissait l'affaire en bonnes mains.

Sir Ralph Winwood, principal secrétaire de l'ambassade, qui occupera, sous le règne de Jacques Ier, un rang distingué parmi les conseillers de la couronne d'Angleterre, comme secrétaire d'État, allait gérer les affaires, en l'absence de Sir Neville et apporter, dans ces délicates fonctions, le zèle le plus ardent.

A Boulogne, M. Neville reçut une dépêche [1] du conseil privé de la Reine, déclarant que l'arrêt sur les draps contenait de si strictes prescriptions, qu'il serait impossible aux marchands d'y satisfaire, de sorte que cet arrêt semblait plutôt rédigé de manière à fermer tout à fait aux draps anglais la porte de France qu'à contribuer à la réforme des abus qui se commettaient parfois dans un étirage poussé à l'excès et dans une mauvaise fabrication. Les marchands anglais trafiquant en France avaient présenté au conseil de la Reine certains articles, signalant à la fois les exigences excessives de l'arrêt du Roi et les moyens d'éviter les fraudes et abus qui s'étaient introduits dans leur fabrication, en se conformant aux anciennes ordonnances. La Reine recommandait cette affaire à M. Neville, comme matière d'importance, intéressant à la fois les marchands qui vendaient ces marchandises et le pauvre peuple qui travaillait à sa fabrication; il devrait s'employer activement auprès du Roi et de son conseil, pour leur faire révoquer l'arrêt du 21 avril et agréer les articles des marchands anglais.

En conséquence des instructions reçues de Londres,

1. The lords of the Privy Council to Sir Henry Neville : 10th of july 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 233.

dont il lui envoyait copie, le 8 août, M. Neville[1] entretenait son secrétaire de l'arrêt des draps. En s'adressant au Roi, M. Winwood lui exprimerait le mécontentement de la Reine et le presserait de révoquer l'arrêt, ou au moins d'en suspendre l'exécution pour trois ou quatre mois. S'il essuyait un refus, il devrait immédiatement laisser entendre que la Reine y serait très sensible et se verrait forcée, et par l'honneur et par la politique, de faire supporter aux Français et à leurs marchandises les mêmes prohibitions que celles dont on frappait les Anglais. Quant à lui, il s'était hasardé à écrire au premier président de Rouen, pour le prier d'attendre, avant d'appliquer l'arrêt, qu'il connût le bon plaisir du Roi. Il lui envoyait, en même temps, le mémoire[2] des marchands anglais, rédigé en forme de pétition au Roi, que Winwood aurait le choix de faire tenir directement à Henri IV ou à son conseil.

En quoi consistaient les réclamations des marchands anglais et étaient-elles fondées?

J'ai donné plus haut les termes de l'arrêt du Conseil; je résume ici ceux de la supplique précitée. Elle commençait par faire valoir, à l'encontre des termes de l'arrêt, que ses dispositions étaient contraires aux traités conclus entre les deux royaumes, qui permettaient le trafic de toutes sortes de marchandises, et qu'elles ne se rapportaient pas du tout à ce qui avait été « ordonné par les trois estatz tenuz à Orleans, l'an 1560, article 147, où il » avait « esté faict un bon et suffisant reglement pour la bonté et loyaulté des drapz », tant de ceux qui se tissaient en France que de ceux qu'on

1. Sir Henry Neville to Mr Winwood, 29th july 1600. [O. S]. — *Memorials of affairs of State*, I, 232.

2. Au Roy et Messeigneurs de son conseil. — Bibl. nat., Ms. fr. 15980, nº 120.

apportait d'Angleterre. Elle examinait ensuite en détail les prescriptions de l'arrêt et les discutait, pour admettre les unes et repousser absolument les autres. C'est ainsi qu'en se plaçant au point de vue spécial et technique de la fabrication des draps et de la législation ou des usages en vigueur, les Anglais reconnaissaient que des draps bons et loyalement fabriqués n'étaient jamais « tirez à roues, poullies ou aultres engins », ni « fardez de bourre, ny pressez en fueilles d'arrain », et devaient être « mouillez, retraictz et deuement seichez », avant qu'ils fussent importés en France. Contre toute contravention à ces sages exigences, ils admettaient la rigueur de la confiscation. En revanche, ils déclaraient ne pouvoir accepter que des draps de bonne qualité, mais dans lesquels on constaterait certains défauts[1], tels que barres, raies et ribotures ou ribaudures et trous, fussent susceptibles d'une pénalité aussi grave. Pour eux, ils devaient seulement être considérés comme draps fautifs, marqués comme tels et donner lieu à un certain rabais, en faveur de l'acheteur, proportionnel à l'importance de la longueur défectueuse. Ils affirmaient encore que personne n'était en état de prouver que des défauts, tels que raies ou ribaudures, fussent dus plutôt au mélange des laines qu'à une erreur commise au cours de la fabrication, et demandaient la réforme de cette interdiction : « non faites de laines diverses », qui équivaudrait à prohiber l'apport ou la fabrication en France de marchandises de petit prix, telles que ferlins, frises et frisons. Enfin, ils s'élevaient contre la disposition exigeant que les « draperies » fussent « blanches ou tainctes en layne », car, dans certaines provinces de France,

1. Pour l'explication des termes qui lui paraîtraient obscurs, je renvoie le lecteur au *Dictionnaire universel de Commerce*, de J. Savary des Bruslons. (Paris, 1723, 3 vol. in-fol.)

telles que la Guyenne, la Gascogne et la Bretagne, il y avait fort peu de teinturiers et la plupart des draps qui s'y vendaient étaient teints.

Ils ne réclamaient pas avec moins de force contre les dispositions qu'on pourrait appeler de simple police, leur enjoignant de ne pas déballer leurs marchandises, avant de les avoir fait visiter par les gardes et maîtres du métier de la draperie, qui avaient deux fois vingt-quatre heures devant eux, pour se rendre à l'invitation des marchands anglais, et par conséquent seraient à même de leur faire manquer leur vente. Ils se croyaient d'autant plus fondés à suspecter la sincérité de ceux qui avaient obtenu l'arrêt du 21 avril et à y voir autre chose que le désir des gardes de la ville de Paris de protéger les intérêts des acheteurs, qu'ils connaissaient tel autre avis fourni par les mêmes gardes, au sujet d'une requête présenté par le sieur Barthélemy Laffemas, dans lequel le trafic des draps étrangers était dénoncé comme la cause de l'oisiveté, dans laquelle vivaient bon nombre de sujets du royaume, et du transport de l'argent hors de France.

Presque au moment où Neville écrivait à Winwood, la guerre de Savoie éclatait et M. le secrétaire accompagnait le Roi dans son voyage, suivant l'invitation[1] qui en avait été faite à tous les ambassadeurs résidant auprès de sa personne : ce ne fut donc que le 2 septembre, à Chambéry, que M. Winwood reçut les instructions de son chef. Henri IV était alors à Chamoux[2] (localité appartenant au marquis de ce nom, de la maison de Tavannes), à une lieue environ du fort de Charbonnière, qu'il se disposait à assiéger, et avait

1. Mr Winwood to Sir Henry Neville, 17th july 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 228.

2. Mr Winwood to Sir Henry Neville, 30th august 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 250.

emmené M. de Villeroy. Winwood se rendit auprès de ce dernier, lui apprit le motif de sa venue et commença à lui exposer que l'arrêt était à la fois préjudiciable à leurs marchands et injurieux à l'alliance des deux couronnes ; mais il ne put obtenir de son interlocuteur qu'il eût la patience de l'écouter et Villeroy lui répondit que cette affaire ne le regardait pas. Winwood répliqua qu'il avait ordre de s'adresser au conseil du Roi, qu'il savait très bien le rang que M. de Villeroy y occupait et que la matière dont il l'entretenait n'était ni de petite importance, ni indigne de son attention. Pour toute réponse, Villeroy invita Winwood à ne pas se donner tant de peine auprès de lui, à propos de matières pour lesquelles il n'en prendrait aucune.

Le lendemain, le secrétaire anglais vit de nouveau Villeroy au logis du Roi et réengagea la conversation avec lui, sur le même sujet, faisant valoir cette idée, qu'aux prescriptions minutieuses de l'arrêt du Conseil correspondait, pour les marchands anglais, une impossibilité pratique de l'exécuter et que l'on semblait ainsi vouloir les dégoûter de trafiquer en ce pays. Villeroy refusa d'attribuer à l'arrêt un but aussi déraisonnable et, le considérant comme le résultat d'une longue et mûre délibération, déclara qu'il conseillerait de n'y pas toucher, si on lui demandait son avis. La proposition d'en suspendre l'exécution pour six mois, en attendant que le Conseil pût être édifié sur les dangers de son application, ne fut pas mieux accueillie et Villeroy n'hésita pas à décourager Winwood d'avance, en lui disant que s'il s'adressait au Roi, il serait renvoyé au Conseil.

Winwood avait appris, au cours de la conversation, que le chancelier était logé à deux lieues de là environ, dans un petit village appelé La Rochette. Il s'y rendit, dans l'après-midi, afin que personne ne le vît avant lui, pour le circon-

venir, et lui exposa longuement les inconvénients de l'arrêt. Il le pria de considérer que, si l'amitié de l'Angleterre avait été de quelque utilité à la France, il ne fallait pas lui donner occasion de se repentir de ce qu'elle avait fait et ne pas la décourager par des actes peu courtois, si la conservation de cette amitié lui paraissait encore désirable. Les draps étaient le seul article que les Anglais introduisissent dans le royaume, tandis qu'ils débarrassaient les Français de quantité de leurs marchandises, qui, sans eux, leur resteraient sur les bras; car, ajoutait-il, il n'y avait pas une autre nation qui en voudrait ou pourrait faire usage, puisqu'elles consistaient principalement en choses destinées au plaisir et à la dissipation plutôt qu'en objets utiles au bien public.

Nous ne pouvons suivre le chancelier et Winwood dans le détail d'une longue conversation, dont on devine les grandes lignes et que la correspondance du secrétaire anglais s'est attachée à reproduire; j'ai tenu seulement à donner ce trait caractéristique de l'appréciation des Anglais sur notre commerce, qui met en relief le dédain que nos voisins nous ont toujours témoigné et dont nous nous sommes trop souvent facilement accommodés.

Finalement Winwood refit à M. de Bellièvre la proposition de surseoir à toute exécution, pour six mois, et comme, malgré ses instances, le chancelier objectait qu'il ne pouvait retarder l'exécution de la loi, il lui dit en terminant qu'il était triste d'avoir à transmettre une pareille réponse, car il était assuré que, quand la Reine la connaîtrait, elle en concevrait un juste déplaisir, qui produirait, avec le temps, « des fruits d'un goût désagréable et de difficile digestion ».

Le même jour le chancelier et M. de Villeroy eurent un entretien. Enfin, le lendemain matin, Winvood vit le Roi, auquel il parla au nom de la Reine, en reproduisant, sous une

autre forme, à peu près tout ce qu'il avait dit à M. de Villeroy et au chancelier. Henri répondit qu'il n'était pas au courant des détails de l'affaire, qu'il s'en enquerrait et était disposé à donner à la reine d'Angleterre, sur toutes choses, tout le contentement possible; malheureusement, malgré cela, dit-il, ses sujets pillent constamment les miens sur mer; et comme le secrétaire de M. Neville l'interrompait, pour lui offrir d'en informer la Reine, le Roi répliqua qu'il le faisait journellement par son ambassadeur et que le mal paraissait sans remède. Winwood insista encore pour connaître son bon plaisir, mais il fut renvoyé à Villeroy, qui se montra ce jour-là plus traitable que la veille et répondit en bons termes qu'à Chambéry il ferait connaître la décision royale. Cette apparente bonne grâce de Villeroy fut tout ce que le secrétaire put tirer de lui; et, à quelque temps de là [1], comme il l'entreprenait encore sur le même chapitre, il était éconduit avec cette formule, que la résolution du Roi avait été transmise à M. de Boissise.

A Londres, Sir Henry Neville [2] obtint un premier résultat. En causant avec Boissise, il lui arracha la promesse qu'il écrirait à Paris, pour faire suspendre l'arrêt, jusqu'à ce qu'une conférence se réunît et étudiât un règlement sur la matière. L'ambassadeur de France s'exécuta de bonne foi et il pouvait, dans une des trop nombreuses discussions [3] dont les pirateries lui fournissaient l'occasion, opposer avec vérité, auprès de Sir Cecil, le déni de justice des juges de la Reine vis-à-vis de ses compatriotes et le soin qu'il prenait

1. Mr Winwood to Sir Henry Neville, from Grenoble, 23rd september 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 260.

2. Sir Henry Neville to Mr Winwood, 28th august 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 248.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 8 septembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 203 v°.

de s'employer en faveur des négociants anglais, dans cet esprit que toutes les affaires entre les sujets des deux couronnes devraient être réglées par l'équité et pour l'utilité commune. En effet, par une lettre adressée au premier président de Rouen, il gagna qu'on sursoirait, pour trois mois, à l'exécution de l'arrêt, puis, grâce à son intervention directe auprès du Roi, fit remplacer par l'amende[1], la peine de confiscation portée par l'arrêt, après que M. de Villeroy eut écrit au premier président dans ce sens; mais, il n'alla pas au delà, parce que le Roi s'était exprimé nettement à cet égard et qu'il voyait les Anglais assez émus[2] de l'interdiction dont ils craignaient qu'on frappât leurs draps, pour avoir l'espoir de peser sur eux en matière de pirateries.

Il refusait, pour la même raison, vers la fin d'octobre[3], de demander un nouveau sursis pour l'exécution de l'arrêt, maintenant qu'il avait obtenu la suppression de la confiscation, dont les marchands l'avaient surtout sollicité.

C'est ce que devinait assez vite M. Neville, « delicat et pontilleux en ses negociations », au dire de M. de Villeroy, mais dont l'esprit clairvoyant pénétrait le jeu du Roi et de son ambassadeur. Aussi, jusqu'au jour de son retour[4], faisait-il ce qu'il pouvait pour procurer meilleure justice que celle qui avait été rendue jusque-là aux Français, afin de tirer d'eux quelque satisfaction en d'autres matières. Il était d'ailleurs bientôt amené à constater qu'il n'y avait rien à arracher de

1. Lettres du Roi et de M. de Villeroy à M. de Boissise, des 28 septembre et 21 octobre 1600. — *Pièces justificatives,* pp. 173, et Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 211 v°.

2-3. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 31 octobre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 214 et 212 v°.

4. Sir Henry Neville to Mr Winwood, 9th september 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 254.

plus à M. de Boissise que des réponses vagues et qu'il fallait se résigner à attendre sa rentrée en France, pour agir lui-même auprès du Roi[1].

Winwood[2] devait arriver à la même conclusion, de son côté. Mais, qui se serait étonné que le Roi pût avoir, pour le moment, des préoccupations plus pressantes? Il poursuivait sa campagne contre le duc de Savoie, dont tous les États en deçà des monts étaient à peu près en sa puissance; il lui prenait grande envie d'aller à Lyon, où la Reine devait faire prochainement son entrée, « affin de consommer et achever » son mariage; enfin il avait fort à faire avec le cardinal Aldobrandini, derrière lequel venaient d'arriver à Chambéry, le 27 novembre, les députés de Charles-Emmanuel.

Après avoir mis M. de Boissise au courant de cet ensemble important de faits, il lui exprimait clairement, dans sa lettre du 28 novembre, qu'il ne voulait pas momentanément se laisser absorber par d'autres soins que ceux des graves affaires de Savoie. « Quand aux propos que la Royne vous a tenus, touchant les draps d'Angleterre, et ceux qui se sont passez entre vous et ceux du conseil de la dite dame, tant sur ce subject que sur leurs piratteries, je ne sçay plus que dire, sinon que, s'ilz ne se mettent en autre debvoir de faire raison à mes subjectz et me tesmoigner par effect leur amityé, il fauldra que je y pourvoye, par les moyens que je jugeray estre plus convenables. Ce pendant, faites leur cognoistre que je ne suis satisfaict de telles procedures et que,

1. Sir Henry Neville to Mr Winwood, 15th november 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 274.

2. Le chancelier, quand Winwood le verra à Lyon, lui donnera de bonnes paroles, en remettant l'examen de l'affaire à la rentrée du Roi à Paris et en l'engageant à confier à M. de Maisse, qui en fera rapport au Conseil, ses plaintes mises par écrit. Quant à Villeroy, il lui déclarera qu'il veut traiter cette question avec M. Neville. (Mr Winwood to Sir Henry Neville, from Lions, 4 december 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 278.)

puisque voz poursuittes sont inutilles, vous avez desliberé de vous en desister et laisser aller la barque comme elle pourra, esperant toutesfois que Dieu inspirera quelque jour tellement la dite dame, qu'elle y apportera le remede et ordre, que l'amityé que je luy porte et veux continuer merite; et, s'ilz vous parlent encor d'argent, respondez leur en froidement, comme vous avez commancé. »

Cette dernière question était le malentendu perpétuel entre le Roi et Élisabeth, et, malgré tout ce qu'on lui en pouvait dire ou écrire, Henri IV n'y croyait pas ou affectait de ne pas y croire. C'était au point que M. de Boissise ne lui en parlait plus qu'avec beaucoup d'hésitation et préférait se confier à M. de Villeroy[1], dont il connaissait la « dextérité » à tout faire entendre à son maître. La Reine, toutes ses conversations avec Boissise le démontrent, voulait de l'argent; elle en était à court[2] et n'entendait plus se payer de discours et de promesses; mais Henri avait cru voir une pro-

1. « Monsieur, Vous aurez, à ce que je voy, bien tost M. de Nevil et m'asseure que vous croyez facilement que le principal de sa charge sera de vous presser d'argent. Je vous mande à très grand regret que, de tout ce qui m'avoit esté promis pour l'expedition des subjectz de Sa Majesté, je n'en ay veu encore aucune execution, et ne suis pas d'advis de payer la Royne en ceste monnoye-là, mais en la meilleure et la plus reelle qui se pourra trouver. Je croy qu'elle s'accommodera aux affaires de Sa Majesté, pourveu que l'on entre en payement. Les affaires de deça ne se peuvent mesnager sans cela, vous le jugez trop bien, et serois indiscret de vous en dire davantage. » (Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 6 décembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 222.)

2. Pendant le voyage du Roi en Savoie, Sir Winwood eut l'occasion de causer avec le secrétaire de Florence, qui lui avait offert de lui communiquer les renseignements qu'il recevait d'Espagne. (M. Winwood to Sir H. Neville, 3rd and 9th august 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 241 and 244.) Neville s'était empressé d'en écrire à M. Cecil et tous deux, considérant que cette offre pourrait être une ouverture d'amitié de la part du Grand Duc, avaient chargé M. Winwood de pousser les choses plus avant et de faire entendre au secrétaire de Florence que la Reine, dégoûtée par l'attitude des Espagnols à la conférence de Boulogne, pourrait se porter à de nouvelles résolutions, si elle croyait les autres princes, qui avaient intérêt à l'abaissement de l'Espagne, disposés à adopter ses vues. Après cela, il verrait si le Florentin était chargé de

position indirecte dans une conversation entre l'amiral et son ambassadeur[1], et il se hâtait de la relever. « Si le roy d'Espaigne me commance la guerre, écrivait-il le 20 décembre, il faudra que les archiducz de Flandres dansent, soit pour contanter et seconder le roy d'Espaigne contre moy, ou que je sois conseillé de les assaillir et me ruer sur eux, pour divertir les forces et desseings du dit roy d'Espaigne. En ce cas, je desirerois y porter la royne d'Angleterre et luy faire bonne part des advantages que j'acquerrois de ce costé-là : considerez si l'offre de ce partage pourroit la

lui faire quelque proposition; sinon, il le prierait d'informer le Grand Duc de la sienne.

M. Cecil voulait également qu'il sondât l'envoyé de Venise, afin de savoir si la Seigneurie ne partagerait pas les frais de la Reine, pendant quelques années, ou ne prêterait pas 300.000 couronnes remboursables en cinq ans. (Sir Neville to Mr Winwood, 28th august 1600. [O. S.] — *Memorials*,.... 248.)

Vers la fin de septembre, Winwood, dans un entretien à Grenoble avec l'ambassadeur de Florence, avait fait miroiter à ses yeux l'offre d'une part dans la capture de la flotte des Indes : de même il s'était abouché avec l'ambassadeur de Venise, qui allait faire place à un nouveau résidant de la Seigneurie, et, peu de jours après, avec son successeur; enfin, à Marseille, il s'adressait également au chevalier Vinti, secrétaire d'État du Grand Duc (Mr. Winwood to Sir H. Neville, 23d and 30th september and 29th october 1600. [O. S.] — *Memorials*,.... 256, 258, 261 and 269), mais, toutes les réponses obtenues étaient si vagues, que Sir Neville lui écrivait : La Reine est très irrésolue sur la manière de procéder (avec Florence et Venise), parce qu'elle craint que la bonne affection du Grand Duc et de la Seigneurie n'aille pas plus loin que des paroles et des souhaits et qu'elle ne veut pas découvrir son indigence, sans espoir de résultat,..... (Sir Neville to Mr Winwood; 2nd november 1600. [O. S.] — *Memorials*,.... 270.)

Les faits rapportés ici et les termes mêmes de la lettre de Neville prouvent amplement que les embarras d'argent de la Reine étaient réels.

1. Boissise avait dîné avec l'amiral à Chelsea et l'avait accompagné jusques à Westminster, où il escortait la Reine.

Nous « parlasmes, écrit-il, de la guerre de Savoye, qui en doibt, à son opinion, attirer une autre avec le roy d'Espaigne, dont il ne semble pas estre marry; car il me dit que, si Vostre Majesté vouloit, il ne viendroit aucun vaisseau des Indes, et particulierement qu'il estoit adverty de trente vaisseaux, qui avoyent chargé à Hambourg force munitions de guerre pour l'Espaigne, lesquelz il n'estoit pas deslibéré de laisser passer, mesmes les François, s'il y en trouvoit, pourveu que Vostre Majesté l'eust pour aggreable. » (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 28 novembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 217 v°.)

chatouiller. Pour moy, j'en doubte fort, cognoissant sa jalousie et son naturel; toutesfois, aucuns ont opinion que, estant mal satisfaicte de la procedure des Espaignols et Archiducz, elle entendra volontiers à ce parti. »

Boissise eut la prudence d'éviter à Henri IV un refus blessant de la Reine et s'en excusa auprès de M. de Villeroy[1], en lui faisant observer, avec beaucoup de sens, qu'il serait fort inutile de porter à Élisabeth des offres qu'elle repousserait sûrement, si elle était décidée à la paix avec l'Espagne, et au-devant desquelles elle irait d'elle-même, si l'entreprise de la paix échouait. Il eut d'ailleurs la satisfaction d'être approuvé par le Roi, qui lui sut gré de sa prudence et n'était plus disposé à faire des avances, depuis qu'il avait définitivement arrêté, avec les députés de Savoie, les conditions du traité de Lyon[2]. M. de Boissise reçut avec joie l'avis de cette importante nouvelle, sur laquelle les lettres du Roi et de M. de Villeroy du 5 janvier l'avaient laissé en suspens; mais les Anglais l'accueillirent avec un vif déplaisir[3] et le témoi-

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 8 janvier 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 230 v°.

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 28 janvier 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 234.

Le 17 janvier, les articles du traité de paix furent signés à Lyon.

3. La lecture de quelques dépêches anglaises permet de se rendre exactement compte de l'intérêt que prenaient les Anglais à la guerre de Savoie et de la déception que devait leur causer la rapide conclusion de la paix de Lyon.

M. Neville écrit de Boulogne à Sir Winwood, le 8 août 1600 :

Si vous pensez que la nouvelle de la rupture de notre conférence puisse précipiter la résolution du Roi à s'engager dans la guerre avec la Savoie, vous pouvez lui dire confidentiellement, comme de vous-même, que la manière d'agir des Espagnols a tellement déplu à Sa Majesté, qu'à votre avis elle ne se laissera pas entraîner à une nouvelle réunion; mais, si la guerre est déjà commencée, vous ferez bien de lui tenir un tout autre langage et de lui affirmer que le peu de garanties et de satisfaction qu'elle obtient des Français la forcera, pour obéir à la raison, de pourvoir à son repos et sa sûreté d'un autre côté, ou du moins de se débarrasser d'ennemis certains, puisqu'elle ne trouve que des amis douteux. (*Memorials of affairs of State*, I, 232.)

Si M. Neville a hâte de voir Henri IV entraîné à faire la guerre, son secré-

gnèrent de façon à blesser la juste susceptibilité de l'ambassadeur français. Le secrétaire[1] de M. Neville, demeuré en France auprès du Roi, avait jugé la chose d'une importance telle, qu'il l'avait fait savoir à la Reine par courrier exprès. A la cour d'Angleterre, sous le prétexte que le Roi s'était contenté d'un échange, en abandonnant le marquisat, on affectait de croire qu'il s'était amoindri, au point que M. de Boissise pouvait écrire à Villeroy : « Je ne veiz jamais tant de gens soigneux de l'honneur et reputation de nostre Estat, qu'il s'en trouve icy, depuis la nouvelle de l'accord ». Il est certain que la paix était une grosse déception pour les hommes d'État anglais et qu'ils perdaient probablement par là l'occasion de conclure eux-mêmes leur accord avec l'Espagne. Le Roi n'était pourtant pas tenu, par amitié pour la

taire, qui en suit les péripéties, n'a pas moins d'impatience d'apprendre que Philippe III prend position.

Avec quelque indifférence que se comporte le roi d'Espagne en tout ceci, écrit de Grenoble, le 19 août, Winwood à Neville, il est probable qu'il se montrera un peu plus sensible, quand le roi de France aura enlevé au Duc tous les passages, par lesquels ses hommes d'Espagne et d'Italie passent ordinairement en Flandre : or, on présume qu'il le fera, pour tenir le roi d'Espagne et l'Archiduc en respect, en assurant d'une part les frontières de Picardie, de l'autre l'existence des États, à la conservation desquels il est si intéressé. (*Memorials of affairs of State*, I, 243.)

La venue du comte d'Arenberg à Grenoble, de la part de l'Archiduc, vers la fin de septembre, cause à Winwood les plus vives préoccupations et il se donne une peine infinie pour connaître le motif de sa mission; mais bientôt, il apprend que le comte est accompagné d'un agent, qui résidera près du Roi, au nom du prince Albert, et il en tire une conclusion conforme à ses désirs. — Si les Archiducs, dit-il, tiennent à avoir un représentant personnel à la cour de France, c'est que le roi d'Espagne est sur le point de recommencer la guerre et que l'état de leurs affaires ne leur permet pas de rompre avec le Roi. Aussi, fort de son raisonnement, il ne s'arrête pas à la déclaration de l'ambassadeur d'Espagne, qui, à sa dernière audience, a formellement abandonné le duc de Savoie et assuré Henri des bonnes intentions de son maître, et il se rassure, en pensant que le Duc a dans son armée un fort contingent espagnol. (Mr Winwood to Sir Henry Neville; Grenoble, 23rd and 30th september 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 260 and 262.)

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 28 janvier 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 232 v°.

Reine, « d'avoir tousjours guerre avec le roy d'Espaigne, pour les tenir en repos »[1]. M. Cecil se montrait plus animé que personne et il usait d'un procédé assez perfide, en persuadant à M. Caron que Henri IV les abandonnait, puisqu'il consentait à laisser aux Espagnols un passage leur permettant d'aller de la Savoie au comté de Bourgogne. Il affectait d'être si bien informé, que l'agent des États s'en émut et vint trouver Boissise; mais l'ambassadeur était encore sans nouvelles directes et ne put qu'affirmer, d'une façon générale, la bonne volonté du Roi pour les Provinces-Unies.

Il reçut même si tardivement la lettre de M. de Villeroy du 28 janvier, qui le chargeait d'avertir la Reine, au nom de Henri IV, de la conclusion de la paix, qu'il dût reparaître à la cour, au milieu de tout le bruit qui se faisait autour de cet événement, sans en entretenir Élisabeth. Ce fut à la suite d'une visite que lui avaient rendue, le 6 février, les sieurs Herbert, secrétaire d'État, Neville et les juges de l'amirauté : on avait encore discuté longuement, dans cette réunion, sur les réclamations des Français contre la justice anglaise et on s'était séparé sans conclusion. Peu après[2], la Reine lui avait mandé de vouloir bien venir chercher la réponse qu'on pourrait faire à ses demandes et il s'était rendu au palais, accompagné de M. de Rohan[3], qui revenait d'Écosse. On le fit entrer

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 7 février 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 235.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 13 février 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 236.

3. M. de Rohan, son frère et l'un des enfants du sieur de la Force, venant de Hollande, arrivés en Angleterre, dans la seconde moitié d'octobre 1600, furent admirablement accueillis par la Reine « qui leur feit très bonne chere ». Ils étaient passés en Écosse, après en avoir informé Élisabeth, qui ne l'avait « pas eu trop aggreable ». (Lettres de M. de Boissise au Roi, des 31 octobre et 7 novembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 213 v° et 214 v°.)

au Conseil où se trouvaient les sieurs amiral, Cecil, Herbert et Neville. — La Reine, dit Herbert à Boissise, ayant appris que l'ambassadeur de France ne s'était pas déclaré satisfait des services de leurs juges, à la conférence tenue chez lui, leur avait commandé d'aviser en commun aux moyens de faire cesser promptement ces plaintes, et comme après de longs débats (dont il faisait grâce à son maître, qui les entendrait bientôt de la bouche de M. Neville), M. de Boissise persistait dans son mécontentement, Sir Cecil lui dit qu'il se montrait plus difficile à satisfaire qu'il conviendrait, pour entretenir l'amitié des deux nations, mais qu'il comptait sur le Roi, pour excuser certains maux inhérents à la guerre, qu'on n'avait pu éviter. M. de Boissise repartit que le Roi avait assez fait paraître combien les affaires du royaume d'Angleterre le touchaient, en offrant sa personne et les moyens dont il disposait pour le défendre, quand il l'avait cru menacé, et en prohibant le transport en Espagne de tout ce qui aurait pu leur servir pour la guerre; qu'en revanche les abus qu'ils toléraient chez leurs nationaux ne contribuaient pas à accroître leur puissance, mais offensaient gravement leurs amis et qu'entre autres le Roi « le portoit fort impatiemment ». Quant à lui, ajouta l'ambassadeur, il ne croyait pas avoir jamais rien fait contre l'alliance de France et d'Angleterre, mais au contraire patientait depuis deux ans, avec l'espoir sans cesse entretenu par les ministres de la Reine, que justice serait enfin obtenue ; maintenant, il ne lui était plus possible de conserver quelque illusion à cet égard et il ne se croyait pas en droit de déguiser à son maître des choses de telle importance. La conclusion des Anglais fut que « pour les choses advenues auparavant les deffenses de la Royne et articles accordez entre nous, il n'estoit en leur puissance de faire mieux ; mais, que tout ce qui se trouveroit faict depuis

seroit entierement reparé ». Boissise leur déclara qu'il ne pouvait accepter une pareille distinction : ils l'arrêtèrent, en disant que M. Neville aurait tout particulièrement mandat de faire entendre cette proposition au Roi.

Cette conférence inutile, comme tant d'autres, se prolongea fort tard, de sorte que M. de Boissise ne put voir Élisabeth, comme elle le lui avait mandé : il reçut, le 17 février, une nouvelle invitation pour se rendre à la cour et y alla le 19[1]. Aussitôt qu'il eut salué la Reine, elle s'enquit des nouvelles du Roi; mais l'ambassadeur, avant même de répondre à cette question, dit à Élisabeth que l'affection que Sa Majesté portait à la Reine et le devoir de sa charge l'amenaient à la cour, pour se « resjouir avec elle de la grace que Dieu luy avait faict d'appaiser si tost le trouble nagueres survenu en sa ville; que ce fait touchoit tous rois, singulierement » Sa « Majesté, qui prendroit très grand plaisir d'entendre comme elle s'estoit heureusement developpée de ces difficultez, qui ont quelques fois empesché des princes bien advisez, et la resolution qu'elle avoit monstrée à ce besoing estoit un signe manifeste de l'assistance de Dieu ».

Ce n'était pas à l'occasion de quelque rébellion vulgaire, réprimée aussitôt qu'elle éclate, ou de quelque attentat contre sa personne, comme on en avait tant vu depuis le commencement de son règne, que J. de Thumery adressait à la Reine ces solennelles félicitations, avant d'avoir reçu les instructions de son gouvernement : il s'agissait d'une conspiration importante, qui venait de se produire à Londres, que le bonheur et la vigilance de la prudente souveraine avait déjouée et que le nom de son chef rendra à jamais célèbre : j'ai nommé

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 20 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 238 v°.

le comte d'Essex. Élisabeth répondit qu'elle ne doutait pas de la satisfaction qu'éprouverait Henri IV, en apprenant la faveur qu'elle avait reçue de Dieu en cette circonstance, « qu'ung ingrat insensé avoit à la fin mis hors ce que long tempz il tenoit caché en sa pensée » et que si le Roi l'eût mieux connu, il n'aurait pas voulu faire parler en sa faveur. Sur les excuses de Boissise, lui faisant respectueusement observer que, par égard pour elle, le Roi avait cru devoir « affectionner une personne dont elle faisait tant de cas », elle lui avoua ce qu'avaient été ses sentiments pour Essex; le Roi, ajoutait-elle, la blâmerait, s'il savait toutes les désobéissances dont il s'était rendu coupable envers elle et qu'elle avait cachées à son propre conseil, espérant qu'il se corrigerait; aussi ne pouvait-il accuser de son malheur personne autre que lui-même, puisqu'il s'y était précipité. Puis, regrettant sans doute de trahir ses sentiments de femme, par ces confidences douloureuses, la Reine, telle que la connaissait trop Boississe, reparut devant lui; elle redevint mordante et railleuse et « se meit à rire et gausser de la promenade que le dit comte avoit fait par la ville, de sa retraicte et des propos qu'il avoit tenus au peuple; sur quoy elle demeura assez longtempz, disant pour conclusion que, s'il fust venu vers elle, comme l'on disoit, elle estoit resolue de sortir au devant, pour sçavoir lequel des deux regneroit ».

La Reine avait vraiment bien tort d'essayer de tourner en plaisanterie ce triste événement; elle mentait à son cœur et le nombre et la qualité des associés du comte, que le procès allait révéler, du moins en partie, n'était pas pour prêter à rire. Bientôt Élisabeth changea le sujet de la conversation, heureuse sans doute d'échapper à de pénibles pensées, et discourut de divers sujets, avec une liberté d'esprit qui faisait l'admiration de son interlocuteur; mais, au moment où elle

se levait, pour marquer que l'audience était finie, Boissise lui demanda ce qu'il lui plairait qu'il écrivît à son maître, au sujet des derniers troubles de Londres : « Non autre cose, dit-elle, sinon que le Roy, mon frere, apprenne, par mon exemple, de ne se fier jamais, ny eslever trop aucun de ses subjectz, et, comme je suis asseuré qu'il se resjouira plus que personne de mà conservation, aussy n'aura-il jamais une plus entiere et fidelle amye que moy, ainsi que mon ambassadeur luy dira bientost de ma part. »

Ce sage conseil dut plus tard revenir à la mémoire du Roi, quand la trahison de Biron fut si notoire, qu'il fallut absolument sévir; mais, à l'heure où Boissise lui écrivit, Henri IV fut surtout profondément touché de l'infortune de l'ancien favori, pour lequel il semble qu'il ait eu un sincère attachement.

Le comte d'Essex passait à bon droit pour le chef du parti français, ou plus exactement du parti de l'action, car il s'était prononcé avec énergie contre les projets de paix avec l'Espagne, dans la discussion solennelle qui avait eu lieu au conseil d'Angleterre, du vivant de Lord Burghley; sa brillante valeur l'avait porté tout jeune au premier rang, où il n'avait cessé de se faire remarquer depuis Zutphen jusqu'à Cadix. A Rouen, à la tête du corps de secours anglais, il avait vigoureusement soutenu l'armée royale, qui assiégeait la place, avait été blessé, et son frère Gautier perdit la vie à ses côtés. C'était à lui que le Roi avait recommandé successivement les nombreux ambassadeurs français venus à Londres, pour solliciter les secours de la Reine, et tous avaient reçu de lui bon accueil. Aussi, depuis son arrivée en Angleterre, M. de Boissise avait entretenu avec le comte des rapports réguliers, mais discrets, pour ne pas donner prise aux propos malveillants de ses nombreux ennemis et ne pas

éveiller l'attention de la soupçonneuse Élisabeth; il avait régulièrement tenu au courant des faits et gestes du comte le Roi, qui y prenait un visible intérêt et s'en informait souvent : c'est pourquoi les renseignements que fournit sur l'infortuné favori d'Élisabeth cet observateur attentif et désintéressé me semblent avoir une valeur particulière et je n'ai pas cru inutile de les grouper, avec le récit de son jugement et de sa mort. Ils servent, dans une certaine mesure, de contrôle aux documents anglais et nous ne pouvons rester indifférents à la fin tragique d'un homme, qui a joué un rôle considérable en son temps et est plusieurs fois favorablement intervenu dans les affaires de notre pays.

Au moment de son arrivée en Angleterre, M. de Boissise trouva la Reine très préoccupée des affaires d'Irlande[1] et décidée à faire un sérieux effort pour pacifier cette contrée. Elle en causa avec l'ambassadeur, et comme celui-ci lui représentait, au nom du Roi, l'utilité qu'il y aurait à agir vigoureusement avec les rebelles, elle était convenue que « si elle eust voullu user de rigueur, le mal ne fust passé si avant, pour ce qu'elle avoyt eu le comte de Tyron et les autres rebelles plusieurs fois en sa puissance, mais qu'à la priere de leurs parens elle leur avoit tousjours pardonné ». D'autre part, dès sa première visite au comte d'Essex, Boissise reconnut le vif désir du comte d'être employé à cette guerre, malgré que la faveur de sa souveraine, qui était à son comble, semblât rendre toute permission de s'éloigner bien malaisée à obtenir. Il l'entretint donc de ce sujet en particulier et lui déclara que Henri IV lui conseillait de profiter d'une occasion, qui pourrait lui apporter « beaucoup de gloire et d'advancement »; l'ambassadeur avait l'ordre

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 10 et 17 novembre et 4 décembre 1598. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 5, 5 v° et 10.

de parler à la Reine, pour lui recommander le comte, comme le plus digne de diriger la guerre. A ces propos, Essex répondit par de très humbles remerciements; la Reine semblait, depuis quelques jours, plus disposée à se servir de lui et il craignait que l'appui du Roi, qu'on croirait sollicité, changeât l'opinion d'Élisabeth. M. de Boissise déféra au désir exprimé par le comte et apprit peu après (la Reine l'avait déclaré au Conseil) que, plus que personne dans le royaume, le comte d'Essex possédait sa confiance, et qu'elle se reposerait sur lui du soin des affaires d'Irlande. J. de Thumery approuvait de tous points le jugement porté par Élisabeth et s'en exprimait en ces termes : « C'est à bon droict certes qu'il tient le premier rang en ceste cour, car il monstre plus de sens et de courage que tout autre. La longue paix les a corrompus et amollis, en sorte qu'il se trouve en toute ceste noblesse bien peu de cappitaines. »

En attendant que son sort fût définitivement fixé, le comte d'Essex profitait des festins qui se donnaient tous les jours à la cour, pendant le mois de novembre, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de la Reine et pour fêter la sainte Élisabeth, et paraissait dans les tournois, où joutaient les gentilshommes anglais et où tous devaient le reconnaître pour le meilleur chevalier.

« C'est mon intention de le favoriser en toutes choses », écrivait [1] encore le Roi, à propos de lui, à son ambassadeur. Il n'avait pas besoin d'insister. M. de Boissise [2] était, plus que personne, persuadé de l'importance de ce seigneur, auquel il savait maintenant que s'adressait le roi d'Écosse, quand il

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 4 décembre 1598. — *Pièces justificatives,* p. 16.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi et à M. de Villeroy, des 12, 17 et 18 décembre 1598, 6 et 25 janvier et 3 mars 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 13, 14 v°, 15, 18 v°, 26 et 41 v°.

avait affaire à la cour de Londres et qui ne dissimulait pas son hostilité aux projets du parti de la paix avec l'Espagne. De très bons rapports s'étaient établis entre le comte et l'ambassadeur, qui, sur le bruit des préparatifs de guerre des Espagnols, aurait été jusqu'à conseiller au favori de ne pas précipiter son départ; mais enfin, la décision était irrévocablement prise et la Reine en avait fait part à l'envoyé de Henri IV. Le comte d'Essex était chargé de soumettre l'Irlande, avec une armée de 14.000 hommes de pied, 1.000 chevaux, dix pièces de canon et un nombre de vaisseaux suffisant pour tenir les côtes de l'île et le ravitailler de vivres et munitions. Pour qu'il fût assuré d'un noyau de troupes de choix, on levait 2.000 hommes à Londres, qui devaient aller remplacer en Hollande les vieilles troupes, qu'on rapatriait, afin de les mettre à sa disposition. Le comte, en donnant lui-même tous ces détails à Boissise, déclarait qu'après le commandement de sa souveraine rien ne l'avait autant encouragé à accepter cette lourde responsabilité que le conseil du Roi : aussi demandait-il que Sa Majesté prît la peine de rappeler souvent à la Reine de ne pas lui marchander les secours indispensables pour faire la guerre, convaincu que l'autorité de Henri IV aurait une véritable influence sur l'esprit de sa maîtresse. Il n'ignorait pas que le soulèvement contre lequel il aurait à lutter était très sérieux et difficile à vaincre et il savait, à n'en pas douter, que ses ennemis tenteraient tout ce qui dépendrait d'eux pour le laisser abandonné en Irlande et ruiner sa fortune.

Parfois la jalousie dont il était l'objet allait jusqu'à dégénérer en scènes violentes et, vers le milieu de janvier 1599, par exemple, à propos d'un capitaine que le comte d'Essex avait cassé, parce qu'il n'avait pas rejoint sa troupe, il s'était élevé entre l'amiral et lui une discussion si vive, au

Conseil, qu'ils en étaient venus aux démentis et que la querelle fût passée plus avant, sans l'arrivée de la Reine accourue de sa chambre, où parvenait le bruit de leur altercation. L'occasion qui fit le mieux paraître la haine qui enveloppait Essex fut le débat que souleva au Conseil la définition de ses pouvoirs. Tous s'entendaient pour l'éloigner, mais ils le chicanaient sur l'étendue de son mandat, et le comte, sans rien exagérer, le réclamait au moins aussi ample que celui de tous ses prédécesseurs. C'est pourquoi, au milieu de cette cour de Westminster [1], où l'envie rongeait le cœur des courtisans « bandez » à qui mieux mieux les uns contre les autres, Boissise n'agissait qu'avec embarras et préoccupé de la crainte de nuire aux intérêts du Roi. Il trouvait le comte d'Essex « ouvert et communicatif » et l'aurait volontiers entretenu, mais il n'osait, à ce point que, plus de deux mois après son arrivée en Angleterre, il avouait n'avoir encore eu que de rares entretiens particuliers avec Essex. Cependant, comme le Roi insistait [2], il le visita, dans le courant de février [3], lui fit part de la bonne volonté de Henri IV à son endroit et l'assura de son appui, pour la campagne d'Irlande. Quand il voulut l'entreprendre sur les affaires d'Écosse, il le trouva extrêmement réservé : Essex se contenta de lui parler du mécontentement de la Reine contre le roi Jacques, qu'elle soupçonnait toujours de favoriser quelque mouvement où les Catholiques [4] joueraient un rôle. N'avait-il pas

1. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy et au Roi, des 18 janvier et 8 février 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 29 et 35 v°.

2. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 29 décembre 1598 et 24 janvier 1599. — *Pièces justificatives*, pp. 22 et 29.

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 16 février 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 39.

4. Boissise écrivait du comte d'Essex, le 5 février 1599 : « Il est fort religieux et entretient soigneusement les ministres. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 31 v°.)

de nouveau pris un chancelier parmi eux et depuis longtemps un secrétaire de cette religion? Il fit remarquer à Boissise que, parmi les conseillers d'Élisabeth, plusieurs désespéraient de pouvoir jamais obtenir les bonnes grâces d'un prince, dont ils avaient contribué à faire mourir la mère. Au milieu de ces discours, Boissise croyait discerner que le comte, du moins en apparence, soutenait la cause du roi d'Écosse, et pensait aussi, comme le lui écrivait Henri, qu'il roulait quelque projet difficile à définir pour le moment et qu'un beau succès en Irlande ferait peut-être éclore.

Enfin, le matin du 6 avril 1599 [1], le comte d'Essex vint faire ses adieux à M. l'ambassadeur de France, qui lui recommanda, conformément à ce que lui écrivait Henri [2], de ménager l'amitié de la Reine « contre les inventions de ses malveillans ». Essex remercia Boissise, avec toutes sortes de protestations de reconnaissance et de respect pour le Roi, et répondit qu'il partait pleinement satisfait de la Reine; Élisabeth avait témoigné un véritable chagrin de son départ et exigé qu'il se réconciliât, en sa présence, avec l'amiral; quant au secrétaire, elle ne l'en avait pas pressé. Au moment de quitter Boissise, il lui dit encore qu'il ne pouvait espérer de plus grand honneur en sa vie, que celui d'avoir été soldat de Sa Majesté, à laquelle il désirait rendre un jour quelque service signalé.

Le comte partit l'après-dînée; « tout le peuple de Londres sortit aux champz pour le veoir et fut accompaigné de larmes et de prieres de beaucoup, dont la Royne et quelques courtisans » furent « offensez, comparant ces faveurs à celles que le feu duc de Guyse recepvoit des Parisiens ».

1. Lettres de M. de Boissise au Roi et à M. de Villeroy, du 13 avril 1599. — Bibl. nat, Ms. fr. 4128, fol. 51 v° et 57 v°.

2. Le 27 mars 1599.

Le Roi n'avait que trop bien prévu ce qui arriverait. Peu après le départ d'Essex [1], tandis qu'il dressait son armée, pour attaquer la province de Leinster, qui était le cœur du pays et le foyer de la révolte et où les rebelles se montraient bien résolus à se défendre, il était question de pourvoir à quelques offices vaquant depuis longtemps et, en juin, la Reine désignait pour celui de grand trésorier Lord Buckhurst, et pour celui des gardes nobles Robert Cecil. Cette dernière nomination devait nécessairement causer un grand mécontentement au comte d'Essex, qui avait longtemps sollicité cette charge et croyait qu'elle lui était promise.

Peu de temps après l'ouverture de la campagne, les troupes d'Essex éprouvèrent un échec. « Il [2] y a eu perte en Irlande de cinq ou six cens Anglois surpris par les rebelles en une ambuscade, dont la Royne est merveilleusement courroucée, » écrit Boissise au Roi, qui veut croire [3] qu'une franche victoire réparera promptement cette défaite. Mais, la guerre [4] est décidément difficile dans ce terrible pays d'Irlande, dont les habitants luttent avec énergie contre un général insuffisamment pourvu d'hommes et de moyens, et qui porte, comme chef, la responsabilité de tous les insuccès. A peine est-il parti depuis quelques mois et déjà tout le monde semble l'avoir abandonné, même sa souveraine, devant laquelle aucune de ses actions ne trouve grâce. Que faire cependant contre des « ennemis qui ne l'attendent

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 24 mai et 11 juin 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 68 v° et 72 v°.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 22 juin 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 75 v°.

3. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 7 juillet 1599. — *Pièces justificatives*, p. 62.

4. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 4 et 20 juillet, 2 et 16 août, et 1er septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 78 v°, 81 v°, 84 v°, 92 v° et 95 v°.

point de pied coy, mais seullement aux passages des bois et rivieres » où ils tuent toujours force gens, puis s'enfuient en des lieux inaccessibles? Avec cela « les Anglois ne se portent pas si vaillemment qu'ilz ont accoustumé ailleurs, » et le comte en vient à être forcé « de pratticquer la decimation romaine sur ung regiment, pour sa lascheté. » Enfin les maladies lui font perdre beaucoup de monde et, au mois d'août, quand il songe à marcher vers le Nord contre le comte de Tyrone, il est déjà question du besoin qu'il aurait d'être renforcé.

La défaveur qui s'attache au nom du favori est bientôt si grande qu'au mois d'août, au moment où l'on craint une tentative d'invasion des Espagnols en Angleterre, on ne pense pas un moment à le rappeler, pour l'employer à la défense du pays.

Non seulement, à la cour, on en veut au comte de ne pas obtenir de résultat, mais on craint que le mauvais état des affaires d'Irlande soit connu à l'étranger. L'ambassadeur anglais a charge d'assurer au Roi que tout marche de côté-là au gré de leurs désirs, et ils peuvent croire que Boissise mal informé ne pourra pas lui révéler grand'chose sur ce sujet. Or, voici maintenant qu'une disgrâce éclatante vient atteindre Essex; ses troupes ont perdu un combat sérieux et la nouvelle est de notoriété publique à Londres. L'agent du Roi la recueille et la transmet à Paris en ces termes[1] : « Il

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 septembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 109 v°.

M. de Boissise donnait encore les détails suivants dans la même lettre :

« Ses forces sont divisées par les provinces du pays, où ces rebelles sont espars, sans faire corpz d'armée, ains se tiennent dans les bois et, quand les Anglois marchent, ilz les attendent en des passages estroitz et advantageux, où ilz dressent de fortes barricades, et, s'ilz sont forcez, se sauvent ez marestz, où, si les Anglois les pensent suyvre, c'est tousjours à leur dommage. Ilz n'ont pour habillement qu'une chemise et des souliers, et plusieurs viennent à la

me desploist d'escrire à Vostre Majesté qu'en Irlande, depuis que le comte d'Essex y est, les Anglois ont toujours eu du pire. » « Il est vray que, quand le comte d'Essex s'y est trouvé en personne, il les a battus, mais non pourtant qu'il y ait eu deffaicte notable de leur costé. Le dernier combat fut, le xv[e] du mois passé, malheureux pour les Anglois, car il y en demeura plus de cinq cens sur la place et plusieurs chefz, dont les principaux sont le sieur Clefford, gouverneur de la province de Connac, et le sieur Ratdcliff, qui sont regrettez icy, comme les meilleurs hommes d'Angleterre. »

Après ce triste événement, le comte d'Essex [1] s'était dirigé vers le Nord, avec 2.500 hommes de pied environ et 300 chevaux, pour rencontrer le comte de Tyrone, qui avait, disait-on, 5.000 fantassins et 700 cavaliers. Tyrone l'attendit et les deux armées campèrent en face l'une de l'autre, puis, après quelques légères escarmouches, le chef irlandais envoya dire au comte d'Essex qu'il désirerait fort lui parler. Le comte refusa, donnant pour toute réponse qu'on pourrait le rencontrer le lendemain à la tête de ses troupes et que c'était ainsi qu'il désirait entretenir le comte de Tyrone. Comme il l'avait dit, le jour suivant, il rangea ses gens en bataille et les fit avancer; mais Tyrone se retira avec les siens et manda de nouveau au vice-roi qu'il ne voulait pas combattre, mais implorait merci de la Reine et priait le comte de l'écouter. Après qu'Essex y eut consenti, le comte de Tyrone s'approcha seul d'une

charge nuds. Les picquiers ont sur la dicte chemise ung corselet fort legier et une bourguignotte en teste; les harquebusiers, qui sont très bons, n'ont que l'harquebuze et l'espée et, quand ilz ont tiré, ilz viennent aux mains, s'ilz peuvent, et sont tousjours victorieux, comme trop plus dispos, addroictz et courageux que les Anglois, de sorte qu'en divers combatz il s'y en est perdu quattre ou cinq mil. »

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 4 octobre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 110 v°.

rivière, qui séparait les deux troupes ennemies, et poussa son cheval jusques au milieu. Essex, de son côté, vint au bord de l'eau et la conversation s'engagea entre eux, Tyrone restant constamment la tête découverte. Au bout d'une demi-heure, ils se séparèrent et, le lendemain, la conférence reprit, les comtes d'Essex et de Tyrone accompagnés chacun de six gentilshommes; mais, tandis que les Anglais demeuraient sur le bord, les Irlandais se tenaient au milieu de l'eau. Le résultat de ces pourparlers fut que l'on choisirait de part et d'autre des délégués, pour s'entendre. Tyrone envoya des otages et, deux jours après, les députés se réunirent et convinrent d'une trêve qui durerait jusqu'au mois de mai et coupée par périodes de six semaines, chacune des parties pouvant rompre, en avertissant l'autre quinze jours à l'avance. Ceux des rebelles qui n'accepteraient pas la trêve pourraient être poursuivis par le comte d'Essex et le comte de Tyrone s'interdisait de leur accorder aucun secours. Comme garantie de leur bonne foi réciproque, le comte d'Essex donnerait sa parole et Tyrone son serment.

Quand ces nouvelles parvinrent à Londres, la Reine les accueillit bien d'abord, puis elle blâma le comte de n'avoir pas tenu assez grand compte de sa dignité et de s'être trop facilement abouché avec des rebelles; cependant, en dépit de sa colère contre Tyrone et quelques autres chefs, elle ratifia ce qui avait été fait. Quant au comte d'Essex, après avoir terminé ce que nous avons dit, il quitta l'Irlande, arriva à Londres le 8 octobre [1] et, sans s'y arrêter, alla trouver la Reine à Nonesuch.

A son entrée, Élisabeth ne lui fit pas bon visage. Après quelques propos, elle lui commanda de se retirer et d'attendre

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 13, 17 et 28 octobre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 113, 116 et 118.

qu'elle fût habillée. Quand il revint, au bout de peu de temps, la Reine voulait se mettre à table et il ne put encore causer longuement avec elle. Cependant, on avait averti Sir Cecil de l'arrivée d'Essex. Il se rendit à la cour, comme Élisabeth achevait de dîner, et la suivit dans sa chambre, où elle se retirait. Au même moment, le comte d'Essex se présenta pour y entrer également, et, bien que le chambellan lui fît remarquer que la Reine était empêchée, voulut forcer la consigne; mais Élisabeth lui dit qu'il eût à se retirer et qu'elle avait des affaires. Le comte regagna sa chambre : à peine y était-il que les sieurs garde des sceaux, amiral et grand trésorier vinrent le trouver et lui défendirent, de par la Reine, de la quitter.

Ainsi commençait la défaveur du comte. La Reine se tenait pour gravement offensée de ce retour; Essex se considérait comme en droit de revenir, après avoir « composé » les affaires d'Irlande, et d'ailleurs il avait pensé utile d'exposer lui-même à Élisabeth l'état de ce pays et désirait lui faire entendre des choses trop importantes pour les confier à une autre personne.

Quoi qu'il en fût, à l'heure où M. de Boissise rendait compte de ces faits au Roi, le comte était depuis deux jours à Londres, où il gardait les arrêts chez son ami, le garde des sceaux, et, le 15 octobre, le grand trésorier et le sieur Cecil allaient tenir, dans cette maison, le conseil d'Irlande, pour qu'Essex pût y assister.

A la cour, il n'était bruit que de cet événement, dont les moindres circonstances étaient commentées. Les gens impartiaux trouvaient que le comte d'Essex avait rendu un grand service, en réussissant à accommoder les révoltés d'Irlande, et qu'il avait bien fait de ne pas se soumettre à l'ordre arraché à la Reine par ses ennemis, de ne pas quitter ce pays

sans permission ; la noblesse et le peuple, dont il était fort aimé, se montraient mécontents de le voir séquestré et il commençait à courir des libelles contre ceux qui passaient pour les auteurs de sa disgrâce. En revanche, s'il était beaucoup question de lui, peu s'empressaient d'agir en sa faveur et tandis qu'il tombait malade, au point que l'on doutait un moment de sa vie, on allait jusqu'à parler de l'envoyer à la Tour.

Henri IV apprit avec peine la mésaventure du comte d'Essex. Il écrivit[1] à Boissise pour lui exprimer son étonnement et se dit prêt à s'entremettre ; malheureusement, il craignait de lui nuire plutôt que de lui rendre service, et demandait l'avis immédiat de son ambassadeur. Il désirait tant faire plaisir au comte et estimait de telle importance à la réputation et à l'intérêt d'Élisabeth la conservation de sa faveur à ce gentilhomme, qu'il était disposé à dépêcher quelqu'un à la Reine, pour l'en entretenir.

Boissise[2], à la réception de cette lettre, s'empressa d'en faire tenir le contenu à Essex. Le 11 novembre seulement, il eut une réponse. Le comte avait reçu une très grande consolation de l'amitié qu'il plaisait au Roi de lui témoigner et le remerciait très humblement d'avoir bien voulu se souvenir d'un pauvre prisonnier ; il espérait être bientôt élargi et en état d'être utile au Roi ; sa cause lui semblait si juste, qu'il ne croyait avoir besoin d'implorer l'assistance de personne, ni même la grâce de la Reine. Néanmoins, il s'en remettait à Henri IV, et, quoi qu'il fît, le tiendrait toujours à beaucoup d'honneur et d'obligation. Essex, malgré qu'il s'en défendît,

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 26 octobre 1599. — *Pièces justificatives*, p. 95.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 11 novembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 119.

désirait évidemment que le Roi intervînt, et Boissise était de cet avis; mais, comme la Reine ne modérait pas encore sa passion et qu'elle pourrait s'irriter, si on la contrecarrait trop ouvertement au fort de sa colère, il pensait qu'il suffirait de remontrer à Élisabeth l'inconvénient qu'il y aurait à trop user de rigueur.

Henri IV [1] ne voulut même pas aller jusque-là. Il était, en ce moment, fort blessé de l'attitude et des propos de la Reine, au sujet d'Irlandais contraints par la tempête d'aborder en Bretagne; puis, il ne croyait pas au bon effet d'une lettre dans les dispositions d'esprit où il voyait Élisabeth. « Le courroux de la dite dame contre luy dure trop et a ja passé trop avant, les princes n'ayant accoustumé d'offenser à demy personne de telle estoffe, mesme sans subjet, comme il semble qu'elle a faict envers le dit comte, » écrivait-il, le 3 novembre, et il se bornait à plaindre cette infortune et à s'en enquérir, dans toutes ses lettres.

En Angleterre [2], le Conseil s'occupait constamment de cette affaire. Après mûr examen, personne n'avait osé contester qu'il eût bien et fidèlement servi; son retour même, encore qu'il fût contre le commandement de la Reine, ne soulevait que de faibles critiques, car on trouvait qu'il pouvait faire valoir des raisons sérieuses pour le justifier. Le tout avait été rapporté à la Reine, qui n'en était pas contente et qui, suivant l'expression de Boissise, tenait toujours son cœur. Un moment interrompu par la rentrée de la Reine à Londres, l'examen de cette grave question fut repris, au commencement de décembre, et le Conseil se partagea

1. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 3 et 24 novembre, 3 et 18 décembre 1599. — *Pièces justificatives,* pp. 96, 100, 102 et 105.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 21 novembre et 13 décembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 125 et 130.

sur la résolution à prendre. Quelques-uns des conseillers, parmi lesquels il faut citer le garde des sceaux, le grand trésorier et le grand justicier, n'étaient pas d'avis qu'Essex fût poursuivi en justice, parce qu'il n'en pourrait résulter « qu'une absolution » qui accroîtrait encore sa popularité; d'autres assuraient que sa désobéissance ne devait pas demeurer impunie, si l'on voulait sauvegarder l'autorité de la Reine. Sur ces entrefaites, par deux fois on présenta à Élisabeth l'ordre de le conduire à la Tour, qu'elle refusa de signer.

Cependant, le 2 décembre, Boissise reçut la lettre du Roi, du 24 novembre, qui l'autorisait à s'employer pour le comte, si la chose lui semblait opportune. Pour sa part, Henri pensait qu'il en était temps et Essex consulté mandait, deux jours après, à notre ambassadeur que si, grâce à cette intervention, il n'était mis hors d'affaire, il ne voyait rien qui pût le sauver; en conséquence, il le priait d'agir au plus vite auprès d'Élisabeth.

Dès le lendemain, Boissise demanda à voir la Reine, ce qui lui fut accordé pour le 12. Entre temps, Essex lui manda de surseoir, puis de nouveau le supplia de lui éviter l'emprisonnement à la Tour, dont il était menacé. Si, au milieu de ces avis contradictoires, Boissise eût été homme à hésiter, ce qui se passa le 11 décembre l'aurait décidé à s'éclaircir d'un fait, sur lequel il entendait porter les jugements les plus divers. « Le jour precedant mon audiance, dit-il, estoit le dernier des plaidoyers qu'ils appellent icy les termes, qui se tiennent quatre fois l'an, auquel jour tous les sieurs du Conseil ont accoustumé de s'assembler en la haulte chambre de justice dite l'Estoille, où les officiers des provinces recoipvent les commandemens concernans leurs charges. Le garde des sceaux remonstra que plusieurs par-

loyent sinistrement de ce que la Royne avoit fait arrester ung de ses principaux ministres et que partant la dite dame vouloit que chascun seust qu'ayant envoyé le comte d'Essex en Irlande, pour y commander comme son lieutenant-general, et fourni les hommes, deniers et munitions qu'il avoit demandé, et que tous les chefs avoient jugées suffisantes pour reduire le dit pays en son obeissance, toutes fois, par son mauvais gouvernement il auroit laissé perdre et dissiper la dite armée et consumer les dits deniers et munitions, sans rendre aucun service à la dite dame, laquelle, à ceste occasion, l'auroit faict arrester, pour rendre compte de sa charge, admonnestant ung chacun de parler avec honneur et respect des actions de la dite dame et les dits officiers de punir ceux qui feroyent autrement. Les autres sieurs du Conseil parlerent l'ung apres l'autre, sur ce mesme subject, qui plus doucement, qui plus rigoureusement, chascun selon son affection, et conclurrent comme le dit garde des seaulx. »

Le jour de son audience, après divers propos, M. de Boissise aborda le sujet délicat qui l'amenait à la cour. — Le Roi, comme le meilleur des amis de la Reine, prenait sa part de tous ses déplaisirs et voyait avec beaucoup de regret le mécontentement que lui faisaient éprouver les actions du comte d'Essex ; aussi ne voulait-il pas manquer de lui témoigner à ce propos la sympathie qu'il attendrait d'elle en pareille circonstance. Boissise priait la Reine de comparer, d'une part, ce qui lui reviendrait d'une punition sévère infligée au comte, en courant le risque de perdre l'un de ses meilleurs serviteurs et de prolonger une guerre périlleuse, de laquelle dépendait la possession de l'Irlande ; de l'autre, l'avantage que lui assurerait sa modération vis-à-vis du coupable, qui le rendrait sans doute plus sage et le disposerait à la mieux servir à l'avenir. La Reine, toujours

si favorisée de Dieu et qui avait souvent fait preuve de tant de prudence, pouvait-elle se départir des habitudes qui avaient réglé sa conduite, même avec ses pires ennemis? Quant au comte, les services qu'il avait autrefois rendus à sa souveraine ne permettaient pas de croire que sa faute fût le résultat de mauvais desseins. Le Roi n'hésitait pas à conseiller à son ancienne amie de faire comme lui, c'est-à-dire de pardonner et de s'attirer ainsi l'amour et la fidélité de ses sujets; il espérait qu'en dehors de ces considérations la Reine voudrait bien tenir compte de sa recommandation; il regarderait ce qu'elle ferait, dans cette circonstance, comme un « signalé bienfait », qu'il n'oublierait jamais.

La Reine écouta « patiemment » l'ambassadeur et lui répondit, « non sans emotion », qu'elle priait le Roi de ne pas juger le cas du comte d'Essex, sans le bien connaître; elle résuma rapidement les fautes commises par lui et fit remarquer à Boissise que, bien que ce seigneur eût mérité une grave punition, elle s'était contentée jusque-là de le consigner chez un de ses amis, où il occupait une belle chambre et avait une galerie à sa disposition pour se promener. Le Roi pouvait tenir pour certain que la douceur lui serait toujours plus agréable que la rigueur; mais, elle était résolue à faire respecter son autorité.

Peu après cette conversation [1], la Reine repartit pour Richmond, sans délivrer le comte d'Essex, bien que la santé du comte inspirât aux médecins de vives inquiétudes. La recommandation faite au nom du Roi avait donc échoué et Henri IV [2], pour sa part, le pensait avec d'autant plus de

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 22 décembre 1599. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 132 v°.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 12 janvier 1600. — *Pièces justificatives*, p. 107.

raison, que l'ambassadeur anglais s'était absolument abstenu d'aborder cette question avec lui. Néanmoins, les sages remontrances de Boissise[1] n'avaient pas laissé que d'influencer Élisabeth et depuis, quand on la pressa d'user de rigueur contre Essex, elle s'en défendit, en s'appuyant sur les conseils du Roi.

La connaissance de ce fait, plus que toute autre considération[2], décida Boissise à revenir discrètement à la charge. A une audience qu'il eut, le 20 février[3], rappelant à la Reine ce qu'il avait déjà pris la liberté de lui représenter, au sujet du comte, il lui dit « que ceste communication d'affaires et conseilz estoit ung très bon moyen, pour entretenir l'amityé, et que » Sa « Majesté seroit toujours bien ayse, quand la dite dame luy vouldroit despartir du sien, et feroit le mesme, de sa part » ; c'était pourquoi, suivant le commandement de Henri IV, il se permettait de revenir sur « ung fait, où elle pouvoit monstrer sa prudence, justice et bonté ».

Tout ce qui pouvait raisonnablement être tenté l'avait été ; mais, ce timide effort semblait bien peu de chose auprès des haines accumulées autour du comte ; on[4] parlait toujours d'une condamnation à la Tour, qui serait prononcée en la chambre de l'Étoile, et les circonstances étaient contre lui. Le comte de Tyrone[5] avait rompu la trêve et les nou-

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 janvier 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 138 v°.

2. Le Roi, frappé de la justesse des réflexions de Boissise, dans sa lettre du 25 janvier, était revenu sur ses premières impressions et avait autorisé son agent à faire « une recharge et nouvelle instance » auprès de la Reine, s'il la jugeait utile. (Lettre du Roi, du 8 février 1600. — *Pièces justificatives*, p. 113.)

3. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 21 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 144.

4. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 1er et 27 février 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 141 et 150.

5. M. de Boissise racontait au Roi, dans sa lettre du 15 mars, un trait curieux du chef irlandais : « Le comte de Tyron, pour gaigner les pardons du

velles d'Irlande étaient détestables; les rebelles venaient de prendre un convoi d'argent et de mettre en déroute un corps de mille ou douze cents hommes; Lord Brooke et son frère, qui comptaient parmi les principaux seigneurs du pays et avaient toujours tenu le parti de la Reine, étaient au nombre des morts et on attendait impatiemment le départ de Lord Montjoy, qui prenait la lieutenance générale.

Au moment où ses affaires semblaient le plus compromises, le comte d'Essex essaya de se tirer lui-même du mauvais pas dans lequel il était engagé. Il fit taire son orgueil et se décida à écrire[1] à la Reine une lettre pleine de soumission; il déclarait regretter d'avoir offensé cette princesse, qu'il désirerait toujours bien servir et pour laquelle il était prêt à exposer sa vie : il la suppliait humblement de tirer de lui telle « vengeance » qu'elle voudrait, jusqu'à la mort même, si elle pouvait expier sa faute, car il ne tenait à conserver la vie, qu'autant qu'elle serait agréable à sa souveraine.

La lettre écrite et signée de la main du comte fut présentée à la Reine par le grand trésorier et Sir Cecil. — C'est ainsi qu'un sujet doit parler à sa reine, dit Élisabeth, après avoir lu cette missive avec une visible satisfaction. Ce changement d'humeur amena quelque allègement à la condition d'Essex. Le 30 mars 1600, dans la soirée, il fut conduit à son logis, pour y tenir prison, sous la garde d'un chevalier nommé Barclay et de dix soldats; il avait droit à retenir auprès de lui six domestiques pour son service, et

jubilé, a esté d'ung bout d'Irlande à l'autre, en forme de pelerinage, avec trois mille hommes de pied et cinq cens chevaux, sans que les Anglois soyent sortis de leurs garnisons, comme, de sa part, il n'a fait aucun acte d'hostilité. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 156.)

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 6 et 31 mars, et à M. de Villeroy, du 12 avril 1600. — Bibl. nnt., Ms. fr. 4128, fol. 152 v°, 160 v° et 161 v°.

pouvait communiquer avec sa femme, de neuf heures du matin à trois heures du soir. Cependant Boissise ne considérait pas que ce fut « pour son mieux, mais seulement pour descharger le garde des sceaux », et conseillait que le personnage, dont le Roi ferait choix pour le représenter à la prise de possession d'une stalle de chevalier dans la chapelle de Windsor, eût mission de parler de nouveau à Élisabeth en faveur du comte.

Le commandeur de Chatte partit en effet avec ordre [1] de prier encore une fois la Reine de se montrer clémente et, les circonstances ne lui ayant pas permis de remplir son mandat, Boissise put croire un moment que le comte n'en avait plus besoin [2]. Bien qu'il fût toujours tenu aussi étroitement prisonnier, une certaine détente semblait se produire; la Reine acceptait ses présents et l'on voyait un présage de réconciliation entre Essex et Cecil, dans l'éloignement de la cour de Raleigh, furieux de n'être pas parvenu au Conseil, où il pensait entrer : or, Cecil n'avait pas voulu l'appuyer, malgré qu'il passât pour le plus mortel ennemi du comte.

Peu de temps après, cependant, le comte d'Essex eut à subir une rude épreuve. Le 15 juin, on le fit venir au logis du garde des sceaux, chez lequel il trouva assemblés, pour le juger, tous les membres du conseil d'État, les comtes de Shrewsbury, de Worcester, de Cumberland et de Huntingdon, Henry et Thomas Howard, Lord Cobham, Sir John Stanhope, Fulk Greville et quelques autres tenant lieu de barons, les juges du Banc royal, des Common pleas et de l'Échiquier, « le sage conseil », comme l'appellent les Anglais,

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 19 avril 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 167 v°.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 16 avril et 17 juin, et à M. de Villeroy, du 28 juin 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 166, 182 v° et 185 v°.

composé de docteurs ès-lois, l'attorney, le sergent et le solicitor de la Reine. Quand le comte d'Essex eut été introduit dans la salle où siégeait cette haute cour, on lui fit deceindre l'épée et mettre le genou en terre, puis l'attorney, le sergent et le solicitor articulèrent, l'un après l'autre, les chefs d'accusations qui pesaient contre lui, « tous lesquelz poinctz furent desduictz, avec beaucoup de vehemence et d'eloquence angloise ». C'étaient les suivants : avoir mal employé les deniers de la Reine ; mené l'armée dans la province de Munster, au lieu d'aller attaquer le comte de Tyrone, comme ça avait été résolu ; donné le commandement de la cavalerie au comte de Southampton, malgré l'ordre contraire de la Reine, et changé la plupart des capitaines ; créé un nombre excessif de chevaliers, dont quelques-uns contre le gré de la dite dame ; parlementé avec le comte de Tyrone, et être revenu en Angleterre, contre l'ordre exprès de la Reine.

Le comte répondit simplement qu'il ne voulait pas « contester contre sa souveraine » et qu'il était prêt à se soumettre à ce qu'il lui plairait d'ordonner de lui. Il regrettait qu'elle fût mécontente de ses actes, puisqu'il n'en avait pas fait un, qui n'eût son service pour but. Il voulut alors raconter ce qui s'était passé en Irlande, mais le garde des sceaux l'interrompit, en lui disant que, puisqu'il s'était soumis à la Reine, il ne devait rien ajouter à ses premières paroles. « Cela faict, tous les susdicts opinerent, en sa presence, la plus part benignement et avec quelque respect ; et ne fut point plus rudement traicté que par les dicts docteurs, qui le trouverent fort criminel, entre autres ung nommé Bacon, jadis son plus intime et familier amy, qui a receu de très grandes liberalitez de luy, nonobstant lesquelles il auroit, depuis la disgrace du dit comte, rapporté des propos

32

à la Royne, qu'il auroit ouys, lorsque le dit comte estoit en sa plus grande faveur, dont la dite dame s'est plus offencée que des affaires d'Irlande. Le jugement fut que la Royne le suspendoit de tous ses estats et offices et luy donnoit son logis pour prison. »

A ce récit, Boissise ajoutait, en écrivant au Roi, en manière de commentaire, que la procédure suivie dans cette affaire n'était pas ordinaire et que, d'après ce qu'il pouvait entendre dire, on n'aurait agi de la sorte que pour le bien du comte, qui se serait vu infliger une peine bien plus sévère, si son jugement n'eût été à huis clos. Il faut ajouter que, peu de jours après, le garde des sceaux déclara publiquement les motifs du jugement rendu contre le comte d'Essex, en la chambre de l'Étoile.

Boissise constate, dans sa correspondance [1], qu'à partir de ce jour le comte d'Essex vécut chez lui très retiré, refusant, pour obtenir un peu plus de liberté, d'importuner la Reine, et impuissant à regagner ses bonnes grâces, quelque soumission qu'il pût montrer. Cependant, comme avec le temps on s'était départi vis-à-vis du prisonnier de la rigueur qui le privait de tout commerce avec ses amis, le comte d'Essex paraissait oublier ses ennuis et faisait bonne chère en compagnie de quelques intimes.

C'était à la fin de janvier 1601, que M. de Boissise contait au Roi la vie de retraite à laquelle semblait résigné le comte d'Essex. Bien peu de jours après éclatait le complot dont il était le chef et qui aurait bouleversé l'État, si la Reine, informée de tous ses projets, n'eût été préparée à les déjouer. Le 17 février [2], Élisabeth lui avait mandé de venir au

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 17 août et 18 novembre 1600 et 28 janvier 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 197 v°, 220 v° et 232 v°.

2. Lettre de M. de Boissise à M. de Rosny, du 5 mars 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 243.

Conseil et il s'en était excusé, sur l'avis qu'on le retiendrait prisonnier. Le lendemain dimanche, dès le matin, le garde des sceaux accompagné de trois autres membres du Conseil se présenta chez lui et lui fit commandement, de par la Reine, ou de se rendre auprès d'elle ou de leur faire connaître les sujets de mécontentement qu'il avait, afin qu'elle pût y pourvoir. Essex répondit qu'il savait de bonne source que Lord Cobham et Raleigh, capitaine des gardes, étaient résolus à le tuer et qu'il n'irait à la cour qu'au péril de sa vie, tant que ses ennemis auraient tout le crédit et l'autorité. Impuissants à le persuader, les conseillers de la Reine voulurent se retirer, mais ils en furent empêchés de force, dirent-ils depuis, bien qu'ils eussent été remis en liberté, aussitôt après que le comte d'Essex quitta sa maison, comme il fit, vers neuf heures du matin. En effet, sous prétexte qu'il n'était pas en sûreté dans son propre logis, il sortit escorté de vingt-cinq ou trente gentilshommes de ses amis, n'ayant pour armes que leurs épées, et alla chez le maire lui demander de le prendre sous sa garde, puis chez l'un des sherifs, auquel il adressa la même requête, sans en obtenir une meilleure réponse.

En cheminant par les rues, les amis d'Essex disaient au peuple qu'on voulait tuer le comte et, après avoir essuyé ce double échec, excitaient la foule à prendre sa défense. Quand la nouvelle de ces désordres parvint à la cour, Lord Burghley reçut immédiatement l'ordre d'aller par la ville et de faire publier, au nom de la Reine, que le comte d'Essex et ceux qui l'accompagnaient étaient coupables de haute trahison, ce dont il s'acquitta, d'abord devant le logis du comte, puis par les rues de la ville, où, rencontré par Essex et chargé par lui, il n'attendit pas son attaque; du moins le racontait-on ainsi. Mais, malgré les témoignages de sym-

pathie qui lui étaient donnés et les promesses de mourir pour son service que beaucoup lui faisaient, personne ne semblait songer à prendre les armes, si bien que, convaincu de son abandon, le comte d'Essex voulut gagner la campagne. Il se dirigea alors vers la porte de la ville la plus voisine, la trouva gardée et, en voulant passer, essuya plusieurs arquebusades, qui blessèrent quelques hommes autour de lui. Force lui fut, en passant la rivière, de regagner sa maison, où il ne tarda pas à être assiégé et à se rendre à l'amiral, avec les comtes de Rutland et de Southampton. On conduisit aussitôt les prisonniers à la Tour, où les rejoignirent une centaine de gentilshommes de qualité, tous impliqués dans ce triste complot. Dès le 18 février [1], on expédiait des lettres de tous côtés, dans le royaume, pour convoquer les comtes et barons à se trouver au jugement et, le 19, les prisonniers étaient interrogés. La tâche devait être facile à ceux que la Reine avait chargés de ce soin. Elle était si bien informée des actions du comte, qu'elle recommanda de saisir sur lui une petite bourse de velours contenant le rôle de tous ses amis, et, en effet, Essex répondit à l'amiral la lui demandant, qu'il l'avait jetée au feu.

De toutes les lettres de M. de Boissise sur ce sujet, la plus détaillée et la plus curieuse est certainement celle du 5 mars [2], dans laquelle il raconte le jugement du comte d'Essex : aussi, l'aurais-je transcrite ici en entier, si Pierre de l'Estoile ne l'eût intercalée dans son précieux journal [3] et

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 20 février 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 239 v°.

2. Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 239 v°.

3. *Mémoires-Journaux*, VII, pp. 268 et suiv. (Paris, Librairie des Bibliophiles, in-8°.)

Je n'hésite pas à recommander au lecteur, que les renseignements fournis sur le comte d'Essex auraient intéressé, de se reporter au récit de l'exécution du comte, de P. de l'Estoile : ils y trouveront les dernières paroles que l'His-

si ce document n'était devenu la source, où la plupart des auteurs français de la fin du XVIe siècle ont puisé, entre autres Palma Cayet [1], qui l'a reproduite à peu près exactement, et M. de Thou, qui en a tiré le récit du tome XIII de son *Histoire universelle*.

Je me contente donc de rappeler que le 3 mars fut rendu, dans la grande salle de Westminster, le jugement solennel qui condamnait à mort les comtes d'Essex et de Southampton et que le 7 [2], à 6 heures du matin, Essex fut exécuté, en présence de quelques personnes seulement, entre autres Raleigh Cobham, le prévôt de l'hôtel, quelques gens de la cour, les deux sherifs et deux aldermen. Il mourait regretté du peuple, qui n'attribuait son malheur qu'à la haine de ses ennemis et après avoir protesté, jusqu'au dernier moment, qu'il n'avait jamais eu l'intention d'attenter à la vie de la Reine ou à la sûreté de l'État.

La première nouvelle de l'attentat du comte d'Essex était venue surprendre le Roi [3] à Paris et lui avait causé une pénible émotion : elle avait aussi vivement excité sa curiosité. Il lui importait de connaître le but d'une entreprise, qui mettait en cause la couronne de sa vieille alliée et amie Élisabeth, les noms et qualités des associés du comte, les mesures prises par la Reine et son conseil. Il demandait

toire prête à cet infortuné seigneur et qui expriment, avec une rare éloquence, les plus nobles sentiments.

1. *Chronologie septenaire*, fol. 214 vo et suiv. (Paris, Jean Richer, in-8o.)

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 7 mars 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 244 vo.

3. C'est par le Roi que M. Winwood apprit l'échauffourée du comte. Le 26 février, comme il entrait au Louvre, le Roi le prit à part et lui demanda quelles nouvelles il avait d'Angleterre. Sur la réponse du secrétaire que les dernières reçues dataient déjà de quelques jours, il lui fit part de l'étrange commotion qui venait de mettre Londres en émoi et pouvait se comparer aux Barricades de Paris. Le Roi tenait la nouvelle de M. de Rohan revenant d'Angleterre et arrivé le matin même en poste. (Mr Winwood to Sir Henry Neville, Paris, 17th february 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 294.)

à Boissise de s' « en enquerir curieusement », pour lui donner l' « advis le plus exact et particulier » qu'il pourrait.

Il écrivait en même temps à la Reine une lettre tout entière de sa main et chargeait[1] l'ambassadeur de voir les principaux membres du Conseil, contre lesquels était sans doute dirigé le complot. Il devrait particulièrement assurer Sir Cecil que le Roi était heureux de la découverte d'un attentat qu'il condamnait, et dans la personne de son auteur comblé des bienfaits de la Reine, et dans son but, qui lui faisait horreur, et lui offrir son « affection et bonne volonté[2] ».

Bientôt après Henri IV apprenait le résultat du jugement du comte et résumait en quelques mots l'impression qu'il en éprouvait : « Je plains extremement sa fortune, mais je ne puis excuser sa faulte. » Aussi, la nouvelle de l'exécution, qui lui était apportée par M. de la Fontaine, avant que la lettre de Boissise lui fût parvenue, ne lui arrachait pas une parole de commisération.

Le 22 mars[3], Boissise présenta la lettre de Henri IV à Élisabeth, qui la reçut avec un réel plaisir. Après des remerciements réitérés, elle s'excusa de n'avoir pas encore directement avisé le Roi de ce qui venait d'arriver et d'être en retard pour envoyer complimenter la reine de France ; « puis, adjousta que s'elle eust peu, avec la seureté de son Estat,

1. Lettres du Roi à M. de Boissise des 7, 12 et 20 mars 1601. — *Pièces justificatives*, pp. 198, 200 et 203.

2. Pendant assez longtemps, M. de Boissise ne put s'acquitter de cet office, mais, dans le courant du mois d'avril, il eut l'occasion de dire à l'amiral et à Sir Cecil que, Sa « Majesté ayant jugé le peril qu'ilz couroyent en ceste entreprise, comme principaux et plus fidelles ministres de cest Estat, elle s'estoit singulierement resjouie que l'ung par sa prudence l'eust si heureusement descouverte, l'autre par sa valleur l'eust si promptement renversée et faict ung tel service à sa maistresse. » (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 24 avril 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 255 v°.)

3. Lettres de M. de Boissise au Roi, du 24 mars, 11 et 24 avril 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 249 v°, 251 v° et 255.

donner la vie à cest ingrat et perfide, qu'elle l'eust faict volontiers, mais que luy-mesmes avoit recognu d'en estre indigne ». Elle confessa qu'elle était « en partye coulpable de ce mal, pour en avoir trop faict de cas et laissé prendre plus de credit et d'auctorité parmy la noblesse et le peuple qu'il n'appartenoit à un subject; toutesfois, que l'exemple du feu roy Henry » IIIe « luy avoit servy, pour prevenir le mal par la voye ordinaire de justice, sans user de l'extraordinaire; s'esmerveillant, au reste, qu'ung qui connoissoit son courage eust osé entreprendre de luy donner la loy ». Boissise recueillit à la cour tous les renseignements que lui demandait son maître sur le complot et se hâta de les lui transmettre. Le but du comte d'Essex était, d'après lui, de s'assurer de la personne de la Reine, de changer immédiatement quelques officiers, d'assembler le Parlement et, avec son appui, de s'assurer la direction des affaires de l'État. Il comptait sur le concours de la majorité de la noblesse, mais avait été déçu, puisque, parmi les grands, les comtes de Rutland et Southampton, les barons Sandys, Monteagle et Cromwell seulement s'étaient déclarés pour lui, tandis que les autres conjurés, bien que pour la plupart de bonne maison, étaient de simples gentishommes. Il espérait aussi l'appui du conseil de la ville et se croyait certain de la sympathie de ses habitants. Le mardi gras, jour choisi pour mettre son projet à exécution, il devait venir à la cour avec deux cents gentilhommes : Sir Christopher Blounte, son beau-père, se serait saisi de la première porte et l'aurait gardée, tandis que Charles Davers et John Davis eussent gagné la salle des gardes, le baron Sandys celle de présence. Pour chacune des autres issues du palais, notamment celle qui donnait sur la rivière, il y avait des personnes désignées parmi celles qui accompagneraient le comte d'Essex; quant à lui, il aurait affaire

à la Reine. Heureusement pour Élisabeth, les conjurés lui étaient depuis longtemps vendus par Sir Ferdinando Gorge, par Wisman, valet de chambre du comte, et sans doute par d'autres; mais elle put surtout croire, comme le lui avait dit Boissise, qu'elle devait son salut à la « grace et providence de Dieu », quand elle apprit, par les aveux de Sir Ch. Blounte, avant sa mort, qu'elle avait échappé à un danger bien plus grave que l'échauffourée de Londres. En effet, Essex, apprenant en Irlande que Cecil était gratifié de l'office des gardes-nobles, sur lequel il comptait, avait voulu passer en Angleterre avec des troupes, pour se venger. Empêché par Blounte, il vint seul, sur ses conseils, trouver Élisabeth, et en reçut l'accueil que nous savons : sur quoi Blounte l'engagea à tenter la chance d'un coup de main.

Cependant les exécutions se succédaient et l'État semblait profondément troublé. Après Henry Cuffe et le maître d'hôtel du comte, c'étaient Charles Davers et Blounte qui payaient de leur tête leur amitié pour Essex. On disait bien que la Reine avait fait surseoir au jugement des barons Sandys[1], Monteagle et Cromwell et que le comte de Rutland ne perdrait que le sang de sa bourse, mais on ajoutait qu'ordre était donné de mener à l'échafaud le comte de Southampton. Élisabeth était exaspérée des libelles qui couraient par la ville et s'attaquaient à elle et aux membres du Conseil, surtout à Sir Cecil. Au logis du maire, on en avait

1. Le 16 mai, les comtes de Rutland et de Bedford, les barons Sandys, Monteagle et Cromwell, comparurent devant le Conseil. On leur reprocha la grandeur de leur crime et on les renvoya en prison, en leur donnant l'espoir que la Reine userait d'indulgence. Peu de jours après, ils étaient condamnés à payer, le comte de Rutland cent mille écus, celui de Bedford soixante mille, le baron Sandys trente mille et ainsi des autres, et, au mois d'août, ils étaient élargis, après avoir donné caution de payer les amendes auxquelles ils étaient taxés. (Lettres de M. de Boissise au Roi, des 18 et 28 mai et 14 août 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 262 v°, 266 et 289 v°.)

jeté un, dans lequel on disait que l'on ne voyait par la ville que haches et taxes, et une proclamation affichée sur les murs promettait une grande récompense à celui qui en dénoncerait l'auteur.

Au nombre des gentilshommes arrêtés se trouvait Sir Henry Neville[1], ambassadeur à la cour de France. Partisan du comte d'Essex, le jour du complot, il devait se trouver dans la salle de présence et se déclarer pour lui, quand le baron Sandys y entrerait en armes. Dès que l'entreprise eut avorté, il s'empressa de prendre la route de France, pour rejoindre son poste, dont il avait sans cesse demandé à être relevé, depuis la conférence de Boulogne, et où il aspirait à être de retour, maintenant qu'il se sentait compromis. Parti précipitamment avec le sieur de la Fontaine, il était déjà parvenu à Douvres, quand, le 5 mars, un courrier le rejoignit, avec ordre de retourner sur ses pas. Interrogé par la Reine, puis au Conseil, il fut donné en garde à l'amiral[2]. Il avait avoué connaître l'entreprise et s'être trouvé à quelques réunions chez le comte, et l'on disait que le secrétaire Cuffe l'avait attiré à eux, par l'appât d'une charge importante, celle de Sir Cecil, dont il serait gratifié.

On parlait aussi de M. Edmonds comme menacé et, en effet, tous ceux qui avaient eu amitié avec le comte étaient suspects; mais il échappa, comme beaucoup d'autres. D'ailleurs, ce que le Roi et Boissise avaient prévu arrivait. Les interrogatoires des prisonniers révélaient un si grand nombre de complices et de mécontents, que la Reine sentait

1. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 7 et 24 mars et 11 avril 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 245, 250 v° et 251 v°.

2. Le 18 juillet, par jugement du Conseil, Sir Neville fut privé de tous ses emplois, condamné à payer cent mille livres d'amende et à tenir prison, tant qu'il plairait à la Reine. (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 juillet 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 284 v°.)

qu'il vaudrait mieux assoupir l'affaire au plus vite; les coupables les plus en vue avaient payé leur faute et la sécurité semblait de nouveau assurée, à la condition de ne pas pousser plus loin les représailles. Un fait montre bien jusqu'où allaient les préoccupations d'Élisabeth. Le dimanche, 1er avril, après avoir fait les prières du matin à sa chapelle, elle s'était montrée au peuple qui se trouvait là et l'avait exhorté à lui rester toujours fidèle, comme elle, de son côté, chercherait à lui assurer la tranquillité.

M. de Boissise, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, n'était pas aimé des Anglais : le procès du comte d'Essex lui fournit l'occasion de le constater.

Le 26 mars [1], M. Winwood écrivait à M. le secrétaire : Mon devoir m'oblige à vous envoyer cette lettre, écrite par M. de Boissise à M. de Rohan, dans laquelle il cherche méchamment à jeter le discrédit sur notre justice et sur les actes des ministres que la Reine a associés à son gouvernement. Il lui transmettait, en effet, une longue épître, datée de Londres et du 4 mars, dont les termes étaient bien faits pour blesser l'amour-propre britannique et que les *Memorials of affairs of State* [2] ont reproduite.

Le 10 avril [3], à la fin d'une séance du conseil d'Angleterre, à laquelle M. de Boissise assistait, Sir Cecil lui « feit une grand plaincte » de ce qu'il aurait écrit à M. de Rohan une lettre, dans laquelle il taxait le jugement rendu contre le comte « de cruauté et d'injustice ». Des copies de cette lettre (le secrétaire de M. Neville le lui avait fait savoir), se passaient de mains en mains à Paris, et il lui en demandait l'ex-

1. *Memorials of affairs of State*, I, 305.
2. I, 296.
3. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 11 avril 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 253.

plication, protestant toutefois qu'il ne voulait pas l'accuser, mais chercher d'un commun accord à découvrir la vérité. Boissise se défendit énergiquement et affirma n'avoir entretenu de cet événement que le Roi ou M. de Villeroy, auxquels il n'avait pas écrit un mot qu'on pût lui reprocher. On mit alors sous ses yeux la copie de la lettre transmise de France et aussitôt il remarqua qu'elle n'était pas signée, comme il avait coutume de le faire; on la lui attribuait donc injustement. Restait son fils, alors près de lui à Londres, comme ne manqua pas de le lui objecter Cecil : Boissise promit de se livrer sur ce point à l'enquête la plus minutieuse.

Il sortit de cette réunion profondément blessé et écrivit en hâte à Villeroy, pour le prier de donner les assurances les plus formelles à Sir Ralph Winwood que ni lui, ni son fils, n'avaient jamais correspondu, à ce sujet, avec M. de Rohan. Il dépêchait en même temps à M. de Rohan, duquel il espérait tirer « l'entier esclaircissement » de ce qui s'était passé.

A Paris, l'affaire avait du retentissement, malgré les efforts de quelques amis et tout spécialement de M. de Maisse[1], et M. Winwood, lancé sur cette piste, la suivait avec l'ardeur et l'âpreté qui étaient dans son caractère. Il recueillait tous les bruits qui couraient et les transmettait à son gouvernement, auprès duquel ils ne trouvaient que trop de faveur. Il[2] ne savait pas positivement si la divulgation de ce libelle était le fait de M. de Rohan ou de la personne chargée de la garde de ses papiers, mais, la lettre était tombée, entre autres, dans les mains d'un Rochellois, homme de robe longue,

1. Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, Paris, 23rd march 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 310.

2. Mr Winwood to Mr secretary Cecyll. Paris, 20th april 1601. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 315.

qui l'avait fait tenir à l'agent des États, comme écrite par M. de Boissise : le diplomate hollandais, à son tour, la lui avait communiquée, avec la même formule. D'ailleurs, la signature et diverses circonstances donnaient de la consistance aux soupçons. Par exemple, la lettre était datée du 4 mars et, le lendemain, l'ambassadeur avait dépêché en France un certain La Motte, avec des lettres pour le Roi : M. Winwood ne savait pas s'il en portait également pour M. de Rohan, mais il se trouvait dans la chambre du Roi, quand M. de Rohan avait présenté ce même La Motte à Henri IV. M. l'agent des États s'était, de son côté, mis en campagne, pour tâcher de découvrir la vérité et disait que M. de Maisse défendait vigoureusement son parent et semblait rejeter la faute sur le fils de Boissise, qui signait comme lui.

M. Winwood conseillait, pour tirer la chose au clair, d'avoir recours à M. de la Fontaine, qui était sur le point de retourner en Angleterre. La Fontaine désirait beaucoup ne pas passer aux yeux du public pour s'être mêlé de cette affaire, mais avouait, cependant, qu'il croyait avoir vu l'original de la fameuse lettre dans les mains de l'un des maîtres d'hôtel du Roi, nommé La Tuillerie, et disait que la sagesse bien connue du père lui faisait penser que la lettre était du fils. Dans le but de le sonder, le secrétaire anglais visita également M. de Villeroy et lui dit que quelque envieux de la bonne réputation que M. de Boissise s'était acquise dans l'opinion de la Reine avait répandu, sous son nom, une lettre pleine de méchanceté, qui attaquait le gouvernement anglais et l'honneur de la noblesse : mais Villeroy lui coupa la parole. C'était, dit-il, une fausseté et un artifice inventés par ceux que contrariait la bonne amitié de la Reine et du Roi, et M. de Boissise et son fils étaient à la fois trop sages et trop hon-

nêtes, pour avoir écrit une pareille lettre à M. de Rohan. Winwood répondit qu'il n'entendait pas accuser M. de Boissise et que la Reine comme son conseil étaient convaincus de sa loyauté et de sa prudence ; aussi croyaient-ils bon de l'informer du tort que l'on faisait à l'ambassadeur et seraient-ils heureux, dans l'intérêt de l'honneur de Boissise, que l'on découvrît l'auteur d'une si grande vilenie. Villeroy offrit alors au secrétaire de lui montrer les dépêches[1] écrites par Boissise, depuis le commencement des troubles, et Winwood, rendant compte de sa visite, en tirait cette singulière conclusion qu'il s'était bien aperçu, par son entretien, que le ministre du Roi avait moins l'intention de décharger M. de Boissise des soupçons qui pesaient sur lui, que d'en rejeter l'odieux sur quelqu'un de la Religion[2].

1. M. de Boissise avait demandé à Villeroy s'il ne jugerait pas à propos de faire lire à M. Winwood sa dépêche du 5 mars, pour le « purger de ceste calomnie ». (Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 11 avril 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 253 v°.)

2. Cette préoccupation du secrétaire de M. Neville, à propos de ceux de la Religion, se retrouve dans d'autres dépêches de lui, et l'on peut se demander s'il n'est pas aveuglé par l'esprit sectaire, quand il accueille et transmet certains bruits peu vraisemblables. Par exemple, il prétend que le Roi a dit à La Fontaine, à propos de l'entreprise d'Essex, que le duc de Bouillon aurait eu une main dans ces pratiques, et que M. de Rosny a tenu le même propos à l'agent des États.

Et il ajoute :

Ils ne seraient sans doute pas fâchés que ce discours fut cru et détruisit la bonne opinion de la Reine en faveur du duc. Je crois utile de le prévenir de leurs procédés à son adresse.

Un autre jour, Winwood écrit que, par deux fois, en pleine séance du Conseil, M. de Maisse a accusé hautement La Fontaine d'être mêlé à l'affaire d'Essex et d'avoir pris la fuite pour sa sûreté. (Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, Paris, 23rd march and 20th april 1601. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 310 and 316.)

Il faut encore dire que M. Winwood n'était pas seul, parmi les Anglais, à croire ceux de la Religion toujours victimes des injustes soupçons du pouvoir ou menacés de quelque mesure arbitraire de sa part, et M. Neville, entre autres, partageait absolument cette manière de voir. Ainsi, quand il apprend le voyage du cardinal Aldobrandini, il écrit de Londres à son secrétaire :

Il est probable que, quand le cardinal sera arrivé, il se fera de secrètes

L'agent de la Reine ne devait pas encore s'en tenir là dans ses démarches. Il conservait[1] toujours l'espoir de voir la lettre, dont on disait que l'original était venu dans les mains du président de Thou, et, après plusieurs remises, pénétra enfin auprès de lui. Au nom du prestige qui s'attachait aux charges élevées de la justice, du bon service dû au Roi et de l'honneur de son ambassadeur, enfin de l'amour que professait pour la vérité celui qui se proposait d'écrire une *Histoire universelle* des faits contemporains, Winwood pria M. le président de découvrir l'auteur du libelle en question ; mais, de Thou ne voulut pas avouer autre chose, sinon qu'il avait vu une copie de cette lettre et qu'il ne la croyait pas de M. de Boissise. Il ajouta qu'il était facile à un homme de déguiser sa propre invention, en la revêtant du nom d'un autre, et que la chose ne se pratiquait que trop en France, où la liberté de la langue et la plume était complète. Pour sa part, il était convaincu que la lettre venait d'Angleterre, qu'elle avait été écrite par quelqu'un de la Religion et glissée dans le paquet du Roi.

Le retour de Bretagne de M. de Rohan devait mettre un terme à l'enquête de Sir Winwood. Au mois de juin, M. le secrétaire le rencontra à Monceaux et lui dit qu'il avait l'ordre de la Reine de l'entretenir de *la lettre;* mais M. de Rohan lui déclara aussitôt qu'il ne l'avait jamais vue et qu'il se considérait comme blessé dans son honneur qu'une pareille calomnie pût se couvrir de son nom.

Dans les premiers jours du mois de mai, M. de Villeroy rendait compte à Boissise de sa conversation avec M. Win-

pratiques contre ceux de la Religion; mais je ne doute pas que leur méfiance soit éveillée, ... » (15th november 1600. [O. S.] — *Memorials* ..... I, 274.)

On pourrait facilement multiplier ces exemples.

1. Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, Paris, 27th april 1601. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 319.

wood et lui disait tout ce qu'il croyait de nature à l'apaiser[1]. Après lui avoir raconté sa conversation avec le secrétaire anglais, à peu près telle que nous la connaissons déjà par la lettre du 30 avril de M. Winwood : J'ajoutai, écrit-il, « que je croyois que ceux qui avoyent publié la dite lettre supposée estoyent ennemis de l'amitié qui est entre le Roy et la Royne, laquelle ilz seroyent très ayses d'alterer, mais que j'esperoy qu'ilz y perdroyent le tempz, par la prudence de Leurs Majestez et de leurs bons serviteurs. Il m'a semblé que le dit secretaire est demeuré esclaircy et satisfaict de ce que je luy ay dit pour vostre regard, mais non de vostre filz, croyant qu'il a escript la dite lettre, quoy que je luy aye peu dire, de sorte que j'ay esté contrainct de luy dire, quand ainsy seroit, qu'il falloit la recepvoir comme d'ung jeune homme et d'ung particulier, qui n'auroit aucune part en voz conceptions et depesches. C'est tout ce que je y ay peu faire, de quoy ilz doibvent se contanter, et quand ilz ne le seroyent, vous le debvez estre de vostre innocence et du debvoir auquel vous vous estes mis de les en esclaircir. »

A Londres, la Reine[2] elle-même se chargea d'assoupir l'affaire. A une audience du mois de mai, elle déclara à Boissise, avec beaucoup de retenue, qu'elle le tenait personnellement pour absolument justifié, mais elle insista, avec quelque « jalousie », sur ce qu'on pourrait soupçonner son fils. M. Cecil, qui était également d'avis d'observer le silence, jusqu'à ce que la réponse de M. de Rohan eût provoqué quelque nouvel incident, ne perdait pas de vue le cas de M. l'ambassadeur et il expédiait à Winwood deux ou trois exemplaires d'une brochure anglaise,

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 3 mai 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 258 v°.

2. Mr secretary Cecyll to Mr Winwood; 9th may 1601. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 324.

dans laquelle toutes les particularités de cet événement étaient racontées et dont il lui enverrait bientôt une traduction française. Après les détails que nous avons donnés, on comprendra quelle situation difficile cette aventure devait créer à M. de Boissise, au milieu de l'aristocratie anglaise indignée de savoir que des copies de *la lettre* couraient dans tout le monde politique européen.

M. de Boissise, qui informait avec soin son maître de tout ce qu'il voyait, n'avait pas manqué de lui faire savoir la venue à Londres d'un ambassadeur du roi de Maroc[1]. Arrivé en septembre 1600, il fut reçu avec honneur par la Reine, qui le défrayait de tout, lui et sa suite. Il ne tarda pas à proposer à Élisabeth une alliance secrète entre elle et le roi de Maroc contre l'Espagne; à quoi la Reine, disait-on, aurait répondu que son alliance serait toujours honorable pour ce prince et qu'elle voulait que chacun sût ce qui se passerait entre eux. Il offrit également de tenter une attaque des places de Ceuta, Tanger et autres occupées par les Espagnols, sur la côte d'Afrique, et repartit, à la fin de novembre, emportant une cargaison de marchandises anglaises, d'une valeur de dix ou douze mille écus. Boissise remarquait même que les Anglais étaient fort mécontents de ces achats, qui avaient dû apprendre à ces Africains le vrai prix de leurs marchandises et les empêcheraient de trafiquer désormais avec autant d'avantage.

Presque en même temps que l'ambassadeur marocain se trouvait, à la cour d'Élisabeth, un envoyé moscovite[2]. Sa

1. Lettres de M. de Boissise au Roi des 3 et 30 septembre, 28 novembre et 16 décembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 201 v°, 209, 217 v° et 225 v°.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 30 septembre et 28 novembre 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 209 et 217 v°.

« Il est arrivé icy, depuis quelques jours, ung ambassadeur de Moscovye, la charge duquel ne concerne, à ce que j'entens, que le trafic. »

présence donna lieu à un incident assez vif. Le 26 novembre, devaient avoir lieu les tournois qui se donnaient tous les ans, à l'occasion du couronnement de la Reine, et le Moscovite demanda à y tenir le premier rang auprès d'Élisabeth, se fondant sur la grande puissance de son maître, sur l'étendue de ses États et le titre d'empereur qu'il portait. Averti par Sir Cecil, Boissise déclara qu'il n'admettait pas qu'un débat quelconque pût s'élever entre eux sur la préséance; mais, comme le secrétaire ne lui répondait pas assez catégoriquement, il pria, dans la soirée, Sir Stafford de dire, de sa part, à M. Cecil que, si l'ambassadeur ne lui cédait le pas, il serait « contrainct de troubler la compagnie et que l'on y verroit du desordre ». Sir Stafford s'acquitta sans doute en conscience de la commission dont il s'était chargé, car, le lendemain, pleine satisfaction fut donnée à M. de Boissise, qui pouvait écrire au Roi : Le dit Moscovite « eut place à la main gauche, en une fenestre de la gallerie, où estoit la Royne séparée de tapisserie; et pour moy, je fus, comme les autres années, pendant les dites joustes, tousjours près de la dite dame, de sorte que Vostre Majesté a toute occasion de se louer du respect et de l'affection que la dite dame luy porte, dont particulierement je la remerciay, prenant congé d'elle, qui m'asseura qu'elle ne s'oublieroit jamais tant de faire chose qui diminuast tant soit peu vostre dignité ».

Pendant le séjour de M. de Boissise à Londres, la Reine reçut un ambassadeur dont la présence à sa cour avait une tout autre importance. On sait combien les rapports entre les cours de Londres et d'Édimbourg étaient tendus, quelle méfiance la Reine témoignait à l'égard du roi Jacques et comment elle était soutenue dans ces sentiments par quelques-uns de ses conseillers, qui ne pouvaient envisager sans angoisse l'avènement possible au trône d'Angleterre

du fils de Marie Stuart; à quelles précautions, enfin, devaient recourir les princes qui, comme Henri IV, désiraient entretenir des relations amicales avec le roi d'Écosse, pour ne pas blesser Élisabeth. Il n'y avait donc pas d'ambassadeur écossais habitant Londres et, pendant sa longue résidence, Boissise n'avait guère rencontré qu'un gentilhomme du nom de Preston[1], venu à la cour, au mois de septembre 1600, pour donner à la Reine des explications sur la mort du comte de Gowry, au sujet de laquelle il courait des bruits fâcheux pour l'honneur du Roi. Le 7 mars 1601, Boissise annonça à Henri IV la prochaine arrivée du comte de Mar[2], gouverneur du prince d'Écosse, qui jouissait de la faveur du roi Jacques, ajoutant à ces titres « grand puritain et, dit-on, pensionnaire d'Angleterre, bon homme au reste et non trop remuant ».

Le comte était à Londres, dans la seconde moitié de mars, et attendait quelques jours sa première audience, pendant laquelle il reçut un accueil assez froid. Au commencement d'avril, il visita M. l'ambassadeur de France, accompagné d'un gentilhomme écossais, Sir Bruce, et ne manqua pas de lui dire qu'il faisait cette démarche sur l'ordre de son maître, désireux de témoigner de « l'honneur et affection » qu'il portait à Henri IV. L'appui du Roi était le plus ferme fondement de sa fortune, qui serait assurée, si Sa Majesté vouloit prendre sa cause en main; il l'espérait, « ayant l'honneur de luy appartenir de si près et le droict estant de son costé ». Boissise lui répondit seulement en termes gé-

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 30 septembre 1600. — Bibl. nat. Ms. fr. 4128, fol. 209.

2. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 7 et 24 mars, 11 et 24 avril, 10, 18 et 28 mai 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 245, 251, 251 v°, 256, 260, 262 v° et 264 v°.

néraux, que Henri IV « ne luy defauldroit d'aucun office qui fust en sa puissance », et évita de s'engager plus avant dans cette délicate conversation. Il rendit sa visite au comte, le 9 avril, et apprit que le duc de Lennox passerait la mer, au mois de mai, pour se rendre à la cour de France. Le comte de Mar se loua hautement de la Reine et garda, au sujet des membres du Conseil, un silence significatif.

Le but principal de leur voyage était d'encourager les partisans du roi d'Écosse et de sonder les autres; mais, ils étaient l'objet d'une active surveillance et plusieurs personnes dévouées à leur cause n'osaient pas les visiter. Ils se montraient souvent par la ville, avec une suite nombreuse, et ne manquaient pas d'assister au prêche, « pour avoir la bonne grace des ministres, qui sembloit incliner de leur costé ». Ils devaient aussi parler à la Reine de la succession au·trône, en termes tels qu'elle ne pût s'en offenser; mais, comme l'écrivait Boissise, « je ne pense pas qu'il y en ait d'assez desliez pour cela; et, si c'est serieusement, la dite dame se courroucera, si c'est autrement, la dite dame les eludera ».

Il constatait bientôt que la réponse de la Reine aux demandes du roi d'Écosse se faisait attendre. Le comte de Mar en obtint une cependant et voulut la communiquer lui-même à l'ambassadeur de Henri IV.

Il ne consentirait pas à partir, dit-il, à Boissise, en le visitant le 16 mai, sans prendre congé de lui et l'informer du résultat de son ambassade. Il avait rappelé à la Reine la parenté qui l'unissait au Roi, l'affection que ce prince lui portait et le respect qu'il lui témoignait; il se croyait par suite autorisé à la supplier « de l'avoir en tel rang et recommandation qu'il meritoit et luy estre favorable en ses affaires, singulierement, en ce qui concernoit le droict qu'il avoit en

la couronne d'Angleterre, le voulloir conserver entier et ne permettre que aucun y feist prejudice ». La Reine aurait assuré le comte qu'elle rendait sa bonne amitié au roi d'Écosse et qu'elle « ne permettroit qu'on luy feist tort au droit qu'il pretendoit en ceste couronne ». Élisabeth était revenue plusieurs fois sur cette promesse et l'ambassadeur retournait dans son pays satisfait des garanties qu'il pensait avoir obtenues, en dépit de la forme générale sous laquelle elles lui avaient été données. Il termina, en protestant de la grande affection que le roi Jacques portait à Henri IV, sur l'appui duquel il fondait toutes ses espérances.

Au moment où j'ai interrompu le récit de l'ambassade de M. de Boissise, pour présenter, en les groupant, les renseignements fournis par lui sur les dernières années de la vie du comte d'Essex, la paix de Lyon était conclue et le Roi reprenait gaiement le chemin de Paris[1]. Sa satisfaction était amplement justifiée.

Le renouvellement de son duel à mort avec l'Espagne, dans lequel il avait justement craint de s'engager seul, était évité et si ses appréhensions n'étaient pas allées aussi loin que l'écrivait le secrétaire Winwood[2] à l'ambassadeur Ne-

1. Il partit de Lyon, le 21 janvier 1601.

2. M. Winwood écrivait de Lyon à M. Neville, à propos de l'appréhension de Henri IV, en s'engageant dans la guerre avec la Savoie : Le Roi maintient sa résolution de faire la guerre, bien qu'avec une froideur si manifeste, dans une question qui intéresse directement son honneur, que chacun peut voir que la paix sera la bienvenue, peu importe quand et comment elle se présentera. Il ne croyait pas que le duc de Savoie tiendrait bon, mais espérait que le seul fait de rassembler ses troupes mettrait le duc à la raison ; et maintenant il s'aperçoit combien il s'est trompé dans ses prévisions et en est réduit soit à abandonner ses droits, avec déshonneur et désavantage, soit à entreprendre une guerre pleine de difficultés. Tous ceux qui, récemment, ont eu occasion de l'entretenir reconnaissent combien il est embarrassé et perplexe et que sa vivacité et vigueur d'esprit accoutumées sont bien abattues. Est-ce parce qu'il voit les projets qu'il avait caressés, de passer le reste de ses jours dans les plaisirs et les délices, sur le point d'être renversés par l'obligation de

ville, si certains des motifs mis en avant par le diplomate anglais étaient indignes de la grandeur d'âme du Roi, nul doute qu'il eût fait tout ce qui était compatible avec son honneur, pour épargner à son peuple les éventualités redoutables d'une guerre et aussi, bien différent en cela des Anglais négociant avec les Espagnols, qu'il eût « bien tost conclud son marché », quand les conditions s'étaient offertes avantageuses. Au prétendu trouble et à la perplexité de l'esprit du Roi, dont Winwood faisait part à son gouvernement, M. de Villeroy[1] devait opposer plus tard, avec vérité, « les incertitudes et fumées » dans lesquelles s'entretenaient ceux qui riaient de nous, et s'il fallait préciser et justifier cette appréciation par des faits, il suffirait, je pense, de rappeler l'attitude de Henri IV à propos du fort Sainte-Catherine, au milieu des négociations de Lyon, qui montre que son cœur ne connaissait ni l'hésitation ni la crainte. Dieu récompensa sa modération et la justice de sa cause. En peu de mois, il termina une guerre où ses armes ne paru-

voyager, ou parce que, tandis que la Reine négocie la paix avec l'Espagne et que les États eux-mêmes inclinent à un accord, il se trouve obligé de s'engager dans un duel contre le roi d'Espagne, avec les seules forces de son peuple, dont il a conscience que l'affection a juste cause de s'éloigner de lui (même celle de ses plus fidèles et loyaux sujets), et constate, par les derniers attentats tout nouvellement découverts contre sa personne, que sa vie est en danger, alors qu'il aurait toute raison de la croire absolument assurée? » (3rd august 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 240.)

Comme contre-partie de la lettre de Windwood, je transcris les premières lignes de la lettre de M. de Villeroy à Boissise, du 22 juillet 1600.

« Monsieur, Vous apprendrez, par la lettre que le Roy vous escript, à quoy nous en sommes avec Monsieur de Savoye, lequel joue le personnage d'ung desesperé, ainsy que les siens advouent; mais, j'espere que nos armes le feront sage tost ou tard à ses despends. Le Roy a faict ce qu'il a peu pour n'en venir là, mais, comme son honneur l'oblige à ce faire, vous ne sçauriez croire combien gayement et genereusement il s'y embarque, consolé de la justice de sa cause, vous promettant que si le duc ne se ravise, que nous parlerons à luy, devant que le mois se passe; ..... » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 191 v°.)

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 28 janvier 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 233.

rent qu'avec éclat et qui lui permit de réunir pour toujours à la couronne des provinces de nationalité française.

Le succès devait le rendre bon prince. Nous avons parlé du déplaisir peu dissimulé éprouvé par les Anglais, à l'annonce de la conclusion de la paix, et qu'Élisabeth elle-même laissa percer, le jour où Boissise [1] lui en fit officiellement connaître les conditions. Les avis qu'il reçut à cet égard de son ambassadeur touchèrent médiocrement le Roi, et il répondait [2] assez dédaigneusement : « C'est une liberté qui ne se

1. Audience de la Reine, du 19 février. — « Je luy representay ce que M. de Villeroy, par ses lettres du xxviii[e] du passé, m'avoit mandé touchant le dit accord. A quoy elle me dit que Vostre Majesté eust beaucoup faict pour sa reputation, de retenir ce qu'elle avoit conquis. Je luy dis qu'elle ne le pouvoit faire en bonne conscience, le dit duc offrant de rendre le marquisat, comme il avoit faict, mais que Vostre Majesté avoit mieux aymé en prendre recompense que s'engager et ses amis en une si longue guerre. Elle me dit que si Vostre Majesté avoit accordé aux Hespaignolz le passage que l'on disoit pour venir au comté de Bourgongne, que les Estats en souffriroyent grand dommage, combien que le sieur de Buzanval, cinq jours auparavant que les nouvelles en fussent arrivées, les avoit asseurez que Vostre Majesté ne feroit rien à leur prejudice. Je luy dis que les Espaignolz ne se prevaudroyent pas beaucoup du dit passage, qui demeureroit tousjours à la discretion de Vostre Majesté, qui auroit esgard aux interestz de ses amis et ne leur donneroit aucune occasion de se plaindre du dit accord faict pour le bien commun de la Chrestienté, autant que pour celuy de vostre royaume. » (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 20 février 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 239.)

Le 22 mars, dans un nouvel entretien, au cours duquel Élisabeth apprenait que le duc de Savoie avait donné sa ratification : « Elle me dit, écrivait Boissise, ne se pouvoir assez esbahir que Vostre Majesté eust quitté le marquisat »; puis, « elle me demanda si l'accord ne se pouvoit faire, sans laisser ce passage aux Hespaignolz pour venir en Flandres, dont les Estatz seroyent grandement incommodez et elle consequemment. Je luy dis que, pour sortir de cest affaire, il n'y avoit que la guerre ou la paix; que Vostre Majesté ne s'engageroit au premier, pouvant recouvrer le sien à l'amiable; que l'autre n'estoit faisable qu'en rendant de part et d'autre ce qui estoit occupé, auquel cas les Hespaignolz n'eussent pas eu seulement ung passage, mais des pays entiers à leur commandement, en prenant Vostre Majesté récompense qui ne pouvoit estre que de la Bresse, de laquelle les Hespaignolz n'eussent jamais souffert que le dit duc se fust dessaysy, sans estre asseurez du dit passage, et c'eust esté rejecter tout accord que de leur refuser..... » (Lettre au Roi, du 24 mars 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 250.)

2. Lettre du Roi à M. de Boissise du 20 février 1601. — *Pièces justificatives*, p. 195.

peut eviter, que de parler des affaires d'autruy à sa fantaisie, et ceux qui le font ont tousjours pour eux ceste excuse, si c'est inconsiderement, qu'ilz n'ont pas si curieusement examiné le faict, comme s'ilz y estoient interessez en leur particulier ». Loin même d'en témoigner quelque mauvaise humeur, Henri IV ne manqua pas de célébrer, comme il le devait, la fête de saint Georges [1], et, à cette occasion, M. de Boissise fit à Élisabeth, au nom de son maître, toutes les déclarations d'amitié qu'elle pouvait attendre d'un fidèle chevalier [2].

Mais, l'indifférence ne réglait pas seule cette attitude du Roi et le calcul y avait sa large part : Élisabeth était toujours à ménager comme amie et Philippe III à redouter comme ennemi. Si le roi d'Espagne dissimulait son hostilité, jusqu'à paraître abandonner le duc de Savoie dans sa querelle, le Roi savait bien qu'il le soutenait et soutiendrait toujours, au moins secrètement, avec tous les ennemis de la France, comme lui-même ne cessait d'assister les États, sans croire rompre la paix. Même Philippe se décidant à jurer le traité de Vervins, comme il le fit enfin le 27 mai, le Roi n'avait pas à s'illusionner sur la bonne foi avec laquelle il l'observerait, et les troupes nombreuses rassemblées par le comte de Fuentes et demeurées sans emploi avoué, depuis la cessation des hostilités, lui donnaient tout sujet d'appréhension, bien qu'elles dussent se partager, comme on le disait, entre les archiducs Ferdinand et Albert. Comme pour achever de mettre le Roi en défiance, il découvrait presque en même temps, vers la fin d'avril, deux entreprises, dont l'une était

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 3 mai 1601. — *Pièces justificatives,* p. 210.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 10 mai 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 260.

dirigée contre Marseille et l'autre contre Metz. L'homme qui paraissait conduire la première avait été pris et mis en quartiers, par arrêt de la cour de parlement d'Aix, après avoir confessé la vérité et fait remonter la responsabilité jusqu'au comte de Fuentes. Quant à la conspiration pour s'emparer de Metz, Henri IV commençait une enquête, afin de tâcher de découvrir la vérité; mais, il savait déjà que le chef n'était autre que le comte de Mansfeld, gouverneur du duché de Luxembourg au nom de l'Archiduc[1].

Dans ces circonstances, il était de toute importance pour le Roi de ne pas demeurer isolé et surtout de se rapprocher de son alliée Élisabeth. Il convenait donc de reprendre deux affaires qui risquaient d'amener un conflit entre Anglais et Français, celle des pirateries, dont M. de Boissise continuait à le presser, et celle des draps anglais, que le secrétaire Winwood suivait vigoureusement à Paris : on aboutirait ainsi à un accord au sujet de la navigation et même, si la chose était possible, à un traité de commerce.

Les plaintes de M. de Boissise[2] contre la mauvaise justice des commissaires de l'amirauté anglaise étaient toujours les mêmes, vers la fin de l'année 1600, et pour montrer combien elles étaient fondées, il lui suffisait d'adresser à son gouvernement le mémoire[3] des causes venues devant ces juges et des résultats obtenus. Il rendait cependant hommage à l'esprit d'équité de M. Neville, qui avait paru recon-

1. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 12 avril, 3 mai et 19 juin 1601. — *Pièces justificatives,* pp. 207, 210 et 217.

2. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, des 16 décembre 1600, 8 janvier et 13 février 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 225, 230 et 236.

3. Je donne, parmi les *Pièces justificatives* (p. 269), le « Memoire des causes des François tant jugées par les sieurs commissaires, desquelz les jugements n'ont sorty aucun effect, que pendantes encores par devant les dits juges, » dressé, le 28 septembre 1600, par M. de Boissise.

naître le bien fondé de quelques-unes des réclamations de nos marchands et s'était employé « pour y faire apporter quelque remede », sans toutefois laisser espérer que l'on trouverait un appui sérieux auprès de l'ambassadeur anglais. Au contraire, M. Neville, en conférant avec le résident français, tantôt seul, dans des entretiens dont le hasard d'une rencontre à la cour pouvait faire naître l'occasion, tantôt dans des réunions où figuraient tour à tour des secrétaires de la Reine ou des juges de l'amirau té, suivait un plan habilement combiné avec M. Cecil, qui préparait et devait faciliter la mission du ministre d'Élisabeth, à son prochain retour en France. Ces conférences permettraient à M. Neville d'affirmer que la Reine se montrait particulièrement soucieuse des intérêts des sujets de son ami et allié et que justice leur était rendue : il reviendrait auprès du Roi armé d'un dossier, qui prouverait que chaque cause déjà venue ou à venir devant les juges anglais avait été examinée par des hommes compétents et contradictoirement avec le défenseur désigné des Français en Angleterre. Quelques marchands se plaignaient-ils encore? Il répondrait qu'on n'avait pu faire mieux et qu'il fallait tenir compte des circonstances. Ainsi se trouverait tout naturellement amenée cette demande, que M. Neville soumettrait respectueusement à Henri IV, à savoir de passer par oubliance « les choses advenues auparavant les deffences de la Royne et articles accordez », tandis que les autres seraient entièrement réparées; et, comme M. de Boissise avait fort mal accueilli cette proposition, la première fois qu'elle s'était produite, et qu'il s'était de nouveau refusé d'user de cette distinction, à une réunion du Conseil, dans les premiers jours de février 1601, M. l'ambassadeur d'Angleterre ferait entendre directement ces offres au Roi et chercherait à con-

clure un arrangement, auquel demeurerait étrangère la fâcheuse influence de M. de Boissise.

Cette affaire s'était jusqu'ici traitée à Londres : désormais, on la poursuivrait à Paris. Et ce n'était pas seulement en cette matière que M. Cecil semblait vouloir tenir M. de Boissise à l'écart, mais dans le règlement d'autres questions d'une importance majeure. Après avoir fait les premiers pas, en vue de renouveler les traités, les Anglais avaient paru se retirer, au fur et à mesure que le Roi embrassait leurs offres, au point que Boissise s'était, par ordre, abstenu depuis assez longtemps d'en parler. Une fois seulement[1], dans les premiers jours de janvier 1601, pressé par les dernières dépêches du Roi, du mois précédent, il en avait discrètement touché quelques mots à la Reine, à un bal, au moment où elle se retirait. Maintenant, il apprenait que M. Neville, retournant en France, serait porteur d'une lettre de sa maîtresse, confirmant purement et simplement le traité de 1572 : ainsi serait évitée la réclamation à laquelle on devait s'attendre de la part d'un ambassadeur sérieux, que les lettres échangées entre les deux souverains fissent mention de la réciprocité des clauses et articles de ce traité concernant le trafic.

Boissise comprit la manœuvre de ses adversaires et la déjoua. Il se serait certainement sacrifié, si son effacement lui eût paru profitable aux intérêts français, mais son devoir lui commandait de parler, car les pirateries demeurées impunies n'étaient pas compensées par des avantages commerciaux assurés en Angleterre aux négociants français. Sans dissuader le Roi de ratifier, par un échange de lettres, les articles de 1572, il lui conseilla d'exiger pour ses sujets la liberté du commerce, c'est-à-dire de réclamer en leur faveur

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 8 janvier 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 229 v°.

le droit de trafiquer en Angleterre de toutes marchandises sans exception et sans payer plus d'impôts que les Anglais; car, en dehors de ces garanties, que pourrait « valloir au Roy et à ses subjectz le renouvellement de ce traitté », « sinon d'accroistre leur audace et lier les mains aux François, pour estre la proye de ces gens-cy »; il lui demanda [1], en même temps, d'opposer la force à la violence et ouvrit la porte à l'idée de recourir au remède des représailles, dont on saurait user, « sans pour ce faire bresche à l'alliance ». Mais tandis que, sur ce dernier point, il se laissait parfois aller à la violence de son caractère, par exemple, quand il sortait d'une conférence avec les ministres de la Reine, ou qu'il venait de recevoir les doléances de quelqu'un de ses compatriotes, et surtout dans ses lettres à M. de Villeroy, la raison finissait toujours par l'emporter chez lui et il en arrivait presque, vis-à-vis du Roi, à ne pas rejeter [2] les dernières ouvertures de Sir Cecil, qu'il avait si vivement repoussées devant les Lords.

Au conseil du Roi, l'animation contre les Anglais était

1. Lettres de M. de Boissise au Roi et à M. de Villeroy, des 16 décembre 1600, 28 janvier, 7 février et 24 mars 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 225 v°, 232 v°, 235 v° et 251.

2. « Sire, J'envoye à Vostre Majesté les responses qui m'ont esté baillées aux plainctes de voz subjectz, que j'avois presentées à la Royne, affin que, s'ilz poursuyvent des represailles, Vostre Majesté puisse voir s'ilz y seront bien fondez. Je voudrois certes qu'il y eust quelque autre remede, mais je n'en sçay point, si Vostre Majesté ne se vouloit contanter de ce que le dit sieur Cecil me dit, en nostre derniere conference, que la Royne, pour inviter et encourager ses subjectz d'entretenir des vaisseaux en mer et se fortiffier contre le roy d'Espaigne, leur avoit souffert de faire beaucoup de choses qui ne luy plaisoyent pas, mais que Vostre Majesté, pour l'amityé, debvoit porter ces incommoditez, comme la dite dame en avoit souffert assez, pendant les guerres de France, me promettant que, à l'advenir, et les deffenses de la Royne faictes en faveur de vos subjectz et le reiglement accordé entre nous sur le faict de la navigation seroit inviolablement entretenu. Je ne repeteray point à Vostre Majesté la response que je luy feis lors, mais diray seullement que si je voyois quelque seureté de ceste promesse, que Vostre Majesté pourroit oublier quelque partye du passé; mais, ce n'est que langage, auquel il n'y a pas grande appa-

bien autre que celle de M. de Boissise et l'absence de l'ambassadeur, Sir Neville, se faisait d'autant plus sentir, que le secretaire Winwood n'avait aucun crédit. « Il est tempz de changer de style et de procedure, » disait Villeroy[1], et, en annonçant que Henri IV avait commandé à M. de la Rochepot de se plaindre énergiquement au roi d'Espagne, il voulait qu'en en fît « sentir quelque chose à ceux de delà, mais ung peu plus modestement ». Quant au Roi, il repoussait tout à fait les propositions de M. Cecil et donnait son approbation à un arrêt de représailles délivré tout récemment au Conseil, en faveur d'un habitant de Saint-Jean-de-Luz, du nom de Martissans de Horgues[2].

Une assemblée des princes, des officiers de la couronne et des principaux du royaume les « plus entendus au faict de la marine » devait avoir lieu à Paris, au commencement de juin, afin d'étudier les moyens de remédier aux désordres dont avait à se plaindre sur mer et les questions les plus graves, comme l'emploi des lettres de marque, l'interdiction du commerce et les armements par mer. Si Boissise, sans donner l'impulsion, comme le lui reprochaient si injustement les Anglais, l'eût simplement suivie, on peut se demander ce que fussent devenus les rapports des deux pays. Loin de pousser aux moyens extrêmes, il conseilla la

rence de s'arrester, veu que le mesme me fut dit, quand j'arrivay en ce pays, dont l'effect ne s'est pas ensuyvi. Les Anglois ont de tout tempz pris sur leurs voisins et n'ont point esté si forts de vaisseaux qu'ilz sont aujourd'huy, et la licence n'y fut oncques si grande. » (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 24 mars 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 251.)

1. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 12 avril et 22 mai, et de M. de Villeroy, du 22 mai 1601. — *Pièces justificatives,* pp. 207 et 215, et Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 264.

2. J'ai trouvé, dans le manuscrit 15980 du Fonds français (n° 89), à la Bibliothèque nationale, une longue note concernant cette affaire, que je publie, parmi les *Pièces justificatives* (p. 274), pour fournir un exemple des difficultés auxquelles donnaient lieu les prises maritimes.

fermeté, en même temps que la prudence et la modération. Sa lettre du 6 juin [1] trouva réunie l'assemblée convoquée par le Roi, et la réponse de Henri IV donne tout lieu de croire qu'elle ne fut pas sans influence. Partant de ce fait, que les violences des Anglais s'étaient accrues, à mesure qu'ils avaient vu les Français s'affaiblir au milieu des discordes civiles, il conseillait d'armer des vaisseaux de guerre destinés à protéger notre marine marchande et d'augmenter les droits d'entrée sur les marchandises importées par les étrangers dans le royaume, ainsi que les droits de sortie sur les marchandises exportées par eux. Du produit de ces impôts, il serait fait deux parts : l'une destinée à armer et entretenir les susdits vaisseaux de guerre, l'autre à indemniser les sujets français spoliés par les Anglais. On éviterait ainsi de recourir aux représailles, dont on ne pouvait user sans danger, et à l'interdiction du commerce, qui équivalait à peu près à une rupture de la paix. Si, pour obtenir justice, il fallait absolument faire appel à la violence, un arrêt général de leurs vaisseaux et de leurs marchandises, analogue à celui dont le Grand Duc avait donné l'exemple contre eux, semblait encore à M. de Boissise préférable aux deux autres moyens. Enfin, constatant que les Anglais allaient souvent vendre en Barbarie les marchandises pillées en mer, il invitait le Roi à envoyer en ce pays porter plainte de la retraite accordée aux Anglais, au détriment des Français, et à tenter d'établir des consuls à Alger et au Maroc.

En réunissant l'assemblée dont j'ai parlé, le Roi s'était proposé un but. — Tant qu'a duré la misère de mes affaires, disait-il [2], elle « m'a servy de quelque excuse et descharge,

1. Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 266 v°.
Voir aussi sa lettre à M. de Villeroy, du 28 mai. — Ibid., fol. 266.
2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 19 juin 1601. — *Pièces justificatives*, p. 217.

de remettre et differer les provisions qu'ilz me demandoyent et que je leur debvoys donner; mais, il a fallu depuis la paix de mon royaume (que leurs maux ont continué), que je leur aye donné occasion de se plaindre de ma protection et justice, pour avoir voulu respecter la dite dame ». L'assemblée devait lui servir à chercher le remède aux maux dont se plaignaient les Français et à leur témoigner qu'il s'en occupait; il voulait aussi, par ce moyen, se faire proposer quelques mesures de rigueur, dont il userait avec réserve, et pouvoir encore affirmer à Élisabeth qu'en employant la force il cédait aux vœux formels de ses sujets. Il écrivait donc à M. de Boissise de faire entendre aux Anglais qu'il était contraint de recourir contre eux aux représailles et de leur en parler « comme d'ung arrest digeré et basty en la dite assemblée ». Il irait même jusqu'à rompre tout commerce avec eux, si les Anglais s'obstinaient à empêcher les Français de trafiquer en Espagne et à violer la liberté et sûreté de sa bannière. Mais il avait, « pour ceste heure, envie de leur faire plus de peur que de mal », surtout jusqu'à ce qu'il eût des forces sur mer. En France, il laisserait également croire à sa résolution d'accorder des lettres de marque à tous ceux auxquels il conviendrait d'en donner.

L'idée était peut-être bonne et ce jeu aurait pu réussir, si le Roi n'eût pas eu contre lui de dangereux partenaires. Par malheur, M. Winwood veillait et, encore que sa correspondance permette de le juger comme un esprit à préventions et sans souplesse, que devaient dérouter souvent des hommes tels que Henri IV ou même M. de Villeroy, cependant il était fort attentif aux affaires et d'une persévérance difficile à rebuter. Sachant [1] qu'il allait se tenir une

1. Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, 3rd and 12th june 1601. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 332 and 334.

assemblée, dans laquelle on traiterait de la reconstitution de l'amirauté et de l'établissement du commerce entre le royaume et les états de l'Archiduc [1], et aussi que cette assemblée comptait parmi ses membres des hommes qui avaient à se plaindre de leur justice, tels que M. de Sourdéac, il s'était tenu aux aguets. Le 13 juin, dans l'après-midi, il rencontra Villeroy et, à propos de la conférence, lui déclara que la Reine, confiante dans le désir de Henri de maintenir l'amitié des deux couronnes, s'assurait qu'il n'accorderait son agrément à aucune résolution qui serait contraire aux traités ou au libre commerce de ses sujets. Villeroy affirma que tel était bien le désir de son maître, mais ajouta que la Reine était mal servie, que le Roi avait perdu toute patience et était décidé à porter remède aux maux endurés par ses

1. En écrivant le 22 juin à M. Cecil, Winwood lui annnonçait que cette assemblée s'était séparée et que M. de Caumartin retournait à Vervins, pour s'aboucher avec les délégués de l'Archiduc et traiter l'affaire des relations commerciales à établir entre les deux pays.

En effet, au mois de mars s'étaient ouvertes à Vervins d'importantes conférences, qui durèrent jusqu'au mois d'août, pour reprendre l'année suivante (mai-août) à Saint-Riquier et en 1608 (mars-décembre) à Montdidier.

Conformément aux stipulations du traité de Vervins, « qu'il seroit nommé arbitres et deputez de part et d'autre, pour vuider tous les differentz mentionnez au dit traicté, ensembles ceulx qui sont contenus au traicté faict à Chasteau en Cambresis », le Roi avait, par lettres-patentes données à Paris, le 8 juin 1600, institué pour commissaires chargé de le représenter, Louis Le Fèvre, sieur de Caumartin, conseiller d'État et président au Grand Conseil; Claude Mangot, sieur de Villorand, conseiller au Parlement et maître des requêtes de l'Hôtel; et François Pithou, sieur de Bierne, procureur général en la Chambre royale.

Il ne s'agissait pas seulement de trancher les difficultés auxquelles pouvait donner lieu l'interprétation des traités de Cateau-Cambrésis et Vervins, mais celles qui s'élevaient entre les Archiducs et lui, comme le disait le Roi dans ses lettres, « pour le faict de la marine, marchandz et autres personnes qui se sont retirez soubz nostre obeissance et font leur demeurance actuelle en et au dedans nostre royaume. » Les Archiducs ne constituèrent leurs délégués que le 9 mars 1601 : Jérôme de France, président du conseil d'Artois, et Jean Benninck, conseiller au grand conseil de Malines. (Proceds-verbaux des commissaires deputtez pour terminer les differends demeurés indecis entre les couronnes de France et d'Espagne,..... — Bibl. nat., Ms. fr. 18072.)

sujets. Winwood offrit de lui montrer la liste des Français qui reconnaissaient avoir reçu satisfaction dans leurs poursuites : il apparaîtrait ainsi que les plaintes de l'ambassadeur étaient exagérées; il demanda également qu'on lui remît les noms de ceux auxquels on aurait refusé justice. M. de Villeroy[1] refusa péremptoirement de voir le papier que lui présentait le secrétaire anglais, bien qu'il portât le sceau de l'amirauté.

Winwood s'était mal adressé et l'attitude du secrétaire d'État n'était pas faite pour le rassurer. Il alla alors frapper à la porte de M. de Chatte et ne fut pas long à le confesser. Il apprit de lui que M. de Villeroy avait lu publiquement la lettre du 6 juin, dont j'ai parlé plus haut, dans laquelle M. de Boissise se plaignait non seulement qu'aucune justice n'eût été faite jusqu'à ce jour aux sujets du Roi, mais encore qu'ils n'eussent à en espérer aucune, à l'avenir, pour les dommages que leur avaient causés les Anglais, et déclarait qu'à son avis le Roi devrait prendre des mesures, afin de remédier à cet état de choses. Winvood sut encore par le gouverneur de Dieppe, qu'on s'était demandé s'il serait opportun de délivrer des lettres de représailles et que l'opipinion contraire avait prévalu ; décision, ajoutait Winwood, en correspondant avec M. Cecil, dont il ne fallait pas faire honneur à leur volonté, mais à leur impuissance. En résumé, il savait maintenant qu'aucune question n'avait été tranchée, en ce qui touchait aux affaires d'Angleterre, et que, si

1. Le 28 janvier 1601, M. de Boissise avait envoyé à M. Cecil un mémoire des causes des Français, pour le montrer à la Reine, ainsi qu'elle le lui avait demandé. Le 24 mars, il expédiait ce mémoire au Roi, avec les réponses faites aux plaintes de ses sujets, afin que Henri IV vît, dans le cas où ceux-ci demanderaient des représailles, si elles étaient justifiées. (Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 28 janvier, et au Roi, du 24 mars 1601. — Bibl. nat., Ms. fr., 4128, fol. 233 et 251.)

quelque résolution était arrêtée, c'était seulement entre M. le chancelier et M. de Villeroy.

Pour ne rien négliger, Winwood entretint Henri à Monceaux, le dimanche 18 juin. — Bien qu'il connût, lui dit-il, l'affection du Roi pour sa souveraine, il prenait la liberté de lui demander que l'assemblée actuellement réunie voulût bien faire en sorte de ne rien changer à la condition des marchands anglais trafiquant en France. — J'ai reçu, répondit Henri IV, des plaintes de divers côtés sur la mauvaise qualité des draps qne vous importez dans mon royaume et qu'on ne pourrait pas écouler en Angleterre; et cependant, quand, pour remédier à cet abus, je fais une ordonnance conforme aux statuts de votre nation, vous m'adressez des réclamations. Mon intention n'est pas d'innover et je désire maintenir les relations commerciales existantes; mais je ne veux pas que mes sujets soient trompés. — Ces renseignements viennent des drapiers drapans, réplique Winwood, qui essayent, pour gagner plus d'argent, d'accaparer le monopole de la fabrication du drap; je demande que les chaussetiers et drapiers qui font le commerce de détail soient entendus et ils vous prouveront que le commerce anglais, tel qu'il se pratique aujourd'hui, est un bienfait pour les sujets de votre royaume. Les Anglais doivent se soumettre aux lois françaises, quand ils exercent leur négoce en France; mais, la dernière ordonnance sur les draps, au lieu d'être un règlement, est un arrêt de bannissement.

Le Roi toucha ensuite légèrement à la question des plaintes de son ambassadeur et déclara qu'il comptait trouver chez la Reine les dispositions accommodantes dont il se sentait lui-même animé.

L'entretien était rassurant et M. Winwood demeura con-

vaincu qu'on avait joué la comédie devant lui et que, des deux côtés, on haussait la voix pour s'intimider; désormais, connaissant la pièce, il était prêt à tenir un rôle sur lequel on ne comptait pas, et sans doute à faire manquer les effets de scène.

Il n'en est pas moins vrai que ces réclamations et récriminations continuelles, de M. de Boissise à Londres pour obtenir justice, de Sir Winwood à Paris pour de l'argent, amenaient de l'aigreur dans les rapports et paralysaient la confiance. Dans la seconde moitié de juin, Winwood, visitant Villeroy à Conflans, avait été accueilli avec une hauteur insupportable, jusqu'à ce point de s'entendre dire que les documents fournis par l'amirauté anglaise étaient des contes, et presque au même moment M. de Boissise répondait assez brutalement à Sir Edmonds lui parlant de représailles, que, « quand de part et d'autre il en faudroit user, les subjectz du Roy n'y auroyent pas grand dommage[1] ». Cependant, comme les sieurs du conseil de la Reine avaient fait dire à notre ambassadeur qu'ils désiraient ne pas user de tels moyens, mais, d'un commun accord, en rechercher de plus doux, Boissise consentit à assister, le 27 juin, chez le garde des sceaux, à une réunion[2] où se trouvaient tous les conseillers d'Élisabeth. Malheureusement, la conversation à peine engagée devait rapidement dégénérer en amères récriminations et en propos violents, aussi pénibles pour les Anglais que pour l'ambassadeur et indignes, à coup sûr, de diplomates appelés, par la nature de leurs

1. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 26 juin 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 274.

2. M. de Boissise, dans la lettre fort curieuse à lire qu'il adresse au Roi, trois jours après cette réunion, a reproduit aussi fidèlement que possible toutes les parties saillantes de la conversation. (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 30 juin 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 274.)

fonctions, à discuter les intérêts confiés à leurs soins avec calme et convenance.

M. Cecil, qui prit le premier la parole, raconta tout d'abord le rude accueil fait tout récemment par M. de Villeroy au secrétaire de l'ambassade anglaise, et, mettant en relief l'amitié de Henri IV pour la Reine et les obligations qu'il lui avait, en conclut que Boissise devait donner « quelque mauvaise impression » au Roi des intentions des ministres anglais. La Reine lui commandait de dire à l'ambassadeur de France qu'il eût « à reparer cela et à faire en sorte que les » « represailles fussent revoquées, que le traffic des drapz fust libre, que l'on expediast les affaires des Anglois et que la dite dame fust enfin payée de ce qui luy estoit deub ».

Boissise répondit, en retournant contre eux toutes les propositions des Anglais ; puis, l'amiral défendit à son tour l'impartialité de leurs juges et exhiba un long mémoire (sans doute le double de celui sur lequel M. de Villeroy avait refusé de jeter les yeux), qui contenait, disait-il, plusieurs grandes sommes payées à des Français, comme réparation des dommages subis par eux. Il se plaignit ensuite que sa souveraine fût payée seulement en paroles et ajouta que le Roi « faisoit des despenses ailleurs, qui seroyent mieux employées en l'acquit de » ses « debtes, usant là-dessus de parolles ineptes et indiscrettes, qui contraignirent » Boissise à « luy dire qu'il parloit autrement qu'il ne debvoit ». La colère, on le voit, était déjà dans les cœurs. Elle éclata bientôt tout à fait, et sur un incident impossible à prévoir. M. Cecil avait repris la parole et exposé, entre autres griefs, « que grand nombre de ceux de Hollande et Zelande se retiroyent à Calais, pour trafficquer en Hespaigne, soubz le nom des François, chose trop prejudiciable à ce royaume et

aux Estats ». Dans le cours de sa réplique, M. de Boissise essaya de réfuter tout ce que M. Cecil avait de nouveau avancé et arrivant à la question du trafic : « Pour le regard de ceux qui se retiroyent à Calays, quelle apparence y auroit-il de leur refuser ceste retraitte, dont les Estatz recepvoyent grand advantage et commodité. Car, cela faisoit vivre la plus part des marchans d'Hollande et Zelande, qui tenoyent au dit lieu de Calais leurs facteurs et, soubz le nom des François, faisoyent leur traffic accoustumé et que eux-mesmes tolleroyent à leurs subjects d'aller en Hespaigne ou y envoyer sous le nom de voz subjectz. Il repliqua que tout le mal qu'ils recepvoyent en ce royaume venoit de Calais, que c'estoit le passage de leurs Jesuites et traistres. Je luy dis que les villes de Vostre Majesté estoyent libres à tout le monde. Il me respondit, sans aucun propos, qu'il esperoit qu'ilz auroyent plus tost Calais que Vostre Majesté ne seroit maistre de Londres. Je luy dis que ce langage me sembloit bien estrange ; que Vostre Majesté ne pretendoit rien à Londres, mais que Calais aussi n'estoit pas pour eux. Il me dit qu'ilz y avoyent plus de droict que Vostre Majesté à Londres. Je luy dis que tout son discours estoit si extravagant, qu'il n'y failloit point de response ; que autres fois, faisans leur proffit des malheurs de la France, ilz avoyent gaigné Calais, mais que depuis Dieu avoit permis que, ayans denoncé la guerre au roy Henry 2e, ilz en avoyent esté chassez, et luy conseilloy de n'y penser plus ».

Pour mettre le comble à la mesure, le grand trésorier crut devoir prendre la parole à son tour et dire à M. de Boissise qu'il avait connu plusieurs ambassadeurs résidant en Angleterre et que tous s'étaient étudiés à entretenir l'amitié entre les deux pays, tandis qu'il semblait la vouloir rompre. M. Boissise sortit de cette réunion, le cœur rempli d'indi-

gnation. Il rendit compte au Roi en détail de tout ce qui s'était passé et conseilla une attitude ferme vis-à-vis de M. Edmonds, qui allait partir pour la France. Si le Roi affirmait sa résolution d'exiger réparation entière et actuelle pour les Français ou d'user de représailles, Boissise croyait qu'on aurait raison d'eux, et l'occasion lui semblait d'autant meilleure, que les Anglais étaient dans les mêmes termes avec le roi de Danemark et le Grand Duc.

Il était temps que M. Edmonds revint à la cour du Roi[1]. Le 17 juillet, il arrivait à Paris et, le 19, eut accès auprès de Henri IV. Bien accueilli du Roi, auquel il ne déplaisait pas, M. Edmonds n'entendit que quelques plaintes générales, au sujet des pirateries, et fut renvoyé au Conseil, le 21 juillet. Étaient présents M. le chancelier, les sieurs de Rosny, de Villeroy, de Maisse et de Sillery. La lettre royale du 22 juillet rend compte avec détails de ce qui se passa à cette conférence, dont on peut opposer avec avantage le calme et la courtoisie à quelques-unes des trop fameuses séances du conseil de la Reine, et d'importantes résolutions y furent prises ou en furent la conséquence. M. Edmonds y fit entendre ses demandes et ses réclamations en bons termes : on lui répondit sur le même ton et, comme il témoigna un sincère désir de conciliation, il obtint beaucoup. Ainsi, on lui accorda que l'arrêt du basque Martissans de Horgues serait revu et la partie ouïe, et aussi que le Conseil entendrait ceux qui se plaignaient du règlement et arrêt des draps. On décida que les articles de la navigation traités à Londres par M. de Boissise avec le conseil d'Angleterre seraient définitivement arrêtés et signés; puis, Edmonds expliqua que, si le Roi n'avait pas encore reçu la lettre de la Reine lui mandant

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 22 juillet 1601. — *Pièces justificatives*, p. 224.

qu'elle tenait pour continué en sa personne le traité de 1572, comme si les déclarations en eussent été faites et envoyées dans les délais prévus par ce traité, c'était que M. Neville, porteur de cette lettre, était retenu en Angleterre, pour des motifs connus. Enfin, si en matière d'argent, à propos duquel il avait beaucoup insisté, il n'entendit que des excuses fondées sur le retard apporté aux affaires du Roi par la guerre de Savoie, ou la nécessité de contenter « la nation de Suisse, trop subjecte à l'argent et facile à desbaucher », il remportait une victoire, en faisant décider que, pour le présent, on ne parlerait que des pirateries commises de part et d'autre, depuis l'avènement de Henri IV, « affin de ne renouveller les anciennes querelles et pourvoir aussy plus facillement aux dernieres ».

Si M. de Boissise avait pu deviner ce qui se passait à Paris, il est certain qu'à l'audience de la Reine, du 21 juillet[1], il lui aurait reproché, avec moins d'âpreté et d'insistance, le manque de justice auquel on était exposé dans son royaume. Élisabeth endurait peu volontiers qu'on tînt ce propos devant elle et le lui fit entendre clairement; mais les concessions faites par le Roi à Edmonds allaient l'apaiser et la gravité des circonstances lui conseiller de montrer ouvertement le prix qu'elle attachait à l'amitié de Henri IV.

Comme le Conseil privé ne pouvait se réunir constamment, pour entendre M. Edmonds, il avait été décidé que M. de Maisse serait chargé d'étudier avec lui toutes les questions qui faisaient l'objet de sa mission. A partir du 22 juillet, les deux diplomates eurent une série d'entrevues particulières, dans lesquelles furent débattues successivement l'affaire des draps, celle des représailles, le rè-

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 25 juillet 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 283.

glement des pirateries et le payement de l'argent dû à la Reine.

A Londres, de la part de M. Cecil auprès de M. de Boissise, comme à Paris, par les soins de M. Winwood auprès du Roi, du chancelier et de M. de Villeroy, les draps anglais avaient donné lieu à de nombreuses démarches, avant l'arrivée en France de M. Edmonds. Aux instances de M. Cecil[1] ou des autres membres du Conseil, l'ambassadeur de France répondait qu'il ne pouvait plus rien et qu'il fallait s'adresser au Roi; cependant, il croyait savoir que les Anglais cherchaient à « reformer la manufacture », bien que les abus fussent si anciens, qu'ils parussent difficiles à combattre. Cette nouvelle n'était pas de nature à ralentir l'ardeur de ceux qui qui avaient entrepris d'amener les Anglais à composition; elle devait les encourager, au contraire, à poursuivre leur campagne, en leur apportant la preuve du prix que nos alliés mettaient à pouvoir continuer leur trafic en France. Ils ne semblaient d'ailleurs pas désarmer.

Winwood[2] constatait que le parlement de Rouen ne tenait aucun compte des lettres-patentes du Roi enjoignant de surseoir à l'exécution de l'arrêt des draps, ce qui lui faisait penser que ces lettres n'avaient été écrites par Villeroy que pour la forme. Ce parlement déclarait que les marchands anglais pourraient vendre tous les draps reconnus loyaux et qu'on séquestrerait ceux qui étaient vicieux, jusqu'à plus ample connaissance du bon plaisir du Roi. Winwood vit, à ce propos, M. le chancelier, qui était disposé à maintenir la volonté de Henri IV contre le parlement; mais,

1. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, des 13 février et 11 avril 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 236 v° et 253.

2. Mr Winwood to Sir Henry Neville, 10th and..... february, and 16th march 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 293, 296 et 305.

les lettres-patentes, sur lesquelles devaient se baser l'injonction qui lui serait faite, avaient été égarées par la négligence de l'un des marchands anglais, auquel on avait cru pouvoir les confier, et force était de patienter. Cependant, comme rien ne le décourageait, il entreprit d'obtenir du Conseil, à l'insu de M. de Villeroy absent, un sursis de trois mois et y réussit; seulement, tandis qu'il espérait que les draps séquestrés seraient rendus et, après avoir été marquées comme vicieux, pourraient être vendus dans cette condition, toute la faveur qu'on lui accorda consista à permettre aux marchands, pour cette fois, de remporter leurs draps en Angleterre.

Après toute la peine qu'il s'était donnée, on pouvait croire le secrétaire anglais lassé de sa poursuite. Il n'en était rien, et M. de Villeroy[1] devait l'éprouver peu de temps après son retour à la cour; mais tous les efforts de Winwood échouaient auprès du secrétaire d'État, qui prêtait peu d'attention à distinguer entre les draps vicieux et les draps défectueux et opposait à la mauvaise fortune des marchands anglais, qu'on lui représentait sur le point de se retirer de Rouen, les malheurs des Français victimes de violences continuelles sur mer et trompés dans leur confiance en la justice britannique. Malgré tout, il pouvait écrire, à la fin d'avril, à Sir Cecil qu'il suivait une procédure destinée à avoir raison régulièrement de l'arrêt d'avril et que l'œuvre lui semblait en bonne voie, s'il se rencontrait encore quelque justice au royaume de France.

Voici la marche que M. Winwood avait suivie. L'ambassade anglaise avait, comme conseil dans ses affaires con-

1. Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, 2nd and 20th april 1601. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 313 and 318.

tentieuses en France, un avocat du nom de Clervaux[1], petit homme boiteux, appliqué et instruit, qui, sur les indications techniques fournies par les drapiers anglais, rédigeait les mémoires destinés à défendre leur cause. Dès le mois d'août 1600, M. Neville, retenu à Boulogne par la conférence avec les délégués espagnols, le signalait à M. Winwood comme ayant suivi la cour et lui recommandait de l'employer. Sir Winwood s'était conformé aux instructions de son chef; il n'avait pas cessé de tenir son avocat au courant du procès des drapiers anglais et, en avril 1601, faisait déposer sur la table du Conseil un mémoire développé, rédigé par Clervaux en forme de supplique et signé par quelques-uns des marchands trafiquant à Rouen. L'affaire avait été examinée au conseil privé tenu à Paris le 13 avril[2] et, en conséquence, ordre était donné aux parties de se présenter devant le sieur d'Amboise, conseiller du Roi et maître des Requêtes de son hôtel, « pour estre sommairement ouyes sur le contenu en la » dite « requeste et après, à son rapport, en estre ordonné, ainsy que » serait « advisé estre à faire par raison ».

M. Winwood[3] avait fait venir à Paris deux des principaux drapiers commerçant à Rouen, qui entretinrent longuement le rapporteur de leur cause et espéraient l'avoir gagné, et deux des pièces de drap séquestrées comme vicieuses, pour les soumettre à l'examen des bonnetiers et marchands tailleurs : il comptait ainsi démontrer clairement que les drapiers français avaient méchamment agi contre les Anglais.

1. Sir Henry Neville to Mr Winwood, 29th july 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 233.

2. Au Roy et Messeigneurs de son conseil. — Bibl. nat., Ms. fr. 15980, n° 120.

3. Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, 7th may 1601. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 323.

Enfin, il demandait aux drapiers de Dieppe et de Caen d'attester que les draps anglais étaient bons et loyaux et que leur commerce était avantageux aux sujets du Roi.

A Londres, M. de Boissise était en butte à de fréquentes réclamations de ce chef. Un jour (4 mai), il avait affaire à Sir Edmonds venant le visiter au nom de la Reine et réclamant contre la confiscation dont étaient menacés presque tous leurs draps, qui, après visite, avaient été marqués comme défectueux à Rouen. Le secrétaire reconnaissait, il est vrai, qu'il s'était glissé de nombreux abus dans leur fabrication; mais, il faisait valoir le sincère désir de la Reine d'y remédier et l'ordre qu'elle avait donné aux sieurs de son conseil d'y aviser; elle s'offrait à faire réformer ce qu'il y avait d'irrégulier dans le travail de ses manufactures et par suite croyait pouvoir demander au Roi, sans le requérir de chose injuste ou qui fût contre le bien public de son royaume, de ne rien innover momentanément. Appliquer l'arrêt du Conseil, ce serait déclarer implicitement que l'on voulait interdire tout commerce aux Anglais en France.

Une autre fois (16 mai), c'était Élisabeth elle-même qui entretenait notre ambassadeur et faisait valoir, entre autres considérations, celle-ci, « qu'il ne failloit, pour l'abus de quelques-uns, bannir en general tous les drapz de son pays ». Boissise répondait à tous et à tout, et, en leur demandant s'ils se contenteraient que l'on fît en France un règlement conforme aux leurs, il les forçait à avouer que leurs ouvriers se dérobaient à leurs propres lois et que l'on avait été contraint de tolérer beaucoup de choses à l'encontre[1].

A l'occasion de l'assemblée de notables réunie à Paris, au commencement de juin, dont nous avons déjà parlé, le

1. Lettres de M. de Boissise au Roi et à M. de Villeroy, des 6, 10 et 18 mai 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 258 v°, 260, 262 et 263.

Roi[1] vit le premier président de Rouen et lui commanda de continuer à traiter les marchands anglais le plus doucement qu'il pourrait. Des explications fournies au Roi par M. le président, à cette occasion, il résultait qu'on s'était abstenu de confisquer les draps mal faits ou de précipiter l'exécution de l'arrêt déjà atténué dans sa disposition la plus sévère, avec l'espoir que les Anglais apporteraient désormais de meilleurs draps. Mais eux, au contraire, prenant sans doute pour de la faiblesse ce qui n'était que de la condescendance vis-à-vis de la Reine, avaient amené à Rouen une telle quantité de mauvaises marchandises, que la cour avait été contrainte d'en interdire le débit, ce qui leur faisait jeter les hauts cris et demander la surséance de l'arrêt.

Les choses en étaient là, lorsque M. Edmonds était arrivé à la cour de France. Cette grave question, plusieurs fois débattue entre M. de Maisse et le secrétaire d'Élisabeth, était encore en suspens, quand le Roi, voulant « le gratiffier exprès pour addoucir la dite Royne et, par ce moyen, acheminer les affaires », termina lui-même celle-ci. Henri accorda à Edmonds que désormais, pour la visite[2] des draps venant d'Angleterre, aux drapiers drapans se joindraient « quelques autres personnes expertes et non suspectes » aux Anglais, et que les draps jugés vicieux, au lieu d'être confisqués, seraient renvoyés en Angleterre, après avoir été marqués. S'ils étaient de nouveau exposés en vente dans le royaume, ils deviendraient sujets à confiscation.

Pour forcer Edmonds à convenir de la triste situation

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 19 juin 1601. — *Pièces justificatives*, p. 217.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 15 août 1601. — *Pièces justificatives*, p. 239.

faite aux sujets du Roi, qui demandaient justice aux commissaires de l'amirauté anglaise, M. de Maisse[1] l'avait prié d'examiner avec lui les causes pendantes devant leurs juges et devant les nôtres. Or, pour leurs nationaux, il se trouvait qu'ils n'avaient poursuivi que deux causes, depuis l'établissement de ce conseil des prises et qu'ils les avaient gagnées. Toutefois, armé d'un mémoire, dans lequel étaient relevées les plaintes de quelques sujets anglais, M. Edmonds, après avoir réclamé justice, en était venu à proposer de déclarer qu'il y avait compensation de part et d'autre et de jeter le voile de l'oubli sur toutes les pirateries passées. Le Roi se refusait à aller aussi loin, surtout après la première concession faite sur ce sujet, et consentait à surseoir, pour trois mois, l'exécution des lettres de marque et représailles déjà délivrées, à la condition que les Anglais en feraient autant de leur côté et qu'une conférence de députés des deux pays se réunirait, à bref délai, « pour decider et terminer les differends des dites piratteries et injustices et y pourveoir par ung bon reiglement à l'advenir ». Quant au lieu où se réunirait la conférence, Henri IV, en témoignage du respect qu'il portait à la Reine, s'en remettait à son choix et, si Élisabeth décidait qu'elle se tiendrait auprès d'elle, le Roi considérait comme désignés d'avance pour l'y représenter, M. de Boissise, très au courant de toutes les questions, et M. de Beaumont[2], son successeur annoncé, qui devrait prochainement rejoin-

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 8 août 1601. — *Pièces justificatives*, p. 234.

2. Dès le mois de juin (lettre du 19), le Roi apprenait à M. de Boissise qu'il avait fait élection de la personne de M. de Beaumont pour le remplacer et le laissait maître de choisir le moment opportun pour faire part de cette nouvelle à la Reine. Élisabeth connaissait déjà ce choix par M. Winwood, qui écrivait le 20 avril à Cecil : On parle ici d'un certain Monsieur de Beaumont pour remplacer M. de Boissise. Il est fils du premier président du Parlement et

dre son poste, puisque M. de Boissise allait avoir accompli ses trois ans.

Restait une dernière question à régler avec M. Edmonds, mais non pas la moins délicate : celle du remboursement des deniers. Le Roi avouait qu'il en était fort en peine, d'autant plus que le secrétaire de la Reine l'avait très vivement pressé de lui faire connaître ses intentions et que la raison, comme l'écrivait Henri, exigeait qu'il contentât Élisabeth : or, il savait déjà qu'il ne pourrait rien lui payer, pour l'année courante, et semblait peu rassuré sur la disponibilité de ses ressources de l'année à venir. A ses premières entrevues, le Roi avait payé Sir Edmonds avec des protestations générales de son intention bien arrêtée de se libérer le plus tôt possible, le tout entremêlé de l'assurance de son affection pour Élisabeth et de son désir de trouver une occasion de lui témoigner par effet toute sa reconnaissance. Sur ces entrefaites, Henri reçut la nouvelle de l'injure reçue par son ambassadeur en Espagne, dont le domicile à Valladolid avait été violé, le 18 juillet, par ordre de Philippe III, et usant, en cette circonstance, d'un de ces procédés qui lui étaient familiers et qui font plus

homme d'épée, et l'un de ceux qui furent envoyés par le Roi à Sa Majesté, pendant le siège d'Amiens. (*Memorials of affairs of State*, I, 314.)

Le 9 juillet, Boissise remerciait Villeroy d'avoir favorisé son retour et du choix du sieur de Beaumont. « Le merite de M. son pere et le sien ne peuvent estre assez prisez et la longue cognoissance et preuve que j'en ay me les font respecter et honorer davantage, et vous faictes dignement de cultiver les rejectons d'une si bonne tige. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 279.)

Le 21 juillet, Boissise avait informé la Reine de l'arrivée prochaine de M. de Beaumont, qu'elle avait accueillie par ces mots : « Que tous ceux que le Roi voudroit lui envoyer seraient les bien venus » (Lettre de Boissise au Roi, du 25 juillet 1601.— Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 284) ; et comme Villeroy lui écrivait, le 22 juillet, que le Roi s'en remettait à son avis, pour fixer le départ de M. de Beaumont (Ibid., fol. 283), Boissise, dès le 1er août, réclamait la présence de son successeur (Ibid., fol. 286 v°), et, les 15 et 26 août, renouvelait sa demande. (Ibid., fol. 291 v° et 293.)

d'honneur à la souplesse de son esprit qu'à la dignité de son caractère, il croyait pouvoir dire ingénuement, comme dernière réponse[1], à Th. Edmonds : « Estant à la veille d'entrer en guerre avec le roy d'Espaigne, à cause de l'injure faite à mon ambassadeur, laquelle je ne voy pas qu'il se dispose de reparer, je ne puis me desfaire de mon argent, pour le besoing que j'en auray, rompant avec le dit Roy, et aussy je ne veux faire promesse à la dite Royne, que je ne sois asseuré de l'accomplir à poinct nommé. » Le Roi ajouta qu'il lui parlerait plus clairement dans deux mois.

1. Neville écrivait à Winwood, au commencement de janvier 1601 : Je désire qu'avant mon retour vous touchiez quelques mots à MM. de Villeroy et de Rosny sur le remboursement à faire à la Reine, cette année-ci, afin qu'ils ne l'oublient pas, en dressant l'état des finances. D'après leur réponse, je découvrirai sans doute quelque chose de leurs intentions et serai mieux préparé à négocier avec eux. (*Memorials of affairs of State*, I, 287.)

D'après ce conseil, vers la fin de mars, Winwood, ayant eu accès auprès de Henri IV, s'entretint longuement avec lui du comte d'Essex et reçut un accueil très bienveillant; mais, quand il aborda la question du remboursement de la dette, pour laquelle il pressa le Roi, en insistant sur la longue patience de la Reine, la nécessité de ses affaires, les promesses faites par M. de Boissise à la Reine et ses propres assurances à l'ambassadeur anglais, par écrit et de vive voix, Henri le quitta, lui répondant seulement qu'il aviserait. (Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, 23rd march 1600. [O. S.] — Ibid., I, 309.)

La lettre du Roi à M. de Boissise du 12 avril, dans laquelle il lui avoue son indigence et l'embarras où il se trouve pour donner quelque satisfaction à la Reine, nous explique assez son changement, au moment où le secrétaire avait prononcé le mot fâcheux de remboursement; malheureusement, Winwood, qui se voyait toujours éconduit, s'en plaignait, dans des termes tels, qu'ils devaient mal disposer la Reine en faveur de Henri :

Je crois qu'il n'y a aucun fond à faire de l'amitié de cette nation, particulièrement dans les conditions où nous nous trouvons actuellement vis-à-vis d'eux : témoin le peu de respect qu'ils montrent à Sa Majesté dans la question du remboursement de son argent et les mauvais traitements qu'ont à subir nos marchands, accablés de lourdes impositions et rigoureusement traités par le dernier édit. (Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, Paris, 10th aprill 1600. [O. S.] — *Memorials of affairs of State*, I, 315.)

Aussi quand, le 16 mai, Boissise se présente chez la Reine et cherche à lui faire entendre qu'elle ne doit pas trop compter sur de l'argent, pour l'année présente, répond-elle durement que le Roi « faisoit assez de despenses ailleurs, qui seroyent mieux employées en son endroit ». (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 18 mai 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 262.)

Muni de cette réponse, qu'il pouvait regarder comme le dernier mot du Roi, M. Edmonds reprenait le chemin de Londres, où il arrivait le 22 août. Il s'était chargé de remettre une lettre du Roi à Élisabeth et de lui faire accepter les retards que Henri mettait à la payer. Ce prince écrivait[1], de son côté à son ambassadeur, en l'invitant à apporter tous ses soins afin d'entretenir les bonnes relations des deux pays, et à ne pas presser la Reine pour la conférence qu'il avait mise en avant, dans la crainte que ses ministres, dont la défiance excédait de beaucoup la prudence, la détournassent de l'accepter. « Quand la susdite conference debvroit estre inutille aux effectz pour lesquelz nous la demandons, disait-il, peult-estre en naistra-il d'autres qui les vaudront bien. »

Henri IV pensait alors sérieusement à tenter d'entraîner la Reine à une nouvelle alliance, qui lui permettrait d'aider puissamment les États. Le siège d'Ostende, dont il était question depuis si longtemps[2], était enfin commencé,

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 15 août 1601. — *Pièces justificatives,* p. 239.

Villeroy écrivait, le même jour : « Monsieur, Il fault quelques fois ayder à se tromper et courre le hazard d'ung mal certain, pour parvenir à ung bien incertain. Nous en sommes reduitz là avec les Anglois, car nous cognoissons bien qu'ilz ne nous veullent faire raison ny justice, et neantmoins nous debvons nous persuader le contraire, pour les conduire, s'il est possible, au poinct que nous desirons, autant pour leur utilité que pour la justice. Je dis s'il est possible, parce que j'en ay très mauvaise opinion, quand je considere leur prudence et leur conduitte. J'en ay parlé assez librement avec M. Edmont ..... Nous n'avons voullu entrer plus avant en traitté avec ledit Edmont, car il n'avoit pouvoir de conclure ..... » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 291.)

2. L'idée du siège d'Ostende était ancienne. Dès le 15 mai 1597, M. de Buzenval, tout nouvellement de retour en Hollande, écrivait au Roi :

Les forces de l'ennemi, répandues sur la frontière « en plusieurs trouppes, peuvent faire, en cinq ou six jours, un notable gros, menaçants tantost Breda, tantost Ostande, et on crainct qu'ils n'attacquent la derniere, tant les advantages et offres que les peuples du comté de Flandres font au cardinal Albert sont grandes pour cest effect ..... » (Bibl. nat., Ms. fr. 17920, fol. 25.)

Le 24 mars, Boissise entretenait le Roi des grands apprêts faits par l'Ar-

depuis les premiers jours du mois précédent, et la grandeur des efforts qui semblaient devoir être tentés de part et d'autre donnait à la conservation ou à la prise de cette ville une importance exceptionnelle.

Un fait particulier prêtait à cette lutte devant Ostende un caractère de gravité qui n'échappait à aucun des hommes politiques du temps; dès le début du siège, les Anglais avaient été au secours des Hollandais avec une ardeur permettant de supposer qu'ils feraient de gros sacrifices, pour empêcher ce port de tomber aux mains des Espagnols. Ainsi s'évanouissaient les longs efforts de la diplomatie anglaise [1] pour arriver à la paix et se vérifiaient les prévisions du Roi [2], qui n'avait cessé, depuis la conspiration du comte d'Essex, de croire la réconciliation de plus en plus difficile entre les deux ennemis et la voyait impossible, après la reprise d'hostilités directes entre Anglais et Espagnols. Mais, rassuré sur la paix, il l'était moins sur le sort de la place et, si bien dé-

chiduc pour le siège d'Ostende, et, le 25 juillet, lui annonçait le commencement des opérations, auxquelles Meteren assigne le 5 juillet comme point de départ. « Le colonel Vere y est entré avec son regiment; ilz ont embarqué icy deux mil soldats, pour mettre dans Flessingue et en tirer les vieux et les envoyer au secours du dit Ostende. » (Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 251 et 284 v°.)

1. Les anciens commissaires de Boulogne n'avaient jamais cessé de correspondre entre eux, au moins M. Edmonds et le président Richardot, et d'échanger des propositions pacifiques entremêlées de récriminations, à propos des secours que prêtaient d'un côté les Espagnols à l'Irlande, de l'autre les Anglais à la Hollande. Ainsi, dès le mois de mai 1601, par exemple, on avait parlé de l'intention de la Reine de reprendre Ostende sous sa protection et de l'offre que lui faisaient les États de lui confier Berg-op-Zoom, dont Lord Grey serait gouverneur. En même temps, la Reine ne voulait plus que ses délégués se rencontrassent avec ceux de l'Archiduc, avant que l'on se fût préalablement mis d'accord sur les points principaux à débattre, et elle offrait, à cet effet, d'envoyer quelqu'un vers le prince Albert, pour lui découvrir ses instructions, tandis qu'il en ferait autant vis-à-vis d'elle. (Lettres de M. de Boissise au Roi, des 24 avril, 10, 18 et 28 mai, 6, 26 et 30 juin et 9 juillet 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 256 v°, 260, 262 v°, 265 v°, 267 v°, 272, 276 v° et 277 v°.)

2. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 12 et 20 mars et 8 août 1601. — *Pièces justificatives*, pp. 200, 203 et 234.

fendue qu'elle fût par les troupes de la Reine[1] et des États, il n'espérait pas qu'elle pût résister[2] longtemps aux efforts de l'Archiduc, si l'on ne parvenait à lui faire lever le siège. Edmonds était à peine parti, qu'il recevait de mauvaises nouvelles de Hollande et, sous ces impressions, le Roi faisait écrire à son ambassadeur à Londres une lettre qu'il jugeait si importante, que Villeroy devait tenir lui-même la plume sous sa dictée. Henri IV lui annonçait qu'en dépit des couches prochaines de la Reine, sa femme, il mettrait à exécution, à la fin du mois, le voyage qu'il avait projeté depuis longtemps de faire à Calais[3], où il désirait qu'Edmonds vînt le trouver. Il demandait à la Reine, dans le cas où elle serait absolument résolue à conserver Ostende, de préparer un secours de 11 à 12.000 hommes qu'elle y emploierait, si, après le retour de son secrétaire, elle jugeait à propos d'agir.

Boissise avait ordre de ne s'ouvrir de cette communication avec autre que M. Edmonds. Le 22 août[4], il reçut la lettre du Roi et comme, sur le soir, M. Edmonds arrivait de France, Boissise lui envoya dire qu'il désirerait fort lui parler, dans le plus bref délai. M. le secrétaire devait aller, dès le lendemain matin, à la cour, à Windsor, et il répondit qu'il viendrait visiter M. l'ambassadeur de France, aussitôt son retour. En attendant, M. de Boissise ne laissait pas ignorer au Roi que les levées d'hommes se faisaient assez

1. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 14 août 1600. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 289 v°.

2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 18 août 1601. — *Pièces justificatives*, p. 241.

3. Lettres du Roi à M. de Boissise, du 22 mai, et de M. de Villeroy, du 22 juillet 1601. — *Pièces justificatives,* p. 215, et Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 283.

4. Lettres de M. de Boissise au Roi, des 26 août et 1er septembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 291 v° et 293.

difficilement en Angleterre et que la Reine, à son avis, laisserait plutôt perdre la ville que de tenter un effort nouveau.

Cependant, le 28 août, Edmonds se rendit chez Boissise. Comme il commençait à se louer de l'affection que le Roi lui avait témoignée pour sa maîtresse, qui s'en « tenoit beaucoup obligée », Boissise lui repartit immédiatement qu'il appartenait aux ministres et conseillers de ces deux souverains de suivre ces bonnes inclinations et de les amener à une si étroite alliance, qu'elle fût un rempart contre leurs ennemis communs ; puis, il aborda la question d'Ostende et lui fit l'ouverture indiquée dans la lettre de Henri IV. Edmonds déclara qu'à son arrivée il avait trouvé la cour très rassurée sur l'issue du siège, puis avoua que les nouvelles devenaient mauvaises. Il se retrancha derrière l'ignorance où il était des dispositions de la Reine et ajouta aussitôt qu'Élisabeth avait à pourvoir aux affaires d'Irlande, qui consommaient beaucoup d'hommes et d'argent. — Ostende vous importe plus que l'Irlande, où il n'est pas certain que les Espagnols soient débarqués, malgré les bruits alarmants qu'on a répandus, fit observer Boissise, et la place se perdra, si la Reine et les États ne font passer une bonne armée en Flandre. — Le Roi n'y voudrait-il pas contribuer, répondit Edmonds. — L'ambassadeur français dut confesser qu'il ne le savait pas bien, mais qu'à coup sûr Henri IV favoriserait l'entreprise et que, si la Reine désiroit connaître exactement ses intentions, elle le pourrait facilement, en envoyant M. Edmonds à Calais, où le Roi comptait le voir à la fin du mois.

Le secrétaire d'Élisabeth quittait à peine Boissise depuis deux heures, que celui-ci apprenait que les Anglais retranchés devant Ostende avaient dû abandonner leurs positions et se retirer dans la ville. Il en donna immédiatement avis

à Edmonds, en l'invitant à se hâter d'en parler à la Reine. Le lendemain soir, Edmonds revint à l'ambassade. Il avait rapporté à Sa Majesté leur conversation et pouvait lui dire que les sieurs du Conseil « estoyent bien resollus de s'oppiniastrer à la deffense d'Ostende », et avaient commandé à M. Cecil de venir à Londres, pour en conférer avec l'ambassadeur du Roi Très Chrétien.

Boissise voulut bien éviter à M. Cecil la peine de passer chez lui et se rendit avec Edmonds à son logis, où ne tarda pas à arriver l'ambassadeur des États. Cecil déclara que sa maîtresse et le conseil d'Angleterre faisaient grand cas, comme ils le devaient, du jugement du Roi, dont les appréciations étaient d'accord avec les dernières nouvelles qui leur étaient parvenues; « que les assiegez commançoyent d'estre pressez; qu'ilz estoyent plus de six mil hommes, mais ne pouvoient faire de sortie, estans serrez de trop près des tranchées des ennemis; que l'ouverture qu'ilz avoyent fait dans le fossé, pour y recepvoir les vaisseaux, les incommodoit plus qu'elle ne leur servoit; que le colonel Vere estoit mal de sa blessure et avoit esté contrainct de se faire porter à Midelbourg, et partant qu'il estoit à craindre que la place à la longue ne se perdist, et combien que la Royne y eust apporté tout le secours qui estoit en sa puissance et fust contraincte d'envoyer des hommes en Irlande, toutesfois, si » le Roi « voulloit y contribuer quelque notable secours, la dite dame de sa part n'y espargneroit chose quelconque ».

Jean de Thumery lui fit entendre doucement que l'heure des déclarations vagues était passée et qu'il fallait rassembler des forces imposantes et les jeter en Flandre. Si on désirait quelque chose du Roi en cette occasion, le mieux serait de lui faire connaître la résolution de la Reine et des États : il ne faillirait certainement pas à son devoir.

Boissise prit encore occasion de ces discours, pour demander à l'agent des États à combien s'élevaient les forces disponibles du comte Maurice [1], dont le nombre fut évalué à 8.000 fantassins et 1.500 chevaux ; puis, il lança le chiffre de 12.000 hommes, que pourrait fournir la Reine : à quoi Cecil repartit qu'elle n'en donnerait pas quatre ; mais, sur les instances de Boissise, il fut résolu que M. Cecil irait le lendemain trouver la Reine et ferait de son mieux auprès d'elle.

Le 31 août, dans la soirée, M. Edmonds revint annoncer à M. de Boissise qu'il avait ordre de passer la mer, pour se rendre à Calais, et, pressé de questions, finit par avouer que la Reine accorderait jusqu'à 6.000 hommes de leurs ordonnances, c'est-à-dire de leurs meilleures troupes. Il devait partir, le lendemain, 1er septembre, et M. Caron allait trouver le prince Maurice, de la part de la Reine.

Le 3 à midi, M. Edmonds [2] débarquait à Calais et était reçu le mardi matin, 4 septembre. Dès le début de la conversation, il causa au Roi un vif étonnement. Il ne fit pas difficulté de lui dire que la Reine, frappée de l'importance qu'il semblait attacher à la conservation de la place d'Ostende, enverrait jusqu'à 6 ou 8.000 hommes à son secours, mais il affectait de croire que M. de Boissise lui aurait proposé, au nom de son maître, l'appui d'un bon corps de troupes françaises, et toutes les dénégations de Henri IV, jusqu'à l'offre de lui montrer la lettre qu'il venait de recevoir de son ambassadeur, ne purent l'en faire démordre. Le Roi lui représenta que son royaume n'était pas encore en état de reprendre ouvertement la guerre contre l'Espagne. Si Élisabeth voulait

1. M. de Châtillon était entré récemment dans la ville, avec 2.000 hommes.
2. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 4 septembre 1601. — *Pièces justificatives*, p. 243.

bien envoyer 8.000 hommes de troupes choisies, qui, jointes à celles du comte Maurice, constitueraient une troupe « bastante » pour entreprendre quelque effort sérieux, dans ce cas et sans rompre la paix, il ne ferait « difficulté de contribuer quelque bonne somme d'argent, pour ayder à porter le faix d'ung tel secours, comme seroit de payer pour ung moys les dits huict mil hommes, que fourniroit la dite Royne ».

Edmonds accueillit si mal cette offre, qu'il n'hésita pas à témoigner ses regrets d'avoir traversé le détroit pour rien. La Reine, ajoutait-il, qui était si bien disposée, avant ces pourparlers, à donner satisfaction au Roi « au faict de la marine », serait sans doute « tellement indignée et desgoustée de ce changement », qu'elle adopterait d'autres résolutions. L'annonce du prochain départ pour l'Angleterre de M. de Biron [1], qui irait saluer Élisabeth et l'assurer de nouveau de la bonne amitié du Roi, ne put apaiser M. le secrétaire, et, comme il ne réussit pas à tirer de Henri [2] ou de M. de Rosny la moindre promesse pour le remboursement des deniers prêtés, il quitta Calais, le 8 septembre, « si murmurisant et engrondé que rien plus ». Or, pour qui connaissait l'humeur de la Reine, il était bien probable que son agent mécontent ne réussirait que trop facilement à lui faire partager ses impressions, et le voyage de M. de Biron semblait devoir s'effectuer dans des conditions défavorables.

Ce n'était cependant pas un médiocre témoignage de son affection et de son respect pour elle, que le Roi donnait à la Reine, en choisissant M. de Biron pour la saluer en son

1. Le Roi, que l'Archiduc avait fait visiter par le comte de Solre, lui rendait la politesse, en lui envoyant à son tour à Ostende M. d'Aiguillon, qui était de retour le 8 septembre.

2. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 8 septembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 297 v°.

nom. A l'exception de M. le connétable, que l'illustration de sa race et sa qualité mettaient hors de pair, M. des Diguières était peut-être le seul personnage du royaume dont on aurait pu, à cette heure, opposer la gloire à celle de M. de Biron. Charles de Gontaut, duc de Biron, baron de Saint-Blancard, pair et maréchal de France, maréchal de camp général des armées du Roi et chevalier de ses ordres, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, était parvenu, jeune encore, par sa bravoure et ses talents militaires, au faîte des honneurs, dont l'avait comblé la faveur royale. Déjà, pour son malheur, il avait noué avec les plus actifs ennemis de son roi les coupables relations qui devaient le conduire plus tard à l'échafaud ; mais, Henri et quelques confidents intimes connaissaient seuls ces menées déloyales et pour le moment elles paraissaient abandonnées.

On pourrait s'imaginer que Henri IV n'avait donné la mission de passer en Angleterre à un homme aussi qualifié, que pour traiter avec Élisabeth les plus hautes questions du moment et sans doute l'entraîner à cette alliance, que M. de Boissise tentait vainement de renouer depuis longtemps. Il n'en était rien. Le Roi voulait simplement affirmer devant l'Europe les bons rapports qu'il réussissait à maintenir avec la reine d'Angleterre et que n'avaient altérés ni la mauvaise humeur de la paix de Vervins, ni les défiances de la conférence de Boulogne et des négociations anglaises avec l'Espagne. Non seulement le maréchal de Biron ne remplissait pas, à proprement parler, une mission diplomatique, mais, au contraire, le Roi désirait qu'il s'abstînt d'aborder les questions politiques. Ses instructions[1] allaient même jusque-là, que,

1. Instruction à Monsieur le mareschal de Biron s'en allant, de la part du roy Henri IV, vers la royne d'Angleterre, Elisabeth. Calais, le ..... jour de septembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 3466, fol. 43.

si la Reine le provoquait à l'en entretenir, il s'en excusât par ce motif, que le Roi n'avait voulu entremêler d'affaires le témoignage d'honneur et d'amitié, qu'il lui faisait rendre par M. le maréchal. En revanche, il devait insister, avec des formules de haute courtoisie, sur les sentiments d'affection et de reconnaissance qui étaient imprimés au cœur du Roi et qu'il graverait tellement en l'esprit des enfants que Dieu lui donnerait, que la mémoire en durerait autant que sa royale postérité.

M. Edmonds[1] s'était chargé d'annoncer à la Reine le voyage de M. de Biron, tandis que le Roi se hâtait d'en faire part, de son côté, à M. de Boissise, qui assisterait M. l'ambassadeur extraordinaire de son conseil et de sa personne, pendant tout le cours de son voyage. A cet effet, M. de Boissise avait ordre d'aller au-devant du maréchal, qui gouvernerait sur Douvres et aurait besoin de cinquante à soixante chevaux, à chaque relai de poste, pour lui et sa suite.

Biron arriva le 14 septembre à Londres[2] « accompaigné du comte de Cumberland et de bon nombre de noblesse angloise, qui l'estoit venu trouver à Gravesend. Il fut reçu en la dite ville fort honorablement et avec grands signes de joie. Le lendemain, la Royne l'envoya visiter et, deux jours après, luy manda qu'il la vînt trouver à Basing, maison du marquis de Winchester, à deux journées de Londres, ce qu'il feit et vint loger en ce lieu (la Vigne), qui est la maison du baron Sandes, à deux milles de la cour, où il est avec sa troupe magnificquement traitté. Avant-hier, il fut salluer la dite dame, qui le receut avec tout l'honneur et bon visage

1. Lettres du Roi à M. de Boissise, des 4 et 6 septembre 1601. — *Pièces justificatives*, pp. 243 et 247.

2. Lettre de M. de Boissise au Roi, du 22 septembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 298.

qu'il est possible, et ne croy pas que jamays prince ny seigneur en ayt esté veu de meilleur œil. Le dit sieur de Biron aussy luy rendit tout l'honneur et le respect qui se peult dire et luy declara, en si beaux termes et si exquis, la charge que Vostre Majesté luy avoit donnée, que la dite dame et toute sa cour en sont demeurez non seullement très satisfaicts, mais admirent à bon droict de voir tant de prudence civille et d'eloquence joinctz à une valleur si rare, se monstrant le dit sieur de Biron non moings entendu et excellent ez affaires de paix que de la guerre. M. le comte d'Auvergne, Sire, n'apporte peu d'ornement à ceste legation, mettant sa quallité volontiers à part, pour assister le dit sieur de Biron et de son conseil et de sa personne, et la noblesse qui est icy se conduit si sagement et modestement, qu'elle fait juger qu'il n'y en a point au monde de plus brave ny de mieux apprise[1], de sorte que ceste ambassade reussira, s'il plaist à

1. Je citerai encore, au sujet de cette ambassade, un fragment d'une autre lettre de M. de Boissise, qu'il est curieux de rapprocher de celle qu'écrivait M. de Beaumont à M. de Villeroy, le 27 avril 1602, à l'occasion du voyage à Londres de M. de Nevers :

« Sire, Je n'escriz à Vostre Majesté que pour luy faire entendre ce que M. de Biron luy pourra taire du grand et fidelle debvoir qu'il a rendu en sa legation, dont il s'est tellement acquitté, que Vostre Majesté se peult asseurer n'avoir oncques esté plus dignement ny utillement servie; car, il a si bien imprimé dans l'esprit de la Royne l'affection de Vostre Majesté et a fait sonner si hault ses vertus, sa gloire et grandeur, que la dite dame se tient obligée de l'aymer, non-seulement pour ce qu'elle s'en voit cherie, mais pour l'utillité qu'elle en peut tirer, qui sont les deux plus fortz liens de l'amityé, de laquelle la dite dame a faict demonstration par infinies caresses et faveurs, dont elle a usé envers le dit sieur, qui n'a rien oublié aussy, à l'endroict des sieurs du Conseil et autres grands du royaume, pour les rendre affectionnez à Vostre Majesté, en quoy certes il a plus advancé, en ce peu de sejour qu'il a faict par deça, que plusieurs autres ne pourroyent faire en beaucoup d'années ..... » (Lettre de M. de Boissise au Roi, du 28 septembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 299 v°.)

« Monsieur, ... La Royne est demeurée fort satisfaicte de la visite de ce prince (M. de Nevers), et toute sa cour de ceux de sa troupe, dont la modestie aura servi à regaigner l'honneur et le credit en Angleterre, que ceux du voyage de M. de Biron avoient perdu par leurs insolences ..... » (Lettre de M. de

Dieu, au grand honneur et advantage de Vostre Majesté et de son Estat, et à l'accroissement de l'amityé et bonne intelligence que Vostre Majesté desire tenir avec la dite dame. Le dit sieur de Biron l'entretint près de deux heures, dont il rend compte plus particulièrement à Vostre Majesté, et me suffira de dire que la dite dame monstroit y prendre très grand plaisir. En se retirant, il sallua tous les sieurs et dames de la court. Hier, les sieurs admiral, Cobham, Stafford, Ralleg et autres des plus apparens de la dite court le vindrent trouver au matin et le menerent à la chasse, où la Royne le vint surprendre à cheval et bien parée et accompagnée de toutes ses dames et de grand nombre de noblesse..... Le dit sieur de Biron retournera aujourd'huy ou demain vers la dite dame, resollu, nonobstant toutes ces caresses, de prendre congé. »

Après être resté jusqu'à la fin de septembre en Angleterre, M. de Biron était de retour, le 15 octobre à Fontainebleau, auprès du Roi, auquel il rapportait une lettre de la Reine[1] pleine d'affection.

Le voyage de M. de Biron, que les historiens anciens[2] ont connu et rapporté dans leurs annales, nous amène à parler d'un autre, sur lequel ces mêmes auteurs ont gardé le silence et que celui qui l'a exécuté est seul à nous faire connaître; je parle de M. de Rosny. A la page 11 du tome II de ses *Œconomies d'Estat*, Sully raconte qu'Élisabeth, informée de la venue du Roi à Calais, lui expédie M. Edmonds, por-

Beaumont à M. de Villeroy, du 27 avril 1602. — Bibl. nat., Ms. fr. 3499, fol. 164 v°.)

1. Lettre de la royne d'Angleterre escripte au Roy, par le duc de Biron, le xve octobre 1691. — Bibl. nat., Ms. fr. 6144, fol. 30 v°.

2. Pour ne citer que les principaux, M. de Thou, dans son *Histoire universelle*, XIII, 611 (trad. franç., Londres, MDCCXXXIV, in-4°) et Palma-Cayet dans sa *Chronologie septenaire*, fol. 252 v° (Paris, Jean Richer, MDCV, pet. in-8°).

teur de lettres de sa main, puis, sur la réponse du Roi, se décide à se rendre à Douvres, pour se rapprocher de lui; que de là elle envoye un second ambassadeur, dans la personne de Sir Stafford, pour lui présenter de nouvelles lettres. Des « messages multipliez » échangés à cette occasion, et qui tous passent sous les yeux de Sully, un seul, l'avant-dernier de ceux qui émanent de la chancellerie anglaise, est resté entre ses mains, sous la forme d'une copie, qu'il croit devoir publier dans ses mémoires. Or, après lecture de cette lettre, dont « les dernieres paroles » éveillent particulièrement son attention, le Roi, « ne sçachant comment les prendre » envoye chercher M. de Rosny et lui ordonne de passer secrètement à Douvres. Là, Rosny, affectant d'être venu en Angleterre sans mission de son maître et même à son insu, se laisse voir par des seigneurs de la cour, qui révèlent sa présence à Élisabeth, si bien que la Reine le fait mander par un capitaine de ses gardes et lui fournit d'elle-même l'occasion de l'entretenir, qu'il a désirée. Une importante conversation, dont il reproduit la substance, s'engage entre la souveraine et le ministre de Henri IV, dans laquelle elle résume les événements qui se sont accomplis depuis la paix de Vervins et demande à son interlocuteur, si le Roi « seroit à present en commodité d'entamer à bon escient ce grand dessein, qu'elle avoit proposé dès ce temps-là ». — Madame, répond Sully, encore que, depuis cette époque, le Roi ait eu de grandes affaires à démêler, cependant il n'a « laissé de si bien mesnager ses revenus et toutes autres choses », qu'il a « amassé bonne quantité d'artillerie, munitions de guerre et de bouche, voire mesme d'argent ». Néanmoins Sully ne pense pas que son maître doive entreprendre seul une guerre décisive contre toute la maison d'Autriche, mais auparavant « essayer à faire une bonne union et con-

federation avec tous les autres roys, princes, potentats, republiques et peuples qui » appréhendent « leur tyrannie, ou qui voudroient profiter de leur diminution. » Je fais grâce au lecteur de la suite de cet entretien, dans laquelle Sully expose rapidement le grand dessein et qui se termine par une sorte d'avant-projet en six articles de la future confédération.

Pour sa gloire, Sully aurait mieux fait de ne pas raconter ce voyage, qui n'a jamais eu lieu et que la critique historique permet de biffer aujourd'hui d'un trait de plume. Sully est allé à Calais; la correspondance du Roi nous l'apprend, avec le jour de son arrivée; une dépêche de Villeroy, que je cite, nous informe qu'il a discuté avec Edmonds la question d'argent; mais, pas une lettre, pas plus que les récits contemporains ou les correspondances anglaises, ne parlent de son voyage, y compris celles que Henri adresse à la Reine, et qui font mention des déplacements de MM. d'Aiguillon et de Biron.

Reprenons son récit d'un bout à l'autre et voyons combien il est facile de le percer à jour.

D'après Sully, la Reine serait à Douvres ; mais M. de Boissise nous la montre à Windsor, où Sir Edmonds, revenant de son premier voyage en France, ira lui soumettre les propositions du Roi, après lui avoir écrit de Calais pour lui annoncer l'arrivée du maréchal et la prier de ne pas s'éloigner davantage de Londres [1]. Le fait est qu'Élisabeth recevra M. de Biron à Basing, dans le Hampshire.

M. de Boissise se tait absolument sur le voyage de Sir Stafford. Sully, dans son récit, rencontre Stafford à Douvres, cinq ou six jours après l'avoir vu à Calais : or, nous savons que Sully est encore dans cette dernière ville, le matin du

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 4 septembre 1601. — *Pièces justificatives*, p. 243 v°.

8 septembre. Si l'on ajoute à huit augmenté de cinq, soit treize, le temps de son séjour à Douvres, si court qu'il ait pu être, et celui du retour, on arrive au moins au 14 septembre. Mais, le Roi quitte Calais, le 12 septembre[1], et, toujours suivant Sully, Henri IV serait encore resté quelques jours à Calais, après le retour d'Angleterre de son ministre.

A son arrivée à Douvres, Sully serait reconnu par Stafford, Cobham, Raleigh et autres. En supposant que le Roi et ses ministres se soient fait une loi de ne pas parler de cette expédition dans leurs lettres, la même discrétion n'était pas commandée à Cecil et Winwood, qui ne cessent de se tenir réciproquement au courant de tout.

J'examine maintenant les faits, tels qu'ils sont établis, d'une part par les correspondances échangées entre le Roi et son ambassadeur à Londres et MM. Cecil et Winwood, de l'autre par le récit de Sully. Nous venons de voir, documents en main, le Roi proposer à Élisabeth, par son ambassadeur ordinaire, une action commune à Ostende, dans laquelle il ne contribuerait que sous forme de subsides, et l'envoyé anglais chargé de lui porter la réponse de la Reine, après avoir affecté de croire que Henri était disposé à reprendre les hostilités contre les Espagnols, témoigner un tel dédain pour les offres du Roi, que celui-ci ne croit plus qu'il y ait lieu d'insister et même juge bon de suspendre la poursuite de la confirmation des traités existants. Ce serait cependant le moment que Henri IV choisirait, d'après les *Œconomies*, pour envoyer en Angleterre un homme aussi important que Sully remplir une mission en contradiction absolue avec les recommandations qu'il fait à la même heure à l'agent français connaissant le mieux les affaires d'Angleterre.

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 12 septembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 298.

L'instruction de M. de Biron montre combien le récit de Sully est contraire à l'esprit général des faits.

Le lecteur qui aura bien voulu parcourir ce livre et aura vu, pendant trois ans, c'est-à-dire depuis la paix de Vervins invoquée par Sully, la Reine, toujours indécise et méfiante, se dérober aux efforts que fait Henri IV pour renouer une alliance plus étroite avec elle, croira-t-il à une Élisabeth offrant « d'entamer à bon escient ce grand dessein », qu'elle n'a cessé de proposer?

Mais, si l'on descend à quelques détails, voit-on Sully, par exemple, qui vient d'affirmer à Edmonds, que le Roi est dans l'impossibilité de rembourser, pour l'année présente, la moindre somme de ces deniers, dont on le presse si fort, se vanter auprès d'Élisabeth que le Roi ait pu, malgré la rigueur des temps, amasser une bonne quantité d'argent. Pour nous, qui connaissons les résultats négatifs de la mission du comte de Mar, est-il admissible que la Reine, parlant à un agent français, lui déclare tout uniment, à propos du roi d'Écosse, qu'il ne peut « faillir d'estre son héritier » ?

Je crois inutile d'accumuler ici les raisonnements, pour démontrer l'invention de l'ambassade de M. de Rosny, en septembre 1601 ; mais, je rappelle, à cette occasion, la mission qu'il remplira plus tard auprès du roi Jacques, dont les résultats importants, préparés par MM. de Boissise et de Beaumont, auraient suffi à sa réputation d'habile ministre.

Si peu de cas que M. Edmonds eût paru faire des offres du Roi à Calais, il ne les perdait pas de vue. Chargé [1] tout spécialement par la Reine de pourvoir à tous les besoins du

1. Lettres de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 22 septembre, et au Roi des 28 septembre et 13 octobre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 298 v° 299 v° et 301.

maréchal de Biron, il était à même d'entretenir les Français tous les jours. Il en profita pour demander à M. de Boissise, si le Roi ne lui avait rien écrit de nouveau, au sujet d'Ostende, ajoutant, en manière d'excuse, que le conseil de la Reine ne pourrait rien résoudre, tant que l'agent des États ne serait pas de retour. Trahissant, malgré la prudence de son langage, le désir qu'ils éprouvaient de renouer l'affaire, il parlait d'un nouveau voyage auprès de Henri IV, auquel il s'était engagé, et se plaignait à l'ambassadeur de la crainte exagérée qu'on semblait avoir en France de la puissance du roi d'Espagne. Jamais, selon lui, il n'avait été aussi facile de ruiner sa haute fortune. Ainsi en jugeait la Reine, qui tenait encore la paix dans sa main et ne s'était décidée à faire les propositions qu'il avait portées au Roi, que par cette considération. A tous ces beaux discours, Boissise, se tenant sur l'extrême réserve qui lui était commandée, répondait que, tant s'en fallait que le Roi voulût mettre obstacle à la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, qu'il la conseillerait toujours à la Reine. De leur côté, MM. l'amiral et Cecil exposaient au maréchal les nombreux moyens de nuire aux Espagnols qui étaient à leur disposition, sans réussir à le faire parler, de sorte que les Anglais en demeuraient confondus et que la Reine, la première fois que Boissise la revit, le 11 octobre, ne put s'empêcher de lui en témoigner sa mauvaise humeur.

Henri IV venait d'aviser [1] M. de Boissise que la Reine, sa femme, s'était « heureusement deslivrée d'ung Daulphin ». La nouvelle n'était pas de celles qui souffrent d'attendre, mais Élisabeth l'avait remis à son retour à Richmond, et force fut à l'ambassadeur de se conformer à ce désir. Son zèle

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 27 septembre 1601. — *Pièces justificatives*, p. 247.

ardent trouva sans doute de nobles accents, pour faire part à la Reine de cet heureux événement : Élisabeth lui répondit « qu'elle participoit à ceste joie, plus que prince du monde, et ne doubtoit point que le Daulphin, eslevé soubz le commandement » du Roi « ne fust bon amy de ceste couronne ». Après divers propos sur le même sujet, la Reine, allant droit au fait, fit entendre à Boissise qu'elle ne se pouvait assez émerveiller de la réponse faite par M. de Biron à M. Cecil lui parlant d'Ostende, qu'il n'avait aucun commandement de son maître à cet égard. Comment le Roi pouvait-il s'être si rapidement refroidi, à moins que M. de la Boderie, arrivé à Calais en même temps qu'Edmonds, l'eût absolument rassuré sur le sort d'une place de si grande importance? Mais, s'il s'était illusionné, la mauvaise issue du siège ne tarderait pas à le détromper, à moins qu'il ne se hâtât de la secourir. Boissise voulait profiter de l'occasion pour lui expliquer que M. Edmonds avait tenté de se prévaloir auprès du Roi de propositions qu'il affirmait ne pas lui avoir faites ; la Reine le rassura et fit observer à Boissise qu'elle avait cru le Roi tout disposé à tenter un vigoureux effort, en le voyant insister auprès d'elle sur la grandeur du péril. C'était ainsi qu'il fallait comprendre le langage tenu par Edmonds à Calais; mais, puisque Henri n'était pas disposé à secourir les États, il aurait mieux valu ne parler de rien. Tous ces propos et autres du même genre, que le sieur de Buzenval tenait constamment aux États, par exemple, que le Roi ne les abandonnerait pas, quand il lui en devrait coûter le quart de son royaume, les remplissaient d'espérance et les poussaient à des entreprises au-dessus de leurs forces, qui entraîneraient un jour une catastrophe. Élisabeth tenta encore de piquer M. de Boissise au jeu, en lui disant que, si le Roi témoignait le ferme désir de maintenir la paix, il fallait sans

doute l'attribuer au bon traitement récemment fait à son ambassadeur ; puis, elle le questionna sur les grands trésors amassés, disait-on, par le Roi.

La Reine n'avait pas manqué de faire cette réflexion bien simple, que Henri IV ne pouvait lui offrir de solder ses troupes, pour un certain temps, que parce qu'il avait de l'argent. Cecil, à l'issue de l'audience de Boissise, lui parla dans ce sens. Reconnaissant qu'il ne serait pas raisonnable de demander au Roi de s'engager de nouveau dans la guerre, il déclara que, si Henri IV fournissait un bon secours d'argent, la Reine mettrait en campagne six mille hommes, les États dix mille, et qu'avec une armée de cette importance le prince Maurice se faisait fort de tenter quelque grosse entreprise.

Tous ces beaux projets devaient rester à l'état de discours. Coomans était arrivé secrètement à Londres, en septembre, peut-être parce que les Espagnols avaient l'intention de renouer les négociations de paix, mais surtout pour tenter de « descouvrir l'occasion du voyage » du sieur de Biron. On pourrait même, eu égard à leur mauvaise foi habituelle, les soupçonner d'avoir voulu rompre l'accord qu'ils craignaient de voir se faire, à l'occasion d'Ostende, entre Français et Anglais, en leurrant ceux-ci de l'espoir de la paix, et aussi masquer, en négociant, la nouvelle entreprise qu'ils méditaient sur l'Irlande. Ce qu'on peut constater, c'est que Coomans était reparti le 1er octobre et que, le 12 du même mois, arrivait à Londres la nouvelle de la descente en Irlande de six mille Espagnols, qui s'étaient emparés d'un bon port regardant l'Espagne, du nom de Kinsale, et menaçaient Cork, principale ville de la province de Munster. Tandis qu'on levait, en toute hâte, quatre mille hommes pour les y envoyer, Edmonds venait immédiatement, auprès de

Boissise, réclamer le payement d'une somme importante, à titre de secours, et M. Winwood[1] tentait à Paris une démarche du même genre auprès du Roi.

Le lundi, 22 octobre, comme le Roi descendait de cheval, venant en poste de Fontainebleau (en cachette), l'agent anglais se présenta devant lui, pour lui demander de l'argent, se fondant sur ce que Henri avait promis à Sir Edmonds de donner satisfaction à Élisabeth sur ce sujet, six semaines après son départ de Calais, et insistant sur le pressant besoin de la Reine. — « Je n'eusse peu mettre la main à la bourse assez tost pour le contanter, quand je la luy eusse mise sur-le-champ, » écrivait Henri. Le Roi mécontent accueillit assez mal le discours de Winwood et le remit au samedi suivant, sous ce prétexte qu'il ne serait de retour à Paris, officiellement et avec toute sa cour, que ce jour-là. En attendant, il voulait que M. le secrétaire, comme tout le monde, crut qu'il n'y était pas encore rentré. Sur cette semonce, Winwood se retira, en grondant comme un « vray Anglois », convaincu que cette démarche demeurerait sans résultat, comme tant d'autres. Il se trompait et sa réclamation avait été la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Par ses réflexions personnelles et grâce aux avis réitérés de Boissise, le Roi en était arrivé à convenir vis-à-vis de lui-même, qu'il ne pouvait pour ainsi dire plus différer de satisfaire aux réclamations d'argent de la reine d'Angleterre. Dans sa lettre du 25 octobre, il l'avouait à son ambassadeur et lui annonçait qu'il avait « faict estat de luy payer, l'année prochaine, jusqu'à soixante ou soixante-dix mille escus » ; mais, il se demandait si le mécontentement qu'éprouverait Élisabeth d'être remise encore une fois ne détruirait pas tout le bon

1. Lettre du Roi à M. de Boissise, du 25 octobre 1601. — *Pièces justificatives,* p. 248.

effet de cette promesse et il laissait à M. de Boissise le choix du moment, où il devrait s'ouvrir de cette offre avec la Reine. Il mettait cependant cette condition à son premier payement, qu'avant de rien débourser il serait fixé sur les intentions des Anglais, en matière de navigation et de rapports commerciaux. Le Roi voulait donc qu'on pressât la réunion de la conférence qu'il avait proposée et à laquelle prendraient part M. de Beaumont, qui se mettrait ainsi au courant des affaires, et M. de Maisse, s'il fallait absolument l'envoyer, pour plaire aux Anglais.

Plus que personne, M. de Boissise avait hâte de voir s'assembler la conférence. Depuis son retour, M. Edmonds[1], feignant de croire que le consentement arraché par lui à Henri, de surseoir à la délivrance des représailles, s'étendait aux autres affaires de la navigation, avait fait suspendre toute expédition de justice pour les causes des Français devant les juges anglais. Boissise ne pouvait supporter qu'un pareil état de choses se prolongeât longtemps encore et désirait vivement rentrer en France. Aussi, dès qu'il eut reçu, le 5 novembre, la lettre du Roi du 25 octobre, il s'empressa de demander une audience, pour laquelle il fut remis au 13 du mois, à cause de la convocation du Parlement[2]. Avant d'être

1. Boissise disait à Villeroy : « Ce n'eust pas esté peu faict, si, pendant que le dit Edmont estoit par delà et qu'il avoit l'allarme des represailles, vous l'eussiez adstrainct de faire signer les Articles, puisqu'il l'offroit ainsy, et remettre le reste à la diligence de M. de Beaumont. » (Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 28 septembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 300 v°.)

2. Le 6 novembre, « la Royne fut au Parlement accompaignée des prelats, comtes et barons de son royaume et de la noblesse de sa court. Tous ne faisoyent pas grand nombre, mais ilz marchoyent en bon ordre, et faisoit beau veoir la dite dame, en sa lictiere descouverte, revestue de son habit de parlement, qui est une robbe de velours cramoisy et le manteau de mesme fourré d'hermines mouchettées. Les dits sieurs de Parlement estoyent aussy en leurs habitz d'escarlatte et fourrez d'hermines blanches, de mesme façon au reste que celuy de la Royne. Elle descendit en l'eglize de Westmunster, où se feirent les prieres, puis entra au dit Parlement, qui est composé de deux chambres,

admis auprès de la Reine, il causa un moment avec M. Cecil et apprit avec plaisir qu'il ne tiendrait qu'au Roi de hâter la réunion de la conférence; les assurances données par la Reine dans sa lettre portée à Henri IV étaient formelles à cet égard; mais il put prévoir, par les propos de M. le secrétaire, que la question d'argent occuperait le premier plan dans son entretien avec Élisabeth. Le Roi avait refusé de s'en expliquer avec leur agent à Paris, d'après M. de Villeroy : M. de Boissise serait chargé de leur communiquer la résolution de ce prince, que « la dite dame desirait singullierement d'entendre ».

Introduit chez la Reine, Boissise la remercia du bon accueil fait à Biron, et, en lui exprimant le déplaisir éprouvé par son maître de la descente des Espagnols en Irlande, s'étendit en protestations d'amitié. Il avait à peine achevé, qu'Élisabeth lui répondit que, depuis trois mois, elle attendait une réponse sur trois points : le premier, en ce qui touchait le secours d'Ostende; le second, la conférence; et en dernier lieu, le remboursement des deniers. Pour la conférence, elle se déclara prête à la réunir. A propos d'Ostende, elle ne parlait plus de tenter un effort commun (la descente des Espa-

la haulte, en laquelle sied la dite dame soubz ung dais, et les ditz prelats, comtes et barons à ses costés, le garde des seaux à ses pieds, les juges du royaume et les secretaires d'Estat ung peu plus bas, et n'ont les dits garde des seaux, juges et secretaires voix en la dite assemblée. En la basse chambre, seent les chevaliers, escuyers, gentilzhommes et bourgeois deputez des provinces et villes, et s'appellent tous ceux de la dite chambre basse les Communs, et ceux de la haulte les Seigneurs. La Royne parla, mais peu, et exhorta seulement ses subjectz de la bien conseiller sur les affaires de son royaume. Son garde des seaux continua et dit que le royaume n'avoit besoing de nouvelles loix, mais seulement d'observer les antiennes; proposa les necessitez de la Royne et conclud à ce qu'elle fust secourue d'argent. Après, on prit le serment des deputez, et ne se feist autre chose ceste journée, ny les autres suivantes, jusques au vendredy, que la dite dame retourna au dit Parlement et feit dire qu'elle n'entendoit les tenir longuement, ny les empescher d'estre en leurs maisons, les festes de Noël, et partant qu'ilz se hastassent de la liberer sur ce qui se proposeroit. » (Lettre au Roi, du 16 novembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 307 v°.

gnols changeant absolument la situation); mais elle soutenait que Henri, pour son honneur, était obligé de secourir la place. L'argent donna lieu à une discussion pénible. Elle prétendit qu'au mois d'août le Roi avait promis à Edmonds de rembourser dans six semaines une somme notable d'argent. Boissise, rectifiant son affirmation, lui répondit que le Roi n'avait pas pris d'autre engagement que de faire connaître, dans ce délai, la somme qu'il serait à même de fournir l'année prochaine. Élisabeth s'irritant appela successivement M. Edmonds, puis l'amiral et M. Cecil, devant lesquels « elle feit de merveilleuses plainctes » et qui pressèrent tous deux vivement l'ambassadeur français d'avoir « quelque esgard » à leurs affaires. N'obtenant pas de réponse satisfaisante, la Reine se leva et lui dit « qu'elle voyait bien qu'il luy failloit prendre ung autre chemin, ce qu'elle esperoit faire, avant qu'il fust six moys ». Boissise tint bon et lui dit simplement, sans rien lui offrir, qu'il la suppliait, pour quarante ou cinquante mille écus de plus ou de moins, de ne pas retirer ses bonnes grâces au Roi, qui ne serait pas toujours dans le besoin et pourrait un jour « reconnoistre les plaisirs receus d'elle et luy rendre bonne preuve de son amityé ».

Cet entretien avec Élisabeth est le dernier dont M. de Boissise nous ait gardé le souvenir. Le volumineux manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui renferme la copie de toute sa correspondance, s'arrête à la lettre du 16 novembre, et il est probable que l'ambassadeur a rarement correspondu, à dater de ce jour-là. Toutes les affaires demeuraient en suspens, par le fait de la conférence, et il attendait d'un jour à l'autre M. de Beaumont[1], auquel on avait depuis quelque

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Boissise, du 25 octobre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 305.

temps déjà délivré l'ordonnance de son voyage. Cependant M. de Beaumont se fit attendre. Du 11 décembre 1601 seulement sont datées les lettres royales[1] qui l'accréditaient à la cour de Westminster, comme ambassadeur ordinaire et comme commissaire à la conférence de Londres, et il n'arriva dans cette ville que le 19 janvier 1602, après avoir attendu dix-huit jours, à Calais, un vent favorable pour entreprendre la traversée[2].

A peine débarqué, il prend possession de son poste et, muni d'une ample instruction[3], gère les affaires ordinaires de l'ambassade. Le Roi correspond encore avec M. de Boissise comme avec lui, mais seulement quand il s'agit de matières traitées à la conférence, et d'ailleurs Boissise s'efface de lui-même de plus en plus. Suspect aux Anglais[4], qui ne voudraient pas le voir participer aux travaux de la conférence, comme Edmonds a bien su le lui faire sentir, il aspire à quitter cette terre étrangère, que trois années de séjour lui ont rendue presque ennemie et où il ne se croit plus à même de rendre le moindre service au Roi; car, il se sent profondément irrité par l'injustice de nos voisins et a conscience qu'il sera un obstacle à tout accord avec eux. Le désir même de sauvegarder sa réputation, qui pourrait souffrir d'un départ précipité, ne l'influencerait pas; il croit qu'il aurait avantage à ce que l'on pût juger ses actes librement; mais, le Roi et son secrétaire en ont décidé autrement et il obéit. Pendant de longs mois, il reste encore à Londres, défendant les intérêts français avec chaleur, discutant pied à

1. *Recueil des Lettres missives*, V, 511.

2. Lettre de M. de Beaumont au Roi, du 29 janvier 1602. — Bibl. nat., Ms. fr. 3499, fol. 3.

3. Instruction baillée au sieur de Beaumont allant en Angleterre, le dixiesme decembre 1601. — Bibl. nat., fonds Brienne, 290, fol. 115.

4. Lettre de M. de Boissise à M. de Villeroy, du 16 novembre 1601. — Bibl. nat., Ms. fr. 4128, fol. 310 v°.

pied avec les ministres de la Reine et initiant M. de Beaumont à toutes les affaires compliquées de la navigation et de la politique générale.

M. de Boissise ne devait cependant pas quitter l'Angleterre, sans obtenir quelques satisfactions. L'année précédente, au mois de mai, la Reine l'avait fait assurer qu'elle était disposée à étudier la réforme de leurs manufactures de draps. Le 17 février 1602, elle signait à Westminster « une proclamation[1] pour les drapiers de Suffolk, Norffolk et Essex », qu'on publiait à Londres et dans les contrées intéressées.

Une remarque à faire, au sujet de cette proclamation, c'est que non seulement aucune allusion n'y est faite au danger, qui menace les drapiers anglais, d'être abandonnés par leur clientèle étrangère, s'ils continuent à se relâcher dans leur fabrication, mais qu'au contraire les vieux statuts y sont visés comme contenant des prescriptions d'une rigueur excessive, notamment un statut de l'an V du roi Édouard VI et un autre des années IV et V des règnes de Philippe et Marie. Les draps de récente date y sont même déclarés meilleurs et mieux fabriqués qu'ils le furent jamais et l'insuffisance constatée de leur poids y est attribuée à la perfection de l'échardage, du tondage et de l'écurage : aussi la proclamation, qui se base sur l'humble requête adressée depuis longtemps à la Reine par ses bien-aimés sujets, les drapiers de Suffolk, Norfolk et Essex, lui représentant l'abandon des métiers comme le résultat de ces prescriptions exorbitantes, « au grand detrimant de la draperie ausdites contées et à l'apovrissement et entierre ruinne de grand nombre de povres gents », déclare qu'elle va porter

1. Proclamation pour les drapiers de Suffolk, Norffolk et Essex. Westminster, le 7 février [V. S.], an 44e du règne d'Élisabeth. — Bibl. nat., Ms. fr. 15980, n° 117.

remède à ce fâcheux état de choses, par une « raisonnable mitigation et tolleration » des dits statuts.

Comme principales dispositions [1], les nouveaux articles promulgués par la Reine règlent le rapport qui doit exister entre le poids et la longueur des draps et concèdent une diminution sur le poids précédemment exigé. Ils défendent le tirage au delà d'une petite longueur et comme garantie exigent que les engins sur lesquels il se pratique seront coupés aux longueurs réglementaires. Enfin, ils fixent le taux de l'amende à infliger à ceux qui enfreindraient ce nouveau règlement. Pas un mot n'est dit des principaux points visés par l'arrêt du conseil du Roi, c'est-à-dire de l'obligation de teindre les draps en laine, de l'interdiction du tirage par poulies et de l'emploi de laines diverses, de la proscription des draps rayés, barrés ou ribotés. Il est vrai que, pour ces derniers, le statut de Philippe et Marie [2] y pourvoyait, mais encore n'autorisait-il leur confiscation que si l'ouvrier avait négligé d'attacher à la pièce, dans laquelle se rencontrait quelqu'un de ces défauts, un sceau de plomb portant le mot fautif. Il faut convenir cependant que les dispositions du bill du 17 février n'étaient pas indifférentes et que, bien appliquées, elles auraient donné d'importantes garanties ; mais la Reine ne voulait pas qu'on la soupçonnât d'avoir cédé aux réclamations des Français, dont elle semblait ignorer la teneur.

1. Les draps anglais, divisés en draps courts et longs, devaient avoir, après le foulage et étant bien mouillés, les premiers de 23 à 25 verges de longueur et les seconds de 28 à 30. Après échardage, tondage et séchage, leur poids minimum était ramené de 64 livres à 60 pour les premiers, soit une tolérance de 4 livres sur leur poids, et une tolérance de 5 livres pour les draps longs. Enfin, par le tirage, on ne pourrait faire atteindre aux draps une longueur de plus de 27 verges pour les draps courts et de 31 pour les longs.

2. Translat des ordonnances d'Angleterre pour le faict de drapperye. — Bibl. nat., Ms. fr. 15980, nº 118.

En second lieu, le 12 mars 1602, Élisabeth adressait à son peuple une nouvelle « proclamation[1] pour réformer les déprédations sur mer ». La Reine « s'est non seulement mise en fraix, disait la proclamation, d'envoyer depuis quelques mois une pinasse qui se trouve à présent au Détroit, pour rechercher dans ces mers les coupables, et d'employer tous les bons moyens à prendre par force ou autrement et ramener au pays tous ceux de ses sujets qui, étant pirates, volent et pillent les sujets de ses amis, ... mais elle a aussi, pour empêcher les progrès de ces méchans desseins à ceux qui se préparent à aller en mer, établi certains Articles marqués ci-après... »

Il faut ajouter que la Reine maintenait implicitement, par l'article II, le droit de visite.

Le 11 avril 1602[2], le Roi rappelle M. de Boissise auprès de lui et écrit également à la Reine de le « licentier » et de se contenter que le sieur de Beaumont[3] continue seul la négociation du commerce, avec tous pouvoirs.

Le 15 mai, les commissaires français et anglais signent à Londres un acte[4], par lequel ils déclarent la conférence prorogée jusqu'au jour où il plaira au Roi et à la Reine de la continuer. Libre enfin, M. de Boissise prend congé de la Reine, qui lui fait « un très beau present[5] » « de la valeur

1. Proclamation de la Reine pour réformer les déprédations sur mer. Richemond, 12 mars 1602. — Rymer, *Fœdera,* VII, P. II, 31.

2. Lettres du Roi à MM. de Boissise et de Beaumont et à la Reine. — Bibl. nat., Ms. fr. 3499, fol. 145 v° et 154.

3. J'ai laissé à dessein de côté le récit de tout ce qui se fait à Londres, à partir de l'arrivée de M. de Beaumont. Ces affaires trouveront tout naturellement place dans le volume que j'espère consacrer à Christophe de Harlay, sieur de Beaumont.

4. Acte passé entre les ambassadeurs du Roy et les commissaires de la Royne sur leur conference, le quinsiesme may 1602. — Bibl. nat., Ms. fr. 3499, fol. 227 v°.

5. Lettre de M. de Beaumont à M. de Villeroy, du 16 mai 1602. — Bibl. nat., Ms. fr. 3499, fol. 205.

de plus de deux mil escus », et peut se mettre en route pour la France. Le 6 juin[1], il arrive en poste à Blois, où il reçoit du Roi le meilleur accueil. Il porte à Henri une lettre de la Reine, dans laquelle elle assure ce prince de son amitié et se loue de la conduite de M. de Boissise, pendant toute la durée de sa légation. Le Roi aurait le grand désir de l'entretenir de toutes les affaires anglaises et particulièrement de la « derniere negociation sur le faict de la mer et du commerce », mais, comme il part le lendemain, qu'il doit cheminer pour ainsi dire sans s'arrêter, jusqu'à ce qu'il soit rentré à Fontainebleau, et que M. de Boissise n'est pas monté pour le suivre, il l'invite à aller « querir son equipage » et à rejoindre la cour.

Nous ne pouvons terminer cette étude sur la mission de M. de Boissise, sans porter un rapide jugement sur l'œuvre de ce diplomate et aussi sans faire connaître l'opinion de ceux de ses contemporains, qui étaient à même de l'apprécier. Notre manière de voir, nous l'avons déjà exprimée plus haut, dans l'esquisse que nous avons tracée de ce personnage. Nous croyons que, grâce à la persévérance qu'il a mise à poursuivre la conclusion d'un traité de navigation et à amener les Anglais à formuler leurs prétentions, il a largement déblayé le terrain et facilité la tâche de ses successeurs : il n'a sans doute réussi à signer aucune convention et n'a peut-être pas envisagé la question d'un traité à intervenir entre la France et l'Angleterre, avec l'ampleur de vues de l'auteur de celui de 1606; mais il a, par son opiniâtreté à vider les questions soulevées, aplani bien des difficultés et, à ce titre, doit être considéré comme le préparateur des traités de Hampton-Court et de Paris.

1. Lettres du Roi et de M. de Villeroy à M. de Beaumont, du 13 juin 1602. — Bibl. nat., Ms. fr. 3499, fol. 269 et 273.

Les Anglais n'avaient pas vu revenir J. de Thumery en France sans appréhension : ils craignaient que, fort au courant de leurs affaires, il éclairât le Roi et lui fît partager le peu de sympathie qu'il paraissait professer pour le pays, où il avait enduré impatiemment un exil de trois ans. M. Winwood[1] se chargea de les rassurer, en les informant que le maigre crédit qu'il avait à la cour ne menaçait pas de faire grand mal. Dans son opinion, le Roi blâmait le manque de modération de M. de Boissise, et, s'il faut l'en croire, M. de Villeroy aurait reconnu que son humeur le rendait peu propre à maintenir l'amitié des deux couronnes.

Les faits démentent les assertions du secrétaire anglais. Sans doute, le Roi trouvait des imperfections chez M. de Boissise, comme chez tant d'autres de ses serviteurs, mais il croyait que ses qualités méritaient toute considération. S'il eût pensé un moment que l'attitude de Boissise à Londres pût compromettre ses bons rapports avec la Reine, nul doute qu'il l'eût rappelé plus tôt, et il pouvait le faire d'autant plus facilement, que J. de Thumery demandait lui-même à rentrer en France : cependant Henri exigea qu'il continuât à occuper son poste pendant trois ans. D'ailleurs l'affirmation de M. Winwood, qu'on faisait peu d'usage de M. de Boissise, est tout à fait inexacte, et, si la lettre que nous venons de citer n'eût pas été datée du 9 septembre, il n'aurait pas pu l'écrire à la fin du même mois. En effet, Henri IV choisit, à cette époque, M. de Boissise pour assister le duc d'Épernon, chargé, comme gouverneur de la place, « de mettre quelque ordre et fin » à « la division qui » existait « entre le sieur de Sobolles et ceulx de la ville de Metz[2] ».

1. Mr Winwood to Mr secretary Cecyll, 30th august 1602. [O. S.] — *Memorials of affairs of State,* I, 433.

2. *Recueil des Lettres missives*, V, 677.

La mission était importante et délicate; elle exigeait de l'énergie et de l'habileté et n'aurait pas été confiée à un agent disgracié.

Boissise, au contraire, ne cesse d'être employé par le Roi, dans les années qui suivent son retour de Londres, et quand, à propos de la succession de Clèves et Juliers, Henri IV reprend la politique d'action et a besoin de se faire représenter par un homme vigoureux et expérimenté, auprès des princes allemands réunis à Hall, il le choisit pour aller leur parler, en son nom.

Sa « Majesté, dit l'instruction royale [1] qui lui est délivrée, a fait election de la personne du sieur de Boissize, conseiller en son conseil d'Estat, luy a commis ceste charge et fait bailler le present memoire, suivant lequel elle entend qu'il se conduise en l'execution d'icelle, asseurée qu'estant de telle importance que elle est à l'honneur et service de Sa Majesté et au bien public de la Chrestienté, qu'elle y sera servie par luy avec l'affection, diligence et loyauté qu'il a employée au contentement de Sa Majesté jusques à present, en toutes les autres legations et commissions qu'il a executées. »

Louis XIII, comme le feu Roi, utilisera l'expérience et le dévouement de ce vaillant serviteur et l'Histoire, qui semble avoir laissé dans l'oubli son importante mission à

1. Instruction donnée à Monsieur de Boissize, en l'année mil six cens neuf, allant en Allemagne, en la journée de Halle.

Cette instruction est imprimée dans le recueil connu sous le nom de *Memoires d'Estat par M. de Villeroy*, ... III, 304. (Paris, Samuel Thiboust, MDCXXIII, in-8o.)

Il existe plusieurs copies de cette instruction dans divers manuscrits de la Bibliothèque nationale, entre autres dans le 4112 du Fonds français et le 292 du fonds Brienne. Les archives de M. le baron d'Hunolstein en renferment une, qui est d'autant plus intéressante, qu'elle est accompagnée d'une série assez nombreuse de lettres du Roi.

Londres, a gravé son nom sur ses tablettes[1], à propos de la journée de Hall, de la paix accordée par la Reine au prince de Condé à Sainte-Menehould, en 1614, et de son ambassade auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, en août 1618.

1. Voir, entre autres, l'*Inventaire général de l'Histoire de France*, VII, fol. 331 (Paris, Claude Morlot, 8 vol. petit in-8°); le *Mercure françois*, I, 414; III, 310 et 428; les *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau,* deuxième série, II, 555. (Utrecht, Kemink, 1858, in-8°.)

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

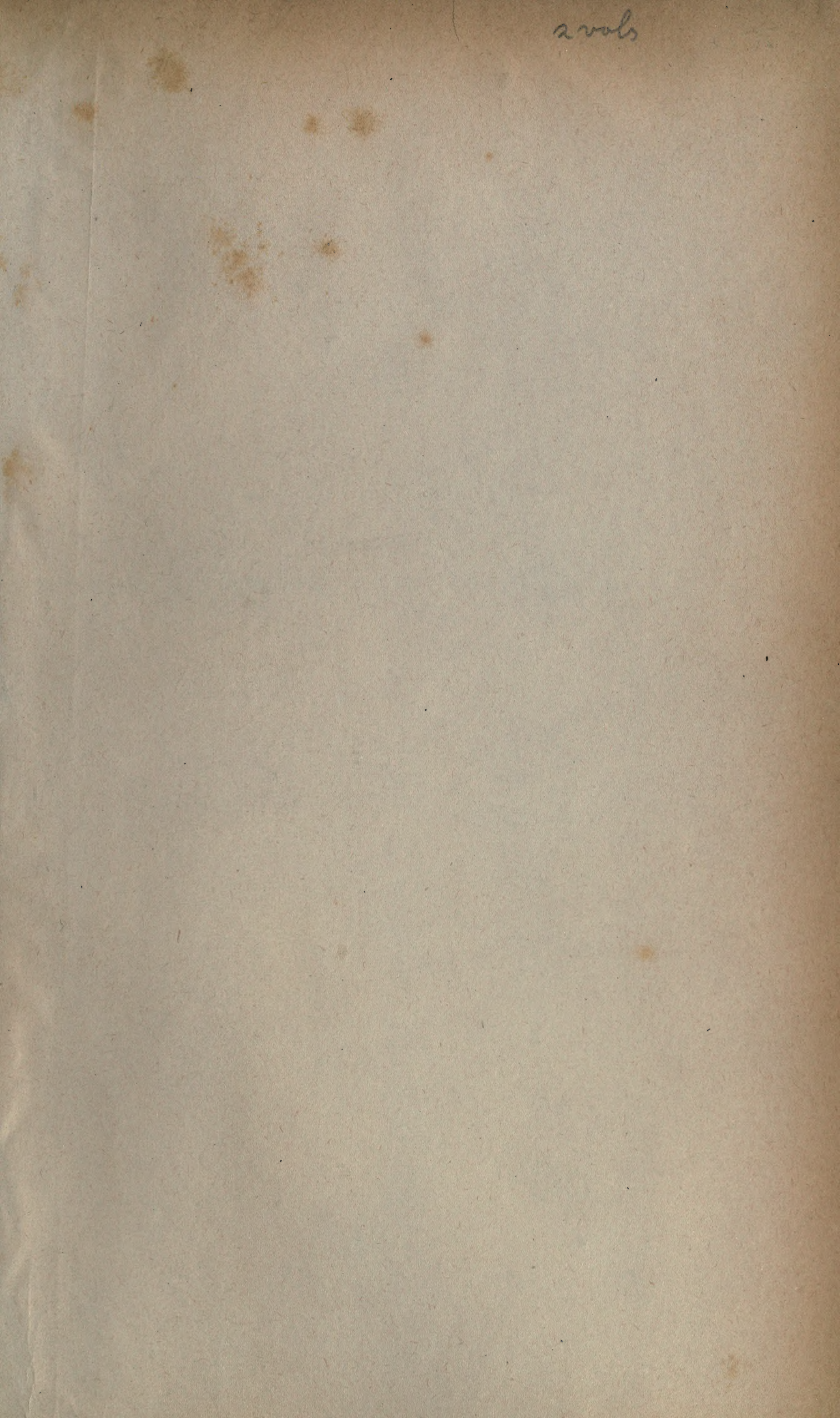
U

V

W

Z

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE


2 vols

